



Document d'Enregistrement Universel

Comptes annuels et consolidés inclus

2025



Document d'Enregistrement Universel

Ce document d'enregistrement universel a été déposé le 17 avril 2026 auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, en sa qualité d'autorité compétente au titre du règlement (UE) n°2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement. Le document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au document d'enregistrement universel. L'ensemble est approuvé par l'AMF conformément au règlement (UE) n°2017/1129.

Des exemplaires du Document d'Enregistrement Universel sont disponibles gratuitement auprès de Cegedim SA au 137, rue d'Aguesseau, 92100 Boulogne-Billancourt, et sur le site Internet : www.cegedim.fr/finance.



Sommaire

1

Présentation du Groupe

1.1	Organisation du Groupe	20
1.2	Les activités du Groupe	22

2

Gouvernance

2.1	La Gouvernance de Cegedim	38
2.2	Organes de direction et de contrôle	40
2.3	Principes de rémunération des mandataires sociaux	62
2.4	Politique envers les salariés	67
2.5	Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat	68
2.6	L'Assemblée Générale et les modalités relatives à la participation des actionnaires	69

3

Commentaires sur l'exercice

3.1	Faits marquants de l'exercice	72
3.2	Activité du Groupe au cours de l'exercice 2025	73
3.3	Politique d'investissement	93
3.4	Transactions entre les parties liées	96
3.5	Evènements postérieurs au 31 décembre 2025	96
3.6	Perspectives	97
3.7	Contrats importants	98
3.8	Examen de la situation financière de la société Cegedim SA	99
3.9	Activité en matière de recherche et développement au niveau de Cegedim SA	101
3.10	Dividendes versés au titre des trois derniers exercices	103
3.11	Tableau des résultats des 5 derniers exercices	104

4

Comptes consolidés

4.1	Bilan consolidé	108
4.2	Compte de résultat consolidé	110
4.3	Etat du résultat global consolidé	111
4.4	Tableau des variations des capitaux propres consolidés	112
4.5	Tableau des flux de trésorerie consolidés	113
4.6	Notes annexes aux états financiers consolidés	114
4.7	Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	167

5

Comptes sociaux

5.1	Bilan	172
5.2	Compte de résultat	174
5.3	Annexes aux comptes sociaux	176
5.4	Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels	203

6

Rapport de durabilité

6.1 Informations générales à publier (ESRS 2)	210
6.2 Informations environnementales	241
6.3 Informations sociales	273
6.4 Gouvernance	303
6.5 Note méthodologique et tableaux de correspondance	309
6.6 Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 publiées volontairement	320

7

Gestion des risques

7.1 Politique de gestion des risques	326
7.2 Facteurs de risques	328
7.3 Assurance et couverture des risques	343
7.4 Le contrôle interne	343
7.5 Processus clés pour l'information comptable et financière	348
7.6 Processus clés pour l'information de Durabilité	350

8

Assemblée générale

8.1 Projets de résolutions	354
8.2 Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés	356

9

Informations complémentaires

9.1 Informations concernant Cegedim	360
9.2 Informations concernant le capital	361
9.3 Personnes responsables	368
9.4 Documents accessibles au public	369
9.5 Informations financières historiques	369
9.6 Tables de concordance	370



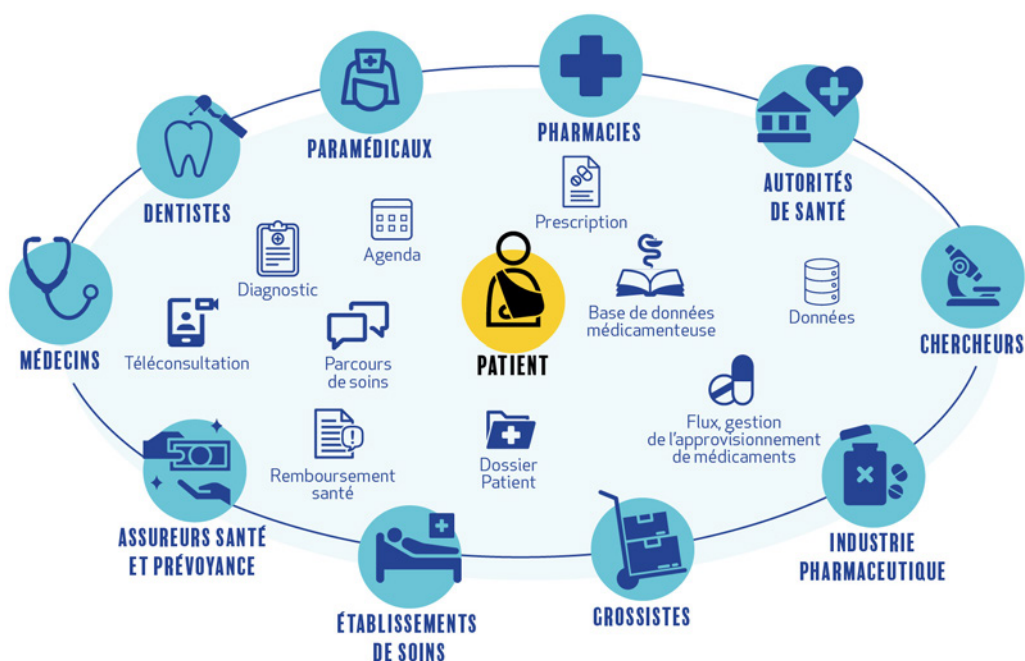
Panorama | Cegedim c'est...

Fondé en 1969, Cegedim est un Groupe innovant de technologies et de services spécialisé dans la gestion des flux numériques de l'écosystème santé et BtoB, ainsi que dans la conception de logiciels métier destinés aux professionnels de santé et de l'assurance. Cegedim compte près de 6 500 collaborateurs dans plus de 10 pays et a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 649,2 millions d'euros en 2025. Cegedim SA est cotée en bourse à Paris (EURONEXT : CGM).

Une présence européenne forte



Un acteur de premier plan avec un écosystème unique dans le monde de la santé





Panorama | Nos activités en 2025



Assurance Santé-Prévoyance

Voir section 1.2

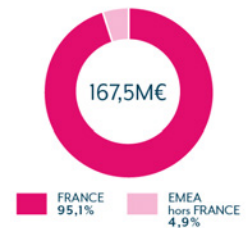
Logiciels de gestion pour les assureurs complémentaires santé et prévoyance.

Flux de tiers payant.

Gestion déléguée (BPO) et autres services.

26 %
CA Groupe 2025
Croissance du CA
+ 3,0 %
Publiée
+ 3,0 %
Organique⁽¹⁾

167,5 M€
Chiffre d'affaires
—
14,6 M€
ROA⁽¹⁾
—
8,7 %
marge ROA



Par zone géographique



Business Services

Voir section 1.2

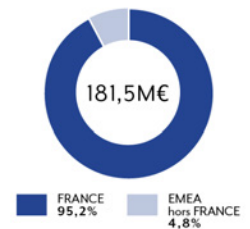
Digitalisation des processus & workflow d'achat et de facturation.

Dématérialisation des flux de produits de santé.

Logiciels, services et BPO pour les **Ressources Humaines**.

28 %
CA Groupe 2025
Croissance du CA
+ 6,9 %
Publiée
+ 6,9 %
Organique⁽¹⁾

181,5 M€
Chiffre d'affaires
—
26,0 M€
ROA⁽¹⁾
—
14,3 %
marge ROA



Par zone géographique



Professionnels de Santé

Voir section 1.2

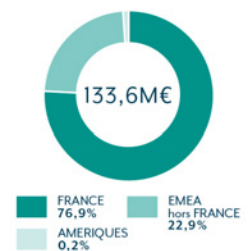
Logiciels pour médecins, dentistes, paramédicaux, pharmaciens.

Téléconsultation, agenda et prise de RDV en ligne.

Base de données scientifique sur les médicaments et produits de santé.

20 %
CA Groupe 2025
Croissance du CA
- 15,6 %
Publiée
- 7,7 %
Organique⁽¹⁾

133,6 M€
Chiffre d'affaires
—
- 9,3 M€
ROA⁽¹⁾
—
- 7,0 %
marge ROA



Par zone géographique



Data & Marketing

Voir section 1.2

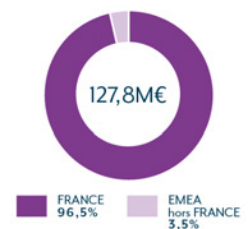
Données et analyses pour le secteur de la santé.

Communication print et digitale en points de vente.

E-promotion.

20 %
CA Groupe 2025
Croissance du CA
+ 1,5 %
Publiée
+ 1,5 %
Organique⁽¹⁾

127,8 M€
Chiffre d'affaires
—
17,2 M€
ROA⁽¹⁾
—
13,5 %
marge ROA



Par zone géographique



Cloud & Support

Voir section 1.2

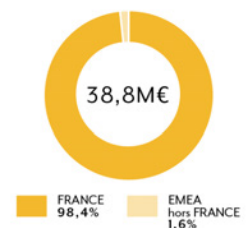
Hébergement d'applications critiques et de **données de santé**.

Services IT et **cybersécurité**.

Support offshore et nearshore.

6 %
CA Groupe 2025
Croissance du CA
+ 2,6 %
Publiée
+ 2,6 %
Organique⁽¹⁾

38,8 M€
Chiffre d'affaires
—
0,9 M€
ROA⁽¹⁾
—
2,3 %
marge ROA

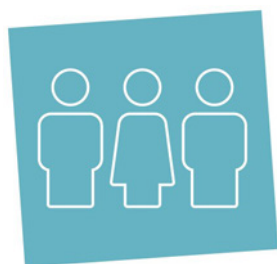


Par zone géographique

(1) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».



Panorama | Nos collaborateurs



6 487
Collaborateurs



50,3 %
de collaboratrices



71,6 %
de salariés
en onshore



28,4 %
de salariés
en offshore

 6 487 | -2,58 %

Assurance
Santé
Prévoyance
1 193

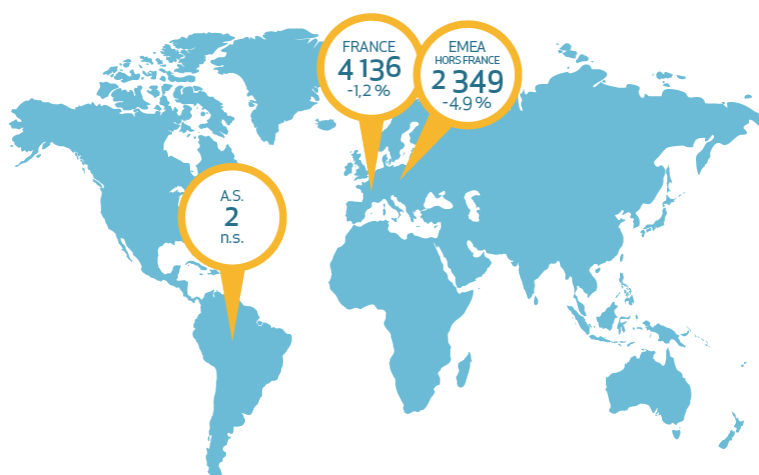
Business
Services
1 135

Professionnels
de Santé
1 291

Data
& Marketing
426

Cloud
& Support
2 442

Collaborateurs par division



Collaborateurs par pays



Panorama | Les grandes tendances affectant nos marchés



Vieillesse de la population et maladies chroniques

Demande croissante de services de santé due au vieillissement de la population et à la croissance des maladies chroniques.



Passage aux soins ambulatoires

Demande en hausse pour des traitements au domicile du patient plutôt qu'à l'hôpital dont le coût est supérieur.



Passage à des soins axés sur les résultats

Incitation à utiliser l'informatique pour accroître l'efficacité.



Pénurie de personnel

La pénurie mondiale de personnel de santé, qui devrait encore augmenter dans les décennies à venir, crée des déserts médicaux.



Offres de soins fragmentées

Un patient – multiples situations – de nombreux médecins.



Pression sur les coûts

D'un point de vue financier les différents systèmes de santé sont à bout de souffle.



Une implication des patients croissante

Les patients s'impliquent de plus en plus pour leur santé en sélectionnant et organisant leurs équipes de soins.



Digitalisation

- Changement dans la dispensation des soins et des modes de paiement
- Réforme de la facturation électronique
- Intelligence Artificielle.



Une réglementation plus stricte

- Les normes de qualité sont de plus en plus strictes en raison des nouvelles réglementations.
- Accroissement obligatoire des investissements pour être conforme aux nouvelles réglementations.
- Logiciel certifié CE, considéré comme un dispositif médical.



Pandémie

La pandémie de Covid- 19 a accéléré les tendances de fond.



Panorama | Innovation



Innovation



14,3 %
Effort de R&D*



49,0 M€
R&D Capitalisée



1 528
Collaborateurs R&D

Nos capacités d'innovation reposent sur :

Software factory

- Organisation R&D rationalisée et agile
- Industrialisation
- Collaborateurs talentueux
- Plateforme offshore

Qualité et conformité

- RGPD
- HDS
- ISO 27001, ISO 20000- 1, ISO 27017, ISO 27018, ISO 50001
- ISAE 3402 Type II, ISO 14001 et SecNumCloud
- Réglementation

Collaboration

- Développement de produits et services axés sur le client

Plateforme technologique

- Cloud
- Web et mobile
- Datacenter Cegedim
- Intelligence Artificielle

* % des frais liés au personnel de Recherche et Développement rapporté au chiffre d'affaires consolidé.



Panorama | Modèle d'entreprise et stratégie de croissance





Panorama | Notre modèle d'entreprise et stratégie de croissance

1

Anticiper les besoins de nos clients

Notre position unique dans l'écosystème de la santé, nous permet d'avoir une relation extrêmement étroite avec nos clients. Ceci nous permet d'anticiper et de comprendre les futures évolutions de la santé, de la digitalisation des processus et de la gestion des ressources humaines. Cette position s'est construite sur des années d'expérience à servir nos marchés.

Cette connaissance des marchés nous permet de faire correspondre les attentes des clients avec les évolutions de marché en anticipant les tendances. De plus, nous pouvons identifier les opportunités et menaces et nous y adapter.

4

Créer des synergies entre nos différentes offres

Nous libérons le formidable potentiel du Groupe en créant des synergies entre nos différentes offres.

2

Développer une innovation de pointe

En 2025, nos équipes R&D comptaient 1 528 collaborateurs et nous avons capitalisé 49,0 millions d'euros de R&D. Depuis 2015, Cegedim s'est lancé dans un programme de redéveloppement majeur pour transformer l'ensemble de sa suite de produits en une série d'applications SaaS modernes interopérables.

Pour plus de détails sur nos capacités d'innovation, se référer au chapitre 1, point 1.2 les activités du Groupe, et au chapitre 3 point 3.3.2 « Investissements opérationnels », section « R&D au niveau du Groupe Cegedim » et point 3.9 « Recherche et développement au niveau de Cegedim SA ».

5

Accroître notre base installée et gagner de nouveaux clients

Pour développer notre base installée, nous bénéficions des grandes tendances de marché qui créent des opportunités significatives, de la transition SaaS, de nos solutions de pointe et de la commercialisation de nouveaux modules et produits complémentaires.

Les acquisitions offrent également des opportunités, entre autres, en nous donnant accès à de nouveaux clients, technologies ou produits. Nous pouvons ensuite commercialiser nos produits existants à nos clients nouvellement acquis ou commercialiser les technologies ou produits acquis à nos clients existants.

3

Concevoir des solutions

À partir de nos technologies de pointe, nous concevons des solutions à forte valeur pour nos clients. Ceci s'appuie sur notre équipe de R&D, la software factory, la connaissance du marché et l'excellence opérationnelle.

6

Générer de la valeur pour nos parties prenantes

Nos activités sont globales, complexes et touchent une grande variété de parties prenantes.

Nous visons à créer des relations de confiance avec nos investisseurs, collaborateurs, clients, fournisseurs et partenaires, ainsi qu'avec la société civile, nos communautés, les autorités locales / nationales et les organismes de réglementation.

Pour construire une activité résiliente, nous devons comprendre les besoins de toutes nos parties prenantes et continuer à créer de la valeur.



Panorama | Nos engagements RSE

Atténuation du changement climatique



Réduire les émissions de GES	Référence 2024 : 3 960	Sur les scopes 1 et 2 (tCO2e)	2025 : 3 246 2024 : 3 960	🎯 2030 : -42 % (-6 % / an)	ODD 8.4	ESRS E1-4 GRI 305-5
	Référence 2024 : 59 258	Sur le scope 3 (tCO2e)	2025 : 32 426 2024 : 59 258	🎯 2030 : -25 % (-3,6 % / an)		
Énergie	Référence 2021 : 1 955	Réduire la consommation énergétique par employé (kWh / collaborateur)	2025 : 1 179 2024 : 1 051	🎯 2030 : 1 000	ODD 7.3	ESRS E1-5 GRI 302-3
	Référence 2019 : 0 %	S'approvisionner intégralement en électricité d'origine renouvelable*	2025 : 81 % 2024 : 73 %	🎯 2030 : 100 %	ODD 7.2	
	Référence 2024 : 19 438 289	Réduire les kilomètres parcourus des véhicules d'entreprise	2025 : 17 471 148 2024 : 19 438 289	🎯 2030 : -20 %	ODD 3.6	
	Référence 2024 : 119	Réduire l'empreinte environnementale de nos véhicules (gCO2e moyen / km)	2025 : 118,7 2024 : 119	🎯 2030 : 100	ODD 8.4	
Réduire les déchets	Référence 2022 : 24 %	Taux de revalorisation des PLV	2025 : 62 % 2024 : 75 %	🎯 2030 : 100 %	ODD 8.4	ESRS E5-3 GRI 306-4

Ressources humaines



Équité et égalité des chances	Référence 2024 : 32 %	Faire progresser le ratio de femmes à des postes de direction	2025 : 36 % 2024 : 32 %	🎯 2030 : 40 %	ODD 5.5	ESRS S1-1 GRI 405-1
Former et développer les compétences	Référence 2024 : 7,1 %	Faire progresser le ratio de promotions internes	2025 : 7,2 % 2024 : 7,1 %	🎯 2030 : 12 %	ODD 4.4	ESRS S1-13
	Référence 2024 : 6,6	Augmenter le nombre d'heures de formation / collaborateur	2025 : 11,3 2024 : 6,6	🎯 2030 : 14		ESRS S1-13 GRI 404-1



Panorama | Nos engagements RSE

Numérique responsable



Réduire l'empreinte environnementale du numérique	Référence 2023 : 1,75	Améliorer le PUE (ET1)	2025 : 1,71 2024 : 1,73	2030 : -13 %	ODD 7.3	ESRS E1-5 GRI 302-3
	Référence 2019 : 1,94	Améliorer le PUE (EB4)	2025 : 1,63 2024 : 1,78	2030 : -17 %		
	Référence 2025 : 1,82	Améliorer le PUE (EB3)	2025 : 1,82 2024 : ND	2030 : -12 %		
	Référence 2025 : 2,82	Étendre la durée de vie du matériel informatique	2025 : 2,82 2024 : ND	2030 : +1 an	ODD 8.4 et 12.4	ESRS E5-3 GRI 306-4
	Référence 2024 : 0 %	Donner une seconde vie aux écrans de nos clients	2025 : 36,4 % 2024 : 0 %	2030 : 50 %	ODD 8.4	

Conduite des affaires



Développer nos achats responsables	Référence 2023 : 32 349	Développer les achats auprès d'entreprises adaptées ou d'insertion	2025 : 44 560 2024 : 46 215	2030 : +500 %	ODD 10.2	ESRS S2-4 GRI 3-3



Panorama | Notre contribution économique

Création de valeur



649,2 M€

Chiffre d'affaires 2025

2,8 M€

Produits financiers et autres

652,0 M€

Création de valeur totale

Distribution de valeur

163,7 M€ 17,5 M€



Fournisseurs :

Achat de biens et services



Prêteurs de fonds :

Coûts financiers

- 7,6 M€ 346,1 M€



Société civile et communauté :

Impôt sur les sociétés, taxes
et droits



Collaborateurs :

Salaires, pensions, etc.

73,9 M€



Réinvesti dans Cegedim : Création de valeur future



Panorama | Bref historique de la structure du Groupe

1969 Jean-Claude Labrune fonde Cegedim* afin de fournir des solutions informatiques au monde de la santé.	1972 Création de la première base informatisée de médecins.	1979 Lancement de l'activité CRM en France.	1990 Début de l'expansion internationale.	1991 Première plateforme d'échanges dématérialisés.
				1994 Lancement des offres d'informatisation des médecins en France, des activités de promotion à destination des médecins et pharmaciens et des activités de gestion des ressources humaines.
2015 Cession de la division CRM et données stratégiques à IQVIA.	2007 Acquisition de Dendrite International, Cegedim devient le leader mondial du CRM pour l'industrie pharmaceutique.	1999 Informatisation des compagnies d'assurance et mutuelles de santé.	1997 Lancement de la première base informatique de médicaments, la base Claude Bernard.	1995 Introduction au Second Marché de la Bourse de Paris du titre Cegedim. Il est désormais coté sur Euronext Paris, compartiment B.
2015- 2018 1 ^{ère} étape de la transformation du business model : Repositionnement stratégique avec le passage au mode SaaS et le développement des offres Cloud, Digital et BPO.				
2018- 2020 2 ^{ème} étape de la transformation du business model : Maintenir une dynamique de croissance profitable soutenue et durable.	2022 Cegedim et le Groupe Malakoff Humanis, le Groupe VYV et PRO BTP signent un partenariat stratégique. Les 3 groupes rentrent au capital de Cegedim Sa.	2023 Gain d'un contrat majeur sur les activités BPO Assurance.	2024 Sortie de l'activité médecins au Royaume-Uni et acquisition de Visiodent en France.	2025 Cegedim continue d'innover autour de l'IA et du cloud, et de se focaliser sur les marges et la génération de trésorerie.

* Centre de Gestion, de Documentation, d'Informatique et de Marketing

Les événements de 2024 et 2025 sont présentés au chapitre 4 et dans les annexes des états financiers consolidés, note 3 du présent document.





Présentation du Groupe

1.1 | Organisation du Groupe

Place de Cegedim SA au sein du Groupe

Cegedim SA est une filiale de FCB, holding animatrice du Groupe Cegedim. Elle est la seule société cotée du Groupe. Cegedim est cotée à la bourse de Paris depuis 1995 et n'appartient pas à un autre groupe.

Cegedim SA intervient dans les domaines suivants :

- **Cegedim Business Services** : accompagne depuis plus de 30 ans toutes les entreprises, dont les acteurs de l'écosystème santé, dans leurs enjeux grâce à des solutions digitales d'optimisation des processus de facturation, achats, paie et performance RH. L'objectif de Cegedim Business Services : être l'acteur de référence en France et à l'international de la transformation digitale et de la performance des fonctions finance, achats et RH.
- **Informatique et R&D** : développement et mise au point de certains des outils informatiques utilisés par les autres départements et filiales du Groupe pour fournir les prestations qu'ils vendent.
- **Services centralisés** : traitement de la paie, gestion des salariés, facturation, comptabilité et reporting mensuel. Tous les principes de sécurité, d'assurance et de confidentialité en vigueur dans les métiers de l'infogérance informatique sont respectés. Les services centralisés concernent également la gestion des questions fiscales, juridiques, sociales, comptables, de sécurité, gestion des risques, contrôle interne, conformité, d'organisation, les assurances, les achats, la communication externe et la propriété intellectuelle. Ces charges sont affectées mensuellement aux filiales du Groupe suivant des clés de répartition propres à chaque famille de prestations.

Liste des filiales de Cegedim

La liste des filiales du Groupe, leur pays d'origine et le pourcentage de contrôle figurent au Chapitre 4, point 4.6, note 5 « Périmètre de consolidation », du présent Document d'Enregistrement Universel. De plus amples informations sur l'activité des principales filiales du Groupe figurent au point 1.2 « Les activités du Groupe » de ce Chapitre.

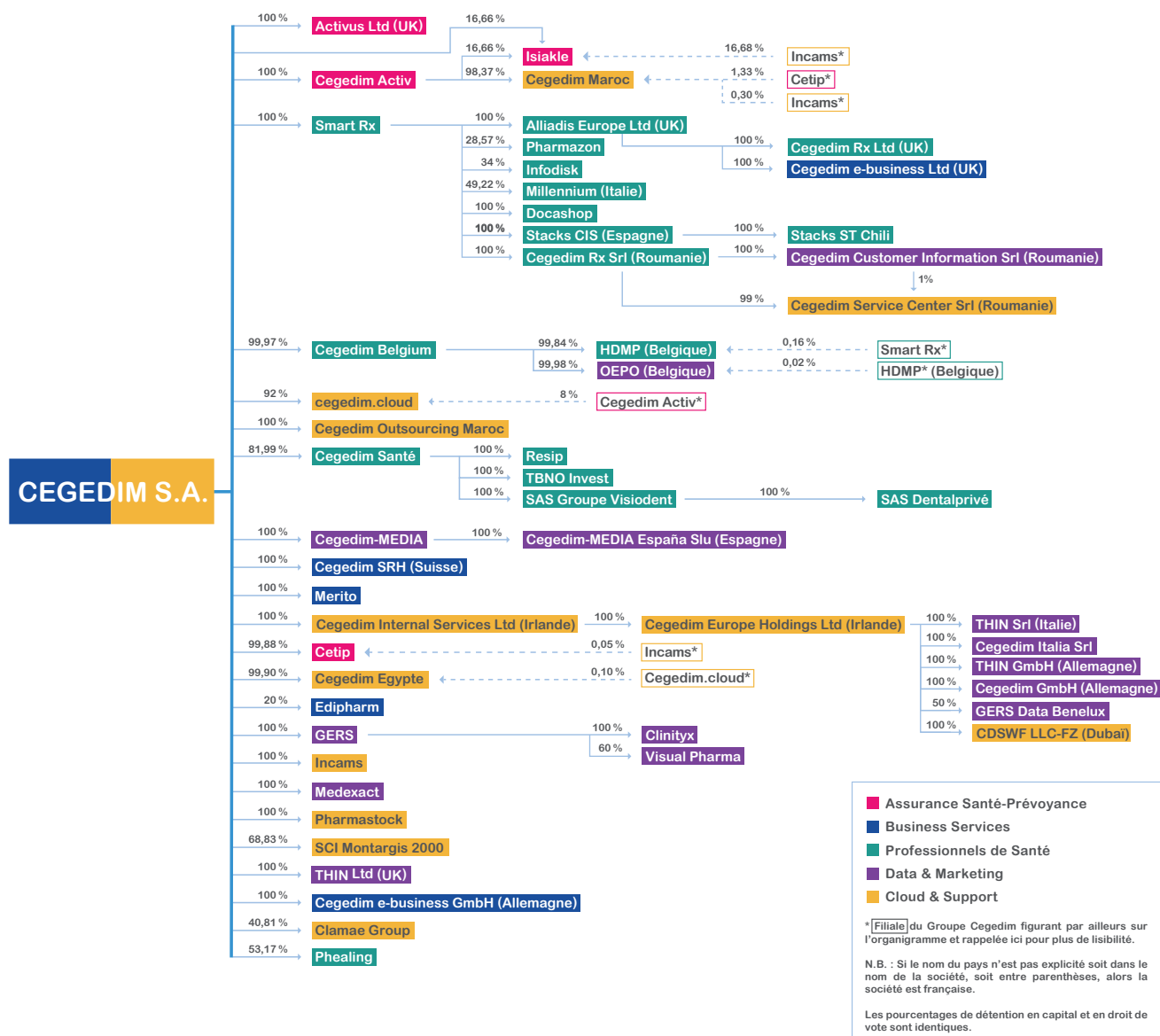
L'organigramme juridique du Groupe est présenté à la page suivante.

Informations sur les principales filiales et participations

Les participations de Cegedim sont exposées dans l'organigramme de la page suivante du présent Document d'Enregistrement Universel. Elles sont prises en compte pour l'élaboration des comptes consolidés du Groupe, conformément aux méthodes exposées dans les principes comptables des comptes consolidés présentés au chapitre 4 « Comptes consolidés » point 4.6, note 22 « Méthodes et principes comptables ».

Les filiales dont la contribution au chiffre d'affaires consolidé est supérieure à 30 millions d'euros au 31 décembre 2025 sont : Cegedim Activ, Cegedim-MEDIA, Cegedim SA, Cegedim Santé, Cetip, GERSData et Smart Rx.

Organigramme du Groupe Cegedim au 31 décembre 2025



1.2 | Les activités du Groupe

Le Groupe Cegedim propose une large gamme de solutions et services innovants à destination des professionnels de santé, des chercheurs, des entreprises et autorités de santé, des acteurs de l'assurance santé et prévoyance, et des entreprises de tous secteurs intéressées par les problématiques d'externalisation, d'hébergement sécurisé et d'échanges dématérialisés.

Le Groupe présente désormais ses résultats financiers en fonction de ses activités / Business Units opérationnelles :



et non plus des typologies de métiers (Logiciels & Services, Flux, Data & Marketing, BPO, Cloud & Support).

Un rappel de la typologie de métiers sous forme de pictogramme figure ci-après au début de chaque présentation d'activité.

Logiciels & Services



Flux



Data & Marketing



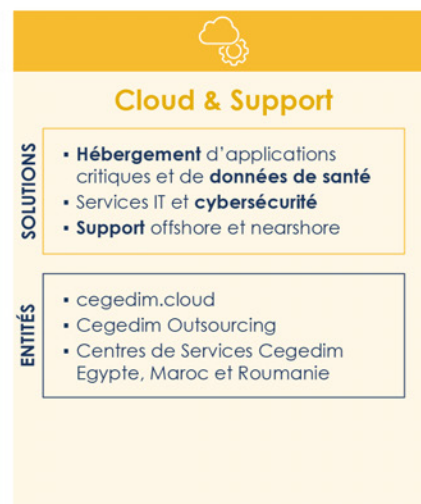
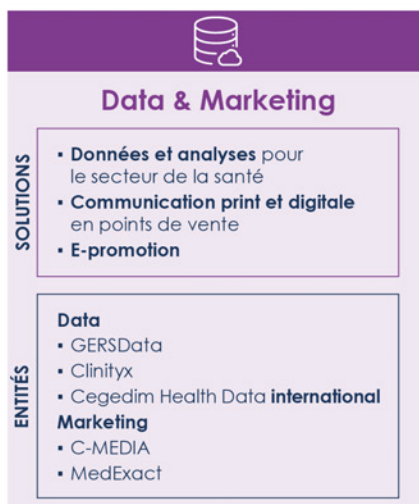
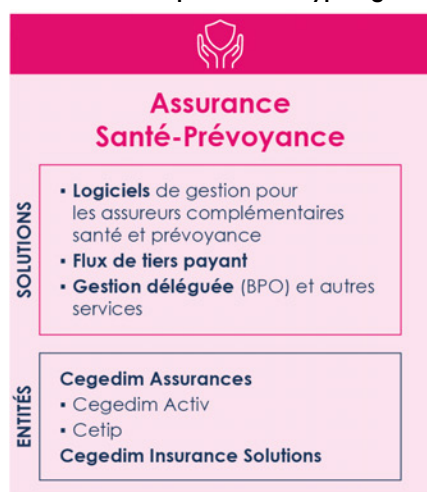
BPO



Cloud & Support



Activités du Groupe selon les typologies de clients :



1.2.1 | Assurance Santé-Prévoyance



CEGEDIM ASSURANCES

Cegedim Assurances regroupe l'ensemble des solutions et services du Groupe destinés aux assureurs, mutuelles, institutions de prévoyance et intermédiaires en France, à travers ses deux filiales Cegedim Activ et Cetip. Cegedim Assurances rassemble des compétences sur l'ensemble de la chaîne des échanges entre les professionnels de santé, les organismes assureurs et les gestionnaires de régimes obligatoires et complémentaires.

Cegedim Activ

Logiciels & Services

Logiciels et Services pour les assureurs complémentaires santé et prévoyance France



Au travers de ses solutions, Cegedim Activ est aujourd'hui un acteur de référence en France des solutions logicielles dédiées à l'assurance de personnes (santé et prévoyance). Ses offres s'adressent à tous les opérateurs du marché : compagnies d'assurance, mutuelles, institutions de prévoyance et intermédiaires.

Ses principaux concurrents sont Heka (GFPTech - Almerys), DXC, Inetum Software, Coopengo, Wyde, Prima Solutions.

L'étude publiée par Ailancy en juin 2024, intitulée « L'Assurance à l'Ère des Plateformes : Modèles et Enjeux »*, met en lumière les profondes transformations auxquelles le secteur assurantiel est confronté dans un environnement en pleine mutation. Ces bouleversements obligent les assureurs à repenser leurs modèles historiques pour répondre aux nouvelles attentes en matière de digitalisation. Les assureurs vont devoir prendre le virage du digital pour répondre à ces nouveaux besoins et adapter leurs offres. De plus, il existe une demande croissante chez les assureurs pour des solutions de gestion clés en main en mode SaaS, intégrant une solution de gestion back-office et des espaces web pour les assurés, les entreprises et les intermédiaires.

* https://ailancyadvisory.com/wp-content/uploads/2024/06/VF_Etude_Plateformisation-en-assurance.pdf

Cetip

Flux et Gestion pour le compte de tiers en assurance santé et prévoyance France



Le Cetip est un acteur de référence dans la gestion du tiers payant. Sous la marque iGestion, le Cetip propose des prestations de gestion pour compte de tiers en assurance complémentaire santé et prévoyance, auprès de compagnies d'assurance, d'institutions de prévoyance et de mutuelles.

Viamedis et Almerys sont les principaux concurrents du Cetip. Concernant la Gestion pour compte, les principaux concurrents sont Noveocare, Tessi, Docaposte et Paragon.

L'étude publiée par Ailancy en juin 2024 « L'Assurance à l'Ère des Plateformes : Modèles et Enjeux »*, met en avant un certain nombre de thèmes clés, notamment le besoin d'automatisation accrue de l'expérience client dans les interactions avec les services en ligne.

Le marché de la délégation de gestion bénéficie, quant à lui, de la volonté des assureurs de maîtriser les coûts de gestion et de concentrer leurs investissements sur l'évolution des offres, leur distribution, et l'évolution des parcours de leurs assurés.

* https://ailancyadvisory.com/wp-content/uploads/2024/06/VF_Etude_Plateformisation-en-assurance.pdf

CEGEDIM INSURANCE SOLUTIONS

Cegedim Insurance Solutions (Activus)

Logiciels & Services

**Solutions pour les Assureurs santé (internationaux et nationaux) hors France**

Royaume-Uni et international

Cegedim Insurance Solutions (ex-Activus) est un éditeur de logiciels en assurance santé et prévoyance basé au Royaume-Uni, qui opère en Europe, États-Unis, Amérique du Sud, Asie-Pacifique, Afrique. Sa solution Actisure adresse le marché IPMI (International Private Medical Insurance), les marchés nationaux PMI (Private Medical Insurance) hors France et le marché mondial de l'assurance voyage.

Sa mission est de fournir des solutions logicielles permettant aux compagnies d'assurances de répondre efficacement aux besoins de leurs assurés, à travers une gamme complète et flexible de services.

À l'international, les concurrents de Cegedim Insurance Solutions sont Mednext, DXC et Oracle, ainsi que d'autres acteurs technologiques adressant des territoires géographiques très ciblés.

Le marché a vu le nombre d'assureurs se réduire depuis 5 ans. Cette tendance s'explique par un nombre important de consolidations entre compagnies et par l'impact du COVID-19. On observe cependant un rebond du marché international avec une croissance moyenne annuelle attendue de 6 à 9 % sur les 5 prochaines années à venir, principalement liée à :

- L'augmentation des coûts des soins de santé ;
- La pression exercée sur les systèmes de santé publics ;
- La croissance de la population expatriée ;
- L'importance accordée par les employeurs à la santé, au bien-être et à la santé mentale.

Le rapport publié par EY, Global Outlook 2025*, a mis en avant un certain nombre de thèmes clés qui restent d'actualité :

- L'augmentation des pressions réglementaires : communication financière, fiscalité, blanchiment d'argent, protection des consommateurs, confidentialité des données...
- Le rôle de la digitalisation dans le parcours de l'expérience client : l'ensemble de la chaîne de valeur est impacté, de la souscription à la distribution, en passant par les sinistres ; pour les compagnies d'assurance comme pour leurs bénéficiaires ;
- L'adoption du cloud comme une nécessité pour fournir des modèles SaaS, désormais considérés comme des catalyseurs essentiels d'agilité, d'évolutivité, de sécurité et d'innovation.

* ey-gl-global-insurance-outlook-01-2025.pdf

1.2.2 | Business Services



Business Services

CEGEDIM BUSINESS SERVICES

Cegedim Business Services accompagne depuis plus de 30 ans toutes les entreprises, dont les acteurs de l'écosystème santé, dans les enjeux d'optimisation et d'automatisation des processus de leurs fonctions finance, achats, ventes et RH.

Cegedim Business Services opère un portefeuille de solutions autour de trois domaines d'expertise : Paie & Ressources Humaines, Factures & Achats, et Flux Santé, avec pour vocation de permettre à ses clients de se recentrer sur leur cœur de métier. L'objectif de Cegedim Business Services : être l'acteur de référence en France et à l'international de la transformation digitale et de la performance.

Cegedim Business Services - practice Factures et Achats

Digitalisation des processus d'achat et de facturation

France, Europe et International



Cegedim Business Services est un acteur de référence de la digitalisation et de l'automatisation des process BtoB en Europe. Cette activité développe et commercialise la solution SY business.

Cegedim Business Services accompagne les entreprises dans leur transformation digitale à travers une solution complète collaborative de digitalisation, de la signature du contrat à la transmission et au paiement de la facture.

Depuis 2019, avec les acquisitions de Ximantix et NetEDI, Cegedim Business Services opère depuis 5 pays (France, Allemagne, Angleterre, Belgique et Maroc) et est en mesure d'accompagner ses clients vers une digitalisation des processus multi-pays ou d'adresser les besoins propres aux activités locales. Cette capacité complète l'offre historique de Cegedim Business Services en matière de dématérialisation des factures dans 64 pays grâce à l'interopérabilité de sa solution. Membre des réseaux PEPPOL et EESPA, du FNFE-MPE, et de la FnTC, Cegedim Business Services, immatriculée définitivement Plateforme Agréée (PA) depuis le 11 décembre 2025 par la DGFIP, accompagne les entreprises dans leurs enjeux de mise en conformité de la réforme de la facturation électronique.

Sur cette practice, Cegedim Business Services se positionne sur le marché de la digitalisation des processus financiers des entreprises (Procure-to-Pay & Order-to-Cash). Son immatriculation définitive comme Plateforme Agréée la positionne comme tiers de confiance de l'Etat français dans le déploiement des obligations posées par la réforme de la facturation électronique, autorisé à émettre et recevoir les factures pour le compte des entreprises françaises concernées par la réforme de la facture électronique, tels que Generix, Esker, Yooz ou Edicom.

Porté par le contexte réglementaire et l'accélération des réglementations en France, en Europe et à l'international, par la recherche accrue de gains de productivité et par le développement du travail à distance, le marché de la dématérialisation continue à croître rapidement. Les obligations de généralisation de la facture électronique en France et à l'international transforment le paysage des flux de facturation et des acteurs. Certains se préparent à l'obtention de leur immatriculation définitive Plateforme Agréée (PA), tandis que d'autres seront seulement Opérateurs de Dématérialisation.

À compter de septembre 2026, les Plateformes Agréées définitivement immatriculées seront les seules autorisées à émettre et recevoir les factures pour le compte de toutes les entreprises françaises concernées par la réforme de la facturation électronique, et à pouvoir se connecter au Portail Public de Facturation (PPF) pour transmettre les flux e-invoicing et e-reporting. Les Opérateurs de Dématérialisation ne pourront plus se raccorder directement au PPF et seront obligés de devenir partenaires / intermédiaires avec les PA. Un nouveau marché se dessine pour la solution SY business.

L'émergence de l'intelligence artificielle va porter l'accélération des prises de décision et l'automatisation des phases de rapprochement et de validation.

Cegedim Business Services - practice Flux santé

Digitalisation des flux relatifs à la supply chain des produits de santé et dématérialisation du processus d'achat et de facturation

France et Belgique



Acteur pivot entre industriels et professionnels de santé, Cegedim Business Services occupe une place centrale au sein de l'écosystème des achats de produits de santé en France, grâce à ses solutions de digitalisation de la supply chain et des processus commerciaux.

Celles-ci visent à répondre aux enjeux métiers spécifiques de cet écosystème dans un contexte de forte tension sur les ressources et d'évolutions réglementaires : enjeux de sécurisation des approvisionnements, de conformité réglementaire, enjeux économiques, de traçabilité et disponibilité, de durabilité, pour proposer le bon produit, au bon moment, pour le bon patient.

Forte d'une expertise reconnue depuis 1989 en tant qu'opérateur technique et commercial d'Edipharma (GIE de l'industrie pharmaceutique au cœur de l'échange dématérialisé de documents commerciaux), Cegedim Business Services a acquis une double expertise technologique et sectorielle, au bénéfice des professionnels du secteur : établissements hospitaliers, officines, fournisseurs de produits de santé, grossistes répartiteurs et de nombreux autres intervenants, et a ainsi construit un large portefeuille de solutions à destination de chacun de ces différents acteurs.

Cegedim Business Services assure également le rôle d'opérateur technique pour le GIE DiaGDirect, acteur majeur de la digitalisation du cycle Purchase-to-Pay (P2P) dans le secteur du diagnostic in-vitro et de la santé.

L'offre Santé Hôpital de Cegedim Business Services, positionnée sur des segments en croissance structurelle et portés par des dynamiques réglementaires favorables se compose de :

- Hospitalis : plateforme transactionnelle de référence pour la digitalisation des flux entre établissements de santé et fournisseurs de produits de santé. Dans un contexte de transformation digitale accélérée et de pression sur l'efficacité hospitalière, Hospitalis bénéficie d'une demande soutenue pour l'automatisation des processus approvisionnements/logistique, la sécurisation des approvisionnements de produits de santé face à l'augmentation des ruptures et des risques de cyber attaques, et la conformité réglementaire sur la sérialisation ;
- Sedistock : plateforme experte de traçabilité des dispositifs médicaux (DMI et DM), adresse un marché en forte expansion, tiré par le renforcement des normes européennes et la complexification des plateaux techniques des établissements de santé et l'innovation dans les DM. Sa refonte technologique finalisée en 2025, en mode hébergé et en modèle SaaS est un socle pour la nouvelle offre Hospi-DM à destination des établissements et des fournisseurs de DM.

L'offre SY pharma est, quant à elle, la solution de digitalisation des relations commerciales entre les pharmacies de ville et leurs fournisseurs de produits de santé. Elle est composée de la solution historique Pharma ML, et depuis peu de la solution de proposition de commandes qui utilise l'IA et la data pour simplifier la gestion du back-office des officines.

Concernant la facture, Cegedim Business Services est Immatriculée Plateforme Agréée par la DGFiP depuis le 11 décembre 2025, et fait partie des seuls acteurs autorisés à émettre et recevoir les factures pour le compte des entreprises françaises concernées par la réforme de la facturation électronique.

Sa connaissance du marché de la Santé et son empreinte significative auprès des principaux fournisseurs de produits de santé constituent un point clé pour accompagner l'industrie autour des cas d'usage qui existent en son sein et qui concerneront tous les laboratoires (dépositaires, centrales d'achat et de paiement, pratiques liées à l'auto-facturation...).

Dans cet environnement fortement réglementé, l'offre TPO (Transparency Process Outsourcing), dédiée à la gestion des obligations liées aux dispositifs d'encadrement des avantages et de transparence des liens d'intérêts entre les laboratoires pharmaceutiques et professionnels de santé, offre un soutien administratif et réglementaire aux laboratoires concernés.

En perspective, le marché est porté par le recours croissant à l'intelligence artificielle, que Cegedim Business Services implémente afin d'enrichir chacune de ses offres de services à forte valeur ajoutée et qui répondent aux enjeux métiers des professionnels de santé :

- Pour l'offre TPO, proposer un portail dédié et le recours à l'IA au quotidien pour améliorer la gestion des interactions entre les professionnels de santé et les laboratoires pharmaceutiques ;
- Pour l'offre SY Pharma, automatiser la proposition de commande, et la remontée de commandes tierces au sein des LGO.

Par ailleurs Cegedim Business Services poursuit son développement dans le domaine de la santé en explorant de nouveaux marchés comme les cabinets de radiologie, ou le secteur du maintien à domicile.

Cegedim Business Services - practice Ressources Humaines

Logiciels & Services



BPO



Développement de la performance RH

France, Suisse et Maroc

Cegedim Business Services se positionne grâce à sa practice Ressources Humaines comme un acteur de référence du marché des solutions et des services paie/RH. L'entreprise dispose d'une expertise de plus de 30 ans dans le domaine du SIRH en mode SaaS et de l'externalisation de la paie. Elle compte parmi ses clients des entreprises de toutes tailles ainsi que des cabinets d'expertise comptable. Cegedim Business Services propose Teams RH, une plateforme SIRH complète et modulaire en mode SaaS. La solution Teams RH peut être couplée à une gamme de services d'externalisation métier partielle (processing) ou totale en BPO (Business Process Outsourcing).

Le marché des solutions RH évolue entre des « pure players » proposant des solutions externalisées sur des briques du SIRH (ex. gestion des talents) et des concurrents d'éditeurs ERP avec des solutions « globales » nécessitant des partenariats pour prendre en compte les spécificités locales. Dans cet environnement, Cegedim Business Services se distingue par sa capacité à conjuguer une couverture fonctionnelle complète du SIRH avec des niveaux de services avancés, notamment en matière de BPO. Cette approche, comparable à celle d'acteurs de référence du marché tels qu'ADP, Sopra ou Cegid constitue un facteur clé de différenciation et un avantage compétitif durable.

Les perspectives de Cegedim Business Services reposent sur une dynamique de croissance ciblée et pragmatique. La consolidation des partenariats indirects constitue un levier majeur de développement, en particulier pour renforcer la présence sur le marché des PME et en accroître la pénétration. Cette approche partenariale permet d'adresser plus efficacement les besoins de ce segment, tout en soutenant la montée en puissance des offres. Parallèlement, le développement sur le marché des experts-comptables se poursuit.

Concernant le parc clients, la transition vers la nouvelle interface sera intensifiée. Cette accélération s'inscrit dans une démarche continue de modernisation des usages et d'amélioration de l'expérience utilisateur. Elle permet d'harmoniser les environnements, de faciliter l'adoption des nouvelles fonctionnalités et de créer un socle technologique commun, favorable à l'intégration des futures évolutions de la solution.

Enfin, l'innovation restera au cœur de la feuille de route avec le développement de fonctionnalités à forte valeur ajoutée, visant à améliorer durablement la productivité des utilisateurs.

1.2.3 | Professionnels de Santé



Professionnels
de Santé

Cegedim Santé

Logiciels & Services



Logiciels de gestion de cabinet, téléconsultation, agenda et prise de RDV en ligne

France

Cegedim Santé aide les professionnels de santé à se concentrer sur le soin de leurs patients en leur proposant des solutions de gestion de cabinet (gestion du dossier patient, aide à la prescription, facturation) ; d'agenda et de prise de rendez-vous en ligne ; de téléconsultation / télésoin / téléexpertise ; de coordination ; et de télésecrétariat.

Ses offres s'adressent aux professions médicales (médecins généralistes et spécialistes, chirurgiens-dentistes, sages-femmes) et aux professions paramédicales (kinésithérapeutes, infirmiers, orthophonistes, orthoptistes, podologues). Elles sont adaptées à chaque mode d'exercice, en cabinet médical et paramédical, maison de santé pluriprofessionnelle, centre de santé, en libéral ou salariat.

Cegedim Santé accompagne également les grands comptes (santé au travail, assurances) en mettant à leur disposition des services numériques de santé innovants.

Les principaux concurrents de Cegedim Santé sur le marché du logiciel de gestion de cabinet sont le groupe allemand CompuGroup, les groupes Equasens, Vidal et Doctolib. Sur le marché de la prise de RDV en ligne, l'acteur dominant est Doctolib. Sur le marché de la téléconsultation, l'acteur dominant est Doctolib.

Sur le marché des logiciels de gestion pour les professions paramédicales, on retrouve CompuGroup, CBA, Sophia Développement, Soins 2000 et Doctolib. De leur côté, Imagex et Julie solutions évoluent sur le marché des logiciels de gestion pour les dentistes.

Les professionnels de santé font face à de réelles difficultés d'exercice, pris dans une course permanente à la recherche de temps de soins, avec le souci de maintenir des standards de qualité de leur exercice et une écoute active des patients. L'évolution de la démographie médicale qui s'annonce encore plus tendue pour les 10 prochaines années et l'accroissement de la demande de soins liée au vieillissement de la population et à la hausse des maladies chroniques rendent le contexte particulièrement complexe. Le numérique en santé est un levier majeur pour répondre à ces enjeux en simplifiant l'organisation des professionnels de santé, en facilitant les logiques de parcours de soins, en favorisant la coordination autour du patient, en libérant du temps médical pour améliorer l'accès aux soins.

Le respect du cadre d'interopérabilité et les labels (e-santé, Ségur, LAP) permettent également aux professionnels de santé d'accéder aux financements des pouvoirs publics pour leur équipement et usage numérique. Cegedim Santé poursuit la mise en conformité permanente de ses différentes solutions.

Au-delà des outils, l'enjeu crucial est désormais celui du développement des usages du numérique en santé, dont le succès repose sur les professionnels de santé, les pouvoirs publics et les éditeurs. Si le cadrage national des outils et des bonnes pratiques du numérique en santé est un préalable indispensable, la transformation de notre système de santé se joue véritablement dans les usages sur les territoires. Cegedim Santé y contribue directement en apportant aux professionnels de santé différentes solutions intégrant ces socles du numérique en santé (INS, DMP, MSS, ordonnance numérique, appli carte Vitale...), mais aussi une information continue sur les nouveautés et les bonnes pratiques, en mettant à leur disposition des outils de formation (vidéos, webinaires, formations), en étant présent sur le terrain, dans toutes les régions, à leurs côtés.

Les développements et déploiements vont se poursuivre en 2026, en ligne avec la feuille de route du numérique en santé (vague 2 du Ségur médecins, Ségur Chirurgiens-Dentistes, sages-femmes et paramédicaux...) et les évolutions de pratique et d'organisation des professionnels de santé. En 2026, Cegedim Santé poursuivra sa dynamique autour de l'intelligence artificielle au service de ses clients professionnels de santé avec une approche pragmatique et utile apportant des bénéfices directs au quotidien.

2026 verra aussi s'accélérer la mise en place de l'exercice coordonné dans le cadre du dispositif national Réseau France Santé. Cegedim Santé continuera de mettre en place ses différentes solutions au service de la collaboration pluriprofessionnelle et contribuera à soutenir la transition vers un modèle de soins résolument orienté « prévention » et centré sur le patient.

Smart Rx

Logiciels & Services



Logiciels & Services pour les pharmaciens

France

Capitalisant sur plus de 30 ans d'expertise en matière d'informatique officinale, Smart Rx développe et commercialise des solutions logicielles globales. Smart Rx se place à la pointe des dernières innovations technologiques, au plus près des exigences métier de ses clients avec des offres évolutives à forte valeur ajoutée.

Smart Rx a engagé en 2025 un plan de transformation articulé autour de trois objectifs :

- Améliorer la qualité de service de ses solutions ;
- Renforcer sa spécialisation en distinguant deux pôles d'expertise :
 - Le logiciel et la formation, regroupés au sein de Smart Rx ;
 - Le matériel et les services, désormais portés par une nouvelle entité, Docashop ;
- Projeter l'avenir avec ambition, ouverture et innovation, pour continuer à développer des solutions utiles et performantes.

Smart Rx, Equasens (ex-Pharmagest), Every's (Winpharma) et Astera (LEO) sont les principaux acteurs sur le marché de l'informatique officinale en France. A noter l'apparition sur le marché d'un nouveau LGO (Logiciel de Gestion d'Officine) en mode full SaaS : Pharmony.

L'ensemble des officines françaises est aujourd'hui informatisé : le marché des logiciels pharmaciens est donc un marché de renouvellement. En lien avec le besoin croissant de performance des officines, ce marché est toutefois en pleine mutation et offre des perspectives de croissance intéressantes.

Les nouveaux enjeux liés au modèle économique et réglementaire tels que le Dossier Médical Partagé, le bilan de médication, le suivi de l'observance, la sérialisation, les objectifs de substitution, la télémédecine, la prescription électronique de médicaments, les nouvelles missions des pharmaciens dans le cadre de la loi HPST (Hôpital, Patients, Santé, Territoires), le Ségur, sont autant de thèmes qui engagent les évolutions des solutions logicielles à court ou moyen terme. Le pharmacien est plus que jamais au cœur du parcours de soins des patients.

Les pharmaciens d'officine font face à de nombreux challenges les obligeant à adapter leur organisation et celle de leurs équipes : augmentation des compétences et missions ; tensions d'approvisionnement en médicaments ; digitalisation de la santé ; difficultés de recrutement.

Le rôle des éditeurs est d'accompagner ces évolutions et de proposer des solutions innovantes.

Par ailleurs, l'accroissement de la concurrence oblige les pharmaciens à avoir recours à des outils informatiques plus poussés en suivi d'activité et pilotage, en optimisation des achats et en dynamisation du point de vente. Parallèlement, le marché continue à se structurer autour de groupements qui permettent aux pharmacies de s'inclure dans des réseaux. Cette stratégie se traduit par de nouveaux besoins spécifiques pour les pharmacies en matière de positionnement, mise en place de leurs missions, organisation interne, politique d'offre...

Claude Bernard

Logiciels & Services



Base de données scientifique sur les médicaments, les produits de santé et les dispositifs de santé

France

Claude Bernard propose aux professionnels de santé une base de données médicale d'aide à la prescription et à la délivrance des médicaments, produits de santé et dispositifs médicaux. Claude Bernard édite également le moteur de facturation SESAM-Vitale jFSE, reconnu pour sa robustesse, sa fiabilité éprouvée et la qualité du support.

La base de données médicale Claude Bernard et la base Vidal sont les deux bases de données historiques dédiées aux médicaments. À leurs côtés, d'autres bases - Thésorimed, Thériaque, Synapse, Clickadoc et Posos -, renforcent, elles aussi, la concurrence sur ce segment.

Claude Bernard propose, au-delà de sa base éponyme, différents services phares autour de sa plateforme sous forme de composants web afin de faciliter le travail d'intégration de ses clients éditeurs. Claude Bernard va enrichir son offre en 2026, d'une part, en continuant de capitaliser sur l'intégration de l'Intelligence Artificielle avec un nouveau module destiné à aider le professionnel de santé au cours des consultations médicales complexes liées au grand âge et, d'autre part, en développant sa base de données sur les compléments alimentaires.

La base de données dispose du marquage CE classe IIb pour ses API, dispositifs médicaux d'aide à la sécurisation des prescriptions et de la dispensation, signe de la capacité de Claude Bernard à développer des solutions innovantes et conformes aux standards de qualité les plus élevés.

Cegedim Rx

Logiciels & Services

**Logiciels & Services pour les pharmaciens**

Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, Cegedim Rx propose une large gamme de solutions destinées aux pharmacies, articulées autour de Pharmacy Manager, son système phare de gestion des dossiers médicaux des patients. Cette plateforme facilite une délivrance sécurisée et efficace des médicaments, qu'il s'agisse de dispensation en officine ou de gestion des commandes. Elle s'accompagne de solutions facilitant la prise en charge clinique, l'analyse des performances et la communication digitale en point de vente. Toutes ces fonctionnalités aident les pharmacies à gagner en efficacité tout en s'adaptant à l'évolution des exigences en matière de services et de logistique.

On dénombre environ 13 000 pharmacies de proximité à travers le Royaume-Uni, dont la majorité se trouve en Angleterre, le nombre total de pharmacies continuant de baisser. Parmi les principaux fournisseurs de logiciels, on trouve EMIS, PSL, Boots (via un système propriétaire), Cegedim Rx, Rx Web, Apotec et Titan.

La dynamique du marché continue de favoriser les systèmes flexibles qui permettent aux pharmacies d'adopter des produits spécifiques sans s'engager sur une plateforme unique intégrée, d'autant plus que la réorganisation des grands réseaux d'enseignes entraîne pour partie un transfert de propriété vers des acteurs indépendants et de taille moyenne.

Cegedim Rx a anticipé ces changements structurels et, a su en 2025, capitaliser sur ses investissements soutenus en recherche et développement. L'entreprise est devenue le premier éditeur de logiciel pharmaceutique à intégrer GP Connect Access Record au sein de sa plateforme de services cliniques, renforçant ainsi le rôle de la pharmacie dans les soins primaires. Cegedim Rx a également obtenu le statut « NHS-assured » pour la distribution des vaccins contre la grippe et la COVID-19. Ces développements reflètent une stratégie visant à diversifier la gamme de services de Cegedim Rx au-delà de permettre aux pharmacies une délivrance sécurisée des médicaments.

Malgré des pressions financières persistantes liées à la faiblesse des investissements publics, le marché des pharmacies britanniques continue d'afficher une vraie croissance en termes de valeur et d'activité, soutenue par la hausse des prix des médicaments et l'expansion des services cliniques. Dans ce contexte, Cegedim Rx aborde l'année 2026 avec une gamme de produits élargie et plus diversifiée, ce qui lui permettra de répondre aux besoins en constante évolution du secteur.

Cegedim Rx

Logiciels & Services

**Logiciels & Services pour les pharmaciens et médecins**

Roumanie

Cegedim Rx conçoit et commercialise des solutions logicielles dédiées aux professionnels de santé en Roumanie, notamment les cabinets médicaux, les pharmacies indépendantes, les chaînes de pharmacies et les grossistes pharmaceutiques. Toutes les solutions intègrent la version roumaine de la base de données sur les médicaments et produits de santé Claude Bernard. Outre le développement de logiciels, Cegedim Rx propose un accompagnement complet tels que la mise en œuvre, la formation, le conseil, l'assistance technique et la maintenance.

Cegedim Rx est un partenaire de premier plan pour les médecins généralistes roumains. Ses principaux concurrents sont une solution publique gratuite (SIUI) et des acteurs privés tels que : Syonic et Setrio. Cegedim Rx est également un acteur de premier plan sur le segment des logiciels pharmacies où la société propose des solutions sur mesure pour les indépendants, les grossistes et les chaînes. Ses principaux concurrents sur ce segment sont Setrio et Symfonia, qui ont consolidé leurs positions sur le marché grâce à des acquisitions réalisées en 2025.

Les principales tendances observées se poursuivront en 2026 : consolidation des pharmacies de ville, croissance des services de santé privés, digitalisation. Cegedim Rx continue de développer ses solutions logicielles et est bien positionné sur ses deux segments de marché. Pharmec NOVA, la version Cloud nouvelle génération de son logiciel médecins (attendue en deuxième partie d'année) devrait lui permettre de poursuivre sa croissance continue sur le segment des logiciels médicaux. Pharmec ONE, solution modulable bénéficiant d'une interface modernisée pour la pharmacie, contribuera à renforcer la présence de Cegedim Rx dans ce secteur.

HDMP

Logiciels & Services



Logiciels & Services pour les médecins et centres de soins

Belgique

HDMP est éditeur de logiciels de gestion de cabinets médicaux de premier plan en Belgique à destination des médecins généralistes et des cabinets pluridisciplinaires. La société est également très présente dans le segment des centres de soins.

Le marché belge demeure fragmenté, les principaux acteurs étant : Corilus, HDMP, CGM et Medispring. Les nouveaux entrants NexuzHealth Pro (Cegeka) et Mediportal se concentrent de plus en plus sur les solutions destinées aux spécialistes et aux infirmières. En parallèle, Doctolib renforce sa position grâce à des services connexes tels que la messagerie professionnelle sécurisée (Sillo), en vue d'étendre son influence au-delà du marché de la prise de rendez-vous en ligne.

En 2026, HDMP se concentrera sur la migration de ses clients historiques depuis le logiciel HealthOne vers le logiciel de nouvelle génération HealthOne NOVA. HDMP célébrera également ses 40 ans, témoignant de la longévité, de l'expertise et de la solidité de l'entreprise dans l'accompagnement des professionnels de santé, tout en poursuivant sa transition vers un avenir résolument tourné vers le cloud.

Stacks

Logiciels & Services



Logiciels & Services pour les professionnels de santé

Espagne et Chili

Stacks conçoit et développe des logiciels destinés aux professionnels de santé en Espagne. La société s'adresse à un large éventail de clients, notamment les hôpitaux, les centres de soins primaires, les compagnies d'assurance et les cliniques multidisciplinaires.

En 2025, Stacks a continué à consolider sa position d'acteur de référence en Espagne (déploiement du Conseil Supérieur des Sports - CSD) tout en menant une activité internationale sélective en Amérique latine, notamment au Chili. L'année a également marqué un tournant dans la trajectoire de l'entreprise, avec la signature d'importants contrats dans le secteur public, et l'expansion des réseaux de soins de santé gérés par des groupes d'assurance et des clients institutionnels, à laquelle a contribué sa récente certification au titre du système national de sécurité (ENS).

CompuGroup et Dedalus sont les concurrents de Stacks sur les marchés des soins primaires et hospitaliers.

Les tendances observées en 2025 devraient se poursuivre en 2026 pour Stacks notamment avec :

- Le développement de sa présence en régions (secteur public) ;
- Des projets basés sur l'IA pour aider à améliorer la prise de décision dans les fonctions médicales et administratives ;
- Le soutien aux systèmes de santé publique, notamment à travers le déploiement, de la région des Baléares.

Millennium

Logiciels & Services



Logiciels & Services pour les médecins

Italie

Détenu à 49 % par Cegedim, Millennium se positionne comme un éditeur de logiciels médecins de premier plan en Italie, avec ses solutions Millewin et Milleweb. Par ailleurs, avec Mediatec (sa filiale à 40%) la société continue de renforcer progressivement une forte présence régionale.

Millennium est confronté à une multiplicité de concurrents, anciens et nouveaux : CompuGroup Medical (Profin, Phronesis, FPF, Venere, CCBasic), Next, Koinè, Iatros, Kappamed, Parmenide, TC serve, Atlas, E-shark, ainsi que d'autres acteurs de moindre envergure. Sur le marché des AFT (Agrégation Fonctionnelle Territoriale), le principal concurrent est Netmedica.

En 2026, le nombre de médecins généralistes italiens devraient se stabiliser après plusieurs années de baisse. L'introduction des AFT (grands groupes de médecins généralistes entièrement interconnectés) modifie les fondamentaux du marché, impliquant plus de technologie et plus de fonctionnalités. Ces évolutions majeures, ajoutées à la transition vers le FSE 2.0 (Fascicolo Sanitario Elettronico 2.0) d'ici juin 2026, s'accompagnent d'autres exigences complexes, telles que l'obligation de publier la synthèse du patient, financée par le programme NextGen de l'Union Européenne. Autant d'opportunités sur lesquelles Millennium est idéalement positionné de par les importants investissements effectués depuis plusieurs années dans la conformité.

1.2.4 | Data & Marketing

Data
& Marketing

DATA

GERSData

Données et analyses pour le marché de la Santé

France et Belgique

Data & Marketing



À l'interface de l'écosystème santé - industriels, autorités, professionnels, établissements et acteurs de la distribution, GERSData est un acteur de référence qui met son expertise au service de l'analyse des données de marché pharmaceutique pour suivre les tendances, les comprendre, anticiper leur évolution et éclairer la décision.

GERSData se déploie également en Europe, avec le lancement de GERSData Benelux en avril 2025.

Clinityx

Data & Marketing

Données et analyses pour le marché de la Santé

France



Clinityx est un bureau d'études spécialisé dans la conduite d'études de vie réelle (RWE) à visée épidémiologique, pharmaco-épidémiologique et médico-économique. Acteur français de référence dans le domaine des Entrepôts de Santé, Clinityx compte huit EDS autorisés par la CNIL, dont trois en tant que responsable de traitement - SOG Health, Magellan et THIN® France -, au service de la santé publique.

Cegedim Health Data

Data & Marketing

Données et analyses pour le marché de la Santé

Europe hors France



Cegedim Health Data est la division en charge de l'activité internationale données de vie réelle (RWD) et études de vie réelle (RWE) hors France pour les autorités de santé, les professionnels de santé, les chercheurs, l'industrie de santé et ses partenaires.

Sur ce marché, le leader européen et mondial est IQVIA.

MARKETING

Cegedim-MEDIA (C-MEDIA)

Data & Marketing

Communication print et digitale en points de vente France



C-MEDIA est une régie publicitaire et une agence conseil en média point de vente. Acteur de référence de la communication phytigitale en pharmacie et parapharmacie d'enseigne, elle offre aux marques distribuées en pharmacie des solutions de visibilité à 360° pour faire la différence tout au long du parcours shopper et améliorer l'expérience d'achat.

De manière générale, C-MEDIA évolue dans l'écosystème des médias grand public au même titre que l'affichage urbain, la télévision ou encore le web. Ses concurrents pureplayers pharmacies sont Stratego (Phenix Groupe) et Dynamiz Pharma.

C-MEDIA poursuit sa croissance et le développement de ses activités malgré l'absence de l'effet booster des Jeux Olympiques en 2024. Son offre phytigitale rationnelle, sécurisée, mesurable et événementielle permet à l'entreprise de continuer à maintenir sa position d'acteur de référence du média point de vente.

Pour 2026, C-MEDIA maintient ses investissements afin de fournir un haut niveau de qualité et délivrabilité, de se différencier et garantir la satisfaction et la confiance de ses clients. Cela se traduit par :

- La consolidation et le développement d'accords groupements ;
- La mise en place d'un plan d'action digital : outil de média planning et innovations produits ;
- Le lancement de nouvelles offres : vitrines garanties et Shopper Expérience.

MedExact

Data & Marketing

e-promotion France



MedExact propose divers supports de marketing digital liés aux logiciels de gestion de cabinet et au web. Les clients sont les acteurs de l'industrie pharmaceutique, désireux de bénéficier d'une orchestration de la diffusion d'une information scientifique et médicale de qualité auprès des acteurs de santé, pour les accompagner dans le suivi de leurs patients.

1.2.5 | Cloud & Support



cegedim.cloud

Hébergement d'applications critiques et de données de santé

France et UK

Cloud & Support



cegedim.cloud propose une palette unique de services Cloud pour l'hébergement d'applications critiques et de données sensibles : infogérance (externalisation complète), plateformes « managées » ou PaaS (Platform as a Service), serveurs virtuels à la demande ou IaaS (Infrastructure as a Service), colocation (surface privative au sein des datacenters de Cegedim). Pôle IT du Groupe Cegedim, dédié tant à l'interne qu'à ses clients externes, cegedim.cloud s'appuie sur cinq datacenters en France, regroupés en 2 campus régionaux, certifiés HDS, ISO/IEC 27001, ISO/IEC 20000- 1, ISO 50001, ISO 27017, ISO 27018 et SecNumCloud, sur plus de 300 clouds privés et sur l'expertise informatique de ses collaborateurs, pour assurer à ses clients la disponibilité de leurs applications critiques et la confidentialité de leurs données sensibles.

Les principaux concurrents de cegedim.cloud en matière d'hébergement / infogérance sont : Wordline, Claranet (offre e-Santé™), OVH (offre OVH Healthcare), ITS Integra et Cloud Temple.

Pour 2026, cegedim.cloud ambitionne de poursuivre l'enrichissement de son catalogue de services PaaS HDS et PaaS SecNumCloud, ainsi que la proposition d'une offre de valeur allant du digital workplace à l'infogérance. L'amélioration permanente de son offre de sécurité pour faire face aux menaces croissantes sur les données de ses clients reste une priorité majeure. cegedim.cloud complètera sa flotte avec un 6^{ème} datacenter, qui viendra remplacer un datacenter en colocation, et portera à quatre le nombre de datacenters détenus en propre, permettant une maîtrise complète et souveraine de son offre d'hébergement.

Cegedim Outsourcing

Services IT et cybersécurité

France

Cloud & Support



Cegedim Outsourcing délivre des services IT autour de la gestion du poste de travail, de la sécurité IT, de l'ITSM et de l'hébergement. L'entreprise est spécialisée en Digital Workspace et en Cybersécurité : intégration de solutions technologiques dédiées, infogérance, services managés, hébergement français et certifié, conseils et audits ainsi que des prestations en assistance technique permettant aux entreprises de se concentrer sur leurs activités stratégiques tout en assurant la performance et la sécurité de leur infrastructure informatique.

Centres de Services Cegedim

Services nearshore et offshore

Egypte, Maroc et Roumanie

Cloud & Support



Ces centres de Services Cegedim permettent de compléter l'offre de services des filiales du Groupe Cegedim avec une approche nearshore et offshore à forte valeur ajoutée sur des activités de type BPO, R&D, support, gestion de relation client et développement informatique.



2

Gouvernance

2.1 | La Gouvernance de Cegedim

La présente section fait partie intégrante du rapport sur le Gouvernement d'entreprise visé à l'article L. 225- 37 du Code de Commerce modifié par l'ordonnance n° 2017- 1162 du 12 juillet 2017 et examiné par le Conseil d'administration dans sa séance du 26 mars 2026 après examen par les Comités du Conseil des parties relevant de leurs compétences respectives, et transmis aux Commissaires aux comptes.

Code de gouvernance d'entreprise de référence

Le Conseil d'Administration de Cegedim du 28 octobre 2021 a confirmé que le Code de gouvernance d'entreprise de Middlednext de septembre 2021 disponible sur le site Internet de Middlednext⁽¹⁾, est celui auquel se réfère Cegedim, notamment pour l'élaboration du rapport prévu à l'article L.225- 37 du Code de commerce.

Dans le cadre de la règle « Appliquer ou Expliquer » prévue à l'article L.225- 37- 4 du Code de Commerce et indiqué dans le point 3 « Les postulats du Code Middlednext », Cegedim estime que ses pratiques se conforment aux recommandations Middlednext.

Tableau de synthèse des recommandations Middlednext

Recommandation	Appliqué	Expliquer
Déontologie des membres du Conseil	Oui	Aucun minima d'actions à détenir n'est statutairement requis pour les membres du Conseil.
Conflits d'intérêts	Oui	La Société encadre la possibilité de confier aux commissaires aux comptes des services autres que la certification des comptes*
Composition du Conseil – Présence de membres indépendants	Oui	-
Information des membres du Conseil	Oui	-
Formation des membres du Conseil	Oui	Des formations sont proposées, ou peuvent être sollicitées, en fonction de l'actualité ou, par exemple, lorsque le Conseil évalue annuellement son fonctionnement. Le Conseil n'a toutefois pas formellement établi de plan triennal de formation.
Organisation des réunions du Conseil et des comités	Oui	-
Mise en place de comités	Oui	Cegedim respecte la recommandation d'une présidence par un administrateur indépendant sauf pour son Comité Stratégique
Mise en place d'un comité spécialisé sur la Responsabilité sociale/sociétale et environnementale des Entreprises (RSE)	Oui	
Mise en place d'un règlement intérieur du Conseil	Oui	-
Choix de chaque administrateur	Oui	-
Durée des mandats des membres du Conseil	Oui	Actuellement 60 % des mandats arrivent à échéance en 2028, 30 % en 2031 et 10 % en 2030 ce qui constitue un échelonnement que le Conseil estime satisfaisant. La durée des mandats est de 6 ans conformément aux statuts du Groupe Cegedim.
Rémunération de membre du Conseil au titre de son mandat	Oui	-
Mise en place d'une évaluation des travaux du Conseil	Oui	-
Relation avec les « actionnaires »	Oui	-
Politique de diversité et d'équité au sein de l'entreprise.	Oui	Voir section 6.3.2.7 portant sur « l'égalité de traitement et l'égalité des chances pour tous » du chapitre 6 sur le Rapport de durabilité du Groupe.
Définition et transparence de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux	Oui	-
Préparation de la succession des « dirigeants »	Oui	
Indemnités de départ	Oui	Celles prévues dans la convention collective applicable, car le Président Directeur Général et les Directeurs Généraux Délégués ne touchent de rémunération que dans le cadre de leurs contrats de travail.

* La charte du Comité d'Audit de Cegedim stipule que le Comité d'Audit peut approuver le choix des commissaires aux comptes pour de tels services, au cas par cas, ou peut définir une liste de services pré approuvés sous réserve du respect d'un montant maximum de 50 milliers d'euros à ne pas dépasser par service. Au-delà de ce montant, des demandes d'approbation devront être faites auprès du Comité d'Audit.

(1) http://www.middlednext.com/IMG/pdf/21_09_13_-code_de_gouvernance_middlednext_revise.pdf

Recommandation	Appliqué	Expliquer
Cumul contrat de travail et mandat social	Non	Messieurs Jean-Claude Labrune, Laurent Labrune et Pierre Marucchi ont un contrat de travail avec FCB et Cegedim. Monsieur Jean-Claude Labrune est Président du Conseil de Cegedim et Directeur Général de Cegedim, Messieurs Laurent Labrune et Pierre Marucchi sont Directeurs Généraux Délégués de Cegedim Le cumul du mandat social et du contrat de travail du Président et des DGD se justifie par le fait que tous trois ont intégré le Groupe en tant que salariés puis sont devenus mandataires sociaux. Au vu de leur ancienneté dans le Groupe le contrat de travail a été maintenu. Il est à noter que l'intégralité de leurs rémunérations est due au titre du contrat de travail. Ainsi les indemnités de départ seront uniquement celles définies par le contrat de travail, aucune n'étant liée à l'exercice du mandat social.
Indemnités de départ	Oui	-
Régimes de retraite supplémentaires	Oui	-
Stock-options et attribution gratuite d'actions	Oui	-
Revue des points de vigilance	Oui	-

Unicité des fonctions de direction

Le Conseil de la Société a opté, depuis le 23 avril 2002, pour un mode de gouvernance dans lequel les fonctions de président du Conseil et de Directeur Général sont réunies en la personne de Monsieur Jean-Claude Labrune.

Le Conseil a estimé que cette organisation est celle qui, actuellement, est la mieux adaptée à la bonne gouvernance du Groupe Cegedim. Cette décision est fondée sur le double constat que, d'une part Monsieur Jean-Claude Labrune présente toutes les qualités pour assumer avec compétence un pilotage efficient du Groupe, ainsi que les performances de ce dernier en attestent depuis plusieurs années, et d'autre part sur le fait que l'organisation du Groupe se prête particulièrement bien à ce mode de gouvernance.

Le Président du Conseil d'Administration, qui contrôle lui-même le premier actionnaire de Cegedim, agit aussi en cette qualité lorsqu'il contribue, dans le meilleur intérêt du Groupe, à la détermination des orientations stratégiques de Cegedim, comme tout actionnaire de référence impliqué.

Le Groupe présente également la particularité d'être très décentralisé. Cette décentralisation est un mode de management qui a fait ses preuves dans des métiers où la prise de décision doit être effectuée au plus près du terrain. Elle se matérialise par l'existence de nombreuses filiales (52), autonomes dans leur fonctionnement opérationnel.

La prise de décisions opérationnelles ou de décisions d'investissement relève des organes statutairement compétents au sein de chaque entité concernée, dans le respect du système de contrôle interne mis en place au sein du Groupe. Ce système prévoit la supervision et le contrôle des engagements de ces entités à différents niveaux, les plus significatifs relevant de la compétence de la Direction Générale du Groupe ou, conformément au règlement intérieur, de celle du Conseil lui-même. Le Conseil, outre ses attributions en matière comptable et financière notamment, est ainsi appelé à examiner et à approuver les opérations présentant des enjeux stratégiques ou excédant un certain seuil qui lui sont soumises par la Direction Générale à l'issue de son propre examen.

Il en ressort que les rôles respectifs de la Direction Générale du Groupe et du Conseil sont donc de même nature s'agissant du pilotage opérationnel et stratégique, l'une et l'autre étant appelés à statuer sur des opérations qui leur sont présentées par les entités opérationnelles. Dans ce contexte, la réunion des mandats de Président du Conseil et de Directeur Général fait sens, et le Conseil estime que ce mode d'organisation, qui a par ailleurs l'avantage d'unifier au plus haut niveau la représentation du Groupe à l'égard des tiers, reste particulièrement efficient.

2.2 | Organes de direction et de contrôle

2.2.1 | Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration



Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est un organe coll gal. Ses d lib rations engagent l'ensemble de ses membres qui sont tenus au secret des d lib rations.

Il peut  tre compos  de 18 membres au plus. La dur e de leurs mandats est de 6 ann es.

L'adresse professionnelle des Administrateurs est situ e au si ge de la Soci t , C/o Cegedim 129- 137 rue d'Aguesseau 92100 Boulogne Billancourt.

Le Conseil d'Administration   la date de publication du pr sent Document d'Enregistrement Universel, est compos  de 10 membres, dont 3 membres sont ind pendants, soit un taux de 30 % et 4 femmes, soit un taux de 40 %.

Au cours de l'exercice 2025, il n'y a pas eu d' volution dans la composition du Conseil d'Administration.

Jean-Claude Labrune est le p re d'Aude Labrune et de Laurent Labrune.

Principes relatifs à la composition et la diversité du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration s'interroge régulièrement sur l'équilibre de sa composition et de celle de ses comités, notamment en termes de diversité (représentation des femmes et des hommes, nationalité, âge, qualifications et expériences professionnelles, etc.)

En application de l'article L.22-10-10 du Code de Commerce le tableau ci-après décrit la politique de diversité appliquée au sein du Conseil d'Administration en indiquant les critères pris en compte, les objectifs fixés par le Conseil d'Administration, les modalités de mise en œuvre ainsi que les résultats obtenus au cours de l'exercice 2025.

Cette politique de diversité, qui se traduit notamment par une représentation équilibrée des femmes et des hommes, est déclinée au sein de Cegedim SA. Ainsi, parmi les 10 postes à plus forte responsabilité, hors mandataire social, 30 % sont tenus par des femmes.

Critère	Exercice 2025*	Objectifs
Composition du Conseil	40 % Proportion de femmes	Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil
Indépendance des Administrateurs	30 % Taux d'indépendance du Conseil	1/3 d'Administrateurs indépendants, en conformité avec le Code Middlednext pour les sociétés contrôlées
Age des Administrateurs	63 ans Age moyen	Moins d'un tiers d'Administrateurs de plus de 75 ans
Ancienneté moyenne au sein du Conseil	21 ans Ancienneté moyenne	Stabilité et pérennité de la stratégie

* Résultat obtenu sur l'exercice

Plan de succession

Le Comité des Nominations / Rémunérations examine périodiquement le plan de succession du Groupe.

Cela lui permet d'établir et d'actualiser un plan de succession sur le :

- court terme : la succession imprévue (démission, empêchement, décès) ;
- long terme : la succession prévue (retraite, échéance de mandat).

Le Comité des Nominations/Rémunérations privilégie une collaboration étroite avec la Direction Générale afin de garantir une cohérence d'ensemble du plan de succession et d'assurer un suivi des postes clés. Le Conseil et le Comité veillent avec une vigilance particulière à garder la confidentialité de ces informations.

La succession du dirigeant est un sujet important, tant pour le Groupe Cegedim que pour la famille Labrune, qui l'a organisée et planifiée. Elle sera officiellement annoncée au moment opportun. Jean-Claude Labrune est actuellement Président Directeur Général, son fils Laurent Labrune est Directeur Général Délégué, la société FCB majoritairement détenue par la famille Labrune, détient le contrôle de la société Cegedim. Au stade actuel, la Société n'a pas identifié la nécessité de changement de structure de gouvernance à mettre en place en vue du plan de succession.

Censeurs

Les censeurs sont nommés par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration qui prend avis auprès du Comité des Nominations / Rémunérations. Ils peuvent être au nombre de 4 maximum et sont nommés pour une durée maximale de 2 ans.

Ils ont pour mission principale de participer, en tant que de besoin, aux réunions du Conseil d'Administration, pour y apporter les informations nécessaires, leur expertise et leur connaissance des différents métiers du Groupe. Ils ont une voix consultative. Ils sont tenus aux mêmes obligations que les administrateurs.

Monsieur Frédéric Duchesne est Membre de plusieurs Conseils d'Administration et de Boards d'experts, et est ancien Président & Directeur Général, Division Pharmaceutique de Pierre Fabre. Son mandat a été renouvelé le 13 juin 2025 pour une durée de 2 ans.

Monsieur Philippe Simon a évolué pendant plus de 20 ans au sein du Groupe Cegedim, tout d'abord comme Directeur en charge des activités opérationnelles de l'édition de Logiciels au sein de la BU « Assurances » avant d'en prendre la Présidence. Dans son parcours il a également été Membre de plusieurs Conseils d'Administration et de Boards d'experts. Il a été nommé le 14 juin 2024 pour une durée de 2 ans.

Règlement interne du Conseil d'Administration

Cegedim a mis à jour, lors du Conseil d'Administration du 30 janvier 2025, son règlement interne. Ce règlement interne fixe, notamment, les règles régissant sa composition, ses missions, son fonctionnement et ses responsabilités. Il est disponible sur le site Internet de la société à l'adresse suivante : https://www.cegedim.fr/Communique/Cegedim_Reglement_interieur_du_Conseil_250130.pdf

Fréquence des réunions

L'article 13 des statuts de la Société Cegedim SA prévoit que le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige.

Ainsi, au cours de l'exercice 2025, le Conseil d'Administration s'est réuni sept fois.

Délibérations et décisions du Conseil d'Administration

Outre les délibérations et décisions mises à l'ordre du jour de ses réunions conformément à la loi (notamment convocation de l'Assemblée Générale des actionnaires ou établissement du Rapport Annuel de Gestion), le Conseil d'Administration a été appelé à intervenir principalement dans les domaines suivants :

- Le fonctionnement du Conseil d'Administration ;
- Les comptes et le budget (arrêté des comptes annuels et consolidés 2024, des comptes consolidés semestriels 2025, des comptes prévisionnels 2026), le plan d'affaires à 5 ans, le Conseil a été tenu informé de la situation financière du Groupe par les comptes rendus du Comité d'Audit et les présentations faites à chaque réunion par le Directeur Général Délégué ;
- L'attribution d'actions gratuites ;
- Programme de rachats d'actions ;
- Examen du transfert de cotation sur Euronext Growth ;
- Proposition de nomination des cabinets ACA NEXIA et KPMG en qualité de Commissaires aux comptes ;
- Autorisation de cautions, avals et garanties ;
- Préparation des Assemblées générales ordinaire et extraordinaire ;
- Examen du chiffre d'affaires du premier et du troisième trimestre 2025 ;
- Examen des mandats des administrateurs et des censeurs.

Convocation des Administrateurs

Les Administrateurs ont été convoqués par courrier électronique dans le respect de l'article 13 des statuts de la Société Cegedim SA. Conformément à l'article L.823- 17 du Code de Commerce, les Commissaires aux comptes ont été convoqués aux réunions du Conseil d'Administration qui ont examiné et arrêté les comptes annuels et intermédiaires.

Information des Administrateurs

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des Administrateurs leur ont été communiqués préalablement à chaque réunion du Conseil d'Administration.

À toute époque de l'année, le Conseil d'Administration opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns. Dans ce cadre, chaque Administrateur peut se faire communiquer les documents nécessaires à l'accomplissement de sa mission ; à cet effet, il en adresse la demande au Président du Conseil d'Administration.

En 2025, les membres du Conseil n'ont, à la connaissance de la Société, pas formellement échangé hors de la présence des dirigeants, mais cette faculté est rappelée lorsque le Conseil évalue annuellement son fonctionnement. En revanche, les membres du Comité d'Audit s'assurent annuellement auprès des CACs que ces derniers exercent leur mission en toute indépendance et les invitent à s'exprimer en dehors de la présence de la direction.

Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège social de la Société ou par visioconférence.

Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis à l'issue de chaque réunion, communiqués aux Administrateurs et validés par les Administrateurs lors de la séance suivante.

Évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration

Conformément à son règlement intérieur, depuis 2010, au moins une fois par an, le Conseil d'Administration consacre un point de son ordre du jour à une discussion sur son fonctionnement. L'engagement et les contributions des Administrateurs sont identifiés comme des domaines de force ainsi que la relation de confiance établie avec la Direction. Le Conseil d'Administration a pu s'appuyer, pour débattre des décisions importantes, sur le travail préparatoire du Comité d'audit qui s'est réuni cinq fois dans l'année, ainsi que ceux du Comité RSE qui s'est tenu trois fois dans l'année.

Le Comité d'Audit après étude de son activité en 2025, de l'assiduité de ses membres, de la fréquence des réunions tenues, considère être conforme aux obligations définies dans la Charte qui a été approuvée par le Conseil d'administration.

Taux de présence en 2025 des administrateurs aux conseils de Cegedim SA

Date	Taux de présence
30-janv.	90 %
27-mars	90 %
24-avr.	100 %
5-mai	70 %
13-juin	80 %
25-sept.	100 %
23-oct.	90 %

Sont comptés comme absents les administrateurs absents y compris ceux ayant donné un pouvoir de représentation à un autre administrateur.

Président-Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués

Limitation des pouvoirs du Président-Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués

Le Conseil d'Administration n'a pas apporté de limitation aux pouvoirs de M. Jean-Claude Labrune, Président-Directeur Général, de M. Pierre Marucchi, Directeur Général Délégué ni à ceux de M. Laurent Labrune, Directeur Général Délégué.

Dispositions contenues dans l'acte constitutif et les statuts concernant les membres des organes d'administration et de direction

Les dispositions des statuts de Cegedim concernant les membres de ses organes d'administration et de direction sont conformes à la législation en vigueur. Il est à noter que le Code de Commerce (art. L. 225- 54 et L. 225- 48) prévoit qu'il convient de fixer dans les statuts la limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Directeur Général et de Président du Conseil d'Administration, à défaut de quoi cette limite est fixée à 65 ans. Les statuts de Cegedim ont porté cette limite d'âge à 85 ans. Si le Président ou le Directeur Général en exercice vient à dépasser cet âge, il est réputé démissionnaire d'office à l'issue de la plus prochaine réunion du Conseil d'Administration.

2.2.2 | Organisation et fonctionnement des Comités

Composition du Conseil d'Administration et de ses conseils

Administrateur	Administrateur Indépendant	Année de première nomination	Année d'échéance du mandat	Comité Audit	Comité des nominations - rémunération	Comité RSE	Comité stratégique
Jean Claude Labrune	Non	1969	2028	-	-	-	Président
FCB représentée par Pierre Marucchi	Non	1989	2028	Membre	-	Membre	-
GERS, GIE représenté par Nicolas Giraud	Non	1995	2028	-	-	-	-
Marcel Kahn	Oui	2016	2028	Président	Membre	Président	-
Laurent Labrune	Non	2001	2031	-	-	-	Membre
Aude Labrune	Non	2007	2031	Membre	Membre	Membre	-
Catherine Abiven	Non	2019	2031	-	-	-	-
Sandrine Debroise	Non	2016	2028	-	-	-	-
Jean Pierre Cassan	Oui	2010	2028	Membre	Président	Membre	-
Béatrice Saunier	Oui	2018	2030	-	-	-	-

La durée des mandats est de 6 ans, et ces mandats viennent à terme avec des échéances identiques pour 60 %, 30 % et 10 % des membres, ce qui constitue un échelonnement que le Conseil estime satisfaisant.

Les Comités du Conseil d'Administration



Le Conseil d'Administration est doté de quatre comités spécialisés permanents qui ont pour objectif d'améliorer le fonctionnement du Conseil d'Administration et de faciliter ses prises de décision par la revue en amont de sujets spécifiques.

Ces comités sont :

- Le Comité Stratégique ;
- Le Comité d'Audit ;
- Le Comité des Nominations / Rémunérations ;
- Le Comité RSE.

2.2.3 | Organisation et fonctionnement des Comités

Le Comité d'Audit

Composition :

Le Comité d'Audit de Cegedim est composé de quatre membres du Conseil d'Administration, dont deux membres indépendants. Les membres du Comité d'Audit sont : M. Marcel Kahn, Président et membre indépendant, Mme Aude Labrune, FCB représenté par M. Pierre Marucchi et M. Jean-Pierre Cassan en qualité de membre indépendant.

De par leurs responsabilités professionnelles actuelles et/ou passées, décrites dans le Document d'Enregistrement Universel, les quatre membres du Comité d'Audit sont, individuellement ou collectivement, compétents en matière de comptabilité et d'audit et dans le domaine financier, notamment au regard des domaines d'activité du Groupe.

La Directrice Financière, le Responsable de la Communication Financière et la Directrice Risque et Compliance sont invités à participer à chaque réunion du Comité d'Audit, ainsi que les Commissaires aux comptes du Groupe Cegedim.

Mission :

Le Comité d'Audit aide le Conseil d'Administration à veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidé de la Société et à la qualité de l'information délivrée.

Le comité d'audit :

- Procède à l'examen des comptes et s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de la Société ;
- S'assure de la pertinence du processus d'élaboration de l'information financière ;
- S'assure de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ; à ce titre il est consulté sur la feuille de route du Groupe en matière de contrôle interne et de gestion des risques ; et
- S'assure du respect des règles d'indépendance et d'objectivité des commissaires aux comptes.

Le Comité d'audit bénéficie d'un règlement intérieur propre, mis à jour régulièrement.

Réunion :

Le Comité d'Audit se réunit au moins deux fois par an, avant l'arrêté des comptes semestriels et des comptes annuels de la Société. Le Comité d'Audit s'est réuni cinq fois au cours de l'exercice 2025 en dates du 29 janvier, 26 mars, 23 avril, 24 septembre et 22 octobre.

50 %

Taux d'indépendance

100 %

Taux de présence

5

Réunions en 2025

Le Comité des Nominations / Rémunérations

Composition :

Le Comité des Nominations/Rémunérations est composé de trois Administrateurs : M. Jean-Pierre Cassan (Administrateur indépendant et Président du Comité des Nominations et Rémunérations), Mme Aude Labrune et M. Marcel Kahn (Administrateur indépendant).

Mission :

Le Comité des Nominations / Rémunérations :

- Propose au Conseil les conditions de rémunération des mandataires sociaux de la Société. Il a pour mission d'examiner et de faire des propositions au Conseil en matière de rémunération des administrateurs, du Président, du Directeur Général et du Directeur Général Délégué de la Société et d'examiner les politiques d'attribution gratuite d'actions et de rémunérations variables, et d'examiner toute proposition d'augmentation du capital de la Société sous la forme d'une offre exclusive aux salariés ;
- Formule des propositions sur la sélection des administrateurs au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société ;
- Formule des propositions sur la sélection des administrateurs indépendants en réalisant ses propres études sur les candidats potentiels avant qu'aucune démarche n'ait été faite auprès de ces derniers ;
- Etablit un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux pour être en situation de proposer au Conseil des solutions de succession en cas de vacance imprévisible.

Réunion :

Le Comité des Nominations / Rémunérations se réunit au moins une fois par an, avant le Conseil qui convoque l'Assemblée Générale Annuelle et qui arrête l'ordre du jour de cette Assemblée.

Le Comité des Nominations / Rémunérations s'est réuni deux fois au cours de l'exercice écoulé, en date du 30 janvier et du 27 mars afin de statuer sur le plan d'attribution d'actions gratuites, sur la rémunération des administrateurs, sur les rémunérations du Président-Directeur Général et des Directeurs Généraux Délégués.

66 %

Taux d'indépendance

100 %

Taux de présence

2

Réunions en 2025

Le Comité Stratégique

Composition :

Le Comité Stratégique est actuellement composé de deux membres : M. Jean-Claude Labrune, Président et M. Laurent Labrune. Le Président du Conseil préside le Comité Stratégique.

Cegedim déroge à la recommandation d'une présidence par un administrateur indépendant pour ce Comité. Cegedim étant une société contrôlée par la holding familiale de la famille Labrune, il s'avère opportun que certaines orientations stratégiques soient portées et évaluées par les administrateurs dont la voix demeure, in fine, essentielle avant de pouvoir être soumises à l'examen collégial du Conseil et à une prise de décision collective.

Mission :

Le Comité Stratégique propose au Conseil des axes de développement de la Société et identifie les cibles potentielles.

Réunion :

Il s'est réuni 2 fois au cours de l'année 2025.

0 %

Taux d'indépendance

100 %

Taux de présence

2

Réunions en 2025

Le Comité RSE

Composition :

Le Comité RSE est composé de quatre membres du Conseil d'Administration, dont un membre indépendant. Les membres sont : M. Marcel Kahn, Président, Mme Aude Labrune, FCB représenté par M. Pierre Marucchi et M. Jean-Pierre Cassan en qualité de membre indépendant. Cette composition est volontairement identique à celle du Comité d'Audit. Du fait de la forte interaction entre les sujets traités par les deux comités. Il a été tenu compte des compétences des administrateurs lors de leur nomination au Comité RSE.

Mission :

Le comité RSE :

- S'assure que le Groupe prend en considération la Responsabilité Sociale/sociétale et Environnementale des Entreprises dans son modèle d'affaires et l'élaboration de sa stratégie ;
- S'assure de l'efficacité de l'identification et de la gestion des impacts, risques et opportunités en matière de durabilité ;
- Est consulté sur la feuille de route RSE du groupe ;
- Est informé et revoit les plans d'actions RSE, les indicateurs et tableaux de bord permettant leur suivi ;
- Veille au respect des normes de reporting en matière de durabilité, à l'exactitude des informations, et émet si nécessaire des recommandations pour en garantir l'intégrité.

Le comité RSE, en fonction des sujets, travaille en lien avec les autres comités.

Réunion :

Le comité RSE s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2025, en date du 29 janvier, 26 mars, 23 avril et 24 septembre.

50 %

Taux d'indépendance

100 %

Taux de présence

4

Réunions en 2025

2.2.4 | Indépendance des administrateurs

Critère d'indépendance

Pour examiner la qualification d'indépendance d'un Administrateur et prévenir les éventuels risques de conflit d'intérêts, le Conseil a retenu les critères définis dans le Code Middlednext, énumérés ci-dessous.

- Critère 1 : Ne pas avoir été, au cours des cinq dernières années, et ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant d'une société du Groupe.
- Critère 2 : Ne pas avoir été, au cours des deux dernières années et ne pas être en relation d'affaires significative avec le Groupe.
- Critère 3 : Ne pas être actionnaire de référence de la société ou détenir un pourcentage de droit de vote significatif.
- Critère 4 : Ne pas avoir de relation de proximité ou de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence.
- Critère 5 : Ne pas avoir été, au cours des six dernières années, commissaire aux comptes de l'entreprise.

Tableau des critères d'indépendance

Administrateur	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4	Critère 5	Indépendant
Jean Claude Labrune					✓	
FCB représenté par Pierre Marucchi					✓	
GERS, GIE représenté par Nicolas Giraud	✓			✓	✓	
Marcel Kahn	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Laurent Labrune					✓	
Aude Labrune					✓	
Catherine Abiven			✓	✓	✓	
Sandrine Debroise			✓	✓	✓	
Jean Pierre Cassan	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Béatrice Saunier	✓	✓	✓	✓	✓	✓

Évaluation de l'indépendance

Chaque année, une analyse de l'indépendance de chaque Administrateur est menée par le Comité des Nominations / Rémunérations sur la base des critères énumérés ci-dessus. S'agissant de l'analyse de l'indépendance au regard du critère de la relation d'affaires directe ou indirecte, une analyse complémentaire quantitative et qualitative est conduite au cas par cas pour apprécier, si la relation d'affaires il y a, sa matérialité et évaluer l'indépendance de l'Administrateur concerné.

En 2025, le Conseil d'Administration a examiné au même titre que les autres critères, les relations d'affaires pouvant exister entre le Groupe Cegedim et la société ou le Groupe dont est issu chaque Administrateur indépendant. Il en résulte qu'aucun des Administrateurs indépendants n'entretient des relations d'affaires avec le Groupe Cegedim ou sa direction.

2.2.5 | Mandats et expérience

Compétences des Administrateurs								
Administrateurs	Leadership 	Finance & Comptabilité 	Technologie & Numérique 	Santé 	Marketing & Data 	RSE 	Gestion du risque 	Règles de Gouvernance 
Jean Claude Labrune	✓	✓	✓	✓	✓	-	✓	✓
Pierre Marucchi (FCB)	✓	✓	✓	-	-	✓	✓	✓
Nicolas Giraud (GIE GERS)	✓	✓	✓	✓	✓	-	✓	✓
Marcel Kahn	✓	✓	-	✓	✓	✓	✓	✓
Laurent Labrune	✓	✓	✓	✓	✓	-	✓	✓
Aude Labrune	✓	✓	✓	-	✓	✓	✓	✓
Catherine Abiven	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Sandrine Debroise	✓	✓	-	-	-	✓	✓	✓
Jean Pierre Cassan	✓	✓	-	✓	✓	✓	✓	✓
Béatrice Saunier	✓	-	-	-	✓	-	-	-
TOTAL % ⁽¹⁾	100 %	90 %	60 %	60 %	80 %	60 %	90 %	90 %

⁽¹⁾ Ratio du nombre d'administrateurs détenant la compétence sur le nombre total d'administrateurs.

Jean-Claude Labrune



Date de première nomination

1^{er} décembre 1969

Date d'échéance de mandat

AG 2028

Mandats et fonctions de direction exercés dans toute société au 31 décembre 2025

Mandats et fonctions de direction au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim

- Président du Conseil d'Administration de Cetip depuis le 28 juin 2001 ;
- Président de SASU GERS depuis 30 mars 2010 ;
- Gérant de Cegedim Média depuis le 30 juin 2000 ;
- Administrateur de Cegedim depuis le 12 avril 1989 ;
- Président Directeur Général de Cegedim depuis le 18 août 1994.

Mandats et fonctions de direction actuellement exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim

- Administrateur CLCC Gustave Roussy
- Président de la Fondation Gustave Roussy
- Président du Conseil de Surveillance de FCB depuis le 5 février 2013 ;
- Président de la SASU Château de la Dauphine depuis le 26 novembre 2015.

Aucun des mandats exercés par M. Jean-Claude Labrune n'est exercé dans des sociétés cotées.

Autres mandats et fonctions de direction exercés au sein et en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années

- Néant.

Expérience

Jean-Claude est diplômé de l'École Nationale Supérieure des Arts et Métiers. Au cours de ses années d'expérience chez IBM, en tant qu'ingénieur commercial, il démarche notamment l'industrie pharmaceutique. Il a été parmi les promoteurs de groupes de réflexion professionnels réunissant les Directeurs Informatiques des laboratoires pharmaceutiques, tels que le Cedhys. Soucieux d'apporter des réponses aux problématiques soulevées par la profession, il crée Cegedim en 1969.

Aude Labrune



Date de première nomination

27 avril 2007

Date d'échéance de mandat

AG 2031

Mandats et fonctions de direction exercés dans toute société au 31 décembre 2025

Mandats et fonctions de direction au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim

- Administratrice de Cegedim depuis le 27 avril 2007 ;
- Administratrice de Cetip depuis le 15 mai 2013 ;
- Gérante de Santestat depuis le 10 décembre 2012.

Mandats et fonctions de direction actuellement exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim

- Présidente du directoire de FCB depuis le 5 février 2013 ;
- Directrice Générale du Château de la Dauphine depuis le 26 novembre 2015.

Autres mandats et fonctions de direction exercés au sein et en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années

- Directrice Générale de SCB jusqu'au 8 juin 2021.

Expérience

Aude est diplômée d'une Maîtrise de droit des affaires et d'un DESS de fiscalité internationale. Elle rejoint Cegedim en 1999 avant de prendre la Direction de Rosenwald, filiale de Cegedim, et d'occuper un poste de Directrice Générale Déléguée en charge des questions juridiques au sein de la holding animatrice FCB puis Présidente du Directoire de FCB. Aude exerce également la fonction de Directrice de la Communication au sein du Groupe Cegedim.

Laurent Labrune



Date de première nomination

18 avril 2001

Date d'échéance de mandat

AG 2031

Mandats et fonctions de direction exercés dans toute société au 31 décembre 2025

Mandats et fonctions de direction au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim

- Administrateur de Cegedim depuis le 18 avril 2001 ;
- Directeur Général Délégué de Cegedim depuis le 26 novembre 2015 ;
- Administrateur du Cetip depuis le 26 février 2015 ;
- Administrateur de Cegedim Santé depuis le 13 mai 2022
- Directeur de Millenium (Italie), Alliadis Europe UK, THIN (Italie), Cegedim Italia ;
- Directeur Général de Cegedim GmbH et THIN GmbH ;
- Administrateur de HDMP (Belgique) et Cegedim Belgium (Belgique) ;
- Président de MEDEXACT depuis le 4 septembre 2024 ;
- Président de Cegedim Santé depuis le 19 juillet 2022 ;
- Président de Groupe Visiodent et de Dentalprivé depuis le 14 avril 2025 ;
- Administrateur de GERS Data Benelux (Belgique) depuis le 8 octobre 2024;

Mandats et fonctions de direction actuellement exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim

- Membre du directoire de FCB depuis le 5 février 2013 ;
- Directeur Général du Château de la Dauphine depuis le 26 novembre 2015.

Autres mandats et fonctions de direction exercés au sein et en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années

- Président de Pulse Systems Inc (USA) jusqu'au 15 août 2019 ;
- Administrateur de COSYTEC jusqu'au 30 juin 2020 ;
- Gérant d'Accueil Web jusqu'au 2 juillet 2019 ;
- Président de Docavenue jusqu'au 31 décembre 2021 ;
- Directeur de Cegedim SRH (UK) démission le 2 mai 2021;
- Président de la SASU Futuramedia jusqu'au 6 avril 2023;
- Président de la SASU Cegedim SRH jusqu'au 31 décembre 2023 ;
- Administrateur de Visiodent SA jusqu'au 28 décembre 2024.

Expérience

Laurent est diplômé de l'École Nationale Supérieure des Arts et Métiers. Il rejoint Cegedim en 1995, où il occupe notamment le poste de coordination des développements informatiques du Groupe, avant de prendre la Direction de la filiale Cegedim SRH puis d'être Président Exécutif de la nouvelle entité Cegedim Relationship Management. Il est aujourd'hui Directeur Général délégué de Cegedim depuis le 26 novembre 2015.

Gers
Représenté par Nicolas Giraud



Date de première nomination
GIE GERS depuis le 6 mars 1995
Nicolas Giraud depuis avril 2018
Date d'échéance de mandat
AG 2028

Mandats et fonctions de direction exercés dans toute société au 31 décembre 2025

Mandats et fonctions de direction au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim

- Représentant du GIE GERS au Conseil d'Administration de Cegedim depuis avril 2018.

Mandats et fonctions de direction actuellement exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim

- Président du Conseil d'Administration du GIE-GERS ;
- Administrateur du LEEM (les Entreprises du Médicament).
- Administrateur de SCORPIUS SAS et ses filiales

Autres mandats et fonctions de direction exercés au sein et en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années

- Administrateur de NERES, ex-AFIPA (Association Française de l'Industrie Pharmaceutique pour une Automédication Responsable) jusqu'en 2022.

Expérience

Le GIE GERS, en tant que groupement des laboratoires pharmaceutiques opérant en France, est un Administrateur parfaitement informé des attentes de l'industrie. Il exerce une vigilance particulière sur la nature et la qualité des services fournis par Cegedim et constitue une force de proposition particulièrement avisée.

Marcel Kahn



Date de première nomination

14 juin 2016

Date d'échéance de mandat

AG 2028

Mandats et fonctions de direction exercés dans toute société au 31 décembre 2025

Mandats et fonctions de direction au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim

- Administrateur de Cegedim depuis le 14 Juin 2016.

Mandats et fonctions de direction actuellement exercés au sein et en dehors des filiales du Groupe Cegedim

- Président de *Financière d'Argenson SAS*, de *Hubb Real Estate Investment Managers SAS* et d'*Amarante SAS* ;
- Administrateur de *Advanced Credit Solutions (ACS)* au Luxembourg.

Autres mandats et fonctions de direction exercés au sein et en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années

- Administrateur d'*Aviva France* jusqu'au 30 septembre 2021 ;
- Président du Comité d'Audit d'*Aviva France* jusqu'au 30 septembre 2021.

Expérience

Diplômé de l'ESSEC, expert-Comptable et membre de l'Institut des Actuaire Français, Marcel dispose de plus de 30 ans d'expérience financière et des directions générales ainsi que d'une très bonne connaissance du monde de l'assurance et des mutuelles.

Après avoir exercé diverses fonctions au sein de AXA, PartnerRe et Scor, il devient Directeur Général du groupe MACSF jusqu'en mai 2014. Aujourd'hui, il exerce une activité de conseil et d'accompagnement des directions générales.

Jean-Pierre Cassan



Date de première nomination

8 janvier 2010

Date d'échéance de mandat

AG 2028

Mandats et fonctions de direction exercés dans toute société au 31 décembre 2025

Mandats et fonctions de direction au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim

- Administrateur de Cegedim depuis le 8 janvier 2010.

Mandats actuellement exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim

- Néant.

Autres mandats et fonctions de direction exercés au sein et en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années

- Néant ;

Expérience

Administrateur indépendant, membre correspondant de la société française de cardiologie, Jean-Pierre est Président d'honneur des Entreprises du Médicament (LEEM) et de la Fédération Française des Industries de Santé (FEFIS), ancien vice-Président du Comité de Surveillance de l'Inserm-Transfert et Président de son Comité Stratégique. Ancien administrateur de la Fondation Cœur et Recherche. Ancien Président Directeur Général d'Astra France, puis d'Astra Zeneca France. Ancien administrateur de l'Afssaps. Ex Vice Président de l'Institut de Formation des Industries de Santé (IFIS). Membre d'Honneur du Collège des Pneumologues des Hôpitaux Généraux (CPHG).

Catherine Abiven



Date de première nomination

30 août 2019

Date d'échéance de mandat

AG 2031

Mandats et fonctions de direction exercés dans toute société au 31 décembre 2025

Mandats et fonctions de direction au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim

- Administratrice de Cegedim depuis le 30 août 2019 ;
- Administratrice du CETIP depuis le 8 novembre 2017 ;
- Directrice Générale du CETIP depuis le 15 mars 2023 ;
- Présidente de Cegedim Activ depuis le 2 janvier 2023.

Mandats et fonctions de direction actuellement exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim

- Néant.

Autres mandats et fonctions de direction exercés au sein et en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années

- Néant.

Expérience

Catherine est diplômée d'un magistère de Sciences de Gestion et d'Affaires Internationales (Paris Dauphine) et du CHEA (Centre des Hautes Etudes de l'Assurance, Executive MBA, Paris Dauphine). Elle est également certifiée Administrateur de Sociétés Sciences-Po IFA. Elle a tout d'abord exercé différentes responsabilités au sein d'AG2R, successivement à la direction des systèmes d'information puis en charge des directions contrôle de gestion, contrôle interne, audit et comptabilités. Elle a ensuite rejoint D&O en 2007 pour y exercer des fonctions de management général. D&O fusionnant avec Mornay pour devenir KLESIA, Catherine y a assuré la direction générale déléguée à partir de janvier 2013. Elle a rejoint le Groupe Cegedim en octobre 2017 et devient Directrice Générale Déléguée du CETIP le 10 octobre 2018 et Directrice Générale de Cegedim Activ le 7 janvier 2021, puis Directeur Général du CETIP le 15 mars 2023 et Présidente de Cegedim Activ le 2 janvier 2023.

FCB Représenté par Pierre Marucchi



Date de première nomination

12 avril 1989

Date d'échéance de mandat

AG 2028

Mandats et fonctions de direction exercés dans toute société au 31 décembre 2025

Mandats et fonctions de direction au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim⁽¹⁾

- Représentant permanent de FCB au Conseil d'Administration de Cegedim SA depuis le 12 avril 1989 ;
- Directeur Général Délégué de Cegedim depuis le 23 avril 2002 ;
- Administrateur du Cetip depuis le 17 décembre 1996 ;
- Administrateur de Cegedim Santé depuis le 13 mai 2022 ;
- Représentant de Cegedim en tant que Président de Phealing depuis le 22 novembre 2023 ;
- Président de la SASU Incams ;
- Gérant de Resip ;
- Président de Stacks Consulting E Ingeniera de Software (Espagne), Stacks Servicios Tecnológicos (Chili) et Cegedim SRH Switzerland ;
- Administrateur de Cegedim Service Center (Roumanie) depuis le 21 juin 2017 ;
- Directeur de Cegedim Internal Services (Irlande), Cegedim Europe Holding (Irlande) ;
- Représentant d'administrateur de Cegedim chez OEPO (Belgique).

Mandats et fonctions de direction actuellement exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim⁽²⁾

- Président de la SASU MARUCCHI SAS depuis le 22 novembre 2018 ;
- Président de la SASU Easylease depuis le 22 janvier 2024 ;
- Président de Croissance 2030 SAS depuis le 28 novembre 2024 ;
- Vice-Président du Conseil de Surveillance de FCB depuis le 5 février 2013 ;
- Directeur Général du Château de la Dauphine depuis le 26 novembre 2015 ;
- Directeur de Pembroke Fitzwilliam Investement (Irlande) ;
- Président de Laboratoire NYM depuis le 2 septembre 2025.

Autres mandats et fonctions de direction exercés au sein et en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années⁽²⁾

- Président des SASU : RM Ingénierie jusqu'au 31 décembre 2021, Les Grands Vignobles de Bordeaux jusqu'au 30 novembre 2021, Cegedim Ingénierie jusqu'au 31 décembre 2023, Cegedim Assurances Conseil jusqu'au 1^{er} juillet 2023, I-Assurances jusqu'au 31 décembre 2023 et cegedim.cloud jusqu'au 13 novembre 2024 ;
- Président de Stacks Servicios Tecnológicos (Espagne) jusqu'au 1^{er} janvier 2023 et de Croissance 2006 (Belgique) jusqu'au 4 octobre 2024 ;
- Administrateur de Cosytec jusqu'au 30 juin 2020 ;
- Directeur de Cegedim Healthcare Services (UK) jusqu'au 2 mai 2021, Cegedim Data Services (UK) jusqu'au 30 avril 2021, Cegedim SRH UK jusqu'au 2 mai 2021, Cegedim World Internal Services (UK) jusqu'au 4 octobre 2023, Cegedim Holding Ireland Limited (Irlande) jusqu'au 31 août 2022, Millenium (Italie) jusqu'au 14 juin 2024, Activus Ltd (UK) jusqu'au 15 novembre 2025 et Acrossduty Ltd (UK) jusqu'au 20 novembre 2025 ;
- Directeur Général de Futuramedia jusqu'au 6 avril 2023 et de Cegedim SRH jusqu'au 31 décembre 2023 ;
- Administrateur délégué de Cegedim Belgium jusqu'au 23 décembre 2020 ;
- Gérant de IRIS jusqu'au 15 mars 2021, Cegedim SRH Montargis jusqu'au 31 décembre 2021 et Cegedim Holding Santé jusqu'au 13 décembre 2021

Expérience

Pierre est diplômé de l'École Nationale Supérieure des Télécommunications, de l'Université de Stanford (USA) et du Centre d'Études Supérieures Bancaires. Il est également Membre de l'Institut des Actuaire Français. Il débute sa carrière en 1977 au Crédit Lyonnais où il occupe différentes fonctions techniques et commerciales. Il rejoint la Direction du Groupe Cegedim en 1984.

(1) Mandats exercés par Monsieur Pierre Marucchi

Sandrine Debroise



Date de première nomination

14 juin 2016

Date d'échéance de mandat

AG 2028

Mandats et fonctions de direction exercés dans toute société au 31 décembre 2025

Mandats et fonctions de direction au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim

- Administratrice de Cegedim depuis le 14 juin 2016.

Mandats et fonctions de direction actuellement exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim

- Néant.

Autres mandats et fonctions de direction exercés au sein et en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années

- Néant.

Expérience

Diplômée d'expertise comptable, titulaire d'une Maîtrise des Sciences et Techniques Comptables et Financières et d'un DESS de fiscalité des entreprises de l'Université Paris Dauphine, Sandrine a débuté chez KPMG Audit Paris avant d'intégrer Cegedim en 1999 à la direction financière.

Après avoir exercé divers postes à la direction financière dont celui de Directrice Financière Groupe depuis 2010, elle est aujourd'hui Directrice Financière de la holding familiale FCB.

Béatrice Saunier



Date de première nomination

31 août 2018

Date d'échéance de mandat

AG 2030

Mandats et fonctions de direction exercés dans toute société au 31 décembre 2025

Mandats et fonctions de direction au sein des filiales françaises et étrangères du Groupe Cegedim

- Administratrice de Cegedim depuis le 31 août 2018.

Mandats et fonctions de direction actuellement exercés en dehors des filiales du Groupe Cegedim

- Néant.

Autres mandats et fonctions de direction exercés au sein et en dehors des filiales du Groupe Cegedim durant les 5 dernières années

- Néant.

Expérience

Béatrice est diplômée d'une école de commerce suivi d'un D.E.A à l'Université de Paris La Sorbonne où elle se spécialise dans les affaires étrangères.

Elle débute sa carrière en 1995 chez M6 en tant que Chef de Produits Licenciés puis passe chez Pathesport en tant que Directeur Sport et Acquisitions et membre du COMEX. Ensuite elle rejoint Canal + comme Directrice Adjointe chargée des Droits et Acquisitions Sports.

En 2006, elle rejoint IMG, elle est aujourd'hui Directrice d'IMG Media France, en charge de la direction et du développement d'IMG Media pour la France. Elle a entre autre supervisé la vente du portefeuille d'IMG Sports Media, qui comprenait plus de 200 clients et événements.

2.2.6 | Déclaration des administrateurs

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction

Le règlement intérieur du Conseil prévoit que chaque administrateur est tenu de faire part au Conseil d'Administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, avec Cegedim SA ou toute autre société du Groupe et doit s'abstenir de participer au vote sur toute délibération les concernant directement ou indirectement, voire de participer aux délibérations, et à l'extrême démissionner.

Le Conseil d'Administration évalue chaque année la situation des Administrateurs dans le cadre de la prévention des conflits d'intérêts. Ce règlement intérieur fait l'objet de revues régulières en vue de son adaptation aux évolutions des règles et pratiques de gouvernance. Le texte du règlement intérieur est publié dans son intégralité sur le site internet de la Société.

Cegedim entretient des relations commerciales avec un de ses Administrateurs et son groupe. Il s'agit de GIE GERS (groupement réunissant des laboratoires pharmaceutiques).

Le GIE GERS n'est plus actionnaire de Cegedim depuis le 11 mai 2010 mais conserve un siège d'Administrateur.

Les contrats conclus avec le groupe GIE GERS l'ont été aux conditions de marché et représentent, dans les deux cas, un montant de chiffre d'affaires inférieur à 1 % du chiffre d'affaires consolidé 2025 du Groupe. Par conséquent, les relations entre Cegedim et les entités susmentionnées ne présentent pas de conflits d'intérêts.

Pour l'essentiel, les sociétés du Groupe Cegedim sont locataires des immeubles dans lesquels elles exercent leurs activités. Notamment, Cegedim SA est locataire de l'ensemble des locaux qu'elle occupe à Boulogne-Billancourt. Certains loyers sont versés à des sociétés (holding animatrice FCB ou différentes SCI) ayant des Administrateurs communs avec Cegedim SA. Si les locations ne sont pas en conventions courantes, elle sont indiquées dans le Rapport Spécial des Commissaires aux comptes reproduit au point 8.2 du Chapitre 8 du présent Document d'Enregistrement Universel. Le total des loyers concernés (locaux et parkings) s'élève à 9,3 millions d'euros hors charges locatives pour l'année 2025. Les loyers sont établis à des conditions de marché et le resteront, ce qui correspond à des conventions courantes au sein d'un groupe.

Absence de condamnation pour fraude, d'association à une faillite ou d'inscription et / ou sanction publique officielle

Au cours des cinq dernières années et à la connaissance de la Société :

- Aucune condamnation pour fraude n'a été prononcée à l'encontre d'un membre des organes d'administration et de direction ;
- Aucun membre des organes d'administration et de direction n'a été associé à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation ;
- Aucune incrimination et/ou sanction publique officielle n'a été prononcée contre ces personnes par des autorités statutaires ou réglementaires et des organismes professionnels désignés ;
- Aucun membre des organes d'administration et de direction n'a été empêché par un tribunal d'agir en sa qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

2.2.7 | Autres informations sur les mandataires sociaux

Participations des mandataires sociaux dans le capital de la société et opérations réalisées par les mandataires sociaux sur les titres de la société

Le tableau ci-dessous présente un état récapitulatif, à la connaissance de la Société, des opérations sur titres des mandataires sociaux sur la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025.

	Nombre de titres détenus au 31.12.2024	Attribution d'actions gratuites	Nombre de titres achetés	Nombre de titres vendus	Nombre de titres détenus au 31.12.2025
Jean-Pierre Cassan	0	-	-	0	0
Sandrine Debroise	8 710	712	0	0	9 422
FCB	7 959 852	-	295 286	0	8 255 138
GIE GERS	0	-	0	0	0
Marcel Kahn	0	-	0	0	0
Aude Labrune ⁽¹⁾	2 976	-	0	0	2 976
Jean-Claude Labrune ⁽¹⁾	14 500	-	0	0	14 500
Laurent Labrune ⁽¹⁾	9 632	-	0	0	9 632
Pierre Marucchi ⁽²⁾	11 780	-	0	0	11 780
Nicolas Giraud	0	-	0	0	0
Béatrice Saunier	0	-	0	0	0
Catherine Abiven	4 652	1 928	0	0	6 580

⁽¹⁾ Jean-Claude Labrune, Aude Labrune et Laurent Labrune sont actionnaires de FCB qui détient 58,56 % du capital de Cegedim SA au 31 décembre 2025.

⁽²⁾ Titres détenus directement et indirectement au travers de la société MARUCCHI SAS. Monsieur Pierre Marucchi est également actionnaire de FCB qui détient 58,56 % du capital de Cegedim SA au 31 décembre 2025.

Le tableau ci-dessous présente un état récapitulatif, à la connaissance de la Société, des opérations sur titres des mandataires sociaux sur la période du 1^{er} janvier 2026 au 26 mars 2026. Seuls sont indiqués les administrateurs ayant réalisés des opérations sur titres.

	Nombre de titres détenus au 31.12.2025	Attribution d'actions gratuites	Nombre de titres achetés	Nombre de titres vendus	Nombre de titres détenus au 26.03.2026
Sandrine Debroise	9 422	714	0	0	10 136
Catherine Abiven	6 580	2 268	0	0	8 808

2.3 | Principes de rémunération des mandataires sociaux

Politique de rémunération des mandataires sociaux

Les mandataires sociaux, Jean-Claude Labrune, Laurent Labrune et Pierre Marucchi ont un contrat de travail avec FCB et Cegedim SA. Ils sont uniquement rémunérés au titre de leurs contrats de travail. Les rémunérations versées par FCB de Messieurs Jean-Claude Labrune, Laurent Labrune et Pierre Marucchi ne font pas l'objet de conventions réglementées car elles sont versées au titre du contrat de travail et non au titre de mandataire social et sont donc des conventions courantes conclues à des conditions normales.

Monsieur Jean-Claude Labrune est président du Conseil de Surveillance de FCB, Monsieur Laurent Labrune est Membre du Directoire de FCB et Monsieur Pierre Marucchi est Vice-Président du Conseil de Surveillance de FCB.

Monsieur Jean-Claude Labrune est Président Directeur Général de Cegedim SA, Messieurs Laurent Labrune et Pierre Marucchi sont Directeur Général Délégué de Cegedim SA.

Le cumul du mandat social et du contrat de travail du Président et des DGD se justifie par le fait que tous trois ont intégré le Groupe en tant que salariés puis sont devenus mandataires sociaux. Au vu de leur ancienneté dans le Groupe le contrat de travail a été maintenu.

Il est à noter que l'intégralité de leur rémunération est due au titre du contrat de travail. Ainsi les indemnités de départ seront uniquement celles définies par le contrat de travail, aucune n'étant liée à l'exercice du mandat social.

Les fonctions exercées au sein de Cegedim sont, pour les Directeurs Généraux Délégués, des fonctions d'encadrement des Business Unit du Groupe ainsi que d'encadrement des services support mutualisés en interne. Le Président Directeur Général supervise l'ensemble et en est l'animateur principal.

Les fonctions de chacun au sein de FCB sont respectivement les mêmes, si ce n'est qu'elles s'exercent sur le périmètre des participations détenues par cette holding, outre Cegedim.

Mesdames Aude Labrune et Sandrine Debroise sont employées par FCB et disposent d'un contrat de travail avec FCB. Madame Aude Labrune est Présidente du Directoire de FCB et Directeur de la Communication Groupe de Cegedim. Madame Sandrine Debroise est Directrice financière de FCB et du Groupe Cegedim. Elle dispose également d'un contrat de travail avec Cegedim, pour une part marginale de sa rémunération.

Madame Catherine Abiven est Présidente de Cegedim Activ et dispose d'un contrat de travail avec Cegedim Activ.

Il existe une convention courante de prestation de service établie entre Cegedim et sa société détentrice FCB, ayant des Administrateurs communs avec elle. Cegedim verse quatre acomptes trimestriels basés sur la facturation de l'année précédente, puis une régularisation est faite en fin d'année en fonction de l'utilisation des services. Pour 2025, une provision annuelle de 1,828,110 euros a été passée. Ce montant correspond à la refacturation des charges de salaires et des charges d'honoraires de conseil supportées par FCB et imputables à Cegedim. Les honoraires de conseil représentent moins de 10 % du total. La partie salaires correspond à la refacturation du prorata du temps passé par chacun des employés de FCB travaillant pour le compte de Cegedim. Le contrat a été mis en place en 2005 pour une période d'un an, renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives d'une année chacune. Cf. Chapitre 8, point 8.2 « Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées » section 4 « Avec la société FCB S.A. – Contrat de prestation ».

La partie variable de la rémunération des mandataires sociaux est fonction des résultats du Groupe. Les rémunérations variables de Pierre Marucchi et de Laurent Labrune évoluent proportionnellement à la variation du Résultat opérationnel ajusté⁽¹⁾ du Groupe qui est l'indicateur reflétant au mieux la réelle performance opérationnelle du Groupe. C'est l'indicateur historique sur lequel la Société communique ses résultats au marché depuis de nombreuses années.

La rémunération exceptionnelle est une des composantes variables de la rémunération annuelle associée au contrat de travail. Son attribution n'a pas de caractère systématique et son montant peut varier. Elle dépend de la réalisation d'objectifs en rapport avec des projets spécifiques de l'exercice, nécessitant une forte implication personnelle pour contribuer à leur réussite.

Il n'existe pas de régime complémentaire de retraite spécifique mis en place pour certains mandataires sociaux. Toutes les informations utiles relatives au calcul de la provision pour indemnités de départ à la retraite sont présentées dans les principes comptables et la note 18 – Indemnités départ à la retraite – des comptes consolidés, figurant au chapitre 4.6 du présent Document de Référence.

Il n'existe pas d'engagement pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

Il n'existe pas de système de stock-option (options de souscription ou d'achat) au sein du Groupe Cegedim ni en faveur des dirigeants, ni en faveur de toute autre catégorie de personnel. Il n'existe pas d'instrument financier donnant accès au capital, ni d'autre instrument optionnel de quelque nature que ce soit, souscrit par les dirigeants ou les salariés dans le cadre d'opérations réservées. Le Groupe a cependant mis en place un système d'attribution d'actions gratuites soumises à des conditions de performances. Il est à noter que ce système ne concerne pas la Direction Générale (Président Directeur Général et Directeur Général Délégué).

(1) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les indicateurs alternatifs de performance.

2.3.1 | Tableau requis en application des recommandations de l'AMF

Description

Les rémunérations brutes totales et incluant les avantages de toute nature versés durant l'exercice, de manière directe ou indirecte, nominativement à chaque mandataire social, par Cegedim et par toute société du Groupe, sont présentées dans les tableaux suivants.

Tableau n°1 – Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

En euros	2025	2024
Jean-Claude Labrune – Président du Conseil d'administration – Président Directeur Général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	289 000	274 000
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
Total	289 000	274 000
En euros	2025	2024
Laurent Labrune – Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	480 957	446 611
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
Total	480 957	446 611
En euros	2025	2024
Pierre Marucchi – Directeur Général Délégué		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	528 382	440 188
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 4)	-	-
Valorisation des actions gratuites attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	-	-
Total	528 382	440 188

Tableau n°2 – Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

Jean Claude Labrune	Montant au titre de l'exercice 2025		Montant au titre de l'exercice 2024	
En euros	Dus ⁽¹⁾	Versés ⁽²⁾	Dus ⁽¹⁾	Versés ⁽²⁾
Rémunération fixe au titre du contrat de travail Cegedim SA	260 000	257 400	260 000	257 400
Rémunération variable au titre du contrat de travail ⁽³⁾	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle au titre du contrat de travail	15 000	-	-	-
Rémunération des administrateurs ⁽⁴⁾	14 000	14 000	14 000	14 000
Avantages en nature au titre du contrat de travail ⁽⁵⁾	-	-	-	-
Total	289 000	271 400	274 000	271 400

Laurent Labrune	Montant au titre de l'exercice 2025		Montant au titre de l'exercice 2024	
	Dus ⁽¹⁾	Versés ⁽²⁾	Dus ⁽¹⁾	Versés ⁽²⁾
En euros				
Rémunération fixe au titre du contrat de travail Cegedim SA	120 250	119 052	120 250	119 052
Rémunération variable Cegedim au titre du contrat de travail ⁽³⁾	296 707	237 361	237 361	188 222
Rémunération exceptionnelle Cegedim SA au titre du contrat de travail	50 000	75 000	75 000	100 000
Rémunération des administrateurs ⁽⁴⁾	14 000	14 000	14 000	14 000
Avantages en nature au titre du contrat de travail ⁽⁵⁾	-	-	-	-
Total	480 957	445 413	446 611	421 274

Pour Messieurs Jean-Claude Labrune et Laurent Labrune les rémunérations fixes, variables et exceptionnelles sont versées uniquement par Cegedim SA.

⁽¹⁾ La rémunération variable due au titre d'un exercice N est versée sur l'exercice N+ 1.

⁽²⁾ La rémunération variable versée au titre d'un exercice N est celle due au titre de l'exercice N- 1.

⁽³⁾ La rémunération variable de Monsieur Laurent Labrune évolue proportionnellement à la variation du Résultat opérationnel ajusté du Groupe (Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les indicateurs alternatifs de performance).

⁽⁴⁾ La rémunération des administrateurs inclut les rémunérations des administrateurs attribuées par l'ensemble des sociétés du Groupe Cegedim.

⁽⁵⁾ Voiture de fonction.

Pierre Marucchi	Montant au titre de l'exercice 2025		Montant au titre de l'exercice 2024	
	Dus ⁽¹⁾	Versés ⁽²⁾	Dus ⁽¹⁾	Versés ⁽²⁾
En euros				
Rémunération fixe au titre du contrat de travail Cegedim SA	153 801	152 268	153 801	153 845
Rémunération variable Cegedim au titre du contrat de travail ⁽³⁾	204 683	163 743	163 743	129 845
Rémunération exceptionnelle Cegedim SA au titre du contrat de travail	120 000	75 000	75 000	100 000
Rémunération des administrateurs ⁽⁴⁾	46 925	47 210	45 436	42 671
Avantages en nature au titre du contrat de travail ⁽⁵⁾	2 973	3 371	4 973	5 756
Total	528 382	441 592	442 953	432 117

Les rémunérations fixes, variables et exceptionnelles sont versées uniquement par Cegedim SA.

⁽¹⁾ La rémunération variable due au titre d'un exercice N est versée sur l'exercice N+ 1.

⁽²⁾ La rémunération variable versée au titre d'un exercice N est celle due au titre de l'exercice N- 1.

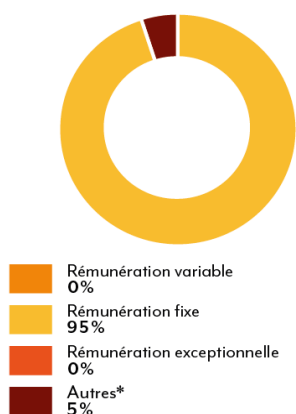
⁽³⁾ La rémunération variable de Monsieur Pierre Marucchi évolue proportionnellement à la variation du Résultat opérationnel ajusté du Groupe (Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les indicateurs alternatifs de performance).

⁽⁴⁾ La rémunération des administrateurs inclut les rémunérations des administrateurs attribuées par l'ensemble des sociétés du Groupe Cegedim. Pour Monsieur Pierre Marucchi est inclus la rémunération des administrateurs de Cegedim SRH Suisse.

⁽⁵⁾ Voiture de fonction.

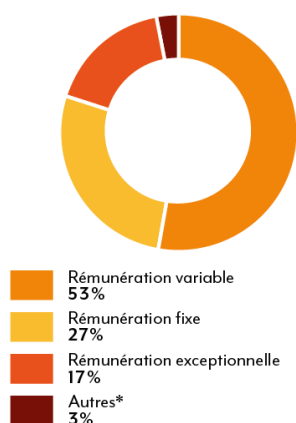
Répartition de la rémunération versée en 2025

Jean-Claude Labrune



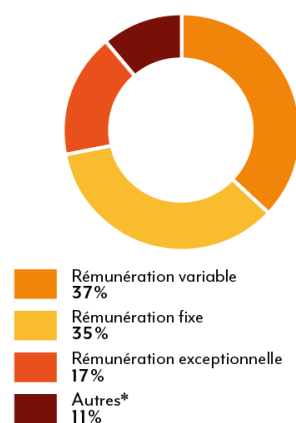
*Autres : Rémunération des administrateurs et Avantages en nature

Laurent Labrune



*Autres : Rémunération des administrateurs et Avantages en nature

Pierre Marucchi



*Autres : Rémunération des administrateurs et Avantages en nature

Tableau n°3 – Rémunération des administrateurs et autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Membres du Conseil d'Administration		Montants en euros versés en 2025	Montants en euros versés en 2024
Aude Labrune ⁽¹⁾	Rémunération des administrateurs	14,000	14,000
Jean-Pierre Cassan	Rémunération des administrateurs	18,000	18,000
Sandrine Debroise ⁽²⁾	Rémunération des administrateurs	14,000	14,000
Marcel Kahn	Rémunération des administrateurs	25,000	25,000
Catherine Abiven	Rémunération des administrateurs	14,000	14,000
Béatrice Saunier	Rémunération des administrateurs	14,000	14,000
Frédéric Duchesne	Rémunération des censeurs	25,000	25,000
Philippe Simon	Rémunération des censeurs	25,000	-

⁽¹⁾ Madame Aude Labrune est employée et payée par FCB. Elle est présidente du Directoire de FCB et Directeur de la communication chez Cegedim. Une partie de sa rémunération est refacturée à Cegedim dans le cadre de la convention de prestation de service établie entre FCB et Cegedim. Pour plus d'information cf. point 2.3 « Politique de rémunération des mandataires sociaux ».

⁽²⁾ Madame Sandrine Debroise est employée et payée par FCB et Cegedim. Elle exerce les fonctions de Directeur Financier chez FCB et Cegedim. Une partie de sa rémunération est refacturée à Cegedim dans le cadre de la convention de prestation de service établie entre FCB et Cegedim. Pour plus d'information cf. point 2.3 « Politique de Rémunération », section « Politique de rémunération des mandataires sociaux ».

Tableau n°4 – Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nature des Options	Valorisation d'options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
Néant						

Tableau n°5 – Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice	Année d'attribution
Néant				

Tableau n°6 – Actions attribuées gratuitement à chaque dirigeant mandataire social et soumises à conditions de performance

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Néant					

Tableau n°7 – Actions attribuées gratuitement devenues disponibles durant l'exercice pour chaque dirigeant mandataire social

Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition	Année d'attribution
Néant				

Tableau n°8 – Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions pour chaque dirigeant mandataire social

N° du plan	
Date d'assemblée Date du conseil d'administration Nombre total d'actions pouvant être souscrites ou achetées Dont nombre pouvant être souscrites ou achetées par : - Point de départ d'exercice des options - Date d'expiration - Prix de souscription ou d'achat - Modalités d'exercice - Nombre d'actions souscrites - Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat annulées ou caduques - Option de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice	Néant

Tableau n°9 – Options consenties et exercées par les dix premiers salariés non mandataires sociaux

Options de souscription ou d'achat consenties aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers	Nombre total	Prix d'exercice	Plan
Néant			

Tableau n°10 – Récapitulatif de certaines informations liées au contrat de travail

Dirigeants mandataires sociaux Cegedim SA	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cession ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Jean Claude Labrune Président Directeur Général Date début mandat : 2022 Date fin mandat : 2028	✓			✓		✓		✓
Pierre Marucchi Directeur Général Délégué Date début mandat : 2022 Date fin mandat : 2028	✓			✓		✓		✓
Laurent Labrune Directeur Général Délégué Date début mandat : 2022 Date fin mandat : 2028	✓			✓		✓		✓

Le cumul du mandat social et du contrat de travail du Président et des DGD se justifie par le fait que tous trois ont intégré le Groupe en tant que salariés puis sont devenus mandataires sociaux. Au vu de leur ancienneté dans le Groupe le contrat de travail a été maintenu.

Il est à noter que l'intégralité de leurs rémunérations est due au titre du contrat de travail. Ainsi les indemnités de départ seront uniquement celles définies par le contrat de travail, aucune n'étant liée à l'exercice du mandat social.

2.4 | Politique envers les salariés

Les collaborateurs du Groupe sont la principale richesse et ressource de Cegedim

Les charges de personnel représentent un des postes de coûts les plus significatifs. Les collaborateurs du Groupe sont la principale richesse et ressource de Cegedim. Ainsi, Cegedim adapte sa politique salariale en conséquence afin de motiver les talents, assurer la formation et le recrutement tout en contenant l'évolution de la masse salariale dans une croissance raisonnable. Pour 2026, les évolutions de salaire seront individualisées.

Participation des salariés dans le capital de Cegedim

Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de Cegedim.

La participation peut être, au choix du salarié, versée sur un support en Fonds Commun de Placement, ou laissée dans un compte courant bloqué dans les comptes de l'entreprise.

Au 31 décembre 2025, le Fonds Commun de Placement d'Entreprise "Cegedim" est composé de 73,620 actions Cegedim, représentant 0,52 % du capital. Le Fonds Commun de Placement d'Entreprise "Cegedim en actions" est composé de 88,312 actions Cegedim, représentant 0,63 % du capital.

A la connaissance de l'entreprise, l'actionnariat salarié représente moins de 3 % du capital du Groupe.

Autres éléments de la politique de rémunération

Attribution d'actions gratuites soumise à des conditions de performances aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim hors membres de la Direction Générale du Groupe. Les principales caractéristiques de ces plans sont les suivantes :

- Les actions attribuées gratuitement donneront droit aux dividendes dont la distribution aura été décidée à compter de la date d'attribution.
- L'attribution des actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans pour les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France à la date d'attribution, et de trois ans pour les bénéficiaires n'ayant pas leur résidence fiscale en France à la date d'attribution.
- Les actions seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires sous la seule condition : absence de démission, révocation ou licenciement.
- À compter de la date d'attribution définitive, les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France à la date d'attribution devront conserver les dites actions pendant une durée de 1 an.

Les principales caractéristiques du plan sont les suivantes :

Plan du	Plan du 26/01/2023	Plan du 25/01/2024	Plan du 30/01/2025
Date de l'Assemblée Générale	17/06/2021	16/06/2023	14/06/2024
Date du Conseil d'administration	26/01/2023 et 19/09/2023	25/01/2024	30/01/2025
Date d'ouverture du plan	26/01/2023	25/01/2024	30/01/2025
Nombre total d'actions pouvant être attribuées	47 970 actions	59 244 actions	63 024 actions
Prix initial de souscription	18,76€	18,20€	11,55€
Date de libre disposition des actions gratuites France	26/01/2025	25/01/2026	30/01/2027
Date de libre disposition des actions gratuites Etranger	26/01/2026	25/01/2027	30/01/2028

Situation du plan du 31 décembre 2025

Plan du	Plan du 26/01/2023	Plan du 25/01/2024	Plan du 30/01/2025
Nombre total d'actions en cours d'acquisition	3 126 actions	45 666 actions	49 470 actions
Nombre total d'actions restant à acquérir	0	0	0
Prix d'acquisition ajusté des attributions d'actions gratuites			
France	18,21€	18,25€	11,21€
Etrange	15,95€	15,98€	9,82€

Pour plus d'informations voir la note 8.3 « Attribution d'actions gratuites » des annexes aux comptes consolidés du Chapitre 4 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Ratio d'équité

N'étant pas coté sur un marché réglementé, le Groupe n'est pas dans l'obligation de publier les ratios d'équité. Cependant il publie les écarts de rémunération entre femmes et hommes et entre la personne la mieux payée et la rémunération annuelle totale médiane de tous les employés, à la section 6.3.2.7 du ch 6 "Rapport de Durabilité".

2.5 | Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat

En cas d'offre publique

Il n'existe pas de dispositions particulières susceptibles d'avoir une incidence sur :

- La structure du capital de la Société ;
- Les restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ;
- Les participations directes ou indirectes dans le capital de la Société dont elle a connaissance en vertu des articles L. 233- 7 et L. 233- 12 ;
- Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société ;
- Les pouvoirs du Conseil d'Administration, en particulier l'émission ou le rachat d'actions.

En outre,

- Il n'existe pas de convention portée à la connaissance de la Société en application de l'article L. 233- 11 ;
- Il n'existe pas de détenteur de titres comportant des droits de contrôle spéciaux (à l'exception des droits de vote doubles, dont l'attribution est totalement indépendante de la survenance d'une offre publique) ;
- Il n'est prévu aucun mécanisme particulier de contrôle dans le système d'actionnariat du personnel, quand les droits de contrôle ne sont pas exercés par ledit personnel ;
- La Société n'a pas connaissance d'accords entre actionnaires qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote ;
- Les accords conclus par la Société, qui sont susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société, sont relativement peu nombreux et relèvent d'un caractère confidentiel ; les facultés de modification ou de résiliation n'ont aucun caractère systématique, et, dans le cas d'une telle éventualité, n'auraient qu'un impact relativement peu significatif pour la Société ;
- Il n'existe pas d'accord prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'Administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse, ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

Accords conclus par la Société, changement de contrôle, privilège attaché aux actions, Seuil de déclaration.

Concernant des accords conclus par la Société et susceptibles d'être modifiés ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la Société.

Cegedim n'a pas pour politique de pratiquer de tels accords. En revanche, il existe des clauses de protection des propriétés intellectuelles du Groupe.

Actions nécessaires pour modifier les droits des actionnaires.

Il n'existe pas de conditions plus strictes que celles prévues par la loi pour modifier les droits des actionnaires.

Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes.

Toutes les actions composant le capital de la Société sont de même catégorie.

L'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 février 1995 a décidé qu'un droit de vote double de celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, serait attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative depuis 4 ans au moins au nom du même actionnaire. Ce droit de vote double est réservé aux actionnaires de nationalité française et aux actionnaires ressortissants d'un état membre de l'Union européenne.

En outre, en cas d'augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfice ou prime d'émission, le droit de vote double est conféré dès leur émission aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit.

Le droit de vote double cesse pour toute action ayant fait l'objet d'une conversion au porteur ou d'un transfert, hormis tout transfert du nominatif au nominatif par suite de succession ou de donation familiale.

Tous les dividendes qui n'ont pas été perçus au-delà de cinq ans à partir de la date de leur mise en paiement sont prescrits, conformément à la loi, au profit de l'État.

Les actions auto détenues ne donnent pas droit à dividende : la quote-part afférente est imputée au compte report à nouveau.

Dispositions de l'acte constitutif et des statuts qui pourraient avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de la société :

Néant

Dispositions de l'acte constitutif et des statuts fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée :

Les statuts n'ont pas prévu de disposition particulière concernant la déclaration de franchise.

Conditions imposées par l'acte constitutif et les statuts, régissant les modifications du capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi :

Néant.

2.6 | L'Assemblée Générale et les modalités relatives à la participation des actionnaires

Conditions selon lesquelles sont convoquées les Assemblées Générales Ordinaires Annuelles et les Assemblées Extraordinaires des actionnaires

Les Assemblées Générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi. Elles sont réunies au siège social ou en tout autre lieu désigné par l'avis de convocation.

Tout actionnaire a le droit d'assister aux Assemblées Générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, sur simple justification de sa qualité d'actionnaire cinq jours au moins avant la réunion. Toutefois, le Conseil d'Administration a la faculté de réduire ce délai. Tout actionnaire peut voter par correspondance.

3

Commentaires sur l'exercice

3.1 | Faits marquants de l'exercice

A l'exception des faits indiqués ci-dessous, il n'y a eu, au cours de l'année 2025 et à la connaissance de la société, aucun événement ou changement de nature à modifier de façon significative la situation financière du Groupe.

1.1. Validation par le SBTi de la trajectoire de décarbonation du Groupe

Les cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Groupe Cegedim ont été officiellement validées le 12 juin 2025 par le SBTi (Science-Based Targets initiative). Cet organisme fait référence au niveau mondial en matière de vérification du bilan carbone et des plans d'action soutenant les trajectoires de décarbonation publiées par les entreprises, engagées dans des actions ambitieuses alignées avec l'Accord de Paris. Cegedim rejoint ainsi le cercle restreint des 8 000 sociétés ayant reçu à cette date cette validation. Cette étape majeure traduit l'engagement fort de ses dirigeants, et avec eux, de l'ensemble de l'organisation mise en place au sein des filiales, en faveur d'un développement durable des activités du Groupe.

1.2. Transformation de la facilité de crédit en Sustainability-linked Loan

Le Groupe a négocié avec l'ensemble des prêteurs de sa facilité de crédit, un avenant signé le 16 juin 2025, introduisant des clauses de performance en rapport avec ses engagements ESG à horizon 2030, faisant de cette facilité un financement à impact durable (sustainability-linked loan). Le respect de la trajectoire annuelle de décarbonation validée par le SBTi sur les scopes 1&2 et sur le scope 3, ainsi que la progression de la mixité des organes de direction, permettra au Groupe de bénéficier d'allègements de marge sur ses taux d'intérêt pouvant atteindre 0,05 % sur les tranches bancaires et 0,10 % à 0,40 % sur les tranches non bancaires. A contrario, le non respect de ces engagements alourdirait d'autant les marges. La première application concernera les comptes 2026 sur la base des performances ESG 2025.

1.3. Transfert de cotation des titres du Groupe sur le marché Euronext Growth

Le transfert de la cotation des actions CEGEDIM S.A. du marché réglementé Euronext Paris (compartiment B) vers Euronext Growth Paris a eu lieu le 4 septembre 2025 suite à l'approbation de la demande d'admission sur le marché Euronext Growth Paris par le Comité des admissions d'Euronext le 29 août 2025. Les motifs et conséquences de ce transfert sont décrits dans le communiqué du 13 juin 2025.

1.4. Mise en place du régime IP Box

La Société a opté pour le régime fiscal de l'IP Box en 2024. Il permet de taxer au taux réduit de 10 % les résultats imputables aux revenus de licences issus des logiciels développés par le Groupe. La Société avait également déposé des demandes rectificatives remontant aux exercices 2021 à 2023, qui ont été validées par l'Administration fin 2025 et ont donné lieu à un remboursement d'impôts de 11,1 millions d'euros. La contrepartie des 11,1 millions d'euros perçus en trésorerie est un produit d'impôts de 3,7 millions d'euros en résultat net, et une réduction des créances d'impôts de 7,4 millions d'euros au bilan.

1.5. Plan de sauvegarde de l'emploi pour l'activité officinale

Le Groupe a décidé de mettre en œuvre un plan de sauvegarde de l'emploi entraînant la suppression d'une centaine de postes dans son activité de logiciels de gestion des officines de pharmacie en France. En repensant son organisation et en la dimensionnant en cohérence avec l'évolution du marché et les besoins de son parc installé, la société ambitionne de retrouver des niveaux de performance garantissant une solidité souhaitable pour son personnel et les meilleures innovations pour ses clients. L'impact est présenté dans les charges non courantes de l'exercice 2025 et s'élève à 7,4 millions d'euros.

1.6. Cession du fonds de commerce d'INPS

Le fonds de commerce d'INPS a été cédé courant 2025 à l'entreprise OneAdvanced, fournisseur de services informatiques au Royaume-Uni par décision de l'administrateur judiciaire chargé de la conduite des affaires depuis le 10 décembre 2024. Suite à cette première étape, les opérations de liquidation de la filiale sont en cours. La société INPS est déconsolidée depuis le 10 décembre 2024. Ces événements ne porteront donc leurs effets sur les comptes du Groupe qu'à l'issue de la radiation définitive d'INPS, qui devrait intervenir dans le courant du premier semestre 2026 et pourrait se solder par un boni de liquidation pour le Groupe.

3.2 | Activité du Groupe au cours de l'exercice 2025

Performance opérationnelle

649,2 M€ Chiffre d'affaires 2024 : 654,5 M€ 2023 : 616,0 M€	- 0,8 % Croissance Publiée + 1,1 % Croissance Organique ⁽¹⁾	7,6 % Marge de ROA ⁽¹⁾ 2024 : 6,0 % 2023 : 5,1 %	+ 157 bps Croissance de la marge de ROA
49,4 M€ Résultat Opérationnel Ajusté (ROA) ⁽¹⁾ 2024 : 39,5 M€ 2023 : 31,7 M€	+ 25,1 % Croissance du ROA	0,7 € BPA 2024 : - 1,1 € 2023 : - 0,5 €	n.s Croissance du BPA

Compte de résultat consolidé

En millions d'euros	31/12/2025	31/12/2024	Variation %	Variation M€
Chiffre d'affaires	649,2	654,5	- 0,8 %	- 5,3
Achats consommés	- 28,0	- 29,6	- 5,5 %	+ 1,6
Charges externes	- 135,8	- 143,8	- 5,6 %	+ 8,0
Frais de personnel	- 346,1	- 349,8	- 1,1 %	+ 3,7
Autres produits et charges d'exploitation	- 4,7	- 7,8	- 39,4 %	+ 3,1
EBITDA ajusté⁽¹⁾	134,6	123,6	+ 9,0 %	+ 11,0
Marge EBITDA ajusté ⁽¹⁾	20,7 %	18,9 %	+ 186 bps	-
Dotations aux amortissements	- 85,3	- 84,1	+ 1,4 %	- 1,2
Résultat opérationnel ajusté⁽¹⁾	49,4	39,5	+ 25,1 %	+ 9,9
Marge opérationnelle ajustée ⁽¹⁾	7,6 %	6,0 %	+ 157 bps	-
Éléments spécifiques impactant l'exploitation ⁽¹⁾	- 19,2	- 23,7	- 19,3 %	+ 4,5
Résultat opérationnel	30,2	15,8	+ 92,0 %	+ 14,4
Marge opérationnelle	4,7 %	2,4 %	+ 225 bps	-
Résultat financier	- 17,5	- 20,9	- 16,3 %	+ 3,4
Total d'impôts	- 1,3	- 5,8	- 77,5 %	+ 4,5
Résultat net consolidé	8,3	- 15,1	-	+ 23,4
Résultat net consolidé part du Groupe	9,4	- 14,7	-	+ 24,1
Résultat ajusté ⁽¹⁾ par action (en euros)	1,6	0,2	-	-
Résultat par action (en euros)	0,7	- 1,1	-	-

(1) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance.

3.2.1 | Commentaires sur le compte de résultat consolidé

Chiffre d'affaires 649,2 M€	- 0,8 % Publiée + 1,1 % Croissance organique ⁽¹⁾	en millions d'euros	
		Chiffre d'affaires consolidé au 31/12/2024	654,5
		Impact des cessions	- 14,0
		Impact des effets de change	- 0,4
		Chiffre d'affaires hors impact au 31/12/2024	640,1
		Impact des acquisitions	1,9
		Contribution BU Assurance Santé-Prévoyance	5,0
		Contribution BU Business Services	11,7
		Contribution BU Professionnels de Santé	- 12,2
		Contribution BU Data & Marketing	1,7
		Contribution BU Cloud & Support	1,0
		Chiffre d'affaires consolidé au 31/12/2025	649,2

Le **chiffre d'affaires** a baissé de 5,3 millions d'euros, soit - 0,8 %, pour s'établir à 649,2 millions d'euros en 2025 contre 654,5 millions d'euros en 2024.

L'effet négatif de périmètre de 12,1 millions d'euros, soit 1,8 %, est lié à la déconsolidation d'INPS à compter du 10 décembre 2024 dans les comptes de Cegedim que la consolidation de Visiodent en année pleine contre 10 mois en 2024 (1^{er} mars 2024) tempère légèrement.

L'impact des devises est négatif de 0,4 million d'euros soit 0,1 %, reflétant essentiellement la dépréciation de la Livre Sterling face à l'euro. En données organiques⁽²⁾, le chiffre d'affaires est en progression de 1,1 % sur la période.

Chiffre d'affaires par BU				
en millions d'euros	2025	2024	Var. Organique	Var. Publiée
Assurance Santé-Prévoyance	167,5	162,7	+ 3,0 %	+ 3,0 %
Business Services	181,5	169,8	+ 6,9 %	+ 6,9 %
Professionnels de Santé	133,6	158,3	- 7,7 %	- 15,6 %
Data & Marketing	127,8	125,9	+ 1,3 %	+ 1,5 %
Cloud & Support	38,8	37,8	+ 2,6 %	+ 2,6 %
Cegedim	649,2	654,5	+ 1,1 %	- 0,8 %

Sur l'ensemble de l'exercice, quatre des cinq BU contribuent positivement à la croissance organique et publiée du Groupe. Seule la BU Professionnels de Santé connaît une baisse de son chiffre d'affaires en données publiées et organiques. La différence entre ces dernières provient principalement de la déconsolidation d'INPS à compter du 10 décembre 2024.

Répartition du chiffre d'affaires

Répartition par BU	Répartition par zone géographique	Répartition par devise
La répartition évolue de la façon suivante :	La contribution de :	La répartition évolue de la façon suivante :
- la BU <i>Assurance Santé-Prévoyance</i> progresse de 0,9 point à 25,8 % ; - la BU <i>Business Services</i> progresse de 2,1 points à 28,0 % ; - la BU <i>Professionnels de Santé</i> recule de 3,7 points à 20,5 % ; - la BU <i>Data & Marketing</i> progresse de 0,5 point à 19,7 % ; - la BU <i>Cloud & Support</i> progresse de 0,2 point à 6,0 %.	- la France progresse de 1,3 point à 91,9 % ; - l'EMEA (hors France) recule de 1,3 point à 8,0 % ; - la zone Amérique reste stable à 0,1 %.	- l'Euro progresse de 1,7 point à 94,3 % ; - la Livre Sterling recule de 1,8 point à 4,3 % ; - les autres devises progressent de 0,1 points à 1,3 %.

(1) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance.

Achats
consommés
- 28,0 M€

% du chiffre d'affaires
4,3 % en 2025
4,5 % en 2024

Charges externes
- 135,8 M€

% du chiffre d'affaires
20,9 % en 2025
22,0 % en 2024

Frais de personnel
- 346,1 M€

% du chiffre d'affaires
53,3 % en 2025
53,4 % en 2024

EBITDA ajusté⁽¹⁾
134,6 M€

% du chiffre d'affaires
20,7 % en 2025
18,9 % en 2024

Dotations aux
amortissements
- 85,3 M€

% du chiffre d'affaires
13,1 % en 2025
12,8 % en 2024

Résultat
opérationnel
ajusté⁽¹⁾
49,4 M€

% du chiffre d'affaires
7,6 % en 2025
6,0 % en 2024

Les achats consommés sont en baisse en 2025 en valeur absolue à 28,0 millions d'euros contre 29,6 millions d'euros en 2024 et en proportion du chiffre d'affaires dont ils représentent 4,3 % en 2025 contre 4,5 % en 2024. Cette évolution reflète principalement le ralentissement des acquisitions de marchandises revendues aux professionnels de santé.

Les charges externes ont reculé de 8,0 millions d'euros pour s'établir à 135,8 millions d'euros en 2025 passant de 22,0 % du chiffre d'affaires en 2024 à 20,9 % en 2025. Cette évolution traduit l'effort du groupe de réduire le recours à de la prestation de services externes.

Les frais de personnel ont diminué de 3,7 millions d'euros, soit 1,1 %, pour s'établir à 346,1 millions d'euros en 2025. Ils représentaient 53,3 % du chiffre d'affaires en 2025 contre 53,4 % en 2024. Les effectifs se réduisent de 72 collaborateurs en 2025. Cette évolution résulte de la volonté du Groupe de maîtriser ses frais de personnels malgré l'internalisation dans ses effectifs offshore des prestataires externes.

L'EBITDA ajusté⁽¹⁾ a progressé de 11,0 millions d'euros, soit + 9,0 %, pour s'établir à 134,6 millions d'euros en 2025. Cette amélioration provient de la maîtrise de ces différents postes de coûts mentionnés ci-avant.

Les BU Assurance Santé-Prévoyance, Business Services, Professionnels de Santé, Data & Marketing et Cloud & Support ont généré respectivement 22,6 %, 32,0 %, 10,0 %, 20,9 % et 14,5 % de l'EBITDA ajusté du Groupe en 2025.

(Cf. l'examen de la situation financière par BU).

Les dotations aux amortissements ont légèrement progressé de 1,1 million d'euros, soit 1,4 %, pour s'établir à 85,3 millions d'euros en 2025. Les amortissements de la R&D sont en croissance de 2,2 millions par rapport à 2024. Le Groupe amortit en effet ses projets sur un rythme plus rapide que par le passé et a aligné cette année les plans d'amortissements de Visiodent sur ceux du Groupe. Les amortissements de capex s'accroissent de 0,3 millions, les amortissements des autres immobilisations incorporelles baissent de 0,8 millions d'euros et ceux liés aux contrats de location (IFRS 16) de 0,6 millions d'euros.

Le résultat opérationnel ajusté⁽¹⁾ ressort en hausse de 9,9 millions d'euros, soit + 25,1 %, pour s'établir à 49,4 millions d'euros sur l'exercice 2025 contre 39,5 millions d'euros en 2024. Il représente 7,6 % du chiffre d'affaires en 2025 contre 6,0 % en 2024. Cette progression s'opère alors même que l'impact net de la R&D se réduit de 9,8 millions d'euros : le Groupe capitalise en effet 7,6 millions de moins sur l'année et amortit 2,2 millions de plus qu'en 2024. Outre la bonne maîtrise des coûts d'exploitation, cette performance s'explique aussi par la déconsolidation d'INPS à compter du 10 décembre 2024.

(1) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance.

Éléments spécifiques impactant l'exploitation - 19,2 M€

Ventilation par nature			Ventilation par BU		
En millions d'euros	31/12/2025	31/12/2024	En millions d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Produits et charges spécifiques impactant l'exploitation	- 11,3	- 12,2	Assurance Santé-Prévoyance	0,0	- 0,5
Produits et charges opérationnels non courants	- 7,9	- 11,1	Business Services	- 1,3	- 0,3
Éléments spécifiques impactant l'exploitation⁽¹⁾	- 19,2	- 23,7	Professionnels de Santé	- 15,5	- 12,7
			Data & Marketing	- 0,2	- 1,1
			Cloud & support	- 2,2	- 9,2
			Éléments spécifiques impactant l'exploitation⁽¹⁾	- 19,2	- 23,7

Les **éléments spécifiques impactant l'exploitation** sont une charge de 19,2 millions d'euros en 2025 et se comparent à une charge de 23,7 millions en 2024.

Produits et charges opérationnels non courants - Ils concernent, d'une part, la déconsolidation de la société INPS placée sous administration le 10 décembre 2024 suite au retrait annoncé par le Groupe du marché des logiciels médecins au Royaume-Uni, pour laquelle certains honoraires et frais de séparation ont encore été encourus en 2025. Des opérations à caractère non récurrent figurent, d'autre part, dans ce poste : pour la première fois dans l'histoire du Groupe, un plan de sauvegarde de l'emploi a été initié dans l'activité officinale en France en 2025. Les coûts afférents comportent les frais de départ d'une centaine de membres du personnel, provisions et honoraires inclus. Le Groupe enregistre également dans ce poste les honoraires relatifs aux litiges au long cours, suivis par le siège, ainsi que les effets financiers de leur dénouement, avec notamment des pénalités payées en 2024.

Produits et charges spécifiques impactant l'exploitation - Les dépréciations d'actifs isolés, sans effet cash, se sont poursuivies dans l'activité officinale en France ainsi qu'en Angleterre, en rapport avec les événements exposés plus haut. Les réorganisations considérées comme spécifiques sont celles consécutives aux opérations d'acquisition, aux variations de périmètre (en 2025, les équipes supports de nos centres off-shore qui travaillaient pour INPS ont dû être réduites) ou aux changements dans la gouvernance de certaines activités (ces derniers concernent un nombre de postes très restreint mais pour des coûts ponctuellement impactants). Les autres opérations inhabituelles se rapportent le plus souvent à des exercices antérieurs sur des sujets à dominante fiscale (honoraires de mise en place rétroactive du régime IP Box sur la période 2021- 2024, et contrôles fiscaux hors de France).

Résultat opérationnel	% du chiffre d'affaires
30,2 M€	4,7 % en 2025 2,4 % en 2024

Le **résultat opérationnel** a progressé de 14,4 millions d'euros pour s'établir à 30,2 millions d'euros en 2025 contre 15,8 millions d'euros en 2024. Il représentait 4,7 % du chiffre d'affaires en 2025 contre 2,4 % en 2024. Cette forte progression du résultat opérationnel résulte de l'amélioration de la performance opérationnelle ainsi que de la baisse des éléments spécifiques impactant l'exploitation.

Résultat financier - 17,5 M€

Le **résultat financier** s'établit à - 17,5 millions d'euros en amélioration de 3,4 millions d'euros par rapport à 2024. La provision sur le compte courant d'INPS suite à son placement volontaire en administration judiciaire avait pesé sur le résultat financier du Groupe en 2024. Les frais d'intérêts sont en hausse en 2025 car pris en année pleine alors que la mise en place de la nouvelle structure de financement du Groupe avait eu lieu courant 2024.

Total d'impôts - 1,3 M€

Le **total d'impôts** s'établit à 1,3 millions d'euros en 2025 contre 5,8 millions d'euros en 2024, en baisse de 4,5 millions d'euros. Cette baisse de charge provient principalement de la mise en place du régime fiscal de l'IP Box qui s'est traduite par un produit d'impôts de 3,5 millions d'euros.

Résultat net consolidé 8,3 M€

Le **résultat net consolidé** s'établit en un bénéfice de 8,3 millions d'euros en 2025 contre une perte de 15,1 millions d'euros en 2024. Cette progression de 23,4 millions d'euros provient de l'amélioration du résultat opérationnel et du résultat financier ainsi que de la baisse de la charge d'impôts.

Résultat net consolidé part du Groupe 9,4 M€

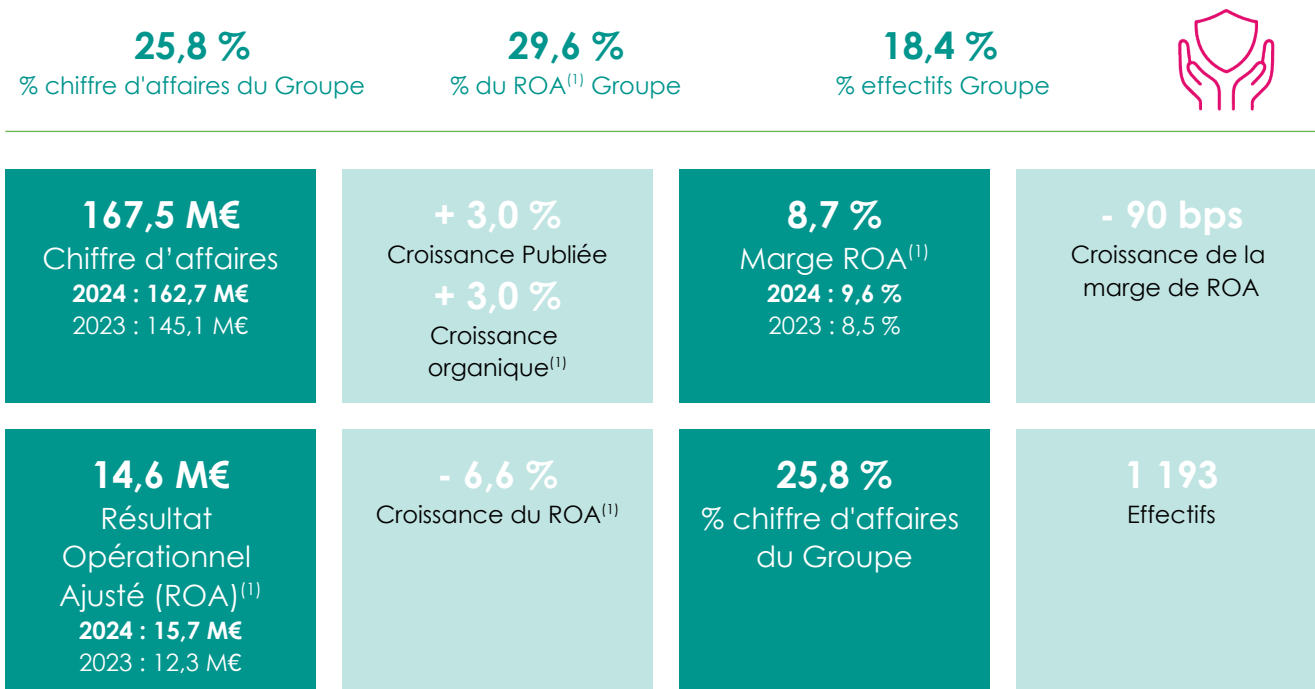
Après prise en compte des intérêts minoritaires, le **résultat consolidé net part du groupe** s'établit à 9,4 millions d'euros en 2025, contre - 14,7 millions d'euros en 2024.

Le **résultat net par action** s'établit à 0,7 euro en 2025 contre - 1,1 euro en 2024.

(1) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance.

3.2.2 | Commentaires sur le compte de résultat consolidé par BU

3.2.2.1 | Assurance Santé-Prévoyance



En millions d'euros	31/12/2025	31/12/2024	Variation %	Variation M€
Chiffre d'affaires	167,5	162,7	+ 3,0 %	+ 4,8
Logiciels & Services	63,6	60,8	+ 4,4 %	+ 2,8
Tiers Payant	43,5	41,8	+ 4,1 %	+ 1,7
BPO	60,5	60,0	+ 0,8 %	+ 0,5
EBITDA ajusté⁽¹⁾	30,4	31,1	- 2,1 %	- 0,7
Marge EBITDA ajusté ⁽¹⁾	18,2 %	19,1 %	- 94 bps	-
Dotation aux amortissements	- 15,8	- 15,4	+ 2,5 %	- 0,4
Résultat opérationnel ajusté⁽¹⁾	14,6	15,7	- 6,6 %	- 1,1
Marge opérationnelle ajustée ⁽¹⁾	8,7 %	9,6 %	- 90 bps	-
Eléments spécifiques impactant l'exploitation ⁽¹⁾	0,0	- 0,5	n.s	+ 0,5
Résultat opérationnel	14,6	15,2	- 3,8 %	- 0,6
Marge opérationnelle	8,7 %	9,3 %	- 61 bps	-

Le **chiffre d'affaires** de la BU **Assurance Santé-Prévoyance** a progressé de 4,8 millions d'euros pour s'établir à 167,5 millions d'euros en 2025.

L'effet défavorable de conversion de devises de - 0,1 million d'euros, soit - 0,1 %, reflète principalement la dépréciation de la Livre sterling face à l'Euro (4,9 % du chiffre d'affaires de la BU). Il n'y a pas d'effet de périmètre.

Le chiffre d'affaires progresse de 4,8 millions d'euros soit 3,0 % sur l'exercice 2025 grâce à de nouveaux projets mis en œuvre dans l'activité de *Logiciels & Services*, et à une activité de flux de *Tiers payant* bien orientée grâce à son offre d'aide à la détection de fraude et d'investigation des affections de longue durée.

(1) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance.

Répartition par zone géographique

Par zone géographique, la contribution de la France progresse de 0,1 point à 95,1 % et celle de l'EMEA (hors France) recule de 0,1 point à 4,9 %.

Résultat
opérationnel
ajusté⁽¹⁾
14,6 M€

Marge
8,7 % en 2025
9,6 % en 2024

Dotations aux
amortissements
15,8 M€

Croissance
+ 2,5 %

Éléments
spécifiques
impactant
l'exploitation⁽¹⁾
0,0 M€

Croissance
n.s

Répartition par devise

Par devises, la contribution de l'Euro progresse de 0,1 point à 95,1 % et celle de la Livre sterling recule de 0,1 points à 4,9 %.

Le Résultat opérationnel ajusté⁽¹⁾ a reculé de 1,1 million d'euros, soit - 6,6 %, pour s'établir à 14,6 millions d'euros en 2025. Il représentait 8,7 % du chiffre d'affaires en 2025 contre 9,6 % en 2024.

Le ROA a baissé en raison principalement de l'activité BPO, dont les clients subissent une contraction du nombre de personnes protégées, ce qui réduit mécaniquement les volumes de prestations de santé traités et donc la rentabilité.

Les dotations aux amortissements ont légèrement augmenté de 0,4 million d'euros pour s'établir à 15,8 millions d'euros en 2025. Cette hausse reflète principalement la hausse de 0,5 million d'euros de l'amortissement de R&D qui s'établit à 12,6 millions d'euros en 2025 et résulte du raccourcissement de la durée d'amortissement. Les dotations de capex décroissent de 0,1 million d'euro alors que les dotations liées aux contrats de location (IFRS16) sont stables.

Éléments spécifiques impactant l'exploitation⁽¹⁾ : la BU n'en comptabilise pas cette année.

(1) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance.

3.2.2.2 | Business Services



27,9 %

% chiffre d'affaires du Groupe

52,6 %

% du ROA⁽¹⁾ Groupe

17,5 %

% effectifs Groupe

181,5 M€

Chiffre d'affaires

2024 : 169,8 M€

2023 : 157,1 M€

+ 6,9 %

Croissance Publiée

+ 6,9 %

Croissance
organique⁽¹⁾

14,3 %

Marge ROA⁽¹⁾

2024 : 13,7 %

2023 : 11,7 %

+ 65 bps

Croissance de la
marge de ROA

26,0 M€

Résultat
Opérationnel
Ajusté (ROA)⁽¹⁾

2024 : 23,2 M€

2023 : 18,4 M€

+ 11,9 %

Croissance du ROA⁽¹⁾

27,9 %

% chiffre d'affaires
du Groupe

1 135

Effectifs

En millions d'euros	31/12/2025	31/12/2024	Variation %	Variation M€
Chiffre d'affaires	181,5	169,8	+ 6,9 %	+ 11,7
Logiciels & Services	95,5	88,6	+ 7,7 %	+ 6,9
e-business	62,9	58,5	+ 7,6 %	+ 4,4
BPO	23,1	22,7	+ 1,6 %	+ 0,4
EBITDA ajusté⁽¹⁾	43,1	38,9	+ 10,8 %	+ 4,2
Marge EBITDA ajusté ⁽¹⁾	23,7 %	22,9 %	+ 85 bps	-
Dotation aux amortissements	- 17,1	- 15,7	+ 9,2 %	- 1,4
Résultat opérationnel ajusté⁽¹⁾	26,0	23,2	+ 11,9 %	+ 2,8
Marge opérationnelle ajustée ⁽¹⁾	14,3 %	13,7 %	+ 65 bps	-
Éléments spécifiques impactant l'exploitation ⁽¹⁾	- 1,3	- 0,3	+ 284,0 %	- 1,0
Résultat opérationnel	24,7	22,9	+ 8,2 %	+ 1,8
Marge opérationnelle	13,6 %	13,5 %	+ 17 bps	-

Le chiffre d'affaires de la BU Business Services a progressé de 11,7 millions d'euros pour s'établir à 181,5 millions d'euros en 2025. L'effet défavorable de conversion de devises de - 0,1 million d'euros, soit - 0,1 %, reflète principalement la dépréciation de la Livre sterling face à l'Euro (3,3 % du chiffre d'affaires de la BU). Il n'y a pas d'effet de périmètre.

La hausse du chiffre d'affaires provient de l'activité Logiciels RH qui enregistre les fruits de sa stratégie de diversification de clientèle ainsi que de l'activité Facture & Achat soutenue par l'approche de la première phase de la réforme de la facturation électronique en France, dont la mise en œuvre est prévue pour septembre 2026. L'activité de BPO connaît une croissance plus modeste, certains clients ayant réduit leurs effectifs.

(1) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance.

Répartition par zone géographique

Par zone géographique, la contribution de la France reste stable à 95,2 % et celle de l'EMEA (hors France) reste aussi stable à 4,8 %.

Résultat
opérationnel
ajusté⁽¹⁾
26,0 M€

Marge
14,3 % en 2025
13,7 % en 2024

Dotations aux
amortissements
17,1 M€

Croissance
+ 9,2 %

Éléments
spécifiques
impactant
l'exploitation⁽¹⁾
- 1,3 M€

Croissance
+ 284,0 %

Répartition par devise

Par devises, la contribution de l'Euro recule de 0,1 point à 96,6 %, celle de la Livre sterling progresse de 0,1 points à 3,3 % et celle des autres devises reste stable à 0,1 %.

Le Résultat opérationnel ajusté⁽¹⁾ a progressé de 2,8 millions d'euros, soit + 11,9 %, pour s'établir à 26,0 millions d'euros en 2025. Il représentait 14,3 % du chiffre d'affaires en 2025 contre 13,7 % en 2024.

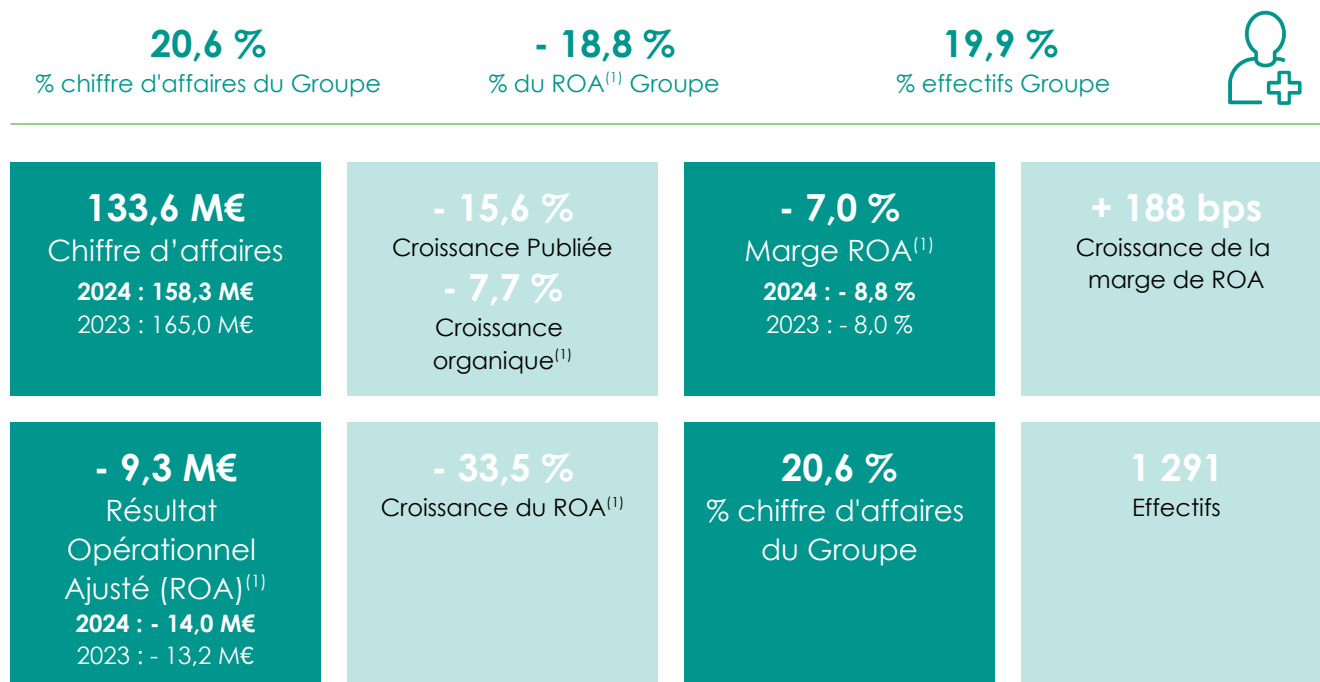
La croissance du ROA résulte de la progression soutenue de l'activité et de la maîtrise des charges dans l'activité de Logiciels RH qui fait plus que compenser la hausse de celles engendrées par la préparation de la réforme de la facturation électronique à venir en France en septembre 2026.

Les dotations aux amortissements ont légèrement augmenté de 1,4 million d'euros pour s'établir à 17,1 millions d'euros en 2025. Cette hausse reflète principalement la hausse de 1,6 million d'euros de l'amortissement de R&D qui s'établit à 13,4 millions d'euros en 2025 et qui provient des investissements effectués dans le cadre de la réforme de la facturation électronique, notamment pour l'obtention de l'immatriculation définitive sa *plateforme agréée SY Business*. Les dotations de capex enregistrent une légère baisse de 0,1 million d'euros tout comme les dotations liées aux contrats de location (IFRS16).

Les éléments spécifiques impactant l'exploitation⁽¹⁾ ont progressé de 1,0 million d'euros pour s'établir à - 1,3 million d'euros en 2025.

(1) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance.

3.2.2.3 | Professionnels de Santé



En millions d'euros	31/12/2025	31/12/2024	Variation %	Variation M€
Chiffre d'affaires	133,6	158,3	- 15,6 %	- 24,7
Cegedim Santé	79,8	80,2	- 0,5 %	- 0,4
Médecins hors France	14,1	26,8	- 47,3 %	- 12,7
Pharmaciens	39,7	51,3	- 22,5 %	- 11,6
EBITDA ajusté⁽¹⁾	13,5	10,6	+ 26,9 %	+ 2,9
Marge EBITDA ajusté ⁽¹⁾	10,1 %	6,7 %	+ 338 bps	-
Dotations aux amortissements	- 22,8	- 24,6	- 7,4 %	+ 1,8
Résultat opérationnel ajusté⁽¹⁾	- 9,3	- 14,0	- 33,5 %	+ 4,7
Cegedim Santé	- 0,3	0,3	n.s	- 0,6
Médecins hors France	0,2	- 6,3	- 103,4 %	+ 6,5
Pharmaciens	- 9,2	- 8,1	+ 14,0 %	- 1,1
Marge opérationnelle ajustée ⁽¹⁾	- 7,0 %	- 8,8 %	+ 188 bps	-
Eléments spécifiques impactant l'exploitation ⁽¹⁾	- 15,5	- 12,7	+ 21,6 %	- 2,8
Résultat opérationnel	- 24,8	- 26,7	- 7,3 %	+ 1,9
Marge opérationnelle	- 18,5 %	- 16,9 %	- 165 bps	-

Le chiffre d'affaires de la BU **Professionnels de Santé** a reculé de 24,7 millions d'euros pour s'établir à 133,6 millions d'euros en 2025.

L'effet défavorable de périmètre de 12,3 millions d'euros, soit 7,8 %, résulte principalement de la déconsolidation d'INPS le 10 décembre 2024 qu'atténue légèrement la consolidation en année pleine de Visiodent qui avait été consolidé le 1^{er} mars 2024.

L'effet défavorable de conversion de devises de - 0,2 million d'euros, soit - 0,1 %, reflète principalement la dépréciation de la Livre sterling face à l'Euro (10,5 % du chiffre d'affaires de la BU).

Cegedim Santé connaît une baisse de son chiffre d'affaires (- 0,5 %) qui s'explique essentiellement par l'arrivée à son terme fin 2024 d'un contrat de services, renégocié au cours du deuxième trimestre 2025 sur une base plus réduite. L'activité des médecins hors France voit la déconsolidation d'INPS depuis le 10 décembre 2024 affecter son chiffre d'affaires, en baisse de 47,3 % en données publiées alors qu'il croît de 4,3 % en données organiques. L'Espagne s'avère être particulièrement dynamique sur l'exercice. L'activité de logiciels en officines (- 22,5 %) est principalement affectée par les difficultés rencontrées dans l'activité pharmaciens en France qui a consacré le second semestre à la réorganisation des équipes, suite à l'annonce d'un plan de sauvegarde pour l'emploi durant l'été.

(1) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance.

Répartition par zone géographique

Par zone géographique, la contribution de la France progresse de 3,7 points à 76,9 %, celle de l'EMEA (hors France) recule de 3,7 point à 22,9 % et celle des Amériques reste stable à 0,2 %.

Résultat
opérationnel
ajusté⁽¹⁾
- 9,3 M€

Marge
- 7,0 % en 2025
- 8,8 % en 2024

Dotations aux
amortissements
22,8 M€

Croissance
- 7,4 %

Éléments
spécifiques
impactant
l'exploitation⁽¹⁾
- 15,5 M€

Croissance
+ 21,6 %

Répartition par devise

Par devises, la contribution de l'Euro progresse de 5,7 points à 85,5 %, celle de la Livre sterling recule de 6,5 points à 10,5 % et celle des autres devises progresse de 0,8 point à 4,0 %.

Le Résultat opérationnel ajusté⁽¹⁾ a progressé de 4,7 millions d'euros, soit 33,5 %, pour s'établir à - 9,3 millions d'euros en 2025 contre - 14,0 millions d'euros en 2024.

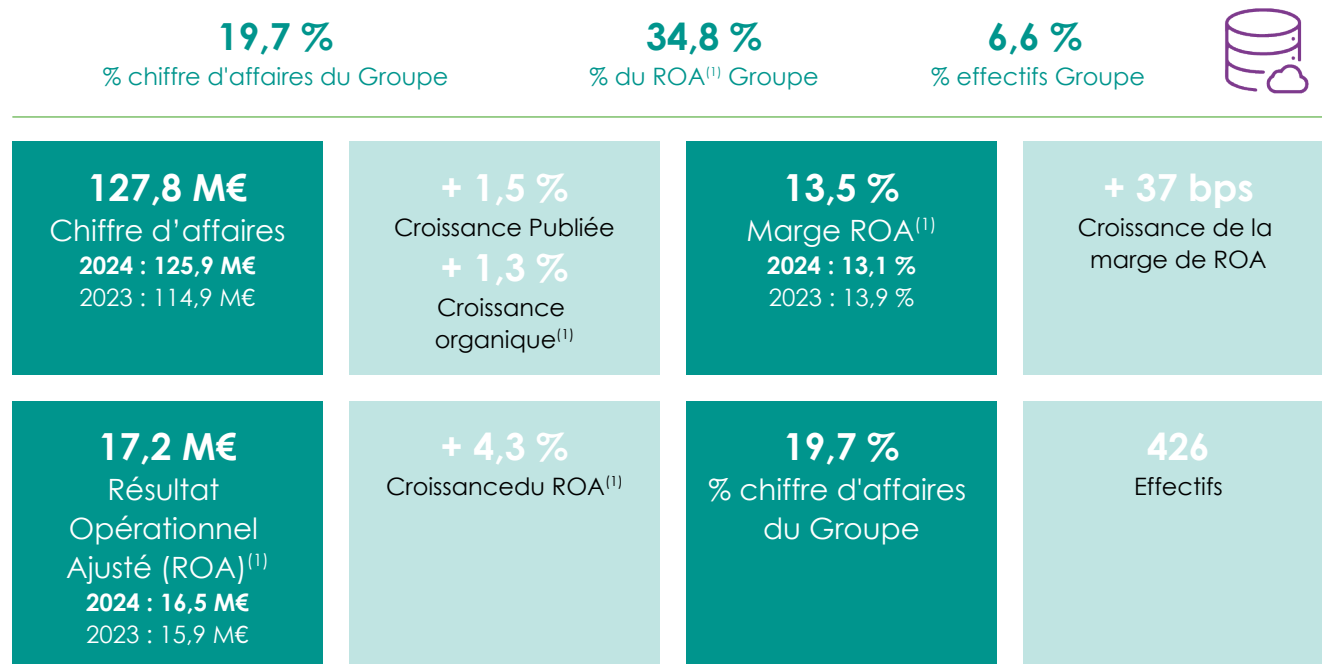
La croissance du ROA résulte de la déconsolidation d'INPS et du dynamisme de l'Espagne. Il est à noter que l'EBITDA ajusté de Cegedim Santé est en progression grâce à une bonne maîtrise des coûts et en particulier des frais de personnel, et alors même que la capitalisation de R&D se réduit de 1,8 million d'euros. La baisse de son ROA s'explique par l'accroissement des dotations aux amortissements de la R&D sur la période .

Les dotations aux amortissements ont baissé de 1,8 million d'euros pour s'établir à 22,8 millions d'euros en 2025. Cette baisse reflète la baisse de 0,7 million d'euros de l'amortissement de R&D qui s'établit à 17,4 millions d'euros en 2025 qui s'explique par la sortie d'INPS et les dépréciations de R&D dans les activités pharmaciens en 2024. Ces facteurs masquent la hausse chez Cegedim Santé liée notamment à l'alignement des plans d'amortissements de Visiodent sur ceux du Groupe. Les dotations de capex baissent de 0,5 million d'euro et les dotations liées aux contrats de location (IFRS16) décroissent de 0,6 million d'euros.

Les éléments spécifiques impactant l'exploitation⁽¹⁾ ont augmenté de 2,8 millions d'euros pour s'établir à 15,5 million d'euros en 2025. Ces éléments comprennent principalement 7,4 millions d'euros consacrés au Plan de Sauvegarde de l'Emploi dans l'activité *pharmacie en France* ainsi qu' une dépréciation de 6,4 millions d'euros d'actifs dans les activités de *logiciels pour officines* en France et au Royaume-Uni.

(1) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance.

3.2.2.4 | Data & Marketing



En millions d'euros	31/12/2025	31/12/2024	Variation %	Variation M€
Chiffre d'affaires	127,8	125,9	+ 1,5 %	+ 1,9
Data	65,6	65,5	+ 0,2 %	+ 0,1
Marketing	62,2	60,4	+ 2,9 %	+ 1,8
EBITDA ajusté⁽¹⁾	28,1	26,6	+ 6,0 %	+ 1,5
Marge EBITDA ajusté ⁽¹⁾	22,0 %	21,1 %	+ 93 bps	-
Dotations aux amortissements	- 11,0	- 10,1	+ 8,6 %	- 0,9
Résultat opérationnel ajusté⁽¹⁾	17,2	16,5	+ 4,3 %	+ 0,7
Marge opérationnelle ajustée ⁽¹⁾	13,5 %	13,1 %	+ 37 bps	-
Eléments spécifiques impactant l'exploitation ⁽¹⁾	- 0,2	- 1,1	- 78,9 %	+ 0,9
Résultat opérationnel	17,0	15,4	+ 10,2 %	+ 1,6
Marge opérationnelle	13,3 %	12,2 %	+ 105 bps	-

Le chiffre d'affaires de la BU **Data & Marketing** a progressé de 1,9 millions d'euros pour s'établir à 127,8 millions d'euros en 2025. L'effet favorable de périmètre de 0,2 million d'euros, soit 0,2 %, résulte du rachat des minoritaires de Clinityx. Il n'y a pas d'effet devise.

L'activité *Data* a réalisé une croissance de son chiffre d'affaires de 0,2 % sur l'année, la conjoncture relativement défavorable au niveau international occultant la croissance modérée de l'activité en France. L'activité *Marketing* affiche une croissance de 2,9 % supérieure à son objectif de stabilité après une année 2024 record qui avait bénéficié de l'effervescence des Jeux Olympiques.

(1) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance.

Répartition par zone géographique

Par zone géographique, la contribution de la France recule de 1,4 point à 96,5 % et celle de l'EMEA (hors France) progresse de 1,4 point à 3,5 %.

Résultat
opérationnel
ajusté⁽¹⁾
17,2 M€

Marge
13,5 % en 2025
13,1 % en 2024

Dotations aux
amortissements
11,0 M€

Croissance
+ 8,6 %

Éléments
spécifiques
impactant
l'exploitation⁽¹⁾
- 0,2 M€

Croissance
- 78,9 %

Répartition par devise

Par devise, la contribution de l'Euro progresse de 0,1 point à 98,2 % et les autres devises reculent de 0,1 point à 1,8 %.

Le Résultat opérationnel ajusté⁽¹⁾ a progressé de 0,7 million d'euros pour s'établir à 17,2 millions d'euros en 2025 contre 16,5 millions d'euros en 2024.

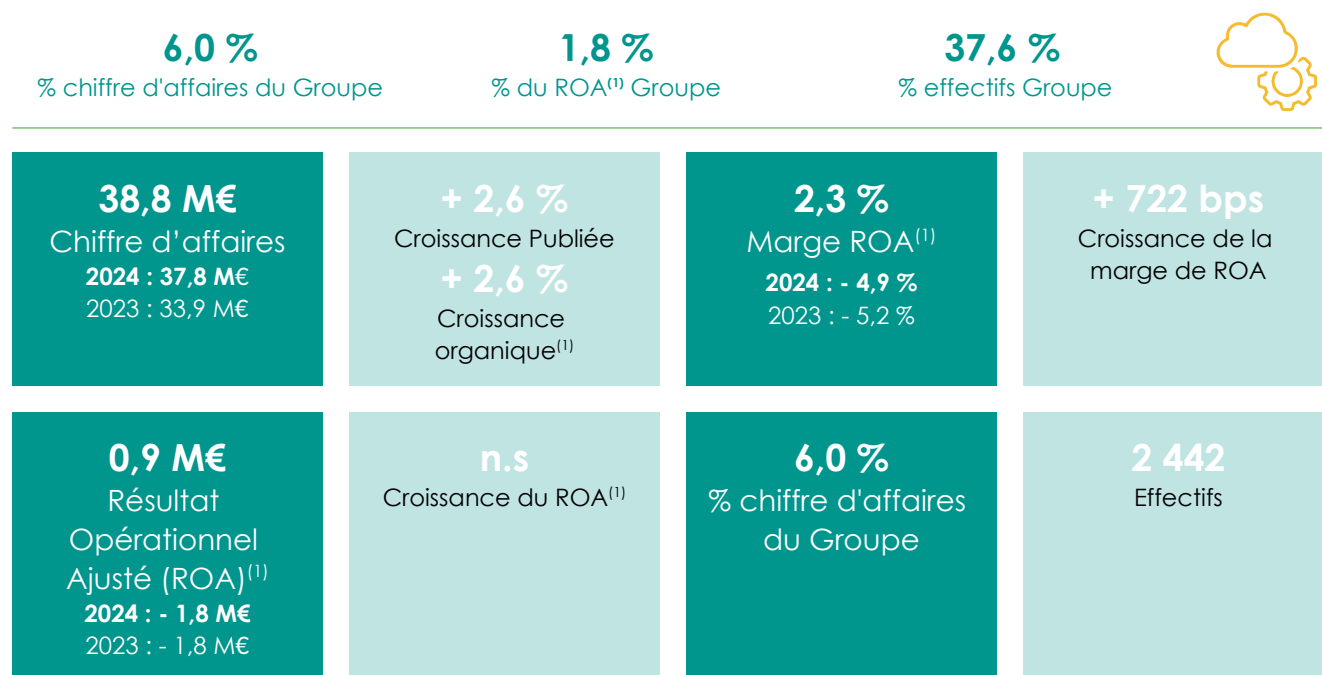
Le ROA de la BU a connu une croissance de 4,3 % par rapport à 2024, principalement grâce à l'activité Marketing qui traduit en résultat opérationnel sa progression d'activité sur l'exercice ainsi que grâce à sa maîtrise des coûts.

Les dotations aux amortissements ont progressé de 0,9 million d'euros pour s'établir à 11,0 millions d'euros en 2025. Cette hausse résulte de l'augmentation de 0,3 million d'euros des dotations aux amortissements R&D, de l'augmentation de 0,5 million d'euros des dotations liées aux contrats de location (IFRS16) restent stables par rapport à 2023 et de 0,1 million d'euros des dotations aux amortissements de capex.

Les éléments spécifiques impactant l'exploitation⁽¹⁾ s'établissent en une charge de 0,2 million d'euros pour 2025.

(1) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance.

3.2.2.5 | Cloud & Support



En millions d'euros	31/12/2025	31/12/2024	Variation %	Variation M€
Chiffre d'affaires	38,8	37,8	+ 2,6 %	+ 1,0
EBITDA ajusté ⁽¹⁾	19,5	16,4	+ 18,6 %	+ 3,1
Marge EBITDA ajusté ⁽¹⁾	50,3 %	43,5 %	+ 676 bps	-
Dotation aux amortissements	- 18,6	- 18,3	+ 1,7 %	- 0,3
Résultat opérationnel ajusté⁽¹⁾	0,9	- 1,8	n.s	+ 2,7
Marge opérationnelle ajustée ⁽¹⁾	2,3 %	- 4,9 %	+ 722 bps	-
Eléments spécifiques impactant l'exploitation ⁽¹⁾	- 2,2	- 9,2	- 75,6 %	+ 7,0
Résultat opérationnel	- 1,3	- 11,0	- 87,9 %	+ 9,7
Marge opérationnelle	- 3,4 %	- 29,1 %	n.s	-

Le chiffre d'affaires de la BU Cloud & Support affiche une progression de 1,0 millions d'euros grâce à la bonne dynamique de l'activité cloud, dont les clients signés fin 2024 contribuent au CA récurrent. Il n'y a pas d'effet devise ni de périmètre.

(1) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance.

Répartition par zone géographique

Par zone géographique, la contribution de la France recule de 1,5 point à 98,4 % et celle de l'EMEA (hors France) progresse de 1,5 point à 1,6 %.

Résultat
opérationnel
ajusté⁽¹⁾
0,9 M€

Marge
2,3 % en 2025
- 4,9 % en 2024

Dotations aux
amortissements
18,6 M€

Croissance
+ 1,7 %

Éléments
spécifiques
impactant
l'exploitation⁽¹⁾
- 2,2 M€

Croissance
- 75,6 %

Répartition par devise

Par devises, la répartition n'évolue pas par rapport à la même période. L'Euro représente 100 %.

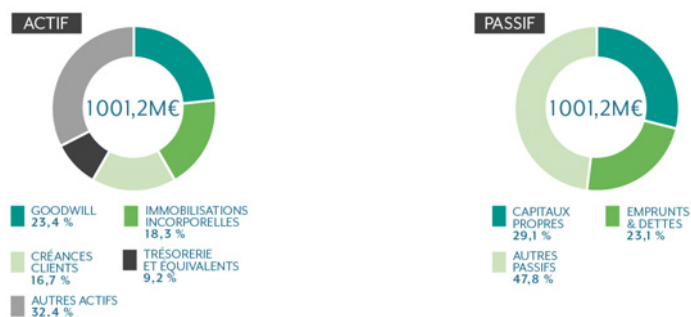
Le Résultat opérationnel ajusté⁽¹⁾ affiche un gain de 0,9 millions d'euros contre une perte de 1,8 millions d'euros grâce à une politique active de maîtrise des coûts.

Les dotations aux amortissements ont augmenté de 0,3 million d'euros pour s'établir à 18,6 millions d'euros en 2025. Cette hausse provient des dotations aux amortissements de R&D qui augmentent de 0,5 million d'euro ainsi que celle de capex de 0,3 million, alors que les dotations liées aux contrats de location (IFRS16) baissent de 0,5 millions d'euros.

Les éléments spécifiques impactant l'exploitation⁽¹⁾ s'établissent en une charge de 2,2 millions d'euros en 2025 en baisse de 7 millions par rapport à 2024 qui comprenait la moins value de 8,8 millions d'euros suite au placement volontaire en administration judiciaire de la filiale britannique INPS.

(1) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance.

3.2.3 | Structure financière au 31 décembre 2025



En millions d'euros	Note	31/12/2025	31/12/2024	Variation %
Actif				
Goodwill		234,0	235,7	- 0,7 %
Immobilisations incorporelles		183,4	191,4	- 4,2 %
Immobilisations corporelles	a	158,7	148,4	+ 7,0 %
Immobilisations financières hors titres des sociétés mises en équivalence	b	19,0	20,0	- 5,0 %
Autres actifs non courants	c	38,3	32,0	+ 20,0 %
Total actif non courant		633,6	627,5	+ 1,0 %
Créances clients : part à moins d'un an		166,8	186,0	- 10,4 %
Trésorerie et équivalents		92,3	49,6	+ 86,3 %
Autres actifs courants	d	108,6	123,9	- 12,3 %
Total actif courant		367,7	359,4	+ 2,3 %
Total actif		1001,2	986,9	+ 1,5 %
Passif				
Dettes financières long terme	e	221,0	223,8	- 1,3 %
Autres passifs non courants	f	116,8	114,4	+ 2,1 %
Total passif non courant		337,8	338,2	- 0,1 %
Dettes financières court terme	e	9,8	10,3	- 4,9 %
Autres passifs courants	d & g	361,9	355,9	+ 1,7 %
Total passif courant		371,7	366,2	+ 1,5 %
Total passif (hors capitaux propres)		709,4	704,4	+ 0,7 %
Capitaux propres	h	291,8	282,5	+ 3,3 %
Total passif		1001,2	986,9	+ 1,5 %

a) Incluant les droits d'utilisation pour 87,3 millions d'euros au 31 décembre 2025 et 86,3 millions d'euros au 31 décembre 2024.

b) Hors titres des sociétés mises en équivalence.

c) Incluant des impôts différés pour 12,1 millions d'euros au 31 décembre 2025 et 16,6 millions d'euros au 31 décembre 2024.

d) Incluant les sommes gérées pour le compte des mutuelles et assureurs dans le cadre des contrats de gestion déléguée conclus avec le Groupe pour un montant de 59 M€ au 31 décembre 2025 et 51 M€ au 31 décembre 2024.

e) Les dettes financières long terme et court terme comprennent la participation pour un montant de 6,4 millions d'euros au 31 décembre 2025 et 7,4 millions d'euros au 31 décembre 2024.

f) Incluant la dette IFRS 16 pour 80,4 millions au 31 décembre 2025 et 77,6 millions au 31 décembre 2024.

g) Incluant les « dettes fiscales et sociales » pour 125,2 millions d'euros au 31 décembre 2025 et 128,3 millions d'euros au 31 décembre 2024 à savoir la TVA, la participation en France, les provisions pour congés payés, les contributions à la sécurité sociale en France, les couvertures d'assurance en France et les bonus. Incluant également la dette IFRS 16 pour 13,4 millions au 31 décembre 2025 et 14,1 millions au 31 décembre 2024.

h) Incluant les intérêts minoritaires pour 17,0 millions d'euros au 31 décembre 2025 et 18,2 millions d'euros au 31 décembre 2024.

3.2.3.1 | Commentaires sur la structure financière au 31 décembre 2025

Total bilan consolidé **1 001,2 M€**

Le **total bilan consolidé** s'élevait à 1 001,2 millions d'euros au 31 décembre 2025, en progression de 14,3 millions d'euros, soit + 1,5 % par rapport au 31 décembre 2024. Cette évolution provient principalement d'un accroissement de 43 millions d'euros de la trésorerie et d'une baisse des créances clients de 19,2 millions d'euros.

Goodwill **234,0 M€**

Le **goodwill** représentait 234,0 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 235,7 millions d'euros au 31 décembre 2024. Le goodwill représentait 23,4 % du total du bilan au 31 décembre 2025, contre 23,9 % du total du bilan au 31 décembre 2024.

Immobilisations incorporelles **183,4 M€**

Les **immobilisations incorporelles** ont baissé de 8,0 millions d'euros en valeur nette, soit - 4,2 %, pour s'établir à 183,4 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 191,4 millions d'euros au 31 décembre 2024, reflétant principalement la dépréciation de R&D sur les activités de logiciels pharmaciens en France et au Royaume-Uni ainsi qu'une harmonisation des plans d'amortissements de Visiodent sur ceux du Groupe. La part des immobilisations incorporelles dans le total bilan représentait 18,3 % au 31 décembre 2025 contre 19,4 % au 31 décembre 2024.

Immobilisations corporelles **158,7 M€**

Les **immobilisations corporelles** ont progressé de 10,3 millions d'euros en valeur nette, soit 7,0 %. Elles s'élèvent à 158,7 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 148,4 millions d'euros au 31 décembre 2024. Cette progression résulte principalement des investissements réalisés dans les activités *cegedim.cloud* avec la construction d'un nouveau Data center en Île-de-France. La part des immobilisations corporelles dans le total bilan représentait 15,9 % au 31 décembre 2025 contre 15,0 % au 31 décembre 2024.

Créances clients **166,8 M€**

Les **créances clients** ont baissé de 19,2 millions d'euros, soit 10,4 %, pour s'établir à 166,8 millions d'euros à fin décembre 2025 contre 186,0 millions d'euros à fin décembre 2024. Cette progression provenant des différentes entités reflète la volonté du Groupe d'améliorer sa gestion de trésorerie et se retrouve dans l'amélioration de son BFR. La totalité des créances clients est à moins d'un an. Leur part dans le total bilan représentait 16,7 % au 31 décembre 2025 contre 18,8 % au 31 décembre 2024.

Créances d'impôt **23,8 M€**

Les **créances d'impôt** sont en baisse de 5,4 millions d'euros, du fait principalement du remboursement consécutif aux demandes rectificatives remontant aux exercices 2021 à 2023 dans la mise en place du régime IP Box.

Capitaux propres **291,8 M€**

Les **capitaux propres** ont progressé de 9,3 millions d'euros, soit 3,3 %, s'établissant à 291,8 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 282,5 millions d'euros au 31 décembre 2024. Cette évolution résulte de la prise en compte du résultat de l'exercice, en bénéfice de 8,3 millions d'euros et des éléments du résultat global impactant directement les capitaux propres dont un écart de conversion (devises) de - 0,9 million d'euros et un écart actuariel afférents aux provisions pour retraites de 2,0 millions d'euros. La variation des minoritaires est de 1,1 millions d'euros sur 2025. Les capitaux propres représentaient 29,1 % du total bilan au 31 décembre 2025, contre 28,6 % au 31 décembre 2024.

3.2.3.2 | Commentaires sur l'endettement financier net au 31 décembre 2025

Endettement financier net ⁽¹⁾				
En millions d'euros	Note	31/12/2025	31/12/2024	Variation %
Dettes financières long terme		221,0	223,8	- 1,3 %
Dettes financières court terme		9,8	10,3	- 4,9 %
Dette brute		230,8	234,1	- 1,4 %
Trésorerie et équivalents		92,3	49,6	+ 86,3 %
Endettement financier net hors dette IFRS 16 ⁽¹⁾		138,4	184,5	- 25,0 %
Dettes IFRS 16		93,8	91,8	+ 2,2 %
Endettement financier net ⁽¹⁾	f	232,3	276,3	- 15,9 %
Capitaux propres	g	291,8	282,5	+ 3,3 %
Gearing	h=f/g	0,8	1,0	-

Description des principaux financements de Cegedim

Au 31 décembre 2025, les financements en place dont dispose le Groupe comprennent :
un **crédit syndiqué de 174 millions d'euros** structuré de la manière suivante :

- une tranche A de 24 millions d'euros de maturité 4 ans amortissable à raison de 3 millions d'euros par semestre,
- une tranche B de 60 millions d'euros de maturité 5 ans amortissable in fine,
- une tranche C de 90 millions d'euros de maturité 6 ans amortissable in fine.

une **facilité de crédit revolving (RCF)** de **50,0 millions d'euros**, non tirée au closing, de maturité 4 ans

un **prêt d'actionnaire subordonné** (prêt FCB) pour **49,8 millions d'euros**

des **facilités de découvert** de 27,5 millions d'euros, non utilisées.

Principaux financements de Cegedim par maturité

en millions d'euros	Utilisé	Total	Moins d'un an	Entre 1 et 5 ans	Plus de 5 ans
Crédit bancaire	174,0	174,0	6,0	78,0	90,0
Facilité de crédit revolver	-	50,0	-	50,0	-
Prêt FCB	49,8	49,8	-	-	49,8
Total	223,8	273,8	6,0	128,0	139,8

(1) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance.

Total des dettes financières **230,8 M€**

Le **total des dettes financières** a baissé de 3,3 millions d'euros, soit - 1,4 %, pour s'établir à 230,8 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 234,1 millions d'euros au 31 décembre 2024. A la clôture, 94 % des dettes financières sont à long terme.

- **La dette financière à long terme** a baissé de 2,8 million d'euros pour s'établir à 221,0 millions d'euros au 31 décembre 2025. Elle inclut la part à plus d'un an de la dette de participation des salariés pour un montant total de 4,8 millions d'euros à fin décembre 2025 contre 5,5 millions d'euros à fin décembre 2024.
- **La dette financière à court terme** a baissé de 0,5 million d'euros et s'élève à 9,8 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Trésorerie et équivalents de trésorerie **92,3 M€**

La **trésorerie et les équivalents de trésorerie** s'établissaient à 92,3 millions d'euros au 31 décembre 2025, en hausse de 42,8 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2024. Les flux générés par l'activité sur l'exercice 2025 ont contribué pour l'essentiel à cette amélioration de trésorerie. La trésorerie et les équivalents de trésorerie représentaient 9,2 % du total bilan au 31 décembre 2025 contre 5,0 % au 31 décembre 2024.

Endettement financier net ⁽¹⁾ **138,4 M€**

Le **total des dettes financières nettes** ⁽¹⁾ s'élève à 138,4 millions d'euros, en baisse de 46,4 millions d'euros par rapport à il y a un an. Elles représentaient 47,4 % des capitaux propres au 31 décembre 2025 contre 65,3 % au 31 décembre 2024. Les dettes financières diverses de 8,9 millions d'euros à la clôture 2025 comprennent la dette de participation des salariés pour un montant total de 6,4 millions d'euros (7,4 millions d'euros à la clôture 2024).

Dettes locatives **93,8 M€**

Les **dettes locatives** ont augmenté de 2,0 millions d'euros soit 2,2 % s'établissant à 93,8 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 91,8 millions d'euros au 31 décembre 2024. 80,4 millions d'euros sont classés en dette non courante et 13,4 millions d'euros en dette courante.

Engagements hors bilan

Cegedim S.A. donne des garanties et des sûretés, en lien avec des obligations financières ou opérationnelles de ses filiales dans le cours normal des affaires. Voir note 20,3 du point 4.6 du chapitre 4.

(1) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance.

3.2.4 | Résumé du tableau de flux de trésorerie au 31 décembre 2025

Tableaux de flux		
En millions d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	124,1	110,7
Impôts versés	7,6	- 16,2
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité*	20,5	7,3
Flux de trésorerie générés par l'activité	152,2	101,8
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement	- 68,2	- 111,3
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement	- 41,0	13,1
Variation de trésorerie hors effet devises	43,0	3,6
Incidence des variations de cours de devises	- 0,2	- 0,7
Variation de trésorerie	42,8	3,0
Trésorerie nette d'ouverture	49,6	46,6
Trésorerie nette de clôture	92,3	49,6

* Un signe « + » indique un dégagement et un signe « - » indique un besoin.

Cash-flow libre opérationnel		
En millions d'euros	31/12/2025	31/12/2024
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt	124,1	110,7
Variation du BFR	20,5	7,4
Impôts versés	7,6	- 16,2
Flux de trésorerie généré par l'activité	152,2	101,8
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	- 49,8	- 58,6
Acquisitions d'immobilisations corporelles	- 24,1	- 31,3
Cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	1,2	5,0
Cash-flow libre opérationnel	79,5	16,9

Total des dépenses d'investissement		
En millions d'euros	31/12/2025	31/12/2024
R&D immobilisée	- 49,0	- 56,5
Investissement de maintenance	- 24,9	- 33,4
Total investissement hors acquisition/cession et activités cédées	- 73,9	- 89,9
Acquisition / Cession	- 0,5	- 36,9
Total dépenses d'investissement	- 74,4	- 126,8
Chiffre d'affaires Groupe consolidé	649,2	654,5
Ratio total investissement hors acquisition/cession et activités cédées sur chiffre d'affaires	11,4 %	13,7 %

3.2.4.1 | Commentaires sur le tableau de flux au 31 décembre 2025

Flux de trésorerie générés par l'activité + 152,2 M€

La **génération de trésorerie provenant des activités d'exploitation** a progressé de 50,3 millions d'euros, pour s'établir en une génération de 152,2 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre une génération de 101,8 millions d'euros au 31 décembre 2024. La progression de 23,4 millions d'euros du résultat net, qui s'établit en un bénéfice de 8,3 millions d'euros en 2025, la progression de variation de BFR de 13,1 millions d'euros, conséquence de l'accent mis sur le recouvrement des créances clients, et le remboursement de 11,1 millions d'euros des exercices 2021 à 2023 dans le cadre de la mise en place du régime IP Box, sont les principaux vecteurs de la progression des flux de trésorerie.

Variation de BFR + 20,5 M€

Le **Besoin en fonds de roulement** fluctue sous l'influence de plusieurs facteurs, notamment des variations saisonnières et de l'efficacité dans le recouvrement des créances. Historiquement, Cegedim a financé son besoin en fonds de roulement grâce à sa trésorerie, au crédit revolving et à des facilités de découvert.

La **variation du besoin en fonds de roulement** s'établit en un dégageant de 20,5 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre un dégageant de 7,4 millions d'euros au 31 décembre 2024. Cette amélioration traduit l'amélioration des délais de recouvrement des créances clients qui se traduit aussi à l'actif du Bilan.

Cash-flow libre opérationnel + 79,5 M€

Le **cash-flow libre opérationnel** s'établit en un dégageant de 79,5 millions d'euros en 2025 contre un dégageant de 16,9 millions d'euros en 2024. Cette hausse de 62,6 millions d'euros est la résultante de l'amélioration 50,3 millions des flux de trésorerie générés par l'activité ainsi que de la baisse des acquisitions d'immobilisations incorporelles (- 8,8 millions d'euros), notamment suite à la déconsolidation d'INPS, et d'investissements corporels nets plus faibles (- 7,2 millions d'euros) essentiellement dans l'activité C-Média.

Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement - 68,2 M€

Le **décaissement de trésorerie lié aux activités d'investissement** s'accroît pour s'établir à - 68,2 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre - 111,3 millions d'euros au 31 décembre 2024. Cette baisse du décaissement par rapport à 2024 provient essentiellement de la variation de périmètre de 36,9 millions d'euros liée à l'acquisition de Visident en 2024 et, pour le reste, de la baisse des acquisitions des immobilisations incorporelles et corporelles.

Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement - 41,0 M€

La **génération de trésorerie liée aux activités de financement** a diminué de 54,1 millions d'euros pour s'établir en un décaissement de 41,0 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre un dégageant de 13,1 millions d'euros au 31 décembre 2024. Le Groupe a remboursé pour 6 millions d'euros de la tranche A (3 millions d'euros par semestre) de sa structure de financement de 180 millions d'euros mise en place à l'été 2024 qui avait permis de prendre le relais sur les 136,3 millions engagés jusqu'à lors et qui explique le dégageant sur cet exercice là.

Variation de trésorerie + 42,8 M€

Les **variations de trésorerie** issues des opérations d'exploitation, d'investissement et de financement se traduisent donc par une variation positive de la trésorerie de 42,8 millions d'euros à fin décembre 2025 incluant 0,2 million d'euros d'incidence négative des variations de cours des devises.

3.3 | Politique d'investissement

Politique d'investissement

La politique d'investissement de Cegedim a pour objectif de soutenir et d'amplifier le potentiel de croissance du Groupe sur ses marchés et s'articule autour :

- des investissements financiers (acquisitions ou cessions d'actifs) ;
- des investissements opérationnels (croissance organique).

3.3.1 | Investissements financiers

Investissements financiers

Les investissements financiers traduisent la stratégie du Groupe à se développer sur ses marchés (santé et hors santé). La volonté d'accompagner les clients du Groupe sur leurs marchés est le premier moteur de l'expansion nationale et internationale.

Le Groupe examine régulièrement des dossiers d'acquisition susceptibles d'entrer dans cette stratégie. Il n'existe pas de recherche active et systématique de cibles. Cependant, le Groupe effectue en interne une veille constante des cibles potentielles afin de saisir le moment venu les meilleures opportunités.

Les opérations de croissance portant sur un périmètre d'activités inférieur à 10 millions d'euros de chiffre d'affaires sont généralement financées sur fonds propres. Pour les opérations de taille supérieure, le Groupe étudie au cas par cas l'opportunité, ou non, de recourir à un financement par emprunt. Pour les opérations de plus de 25 millions d'euros, l'accord du pool de prêteurs du crédit syndiqué est requis si le ratio de levier est supérieur à 2,00. Le Groupe respecte tous ses covenants au 31 décembre 2025 et il n'y a pas de risque de défaut prévisible. Cf point 3,7 « Contrats importants » section « Clause spécifique du Contrat de Crédit ».

Les montants des transactions et d'autres clauses financières sont couverts par des accords de confidentialité. Les compléments de prix chiffrables ont été comptabilisés.

Variations de périmètre

Les incidences de variations de périmètre sont un décaissement de 0,5 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre un décaissement de 36,9 millions d'euros au 31 décembre 2024. Cette variation est due au rachat de minoritaires dans la société Clinityx. En 2024 la société avait fait l'acquisition du Groupe Visident, l'un des acteurs de référence en France des solutions de gestion pour les cabinets dentaires et les centres de santé.

Opérations d'acquisitions réalisées au cours des trois dernières années

Description des acquisitions réalisées en 2022

Mai 2022 : le Groupe Cegedim et les groupes de protection sociale Malakoff Humanis, Groupe VYV et PRO BTP Groupe ont annoncé la concrétisation de leur partenariat stratégique à l'issue des négociations initiées le 1er mars 2022.

Ce partenariat stratégique rejoint les ambitions affichées par le gouvernement dans le cadre de la stratégie Ma Santé 2022. Il s'appuie sur l'expérience reconnue de Cegedim, du groupe Malakoff Humanis, du Groupe VYV et de PRO BTP Groupe qui partagent les mêmes objectifs : améliorer l'accès aux soins des patients et fluidifier leurs parcours de soins.

Dans ce cadre, le groupe Malakoff Humanis, le Groupe VYV et PRO BTP Groupe, qui représentent 25 millions de personnes protégées en France, ont souscrit à une augmentation de capital réservée de 65 millions d'euros le 24 mai 2022 et détiennent ainsi 18 % du capital de Cegedim Santé. Dans le même temps, Cegedim Santé a acquis auprès du Groupe VYV, MesDocteurs, l'un des précurseurs des solutions de télésanté et à l'origine de la télémédecine 24/7.

Juin 2022 : Cegedim SRH a réalisé l'acquisition de la société Merito, éditeur de Laponi, solution innovante de gestion de l'absentéisme en temps réel. Cette startup française créée en 2016, a développé avec succès une plateforme digitale accessible en mode SaaS afin de proposer en temps réel à des collaborateurs internes et externes d'effectuer des remplacements. Facile d'utilisation, la solution Laponi alerte en temps réel tous les salariés des missions disponibles et leur permet ainsi de choisir librement les missions tout en augmentant leurs revenus. Cegedim SRH complète ainsi encore le panel de fonctionnalités de sa plateforme SIRH TeamsRH. Composante à part entière du portefeuille de Cegedim SRH, Laponi sera en capacité de répondre aux problématiques d'absentéisme de ses 400 clients et de bénéficier de l'ensemble des moyens techniques, financiers et commerciaux de l'entreprise.

Laponi est profitable et contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis le 3^{ème} trimestre 2022.

Juillet 2022 : Cegedim e-business, département de Cegedim SA, complète son offre Hospitalis grâce à l'acquisition de la société SEDIA spécialisée dans les logiciels de traçabilité à usage des structures médicales depuis 1985. Grâce à elle, Hospitalis intègre désormais un service de traçabilité des Dispositifs Médicaux et Dispositifs Médicaux Implantables (DM/DMI). Au total, elle compte près de 900 000 scans par an et plus de 8 millions de DMI tracés. Nouvelle brique de l'offre Hospitalis, la solution Sedia apporte trois niveaux de traçabilité : sanitaire, financière et logistique des DM/DMI en dépôt, en prêt ou en achat ferme. SEDIA est profitable et contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis le 3^{ème} trimestre 2022.

Juillet 2022 : Cegedim renforce ses positions dans le domaine des données de vie réelle avec l'acquisition de Clinityx. Clinityx est une start up en Santé, fondée en 2018, qui a pour objectif de faciliter la recherche sur les données de vie réelle dans un environnement scientifique, technique et réglementaire fort. Clinityx déploie, en partenariat avec des acteurs académiques, des Entrepôts de Données appariés au SNDS pour enrichir les données de santé, assurer leur gouvernance et leur sécurité. En qualité de bureau d'études, Clinityx assure la gestion d'études de vie réelle, de la protocolisation au rapport d'étude, en mobilisant les données de ses entrepôts, le SNDS ou toute autre base de données. Clinityx est profitable et contribue au périmètre de consolidation du Groupe depuis le 3^{ème} trimestre 2022.

Description des acquisitions réalisées en 2023

Novembre 2023 : Cegedim a pris une participation majoritaire dans la start-up Phealing, spécialisée dans la sécurisation de la délivrance d'ordonnances. Basée sur son moteur d'Intelligence Artificielle avancé, l'offre de Phealing répond à un besoin essentiel des officines de pharmacie : le double contrôle des ordonnances, une responsabilité qui consiste à vérifier, au moment de la délivrance, la conformité entre les médicaments vendus, l'ordonnance du patient et son profil physio-pathologique. Phealing a été intégrée dans les comptes du Groupe en date du 31 décembre 2023, donc uniquement pour ses postes de bilan.

Description des acquisitions réalisées en 2024

Février 2024 : Cegedim a annoncé l'acquisition du Groupe Visident, l'un des acteurs de référence en France des solutions de gestion pour les cabinets dentaires et les centres de santé. Cette opération permet à sa filiale Cegedim Santé d'étoffer son écosystème de solutions avec une offre de référence pour les dentistes libéraux et centres de santé dentaires et polyvalents, et d'accroître son leadership sur le marché de l'édition de logiciels à destination des professionnels de santé. Voir également les événements postérieurs à la clôture ci-après.

Description des cessions réalisées au cours des trois dernières années

En **Octobre 2022**, In Practice Systems Ltd, société détenue à 100 % par Cegedim SA, a cédé l'intégralité de ses parts dans la société Healthcare Gateway Limited (HGL) en Angleterre. HGL, dont Cegedim avait 50 % des parts sans contrôle, était mise en équivalence dans les comptes consolidés du Groupe jusqu'alors.

Aucune opération de cession n'a été réalisée entre le 31 décembre 2025 et la date de dépôt du présent document.

Investissements prévus

Investissements que compte réaliser Cegedim à l'avenir et pour lesquels ses dirigeants ont déjà pris des engagements fermes : au jour du dépôt du présent Document Universel d'Enregistrement, aucun engagement ferme n'a été donné par le Groupe Cegedim.

Prises de participations

Prises de participations au cours de l'exercice amenant à détenir plus du vingtième, du dixième, du cinquième, du tiers, de la moitié ou des deux tiers du capital d'une société ayant son siège social sur le territoire de la République française, ou les prises de contrôle d'une telle société (C. com. art. L. 233- 6, al. 1 et L.247- 1, 1^{er}) :

En 2023 : Le 30 novembre 2023, Cegedim a pris une participation majoritaire dans la start-up Phealing, spécialisée dans la sécurisation de la délivrance d'ordonnances.

En 2024 : Aucune.

En 2025 : Aucune.

3.3.2 | Investissements opérationnels

Investissements opérationnels

Les investissements opérationnels ont vocation à accélérer la croissance organique du Groupe, en élargissant la gamme des prestations offertes, en lançant de nouvelles fonctionnalités, offres et activités, ou en ouvrant de nouveaux pays, etc.

Les investissements opérationnels sont financés sur la base des fonds propres du Groupe.

L'essentiel des investissements est constitué des frais de R&D dont une partie est capitalisée.

R&D au niveau du Groupe Cegedim **49,0 M€**

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges au titre de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Les dépenses de développement de nouveaux projets internes sont immobilisées dès lors que les critères suivants sont strictement respectés, conformément à la norme IAS 38 :

- Le projet est nettement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- La faisabilité technique du projet est démontrée et le Groupe a l'intention et la capacité financière de terminer le projet et d'utiliser ou de vendre les produits issus de ce projet ;
- Il est probable que le projet développé générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront au Groupe.

À défaut, les dépenses de développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Au moment de sa mise en service, le projet dont le développement est achevé est transféré au bilan dans la catégorie d'actifs à laquelle il correspond (généralement en logiciels) et les amortissements sont pratiqués sur la base de la durée prévisible d'utilisation. Les coûts de développement activés en 2025 dans les comptes consolidés s'élèvent à 49,0 millions d'euros.

Les principaux projets concernent :

- Les offres à destination des médecins et des professions paramédicales en France, exerçant en libéral et en centres de santé pluridisciplinaires. La conception de nouvelles innovations, ainsi que la préparation des nouvelles vagues du Ségur de la Santé viennent étoffer les offres logicielles du portefeuille de Cegedim Santé et les services connectés tels que l'agenda, la téléconsultation et la télémedecine ;
- Les solutions destinées aux assureurs et mutuelles de santé et prévoyance avec des développements significatifs sur des applications visant à optimiser leurs outils de gestion ainsi qu'une solution de back-office en mode full SaaS ;
- Le développement des plateformes offrant des services de dématérialisation, notamment dans la perspective de la prochaine réforme de la facturation électronique obligatoire ;
- Le développement de modules additionnels sur les applications de gestion des ressources humaines et de paie ;
- La poursuite du développement des offres à destination des pharmaciens en France, des médecins et pharmaciens en Europe.

Les différentes entités opérationnelles du Groupe Cegedim conçoivent et développent leurs propres produits, en s'appuyant sur leurs ressources internes : direction R&D, équipes de développeurs propres ou issues de la sous-traitance en privilégiant dans ce derniers cas les compétences mutualisées au sein du Groupe. A ce titre, Cegedim SA, dans son département R&D, dispose d'une équipe de recherche et de développement affectée aux projets utilisant l'infrastructure informatique partagée du Groupe et veille à mettre en oeuvre les meilleures synergies possibles via une coordination des équipes en filiale. Des centres de R&D régionaux (notamment en Espagne, au Maroc et en Egypte) viennent également en support des équipes de R&D des filiales, qui restent leurs donneurs d'ordre.

Ces efforts de développement sont complétés par des investissements en logiciels et matériels. De plus, des travaux d'équipes informatiques dédiées, réalisés au quotidien au sein des différentes filiales du Groupe, permettent d'assurer la maintenance applicative de l'ensemble des offres commercialisées (les coûts correspondants sont affectés en charges de l'exercice). Au total, le Groupe Cegedim consacre environ 14,3 % de son chiffre d'affaires annuel à la recherche et au développement, sans que ce chiffre soit un objectif.

Dépenses d'investissement hors acquisition / cession **73,9 M€**

Les dépenses d'investissement hors opérations d'acquisition et de cession, sont relativement stables ces dernières années. Historiquement, il s'agit principalement des coûts de R&D capitalisés et des investissements de maintenance. Les coûts de R&D capitalisés sont présentés en minoration des frais de personnel et des charges externes. Les dépenses de R&D relevant de la maintenance applicative sont enregistrées en charges au titre de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Environ la moitié des dépenses de R&D est immobilisée conformément aux prescriptions de la norme IAS 38.

Il n'existe pas d'engagements de dépenses d'investissement. La flexibilité est maintenue afin d'ajuster, chaque année, le niveau des dépenses d'investissement en fonction des besoins de l'activité du Groupe Cegedim.

Au 31 décembre 2025, **les dépenses d'investissement** ont baissé de 16,0 millions d'euros, soit 17,8 %, principalement en raison de la déconsolidation d'INPS, pour s'établir à 73,9 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre respectivement 89,9 et 76,5 millions d'euros au 31 décembre 2024 et 31 décembre 2023. Ces dépenses d'investissement se répartissent en 49,0 millions d'euros de R&D immobilisée en 2025 contre respectivement 56,5 et 55,6 millions d'euros en 2024 et 2023, et 24,9 millions d'euros d'investissements de maintenance en 2025 contre respectivement 33,4 et 20,9 millions en 2024 et 2023. Ces dépenses représentaient 11,4 % du chiffre d'affaires Groupe en 2025 contre respectivement 13,7 % et 12,4 % en 2024 et 2023.

Effort de R&D⁽¹⁾ **14,3 %**

Les frais liés au personnel de Recherche et Développement affecté à l'innovation, la R&D ou la maintenance applicative représentent 14,3 % du chiffre d'affaires Groupe en 2025. Ce pourcentage, tout en ne constituant pas un objectif, est stable par rapport aux années précédentes.

⁽¹⁾ % des frais liés au personnel de Recherche et Développement rapporté au chiffre d'affaires consolidé.

3.4 | Transactions entre les parties liées

Transactions entre parties liées

Les transactions avec les parties liées intervenues durant l'exercice 2025 sont décrites dans le Chapitre 4 « Comptes Consolidés » point 4.6, note 19.

3.5 | Evénements postérieurs au 31 décembre 2025

A la connaissance de la Société aucun événement postérieur significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2025 et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration le 26 mars 2026.

3.6 | Perspectives

Réalisé en 2025

Le Groupe anticipait pour 2025 :

- en mars 2025, une croissance organique ⁽¹⁾ de son chiffre d'affaires 2025 dans une fourchette approximative de 2 % à 4 % et une hausse du Résultat opérationnel ajusté ⁽¹⁾ en poursuivant les tendances observées sur 2024;
- en avril 2025, une croissance organique ⁽¹⁾ de son chiffre d'affaires 2025 dans une fourchette approximative de 2 % à 4 % et une hausse du Résultat opérationnel ajusté ⁽¹⁾ en poursuivant les tendances observées sur 2024;
- en juillet 2025, une croissance organique ⁽¹⁾ de son chiffre d'affaires 2025 dans une fourchette approximative de 2 % à 4 % et une hausse du Résultat opérationnel ajusté ⁽¹⁾ en poursuivant les tendances observées sur 2024;
- en septembre 2025, une croissance organique ⁽¹⁾ de son chiffre d'affaires 2025 dans une fourchette approximative de 2 % à 4 % et une hausse du résultat opérationnel ajusté ⁽¹⁾ en poursuivant les tendances observées sur 2024;
- en octobre 2025, une croissance organique ⁽¹⁾ de son chiffre d'affaires 2025 dans une fourchette approximative de 2 % à 4 % et une hausse du résultat opérationnel ajusté ⁽¹⁾ en poursuivant les tendances observées sur 2024

Cegedim a enregistré un chiffre d'affaires de 649,2 millions d'euros en croissance de 1,1 % en données organiques⁽¹⁾ et un résultat opérationnel ajusté ⁽¹⁾ de 49,4 millions d'euros en progression de 25,1 %.

Perspectives 2026

Sur la base des données actuellement disponibles, le Groupe anticipe une croissance organique⁽¹⁾ de son chiffre d'affaires 2026 supérieure à 2 % par rapport à 2025. Le Résultat opérationnel ajusté⁽¹⁾ devrait continuer à progresser significativement.

Mise en garde

Les données figurant ci-dessus comprennent des indications sur les objectifs de performances financières à venir de Cegedim. Ces informations, de nature prospective, se fondent sur les opinions et hypothèses des dirigeants du Groupe à la date du présent document et impliquent des risques et incertitudes. Pour plus d'informations sur les risques affectant Cegedim, le lecteur est prié de se reporter au Chapitre 7 point 7.2 « Facteurs de risques ».

(1) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance.

3.7 | Contrats importants

Contrats importants

Les contrats importants, pour les deux années précédant la publication du présent Document d'Enregistrement Universel, autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires, auxquels Cegedim ou tout autre membre du Groupe est partie, concernent les opérations de croissance externe. Ils sont systématiquement couverts par des accords de confidentialité. Lorsque ces transactions sont conclues et qu'elles sont susceptibles de présenter une incidence significative sur la situation de l'émetteur, elles font l'objet d'un communiqué de presse, également consultable sur le site de la Société (www.cegedim.fr).

Tout contrat souscrit par un membre quelconque du Groupe et contenant des dispositions conférant à un membre quelconque du Groupe une obligation ou un engagement important pour l'ensemble du Groupe, à la date du présent Document d'Enregistrement Universel, fait l'objet d'une mention au point 20.3 en annexes des comptes consolidés présentés au chapitre 4,6 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Contrat de Crédit

Le 31 juillet 2024 Cegedim a mis en place une nouvelle structure de financement sous la forme d'un **crédit syndiqué** d'un montant total de **230 millions d'euros**, venue refinancer l'intégralité de l'endettement existant du Groupe (RCF de 65 millions d'euros et EURO PP de 135 millions d'euros, arrivant respectivement à maturité en octobre 2024 et octobre 2025).

Il se compose d'un **crédit syndiqué** de **180 millions d'euros**, structuré en une tranche A de 30 millions d'euros de maturité 5 ans amortissable à raison de 3 millions d'euros par semestre, une tranche B de 60 millions d'euros de maturité 6 ans amortissable in fine, et une tranche C de 90 millions d'euros de maturité 7 ans amortissable in fine ; s'y ajoute une **facilité de crédit revolving (RCF)** de **50,0 millions d'euros**, non tirée au closing, de maturité 5 ans, avec l'option de la prolonger d'une année supplémentaire. Les valeurs à la clôture de l'exercice sont détaillées au Chapitre 4 « Comptes consolidés » point 4.6 Note 11.2 "Financement et instruments financiers"

Clauses spécifiques du Contrat de Crédit

Le crédit syndiqué comprend les clauses standards d'engagement et de défaut habituellement incluses dans ce type de contrat ainsi que les principales clauses spécifiques suivantes :

- **Covenants des ratios financiers** : le Groupe doit veiller à ce que son **ratio de levier soit inférieur à 2,50** et son **ratio de couverture des intérêts soit supérieur à 4,50**. Aux fins du calcul, la dette financière nette ne comprend pas les dettes de participation des salariés ni le prêt FCB, ni la dette IFRS16, ni les avances de trésorerie reçues dans le cadre des activités de BPO du Cetip (activité de tiers-payant santé). Réciproquement, l'EBITDA⁽¹⁾ n'inclut pas non plus l'impact de la norme IFRS16 sur le retraitement des loyers. Au 31 décembre 2024, le ratio dette financière nette sur EBITDA⁽¹⁾ s'établit à 1,67 et le ratio EBITDA⁽¹⁾ sur charges d'intérêts s'établit à 10,16 : Cegedim respecte l'ensemble de ses covenants et il n'y a pas de risque de défaut prévisible.
- **Dividendes** : Cegedim est soumis à une clause de dividende limitant sa distribution à un maximum de 50 % du résultat net consolidé si le ratio de levier est inférieur à 1,00 et à un maximum de 30 % si le ratio de levier est supérieur à 1,00 et inférieur à 2,50 ;
- **Acquisitions autorisées** : si le ratio de levier est supérieur à 2,00 l'accord du pool de prêteurs est requis dès lors que le total des opérations réalisées ou à réaliser au cours d'un exercice dépasse 25 millions d'euros ; le Groupe ne peut pas non plus acquérir d'entreprise ou de fonds de commerce dont les EBITDA^{(1)(B)} cumulés depuis la mise en place du crédit seraient en perte de plus de 15 millions d'euros ;
- **Garanties** : le Groupe a procédé au nantissement des titres de ses filiales Cegedim Media, Cegedim Activ, GERS et partiellement de cegedim.cloud. Le Groupe s'est interdit de céder, sans l'autorisation des prêteurs, les titres qu'il détient dans Cegedim Santé, Resip et Cetip.
- **Durabilité** : Le Groupe a négocié avec l'ensemble des prêteurs de sa facilité de crédit, un **avenant signé le 16 juin 2025**, introduisant des clauses de performance en rapport avec ses engagements ESG à horizon 2030, faisant de cette facilité un **financement à impact durable (sustainability-linked loan)**. Le respect de la trajectoire annuelle de décarbonation validée par le SBTi sur les scopes 1&2 et sur le scope 3, ainsi que la progression de la mixité des organes de direction, permettra au Groupe de bénéficier d'allègements de marge sur ses taux d'intérêt pouvant atteindre 0,05 % sur les tranches bancaires et 0,10 % à 0,40 % sur les tranches non bancaires. A contrario, le non respect de ces engagements alourdirait d'autant les marges. La première application concernera les comptes 2026 sur la base des performances ESG 2025.

(1) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance.

3.8 | Examen de la situation financière de la société Cegedim SA

3.8.1 | Règles, méthodes et indicateurs clés applicables à Cegedim SA

Règles de présentation et méthodes d'évaluation

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 que nous soumettons à l'approbation de l'Assemblée Générale ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice précédent.

Indicateurs clés de performance de nature financière

Les indicateurs clés de performance suivis par Cegedim SA pour l'examen de sa situation financière individuelle sont les suivants:

- Le chiffre d'affaires réalisé avec le Groupe et en dehors du Groupe ;
- Les dividendes perçus ;
- Les investissements ;
- La structure financière.

Ils ont fait l'objet de commentaires détaillés ci-après.

Indicateurs clés de performance de nature non financière

Cegedim a mis en place la mutualisation des ressources informatiques à disposition de ses filiales et de leurs clients. Il est donc fondamental pour Cegedim d'être à la pointe des nouvelles technologies et de s'assurer du niveau optimum de fonctionnement de ses installations, d'en assurer la maintenance et la sécurité (sécurité physique, sécurité des accès, des informations, de l'administration des systèmes et des développements).

Cegedim considère la formation de ses équipes comme un facteur clé de succès, permettant d'assurer la satisfaction de ses clients et la motivation de ses collaborateurs. La politique générale de formation pratiquée chez Cegedim consiste principalement à adapter en permanence les compétences de ses équipes de recherche et développement, et à accompagner ses collaborateurs dans l'acquisition de compétences nouvelles nécessaires à leur pratique professionnelle.

L'expansion internationale du Groupe Cegedim, notamment par voie de croissance externe, s'appuie sur sa capacité à intégrer de nouvelles activités. Dans ce domaine, les mesures prises par Cegedim visent à accélérer l'intégration des nouvelles activités, maîtriser les risques inhérents aux opérations de croissance et en suivre la performance.

Stratégie ou facteurs spécifiques, de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique susceptibles d'influer directement ou indirectement sur les opérations de Cegedim SA

À la connaissance de la Société et à l'exception des développements exposés dans la note 30 "Faits marquants de l'exercice" du point 5.3.3 du chapitre 5, il n'en existe pas.

3.8.2 | Commentaires sur le compte de résultat de Cegedim SA

Chiffre d'affaires **240,4 M€**

L'activité de Cegedim SA a progressé de 4,3 %, avec **un chiffre d'affaires** atteignant 240,4 millions d'euros en 2025 contre un chiffre d'affaires de 230,4 millions d'euros en 2024. Cette progression reflète principalement la croissance des activités SRH et e-business. Pour plus d'information sur l'évolution des *activités e-business* et *SRH* le lecteur est invité à se reporter à l'analyse de performance de la BU Business Services au point 3.2.1.2 du présent chapitre. Pour plus d'information sur les autres activités, le lecteur est invité à se reporter à l'analyse de performance de la BU Cloud & Support au point 3.2.1.5.

Résultat d'exploitation **13,0 M€**

Le résultat d'exploitation clôture 2025 sur un gain de 13,0 millions d'euros contre gain de 11,8 millions d'euros en 2024.

On rappelle que les opérations menées au sein de la société Cegedim SA sont de deux ordres : les activités Cegedim Business Services (e-business et SRH) tournées vers une clientèle externe (rapportées dans la BU Business Services) et diverses autres activités telles que Cegedim Outsourcing, BSV et Audiprint (rapportées dans la BU Cloud & Support) , et les activités support tournées vers les filiales du Groupe. Pour assurer ces dernières Cegedim mutualise dans son siège plusieurs fonctions transverses (comptabilité, contrôle de gestion, performance et contrôle interne, ressources humaines, juridiques, achats, services généraux...). Certaines de ces activités n'ont pas vocation à être refacturées en totalité (notamment en rapport avec la Direction Générale et la stratégie ou les obligations incombant aux sociétés cotées). Il convient de noter qu'une autre source de recettes provient des dividendes reçus des filiales, et ne figure pas en résultat d'exploitation mais en produit financier.

Les produits d'exploitation sont en légère baisse à 259,2 millions d'euros en 2025, soit - 0,7 %.

Notamment, on constate sur l'exercice :

- Une progression du chiffre d'affaires de 10,0 millions d'euros par rapport à 2024 ;
- Une baisse de 9,1 millions des reprises sur amortissements-provisions en 2025 qui s'explique principalement par la suppression dans le nouveau plan comptable de la technique du transferts de charges qui sont désormais essentiellement reconnues en chiffre d'affaires ;
- Une baisse de 2,1 millions d'euros de la capitalisation de la R&D en 2025.

Les charges d'exploitation ont baissé de 1,2 % passant de 249,3 millions d'euros en 2024 à 246,2 millions d'euros en 2025.

Notamment, on constate sur l'exercice une baisse de 2,8 millions d'euros des autres achats et charges externes liés à la baisse du recours aux prestataires externes.

Résultat financier - **12,4 M€**

Le résultat financier s'établit en une perte de 12,4 millions d'euros en 2025 contre une produit de 26,4 millions d'euros en 2024. Il comprend 22,5 millions d'euros de produits financiers et 34,9 millions d'euros de charges financières.

- **Les produits financiers baissent** de 37,6 millions d'euros par rapport à 2024 qui correspond au boni de 37,7 millions d'euros de transmission universelle de patrimoine de Cegedim SRH constaté en 2024. Les produits financiers de participations (essentiellement les dividendes reçus) sont en progression de 1,1 million d'euros sur l'exercice 2025 et les reprises sur dépréciations et provisions sur titres en baisse de 0,8 million.
- **Les charges financières augmentent** de 1,1 million d'euros par rapport à 2024, du fait de la progression des dotations financières des dépréciations sur titres pour 2,2 millions d'euros alors que les intérêts et charges assimilées baissent de 1,0 millions d'euros. Cegedim SA porte l'endettement financier du Groupe et supporte donc les intérêts de la dette.

Résultat courant avant impôt **0,6 M€**

Le résultat courant avant impôt en 2025 ressort en bénéfice de 0,6 millions d'euros contre bénéfice de 38,8 millions en 2024 (dont on trouve les explications dans le Résultat d'exploitation et le Résultat financier).

Résultat exceptionnel - **0,4 M€**

Le résultat exceptionnel en 2025 s'établit en perte de 0,4 millions d'euros, contre une perte de 6,3 millions d'euros en 2024. Le résultat exceptionnel constaté sur l'exercice 2025 concerne des honoraires en rapport avec les litiges au long cours qui sont suivi par le siège du Groupe ainsi que les coûts en rapport avec les opérations de liquidation de sa filiale INPS, déconsolidée depuis le 10 Décembre 2024 . La perte en 2024 résultait d'un différentiel entre produits et charges exceptionnels sur opérations en capital, notamment la liquidation de la société Croissance 2006 pour 6,2 millions d'euros.

Impôt **14,1 M€**

Le poste impôt en 2025 se solde par un produit de 14,1 millions d'euros contre un produit de 8,2 millions d'euros en 2024. Cette progression est essentiellement liée au remboursement d'impôt société reçu par Cegedim SA du fait de sa prise d'option pour le régime fiscal dit "IP Box".

Résultat net **12,7 M€**

Le résultat net de l'exercice 2025 se solde par un bénéfice de 12,7 millions d'euros contre un bénéfice de 38,4 millions d'euros en 2024.

3.9 | Activité en matière de recherche et développement au niveau de Cegedim SA

R&D au niveau de Cegedim SA 17,1 M€

Cegedim SA regroupe les équipes de développement mutualisées affectées aux projets utilisant l'infrastructure informatique partagée du Groupe. Les projets de développement réalisés au cours de l'exercice 2025 sont immobilisés dans les comptes sociaux à hauteur de 17,1 millions d'euros, tous projets confondus. Ceux-ci ont été activés au bilan, les conditions posées par le Plan Comptable Général pour cette activation étant remplies.

La Société a poursuivi et intensifié le développement de sa plateforme en mode SaaS, assurant la dématérialisation et la gestion de tous types de documents (papiers, fichiers structurés, images) et de processus. Elle continue également à développer sa plateforme interne de configuration rapide d'applications visant à mutualiser les socles applicatifs de certaines solutions logicielles. Outre ces développements spécifiques, Cegedim assure la maintenance applicative quotidienne de l'ensemble des offres mutualisées du Groupe, selon un budget relativement comparable chaque année.

3.9.1 | Informations sur les données de paiement chez Cegedim SA

Les dettes fournisseurs à la clôture sont réparties ci-dessous en fonction de leurs échéances, à la clôture 2025 et 2024.

Balance âgée fournisseurs

En euros	Dettes fournisseurs 31/12/2025	Dettes fournisseurs non échues	Dettes fournisseurs échues	Dettes échues < 30 jours	Dettes échues 31 – 60 jours	Dettes échues > 60 jours
Fournisseurs Groupe	7 594 481	6 400 418	1 194 063	946 634	10 945	236 484
Fournisseurs hors Groupe	8 199 095	5 820 072	2 379 023	1 360 820	432 126	586 077
Total dettes fournisseurs	15 793 577	12 220 490	3 573 086	2 307 454	443 071	822 561

En euros	Dettes fournisseurs 31/12/2024	Dettes fournisseurs non échues	Dettes fournisseurs échues	Dettes échues < 30 jours	Dettes échues 31 – 60 jours	Dettes échues > 60 jours
Fournisseurs Groupe	10 111 886	6 540 531	3 571 355	617 259	2 441 649	512 447
Fournisseurs hors Groupe	9 726 464	5 419 514	4 306 949	3 409 179	402 738	495 032
Total dettes fournisseurs	19 838 350	11 960 046	7 878 304	4 026 438	2 844 388	1 007 478

Délais de paiement fournisseurs et clients

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D.441- 4 du Code de commerce).

Article D. 441 I.- 1°	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												
11												
12												
13												
14												
15												
16												
17												
18												
19												
20												
21												
22												
23												
24												
25												
26												
27												
28												
29												
30												
31												
32												
33												
34												
35												
36												
37												
38												
39												
40												
41												
42												
43												
44												
45												
46												
47												
48												
49												
50												
51												
52												

(A) Par tranche de retard de paiement

Nombre de factures concernées	39						877	699						1 804
Montant TTC des factures concernées	1 209 573	1 097 881	443 668	29 090	792 875	2 363 513	4 125 114	3 752 526	3 149 185	2 382 480	2 956 068	12 240 259		
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	1,14 %	1,04 %	0,42 %	0,03 %	0,75 %	2,23 %								
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							1,72 %	1,56 %	1,31 %	0,99 %	1,23 %	5,09 %		

(B) Factures exclues
du (A) relatives à des
dettes et créances
litigieuses ou non
comptabilisées

[illegible]

**(C) Délais de
paiement de
référence utilisés
(contractuel ou légal
art. L. 441- 6 ou
L.443- 1 du code
de commerce)**

Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 60 jours	Délais contractuels : 60 jours
	Délais légaux : 60 jours	Délais légaux : 60 jours

3.10 | Dividendes versés au titre des trois derniers exercices

Politique de distribution de dividendes

Le Groupe n'a pas versé de dividendes au titre des exercices 2023, 2024 et 2025.

Le Groupe ne prévoit pas de verser de dividendes réguliers en numéraire. Toute décision de distribuer et de verser des dividendes relève de la discrétion du Conseil d'Administration de Cegedim et dépend, notamment, des résultats des opérations du Groupe, de sa situation financière, de ses besoins de trésorerie, des restrictions contractuelles et d'autres facteurs que son Conseil d'Administration juge pertinents.

En outre, la capacité du Groupe à verser des dividendes est, et peut être, limitée par les covenants d'endettement conclus ou à conclure par le Groupe ou ses filiales.

Au cas où, lors de la mise en paiement du dividende, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice distribuable correspondant au dividende non versé en raison de la détention des dites actions, serait affecté au compte report à nouveau.

Tableau de distributions des dividendes des 3 derniers exercices

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis de Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Exercice	Nb. D'actions	Revenus éligibles à l'abattement		Revenue non éligibles à l'abattement	
		Dividende	Autres revenus distribués		
		Par action	Global		
2023	13 997 173	Néant	Néant	Néant	Néant
2024	14 097 155	Néant	Néant	Néant	Néant
2025	14 097 155	Néant	Néant	Néant	Néant

3.11 | Tableau des résultats des 5 derniers exercices

Date d'arrêté	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2023	31/12/2022	31/12/2021
Durée de l'exercice (mois)	12	12	12	12	12
Capital en fin d'exercice					
Capital social	13 431 769	13 431 769	13 336 506	13 336 506	13 336 506
Nombre d'actions ordinaires	14 097 155	14 097 155	13 997 173	13 997 173	13 997 173
à dividende prioritaire					-
Nombre maximum d'actions à créer par conversion d'obligations					-
par droit de souscription					-
Opérations et résultats					
Chiffre d'affaires hors taxes	240 350 218	230 433 962	97 508 439	95 659 937	90 983 440
Résultat avant impôt, participation, dot. amortissements et provisions	32 707 324	60 184 479	- 2 083 240	- 58 175 352	2 376 251
Impôts sur les bénéfices	- 14 148 713	- 8 184 715	- 9 952 599	- 8 410 898	- 10 343 521
Participation des salariés	1 648 217	1 602 188	880 213	736 820	828 715
Dot. amortissements et provisions	32 528 184	28 330 278	5 292 630	- 66 789 259	- 2 703 439
Résultat net	12 679 636	38 436 728	1 696 515	16 297 984	14 594 496
Résultat distribué					
Résultat par action					
Résultat après impôt, participation, et avant dot. amortissements et provisions	3,21	4,74	0,5	- 4,22	0,49
Résultat après impôt, participation, et dot. amortissements et provisions	0,90	2,73	0,12	1,16	1,04
Dividende attribué					
Personnel					
Effectif au 31,12 des salariés	1 418	1 450	448	432	356
Masse salariale	80 261 536	79 403 523	29 010 503	27 127 819	24 728 301
Sommes versées en avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales...)	36 102 249	36 053 630	13 842 198	12 555 586	11 660 143



4

Comptes consolidés

4.1 | Bilan consolidé

Bilan Actif

En milliers euros	Note	31.12.2025 Net	31.12.2024 Net
Goodwill	10.1	234 050	235 747
Frais de développement		1 352	857
Autres Immobilisations Incorporelles		182 092	190 555
Immobilisations Incorporelles	10.2	183 444	191 412
Terrains		594	594
Constructions		1 257	1 451
Autres immobilisations corporelles		50 494	51 539
Droits d'utilisations		87 259	86 273
Immobilisations en cours ⁽¹⁾		19 127	8 516
Immobilisations Corporelles	10.3	158 731	148 373
Titres de participation		0	0
Prêts		12 679	14 156
Autres Immobilisations Financières		6 301	5 820
Immobilisations Financières hors titres des sociétés mises en équivalence	10.4	18 981	19 976
Titres mis en équivalence	9.2	9 714	15 354
Impôt différé - actif	16.1	12 105	16 597
Créances d'impôts non courantes	21.5	15 942	0
Instruments Financiers non courants		585	0
Actif Non Courant		633 551	627 459
Marchandises ⁽¹⁾	7.5	3 241	3 541
Avances et acomptes sur commandes ⁽¹⁾		737	856
Créances clients courantes	7.6	166 750	186 003
Autres créances courantes	7.7	74 733	66 945
Créances d'impôts courantes	21.5	7 839	29 152
Instruments financiers courants		0	0
Charges constatées d'avance courantes		22 039	23 357
Equivalents de trésorerie		0	0
Trésorerie	11.2	92 338	49 577
Actif courant		367 677	359 431
TOTAL Actif		1 001 228	986 890

⁽¹⁾ Le stock d'écrans de l'activité CMedia et les avances et acomptes sur commandes correspondants sont désormais présentés en immobilisations corporelles, ce qui a conduit à un reclassement de poste à poste en 2024 pour 3,6 millions d'euros.

Bilan Passif et capitaux propres

En milliers euros	Note	31.12.2025	31.12.2024
Capital		13 432	13 432
Réserves groupe		255 887	268 728
Réserves de conversion groupe		- 3 992	- 3 105
Résultat Groupe		9 398	- 14 707
Capitaux propres part du Groupe		274 725	264 348
Intérêts minoritaires		17 045	18 156
Capitaux Propres		291 769	282 503
Dettes financières non courantes	11.1	220 959	223 777
Dettes de location non courantes	11.4	80 417	77 639
Instruments financiers non courants		0	0
Impôts différés - passif	16.1	1 032	1 654
Engagements de retraite	19.2	32 079	33 024
Dettes d'impôt non courantes		78	0
Provisions non courantes	7.9	3 220	2 073
Autres passifs non courants		0	0
Ecart d'acquisition négatifs (badwill)		0	0
Passif non courant		337 785	338 167
Dettes financières courantes	11.1	9 815	10 315
Dettes de location courantes	11.4	13 400	14 118
Instruments financiers courants		38	0
Dettes fournisseurs		55 793	71 784
Dettes d'impôt courants		478	279
Dettes fiscales et sociales		125 152	128 289
Provisions courantes	7.9	2 041	1 502
Autres passifs courants	7.8	164 957	139 932
Passif courant		371 673	366 219
TOTAL Passif		1 001 228	986 890

4.2 | Compte de résultat consolidé

En milliers euros	Note	31.12.2025	31.12.2024
Chiffre d'affaires		649 174	654 496
Achats consommés		- 27 951	- 29 565
Charges externes	7.2	- 136 825	- 143 770
Impôts et taxes		- 4 046	- 4 468
Frais de personnel	8.1	- 349 477	- 349 803
Perte de valeur sur créances clients et autres débiteurs et sur actifs de contrats		28	- 1 984
Dotations & reprises aux provisions		- 3 086	- 4 832
Autres produits et charges d'exploitation		- 5 918	1 640
Résultat net des sociétés mises en équivalence inclus dans le Résultat Opérationnel	9.1	1 445	1 853
EBITDA courant		123 344	123 567
Dotations aux amortissements autres que les droits d'utilisation		- 68 774	- 66 934
Dotations aux amortissements des droits d'utilisation		- 16 479	- 17 149
Résultat opérationnel courant		38 090	39 484
Dépréciation goodwill		0	0
Produits et charges non récurrents		- 7 848	- 23 730
Autres produits et charges opérationnels non courants ⁽¹⁾	7.3	- 7 848	- 23 730
Résultat opérationnel ⁽¹⁾		30 242	15 754
Produits de trésorerie & d'équivalents de trésorerie		2 792	1 650
Coût de l'endettement financier brut		- 20 104	- 17 902
Autres produits et charges financiers		- 165	- 4 629
Résultat financier	11.6	- 17 477	- 20 881
Impôts sur les bénéfices		1 761	- 4 010
Impôts différés		- 3 060	- 1 770
Total d'impôts	16.1	- 1 299	- 5 780
Résultat net lié aux entités mises en équivalence	9	- 94	440
Perte de valeur des titres mis en équivalence ⁽¹⁾	9	- 3 066	- 4 667
Résultat net consolidé		8 307	- 15 134
Part du groupe	A	9 398	- 14 708
Participations ne donnant pas le contrôle		- 1 091	- 426
Nombre moyen d'actions hors autocontrôle	B	13 753 363	13 706 333
Résultat courant par action (en euros)		1,0	0,4
Résultat par action (en euros)	A/B	0,7	- 1,1
Résultat dilué par action (en euros)		0,7	- 1,1

⁽¹⁾ La perte de valeur de 4 667 K€ sur sociétés mises en équivalence, incluse dans les autres produits et charges opérationnels non courants en 2024, a été reclassée en pied de résultat.

La Société adopte dans ses comptes consolidés une position strictement alignée avec la présentation retenue, depuis 2025, dans ses comptes sociaux concernant les produits et charges exceptionnels. Elle laisse désormais un plus grand nombre d'éléments spécifiques de l'exercice au sein des postes concernés du résultat opérationnel courant.

Jusqu'en 2024, ces éléments spécifiques étaient reportés au sein des « autres produits et charges opérationnels non courants ». Les indicateurs « ajustés » de 2025 sont donc comparables aux indicateurs « courants » de 2024, et permettent de conserver la présentation historiquement utilisée pour la communication financière du Groupe :

En milliers euros	Note	31.12.2025	31.12.2024
EBITDA ajusté	A	134 631	123 567
Dotations aux amortissements	B	- 85 254	- 84 083
Résultat opérationnel ajusté	C=A+B	49 377	39 484
Produits et charges spécifiques impactant l'exploitation		- 11 287	- 12 226
Produits et charges non courants		- 7 848	- 11 504
Éléments spécifiques impactant l'exploitation	D	- 19 135	- 23 730
Résultat opérationnel	E=C+D	30 242	15 754

4.3 | Etat du résultat global consolidé

En milliers euros	Note	31.12.2025	31.12.2024
Résultat net consolidé		8 307	- 15 134
Ecart de conversion		- 886	1 119
Couverture instruments financiers			
Gains et pertes latents bruts		585	0
Effets d'impôts		- 151	0
Autres éléments du résultat global pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net		- 452	1 119
Ecart actuariel sur engagements de retraite			
Gains et pertes bruts		2 793	229
Effets d'impôts		- 717	- 57
Autres éléments du résultat global ne pouvant être reclassés ultérieurement en résultat net		2 076	172
Résultat global total		9 931	- 13 843
Participations ne donnant pas le contrôle		- 1 018	- 393
Part du Groupe		10 949	- 13 450

4.4 | Tableau des variations des capitaux propres consolidés

En milliers euros	Capital	Réserves et résultats consolidés	Ecart de conversion	Total part Groupe	Minoritaires	Total
Solde au 01/01/2024	13 337	275 114	- 12 276	276 175	18 381	294 556
Résultat de la période	-	- 14 707	-	- 14 707	- 426	- 15 134
Résultats enregistré directement en capitaux propres	-	-	-	0	-	0
- Couverture instruments financiers	-	-	-	0	-	0
- Ecart de conversion	-	-	1 119	1 119	-	1 119
- Ecart actuariels afférents aux prov. pour retraites	-	139	-	139	33	172
Résultat global de la période	0	- 14 568	1 119	- 13 449	- 393	- 13 843
Transactions avec les actionnaires						
- Opérations sur titres	-	- 120	-	- 120	- 3	- 123
- Distribution de dividendes ⁽¹⁾	-	-	-	-	- 105	- 105
- Actions propres	-	934	-	934	-	934
Total des transactions avec les actionnaires	0	814	0	814	- 108	706
- Augmentation de capital en numéraire	95	890	-	985	-	985
- Autres variations	-	- 177	-	- 177	177	0
- Sortie de périmètre	-	- 8 052	8 052	0	-	0
- Variation de périmètre	-	-	-	0	99	99
Solde au 31/12/2024	13 432	254 021	- 3 105	264 348	18 156	282 503
Résultat de la période	-	9 398	0	9 398	- 1 091	8 307
Résultats enregistrés directement en capitaux propres	-	0	0	0	0	0
- Couverture instruments financiers	-	434	0	434	0	434
- Ecart de conversion	-	0	- 886	- 886	0	- 886
- Ecart actuariels afférents aux prov. pour retraites	-	2 003	0	2 003	73	2 076
Résultat global de la période	0	11 835	- 886	10 949	- 1 018	9 931
Transactions avec les actionnaires						
- Opérations sur titres et sur participations ne donnant pas le contrôle	-	- 566	0	- 566	- 6	- 573
- Distribution de dividendes ⁽¹⁾	-	- 0	0	- 0	- 67	- 68
- Actions propres	-	711	0	711	0	711
Total des transactions avec les actionnaires	0	145	0	145	- 74	71
- Autres variations	-	- 716	0	- 716	- 0	- 717
- Sortie de périmètre	-	-	-	0	- 19	- 19
- Variation de périmètre	-	0	0	0	-	0
Solde au 31/12/2025	13 432	265 284	- 3 991	274 725	17 045	291 769

⁽¹⁾ Le montant total des dividendes est distribué au titre d'actions ordinaires. Il n'existe pas d'autre catégorie d'actions. Il n'y a pas eu d'émission, de rachat ou de remboursement de titres de capitaux sur les années 2024 et 2025 hormis les actions achetées dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites.

4.5 | Tableau des flux de trésorerie consolidés

En milliers d'euros	Note	31.12.2025	31.12.2024
Résultat net total consolidé		8 307	- 15 134
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence	9	- 1 351	- 2 293
Dotations aux amortissements et provisions		98 355	93 450
Plus ou moins-values de cession ⁽¹⁾		36	8 030
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt		105 347	84 053
Résultat financier	11.6	17 477	20 881
Charges d'impôt	16.1	1 299	5 780
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et impôt		124 123	110 714
Impôts payés ⁽²⁾		7 572	- 16 216
Incidence de la variation du BFR	14	20 499	7 350
Flux de trésorerie générés par l'activité après impôt versé et variation du besoin en fonds de roulement	A	152 193	101 848
Acquisition d'immos incorp. (net de la var. des dettes)	10.2	- 49 791	- 58 607
Acquisition d'immos corp. (net de la var. des dettes)	10.3	- 24 148	- 31 309
Acquisition d'actifs financiers		0	0
Cession d'immobilisations corporelles et incorporelles		1 246	4 969
Cession d'actifs financiers		712	934
Variation des dépôts reçus ou versés		1 159	3 904
Incidence des variations de périmètre		- 475	- 36 878
Dividendes reçus		3 079	5 663
Autres flux liés aux opérations d'investissement		0	0
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	B	- 68 218	- 111 324
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère		0	0
Dividendes versés aux minoritaires des sociétés intégrées		- 67	- 105
Augmentation de capital		0	985
Emission d'emprunts		0	180 000
Remboursement d'emprunts	11.3	- 6 499	- 136 398
Participation des salariés		- 2 206	- 445
Remboursements des obligations locatives		- 17 767	- 17 283
Intérêts versés sur emprunts ⁽³⁾	11.6	- 11 481	- 10 596
Autres produits financiers reçus		2 702	4 098
Autres charges financières versées ⁽³⁾		- 5 674	- 7 140
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	C	- 40 991	13 116
Variation de trésorerie hors effet devises	A + B + C	42 984	3 640
Incidence des variation de cours des devises		- 220	- 672
Variation de trésorerie		42 764	2 968
Trésorerie d'ouverture	11	49 574	46 606
Trésorerie de clôture	11	92 338	49 574

⁽¹⁾ dont 8,8 millions de moins value en rapport avec la déconsolidation de INPS en 2024

⁽²⁾ voir note 3.4

⁽³⁾ un reclassement de poste à poste à été opéré sur la présentation des Intérêts versés sur emprunts (- 1,7 millions d'euros) et Autres charges financières (+ 1,7 millions d'euros) par rapport au TFT publié au 31 décembre 2024

4.6 | Notes annexes aux états financiers consolidés

Note 1	Référentiel et généralité	116	Note 6	Information sectorielle	126
1.1	Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés	116	6.1	Information sectorielle 2025	126
1.2	Utilisation d'estimations et d'hypothèses	116	6.2	Information sectorielle 2024	128
Note 2	Indicateurs alternatifs de performance	117	Note 7	Données opérationnelles	129
2.1	Découpage par Business Unit	117	7.1	Chiffre d'affaires	129
2.2	Chiffre d'affaires publié et organique	117	7.2	Charges externes	131
2.3	Autres produits et charges non courants et Eléments spécifiques impactant l'exploitation	118	7.3	Autres produits et charges opérationnels non courant et éléments spécifiques impactant l'exploitation	132
2.4	Résultat opérationnel courant et EBITDA courant	118	7.4	Production immobilisée	132
2.5	Résultat opérationnel ajusté et EBITDA ajusté	119	7.5	Stocks et en-cours	132
2.6	Cash-flow libre opérationnel	120	7.6	Créances clients	133
2.7	Endettement financier net	120	7.7	Créances Autres	133
Note 3	Faits marquants de la période	121	7.8	Autres passifs	134
3.1	Validation par le SBTi de la trajectoire de décarbonation du Groupe	121	7.9	Provisions courantes et non courantes	134
3.2	Transformation de la facilité de crédit en Sustainability-linked Loan	121	Note 8	Charges et avantages au personnel	135
3.3	Transfert de cotation des titres du Groupe sur le marché Euronext Growth	121	8.1	Frais de personnel	135
3.4	Mise en place du régime IP Box	121	8.2	Effectifs	135
3.5	Plan de sauvegarde de l'emploi pour l'activité officinale	121	8.3	Attribution d'actions gratuites	135
3.6	Cession du fonds de commerce d'INPS	121	8.4	Rémunération des dirigeants	136
Note 4	Contexte d'arrêté des comptes	122	Note 9	Titres mis en équivalence	137
Note 5	Périmètre de consolidation	123	9.1	Valeur des titres mis en équivalence	137
5.1	Liste des entreprises consolidées au 31 décembre 2025	123	9.2	Variation des titres mis en équivalence	137
5.2	Tableau de variation de périmètre	125	Note 10	Immobilisations	138
5.3	Impact des variations de périmètre	125	10.1	Goodwill	138
			10.2	Immobilisations incorporelles	140
			10.3	Immobilisations corporelles	140
			10.4	Immobilisations financières (hors titres mis en équivalence)	141

Note 11	Financement et instruments financiers	141	Note 21	Autres informations	156
11.1	Endettement financier net	141	21.1	Saisonnalité	156
11.2	Trésorerie nette	141	21.2	Honoraires de certification	156
11.3	Tableau de variation des passifs issus des activités de financement (dettes financières brutes)	142	21.3	Engagements hors bilan	157
11.4	Echéancier de la dette financière IFRS 16	142	21.4	Litige avec la société Euris	157
11.5	Tableau de variation de l'endettement financier net	142	21.5	Fiscalité	158
11.6	Résultat financier	143	Note 22	Evénements postérieurs au 31 décembre 2025	158
11.7	Financement	143	Note 23	Méthodes et principes comptables	158
Note 12	Gestion des risques financiers	145	23.1	Méthodes et principes comptables	158
12.1	Risque de taux	145	23.2	Regroupement d'entreprises (IFRS3)	159
12.2	Risque de liquidité	145	23.3	Immobilisations incorporelles (IAS 38)	159
12.3	Juste valeur des actifs et passifs financiers	146	23.4	Immobilisations corporelles (IAS 16)	160
Note 13	Dettes fournisseurs et dettes sur acquisitions d'actifs	147	23.5	Contrats de location	161
Note 14	Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité	147	23.6	Dépréciations d'actifs (IAS 36)	161
Note 15	Contrats de location	148	23.7	Les actifs financiers	163
15.1	Droits d'usage des contrats de location	148	23.8	Impôts différés	163
15.2	Dettes de location	148	23.9	Stocks de marchandises et en cours de services	163
Note 16	Impôts	149	23.10	Créances clients et créances d'exploitation	163
16.1	Impôt différé	149	23.11	Trésorerie et équivalents de trésorerie	164
Note 17	Capitaux propres et résultat par action	151	23.12	Actions propres (IAS 32)	164
17.1	Capital	151	23.13	Actions gratuites (IFRS 2)	164
17.2	Résultat par action	151	23.14	Provisions et passifs éventuels (IAS 37)	164
Note 18	Dividendes	151	23.15	Engagements de Retraite (IAS 19)	164
Note 19	Indemnités départ à la retraite	152	23.16	Dettes financières (IAS 32 / IFRS 9)	165
19.1	Indemnités départ à la retraite	152	23.17	Reconnaissance des revenus (IFRS 15)	165
19.2	Comparaison des engagements actuariels et des actifs de couvertures	153	23.18	Méthodes de conversion des éléments en devises (IAS 21)	165
Note 20	Parties liées	155	23.19	Etat des flux de trésorerie (IAS 7)	165
20.1	Parties liées	155	23.20	Information sectorielle (IFRS 8)	166

Note 1 | Référentiel et généralité

En application du règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales modifié par le règlement CE n° 297/2008 du 11 mars 2008 ainsi que des règlements européens suivants sur les normes IAS/IFRS, les états financiers consolidés du Groupe Cegedim sont établis au 31 décembre 2025 conformément aux normes comptables internationales. Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (« International Financial Reporting Standards »), les IAS (« International Accounting Standards ») et leurs interprétations d'application obligatoire à la date d'arrêt.

La devise des comptes consolidés est l'euro et les états financiers sont présentés en milliers d'euros sauf mention contraire.

Cegedim, Société mère du Groupe, est une société anonyme de droit français à Conseil d'administration, dont le siège social est situé au 129- 137 rue d'Aguesseau 92100 Boulogne-Billancourt, France. La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 350 422 622 RCS Nanterre et est cotée à l'Euronext Growth Paris. Les états financiers consolidés au 31 décembre 2025 reflètent la situation comptable de Cegedim et de ses filiales ainsi que ses intérêts dans les entreprises associées et coentreprises.

Le 26 mars 2026, le conseil d'administration a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2025 et donné son autorisation à leur publication. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires du 12 juin 2026.

1.1. Bases d'évaluation utilisées pour l'établissement des comptes consolidés

Les états financiers sont préparés principalement selon la convention du coût historique, à l'exception des instruments dérivés et des actifs financiers autres que ceux évalués à leur juste valeur. Les actifs et passifs dans le cadre de regroupements d'entreprises sont également évalués à la juste valeur.

Normes et interprétations nouvelles applicables à compter du 1^{er} janvier 2025

Les normes et amendements aux normes IFRS, applicables pour l'année 2025, n'ont pas eu d'impact sur les états financiers du Groupe au 31 décembre 2025 :

- Amendements d'IAS 21 « Absence de convertibilité ».

Normes et interprétations adoptées par l'IASB mais non encore applicables au 31 Décembre 2025

Le Groupe n'a anticipé aucune des nouvelles normes et interprétations mentionnées ci-après qui pourraient le concerner et dont l'application n'est pas obligatoire au 1^{er} janvier 2025 :

- IFRS 18 - Présentation des états financiers et informations à fournir ;
- Amendements d'IFRS 9 - Instruments financiers et d'IFRS 7 - Instruments financiers : Informations à fournir sur le classement et l'évaluation des instruments financiers ;
- Amendements d'IFRS 9 - Instruments financiers et d'IFRS 7 - Instruments financiers : Informations à fournir pour les Contrats d'électricité renouvelable ;
- Améliorations annuelles des normes IFRS de comptabilité – Volume 11.

1.2. Utilisation d'estimations et d'hypothèses

La préparation des états financiers implique que la Direction du Groupe ou des filiales procède à des estimations et retienne certaines hypothèses qui ont une incidence sur la valeur des actifs et des passifs, sur l'évaluation des aléas positifs et négatifs à la date de clôture, ainsi que sur les produits et charges de l'exercice.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus d'évaluation, le Groupe révisé ses estimations sur la base d'informations régulièrement mises à jour.

Il est possible que les résultats futurs des opérations concernées diffèrent de ces estimations.

Les hypothèses et estimations concernent principalement :

- L'évaluation des provisions et des passifs éventuels (hypothèses décrites dans les notes 7.9 et 10.2) ;
- La reconnaissance des impôts différés actifs (note 16) ;
- La comptabilisation et évaluation des frais de développement et des logiciels développés en interne (notes 7.4 et 10.2) ;
- Les tests de dépréciation des actifs (note 10.1) ;
- L'évaluation des retraitements des contrats de location en application de la norme IFRS 16 (note 15) ;
- Le cas échéant, les modalités de classement des activités destinées à la vente (conformément à IFRS 5).

Note 2 | Indicateurs alternatifs de performance

Afin de suivre et d'analyser la performance financière du Groupe et celle de ses différentes activités, la direction du Groupe utilise des indicateurs alternatifs de performance, indicateurs financiers non définis dans les normes IFRS. Une réconciliation avec les agrégats des états financiers consolidés IFRS est présentée dans cette note.

2.1. Découpage par Business Unit

Le découpage **sectoriel** conforme à IFRS 8 vise à présenter les activités du Groupe par grandes **typologies de clientèle**. C'est le découpage utilisé pour le reporting de gestion interne.

Pour les besoins de sa communication financière, le Groupe réalise des ventilations complémentaires afin de faciliter la compréhension de ses activités. Sur les années passées, le Groupe retenait un découpage en cinq Divisions, visant à présenter ses activités en fonction des typologies de métiers exercés. Au cours de l'exercice 2025, cette présentation par Division a été progressivement abandonnée et le Groupe privilégie désormais un découpage en cinq **Business Units** qui correspondent aux **principaux marchés** sur lesquels il exerce :

- le marché de l'**Assurance Santé-Prévoyance**,
- le marché des **Business Services** (services destinés aux entreprises de tous secteurs),
- le marché des **Professionnels de santé**,
- le marché des **Data & Marketing**,
- le marché du **Cloud & support**.

Ces marchés sont décrits plus longuement dans la note 7.1.

2.2. Chiffre d'affaires publié et organique

Définition

Le chiffre d'affaires publié correspond au chiffre d'affaires réel du Groupe. Cegedim utilise, par ailleurs, la notion d'organique, elle consiste à :

- Neutraliser la part de chiffre d'affaires relative aux entités cédées en 2024 et 2025 ;
- Neutraliser la part de chiffre d'affaires relative aux entités acquises en 2024 et 2025 ;
- Recalculer l'ensemble du chiffre d'affaires 2024 aux taux de change 2025.

Ces retraitements permettent ainsi d'obtenir une **base comparable à taux et périmètre constants**, afin d'identifier la croissance dite « organique » du Groupe.

Chiffre d'affaires publié et organique : Tableau de réconciliation par Business Unit

La croissance organique du chiffre d'affaires 2025 est décomposée dans le tableau ci-dessous, et présentée par Business Unit et en Total consolidé Groupe.

En milliers d'euros		Assurance Santé- Prévoyance	Business Services	Professionnels de Santé	Data & Marketing	Cloud & support	Groupe
Chiffre d'affaires 2024	a	162 681	169 816	158 332	125 904	37 764	654 496
Impact des cessions		0	0	- 13 969	0	0	- 13 969
Chiffre d'affaires 2024 avant impact des cessions		162 681	169 816	144 362	125 904	37 764	640 526
Impact devise		- 96	- 59	- 230	- 32	- 0	- 417
Chiffre d'affaires 2024 au taux de change 2025	b	162 585	169 758	144 132	125 872	37 763	640 110
Chiffre d'affaires 2025 avant impact des acquisitions	c	167 545	181 450	131 956	127 526	38 760	647 236
Chiffre d'affaires des acquisitions		0	0	1 691	247	0	1 938
Chiffre d'affaires 2025		167 545	181 450	133 647	127 773	38 760	649 174
Croissance organique	[c-b]/a	3,0 %	6,9 %	- 7,7 %	1,3 %	2,6 %	1,1 %

2.3. Autres produits et charges non courants et Eléments spécifiques impactant l'exploitation

Définition

Le résultat opérationnel inclut l'ensemble des produits et des charges directement liés aux activités du Groupe, que ces produits et charges soient récurrents ou qu'ils résultent d'événements ou d'opérations ponctuels et atypiques.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, en cohérence avec les dispositions du Nouveau Plan Comptable Général applicable aux comptes sociaux français, le Groupe répertorie uniquement les éléments majeurs et inhabituels ayant grevé l'exploitation, au sein des « **Autres produits et charges opérationnels non courants** ».

- L'évènement est considéré comme majeur s'il est susceptible d'influencer le jugement ou les décisions que les utilisateurs des comptes pourraient prendre.
- L'évènement est présumé inhabituel si un même évènement ne s'est pas produit au cours des derniers exercices et qu'il est peu probable qu'il se reproduise au cours des exercices suivants.
- Les dépréciations des goodwill propres aux comptes consolidés, répondent également à cette qualification et sont présentées au sein des « Autres produits et charges opérationnels non courants ».

Les autres éléments particulièrement significatifs de l'exercice, atypiques ou peu fréquents, qui figuraient avant 2025 au sein des « Autres produits et charges opérationnels non courants » n'apparaissent donc plus à la face du compte du résultat. Désignés comme « **Eléments spécifiques impactant l'exploitation** » ils sont expliqués dans une note séparée. Il s'agit, par exemple, des honoraires de conseils engagés lors des opérations d'acquisition ou de cession d'entreprises, des ajustements consécutifs aux réorganisations internes qui s'ensuivent et des autres coûts de restructuration, ainsi que du dénouement de certaines opérations peu fréquentes susceptibles d'altérer la compréhension des comptes, par exemple à caractère fiscal. Ils sont présentés nets des produits afférents.

Au total, l'ensemble des effets de nature à affecter la pertinence du suivi de la performance économique des entreprises du Groupe se trouve répertorié au sein des « éléments spécifiques », cumulant les « **produits et charges non courants** » et les « **produits et charges spécifiques impactant l'exploitation** ».

Il convient d'ajuster les indicateurs de performance du Groupe du montant de tous ces « éléments spécifiques », afin de retrouver une mesure pertinente de la performance et de conserver une continuité dans les indicateurs utilisés historiquement dans la communication financière du Groupe.

2.4. Résultat opérationnel courant et EBITDA courant

Définition

Le résultat opérationnel courant (ROC) est un agrégat intermédiaire défini comme la différence entre le résultat opérationnel et les « Autres produits et charges opérationnels non courants ».

Le ROC tel qu'il était calculé sur les années antérieures à 2025, était comparable à l'actuel Résultat opérationnel ajusté (ROA).

L'EBITDA courant est un agrégat intermédiaire défini comme le Résultat opérationnel courant (ROC) augmenté des dotations nettes aux amortissements.

L'EBITDA courant tel qu'il était calculé sur les années antérieures à 2025, était comparable à l'actuel EBITDA ajusté.

Résultat opérationnel courant et EBITDA courant - Tableau de réconciliation

En milliers d'euros		31.12.2025	31.12.2024
Résultat opérationnel	a	30 242	11 088
Autres produits et charges opérationnels non courants ⁽¹⁾	b	- 7 848	- 23 730
Résultat opérationnel courant	c=a-b	38 090	39 484
Dotations aux amortissements	d	- 85 254	- 84 083
Ebitda courant	e=c-d	123 344	123 567
impact IFRS 16	f	19 895	20 016
EBITDA courant hors IFRS 16	g=e-f	103 448	103 551

⁽¹⁾ voir note 7.3

2.5. Résultat opérationnel ajusté et EBITDA ajusté

Définition

Le **Résultat opérationnel ajusté (ROA)** est un agrégat intermédiaire défini comme la différence entre le résultat opérationnel et l'ensemble des éléments spécifiques perturbant la mesure pertinente de la performance, c'est-à-dire les « produits et charges non courants » et les « produits et charges spécifiques impactant l'exploitation ».

L'**EBITDA ajusté** est un agrégat intermédiaire défini comme le Résultat opérationnel ajusté augmenté des dotations nettes aux amortissements.

Ces deux indicateurs sont utilisés à partir de 2025, afin de présenter la performance opérationnelle du Groupe de façon constante et stable dans le temps, selon le principe de continuité et de pertinence de l'information financière. Ils sont respectivement comparables au Résultat opérationnel courant et à l'EBITDA courant tels que présentés jusqu'en 2024.

Les agrégats « ajustés » peuvent servir à une approche prévisionnelle de la performance récurrente du Groupe. Ainsi Cegedim les utilise pour le suivi des performances opérationnelles du Groupe, comme soldes de gestion majeurs dans ses supports de communication financière.

Résultat opérationnel ajusté et EBITDA ajusté - Tableau de réconciliation

En milliers d'euros		31.12.2025	31.12.2024
Résultat opérationnel	a	30 242	15 754
Produits et charges non courants	b	- 7 848	- 11 504
Produits et charges spécifiques impactant l'exploitation	c	- 11 287	- 12 226
Éléments spécifiques impactant l'exploitation	d=b+c	- 19 135	- 23 730
Résultat opérationnel ajusté	e=a-d	49 377	39 484
Dotations aux amortissements	f	- 85 254	- 84 083
Ebitda ajusté	g=e-f	134 631	123 567
impact IFRS 16	h	19 895	20 016
EBITDA ajusté hors IFRS 16	i=g-h	114 735	103 551

Résultat opérationnel ajusté et EBITDA ajusté - par Business Unit

En milliers d'euros		Assurance Santé- Prévoyance	Business Services	Professionnels de Santé	Data & Marketing	Cloud & support	Groupe
Chiffre d'affaires	a	167 545	181 450	133 647	127 773	38 760	649 174
EBITDA ajusté	b	30 442	43 062	13 497	28 143	19 487	134 631
marge EBITDA ajusté	b/a	18,2 %	23,7 %	10,1 %	22,0 %	50,3 %	20,7 %
Dotation aux amortissements R&D	c	- 34 127	- 8 041	- 2 380	- 1 269	- 2 305	- 48 122
Dotation aux amortissements des droits d'utilisation	d	- 5 764	- 700	- 1 529	- 1 194	- 7 293	- 16 479
Dotation aux amortissements autres	e	- 3 408	- 733	- 7 044	- 481	- 8 986	- 20 652
Dotation aux amortissements	f=c+d+e	- 43 299	- 9 473	- 10 953	- 2 944	- 18 584	- 85 254
Résultat opérationnel ajusté	g=b+f	- 12 856	33 588	2 544	25 199	902	49 377
marge Résultat opérationnel ajusté	g/a	- 7,7 %	18,5 %	1,9 %	19,7 %	2,3 %	7,6 %
Éléments spécifiques impactant l'exploitation	h	0	- 1 219	- 15 453	- 226	- 2 236	- 19 135
Résultat opérationnel	i=g+h	- 12 856	32 369	- 12 909	24 973	- 1 334	30 242
marge Résultat opérationnel	i/a	- 7,7 %	17,8 %	- 9,7 %	19,5 %	- 3,4 %	4,7 %

2.6. Cash-flow libre opérationnel

Définition

Le Groupe utilise également un agrégat intermédiaire pour le suivi de sa performance financière dénommé cash-flow libre opérationnel. Cet indicateur financier correspond aux flux nets de trésorerie liés aux activités opérationnelles, déduit des investissements opérationnels nets (définis comme les acquisitions et cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles).

Cash-flow libre opérationnel - Tableau de réconciliation

En milliers d'euros		31.12.2025	31.12.2024
Flux de trésorerie générés par l'activité après impôt versés et variation du besoin en fonds de roulement	a	152 193	101 848
Acquisition d'immobilisations incorporelles	b	- 49 791	- 58 607
Acquisition d'immobilisations corporelles	c	- 24 148	- 31 309
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	d	1 246	4 969
Cash-flow libre opérationnel	e= a+b+c+d	79 500	16 901

2.7. Endettement financier net

Définition

L'endettement financier net est constitué de l'endettement financier brut incluant les intérêts courus non échus et le retraitement de la dette au coût amorti diminué de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

Endettement financier net - Tableau de réconciliation

En milliers d'euros		31.12.2025	31.12.2024
Dettes financières non courantes	a	301 377	301 416
Dettes financières courantes	b	23 215	24 433
Total dette financière brute	c=a+b	324 591	325 849
Trésorerie et équivalent de trésorerie	d	92 338	49 577
Endettement financier net	e=c-d	232 253	276 272
Dettes IFRS 16 non courantes	f	80 417	77 639
Dettes IFRS 16 courantes	g	13 400	14 118
Endettement financier net hors dette IFRS 16	h=e-f-g	138 436	184 515

Note 3 | Faits marquants de la période

A l'exception des faits indiqués ci-dessous, il n'y a eu, au cours de l'année 2025 et à la connaissance de la société, aucun événement ou changement de nature à modifier de façon significative la situation financière du Groupe.

3.1. Validation par le SBTi de la trajectoire de décarbonation du Groupe

Les cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Groupe Cegedim ont été officiellement validées le 12 juin 2025 par le SBTi (Science-Based Targets initiative). Cet organisme fait référence au niveau mondial en matière de vérification du bilan carbone et des plans d'action soutenant les trajectoires de décarbonation publiées par les entreprises, engagées dans des actions ambitieuses alignées avec l'Accord de Paris. Cegedim rejoint ainsi le cercle restreint des 8 000 sociétés ayant reçu à cette date cette validation. Cette étape majeure traduit l'engagement fort de ses dirigeants, et avec eux, de l'ensemble de l'organisation mise en place au sein des filiales, en faveur d'un développement durable des activités du Groupe.

3.2. Transformation de la facilité de crédit en Sustainability-linked Loan

Le Groupe a négocié avec l'ensemble des prêteurs de sa facilité de crédit, un avenant signé le 16 juin 2025, introduisant des clauses de performance en rapport avec ses engagements ESG à horizon 2030, faisant de cette facilité un financement à impact durable (sustainability-linked loan). Le respect de la trajectoire annuelle de décarbonation validée par le SBTi sur les scopes 1&2 et sur le scope 3, ainsi que la progression de la mixité des organes de direction, permettra au Groupe de bénéficier d'allègements de marge sur ses taux d'intérêt pouvant atteindre 0,05 % sur les tranches bancaires et 0,10 % ou 0,40 % sur les tranches non bancaires. A contrario, le non respect de ces engagements alourdirait d'autant les marges. La première application concernera les comptes 2026 sur la base des performances ESG 2025.

3.3. Transfert de cotation des titres du Groupe sur le marché Euronext Growth

Le transfert de la cotation des actions CEGEDIM S.A. du marché réglementé Euronext Paris (compartiment B) vers Euronext Growth Paris a eu lieu le 4 septembre 2025 suite à l'approbation de la demande d'admission sur le marché Euronext Growth Paris par le Comité des admissions d'Euronext le 29 août 2025. Les motifs et conséquences de ce transfert sont décrits dans le communiqué du 13 juin 2025.

3.4. Mise en place du régime IP Box

La Société a opté pour le régime fiscal de l'IP Box en 2024. Il permet de taxer au taux réduit de 10 % les résultats imputables aux revenus de licences issus des logiciels développés par le Groupe. La Société avait également déposé des demandes rectificatives remontant aux exercices 2021 à 2023, qui ont été validées par l'Administration fin 2025 et ont donné lieu à un remboursement d'impôts de 11,1 millions d'euros. La contrepartie des 11,1 millions d'euros perçus en trésorerie est un produit d'impôts de 3,7 millions d'euros en résultat net, et une réduction des créances d'impôts de 7,4 millions d'euros au bilan.

3.5. Plan de sauvegarde de l'emploi pour l'activité officinale

Le Groupe a décidé de mettre en œuvre un plan de sauvegarde de l'emploi entraînant la suppression d'une centaine de postes dans son activité de logiciels de gestion des officines de pharmacie en France. En repensant son organisation et en la dimensionnant en cohérence avec l'évolution du marché et les besoins de son parc installé, la société ambitionne de retrouver des niveaux de performance garantissant une solidité souhaitable pour son personnel et les meilleures innovations pour ses clients. L'impact est présenté dans les charges non courantes de l'exercice 2025 et s'élève à 7,4 millions d'euros.

3.6. Cession du fonds de commerce d'INPS

Le fonds de commerce d'INPS a été cédé courant 2025 à l'entreprise OneAdvanced, fournisseur de services informatiques au Royaume-Uni par décision de l'administrateur judiciaire chargé de la conduite des affaires depuis le 10 décembre 2024. Suite à cette première étape, les opérations de liquidation de la filiale sont en cours. La société INPS est déconsolidée depuis le 10 décembre 2024. Ces événements ne porteront donc leurs effets sur les comptes du Groupe qu'à l'issue de la radiation définitive d'INPS, qui devrait intervenir dans le courant du premier semestre 2026 et pourrait se solder par un boni de liquidation pour le Groupe.

Note 4 | Contexte d'arrêté des comptes

Conditions macro-économiques

Les conditions macro-économiques peuvent accroître les incertitudes économiques et avoir des effets sur les états financiers. L'exposition du Groupe a été prise en considération lors de l'arrêté des comptes ainsi que dans les plans d'affaires, sur la base des estimations présentées ci-dessous, qui pourraient être imparfaites.

Le Groupe n'a pas d'activité **en Russie ou en Ukraine**, ni non plus **en Iran ou dans les pays directement concernés par ce conflit**. Le Groupe n'a pas d'actifs exposés dans ces pays.

Le Groupe n'est quasiment pas exposé aux **droits de douanes**, que ce soit directement ou dans sa chaîne de valeur.

La pression inflationniste est susceptible de s'exercer sur les coûts salariaux (premier poste de coûts d'exploitation) de façon plus marquée que sur les prix de vente (dont la majorité est indexée sur l'indice Syntec, qui reproduit avec retard les effets inflationnistes). En tout état de cause, le Groupe engage des négociations tarifaires avec ses clients à chaque fois que cela est possible et applique des hausses de prix, mesurées mais justifiées, qui peuvent dépasser l'indice Syntec dès lors que celui-ci n'est qu'un minima contractuel. Considérant les prévisions économiques de place, les derniers plans d'affaires arrêtés par le Conseil lors de la clôture des comptes annuels, ne prenaient pas en compte d'effet inflationniste significatif.

La principale ressource énergétique du Groupe est l'électricité. En France, le Groupe négocie des contrats d'approvisionnement à prix fixe sur des durées déterminées. Les conditions tarifaires applicables sur la période 2024 - 2025 se sont traduites par une hausse très significative du coût de l'électricité en 2024, par rapport au prix fixe des 3 années précédentes. En revanche, l'année 2025 a permis de contenir la hausse en raison des réductions de consommations liées à ses plans d'optimisation énergétique des datacenters dans le cadre de l'ISO 50001. Les conditions tarifaires 2026 ont été négociées pour un an et s'inscrivent dans la même démarche visant à contenir les coûts par des efforts de sobriété. Le risque de pénurie en matière de fourniture d'électricité est pris en considération dans les plans de sécurité et de reprise des sites de production. Le Groupe estime que ce risque est correctement jugulé.

La volatilité des taux de change a une incidence limitée sur les activités opérationnelles. Le Groupe Cegedim opère essentiellement en monnaie locale pour ses achats et ses ventes, dans les pays dans lesquels il intervient. On rappelle que les activités hors zone euro représentent 5,7 % du chiffre d'affaires consolidé 2025.

La hausse des taux d'intérêt a eu un effet significatif sur le coût de l'endettement financier du Groupe qui est entièrement à taux variable depuis la renégociation complète de sa structure de financement le 31 juillet 2024. A compter d'octobre 2024 des couvertures de type swap à taux fixe ont été mises en place et portent sur les deux tiers des emprunts effectivement tirés, permettant d'atténuer cette exposition. La hausse des taux d'intérêt est également susceptible d'impacter significativement les paramètres de taux d'actualisation utilisés par le Groupe pour le calcul des indemnités de départ à la retraite et pour la réalisation des tests d'impairment.

Durabilité et connectivité

Le Rapport de Durabilité 2025 de Cegedim expose le positionnement du Groupe sur les enjeux de durabilité et leur prise en compte dans la stratégie d'entreprise. Ces enjeux ne conduisent pas à modifier le **modèle d'affaires** du Groupe, qui travaille depuis plusieurs années à prendre en considération ces paramètres et dont les actions s'inscrivent dans la continuité. Le Groupe est très attentif aux enjeux de durabilité et aux risques climatiques et en a tenu compte lors de l'élaboration des états financiers.

S'agissant de ses émissions de gaz à effet de serre, le Groupe a déposé une **trajectoire de décarbonation auprès du SBTi** au cours du premier semestre 2025, et met en oeuvre un plan d'action visant à réduire ses émissions d'ici à 2030 en respectant l'ambition 1,5°C pour les scopes 1 & 2 et Way below 2 degrees pour le scope 3. Cet engagement va s'exécuter dans le futur et n'est pas constitutif d'obligations implicites à la clôture nécessitant la comptabilisation de **provisions**.

Le Groupe n'a pas identifié d'**actifs échoués**. Il n'a pas non plus identifié d'actifs dont les **durées d'amortissement** devraient être révisées du fait de sa politique en matière de durabilité ou en raison du changement climatique ou de technologies disruptives pouvant avoir un impact sur la valeur des actifs existants.

Les **plans d'affaires** du Groupe tiennent compte d'hypothèses opérationnelles clés propres à ses différentes UGT. Ces hypothèses ne sont pas spécifiquement impactées par la gestion des risques climatiques, notamment en matière d'investissements de nature capitalisable pour le maintien des infrastructures informatiques nécessaires aux activités, qui sont évalués de façon identique aux années précédentes.

Note 5 | Périmètre de consolidation**5.1. Liste des entreprises consolidées au 31 décembre 2025****Sociétés françaises consolidées**

Ces entités sont consolidées sur la base de leurs états financiers individuels (absence de groupe d'entités).

Entreprises	Etablissement principal	Ville	Forme Juridique	N° Siren	% de contrôle	% intérêt
Cegedim	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SA	350422622	100,00 %	100,00 %
Cegedim Activ	114- 116, rue d'Aguesseau	Boulogne	SASU	400891586	100,00 %	100,00 %
Cegedim Cloud	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SASU	790173066	100,00 %	100,00 %
Cegedim Media	17, rue de l'Ancienne Mairie	Boulogne	SARL	602006306	100,00 %	100,00 %
Cegedim Santé	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SASU	348940255	81,99 %	81,99 %
Cetip	114, rue d'Aguesseau	Boulogne	SA	410489165	99,88 %	99,88 %
Clinityx	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SAS	481094084	100,00 %	100,00 %
Dental Prive	82, rue Villeneuve	Clichy	SAS	892426966	100,00 %	81,99 %
Docashop	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SASU	941190860	100,00 %	100,00 %
GERS	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SASU	521625582	100,00 %	100,00 %
Groupe Visiodent	82, rue Villeneuve	Clichy	SAS	803692730	100,00 %	81,99 %
Incams	114- 116, rue d'Aguesseau	Boulogne	SASU	429216351	100,00 %	100,00 %
MedExact	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SAS	432451912	100,00 %	100,00 %
Merito	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SASU	819927757	100,00 %	100,00 %
Pharmastock	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SARL	403286446	100,00 %	100,00 %
Phealing	92, cours Lafayette	Lyon	SAS	879228328	72,09 %	72,09 %
Resip	17, rue de l'Ancienne Mairie	Boulogne	SASU	332087964	100,00 %	81,99 %
SCI Montargis 2000	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SCI	324215128	68,83 %	68,83 %
Smart RX	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	SAS	342280609	100,00 %	100,00 %
TBNO Invest	Centre d'affaires Alta Rocca	Aubagne	SASU	529134942	100,00 %	81,99 %
Visual Pharma	131- 137 Rue d'Aguesseau	Boulogne	SAS	933451957	60,00 %	60,00 %

Sociétés étrangères consolidées

Ces entités sont consolidées sur la base de leurs états financiers individuels (absence de groupe d'entités).

Entreprises	Siège social	Pays	Ville	Forme juridique	% de contrôle	% intérêt
Activus	Programme, All Saints Street	Grande-Bretagne	Bristol	LTD	100,00 %	100,00 %
Alliadis Europe	Buckshaw Station Approach,	Grande-Bretagne	Chorley	LTD	100,00 %	100,00 %
Cegedim Belgium	451 Route de Lennik,	Belgique	Anderlecht	SA	99,97 %	99,97 %
Cegedim Customer Information SRL	20 Modrogoan St.	Roumanie	Bucarest	LLC	100,00 %	100,00 %
Cegedim E-Business GmbH	Landsberger Strabe 478	Allemagne	Munich	LLC	100,00 %	100,00 %
Cegedim E-Business	Buckshaw Station Approach	Grande-Bretagne	Chorley	LTD	100,00 %	100,00 %
Cegedim Egypte	44, North Tesseen St., 5th settlement	Egypte	Le Caire	LLC	100,00 %	100,00 %
Cegedim Europe Holdings Ltd	3/4 Pembroke Street Upper	Irlande	Dublin	PLC	100,00 %	100,00 %
Cegedim GMBH	Carl-Reuther Str. 1	Allemagne	Mannheim	LLC	100,00 %	100,00 %
Cegedim Internal Services Ltd	3/4 Pembroke Street Upper	Irlande	Dublin	PLC	100,00 %	100,00 %
Cegedim Italia S.R.L.	Piazza Vetra n. 17.	Italie	Milan	LLC	100,00 %	100,00 %
Cegedim Maroc	Arribat Center, Av. Omar Ibn Al Khattab	Maroc	Rabat	SARL	100,00 %	100,00 %
Cegedim Outsourcing Maroc	36 avenue Abdelmoumen	Maroc	Rabat	SASU	100,00 %	100,00 %
CDSWF	Meydan Road, Nad Al Sheba	Emirats Arabes Unis	Dubai	LLC	100,00 %	100,00 %
Cegedim RX	Buckshaw Station Approach	Grande-Bretagne	Chorley	LTD	100,00 %	100,00 %
Cegedim RX SRL	20 Modrogoan St.	Roumanie	Bucarest	LLC	100,00 %	100,00 %
Cegedim Service Center SRL	Bucharest sector 2, Pipera Road	Roumanie	Bucarest	LLC	100,00 %	100,00 %
Cegedim SRH SA Switzerland	24 rue du cendrier	Suisse	Genève	SA	100,00 %	100,00 %
Gers Data Benelux	Chaussée de Bruxelles 58	Belgique	Genappe	SA	50,00 %	50,00 %
Health Data Management Partners	451 Route de Lennik	Belgique	Anderlecht	SA	100,00 %	99,97 %
OEPO	451 Route de Lennik	Belgique	Anderlecht	SA	100,00 %	99,97 %
Stacks Consulting e Ingeniera en Software SL	Arago 182 Entresuelo	Espagne	Barcelone	SOC	100,00 %	100,00 %
Cegedim Media Espana	Arago 182 Entresuelo	Espagne	Barcelone	SOC	100,00 %	100,00 %
Stacks Servicios Technologicos SL Chile Ltda	Avenida Nueva Providencia 2353	Chili	Providencia	LLC	100,00 %	100,00 %
Thin GMBH	Carl-Reuther Str.	Allemagne	Mannheim	LLC	100,00 %	100,00 %
Thin	Buckshaw Station Approach	Grande-Bretagne	Chorley	LTD	100,00 %	100,00 %
Thin S.R.L.	Piazza Vetra n. 17	Italie	Milan	LLC	100,00 %	100,00 %

LTD : Limited | LLC : Limited liability Company | PLC : Private Limited Company | SOC : Single-Owner Company.

Sociétés françaises mises en équivalence

Entreprises	Etablissement principal	Ville	Forme Juridique	N° Siren	% de contrôle	% intérêt
Clamae Group	25 rue Louis Legrand	Paris	SAS	830138376	40,81 %	40,81 %
Edipharm	137, rue d'Aguesseau	Boulogne	GIE	381819309	20,00 %	20,00 %
Infodisk	Immeuble CPL – Californie 2	Le Lamentin	SAS	490029774	34,00 %	34,00 %
Isiakle	4 rue Georges Picquart	Paris	GIE	823272588	50,00 %	50,00 %
Pharmazon	101 rue de la Gare	Orléans	SCA	812610061	28,57 %	28,57 %

Sociétés étrangères mises en équivalence

Entreprises	Etablissement principal	Ville	Forme Juridique	% de contrôle	% intérêt
Millennium	Italie	Florence	SPA	49,22 %	49,22 %

5.2. Tableau de variation de périmètre

Entreprises entrant dans le périmètre

Entreprises concernées	% de détention à la clôture	% de détention de l'exercice	% de détention exercice précédent	Méthode de conso. de l'exercice	Méthode de conso. de l'exercice précédent	Observations
Cegedim Media Espana	100,00 %			IG		Création
Docashop	100,00 %			IG	-	Création

Créations de sociétés

Avec **Docashop** le Groupe se dote d'une entité dédiée à la vente et aux services liés aux matériels informatiques, destinés aux professionnels de santé. Docashop délivrera une expérience e-Commerce, garantissant des niveaux de prix optimisés, une traçabilité digitale complète et des contrats de services modulables, et disposera d'une force terrain adaptée.

Cegedim Media crée sa filiale **Cegedim Media Espana** afin de déployer son business modèle de communication print et digitale en pharmacie et parapharmacie sur le marché officinal espagnol en pleine expansion. Elle s'adresse aux nombreux laboratoires en quête de solution pour développer leur visibilité sur ce marché, grâce à ses dispositifs événementiels et ses écrans dans un réseau de pharmacies en cours de déploiement dans les principales régions espagnoles.

Prises de participations de sociétés

Rachat de minoritaires

Au cours de l'année, la société Gers a racheté 30 % des actions de la société **Clinityx**, en France, qui était précédemment détenue à hauteur de 70 % et déjà consolidée par intégration globale au 31 décembre 2024. Au total, le Groupe Cegedim détient 100 % de cette filiale au 31 décembre 2025.

Entreprises sortant du périmètre

Entreprises concernées	% de détention à la clôture	% de détention de l'exercice	% de détention exercice précédent	Méthode de conso. de l'exercice	Observations
Services Premium Santé			40,00 %	-	Dissolution

5.3. Impact des variations de périmètre

Les impacts des variations de périmètre sont exposés ci-dessous, sur les principaux indicateurs du bilan, du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie. Les chiffres mentionnés ne font pas référence aux valeurs d'entrée dans le périmètre. Ils correspondent aux impacts des acquisitions et des créations d'entreprises sur l'exercice, à compter de leur date d'entrée dans le Groupe jusqu'à la date de clôture et ne sont donc pas représentatifs de l'impact sur une année pleine.

En 2025, il n'y a eu aucune acquisition de société nouvelle. Les variations de périmètre présentées ci-dessous correspondent à la création de Cegedim Media Espagne et de Docashop.

Impacts sur le bilan à la date de clôture

En milliers euros	Consolidé avant variation au 31.12.2025	Variation 2025	Consolidé après variation au 31.12.2025
Goodwill	234 050	0	234 050
Autres actifs non courants (hors goodwill)	399 500	1	399 501
Actif courant	367 100	577	367 677
Total Bilan	1 000 650	577	1 001 228

Impacts sur le compte de résultat à la date de clôture

En milliers euros	Consolidé avant variation au 31.12.2025	Variation 2025	Consolidé après variation au 31.12.2025
Chiffre d'affaires	649 174		649 174
Résultat opérationnel	30 344	- 102	30 242
Résultat net consolidé	8 411	- 104	8 307

Impacts sur le tableau des flux de trésorerie à la date de clôture

En milliers euros	Consolidé avant variation au 31.12.2025	Variation 2025	Consolidé après variation au 31.12.2025
Incidence des variations de périmètre	42 698	- 66	42 764
Variation de trésorerie	42 698	- 66	42 764

Financement des acquisitions de sociétés

En 2025, le Groupe n'a pas réalisé d'acquisitions de nouvelles sociétés. Les créations d'entités nouvelles (Docashop et Cegedim Media Espagne) ont été entièrement autofinancées.

Note 6 | Information sectorielle

6.1. Information sectorielle 2025

Les activités du Groupe Cegedim sont réparties au sein de trois secteurs opérationnels. Cette ventilation par secteur correspond au reporting interne de gestion, utilisé pour le pilotage des activités opérationnelles par les équipes de direction.

Le secteur Assurance santé, RH et e-services est tourné vers une clientèle grands-comptes. Ce secteur :

- Regroupe l'ensemble des offres destinées aux assureurs, mutuelles, institutions de prévoyance et intermédiaires d'assurance, sur la chaîne des échanges entre ces organismes et les professionnels de santé ;
- Il cible également des entreprises de tous secteurs, intéressées par des problématiques d'hébergement, d'externalisation (par exemple en RH et paie) d'échanges dématérialisés (Cegedim e-business) ou de traitement des données (GERS).

Le secteur Professionnels de santé est tourné vers les médecins, paramédicaux, pharmaciens et centres de soins. Ce secteur fournit des logiciels de gestion, bases de données et solutions répondant aux besoins de la pratique quotidienne de ces professionnels.

Le secteur Cloud & support intervient essentiellement en support aux deux précédents secteurs avec des offres de back office, de R&D et la mise à disposition d'une infrastructure complète d'hébergement souverain. Les offres Cloud s'adressent également à tout type de clients.

Eléments du compte de résultat au 31 décembre 2025

En milliers d'euros		Assurance santé, RH, e-services	Professionnels de santé	Cloud & support	Total 31.12.2025	Total France	Total Reste du monde
Produits sectoriels							
A	Ventes HG	476 767	133 647	38 760	649 174	596 320	52 854
B	Ventes aux autres secteurs du Groupe	3 544	14 735	163 819	182 098	174 028	8 070
A+B	CA total secteur	480 311	148 382	202 579	831 272	770 348	60 925
Résultat sectoriel							
C	Résultat opérationnel courant	56 349	- 17 321	- 938	38 090		
D	EBITDA	100 217	5 481	17 646	123 344		
C/A	Marge opérationnelle courante	11,8 %	- 13,0 %	- 2,4 %	5,9 %		
D/A	Marge EBITDA	21,0 %	4,1 %	45,5 %	19,0 %		
	Dotation aux amortissements	43 868	22 801	18 584	85 254		

Répartition du chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2025

En milliers d'euros	France	Zone Euro hors France	Zone Livre Sterling	Reste du monde	31.12.2025
Répartition géographique	596 320	16 168	28 173	8 513	649 174
%	91,9 %	2,5 %	4,3 %	1,3 %	100,0 %

Eléments du bilan au 31 décembre 2025

En milliers d'euros	Assurance santé, RH, e-services	Professionnels de santé	Cloud & support	Total 31.12.2025	Total France	Total Reste du monde
Actifs sectoriels						
Goodwill (Note 10)	105 008	129 042	-	234 050	175 104	58 946
Immobilisations incorporelles	112 543	59 037	11 864	183 444	170 928	12 515
Immobilisations corporelles	58 058	15 944	84 728	158 731	148 928	9 802
Titres mis en équivalence (Note 9)	159	9 555	-	9 714	908	8 805
Total net	275 768	213 578	96 592	585 938	495 869	90 069
Investissements de l'exercice (en valeurs brutes)						
Goodwill (Note 10)	-	-	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles	32 840	15 195	1 863	49 898	46 626	3 272
Immobilisations corporelles	14 637	3 719	29 759	48 114	44 674	3 440
Titres mis en équivalence (Note 9)	-	-	-	-	-	-
Total brut	47 477	18 914	31 622	98 012	91 300	6 712
Passifs sectoriels⁽¹⁾						
Passifs non courants						
Provisions retraite	23 743	6 035	2 301	32 079	32 079	-
Autres provisions	110	2 498	612	3 220	2 498	722
Dettes d'impôt non courant	-	-	78	78	-	78
Autres passifs	-	-	-	-	-	-
Passifs courants						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 361	11 309	7 123	55 793	45 543	10 250
Dettes fiscales et sociales	91 681	23 818	9 653	125 152	116 205	8 947
Provisions	1 149	883	9	2 041	2 041	-
Dettes d'impôt courant	1	- 5	482	478	1	477
Autres passifs	132 798	24 924	7 235	164 957	156 830	8 127

⁽¹⁾ La contribution de la société Cegedim SA dans les passifs reste affectée par défaut dans la division Assurance santé, RH & e-services, sans éclatement sectoriel

6.2. Information sectorielle 2024

Eléments du compte de résultat au 31 décembre 2024

En milliers d'euros		Assurance santé, RH, e-services	Professionnels de santé	Cloud & support	Total 31.12.2024	Total France	Total Reste du monde
Produits sectoriels							
A	Ventes HG	458 401	158 332	37 764	654 496	592 963	61 533
B	Ventes aux autres secteurs du Groupe	1 845	16 109	109 437	127 391	118 592	8 799
A+B	CA total secteur	460 246	174 441	147 200	781 887	711 555	70 332
Résultat sectoriel							
C	Résultat opérationnel courant	55 332	- 13 999	- 1 849	39 484		
D	EBITDA	96 502	10 633	16 432	123 567		
C/A	Marge opérationnelle courante	12,1 %	- 8,8 %	- 4,9 %	6,0 %		
D/A	Marge EBITDA	21,1 %	6,7 %	43,5 %	18,9 %		
	Dotation aux amortissements	41 170	24 632	18 281	84 083		

Répartition du chiffre d'affaires consolidé au 31 décembre 2024

En milliers d'euros	France	Zone Euro hors France	Zone Livre Sterling	Reste du monde	31.12.2024
Répartition géographique	592 963	13 294	40 493	7 746	654 496
%	90,6 %	2,0 %	6,2 %	1,2 %	100,0 %

Eléments du bilan au 31 décembre 2024

En milliers d'euros	Assurance santé, RH, e-services	Professionnels de santé	Cloud & support	Total 31.12.2024	Total France	Total Reste du monde
Actifs sectoriels						
Goodwill (Note 10)	102 406	130 285	3 057	235 748	174 971	60 777
Immobilisations incorporelles	109 122	68 778	13 511	191 412	175 844	15 568
Immobilisations corporelles	60 361	19 120	68 893	148 373	137 181	11 192
Titres mis en équivalence (Note 9)	168	15 186	-	15 353	4 207	11 146
Total net	272 056	233 369	85 461	590 886	492 202	98 684
Investissements de l'exercice (en valeurs brutes)						
Goodwill (Note 10)	-	34 110	-	34 110	34 110	-
Immobilisations incorporelles	34 791	19 868	3 948	58 607	54 250	4 357
Immobilisations corporelles	15 626	4 603	24 780	45 008	40 321	4 687
Titres mis en équivalence (Note 9)	-	-	-	-	-	-
Total brut	50 417	58 581	28 728	137 725	128 681	9 044
Passifs sectoriels⁽¹⁾						
Passifs non courants						
Provisions retraite	22 884	8 022	2 118	33 024	33 024	-
Autres provisions	165	1 238	670	2 073	1 300	773
Autres passifs	-	-	-	-	-	-
Passifs courants						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	46 473	12 528	12 783	71 784	61 773	10 011
Dettes fiscales et sociales	93 643	25 188	9 458	128 289	120 026	8 263
Provisions	781	721	-	1 502	1 502	-
Dettes d'impôt courant	-	-	279	279	-	279
Autres passifs	110 007	29 041	884	139 932	130 782	9 150

⁽¹⁾ La contribution de la société Cegedim SA dans les passifs reste affectée par défaut dans la division Assurance santé, RH & e-services, sans éclatement sectoriel

Note 7 | Données opérationnelles

7.1. Chiffre d'affaires

Les revenus du Groupe Cegedim sont principalement constitués de :

- prestations de services délivrées sur les logiciels développés et hébergés par le Groupe ou se fondant sur les bases de données constituées par le Groupe et restant la propriété du Groupe,
- de ventes de logiciels sous forme de licences ponctuelles,
- ainsi que, dans une faible mesure, de ventes de matériel.

Ventilation du chiffre d'affaires par secteur (en fonction de la clientèle)

Le chiffre d'affaires est ventilé selon deux typologies principales de clientèle, et une catégorie subsidiaire :

- Les services destinés aux entreprises du secteur de l'**Assurance santé, des Ressources Humaines et des e-services** (73 % du chiffre d'affaires consolidé 2025). Il s'agit d'une typologie de clientèle « grands comptes » : assureurs, mutuelles, institutions de prévoyance, avec des services couvrant la chaîne des échanges entre ces organismes et les professionnels de santé ; ainsi que d'entreprises de tout secteur (laboratoires pharmaceutiques, grands facturiers des secteurs de la distribution ou des services, industriels, etc.) pour leurs problématiques d'hébergement, d'externalisation de gestion (en RH, paie...), d'échanges dématérialisés ou de traitement de données ;
- Les services destinés aux **Professionnels de santé** (21 % du chiffre d'affaires consolidé 2025). Ces services s'adressent directement aux professionnels de santé : médecins généralistes ou spécialistes, paramédicaux (tels que les kinésithérapeutes, infirmières, podologues, etc.) en exercice libéral en cabinet ou dans le cadre de maisons de soins pluridisciplinaires ou de centres de santé, ainsi qu'aux pharmaciens d'officines, ou pharmaciens agissant au sein de groupements. Il s'agit donc de structures unipersonnelles ou de taille moyenne. Ce secteur fournit des logiciels de gestion, bases de données et solutions répondant aux besoins de la pratique quotidienne de ces professionnels ;
- Des services d'hébergement souverain, moins significatifs en valeur, sont également délivrés à partir des entités réalisant des activités de support pour le reste du Groupe (**Cloud & Support** : 6 % du chiffre d'affaires consolidé 2025).

Cette ventilation du chiffre d'affaires par secteurs d'activité correspond au reporting interne de gestion, utilisé pour le pilotage des activités opérationnelles par les équipes de direction du Groupe Cegedim. C'est sur cette ventilation que se fonde l'information sectorielle, conforme à IFRS 8 (cf. Note 5). Une vision géographique de l'information sectorielle est également communiquée en s'appuyant sur les devises de réalisation des opérations.

Ventilation du chiffre d'affaires par Business Unit (en fonction des marchés)

Pour les besoins de sa communication financière, le Groupe réalise des ventilations complémentaires afin de faciliter la compréhension de ses activités. Sur les années passées, le Groupe retenait un découpage en cinq Divisions, visant à présenter ses activités en fonction des typologies de métiers exercés. Au cours de l'exercice 2025, cette présentation par Division a été progressivement abandonnée et le Groupe privilégie désormais un découpage en cinq **Business Units** qui correspondent aux **principaux marchés** sur lesquels il exerce :

- le marché de l'**Assurance Santé-Prévoyance**, qui couvre
 - l'édition d'une suite logicielle pour la gestion du back office santé et prévoyance, pour l'assurance de personnes, individuelle et collective,
 - le traitement des flux de tiers-payant généralisé,
 - et les services de BPO associés ;
- le marché des **Business Services** : services destinés aux entreprises de tous secteurs, qui regroupent :
 - l'édition de logiciels de solutions RH et paie,
 - la dématérialisation des flux de gestion (Factures & Achats des entreprises, et flux d'échanges dématérialisés entre acteurs de la Santé),
 - ainsi que les offres de BPO associées ;
- le marché des **Professionnels de santé**, qui recouvre :
 - l'édition de logiciels de gestion (en cabinet, maisons de soins ou centres de santé) pour les généralistes, les spécialistes, les dentistes et les professions paramédicales (kinésithérapeutes, infirmiers, ...),
 - l'édition de logiciels de gestion d'officines pour les pharmaciens,
 - et les services associés tels que la prise de rendez-vous en ligne, la téléconsultation et l'aide à la prescription ou à la dispensation fondée sur la base médicale Claude Bernard ;
- le marché des **Data et Marketing**, qui regroupe les activités :
 - d'analyses statistiques du marché du médicament et d'études de données de vie réelles destinées aux autorités de santé, aux professionnels de santé, aux chercheurs, à l'industrie pharmaceutique et ses partenaires ;
 - de communication *phygital* en pharmacie et parapharmacie d'enseigne en France sous format print et digital ;
 - de marketing digital auprès des médecins ;
- le marché du **Cloud et support** qui vient essentiellement en support aux divisions ci-dessus, et propose également ses offres de Cloud souverain à tout type de clients.

Une réconciliation avec les secteurs d'activité au sens d'IFRS 8 est présentée au sein des indicateurs alternatifs de performance (cf. Note 2).

Information sur les prestations

Les prestations réalisées dans le secteur « **Assurance santé, RH et e-services** » sont principalement composées des obligations de performance suivantes :

- les **prestations de consulting et d'ingénierie technique** visant à conseiller les clients et à les accompagner dans la conduite et la réalisation des changements devant intervenir dans leurs organisations et leurs environnements techniques ; ces prestations s'exercent généralement sur plusieurs semaines ou mois et constituent des obligations distinctes à part entière ;
- les **prestations récurrentes** liées à l'utilisation des logiciels, plateformes de flux ou d'échanges de données hébergées par le Groupe et accessibles par les clients en mode SaaS, ou exploitées pour le compte des clients en « gestion déléguée » (BPO) ; ces prestations font l'objet d'une facturation généralement mensuelle, à mesure de la délivrance des services ;
- Plus rarement, des prestations ponctuelles délivrées « à un moment précis » (voir exemples ci-dessous).

Les prestations réalisées dans le secteur « **Professionnels de santé** » sont principalement composées des obligations de performance suivantes :

- les **ventes de logiciels** dans le cadre d'une **offre packagée** incluant la maintenance et l'assistance, donnant lieu à un **abonnement** (facture annuelle lissée) ; il s'agit du cas général toutes professions médicales confondues et pharmacies ;
- les services d'accès aux **logiciels en mode SaaS** (facture mensuelle) ; concerne les applications hébergées par Cegedim, comme le logiciel de cabinet médical MLM, ou Maiia gestion ou l'offre de télémedecine ;
- dans de rares cas, les ventes de logiciels sont faites sous forme de **licences ponctuelles** d'une part, et de **contrats de maintenance et d'assistance annuelle** d'autre part (chez certains paramédicaux) ;
- les **abonnements** aux bases de données (base de médicaments Claude Bernard accessible sur les postes de travail des professionnels de santé) et autres services récurrents (sauvegardes...) ;
- les ventes de **matériel** (postes de travail, imprimantes, cashguard...) ;
- les **prestations d'installation** (à la journée) ou d'ingénierie technique ne dépassant généralement pas quelques jours ou semaines dans les structures regroupant plusieurs professionnels.

Les prestations réalisées dans le secteur « **Cloud & support** », vendues aux clients externes, sont de même nature que celles délivrées dans le secteur « Assurance santé, RH et e-services ». Il s'agit de prestations de consulting et d'ingénierie technique (temps homme dédiés au client), ainsi que de prestations récurrentes d'hébergement sur le cloud souverain du Groupe.

Récurrence des revenus délivrés en mode SaaS

Les logiciels vendus en mode SaaS concernent la quasi-totalité de ceux commercialisés par le Groupe. On distingue deux catégories de ventes « as a service » :

- tous les **logiciels hébergés** sur les serveurs du Groupe, qui sont par nature accessibles sous forme d'un service (concerne les clients grands comptes et une grande partie des professionnels de santé) ;
- ainsi que la plupart des logiciels installés sur les postes des clients, pour lesquels le client paye un **abonnement mensuel** sur la durée du contrat (concerne la majorité des professionnels de santé), permettant de considérer que la prestation s'exerce en continu.

La vente en mode SaaS est une **prestation unique** qui recouvre a minima la licence, la maintenance et l'assistance ainsi que les autres services prévus au contrat et délivrés simultanément et en continu (typiquement l'hébergement, mais aussi selon le souhait du client, toute autre fonctionnalité disponible dans la version hébergée dont on ouvre les accès, ou choisie au sein de la palette possible d'abonnements).

La vente en mode SaaS s'assimile à la **délivrance d'un service en continu, sur la durée du contrat**, et a donc un caractère **récurrent**.

Information sur la reconnaissance du revenu

Le rythme de reconnaissance du chiffre d'affaires dans le Groupe se fait essentiellement sur une base « **continue** ». Ce faisant le chiffre d'affaires reflète les services effectivement « consommés », auxquels le client est connecté (portails ou applications hébergées chez Cegedim), ou dont on peut suivre les métriques (flux de données transmises ou traitées dans le mois écoulé) ou les temps passés pour délivrer le service (jours homme par rapport à la durée totale du projet). Il concerne :

- l'accès aux prestations et logiciels vendus en mode SaaS ;
- les services de traitement de flux et d'informations dématérialisées ;
- les services d'assistance et de maintenance sur les solutions du Groupe ;
- les activités de « gestion déléguée » (BPO) ;
- les abonnements aux bases de données du Groupe ;
- les projets d'ingénierie technique et de consulting (reconnus à l'avancement).

Le chiffre d'affaires reconnu « à un moment précis » concerne un nombre limité de prestations notamment :

- la délivrance d'études ponctuelles ou ad hoc, reconnue à la livraison ;
- les ventes de logiciels sous forme de licences ponctuelles, reconnues à la livraison ;
- les ventes de matériel et leur installation, reconnues à l'issue de l'installation, généralement concomitante à la livraison ;
- les formations et autres interventions ponctuelles, reconnues à l'issue de la prestation.

Il n'a pas été relevé de différences significatives entre le traitement comptable de reconnaissance du revenu dans les comptes sociaux et le traitement requis par la norme IFRS 15.

Il convient également de noter que les activités du Groupe ne relèvent pas de problématiques « agent-principal » susceptibles d'avoir une incidence significative sur les comptes consolidés.

Information sur les actifs et passifs de contrats

Les actifs de contrats traduisent le droit de Cegedim à obtenir une contrepartie en échange de prestations pour lesquelles le transfert de contrôle a été réalisé ou est en cours. Ils concernent notamment les cas où le chiffre d'affaires est comptabilisé à l'avancement sans droit immédiat à facturation (lorsque la facturation se fait à l'achèvement ou au jalon). Ces actifs figurent au sein des créances clients.

Les passifs de contrats traduisent l'obligation pour Cegedim de réaliser des prestations pour lesquelles le client a déjà versé une contrepartie. Ils incluent les avances et acomptes reçus, ainsi que les produits constatés d'avance, notamment au titre des services d'assistance et de maintenance facturés d'avance, pour lesquels la période d'exécution des prestations s'étend au-delà de la date d'arrêté des comptes. Ces montants figurent dans les autres passifs.

Les actifs et passifs de contrats ont vocation à se dénouer sur un horizon inférieur à 12 mois, dans la majorité des cas.

Les actifs et passifs de contrats qui sont nés et ont été dénoués au cours du même exercice n'ont pas été inventoriés.

En milliers d'euros	Soldes à l'ouverture	dénoués	nouveaux	Soldes à la clôture
Actifs de contrats	33 927	- 29 707	22 227	26 447
Passifs de contrats	42 615	- 36 206	32 579	38 987

Principes comptables et jugements clés

La reconnaissance des revenus est réalisée sur la base de l'analyse des contrats engageant le Groupe avec ses clients, en déclinant les cinq étapes prévues par la norme IFRS 15 :

- Identification du contrat client ;
- Identification des obligations de performance distinctes ;
- Détermination du prix de la transaction ;
- Allocation du prix global à chaque obligation de performance ;
- Comptabilisation du revenu lorsque chaque obligation de performance est satisfaite.

Compte tenu de la nature des prestations réalisées par le Groupe et de la formulation généralement explicite des contrats, cette analyse est essentiellement factuelle et ne nécessite pas de faire appel au jugement ou à des estimations.

7.2. Charges externes

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Achats d'études & prestations et achats non stockés	- 62 060	- 65 920
Services extérieurs (location, entretien, assurance)	- 31 968	- 32 368
Autres : publicité, prestataires externes, frais de réception, frais postaux...	- 42 797	- 45 483
Total charges externes	- 136 825	- 143 770

7.3. Autres produits et charges opérationnels non courant et éléments spécifiques impactant l'exploitation

Chaque poste non courant ou spécifique est présenté net des effets positifs qui s'y rattachent : reprises de provisions, gains non courants, indemnités reçues. Ils s'analysent en fonction des éléments suivants :

En milliers d'euros		31.12.2025	31.12.2024
Résultat opérationnel ajusté	a	49 377	39 484
dépréciations d'actifs	b	- 6 416	- 8 599
réorganisations et honoraires afférents	c	- 3 887	- 2 412
opérations inhabituelles (notamment fiscales)	d	- 985	- 1 340
incidence des opérations d'acquisition en cours ou passées	e	0	125
Produits et charges spécifiques impactant l'exploitation	f=b+c+d+e	- 11 287	- 12 226
déconsolidation INPS	g	- 295	- 9 861
opérations à caractère non récurrent	h	- 7 553	- 1 643
Produits et charges opérationnels non courants	i=g+h	- 7 848	- 11 504
Autres produits et charges opérationnels non courants	j	- 19 135	- 23 730
Résultat opérationnel	k=a+j	30 242	15 754

Produits et charges opérationnels non courants - Ils concernent, d'une part, la déconsolidation de la société INPS placée sous administration le 10 décembre 2024 suite au retrait annoncé par le Groupe du marché des logiciels médecins au Royaume-Uni, pour laquelle certains honoraires et frais de séparation ont encore été encourus en 2025. Des opérations à caractère non récurrent figurent, d'autre part, dans ce poste : pour la première fois dans l'histoire du Groupe, un plan de sauvegarde de l'emploi a été initié dans l'activité officinale en France en 2025. Les coûts afférents comportent les frais de départ d'une centaine de membres du personnel, provisions et honoraires inclus. Le Groupe enregistre également dans ce poste les honoraires relatifs aux litiges au long cours, suivis par le siège, ainsi que les effets financiers de leur dénouement, avec notamment des pénalités payées en 2024.

Produits et charges spécifiques impactant l'exploitation - A compter de l'exercice 2025, ces éléments restent inclus dans le résultat opérationnel courant, mais sont exclus des indicateurs dits "ajustés" afin de présenter la performance opérationnelle du Groupe de façon constante et stable dans le temps (cf. Note 2.). Les dépréciations d'actifs isolés, sans effet cash, se sont poursuivies dans l'activité officinale en France ainsi qu'en Angleterre, en rapport avec les événements exposés plus haut. Les réorganisations considérées comme spécifiques sont celles consécutives aux opérations d'acquisition, aux variations de périmètre (en 2025, les équipes supports de nos centres off-shore qui travaillaient pour INPS ont dû être réduites) ou aux changements dans la gouvernance de certaines activités (ces derniers concernent un nombre de postes très restreint mais pour des coûts ponctuellement impactants). Les autres opérations inhabituelles se rapportent le plus souvent à des exercices antérieurs sur des sujets à dominante fiscale (honoraires de mise en place rétroactive du régime IP Box sur la période 2021- 2024, et contrôles fiscaux hors de France).

7.4. Production immobilisée

La production immobilisée a été reclassée en diminution des frais de personnel et charges externes comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

En milliers d'euros		31.12.2025	31.12.2024
Frais de personnel		39 171	45 228
Charges externes		9 793	11 307
Production immobilisée		48 964	56 535

7.5. Stocks et en-cours

En milliers d'euros	Valeurs brutes		Dépréciations ⁽¹⁾		Valeurs nettes	
	31.12.2025	31.12.2024 ⁽²⁾	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024 ⁽²⁾
Stocks de marchandises	4 444	5 991	- 1 204	- 2 450	3 241	3 541
Total stocks et en-cours	4 444	5 991	- 1 204	- 2 450	3 241	3 541

⁽¹⁾ les dépréciations concernent majoritairement le matériel pour réparation SAV.

⁽²⁾ Changement de présentation en 2024 : le stock d'écrans de l'activité CMEDIA a été reclassé pour 3,2 millions d'euros en immobilisations corporelles.

7.6. Créances clients

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée. Ainsi, les clients en redressement ou liquidation judiciaire sont systématiquement dépréciés à 100 % et les créances échues de plus de six mois sont suivies au cas par cas et, éventuellement, dépréciées à hauteur du risque estimé de non recouvrement.

Le Groupe applique la nouvelle méthodologie de dépréciation préconisée par IFRS 9 depuis le 1^{er} janvier 2018, à savoir la comptabilisation des pertes attendues dès l'origine sur l'ensemble des créances. Compte tenu du profil des clients du Groupe, les impacts de cette nouvelle norme sont non significatifs.

La part des échus dans le total des créances clients en valeur brute s'élève à 28 millions d'euros au 31 décembre 2025.

En milliers d'euros	Clients courants		Clients non courants		Total Clients	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Sociétés françaises	160 942	184 441	-	-	160 942	184 441
Sociétés étrangères	13 955	12 548	-	-	13 955	12 548
Total valeurs brutes	174 897	196 989	-	-	174 897	196 989
Provisions	8 147	10 985	-	-	8 147	10 985
Total valeurs nettes	166 750	186 003	-	-	166 750	186 003

Balance âgée

En milliers d'euros	Total créances clients non échues	Total créances clients échues	Créances < à 1 mois	Créances de 1 à 2 mois	Créances de 2 à 3 mois	Créances de 3 à 4 mois	Créances > à 4 mois
Sociétés françaises	122 570	23 446	7 098	5 489	2 258	803	7 798
Sociétés étrangères	24 039	4 842	1 864	668	258	523	1 528
Total (valeurs brutes)	146 609	28 288	8 962	6 158	2 516	1 326	9 326
Provisions	-	8 147	-	-	-	-	8 147
Total (valeurs nettes)	146 609	20 141	8 962	6 158	2 516	1 326	1 179

7.7. Créances Autres

En milliers d'euros	Débiteurs sociaux		Débiteurs fiscaux		Autres créances ⁽¹⁾		Total autres créances	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Créances courantes								
Sociétés françaises	832	988	9 559	10 823	61 737	52 702	72 128	64 513
Sociétés étrangères	343	346	3 090	2 847	84	152	3 518	3 346
Total valeurs brutes	1 175	1 334	12 649	13 670	61 821	52 854	75 646	67 859
Provisions	-	-	-	-	- 913	- 913	- 913	- 913
Total créances courantes (valeurs nettes)	1 175	1 334	12 649	13 670	60 908	51 941	74 733	66 945
Créances non courantes								
Sociétés françaises	-	-	-	-	-	-	-	-
Sociétés étrangères	-	-	-	-	-	-	-	-
Total valeurs brutes	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions	-	-	-	-	-	-	-	-
Total créances non courantes (valeurs nettes)	-	-	-	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ Le poste « Autres créances » inclut les sommes gérées pour le compte des mutuelles et assureurs dans le cadre des contrats de gestion déléguée conclus avec le Groupe pour un montant de 59 M€ au 31 décembre 2025 et 51 M€ au 31 décembre 2024.

7.8. Autres passifs

En milliers d'euros	Courants		Non-courants		Total	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Avances et acomptes reçus	615	544	-	-	615	544
Clients – Avoir à établir	-	-	-	-	-	-
Charges à payer	-	-	-	-	-	-
Créditeurs divers ⁽¹⁾	119 133	97 939	-	-	119 133	97 939
Autres dettes	119 133	97 939	-	-	119 133	97 939
Dettes sur acquisitions d'actifs	7 369	2	-	-	7 369	2
Dividendes à payer	0	-	-	-	0	-
Produits constatés d'avance	37 740	41 446	-	-	37 740	41 446
Total autres passifs	164 857	139 932	0	0	164 857	139 932

⁽¹⁾ Le poste « Créditeurs divers » inclut les sommes gérées pour le compte des mutuelles et assureurs dans le cadre des contrats de gestion déléguée conclus avec le Groupe pour un montant de 115 M€ au 31 décembre 2025 et 91 M€ au 31 décembre 2024.

7.9. Provisions courantes et non courantes

Les provisions sont déterminées sur la base d'une estimation des coûts futurs pour l'entreprise, à l'aide des informations disponibles en interne, de l'expérience acquise et, selon les cas, d'échanges avec les conseils. Elles tiennent compte également des plafonds de responsabilité définis contractuellement et des assurances souscrites. La décision de provisionner un risque ainsi que le montant de la provision à retenir sont fondés sur l'appréciation du risque au cas par cas, sur l'estimation par la direction du caractère non favorable du dénouement de la procédure en question et sur la capacité à estimer de façon fiable le montant associé.

Les provisions courantes concernent les litiges salariés ainsi que les risques pour lesquels on s'attend à un dénouement dans l'année suivante. Les provisions non courantes couvrent des risques susceptibles de persister sur un plus long terme.

Les provisions les plus significatives à la clôture 2025 concernent pour 2 millions d'euros les litiges courants avec des salariés, et pour 2,8 millions d'euros la provision pour risques destinée à couvrir les coûts en rapport avec le plan de sauvegarde de l'emploi dans l'activité officinale en France, qui comporte certains dispositifs plus étalés dans le temps.

Les autres montants sont individuellement non significatifs.

En milliers d'euros	31.12.2024	Dotations complément de provisions	Dotations nouvelles provisions	Reprises sur provisions utilisées	Reprises sur provisions non utilisées	Ecart de conversion	31.12.2025
Provisions litiges salariés	1 502	97	1 044	- 344	- 259		2 041
Provisions courantes	1 502	97	1 044	- 344	- 259	0	2 041
Autres provisions pour risques	1 240	0	1 856	- 305		- 13	2 777
Autres provisions pour charges	834	36	0	0	- 426		443
Provisions non courantes	2 073	36	1 856	- 305	- 426	- 13	3 220
Total provisions courantes et non courantes	3 576	132	2 900	- 649	- 685	- 13	5 261

Note 8 | Charges et avantages au personnel**8.1. Frais de personnel**

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Coût du personnel	- 341 424	- 342 930
Participation et intéressement	- 7 883	- 7 165
Actions gratuites	131	123
Provisions pour litiges salariés	- 300	169
Frais de personnel	- 349 477	- 349 803

8.2. Effectifs

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
France	4 136	4 186
International	2 351	2 473
Total effectif	6 487	6 659

8.3. Attribution d'actions gratuites

Les conseils du 26 janvier 2023 et du 19 septembre 2023 ont été autorisés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2021 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10 % du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim.

Le conseil du 25 janvier 2024 a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 juin 2023 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10 % du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim.

Le conseil du 30 janvier 2025 a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2024 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10 % du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim.

Les principales caractéristiques de ces plans sont les suivantes :

- Les actions attribuées gratuitement donneront droit aux dividendes dont la distribution aura été décidée à compter de la date d'attribution.
- Le plan du 26 janvier 2023 a autorisé une attribution maximum de 47 970 actions gratuites.
- Le plan du 25 janvier 2024 a autorisé une attribution maximum de 59 244 actions gratuites.
- Le plan du 30 janvier 2025 a autorisé une attribution maximum de 63 024 actions gratuites.
- Pour les plans 2023, 2024 et 2025, l'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans pour les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France à la date d'attribution, et de trois ans pour les bénéficiaires n'ayant pas leur résidence fiscale en France à la date d'attribution.
- Les actions seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires sous la seule condition : absence de démission, révocation ou licenciement.
- À compter de la date d'attribution définitive, les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France à la date d'attribution devront conserver les dites actions pendant une durée de 1 an.

En application de la norme IFRS 2, la charge mesurant «l'avantage» offert aux salariés est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires.

Les principales caractéristiques du plan sont les suivantes :

	Plan du 26/01/2023	Plan du 25/01/2024	Plan du 30/01/2025
Date de l'Assemblée Générale	17/06/2021	16/06/2023	14/06/2024
Date du Conseil d'administration	26/01/2023 et 19/09/2023	25/01/2024	30/01/2025
Date d'ouverture du plan	26/01/2023	25/01/2024	30/01/2025
Nombre total d'actions pouvant être attribuées	47 970 actions	59 244 actions	63 024 actions
Prix initial de souscription	18,76 €	18,20 €	11,55 €
Date de libre disposition des actions gratuites France	26/01/2025	25/01/2026	30/01/2027
Date de libre disposition des actions gratuites Etranger	26/01/2026	25/01/2027	30/01/2028

Situation du plan au 31 décembre 2025

	Plan du 26/01/2023	Plan du 25/01/2024	Plan du 30/01/2025
Nombre total d'actions en cours d'acquisition	3 126 actions	45 666 actions	49 470 actions
Nombre total d'actions restant à acquérir	0	0	0
Prix d'acquisition ajusté des attributions d'actions gratuites			
France	18,21 €	18,25 €	11,21 €
Etranger	15,95 €	15,98 €	9,82 €

8.4. Rémunération des dirigeants

Le montant des rétributions des Administrateurs versés s'est élevé à 198 milliers d'euros au 31 décembre 2025 et est comptabilisé dans le poste « Autres produits et charges d'exploitation » du compte de résultat. Conformément à la norme IAS 24 la notion de « principaux dirigeants » chez Cegedim correspond aux personnes siégeant au Conseil d'Administration ayant l'autorité et la responsabilité de la planification, de la Direction et du contrôle des activités de Cegedim ou de toute société du Groupe, directement ou indirectement. Conformément à l'IAS 24.17, les avantages en nature sont pris en compte dans le poste « Avantages à court terme ».

En milliers d'euros – montant brut	31/12/2025	31/12/2024
Avantages à court terme (salaires, primes, etc.)	1 158	1 125
Avantages postérieurs à l'emploi	Néant	Néant
Indemnités de rupture de travail	Néant	Néant
Autres avantages à long terme	Néant	Néant
Avantages comptabilisés	1 158	1 125
Indemnités de rupture de contrat de travail	Néant	Néant
Avantages non comptabilisés	Néant	Néant

Les avantages à court terme comprennent la partie variable et fixe de la rémunération des dirigeants.

Note 9 | Titres mis en équivalence**9.1. Valeur des titres mis en équivalence**

Les sociétés dont le Groupe ne détient pas le contrôle sont consolidées par mise en équivalence. Celles dont les activités sont sans rapport avec les métiers exercés par ailleurs dans le Groupe voient leur quote-part de résultat enregistrée en pied du compte de résultat. Alors que celles ayant une proximité opérationnelle avec les autres filiales du Groupe voient leur quote-part de résultat enregistrée en résultat opérationnel.

L'impact sur le résultat opérationnel par Business Unit est le suivant :

- BU Assurance Santé-Prévoyance : Isiakle (joint-venture servant de véhicule de facturation pour les services délivrés au client Klésia) ;
- BU Business Services : Edipharm (GIE définissant la norme d'échange EDI entre l'industrie pharmaceutique, les grossistes-répartiteurs et l'opérateur de ces flux dématérialisés - en l'occurrence Cegedim) ;
- BU Professionnels de santé : Millennium (éditeur de logiciels pour les médecins en Italie).

Entité	%intérêt 31.12.2025	Résultat 31.12.2025	QP résultat 31.12.2025	Situation nette 31.12.2025	QP situation nette totale 31.12.2025	Ecart d'acquisition	Dépréciation écarts d'acquisition	Provision risque	Sortie de périmètre	Valeur nette des titres ME au 31.12.2025
Edipharm	20,00 %	587	117	669	134					134
Isiakle	50,00 %	-	-	50	25					25
Millennium	49,22 %	2 698	1 328	12 082	5 947	2 859				8 805
QP des sociétés MEE contribuant au résultat opérationnel		3 285	1 445	12 801	6 106	2 859	0	0	0	8 964
Clamae Group	40,81 %	- 496	- 202	- 4 178	- 1 705	1 503	202			- 0
Infodisk	34,00 %	383	130	- 54	- 18			18		0
Pharmazon	28,57 %	- 76	- 22	2 471	706	3 312				4 018
QP des sociétés MEE ne contribuant pas au résultat opérationnel		- 189	- 94	- 1 761	- 1 017	4 814	- 3 066	18	0	750
Total au 31.12.2025		3 096	1 352	11 041	5 088	7 673	- 3 066	18	0	9 714

9.2. Variation des titres mis en équivalence

La variation des titres mis en équivalence s'analyse comme suit

En milliers d'euros	
Titres mis en équivalence au 01.01.2025	15 353
Distribution dividendes	- 3 079
Impôt sur distribution de dividendes	- 716
Augmentation de capital	0
Quote-part résultat au 31.12.2025	1 352
Ecart d'acquisition	
Dépréciation écarts d'acquisition	- 3 066
Provision pour risque	- 130
Ecart de conversion	
Variation de périmètre	
Total	9 714

Note 10 | Immobilisations

10.1. Goodwill

Au 31 décembre 2025, les goodwill en valeur nette s'élèvent à 234 M€ contre 236 M€ au 31 décembre 2024. Cette réduction s'explique essentiellement par l'impact de la variation des devises sur les goodwill libellés dans une autre monnaie que l'euro.

Le Groupe procède à l'affectation des goodwill relatifs aux opérations d'acquisition dans un délai de 12 mois, en s'assurant de disposer du recul nécessaire pour les évaluations. En pratique, les affectations interviennent donc vers la fin du délai imparti. L'acquisition de Visiodent de février 2024 a généré une affectation (au cas particulier un rehaussement) pour un impact mineur en 2025.

Groupes d'UGT	31.12.2024 publié	Reclassement	Affectation des écarts d'acquisition	Impôt différé sur affectation	Périmètre	Ecarts de conversion et autres variations	31.12.2025
Assurance santé, RH & e-services	102 406	3 057 ⁽¹⁾				- 455	105 008
Professionnels de santé	130 285		133			- 1 376	129 042
Cloud & support	3057	- 3 057 ⁽¹⁾					0
Total écarts d'acquisition	235 748	0	133	0	0	- 1 830	234 051

⁽¹⁾ A la clôture 2024 le Groupe a procédé au reclassement dans l'UGT Cloud & Support de certaines filiales dont les évolutions métiers entraînent en synergie avec les offres cloud. Le goodwill de 3 M€ historiquement attaché à deux entités avait mécaniquement suivi, ce qui n'avait pas lieu d'être et fait donc l'objet d'un reclassement inverse. En effet, les métiers historiques de ces entités restent exercés dans l'UGT Assurance santé, RH et e-service ce qui suppose de laisser le goodwill à tester en regard des flux concernés.

Tests d'impairment

La norme IAS 36 paragraphe 90 indique que les groupes d'UGT (unités génératrices de trésorerie) dans lesquels un goodwill a été alloué doivent être testés au minimum sur une base annuelle et à chaque fois qu'il y a un indice de perte de valeur, susceptible d'engendrer une dépréciation. Cette dépréciation est définie comme la différence entre la valeur recouvrable du groupe d'UGT et sa valeur comptable. La valeur recouvrable est définie par la norme IAS 36.18 comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif, diminuée des coûts de sortie, et la valeur d'utilité de l'actif (somme des flux actualisés attendus par la société pour cet actif).

Les tests d'impairment visent à s'assurer que la valeur nette comptable des actifs nécessaires à l'exploitation affectés à chacun des deux groupes d'UGT (y compris les goodwill) n'est pas supérieure à la valeur recouvrable. La valeur recouvrable retenue est la valeur d'utilité des actifs testés.

Des tests d'impairment ont été réalisés dans le cadre de la clôture des comptes 2025 dans les deux groupes d'UGT opérationnelles du Groupe, tels qu'ils existaient à la précédente clôture.

Les tests ont consisté à remettre à jour les principales hypothèses sous tendant l'évaluation des actifs affectés aux groupes d'UGT du Groupe. On rappelle que ces tests ne visent pas seulement à justifier la valeur des goodwill (234 M€), mais bien de l'ensemble des actifs nécessaires à l'exploitation attribuables aux groupes d'UGT (soit 485 M€ testés à la clôture 2025).

En premier lieu, le Groupe s'est interrogé sur la présence d'éventuels indices de perte de valeur portant sur des actifs incorporels isolés.

Cette analyse a conduit à déprécier pour 6,4 millions d'euros d'actifs, dans la ligne métier destinée aux pharmaciens en France et au Royaume-Uni. L'ajustement est la contrevalleur estimée des manques à gagner commerciaux dans les cash flows futurs, du fait des perturbations engendrées par les opérations à caractère non récurrent intervenues dans ces activités (plan de sauvegarde de l'emploi en France et séparation d'avec la filiale INPS UK).

En second lieu, le Groupe a remis à jour le calcul de la valeur recouvrable des actifs relatifs à chaque groupe d'UGT, en s'appuyant sur les plans d'affaires.

Les tests pratiqués depuis 2023 tiennent désormais compte de l'incidence de la norme IFRS 16 : les actifs testés au niveau des groupes d'UGT incluent le montant des droits d'utilisation et les flux d'exploitation retenus dans les plans d'affaires ne tiennent pas compte des charges de loyers correspondant à ces droits.

Comme chaque année, le Groupe a fait appel à un cabinet indépendant pour le calcul du taux d'actualisation applicable aux plans d'affaires. Ce taux tient compte de l'application de la norme IFRS 16. Les flux d'exploitation des plans d'affaires sont actualisés sur la base d'un taux après impôt, appliqué à des flux nets d'impôt.

La Société a décidé de majorer le taux calculé par ce cabinet de 100 points de base, pour les tests réalisés à la clôture 2025, afin de tenir compte d'une prime de taille propre à Cegedim SA, dont le cours de bourse a été fortement perturbé en mars 2026 dans les semaines précédant l'arrêté des comptes.

Ces tests n'ont pas conduit à constater de perte de valeur.

Tendances retranscrites dans les plans d'affaires

Les performances de l'année 2025 en matière de flux de trésorerie dans le groupe d'UGT **Assurance santé, RH et e-services**, sont en ligne avec les prévisions (la marge sur free cash flows passe de 13,5 % en 2024 à 14,8 % en 2025) et continuent à offrir des perspectives de croissance très dynamiques. Les plans d'affaires ont toutefois été ajustés pour tenir compte des facteurs suivants :

- Le Groupe a créé deux nouvelles filiales dans des métiers ayant démontré en France un fort niveau de réussite afin de déployer les offres CMedia (réseau de communication print et digitale en pharmacie) en Espagne et GERS (statistiques de vente sur le marché du médicament) au Bénélux. Il est prévu que les années de lancement soient déficitaires ;
- Les perspectives de croissance des activités fondées sur les données (études en vraie vie) au niveau international ont été révisées pour tenir compte d'une conjoncture considérée défavorable à court terme dans les pays où le Groupe ne contrôle pas la chaîne d'approvisionnement des données nécessaires à ces activités.

Les hypothèses de croissance du chiffre d'affaires sont en moyenne de 4,9 % sur les 5 prochaines années (contre 5,3 % dans le précédent plan).

Les performances de l'année 2025 en matière de flux de trésorerie dans le groupe d'UGT **Professionnels de santé** sont cohérentes avec les prévisions (les pertes ont à nouveau été très significativement réduites, et les cash flows des derniers mois de 2025 confirmer le basculement qui était attendu). Elles continuent à offrir des perspectives de croissance très dynamiques. Les marges plans d'affaires ont toutefois été ajustées à la baisse pour tenir compte des effets de plusieurs événements impactant l'activité future.

- Les activités logiciels pharmaciens ont subi le contre-coup du plan de sauvegarde de l'emploi mis en oeuvre en 2025 en France, qui a fortement pénalisé l'activité commerciale cette année. Ces mêmes activités au Royaume-Uni ont subi les répercussions de la séparation d'avec l'ex-filiale INPS, déconsolidée fin 2024. Les perturbations engendrées par ces deux événements, inédits, ont été intégrées sur les projections à court terme des plans d'affaires ;
- Le plan SEGUR touchant l'ensemble du secteur de la Santé en France est un facteur très dynamisant et fortement incitatif au renouvellement des logiciels de gestion des professionnels de santé. Le Groupe Cegedim se positionne comme un acteur majeur de ce plan d'envergure pour le déploiement du numérique en santé, en ayant obtenu sur la vague 1 le référencement de l'ensemble de ses logiciels. Cette première vague de déploiement auprès des médecins et des pharmaciens s'est terminée courant 2023. Les plans d'affaires sont désormais plus prudents sur le cadencement des vagues suivantes, attendues successivement, pour les médecins et les pharmaciens (vague 2) et pour les professions paramédicales (vague 1) du fait des décalages constatés par rapport aux annonces initiales. La vague 2 destinée aux paramédicaux, qui constituent l'effectif le plus significatif pour Cegedim, a été minimisée par prudence.
- On rappelle que depuis la clôture 2022, les plans d'affaires du groupe d'UGT Professionnels de santé s'étendent sur 6 ans. Cet horizon permet en effet de mieux retranscrire les résultats attendus et de matérialiser leur adéquation avec la valorisation de 361 millions d'euros retenue pour la levée de fonds souscrite en mai 2022 par les investisseurs minoritaires entrés au capital de Cegedim Santé.

Les hypothèses de croissance du chiffre d'affaires intègrent l'ensemble de ces éléments et restent quasi-inchangées en moyenne à 7,5 % sur 5 ans (contre 7,4 % précédemment) mais ces taux s'appliquent sur une assiette un peu réduite.

Données économiques

Les taux de croissance à l'infini pris en compte pour le calcul des valeurs terminales tiennent compte d'une décote de 40 % sur la croissance observée la dernière année des plans d'affaires.

Le taux d'actualisation est en hausse de 40 points de base en 2025 par rapport à la précédente clôture, qui incluait déjà une hausse de 25 points de base en raison d'un bêta historiquement élevé.

Les plans d'affaires ne prennent pas en compte d'effet inflationniste significatif.

L'année terminale repose sur des hypothèses de marge conservatrices, s'appuyant sur une moyenne des marges constatées sur l'horizon jugé pertinent du plan d'affaires. A cette clôture, la valeur terminale représente seulement 75 % des cash flows actualisés.

La sensibilité des tests a été mesurée dans les deux groupes d'UGT de façon à faire varier l'ensemble des hypothèses clés, tant du point de vue des paramètres financiers (taux d'actualisation, taux de croissance) que des paramètres opérationnels (aléas pesant sur l'atteinte des niveaux de marge, testés à différents horizons du plan). En particulier :

- Evolution du taux d'actualisation de +/- 50 points de base ;
- Evolution du taux de croissance à l'infini de +/- 50 points de base et test du taux retenu à la clôture précédente si inférieur ;
- Eventualité d'une baisse temporaire de marge en 2ème et 3ème années du plan (marges dégradées de moitié) ;
- Eventualité d'une baisse prolongée de marge (marge terminale réduite en moyenne de 254 points de base).

Ces calculs de sensibilité ne conduiraient pas à déprécier les goodwill de l'un ou l'autre des groupes d'UGT testés.

	31/12/2025	31/12/2024
Taux d'actualisation après impôt	8,70 %	8,30 %
Taux de croissance à l'infini		
- Assurance santé, RH et e-services	1,75 %	1,75 %
- Professionnels de santé	1,50 %	1,95 %

10.2. Immobilisations incorporelles

En milliers d'euros	31.12.2024	Reclassement et correction à nouveau	Acquisitions Dotations	Variation périmètre	Diminutions Reprises	Ecart de conversion	31.12.2025
Frais de développement	857	- 857	1 352				1 352
Logiciels internes ⁽¹⁾	565 119	857	47 612		- 5 364	- 2 497	605 727
Autres incorporelles ⁽²⁾	79 413	0	934		- 209	- 299	79 839
Total valeurs brutes	645 388	0	49 898	0	- 5 573	- 2 796	686 917
Amortissements et dépréciations logiciels internes	382 676	4	54 539	133	- 5 364	- 2 092	429 895
Amortissements et dépréciations autres incorporelles	71 300	- 4	2 731		- 202	- 248	73 577
Total amortissements	453 976	0	57 270	133	- 5 566	- 2 340	503 473
Total dépréciations	0						0
Total immobilisations incorporelles valeurs nettes	191 413	0	- 7 371	- 133	- 8	- 456	183 444

⁽¹⁾ Les projets issus des développements internes actuellement en service ont une durée d'amortissement de 5 à 8 ans, désormais plus proches des 5 ans.

⁽²⁾ Cette ligne est principalement constituée de logiciels acquis.

10.3. Immobilisations corporelles

En milliers d'euros	31.12.2024	Reclassement et correction à nouveau	Acquisitions Dotations	Variation périmètre	Diminutions Reprises	Ecart de conversion	31.12.2025
Terrains	594						594
Constructions	9 347		7				9 355
Autres immobilisations corporelles :	147 661	551	16 364	0	- 2 774	- 426	161 376
- Installations tech, matériels et outillages	127 436	2 094	14 542		- 2 285	- 304	141 484
- Autres	20 225	- 1 543	1 822		- 489	- 122	19 892
Droits d'utilisation :	161 262	58	19 938	137	- 13 788	- 425	167 183
- constructions	157 177	- 274	15 019	565	- 12 604	- 418	159 465
- autres immobilisations corporelles	4 084	332	4 920	- 427	- 1 184	- 7	7 718
Immos en cours & avances et acomptes sur immos. corporelles ⁽¹⁾	8 516	- 508	11 804	0	- 511	- 0	19 302
Total valeurs brutes	327 380	101	48 114	137	- 17 073	- 850	357 810
Dépréciations des terrains	0						0
Amortissements constructions	7 896		201				8 098
Amortissements autres immobilisations Corporelles :	96 122	- 25	17 719	0	- 2 636	- 297	110 882
- Amortissements Installations tech, matériels et outillages	84 439	1 351	15 685		- 2 260	- 210	99 005
- Amortissements autres	11 683	- 1 376	2 035		- 376	- 88	11 877
Amortissements droits d'utilisation :	74 989	25	16 479	141	- 11 456	- 255	79 924
- constructions	72 409	- 126	14 856	206	- 10 389	- 253	76 702
- autres immos.corporelles	2 580	151	1 624	- 65	- 1 066	- 1	3 222
Dépréciations sur immobilisations corporelles en cours ⁽²⁾	0	175					175
Total amortissements et dépréciations	179 007	175	34 400	141	- 14 092	- 552	199 079
Total immobilisations corporelles valeurs nettes	148 373	- 74	13 714	- 4	- 2 981	- 298	158 731

⁽¹⁾ Changement de présentation : le stock d'écrans de l'activité CMedia et les avances et acomptes sur commandes correspondants sont désormais présentés en immobilisations corporelles, ce qui a conduit à un reclassement en 2024 pour 3,6 millions d'euros (inclus dans les 8,5 millions à l'ouverture) et à un accroissement net des encours sur l'exercice de 101 milliers d'euros (inclus dans la variation de - 508 milliers d'euros).

⁽²⁾ Dépréciation du stock d'écrans CMedia reclassée en immobilisations en cours pour 175 milliers d'euros.

10.4. Immobilisations financières (hors titres mis en équivalence)

En milliers d'euros	31.12.2024	Acquisitions Dotations	Variation périmètre	Diminutions Reprises	Ecart de conversion	31.12.2025
Titres de participation	3 570					3 570
Prêts	20 213	1 523	0	- 3 000		18 736
Dépôts de garantie	5 820	959	0	- 471	- 7	6 301
Total valeurs brutes	29 603	2 482	0	- 3 471	- 7	28 608
Provisions titres de participation ⁽¹⁾	3 570					3 570
Provisions prêts ⁽²⁾	6 057					6 057
Total provisions	9 627	0	0	0	0	9 627
Total immobilisations financières valeurs nettes	19 976	2 482	0	- 3 471	- 7	18 981

⁽¹⁾ provision à 100 % des titres de participation de la filiale déconsolidée INPS

⁽²⁾ provision à 100 % du compte courant de la filiale déconsolidée INPS

Note 11 | Financement et instruments financiers

11.1. Endettement financier net

En milliers d'euros	31.12.2025			31.12.2024		
	Financiers	Divers ⁽¹⁾	Total	Financiers	Divers ⁽¹⁾	Total
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme (> 5 ans)	137 383	-	137 383	190 551	-	190 551
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme (> 1 an, < 5 ans)	76 333	7 243	83 577	25 378	7 848	33 226
Dettes financières hors IFRS 16 non courantes	213 716	7 243	220 959	215 928	7 848	223 777
Emprunts et dettes financières à court terme (< 1 an)	8 164	1 650	9 815	8 384	1 931	10 315
Concours bancaires courants	-	-	0	0	0	0
Dettes financières hors IFRS 16 courantes	8 164	1 650	9 815	8 384	1 931	10 315
Total dettes financières	221 880	8 894	230 774	224 313	9 779	234 092
Trésorerie active	92 338		92 338	49 577	-	49 577
Endettement Financier hors IFRS 16	129 542	8 894	138 436	174 736	9 779	184 515
Dettes IFRS 16 non courante	80 417		80 417	77 639	-	77 639
Dettes IFRS 16 courante	13 400		13 400	14 118	-	14 118
Endettement Financier Net	223 360	8 894	232 253	266 493	9 779	276 272

⁽¹⁾ Le poste « Divers » comprend principalement la participation d'un montant de 6 369 milliers d'euros au 31 décembre 2025 et 7 359 milliers d'euros au 31 décembre 2024.

11.2. Trésorerie nette

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Concours bancaire courants	0	0
Trésorerie active	92 338	49 577
Trésorerie nette	92 338	49 577

11.3. Tableau de variation des passifs issus des activités de financement (dettes financières brutes)

En milliers d'euros	31.12.2024	Rembour- sements	Nouveaux emprunts	Flux de trésorerie Autres	Flux non monétaires	Variation de périmètre	reclas- sements	31.12.2025
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme (> 5 ans)	190 551				6 832		- 60 000	137 383
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme (> 1 an, < 5 ans)	25 378	- 15			- 2 634		53 605	76 334
Dettes financières hors IFRS 16 non courantes	215 928	- 15	0	0	4 198	0	- 6 395	213 716
Emprunts et dettes financières à court terme (< 1 an)	8 384	- 6 484			- 131		6 395	8 164
Concours bancaires courants	0							0
Dettes financières hors IFRS 16 courantes	8 384	- 6 484	0	0	- 131	0	6 395	8 164
Total dettes financières	224 313	- 6 499	0	0	4 067	0	0	221 881

11.4. Echéancier de la dette financière IFRS 16

En milliers d'euros	Dettes de location courantes		Dettes de location non courantes		
	< 1 an	Total	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total
Dettes IFRS 16	13 400	13 400	49 102	31 315	80 417
Total	13 400	13 400	49 102	31 315	80 417

La dette financière IFRS 16 s'élève à 94 millions d'euros au 31 décembre 2025.

11.5. Tableau de variation de l'endettement financier net

En milliers d'euros		31.12.2025	31.12.2024
Endettement net en début d'exercice	A	276 272	238 497
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement net et impôt		- 124 123	- 110 714
Impôt versé		- 7 572	16 216
Variation du besoin en fonds de roulement		- 20 499	- 7 350
Flux net de trésorerie générée par l'activité		- 152 193	- 101 848
Variation liée aux opérations d'investissement		70 822	80 109
Incidence des variations de périmètre		475	36 878
Dividendes		- 3 012	- 5 558
Augmentation du capital en numéraire		0	- 985
Incidence des variations de cours des devises		220	672
Intérêts versés sur emprunts		11 481	8 880
Autres produits et charges financiers versés ou reçus		2 972	4 758
IFRS 16		19 826	15 491
Autres variations		5 390	- 1 359
Variation nette totale de l'exercice	B	- 44 020	37 038
Impact des sociétés entrantes	C		737
Endettement net en fin d'exercice	A+B+C	232 253	276 272

11.6. Résultat financier

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Produits ou équivalent de trésorerie	2 792	1 650
Intérêts versés sur emprunts, prêt d'actionnaire, agios et commissions bancaires	- 11 481	- 5 046
Intérêts sur incidence remboursement de la dette	0	- 3 834
Intérêts courus sur emprunts et prêt d'actionnaire	- 3 092	- 826
Intérêts sur dettes financières	- 14 572	- 9 705
Autres intérêts et charges financières	- 977	- 4 143
Charges d'intérêts sur obligations locatives	- 4 555	- 4 053
Coût de l'endettement financier brut	- 20 104	- 17 902
Ecart de change nets	- 655	- 94
Provision compte courant INPS	0	- 6 057
Valorisation des instruments financiers	1 249	0
Divers produits et charges financiers	- 760	1 616
Autres produits et charges financiers	- 165	- 4 535
Résultat financier	- 17 477	- 20 881

11.7. Financement

Les financements du Groupe sont quasi exclusivement portés par Cegedim SA. Leur structure est la suivante :

Prêt d'actionnaire subordonné (prêt FCB)

Depuis mai 2007, Cegedim a contracté un prêt auprès de son principal actionnaire FCB, (le prêt FCB). Dans le cadre du refinancement des dettes du Groupe **en date du 31 juillet 2024**, le prêt FCB qui s'élevait à **45,1 millions d'euros**, a été amendé afin de le subordonner au nouveau crédit syndiqué et à la nouvelle facilité de crédit revolving (RCF). Sa durée a été prolongée de telle sorte que son échéance soit postérieure de 3 mois à la tranche C du crédit syndiqué, ou juste postérieure à la date d'un remboursement anticipé intégral du crédit. Il porte intérêt à des conditions identiques à la tranche C du crédit syndiqué mais n'est pas amortissable et **les intérêts courus sont capitalisés** tous les 6 mois et payables in fine avec le capital. Ce prêt s'élève à 49,8 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Crédit syndiqué

Le 31 juillet 2024 Cegedim a mis en place une nouvelle structure de financement sous la forme d'un **crédit syndiqué** d'un montant total de **230 millions d'euros**, venue refinancer l'intégralité de l'endettement existant du Groupe (RCF de 65 millions d'euros et EURO PP de 135 millions d'euros, arrivant respectivement à maturité en octobre 2024 et octobre 2025).

Cette nouvelle structure de financement comprend :

- un **crédit syndiqué de 180 millions d'euros** structuré de la manière suivante :
 - une tranche A de 30 millions d'euros de maturité 5 ans (au 31/07/2029) amortissable à raison de 3 millions d'euros par semestre, (dont 24 millions d'euros restent dus au 31 décembre 2025) ;
 - une tranche B de 60 millions d'euros de maturité 6 ans (au 31/07/2030) amortissable in fine ;
 - une tranche C de 90 millions d'euros de maturité 7 ans (au 31/07/2031) amortissable in fine ;
- ainsi qu'une **facilité de crédit revolving (RCF) de 50,0 millions d'euros**, non tirée au closing (également non tirée au 31 décembre 2025), de maturité 5 ans, avec l'option de la prolonger d'une année supplémentaire, permettant de sécuriser des financements additionnels pour le Groupe.

Ce nouveau crédit syndiqué, à l'instar des précédents financements, est régi par les clauses standards d'engagement et de défaut habituellement incluses dans ce type de contrat et soumis aux **covenants** des ratios financiers : le Groupe doit veiller à ce que son **ratio de levier soit inférieur à 2,50** et son **ratio de couverture des intérêts soit supérieur à 4,50**.

Au 31 décembre 2025, Cegedim respecte l'ensemble de ses covenants.

Dans le cadre de cette opération, le Groupe a procédé au **nantissement** des titres de ses filiales Cegedim Media, Cegedim Activ, GERS et partiellement de cegedim.cloud. Le Groupe s'est interdit de céder, sans l'autorisation des prêteurs, les titres qu'il détient dans Cegedim Santé, Resip et Cetip.

Le Groupe a négocié avec l'ensemble des prêteurs de sa facilité de crédit, un **avenant signé le 16 juin 2025**, introduisant des clauses de performance en rapport avec ses engagements ESG à horizon 2030, faisant de cette facilité un **financement à impact durable (sustainability-linked loan)**. Le respect de la trajectoire annuelle de décarbonation validée par le SBTi sur les scopes 1&2 et sur le scope 3, ainsi que la progression de la mixité des organes de direction, permettra au Groupe de bénéficier d'allègements de marge sur ses taux d'intérêt pouvant atteindre 0,05 % sur les tranches bancaires et 0,10 % ou 0,40 % sur les tranches non bancaires. A contrario, le non respect de ces engagements alourdirait d'autant les marges. La première application concernera les comptes 2026 sur la base des performances ESG 2025.

Quelques **emprunts bancaires** non significatifs continuent à courir jusqu'à leur terme dans les filiales les plus récemment acquises.

La **charge d'intérêts versés et courus** (sur emprunts et prêt d'actionnaire) s'élève à 14,6 millions d'euros au titre de l'exercice 2025.

Synthèse des financements

Au 31 décembre 2025, les financements en place dont dispose le Groupe se composent de la façon suivante :

En milliers d'euros	Montant autorisé 31/12/2025	Utilisation au 31/12/2025	Devise	Taux contractuel	Date d'émission	Date d'échéance	Type de facilité
Tranche A	24 000	24 000	EUR	Euribor 3 mois + marge 2,25 %	31/07/2024	31/07/2029	Amortissable
Tranche B	60 000	60 000	EUR	Euribor 3 mois + marge 3,50 %	31/07/2024	31/07/2030	In fine
Tranche C	90 000	90 000	EUR	Euribor 3 mois + marge 4,50 %	31/07/2024	31/07/2031	In fine
prêt subordonné (prêt FCB)	49 774	49 774	EUR	Euribor 3 mois + marge 4,50 %	31/07/2024	31/10/2031	In fine
Facilité de crédit revolver (RCF)	50 000	0	EUR	Euribor 1 mois + marge 1,85 %	31/07/2024	31/07/2029 avec possibilité prolonger 1 an	
Facilité de découvert	27 500	0	EUR			N/A	
Total	301 274	223 774					

Taux et Couvertures de taux

L'ensemble des dettes du Groupe a initialement été négocié à taux variable, fondé sur l'Euribor 3 mois plus une marge.

Le Groupe a mis en place des opérations de swap taux fixe contre taux variable avec plusieurs banques de son pool bancaire, démarrant le 31 octobre 2024 afin de couvrir les tranches non amortissables du crédit, soit un notionnel couvert de 150 millions d'euros. La tranche A du crédit syndiqué, le RCF (non tiré) et le prêt FCB, également à taux variables, ne font pas l'objet de couvertures de taux, ce qui représente un total tiré non couvert de 73,8 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Le risque traité est celui portant sur le taux d'intérêt sans risque c'est-à-dire sur l'Euribor 3 mois hors marge de crédit.

S'agissant d'instruments dérivés fermes, il n'y a pas eu de coût à la mise en place (aucune écriture, la juste valeur étant nulle).

Notionnel couvert en milliers d'euros	taux fixe	date de départ	date de fin	durée
25 000	2,30 %	31/10/2024	31/07/2029	4 ans et 9 mois
20 000	2,28 %	31/10/2024	31/10/2029	5 ans
30 000	2,25 %	31/10/2024	31/10/2029	5 ans
20 000	2,21 %	31/10/2024	31/10/2029	5 ans
35 000	2,12 %	31/10/2024	31/10/2029	5 ans
20 000	2,16 %	31/10/2024	31/10/2029	5 ans
150 000	2,22 % en moyenne			

Note 12 | Gestion des risques financiers**12.1. Risque de taux**

Le Groupe est exposé au risque de taux d'intérêt du fait de ses emprunts à taux variable. Afin de limiter ce risque, il a souscrit des swaps de taux d'intérêt, pour un nominal de 150 millions d'euros, convertissant une partie significative de ses dettes à taux variable en taux fixe.

La dette du Groupe est donc partiellement sécurisée à taux fixe, limitant l'impact des variations de taux de marché. Le Groupe a fait le choix raisonné d'avoir une partie des prêts à un taux d'intérêt variable afin de profiter de la baisse probable des taux d'intérêt. Cette position pourrait être revue dans le futur en cas de nécessité

Le montant des emprunts restant exposés au risque de taux au 31 décembre 2025 s'élève à :

- 24 millions d'euros (correspondant à la tranche A amortissable du crédit syndiqué auprès de prêteurs externes) ;
- et 49,8 millions d'euros (correspondant au prêt FCB subordonné, y compris les intérêts capitalisés) ;
- la facilité de crédit revolver négociée par le Groupe à hauteur de 50 millions d'euros est également à taux variable, mais n'est pas utilisée à la clôture.

Analyse de sensibilité aux taux d'intérêt (IFRS 7.33 & IFRS 7.40)

Au 31 décembre 2025, l'exposition nette résiduelle au risque de taux variable s'élève à 73,8 millions d'euros.

Conformément à IFRS 7.33 et IFRS 7.40, une variation raisonnable des taux d'intérêts de +/- 50 points de base aurait eu les impacts suivants sur le résultat et les capitaux propres :

En milliers d'euros	Impact sur le résultat avant impôt	Impact sur les capitaux propres
+ 50 pb	0,4 millions d'euros	+ 3,2 millions d'euros
- 50 pb	- 0,4 millions d'euros	- 2,0 millions d'euros

12.2. Risque de liquidité

La société a procédé à une revue spécifique de son risque de liquidité et elle considère être en mesure de faire face à ses échéances à venir.

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie contractuels prévisionnels, non actualisés.

Les tombées d'intérêts futures sont calculées sur la base du dernier taux variable connu.

Analyse par échéance des flux de trésorerie contractuels prévisionnels non actualisés

En milliers d'euros	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Total
Emprunts bancaires et intérêts	23 643	135 095	142 632	301 370
Instruments de couverture		- 2 641	- 2 392	- 5 033
Concours bancaires courants				0
Participations	1 650	4 943		6 593
Dettes sur participation				0
Divers dont dépôts & cautionnements reçus		2 300		2 300
Dettes de location ⁽¹⁾	17 820	60 638	33 719	112 177

⁽¹⁾ Les montants présentés correspondent aux flux de trésorerie contractuels non actualisés incluant les intérêts.

12.3. Juste valeur des actifs et passifs financiers

Les méthodes de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers selon IFRS 9 sont les suivantes :

En milliers d'euros	Méthode de comptabilisation			Juste valeur		
	coût amorti	juste valeur par résultat	Juste valeur des instruments financiers	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
Prêts	12 679					
Autres immobilisations financières	6 301					
Instruments financiers non courants			585		585	
Créances clients	166 750					
Trésorerie	92 338					
TOTAL ACTIFS FINANCIERS (IFRS 9)	278 069	0	585	0	585	0
Dettes financières non courantes	220 959					
Instruments financiers non courants	0					
Instruments financiers courants			38		38	
Dettes fournisseurs	55 793					
TOTAL PASSIFS FINANCIERS (IFRS 9)	276 752	0	38	0	38	0

Approximation par la valeur comptable et valorisation au coût amorti

Conformément à IFRS 7.29, le Groupe ne présente pas la juste valeur de tous ses actifs et passifs financiers par catégorie, dans la mesure où leur valeur comptable constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur à la date de clôture.

C'est notamment le cas des instruments financiers à court terme tels que les créances clients, les dettes fournisseurs, la trésorerie et ses équivalents, ainsi que des passifs locatifs évalués conformément à la norme IFRS 16. Les prêts sont également présentés en valeur comptable, très proche de la juste valeur, car ils ont été accordés à des conditions de marché récentes ou révisées, avec des taux d'intérêt proches des taux observables à la clôture et leurs échéances sont à court ou moyen terme, ce qui réduit la sensibilité aux variations de taux.

La part à plus d'un an des dettes financières à long terme (Dettes financières non courantes) est comptabilisée au coût amorti en s'appuyant sur les travaux confiés à un prestataire externe.

Valorisation en juste valeur des instruments financiers de couverture (swaps)

Les swaps mis en œuvre par le Groupe s'assimilent à la couverture de flux futurs de trésorerie ou « cash flow hedge ». Le traitement comptable des variations de juste valeur des instruments de couverture s'appuie sur la mesure de l'efficacité, conformément à IFRS 9 paragraphe 6.5.11 b et c.

La valorisation en juste valeur à la date de clôture consiste à déterminer une « valeur de retournement », c'est-à-dire le montant qu'il faudrait verser ou percevoir pour annuler l'engagement contractuel, en privilégiant des données observables (données de marché de niveau 1 ou 2 au sens d'IFRS 13). Les travaux de valorisation sont confiés à un prestataire externe.

Cette juste valeur ne peut faire l'objet de compensation : pour chacun des swaps en place, si la juste valeur est positive, elle est inscrite à l'actif du bilan (0,6 millions d'euros au 31 décembre 2025), si elle est négative, elle est inscrite au passif du bilan, en contrepartie :

- pour la part « efficace », du compte de capitaux propres OCI (0,6 millions d'euros avant impôt au 31 décembre 2025) ;
- pour la partie « inefficace », du résultat (toutes les couvertures sont efficaces au 31 décembre 2025).

Note 13 | Dettes fournisseurs et dettes sur acquisitions d'actifs

Le tableau ci-dessous présente l'échéancier des dettes envers les fournisseurs d'exploitation et les fournisseurs d'actifs immobilisés.

Balance âgée fournisseurs				
En milliers d'euros	Dettes fournisseurs et dettes sur acquisitions d'actifs échues 31.12.2025	Dettes échues < 30 jours	Dettes échues 31 – 60 jours	Dettes échues > 60 jours
Sociétés françaises	5 124	2 917	1 492	714
Sociétés étrangères	2 572	1 240	237	1 094
Total	7 695	4 157	1 729	1 809

En milliers d'euros	Dettes fournisseurs et dettes sur acquisitions d'actifs échues 31.12.2024	Dettes échues < 30 jours	Dettes échues 31 – 60 jours	Dettes échues > 60 jours
Sociétés françaises	10 198	7 813	1 238	1 148
Sociétés étrangères	1 302	857	145	301
Total	11 501	8 670	1 382	1 448

Note 14 | Variation du Besoin en Fonds de Roulement lié à l'activité

Variation du Besoin en Fonds de Roulement liée à l'activité		
En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Stocks	461	- 1 197
Clients et acomptes versés	19 026	- 9 418
Créances sociales et fiscales	1 127	- 2 469
Avances sur activités BPO	15 183	7 203
Autres	594	- 4 442
Incidence de la var. clients et autres débiteurs	36 392	- 10 324
Fournisseurs et avances reçues	7 594	- 11 880
Dettes sociales et fiscales	2 943	- 6 534
Autres	5 357	741
Incidence de la var.fournisseurs et autres créditeurs	15 893	- 17 673
Net	20 499	7 350

Note 15 | Contrats de location

En application des mesures de simplification prévues par la norme IFRS 16, certains contrats de location n'ont pas été retraités : la Société ne calcule pas de droit d'utilisation ni de dette de location. Il s'agit des contrats dont le loyer est variable, dont la durée est inférieure à 12 mois ou dont l'actif loué a une faible valeur. Les charges de loyers correspondantes s'élèvent à 1M€ au 31 décembre 2025 et sont maintenues en charges externes.

L'évolution des droits d'utilisation et des dettes de location a été la suivante sur 2025 :

15.1. Droits d'usage des contrats de location			
En milliers d'euros	Biens immobiliers	Biens mobiliers	Total
Valeur brute			
Au 31.12.2024	157 177	4 084	161 261
Au 31.12.2025	159 465	7 718	167 183
Amortissements			
Au 31.12.2024	- 72 408	- 2 580	- 74 988
Au 31.12.2025	- 76 702	- 3 222	- 79 924
Valeur nette			
Au 31.12.2024	84 769	1 505	86 273
Au 31.12.2025	82 763	4 496	87 259

La variation des droits d'usage des contrats de location de l'exercice est présentée en Note 10.3 Immobilisations corporelles.

15.2. Dettes de location

Au 31 décembre 2025, les dettes relatives aux contrats de location s'élèvent à 93 817 milliers d'euros, dont 80 417 milliers au titre de la part à plus d'un an et 13 400 milliers d'euros au titre de la part à moins d'un an.

La variation de la dette enregistrée se décompose comme suit :

En milliers d'euros	
Dettes au 31.12.2024	91 757
Nouveaux contrats	19 938
Entrées de périmètre	0
Remboursements des obligations locatives	- 17 767
Autres	- 83
Sorties de périmètre	- 29
Dettes au 31.12.2025	93 817

L'échéancier des Dettes de location IFRS 16 est présenté en Note 11.4 traitant de l'endettement financier.

Les flux prévisionnels, non actualisés, des loyers contractuels faisant l'objet du retraitement en Dette IFRS 16 sont présentés en Note 12.2 traitant du risque de liquidité.

Note 16 | Impôts

16.1. Impôt différé

Ventilation de la charge d'impôts

La charge d'impôt comptabilisée en résultat s'élève à 1 299 milliers d'euros au 31 décembre 2025 contre 5 780 milliers d'euros en décembre 2024. La ventilation s'établit comme suit :

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Impôt exigible		
France	2 725	- 3 109
Etranger	- 964	- 901
Total impôt exigible	1 761	- 4 010
Impôts différés		
France	- 3 380	- 2 917
Etranger	320	1 147
Total impôts différés	- 3 060	- 1 770
Charge total d'impôts comptabilisée en résultat	- 1 299	- 5 780

Charge d'impôt théorique et charge d'impôt comptabilisée

La réconciliation entre charge d'impôt théorique Groupe et la charge d'impôt effectivement comptabilisée est présentée dans le tableau suivant :

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Résultat net consolidé	8 307	- 15 133
Quote-part dans les sociétés MEE	1 714	- 2 293
Impôt sur les bénéfices	1 299	5 780
Résultat avant impôt des sociétés intégrés (a)	11 320	- 11 646
dont sociétés françaises intégrées	16 360	8 545
dont sociétés étrangères intégrées	- 5 040	- 15 525
Taux d'impôt normalif en France (b)	25,83 %	25,83 %
Charge d'impôt théorique (c) = (a) x (b)	- 2 924	3 008
Reprise d'activation de déficit	- 4 142	- 3 604
Impact des différences permanentes	- 1 311	- 3 006
Impact des différences de taux d'imposition sur résultats bénéficiaires	4 107	804
impact sur déconsolidation	0	- 1 339
Utilisation des déficits antérieurs	739	0
Impôts non activés sur résultats déficitaires	- 3 596	- 2 672
Impact crédit d'impôt	5 828	1 029
Charge d'impôt inscrite au compte de résultat	- 1 299	- 5 780
Taux d'impôt effectif	NA	NA

Calcul du taux d'impôt normalif en France

Base	25,00 %
Contribution de 3,3 % (IS > 763 000 €)	0,83 %
Taux d'impôt normalif en France	25,83 %

Les principaux pays contributifs à la ligne «impact des différences de taux d'imposition sur résultats bénéficiaires» sont :

En milliers d'euros	31.12.2025
France	3 634
Royaume-Uni	252
Autres	220
Total	4 107

Le Groupe Cegedim a opté pour le régime fiscal de l'IP Box en France. Les revenus de licences issus de certains actifs de propriété intellectuelle bénéficient d'un taux d'imposition réduit à 10 %. Une partie des résultats taxables est donc imposée aux taux de 10 %, ce qui génère un écart entre le taux d'impôt normalif (25,83 %) et le taux effectif d'imposition. Cet effet contribue à la diminution de la charge d'impôt sur les sociétés du Groupe.

Actifs et passifs d'impôts différés

Analyse par catégories de différence temporelle de la position nette d'impôts différés comptabilisée au bilan (avant compensation par entités fiscales des actifs et passifs d'impôts différés).

En milliers d'euros	31.12.2024	Reclassement et correction à nouveau	Résultat	Variation de périmètre	Autres variations kp	Variation écarts de conversion	31.12.2025
Reports déficitaires	4 142		- 4 142				0
Engagement de retraite	7 922		447		- 717		7 652
Provisions non déductibles	3 827		- 429				3 397
Mise à juste valeur des instruments financiers	-						0
IFRIC	- 515	515					0
Contrats de location	1 213		296				1 508
Annulation plus-value interne	155		- 3				152
Retraitement marge R&D	2 159		210				2 369
Annulation frais liés à la transaction sur les capitaux propres	-						0
Autres	110	61	- 259		0		- 88
Total impôts différés actifs	19 013	576	- 3 882	0	- 717	0	14 990
Ecart de conversion	-		- 58			58	0
Mise à juste valeur des instruments financiers	-	- 154	- 322		- 151		- 628
IFRIC	-	- 515					- 515
Activation R&D	- 1 903		1 466				- 437
Retraitement dotation sur marge R&D	- 1 085		- 292				- 1 376
Actifs incorporels	- 747		245				- 502
Autres	- 334	93	- 218				- 460
Total impôts différés passifs	- 4 070	- 576	822	0	- 151	58	- 3 918
Impôt différés nets	14 943	0	- 3 060	0	- 868	58	11 072

A compter de 2025 le Groupe applique en priorité le régime fiscal de l'IP Box en France, et n'envisage d'utiliser ses déficits reportables que dans un second temps, à horizon moyen terme. Par conséquent, le reliquat d'impôts différés actifs relatif à ces déficits reportables, dont l'utilisation probable est plus lointaine, a été annulé par résultat (écriture non cash de 4,1 millions d'euros).

La variation des impôts différés constatés au bilan consolidé après compensation par entité fiscale des actifs et passifs d'impôts différés, se vérifie de la manière suivante :

En milliers d'euros	Actifs	Passifs	Net
Au 31 décembre 2024	16 597	- 1 654	14 943
Impact résultat de la période	- 3 882	822	- 3 060
Impact capitaux propres	- 717	- 93	- 810
Impact de présentation nette par entité fiscale	- 470	470	0
Reclassement	576	- 576	0
Au 31 décembre 2025	12 105	- 1 032	11 073

La compensation des impôts différés est faite au niveau de chaque entité fiscale individuelle française ou étrangère et au sein de chaque groupe d'intégration fiscale.

A la clôture, le Groupe dispose dans ses filiales opérationnelles de déficits fiscaux reportables non activés se répartissant comme suit :

- pour les sociétés françaises : un montant de 7,1 millions d'euros en base, pouvant donner lieu à un impôt différé actif potentiel de 1,8 million d'euros (taux d'imposition à 25 %) auxquels s'ajoutent 30 millions d'euros en base de déficits encore non utilisés mais contestés par l'Administration fiscale qui pourraient donner lieu à un impôt différé actif de 7,5 millions d'euros (taux d'imposition à 25 %) si la société Cegedim SA remportait ce contentieux ;
- pour les sociétés internationales : un montant de 27,5 millions d'euros en base, pouvant donner lieu à un impôt différé actif potentiel de 7,0 millions d'euros (taux d'imposition entre 12,5 % et 25 %).

Note 17 | Capitaux propres et résultat par action

17.1. Capital

Au 31 décembre 2025, le capital est constitué de 14 097 155 actions (dont 366 217 actions d'auto contrôle) d'un nominal de 0,9528 euro soit un capital total de 13 431 769,27 euros. Au 31 décembre 2024, le capital était constitué de 14 097 155 actions (dont 382 971 actions d'auto contrôle) d'un nominal de 0,9528 euro soit un capital total de 13 431 769,27 euros.

17.2. Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat part du Groupe par le nombre d'actions composant le capital hors titres d'autocontrôle.

Le nombre d'actions doit être le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période soit 13 753 363 actions au 31 décembre 2025 et 13 706 333 actions au 31 décembre 2024.

Le résultat net par action s'élève à 0,7 euros au titre de l'exercice 2025.

	31/12/2025	31/12/2024
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	14 097 155	14 097 155
Moins nombre moyen d'actions propres détenues	- 343 792	- 390 822
Nombre d'actions pour le calcul du résultat par action	13 753 363	13 706 333

	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net part du Groupe (en milliers d'euros)	9 398	- 14 708
Nombre d'actions pour le calcul du résultat par action	13 753 363	13 706 333
Résultat par action (en euros)	0,7	- 1,1

Note 18 | Dividendes

La résolution qui sera présentée à l'Assemblée Générale qui approuvera, au cours du premier semestre 2026, les comptes de l'exercice 2025, prévoit de ne pas distribuer de dividende au titre de l'exercice 2025.

Note 19 | Indemnités départ à la retraite

19.1. Indemnités départ à la retraite

1 | Sociétés françaises

En milliers d'euros	Couvert par un fonds d'assurance	Par une provision pour charge
Engagement de retraite	510	32 079

Les salariés bénéficient, lors de leur départ à la retraite, d'une indemnité de départ à la retraite telle que définie dans les conventions collectives.

Afin de déterminer le montant des engagements liés à ces indemnités, une évaluation actuarielle a été mise en place. Le montant total de l'engagement s'élève à 32 588 milliers d'euros dont 510 milliers d'euros versés à une compagnie d'assurance.

Le montant des cotisations retraite provisionné en charges sur l'exercice s'élève à 2 604 milliers d'euros.

Le Groupe applique la norme IAS 19 révisée qui permet de comptabiliser directement en tant qu'autres éléments du résultat global.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

Hypothèses économiques	2025	2024
Taux d'intérêt net	3,96 %	3,38 %
Taux de rendement attendu des actifs	3,96 %	3,38 %
Augmentation des salaires (inflation comprise)	2,50 %	2,50 %

Le taux d'actualisation retenu pour 2025 est de 3,96 % (Iboxx Corporate AA 10+) contre 3,38 % en 2024.

Hypothèses démographiques

Mortalité : Tables H/F Insee 2022

Mobilité :

- 6,9 % par an jusqu'à 35 ans ;
- 3,7 % jusqu'à 45 ans ;
- 1,9 % jusqu'à 55 ans ;
- 0,45 % jusqu'à 60 ans ;
- 0,0 % 61 ans et plus.

Âge de départ à la retraite : départ volontaire à 65 ans

Sensibilité au taux d'actualisation	3,71 %	3,96 %	4,21 %
	33 741	32 588	31 816

Les conventions collectives du Groupe sont les suivantes :

- Convention collective nationale des sociétés d'assurances ;
- Convention collective nationale de la publicité ;
- Convention collective nationale de la pharmacie ;
- Convention collective nationale du Syntec ;
- Code du travail.

2 | Sociétés étrangères

Le montant des cotisations retraite comptabilisé en charges et versé sur l'exercice s'élève à 76 milliers d'euros

19.2. Comparaison des engagements actuariels et des actifs de couvertures

En milliers d'euros	2025	2024
Engagements actuariels	32 588	34 512
Actifs de couvertures	- 510	- 1 488
Coût des services passés non comptabilisés		-
Passifs reconnus	32 079	33 024

Variation du coût des services rendus et de la juste valeur des couvertures

En milliers d'euros		31.12.2025			31.12.2024		
		Sociétés françaises	Sociétés étrangères	Total	Sociétés françaises	Sociétés étrangères	Total
Dette actuarielle à l'ouverture	1	34 512	0	34 512	33 617	-	33 617
Coût des services rendus au cours de l'exercice		1 481		1 481	2 805	-	2 805
Coût financier de l'exercice		1 141		1 141	1 041	-	1 041
Coût des prestations passées non comptabilisées					-	-	-
Coût de la période	2	2 622	0	2 622	3 846	-	3 846
Prestations versées	3	- 1 740		- 1 740	- 2 745	-	- 2 745
Pertes (Gains) actuariels générés au cours de l'exercice au titre de l'obligation	4	- 2 805		- 2 805	- 207	-	- 207
Entrée de périmètre	5				-	-	-
Sortie de périmètre	6				-	-	-
Reclassement	7				-	-	-
Variations taux de change	8				-	-	-
Dette actuarielle à la clôture	1+ 2+ 3+ 4+ 5+ 6+ 7+ 8	32 588	0	32 588	34 512	-	34 512
Valeur des actifs de couverture						-	
Juste valeur des actifs de couverture à l'ouverture		1 488	0	1 488	2 610	-	2 610
Rendement attendu des actifs		18		18	83	-	83
Cotisations		-			-	-	-
Prestations servies		- 984		- 984	- 1 227	-	- 1 227
Gains(Pertes) actuariels de l'exercice générés sur actif		- 13		- 13	23	-	23
Entrée de périmètre					-	-	-
Sortie de périmètre					-	-	-
Juste valeur des actifs de couverture à la clôture		510	0	510	1 488	-	1 488

Montants comptabilisés au bilan et au compte de résultat

En milliers d'euros	31.12.2025			31.12.2024		
	Sociétés françaises	Sociétés étrangères	Total	Sociétés françaises	Sociétés étrangères	Total
Coût des services rendus à la clôture	32 588		32 588	34 512	-	34 512
Juste valeur des actifs de couverture	- 510		- 510	- 1 488	-	- 1 488
Sous-total	32 079	0	32 079	33 024	-	33 024
Coût des services passés non comptabilisés				-	-	-
Passif comptabilisé au bilan	32 079	0	32 079	33 024	-	33 024
Coût des services rendus au cours de l'exercice	1 481		1 481	2 805	-	2 805
Coût financier de l'exercice	1 141		1 141	1 041	-	1 041
Rendement des actifs	- 18		- 18	- 83	-	- 83
Effet de réduction ou liquidation de régime				-	-	-
Charge comptabilisée au compte de résultat	2 604	0	2 604	3 764	-	3 764

Variation du passif net comptabilisé au bilan

En milliers d'euros	31.12.2025			31.12.2024		
	Sociétés françaises	Sociétés étrangères	Total	Sociétés françaises	Sociétés étrangères	Total
Passif net d'ouverture	33 024	0	33 024	31 007	-	31 007
Pertes (Gains) actuariels	- 2 793		- 2 793	- 229	-	- 229
Reclassement des coûts des services passés comptabilisés – droits acquis	-		0	-	-	0
Charge comptabilisée au compte de résultat	2 604		2 604	3 764	-	3 764
Prestations versées	- 757		- 757	- 1 518	-	- 1 518
Cotisations versées			0	-	-	0
Entrée de périmètre			0	-	-	0
Sortie de périmètre			0	-	-	0
Reclassement			0	-	-	0
Variation taux de change			0	-	-	0
Passif net à la clôture	32 079	0	32 079	33 024	-	33 024

Note 20 | Parties liées

20.1. Parties liées

L'objet de la présente note est de présenter les transactions qui existent entre le Groupe et ses parties liées. Les rémunérations des principaux dirigeants sont précisées dans la note 8.4 ci-dessus.

Identité de la société mère de Cegedim : FCB

FCB est une SA détenue principalement par Jean-Claude Labrune, Président- Directeur Général de Cegedim SA, sa famille et par certains membres du Conseil d'Administration de Cegedim SA.

Éléments chiffrés relatifs aux parties liées :

Toutes les transactions avec des parties liées sont des prestations courantes conclues à des conditions normales.

Seules les opérations significatives sont décrites ci-dessous.

En milliers d'euros	FCB		SCI familiales		Autres sociétés ⁽¹⁾	
	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024	31.12.2025	31.12.2024
Produits	350	256	-	-	34 710	25 635
Charges	11 935	12 601	4 468	6 957	2 278	1 954
Prêts FCB	49 774	45 094	-	-	3 407	5 757
Dépôts de garantie versés	889	884	367	1 637	-	-
Dépôts de garantie reçus	9	9	-	-	-	-
Créances	281	196	-	-	9 271	9 713
Provisions sur créances	-	-	-	-	-	-
Dettes	183	2 557	9	2 330	6 109	2 820
Engagements donnés	-	-	-	-	-	-
Engagements reçus	-	-	-	-	-	-

⁽¹⁾ il s'agit principalement des sociétés mises en équivalence

Certaines opérations sont réalisées avec des sociétés ayant pour dirigeants ou administrateurs des membres du Conseil d'administration de Cegedim SA ou leur famille proche, en particulier FCB et des SCI familiales.

Les charges de 11,9 millions d'euros facturées par FCB en 2025 contre 12,6 millions d'euros en 2024 se composent essentiellement des opérations suivantes :

- loyers des locaux occupés par certaines sociétés du Groupe Cegedim pour un montant de 3,9 millions d'euros en 2025 comme en 2024 ;
- locations de véhicules aux entités du Groupe pour 2,0 millions d'euros en 2025 contre 2,8 millions d'euros en 2024 ;
- facturation de 1,8 millions d'euros à Cegedim SA en 2025 contre 1,7 millions d'euros en 2024, au titre de prestations rendues en tant qu'animatrice de la stratégie du Groupe, et de services incluant la communication, le marketing, la finance, le juridique, les ressources humaines, le développement ou les systèmes d'information ;
- intérêts annuels capitalisés sur le prêt subordonné consenti à Cegedim SA, pour un montant de 3,2 millions d'euros en 2025 identique à 2024.

Au 31 décembre 2025, le prêt accordé par FCB s'élève à 49,8 millions d'euros.

Les SCI facturent également des loyers pour des locaux occupés par certaines sociétés du Groupe Cegedim pour un montant de 4,5 millions d'euros en 2025 contre 6,9 millions d'euros en 2024.

Les Autres sociétés liées sont principalement des entités mises en équivalence, qui sont des parties liées non contrôlées (sociétés sous contrôle conjoint ou influence notable). Ces sociétés sont listées dans la note 5 sur le périmètre et une présentation plus détaillée des entités mises en équivalence ayant des liens opérationnels avec le Groupe figure en note 9.

Les produits perçus de 34,7 millions d'euros en 2025 contre 25,6 millions d'euros en 2024 proviennent notamment de Edipharm et Isiaklé (prestations rendues dans le cours normal de leurs activités) et de Millennium (dividendes reçus).

Note 21 | Autres informations

21.1. Saisonnalité

Les activités du Groupe sont marquées par certains effets de saisonnalité du fait, entre autre, de son activité d'éditeur de logiciel.

La portion de chiffre d'affaires générée au second semestre est généralement légèrement supérieure à celle générée au premier semestre.

% trimestriel du chiffre d'affaires publié	2025	2024
T1	24,8 %	23,8 %
T2	24,8 %	24,9 %
T3	23,7 %	24,0 %
T4	26,7 %	27,3 %
Année	100,0 %	100,0 %

La proportion d'EBITDA ajusté⁽¹⁾ générée au second semestre est généralement supérieure à celle générée au premier semestre.

% semestriel d'EBITDA ajusté publié	2025	2024
1 ^{er} semestre	45,5 %	42,2 %
2 ^{ème} semestre	54,5 %	57,8 %
Année	100 %	100 %

Ceci est largement dû à la nature saisonnière des processus de décision des clients de Cegedim. En particulier les divisions Assurance santé, RH, e-services et Professionnels de santé sont marquées par cet effet de saisonnalité puisque certains clients investissent dans les offres du Groupe à la fin de l'année afin d'en tirer pleinement parti dans leurs budgets annuels.

⁽¹⁾ Voir la Note 2 des Notes des annexes aux états financiers consolidés sur les indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle ».

21.2. Honoraires de certification

Honoraires de l'organisme chargé du contrôle du Rapport de durabilité

Le cabinet NEXIA est l'OTI en charge de l'audit du Rapport de durabilité depuis l'exercice 2024. Les honoraires versés en 2025 s'élèvent à 40 milliers d'euros contre 60 milliers d'euros en 2024.

Honoraires des commissaires aux comptes

En milliers d'euros	31.12.2025				31.12.2024			
	NEXIA	%	KPMG	%	Forvis Mazars	%	KPMG	%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Cegedim SA	111	85,7 %	115	71,2 %	154	68,5 %	174	84,6 %
Filiales intégrées globalement	13	9,7 %	38	23,5 %	69	30,4 %	25	12,3 %
Services autres que la certification des comptes								
Cegedim SA	-	-	-	-	-	-	-	-
Filiales intégrées globalement	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total audit	123	95,4 %	153	94,7 %	223	98,9 %	199	96,9 %
Juridique, fiscal, social	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	6	4,6 %	9	5,3 %	3	1,1 %	6	3,1 %
Sous-total autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement	6	4,6 %	9	5,3 %	3	1,1 %	6	3,1 %
Total Honoraires	129	100 %	162	100 %	226	100 %	206	100 %

21.3. Engagements hors bilan

Cautions de Cegedim à ses filiales

Toutes filiales

- Autorisation pour une durée d'un an à donner cautions, avals et autres garanties pour un montant global de 20 millions d'euros sous réserve que chaque engagement ne dépasse pas le montant de 6 millions d'euros (autorisation du Conseil d'Administration du 27 mars 2025).

Filiale Gers

- Cegedim s'est engagée conjointement et solidairement avec sa filiale GERS SAS à garantir, sans limite de montant, le GIE GERS du paiement de toutes les sommes de nature indemnitaire (pénalités, indemnités, intérêts de retard...) réclamées au GIE GERS par Datapharm au titre des engagements contractuels et/ou d'une quelconque indemnisation du fait de la remise par le GIE GERS au bénéfice de GERS SAS, des données fournies par Datapharm (assemblée du 17 juin 2020).

Filiale Cetip

- Garantie donnée dans le cadre du contrat de services de longue durée en matière de délégation de gestion administrative de contrats d'assurance santé et prévoyance des sociétés Allianz IARD et Allianz Vie à la société Cetip. Cegedim SA s'engage à donner à sa filiale Cetip les moyens nécessaires à l'exécution des prestations qu'elle effectuera dans le cadre du partenariat et à couvrir les conséquences financières attachées aux manquements éventuels de Cetip dans l'exécution des engagements pris par cette dernière dans le cadre du partenariat (Autorisation du Conseil d'Administration du 20 septembre 2022).

Nantissement

Dans le cadre de son crédit syndiqué, le Groupe a nanti les titres de ses filiales Cegedim Media, Cegedim Activ, GERS et partiellement de cegedim.cloud. Le Groupe s'est interdit de céder, sans l'autorisation des prêteurs, les titres qu'il détient dans Cegedim Santé, Resip et Cetip.

Garanties

Suite au changement de marché de cotation, les actions CEGEDIM ne sont plus admises aux négociations sur un marché réglementé européen au sens de l'article L.3332-17 du Code du Travail. En conséquence, et conformément à ce même texte, l'actif du FCPE doit comporter un tiers de titres liquides ou, à défaut doit être instauré un mécanisme garantissant la liquidité des titres dans les conditions prévues par la partie réglementaire du Code Monétaire et Financier de façon à offrir au FCPE une liquidité au moins équivalente à celle dont il bénéficierait s'il détenait en permanence au moins un tiers de titres liquides. Le montant de la garantie est égal à un montant représentant 50 % des actifs du FCPE à la date de signature de la garantie.

Cegedim s'est engagé le 03/09/2025 sur deux garanties auprès du CIC d'un montant respectif de 407 milliers d'euros et 486 milliers d'euros valables jusqu'au 04/09/2027.

Cautions des filiales

Filiale Cegedim Activ

- Cautions au profit de la CNOPS pour un montant de 450 milliers de MAD et 105 milliers d'euros.
- Cautions au profit de l'Office National de l'Électricité pour un montant de 176 milliers d'euros.
- Cautions au profit de la ANAM Maroc pour un montant de 20 milliers de MAD et 8 milliers d'euros.
- Cautions au profit du Royaume du Maroc pour un montant de 60 milliers de MAD.
- Cautions au profit de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale du Maroc pour un montant de 45 milliers de MAD.
- Cautions au profit de la Mutuelle Générale du Personnel pour un montant de 100 milliers de MAD.

Filiale Cetip

- Cautions au profit de la Poste pour un montant de 80 milliers d'euros.

21.4. Litige avec la société Euris

Cegedim a reçu conjointement avec IQVIA (ex IMS Health) en février 2017 une assignation de la société Euris pour pratiques anticoncurrentielles. Cegedim a demandé à ce que le tribunal acte que Cegedim devait être mise hors de cause. Le tribunal de commerce de Paris a fait droit à la demande de Cegedim par un jugement favorable du 17 décembre 2018, dont IQVIA a interjeté appel de la décision. La Cour d'Appel a confirmé le jugement favorable à Cegedim en date du 8 décembre 2021. Le dossier a fait l'objet d'un pourvoi en Cassation, à l'issue duquel la Cour de Cassation, par un jugement en date du 20 mars 2024, a cassé l'arrêt de la Cour d'Appel qui avait mis hors de cause Cegedim. L'affaire a donc été renvoyée devant la Cour d'Appel de Paris autrement composée. Dans un jugement du 26 mars 2025, la Cour d'Appel a décidé de remettre la Société Cegedim dans la cause. La procédure concernant Cegedim n'avait jusqu'à présent pas porté sur le fond du litige, mais sur le fait de savoir quelles parties pouvaient être poursuivies. Cegedim va désormais entrer dans l'examen approfondi du dossier en rentrant dans la procédure dont elle avait été écartée depuis 2018. En parallèle, Cegedim a assigné à toutes fins utiles IQVIA en garantie. Compte tenu de ce qui précède, aucune provision n'a été constatée à la clôture.

21.5. Fiscalité

Cegedim est en contentieux depuis plusieurs années avec l'Administration fiscale sur l'utilisation de ses déficits reportables. En concertation avec ses avocats, Cegedim estime que les redressements sont infondés au regard des dispositions fiscales applicables et de la jurisprudence. La Société a saisi le tribunal administratif fin 2023. Ce litige se poursuit et le Groupe estime que l'issue ne sera pas connue avant encore plusieurs années.

Cegedim utilisera désormais en priorité le régime fiscal de l'IP Box, et n'envisage d'utiliser ses déficits reportables que dans un second temps, à horizon moyen terme. Par conséquent, le reliquat d'impôts différés actif relatif à ces déficits reportables, dont l'utilisation probable est plus lointaine, a été annulé à la clôture 2025 par résultat (écriture non cash de 4,1 millions d'euros).

Dans ce contentieux, Cegedim a reversé à l'Administration fiscale les impôts successivement redressés, et enregistre en contrepartie de ces versements une créance sur l'Administration.

La créance sur l'Administration s'élève à 15,9 millions d'euros à la clôture 2025 (elle est désormais considérée à long terme donc présentée au sein des actifs non courants), contre 23,3 millions d'euros à la clôture 2024 (à l'époque considérée comme un actif courant). La réduction de 7,4 millions d'euros s'explique par le fait que le Groupe a déjà récupéré un gain fiscal en trésorerie portant sur des années où il utilisait ses déficits, grâce aux 11,1 millions d'euros perçus en 2025 au titre de l'application rétroactive du régime IP Box (cf. Note 3.4 faits marquants). Si l'issue du contentieux est favorable à Cegedim, ces 7,4 M€ ne seront pas « perdus » pour autant : ils seront restitués sous forme de déficits à utiliser dans le futur, et non pas sous forme d'un versement en trésorerie.

La dernière tranche d'impôts redressés au titre de l'utilisation des déficits contestés a été reversée au fisc postérieurement à la clôture, en janvier 2026, pour un montant de 4,1 millions d'euros. La créance sur l'Administration s'en trouve rehaussée d'autant, pour s'établir à 20 millions d'euros fin janvier 2026.

Plus aucune sortie de cash n'interviendra désormais au titre de ce contentieux.

En cas d'issue favorable, le Groupe percevra le règlement de cette créance majorée d'intérêts de retard, et disposera d'un reliquat supplémentaire de déficits de 7,5 millions d'euros. En cas d'issue défavorable, le Groupe n'aura rien à verser mais constatera en charge d'impôts la perte sur créance de 20 millions d'euros.

Note 22 | Événements postérieurs au 31 décembre 2025

À la connaissance de la Société, en dehors de ce qui précède sur la fiscalité, aucun événement postérieur significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2025 et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration le 26 mars 2026.

Note 23 | Méthodes et principes comptables

23.1. Méthodes et principes comptables

Les filiales et participations sont incluses dans le périmètre de consolidation à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré effectivement au Groupe alors que les filiales et participations cédées sont exclues du périmètre de consolidation à compter de la date de perte de contrôle.

En application d'IFRS 10, les conditions du contrôle sont réunies lorsqu'au vu des faits et circonstances :

- le Groupe détient le pouvoir sur sa filiale, lui permettant d'en diriger les activités pertinentes ;
- il est exposé ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec sa filiale ;
- il a la capacité d'exercer son pouvoir sur sa filiale de manière à influencer sur le montant des rendements qu'il obtient.

Les filiales ainsi contrôlées sont consolidées en intégrant en totalité leurs états financiers même si le pourcentage de détention est inférieur à 50 %.

Lorsque le Groupe doit agir de concert avec un ou plusieurs autres investisseurs pour diriger les activités pertinentes de la filiale, il y a contrôle collectif sur celle-ci. Le Groupe comptabilise alors ses intérêts dans la filiale, par mise en équivalence. Cette situation s'applique notamment aux filiales dans lesquelles le Groupe détient un pourcentage des droits de vote supérieur ou égal à 20 %.

Selon cette méthode, le Groupe enregistre sur une ligne spécifique du compte de résultat consolidé la « quote-part du résultat net des participations ne donnant pas le contrôle ».

La liste des entités consolidées est présentée en note 5.

23.2. Regroupement d'entreprises (IFRS3)

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément aux dispositions de la norme IFRS 3 – Regroupement d'entreprise.

Les actifs, passifs, et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise sont comptabilisés à leur juste valeur.

La différence existant entre le prix d'acquisition et la part d'intérêt du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise à la date d'acquisition est comptabilisée en goodwill. De manière générale, les acquisitions réalisées par le Groupe correspondent à des acquisitions de parts de marché conduisant à des affectations limitées des goodwill. Lorsque le prix d'acquisition est inférieur à la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés acquis, l'écart (badwill) est immédiatement reconnu en résultat.

Les goodwill sont comptabilisés dans la devise fonctionnelle de l'entité acquise. La norme IAS 21 (§ 47) impose que les goodwill dégagés en devises soient, à chaque clôture comptable, comptabilisés au cours de clôture et non au cours historique.

Les goodwill ne sont pas amortis mais sont soumis, conformément à la norme IAS 36 révisée, à des tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié et au minimum une fois par an (voir § « dépréciations d'actifs »).

Lorsque leur valeur recouvrable est inférieure à leur valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée à hauteur de la différence.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur de l'actif, moins les coûts de vente, et la valeur d'utilité de l'actif (somme des flux actualisés attendus par la société pour cet actif, estimés en fonction de la rentabilité présente et future de l'activité concernée).

Le cas échéant, les pertes de valeur sont comptabilisées dans le poste « Autres produits et charges opérationnels non courants ».

23.3. Immobilisations incorporelles (IAS 38)

Immobilisations incorporelles acquises séparément ou dans le cadre d'un regroupement d'entreprises

Les immobilisations incorporelles acquises séparément (principalement des logiciels) sont enregistrées initialement à leur coût. Elles sont comptabilisées à l'actif lorsque (i) il est probable que les avantages économiques futurs qui leur sont attribuables iront au Groupe et (ii) leur coût peut être évalué de façon fiable.

Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre de regroupements d'entreprises sont enregistrées à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Les immobilisations dont la durée d'utilité est finie sont ensuite évaluées et comptabilisées selon le modèle du coût.

Les immobilisations incorporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité économique (hors biens à durée d'utilité indéterminée). Les durées d'utilité des immobilisations incorporelles sont revues périodiquement. Le cas échéant, les changements qui en résultent sont traités prospectivement.

La valeur des immobilisations incorporelles amorties est testée dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Dépenses de recherche et développement, Logiciels développés en interne

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges au titre de l'exercice au cours duquel elles sont encourues. Certaines dépenses sont également, par nature, systématiquement laissées en charge : la maintenance applicative, les développements spécifiques à certains clients (qui leur sont donc vendus) ainsi que les travaux plus expérimentaux (proof of concept) pour lesquels il n'existe pas encore d'offre commerciale identifiée.

Les dépenses de développement de nouveaux projets internes sont immobilisées dès lors que les critères suivants sont strictement respectés, conformément à la norme IAS 38 :

- Le projet est nettement identifié et les coûts qui s'y rapportent sont individualisés et suivis de façon fiable ;
- La faisabilité technique du projet est démontrée et le Groupe a l'intention et la capacité financière de terminer le projet et d'utiliser ou vendre les produits issus de ce projet ;
- Il est probable que le projet développé générera des avantages économiques futurs qui bénéficieront au Groupe.

L'étude de ces critères est multi-factorielle, à la fois qualitative et quantitative. Le Groupe organise notamment une revue plénière annuelle en amont de la période budgétaire, avec les directions R&D françaises et internationales et leurs chefs de projets, en présence de la direction générale, des directions financière, ressources humaines et produits. La grande majorité des projets du Groupe, en cours ou envisagés, est passée en revue du point de vue technique, des innovations, des difficultés rencontrées et des étapes à venir pour les différentes roadmaps. Les orientations stratégiques y sont validées, eu égard aux attentes du marché et aux priorités identifiées, en considérant également les ressources disponibles, les compétences requises et les besoins de recrutement. Le Groupe dispose de ses propres équipes de développement, dans chaque business unit et dans ses propres centres off-shore, ce qui lui assure la pleine maîtrise des moyens mis en oeuvre. Le contrôle de gestion central, au siège, réalise un suivi mensuel de chaque projet, dont il s'assure de la correcte valorisation.

Lorsque les critères ne sont pas réunis, les dépenses de développement sont enregistrées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont encourues.

Au moment de sa mise en service, l'actif dont le développement est achevé est sorti des dépenses de développement et comptabilisé dans le poste d'actif correspondant (généralement en **logiciels dits internes**).

Mise en service et plans d'amortissements

Les amortissements sont pratiqués à compter du moment où l'actif est mis en service et sont calculés sur la base de la durée prévisible de l'utilisation de celui-ci. Le fait générateur retenu pour la mise en service s'analyse différemment suivant le stade de maturité du produit :

- pour les nouveaux produits, ou pour les montées de version s'accompagnant d'une refonte majeure, la mise en service est réalisée au 1^{er} jour du mois suivant la première commercialisation effective sur le marché (déploiement du produit chez un client payant, dans une phase autre que pour un pilote) ;
- pour les évolutions annuelles des produits déjà commercialisés, la mise en service est réalisée au 1^{er} janvier N+ 1 qui est la date ultime de mise à disposition ou d'activation possible des fonctionnalités, ce qui va généralement de pair avec la mise à jour annuelle des conditions tarifaires contractuelles.

Les durées de vie en fonction des différentes typologies de projets s'établissent comme suit :

Type de projets	Durée	Mode	Nb de projets
Projets structurants	11- 12 ans	Linéaire	Nombre de projets très limité
Projets stratégiques	8- 10 ans	Linéaire	Nombre limité
Développements courants	5 ans	Linéaire	Majeure partie des projets du Groupe
Projets ciblés	2- 4 ans	Linéaire	Nombre limité

Tests de dépréciation

Le Groupe réalise annuellement des tests de dépréciation sur ses principaux logiciels développés en interne, y compris en l'absence d'indice de perte de valeur, afin de s'assurer qu'ils continuent de répondre à la définition d'un actif (selon IAS 38) et que les plans d'amortissements sont cohérents avec leur durée d'utilité. Le cas échéant, un test de dépréciation peut être jugé nécessaire au regard d'événements contextuels tels que : des difficultés techniques, de nouvelles complexités réglementaires, certaines évolutions du marché (par exemple décalage d'une réglementation, introduction de nouvelles normes, exigences clients évolutives...), ou encore du fait de la révision des ressources nécessaires à la finalisation du projet... Ces indices, pris individuellement, ne constituent pas nécessairement une alerte, mais un faisceau d'indices sur un même projet conduira au déclenchement d'un test de dépréciation, ou à réviser les durées des plans d'amortissement. Les changements résultant de l'éventuelle révision des durées d'utilité sont alors traités prospectivement.

Le test de dépréciation est basé en premier lieu sur des prévisions de flux de trésorerie futurs estimés en fonction de la rentabilité attendue des projets et de leurs débouchés commerciaux et peut être complété par une approche économique multicritères afin d'appréhender plus globalement la valeur de l'actif sur son marché. Les hypothèses de taux d'actualisation sont identiques à celles utilisées dans le cadre des dépréciations d'actifs (cf infra), à l'exception du fait que ce taux d'actualisation est exprimé « avant » impôt dès lors qu'il est appliqué, pour les besoins de ce test spécifique, à des flux d'exploitation avant impôt.

23.4. Immobilisations corporelles (IAS 16)

Les immobilisations corporelles sont principalement composées de matériel informatique et de matériel industriel et sont enregistrées à leur coût d'acquisition, diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur.

Les immobilisations corporelles sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité économique, la base amortissable retenue étant le coût d'acquisition, diminué le cas échéant de la valeur résiduelle estimée.

Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont revues périodiquement. Le cas échéant, les changements qui en résultent sont traités prospectivement.

Les immobilisations corporelles font l'objet de tests de dépréciation dès lors qu'un indice de perte de valeur est identifié.

Le cas échéant, une dépréciation complémentaire est comptabilisée au compte de résultat dans la rubrique «Autres produits et charges opérationnels non courants».

Les modalités d'amortissement (durée et mode) retenues sont les suivantes :

Type de projets	Durée	Mode
Matériel informatique		
Micro-ordinateurs à usage bureautique	3- 4 ans	Linéaire
Systèmes Serveurs	5 ans	Linéaire
Matériel industriel		
Matériel d'imprimerie	8- 10 ans	Linéaire
Matériel et Outillage industriel	5- 8 ans	Linéaire
Agencements et installations	8- 10 ans	Linéaire
Matériel de transport	6 ans	Linéaire
Matériel de bureau	4 ans	Linéaire

23.5. Contrats de location

Conformément à la norme IFRS 16 relative aux contrats de location, le Groupe comptabilise, pour l'ensemble des contrats entrant dans le champ d'application de la norme, un actif au titre du droit d'utilisation et un passif locatif correspondant à la valeur actualisée des paiements futurs.

La majorité des contrats de location du Groupe concerne des actifs immobiliers. En France, ces contrats prennent principalement la forme de baux commerciaux dits « 3/6/9 », comportant des options de résiliation à l'initiative du preneur à l'issue de chaque période triennale. À l'issue de la période initiale de neuf ans, un nouveau bail est généralement conclu ; certains contrats prévoient toutefois des clauses de reconduction tacite, sauf dénonciation par l'une des parties dans les conditions prévues au bail.

Taux d'actualisation

Les taux d'actualisation retenus, déterminés à la date de commencement de chaque contrat, correspondent au taux d'emprunt marginal de l'entité preneuse.

Pour les contrats libellés en euros, ces taux sont construits à partir de la courbe des taux swap euro, à laquelle est ajoutée une marge de crédit reflétant les conditions de financement du Groupe. Pour les contrats libellés en devises, les taux sont déterminés sur la base de la courbe de taux swap de la devise concernée, augmentée d'une marge de crédit dans cette même devise.

Durée des contrats de location

La durée des contrats de location correspond à la période non résiliable des contrats, ajustée, le cas échéant, des périodes couvertes par des options de renouvellement ou réduites du fait de périodes de résiliation anticipée lorsque leur exercice est raisonnablement certain.

Dans le cas des baux commerciaux dits 3/6/9, la durée des contrats retenue est en général de neuf ans. Les agencements des biens immobiliers sont amortis en linéaire entre 8 et 10 ans. En pratique, la quasi-totalité est sur 8 ans, qui est une durée cohérente avec les baux sous-jacents.

Le Groupe applique les exemptions prévues par la norme pour les contrats de courte durée (inférieure ou égale à douze mois) ainsi que pour les contrats portant sur des actifs de faible valeur, qui ne sont pas comptabilisés au bilan.

Évaluation du passif locatif

Le passif locatif est initialement évalué à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs sur la durée du contrat, en utilisant le taux d'intérêt implicite du contrat lorsqu'il est aisément déterminable, ou, à défaut, le taux d'emprunt marginal du Groupe.

Évaluation du droit d'utilisation

L'actif au titre du droit d'utilisation est initialement évalué au montant du passif locatif, ajusté des paiements effectués avant la date de début du contrat, des coûts directs initiaux et des éventuelles obligations de remise en état.

Cet actif est amorti linéairement sur la durée du contrat de location telle que déterminée ci-dessus.

Modifications et réestimations des contrats

En cas de diminution de la durée d'un contrat ou de la surface louée, le droit d'utilisation et le passif locatif sont réduits de manière proportionnelle, avec constatation d'un gain ou d'une perte en résultat. Le passif locatif résiduel est ensuite réévalué, sur la base d'un taux d'actualisation révisé, en contrepartie d'un ajustement du droit d'utilisation.

Les augmentations de durée ou de surface louée donnent lieu à une réévaluation du passif locatif sur la base d'un taux d'actualisation actualisé, en contrepartie d'un ajustement du droit d'utilisation, sans constatation de gain ou perte en résultat.

Enfin, les variations de loyers prévues contractuellement, sans modification de la durée ou de la surface, entraînent une réévaluation du passif locatif sans révision du taux d'actualisation, en contrepartie d'un ajustement du droit d'utilisation, donc sans impact en résultat.

23.6. Dépréciations d'actifs (IAS 36)

Unités Génératrices de Trésorerie (UGT)

L'UGT est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs. Les UGT correspondent généralement à un ensemble d'entités contribuant au même secteur d'activité (nature des prestations) et exploitant les mêmes outils.

Depuis la transition aux IFRS, le Groupe a révisé à trois reprises le découpage de ses UGT, avec l'assistance d'un cabinet d'expertise indépendant, afin de refléter le plus fidèlement les évolutions de ses activités et le reporting interne en découplant. Le découpage actuel des UGT date de 2015.

Le Groupe Cegedim compte 2 groupes d'UGT, correspondant à ses deux secteurs opérationnels (correspondant à l'information sectorielle présentée en Note 6) :

Le secteur Assurance santé, RH et e-services est un groupe d'UGT tourné vers une clientèle grands-comptes. Ce secteur regroupe l'ensemble des offres destinées aux assureurs, mutuelles, institutions de prévoyance et intermédiaires d'assurance, sur la chaîne des échanges entre ces organismes et les professionnels de santé ;

Il cible également des entreprises de tous secteurs intéressées par des problématiques d'hébergement, d'externalisation (par exemple en RH et paie), d'échanges dématérialisés (Cegedim e-business) ou de traitement de données (GERS).

Le secteur Professionnels de santé est un groupe d'UGT tourné vers les médecins, paramédicaux, pharmaciens et centres de soins. Ce secteur fournit des logiciels de gestion, bases de données et solutions répondant aux besoins de la pratique quotidienne de ces professionnels.

Le Groupe compte également un 3ème groupe d'UGT correspondant au **secteur Cloud et Support**, qui porte le cloud souverain du Groupe. Créé à l'origine en support interne aux deux premiers secteurs, il ne comporte pas de goodwill. Depuis 2024 il étend ses services à des clients externes au Groupe.

Voir également la Note 23.20 exposant plus précisément les facteurs utilisés pour identifier ces trois secteurs.

Pour les besoins des tests d'impairment, à compter de la date d'acquisition, le goodwill acquis dans un regroupement d'entreprises est affecté aux groupes d'UGT susceptibles de bénéficier des synergies du regroupement. Cette affectation est également en cohérence avec la manière dont la Direction du Groupe suit la performance des opérations.

Tests d'impairment

En présence d'un indice de perte de valeur ou, à défaut, au moins une fois par an, le Groupe réalise des tests d'impairment afin d'évaluer les éventuelles pertes de valeur de l'ensemble des actifs nécessaires à l'exploitation.

Ces tests d'impairment sont réalisés au niveau de l'UGT ou du groupe d'UGT auxquels les actifs peuvent être affectés. En l'absence d'actifs incorporels significatifs à durée indéterminée au niveau d'une UGT, le Groupe ne réalise pas de test d'impairment annuel systématique. En revanche, des tests sont menés, le cas échéant, sur les actifs pris isolément comme exposé en Note 23.3 sur les immobilisations incorporelles ou 23.4 sur les immobilisations corporelles. Les indices de perte de valeur considérés sont les facteurs d'affaiblissement des avantages économiques futurs que le Groupe pourrait retirer des actifs qu'il possède, comme l'émergence de nouvelles technologies ou de nouvelles complexités réglementaires ou des évolutions de marché, ayant pour conséquence probable d'accélérer une obsolescence.

La valeur recouvrable d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur, diminuée des coûts de sortie, et sa valeur d'utilité.

Une perte de valeur est comptabilisée dès lors que la valeur recouvrable d'un groupe d'UGT est inférieure à sa valeur comptable. Lorsque le groupe d'UGT testé comporte un goodwill, la dépréciation lui est affectée prioritairement.

La dépréciation est comptabilisée en « Autres produits et charges opérationnels non courants » et fait l'objet d'une mention expresse en annexe des états financiers consolidés.

Des tests de sensibilité sont réalisés sur différents paramètres, en faisant notamment varier les hypothèses retenues pour le taux d'actualisation, le taux de croissance à l'infini, les performances en matière de marge d'EBITDA courant et de Free Cash Flows.

Valeur d'utilité

La valeur d'utilité d'un groupe d'UGT est déterminée en utilisant la méthode des flux de trésorerie actualisés (DCF : discounting cash flows). La méthode de construction des plans d'affaires consiste à établir des projections sur au moins 5 années, s'appuyant sur les hypothèses retenues par les différentes directions opérationnelles du Groupe dans leurs plans stratégiques. Ils sont revus par le Comité d'audit et arrêtés par le Conseil d'administration. Les flux attendus au-delà de la dernière année du plan sont appréhendés au travers d'une valeur terminale dont la détermination tient compte d'une marge projetée sur la base du taux moyen observé sur la période jugée pertinente des plans d'affaires.

Taux d'actualisation

Le Groupe retient un taux d'actualisation unique pour tous ses groupes d'UGT. En effet, le centre de compétence, les développements de R&D ou les bases de données servant de support aux services du Groupe sont centralisés et la distribution est locale.

Conformément à la norme IAS 36, le taux d'actualisation retenu est calculé sur la base d'un coût moyen pondéré du capital sectoriel après impôt. Ce taux après impôt est appliqué à des flux d'exploitation après impôt.

Le Groupe confie le calcul de ce taux d'actualisation à un cabinet d'expertise indépendant. Les calculs font notamment référence à des échantillons de comparables boursiers et à des indices de référence permettant de déterminer une prime de risque et un bêta propre à Cegedim, ainsi qu'un ratio d'endettement cible applicable au secteur d'activité de Cegedim. Le calcul est réactualisé dès que les conditions de marché l'exigent et au moins une fois par an.

Taux de croissance à l'infini

Le taux de croissance à l'infini retenu s'appuie sur des données économiques de place pondérées de façon à tenir compte des spécificités du Groupe Cegedim. Chacun des 2 groupes d'UGT se voit donc appliquer le taux de croissance à l'infini qui lui est propre.

23.7. Les actifs financiers

Le classement et l'évaluation des actifs financiers dépendent du modèle de gestion et des caractéristiques contractuelles des instruments. En application de la norme IFRS 9, lors de leur comptabilisation initiale, les actifs financiers sont classés au coût amorti, à la juste valeur par capitaux propres ou à la juste valeur par résultat.

Au sein du Groupe, les actifs financiers comprennent les titres de capitaux propres (en particulier les titres de participation non consolidés), les prêts et dépôts et cautionnements.

23.8. Impôts différés

Les impôts différés sont calculés selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable inscrite dans les comptes consolidés et la base fiscale des actifs et des passifs du Groupe. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués au taux d'impôt dont l'application est attendue sur l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, sur la base des taux d'impôts qui ont été entérinés à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés sur les différences temporelles déductibles et sur le report en avant de pertes fiscales non utilisées sont comptabilisés dans la mesure où il est probable que des bénéfices imposables futurs permettront l'imputation des pertes fiscales non encore utilisées.

Des passifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles imposables, sauf quand le passif d'impôt différé résulte d'un écart d'acquisition ou de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une opération qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui, à la date d'opération, n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice ou la perte imposable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés. Ils sont compensés lorsque (1) l'entité a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible, (2) ils concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale sur la même entité imposable.

23.9. Stocks de marchandises et en-cours de services

Stocks de marchandises

Les stocks de marchandises sont évalués suivant la méthode du coût moyen pondéré. La valeur brute des marchandises et des approvisionnements comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur comptable est inférieure à la valeur d'inventaire (valeur nette de réalisation).

En-cours de services

La valeur d'inventaire se compose uniquement des coûts directs constatés sur les contrats en cours de réalisation. Une dépréciation est constatée quand la facturation à venir sur les travaux en cours ne permet pas de couvrir les coûts directs correspondants.

23.10. Créances clients et créances d'exploitation

Créances clients

Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur puis évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Autres créances

Les autres créances sont comptabilisées selon les mêmes principes. Lorsque leur échéance est supérieure à un an et que l'effet de l'actualisation est significatif, elles sont comptabilisées pour leur montant actualisé.

Classification des actifs financiers

Conformément à la norme IFRS 9, les actifs financiers sont classés en trois catégories :

- actifs financiers évalués au coût amorti ;
- actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ;
- actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net.

Dépréciation – Actifs financiers et actifs de contrats (IFRS 9)

Pour les créances commerciales incluant les actifs de contrats, le Groupe a évalué les pertes effectivement encourues au cours des dernières années sur son portefeuille clients et a conclu que les nouvelles dispositions en matière de dépréciation des contrats d'actifs n'ont pas d'impact significatif sur les comptes du Groupe.

23.11. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les équivalents de trésorerie sont évalués à leur valeur de marché à la date de clôture. Les variations de valeur sont enregistrées en résultat financier.

23.12. Actions propres (IAS 32)

Conformément à la norme IAS 32, les actions propres sont comptabilisées pour leur coût d'acquisition, en réduction des capitaux propres consolidés.

Les gains (pertes) découlant de la cession des actions propres sont ajoutés (déduits) des réserves consolidées pour leurs montants nets des effets d'impôt.

Les ventes des actions propres sont comptabilisées selon la méthode FIFO.

23.13. Actions gratuites (IFRS 2)

La juste valeur des actions gratuites attribuées est comptabilisée en charges de personnel au compte de résultat étalée sur la période d'acquisition des droits en contrepartie des capitaux propres du Groupe. Elle est déterminée par un expert indépendant, et correspond au prix de marché de l'action à la date d'attribution, ajusté de la probabilité de présence au terme de la période d'acquisition.

23.14. Provisions et passifs éventuels (IAS 37)

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation du Groupe, résultant d'événements passés, dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et dont le montant peut-être raisonnablement évalué. Le classement en provision est maintenu tant que l'échéance ou le montant de la sortie de ressources reste incertain.

Les provisions sont estimées au cas par cas ou sur des bases statistiques lorsqu'elles comprennent une population nombreuse d'éléments. Elles sont actualisées lorsque leur échéance est supérieure à un an. Les principales provisions dans le Groupe Cegedim sont destinées à couvrir les litiges salariés, clients et fournisseurs.

23.15. Engagements de Retraite (IAS 19)

Régimes à cotisations définies

Les régimes à cotisations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vertu desquels une entité verse des cotisations définies à une entité distincte (un fonds) et n'aura aucune obligation juridique ou implicite de payer des cotisations supplémentaires si le fonds n'a pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant la période en cours et les périodes antérieures. Ces cotisations sont comptabilisées dans les charges de personnels de l'exercice au titre duquel elles sont dues, aucun passif n'étant inscrit au bilan.

Régimes à prestations définies

Les régimes à prestations définies désignent les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes à cotisations définies.

Il s'agit principalement des engagements de retraite. Lorsque ces engagements sont directement pris en charge par les sociétés du Groupe, le montant de l'engagement actuariel correspondant donne lieu à provision au bilan.

Le Groupe applique depuis 2011 la norme IAS 19 révisée qui permet de comptabiliser directement en capitaux propres les gains et pertes actuariels nés des changements d'hypothèses intervenus dans le calcul des engagements.

Cegedim SA applique les dispositions de la recommandation n° 2013- 02 du 7 novembre 2013 de l'ANC relative aux règles d'évaluation des engagements de retraite et avantages similaires.

Conformément à cette recommandation, le coût des services passés non amortis au 31 décembre 2012 a été amorti par capitaux propres au 1^{er} janvier 2014.

L'engagement actuariel est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées et sur la base d'évaluations propres à chaque société du Groupe ; ces évaluations intègrent notamment des hypothèses de progression des salaires, d'inflation, d'espérance de vie, de rotation des effectifs. Le taux appliqué pour actualiser les obligations au titre des avantages postérieurs à l'emploi a été déterminé par référence à un taux de marché à la date de clôture fondé sur les obligations d'entités de première catégorie. Dans les pays où ce type de marché n'était pas actif, le Groupe retient le taux à la clôture des obligations d'État.

Par ailleurs, l'impact sur l'évaluation de la provision pour indemnité de départ en retraite des changements de régime liés aux amendements des conventions collectives fait l'objet d'un étalement sur la durée d'activité résiduelle des salariés.

Enfin, lorsque cet engagement est couvert partiellement ou en totalité par des fonds versés par les sociétés du Groupe à des organismes financiers, le montant de ces placements dédiés vient en déduction, au bilan de l'engagement.

23.16. Dettes financières (IAS 32 / IFRS 9)

Les dettes financières comprennent les emprunts et autres passifs financiers porteurs d'intérêts.

Conformément à la norme IFRS 9, les dettes financières sont initialement comptabilisées à la juste valeur, diminuée des coûts de transaction directement attribuables à leur émission, lorsqu'elles ne sont pas évaluées à la juste valeur par le biais du résultat net.

Après leur comptabilisation initiale, les dettes financières sont évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif correspond au taux qui actualise les flux de trésorerie futurs estimés sur la durée de vie de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur nette comptable initiale du passif financier. Les frais et primes d'émission sont ainsi intégrés dans le calcul du taux d'intérêt effectif et étalés sur la durée de vie de l'emprunt.

Les passifs locatifs comptabilisés dans le cadre de la norme IFRS 16 sont initialement évalués à la valeur actualisée des paiements de loyers futurs, puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

23.17. Reconnaissance des revenus (IFRS 15)

Les revenus du Groupe sont comptabilisés conformément à la norme IFRS 15, appliquée à compter du 1er janvier 2018 selon la méthode rétrospective modifiée. Les modalités de reconnaissance du revenu s'appuient sur les cinq étapes suivantes :

- Identification du contrat client ;
- Identification des obligations de performance distinctes ;
- Détermination du prix de la transaction ;
- Allocation du prix global à chaque obligation de performance ;
- Comptabilisation du revenu lorsque chaque obligation de performance est satisfaite.

Les revenus du Groupe Cegedim sont principalement constitués de prestations de services et de ventes de logiciels ainsi que, dans une faible mesure, de ventes de matériels.

La Note 7 détaille plus spécifiquement les modalités de reconnaissance du revenu et d'application de la Norme IFRS 15.

23.18. Méthodes de conversion des éléments en devises (IAS 21)

Transactions en devises étrangères

Les transactions en devises étrangères sont enregistrées en utilisant les taux de change applicables à la date d'enregistrement des transactions. À la clôture, les montants à payer ou à recevoir libellés en monnaies étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture.

Le Groupe réalise principalement ses opérations en euros. L'exposition au risque de change liée aux activités opérationnelles est limitée et ne justifie pas la mise en place de couvertures spécifiques.

Sur les opérations d'exploitation l'exposition reste faible. Par conséquent, aucune gestion spécifique du risque de change n'est effectuée.

États financiers des entités étrangères

La devise d'établissement des comptes consolidés est l'euro.

Les états financiers des entités étrangères utilisant une monnaie fonctionnelle différente sont convertis en euros en utilisant :

Le cours de clôture officiel pour les actifs et passifs ;

La moyenne des moyennes mensuelles des cours de l'exercice clôturé pour les éléments du compte de résultat et du tableau de flux de trésorerie ;

Le cours historique pour les capitaux propres.

Les écarts de change résultant de ce traitement et ceux résultant de la conversion des capitaux propres des filiales à l'ouverture de l'exercice en fonction des cours de clôture sont inclus sous la rubrique « Écarts de conversion Groupe » des capitaux propres consolidés.

L'écart de change sur les prêts intragroupes est neutralisé via l'écart de conversion Groupe (en réserves) afin de lisser les fluctuations de change car ces prêts sont de longue durée (leur règlement n'est ni planifié ni probable dans un avenir prévisible) et peuvent être, le cas échéant, transformés en augmentation de capital.

23.19. Etat des flux de trésorerie (IAS 7)

Conformément à l'option offerte par la norme IAS 7 « État des flux de trésorerie », le tableau des flux de trésorerie consolidés est préparé en utilisant la méthode indirecte.

Celle-ci présente l'état de rapprochement du résultat net avec la trésorerie nette générée par les opérations de l'exercice. La trésorerie à l'ouverture et à la clôture inclut les disponibilités et les équivalents de trésorerie, constitués d'instruments de placement, sous déduction des concours bancaires courants.

23.20. Information sectorielle (IFRS 8)

L'information sectorielle est préparée conformément aux méthodes comptables appliquées pour l'établissement et la présentation des états financiers consolidés.

Cette information sectorielle correspond à l'organisation du reporting interne du Groupe, qui conduit à l'élaboration des outils de pilotage utilisés par la Direction du Groupe.

Elle suit le même découpage que celui des secteurs opérationnels du Groupe.

Découpage en trois secteurs

Le secteur Assurance santé, RH et e-services est tourné vers une clientèle grands-comptes. Ce secteur regroupe l'ensemble des offres destinées aux assureurs, mutuelles, institutions de prévoyance et intermédiaires d'assurance, sur la chaîne des échanges entre ces organismes et les professionnels de santé ;

Il cible également des entreprises de tous secteurs intéressées par des problématiques d'hébergement, d'externalisation (par exemple en RH et paie) ou d'échanges dématérialisés (Cegedim e-business).

Le secteur Professionnels de santé est tourné vers les médecins, paramédicaux, pharmaciens et centres de soins. Ce secteur fournit des logiciels de gestion, bases de données et solutions répondant aux besoins de la pratique quotidienne de ces professionnels.

Cloud & Support est le troisième secteur du Groupe. Il intervient essentiellement en support aux secteurs ci-dessus, et propose également ses offres de Cloud souverain à tout type de clients.

Les transactions entre ces secteurs sont réalisées conformément à la politique de prix de transfert du Groupe. Elles relèvent notamment de conventions courantes conclues à des conditions normales.

Facteurs utilisés pour identifier les secteurs

Les secteurs regroupent des activités présentant des **profils de clientèle similaires** et des **marges brutes à long terme similaires**. Au fil du temps, certaines activités ont été fusionnées du fait de leurs synergies opérationnelles ou parce que passant sous la responsabilité d'un même manager. Le niveau sectoriel est celui qui reste immuable car regroupant l'ensemble des activités présentant des **caractéristiques économiques similaires**, indépendamment du fait qu'il soit possible d'identifier, au sein d'un même secteur, des Business Unit exerçant sur différents marchés.

Plus précisément, du fait des spécificités des profils de clientèle, la conduite des affaires présente des similitudes au sein d'un même secteur portant notamment sur la nature des services proposés et leur mise en œuvre :

- Les solutions vendues dans le premier secteur impliquent généralement une phase avant-vente assez longue, l'existence d'un environnement ou d'une infrastructure informatique assez lourde chez le client ou infogérée, une phase de projet ou de conduite du changement, avant d'entrer dans la phase de fourniture des prestations récurrentes.
- A l'inverse, dans le second secteur, le panier moyen de chiffre d'affaires est faible, les projets sont inexistantes ou de courte durée et les prestations rapidement mises en œuvre, en SaaS ou via abonnement.
- Le troisième secteur dimensionne les prestations en fonction des besoins du client interne groupe (mise à disposition de ressources off-shore et calibrage des services adossés aux datacenters souverains détenus par le Groupe) et s'ouvre également à une clientèle externe sur les mêmes modalités de services.

Informations complémentaires

Le Groupe communique une information par zone géographique, qui met en évidence la dichotomie France/ hors France. Cette analyse est affinée pour le chiffre d'affaires consolidé, afin de mettre en évidence l'exposition du Groupe aux différentes devises, pour autant que cette information présente un caractère significatif.

4.7 | Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Société Cegedim

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée générale de la société CEGEDIM S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société CEGEDIM S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821- 53 et R.821- 180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation des goodwill

Les goodwill, dont le montant figurant au bilan au 31 décembre 2025 s'établit à 234 050 milliers d'euros font l'objet d'un test d'impairment selon les modalités décrites dans la note 10.1 « Goodwill » de l'annexe aux comptes consolidés.

La Direction réalise, au moins une fois par an et à chaque fois que des indices de perte de valeur sont identifiés, des tests de dépréciation au niveau des groupes d'Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) auxquelles les goodwill ont été affectés. Une perte de valeur est comptabilisée dès lors que la valeur recouvrable du groupe d'UGT est inférieure à sa valeur comptable, étant établi que :

- La valeur recouvrable d'un groupe d'UGT est la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité ;
- La valeur d'utilité d'un groupe d'UGT est la somme des flux actualisés de trésorerie attendus par le Groupe pour cette dernière.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à

- Vérifier le bien-fondé de la méthode appliquée ;
- Corroborer les derniers plans stratégiques établis par la Direction ainsi que les tests de dépréciation de chacun des groupes d'UGT, notamment par entretien avec la Direction, avec les prévisions d'activité qui sous-tendent les projections de flux de trésorerie en comparant les estimations passées et la performance réalisée.
- Apprécier le caractère raisonnable des hypothèses clés retenues pour :
 - La détermination des flux de trésorerie en lien avec les données opérationnelles sous-jacentes ;
 - Le taux de croissance à long terme de ces flux au regard des perspectives économiques du groupe ;
 - Les taux d'actualisation retenus avec les conditions de marché.
- Obtenir et examiner les analyses de sensibilité effectuées par la Direction. Nous avons également effectué nos propres calculs de sensibilité, pour apprécier si seule une variation déraisonnable des hypothèses pourrait amener à devoir comptabiliser une dépréciation significative des goodwill ;
- Apprécier le caractère approprié des informations fournies dans les notes 10.1 et 23.6 de l'annexe aux comptes consolidés.

Evaluation des frais de développement et des logiciels internes inscrits à l'actif

bilan au 31 décembre 2025 s'établit à 177 184 milliers d'euros font l'objet de tests de dépréciation selon les modalités décrites dans la note 23.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Ces actifs incorporels correspondent aux dépenses de développement des nouveaux projets internes qui sont immobilisés dès lors que les critères énoncés en note 23.3 de l'annexe aux comptes consolidés sont respectés. Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire à compter de la mise en service de l'immobilisation sous-jacente et sont calculés sur la base de la durée prévisible de l'utilisation de celle-ci.

Le Groupe réalise régulièrement des tests de dépréciation sur ses principaux logiciels développés en interne, y compris en l'absence d'indice de perte de valeur, afin de s'assurer que la valeur nette comptable de ces actifs n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable. Pour ce faire, le Groupe met en œuvre des tests de perte de valeur au niveau des projets internes de développement auquel un actif significatif est rattaché. Les modalités et le détail des hypothèses retenues pour ces tests sont présentés dans la note 23.3 de l'annexe aux comptes consolidés.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à

- Vérifier le bien-fondé de la méthode appliquée ;
- Prendre connaissance et apprécier le caractère raisonnable des données et hypothèses retenues par la Direction pour établir les prévisions de flux de trésorerie sur une sélection de projets, parmi lesquelles la durée de commercialisation, la durée d'amortissement pratiquée, les ventes, le taux de marge et le taux d'actualisation, en nous entretenant avec la Direction et en comparant les flux de trésorerie futurs aux réalisations passées ;
- Prendre connaissance et apprécier le caractère raisonnable des données et hypothèses retenues par la Direction pour établir les approches économiques comparables sur une sélection de projets ;
- Réaliser nos propres calculs de sensibilité ;
- Apprécier le caractère approprié des informations fournies dans les notes 10.2 et 23.3 de l'annexe aux comptes consolidés

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821- 55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Les commissaires aux comptes

Paris La Défense, le 16 avril 2026
KPMG S.A.

Vincent de Becquevort
Associé

Paris, le 16 avril 2026
ACA NEXIA

Sandrine Gimat
Associée

5

Comptes sociaux

5.1 | Bilan

Bilan Actif

En milliers euros	Montant brut	Amortissement et provision	31.12.2025 Net	31.12.2024 net
Immobilisations Incorporelles :				
Frais de développement	17 089	-	17 089	19 377
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	865	863	2	2
Fonds commercial	17 044	472	16 572	16 572
Autres Immobilisations incorporelles	158 798	119 153	39 645	36 392
Immobilisations corporelles :				
Constructions	3 197	3 197	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 956	8 957	2 999	3 440
Autres immobilisations corporelles	5 081	2 199	2 882	3 719
Immobilisations en cours, avances et acomptes	-	-	-	-
Immobilisations financières :				
Participations	417 264	105 535	311 729	293 859
Créances rattachées à participations	-	-	-	-
Prêts	36 533	6 303	30 230	36 184
Autres immobilisations financières	2 850	-	2 850	2 882
Actif immobilisé	670 678	246 679	423 998	412 427
Stocks et en-cours :				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production				
Marchandises	19	-	19	84
Avances, acomptes versés sur commandes	16	-	16	61
Créances :				
Créances clients et comptes rattachés	67 064	1 903	65 161	72 165
Autres créances	24 589	913	23 676	31 369
Charges constatées d'avance	1 863	-	1 863	2 295
Capital souscrit et appelé, non versé	-	-	-	-
Valeur mobilière de placement :				
Actions propres	7 324	1 454	5 870	5 741
Autres titres	848	289	559	312
Disponibilité	173	-	173	42
Actif circulant	101 896	4 559	97 337	112 069
Frais d'émission des emprunts	3 231	-	3 231	3 948
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Actif	6	-	6	31
TOTAL ACTIF	775 811	251 239	524 572	528 475

Bilan Passif et capitaux propres

En milliers euros	31.12.2025	31.12.2024
Capital social (dont versé : 13 432)	13 432	13 432
Prime d'émission de fusion, d'apport	30 881	30 881
Réserves :		
Réserve légale	1 334	1 334
Réserves réglementées	7 324	8 036
Autres réserves	70 237	31 089
Report à nouveau	17 505	17 505
Résultat de l'exercice	12 680	38 437
Provisions réglementées	-	-
Capitaux propres	153 393	140 713
Provisions pour risques	433	275
Provisions pour charges	11 219	10 043
Provisions pour risques et charges	11 652	10 318
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	214 439	241 023
Emprunts et dettes financières divers	54 583	49 932
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	179	191
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	24 253	28 439
Dettes fiscales et sociales	42 740	43 644
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	182	
Autres dettes	21 506	11 823
Produits constatés d'avance	1 641	2 384
Dettes	359 522	377 437
Écarts de conversion et différences d'évaluation - Passif	5	0
TOTAL PASSIF	524 572	528 475

5.2 | Compte de résultat

Partie 1

En milliers euros	31.12.2025	31.12.2024
Ventes de marchandises	917	1 741
Production vendue	239 433	228 693
Chiffre d'affaires net	240 350	230 434
Production stockée		
Production immobilisée	17 053	19 223
Subventions	79	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	1 476	10 635
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles	209	
Autres produits	55	772
Produits d'exploitation	259 222	261 064
Achats de marchandises	- 804	- 1 621
Variation de stocks de marchandises et matières premières	- 65	10
Achats de matières premières et approvisionnements	-	-
Autres achats et charges externes	- 105 030	- 107 779
Impôts, taxes et versements assimilés	- 2 678	- 2 657
Salaires	- 80 262	- 79 403
Cotisations sociales	- 36 102	- 36 054
Dotations aux amortissements et aux dépréciations :		
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	- 17 887	- 16 223
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations	-	
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations	- 1 227	- 2 320
Dotations aux provisions	- 707	- 2 330
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées	- 193	-
Autres charges	- 1 277	- 930
Charges d'exploitation	- 246 232	- 249 307
Résultat d'exploitation	12 990	11 757

Partie 2

En milliers euros	31.12.2025	31.12.2024
Produits financiers de participations	15 731	14 592
Autres intérêts et produits assimilés	3 296	41 296
Reprises sur dépréciations et provisions	3 389	4 242
Différences positives de change	67	6
Produits financiers	22 484	60 136
Dotations financières aux amortissements, aux dépréciations et provisions	- 17 572	- 15 307
Intérêts et charges assimilées	- 17 255	- 18 282
Différences négatives de change	- 71	- 108
Charges financières	- 34 898	- 33 697
Résultat financier	- 12 414	26 440
Résultat courant avant impôts	575	38 197
Produits exceptionnels	-	1 225
Produits exceptionnels	-	1 225
Charges exceptionnelles	- 396	- 7 568
Charges exceptionnelles	- 396	- 7 568
Résultat exceptionnel	- 396	- 6 343
Participation des salariés aux résultats	- 1 648	- 1 602
Impôt sur les bénéfices	14 149	8 185
Total des produits	281 705	322 426
Total des charges	- 269 026	- 283 989
Résultat net	12 680	38 437
Résultat net par action (en euros)	0.90	2.73
Résultat avant impôt par action (en euros)	- 0.10	2.15
Résultat courant avant impôt par action (en euros)	0.04	- 2.71

5.3 | Annexes aux comptes sociaux

5.3.1 | Faits marquants de l'exercice

A l'exception des faits indiqués ci-dessous, il n'y a eu, au cours de l'année 2025 et à la connaissance de la société, aucun événement ou changement de nature à modifier de façon significative la situation financière du Groupe.

Validation par le SBTi de la trajectoire de décarbonation du Groupe

Les cibles de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Groupe Cegedim ont été officiellement validées le 12 juin 2025 par le SBTi (Science-Based Targets initiative). Cet organisme fait référence au niveau mondial en matière de vérification du bilan carbone et des plans d'action soutenant les trajectoires de décarbonation publiées par les entreprises, engagées dans des actions ambitieuses alignées avec l'Accord de Paris. Cegedim rejoint ainsi le cercle restreint des 8 000 sociétés ayant reçu à cette date cette validation. Cette étape majeure traduit l'engagement fort de ses dirigeants, et avec eux, de l'ensemble de l'organisation mise en place au sein des filiales, en faveur d'un développement durable des activités du Groupe.

Transformation de la facilité de crédit en Sustainability-linked Loan

Le Groupe a négocié avec l'ensemble des prêteurs de sa facilité de crédit, un avenant signé le 16 juin 2025, introduisant des clauses de performance en rapport avec ses engagements ESG à horizon 2030, faisant de cette facilité un financement à impact durable (sustainability-linked loan). Le respect de la trajectoire annuelle de décarbonation validée par le SBTi sur les scopes 1&2 et sur le scope 3, ainsi que la progression de la mixité des organes de direction, permettra au Groupe de bénéficier d'allègements de marge sur ses taux d'intérêt pouvant atteindre 0,05 % sur les tranches bancaires et 0,10 % à 0,40 % sur les tranches non bancaires. A contrario, le non-respect de ces engagements alourdirait d'autant les marges. La première application concernera les comptes 2026 sur la base des performances ESG 2025.

Transfert de cotation des titres du Groupe sur le marché Euronext Growth

Le transfert de la cotation des actions CEGEDIM S.A. du marché réglementé Euronext Paris (compartiment B) vers Euronext Growth Paris a eu lieu le 4 septembre 2025 suite à l'approbation de la demande d'admission sur le marché Euronext Growth Paris par le Comité des admissions d'Euronext le 29 août 2025. Les motifs et conséquences de ce transfert sont décrits dans le communiqué du 13 juin 2025.

Mise en place du régime IP Box

La Société a opté pour le régime fiscal de l'IP Box en 2024. Il permet de taxer au taux réduit de 10 % les résultats imputables aux revenus de licences issus des logiciels développés par le Groupe. La Société avait également déposé des demandes rectificatives remontant aux exercices 2021 à 2023, qui ont été validées par l'Administration fin 2025 et ont donné lieu à un remboursement d'impôts de 11,1 millions d'euros. La contrepartie des 11,1 millions d'euros perçus en trésorerie est un produit d'impôts de 3,7 millions d'euros en résultat net, et une réduction des créances d'impôts de 7,4 millions d'euros au bilan.

Cession du fonds de commerce d'INPS

Le fonds de commerce d'INPS a été cédé courant 2025 à l'entreprise OneAdvanced, fournisseur de services informatiques au Royaume-Uni par décision de l'administrateur judiciaire chargé de la conduite des affaires depuis le 10 décembre 2024. Suite à cette première étape, les opérations de liquidation de la filiale sont en cours. La société INPS est déconsolidée depuis le 10 décembre 2024. Ces événements ne porteront donc leurs effets sur les comptes du Groupe qu'à l'issue de la radiation définitive d'INPS, qui devrait intervenir dans le courant du premier semestre 2026 et pourrait se solder par un boni de liquidation pour le Groupe.

5.3.2 | Principes et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions législatives et réglementaires françaises.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable

A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, CEGEDIM S.A. applique le règlement n°2022- 06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, qui modifie le Plan Comptable Général.

Ce texte homologué par arrêté du 26 décembre 2023 et d'application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025, constitue un changement de méthode comptable s'imposant à la société.

En conséquence, les états financiers de l'exercice 2025 sont présentés selon les nouvelles dispositions du règlement.

Les principales modifications induites portent sur :

- la définition du résultat exceptionnel, désormais limitée aux seuls événements majeurs et inhabituels (les opérations courantes étant enregistrées en résultat d'exploitation et financier) (Confère note 14) ;
- la suppression de la technique des transferts de charges ;
- l'adoption de nouveaux modèles de bilan et de comptes de résultat harmonisés définis par l'ANC, impliquant quelques reclassements de postes pour mise en conformité.

Conformément aux dispositions de ce règlement, l'application est prospective à compter du 1er janvier 2025 sans reprise des comptes comparatifs antérieurs ni sur les valeurs d'ouverture au 1er janvier 2025.

En présence de reclassements de présentation affectant la colonne « 31.12.2024 » des états financiers de l'exercice 2025, le bilan et le compte de résultat de l'exercice 2024 tels qu'arrêtés et publiés figurent à la fin de cette annexe (Confère note 32).

Immobilisations incorporelles

Les actifs incorporels de Cegedim SA sont essentiellement constitués de fonds commerciaux, de frais de développement et de logiciels acquis.

Fonds commerciaux

Les fonds commerciaux sont comptabilisés au coût d'acquisition et font l'objet de tests de dépréciation annuels.

Frais de développement

Cegedim engage des coûts dans le cadre du développement de logiciels ou de plateformes de services qui constituent le socle des offres commerciales destinées à ses clients, ou nécessaires à ses propres besoins en interne.

Les coûts de développement de nouveaux projets sont immobilisés dès lors que les critères prévus par l'article 212- 3 du Plan Comptable Général (Règlement ANC n°2014- 03) sont strictement respectés, à savoir :

- La faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- L'intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de l'utiliser ou de la vendre ;
- La capacité à utiliser ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables ;
- La disponibilité de ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- La capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

En cas de non-respect de l'un de ces critères, les coûts de développement sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

Les coûts de développement comprennent toutes les dépenses pouvant être directement attribuées à l'immobilisation incorporelle (notamment les salaires, la sous-traitance et les autres coûts directement rattachables) qui sont nécessaires à sa création, sa production et sa préparation afin d'être en mesure de fonctionner selon l'utilisation prévue par la Direction. Ces coûts sont comptabilisés dans les comptes de charges liées à leur nature en cours d'année. À la clôture, ils sont transférés en frais de développement en contrepartie d'un compte de production immobilisée.

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire à compter de la mise en service de l'immobilisation sous-jacente et sont calculés sur la base de la durée prévisible de l'utilisation de celle-ci.

Immobilisations acquises

Les immobilisations incorporelles acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement sur leur durée d'utilité économique.

Elles sont constituées d'immobilisations incorporelles (telles que des logiciels acquis auprès de sociétés externes) et d'immobilisations corporelles (essentiellement des installations techniques et des matériels informatiques).

Tests de dépréciation

Bien qu'un amortissement soit pratiqué pour ces actifs incorporels, ils font l'objet d'un suivi individualisé. Ce suivi s'appuie sur des indices permettant de déceler une éventuelle perte de valeur: notamment la productivité attendue de l'actif ou les débouchés commerciaux. En présence d'un indice de perte de valeur, Cegedim SA réalise un test de dépréciation susceptible de conduire à la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire. Ce test est basé sur des hypothèses de taux d'actualisation et de prévisions de flux de trésorerie futurs estimées en fonction de la productivité attendue des projets et de leurs débouchés commerciaux.

Les amortissements sont pratiqués selon le mode linéaire à compter de la mise en service de l'immobilisation sous-jacente et sont calculés sur la base de la durée prévisible de l'utilisation de celle-ci.

Immobilisations acquises

Les immobilisations incorporelles acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement sur leur durée d'utilité économique.

Elles sont constituées d'immobilisations incorporelles (telles que des logiciels acquis auprès de sociétés externes) et d'immobilisations corporelles (essentiellement des installations techniques et des matériels informatiques).

Tests de dépréciation

Bien qu'un amortissement soit pratiqué pour ces actifs incorporels, ils font l'objet d'un suivi individualisé. Ce suivi s'appuie sur des indices permettant de déceler une éventuelle perte de valeur: notamment la productivité attendue de l'actif ou les débouchés commerciaux. En présence d'un indice de perte de valeur, Cegedim SA réalise un test de dépréciation susceptible de conduire à la comptabilisation d'une dépréciation complémentaire. Ce test est basé sur des hypothèses de taux d'actualisation et de prévisions de flux de trésorerie futurs estimées en fonction de la productivité attendue des projets et de leurs débouchés commerciaux.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont évaluées à leur coût d'acquisition et amorties sur leur durée d'utilité économique. La base amortissable retenue est constituée du coût d'acquisition. Les durées d'utilité sont revues périodiquement et peuvent être modifiées prospectivement selon les circonstances.

Les immobilisations corporelles de Cegedim SA sont essentiellement constituées de matériel informatique et d'agencements et installations.

Les durées et modes d'amortissement retenus sont généralement les suivants:

Matériel informatique

Les micro-ordinateurs destinés à un usage bureautique ont une durée d'utilisation de 4 ans.

L'amortissement est constitué selon le mode linéaire.

Agencements et installations

Les agencements et installations ont une durée d'utilisation de 8 à 10 ans (l'essentiel étant sur 8 ans).

L'amortissement est constitué selon le mode linéaire.

Matériel transport

Le matériel de transport a une durée d'utilisation de 6 ans. L'amortissement est constitué selon le mode linéaire.

Participations et autres titres

Les titres de participation sont comptabilisés pour leur valeur brute, constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires d'acquisition. En cas de survenance d'événements susceptibles de remettre durablement en cause leur valeur, les titres de participation font l'objet de tests de dépréciation. Ces tests visent à identifier les situations dans lesquelles la valeur recouvrable deviendrait inférieure à la valeur nette comptable, conduisant à comptabiliser une dépréciation du montant de la différence.

La valeur recouvrable est définie comme la valeur la plus élevée entre la juste valeur des titres diminuée des coûts de la vente et leur valeur d'utilité.

- La valeur d'utilité est déterminée soit sur la base de la quote-part de situation nette détenue dans ces participations, soit sur la base de l'estimation des entrées et sorties de trésorerie futures actualisées provenant des activités conduites dans ces participations, soit sur la base d'une année de chiffre d'affaires;
- La juste valeur est déterminée par référence à des comparables boursiers ou sur la base des résultats de transactions récentes portant sur des sociétés comparables, agissant dans le même secteur d'activité.

Actions propres

Les actions propres détenues dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale sont valorisées à leur prix d'acquisition et comptabilisées en immobilisations financières ou en valeurs mobilières de placement selon leur nature. Une provision pour dépréciation est constituée si le cours moyen du dernier mois de l'exercice est inférieur à la valeur d'acquisition. La provision est égale à cet écart.

Les actions propres existantes au 31 décembre 2025 concernent en totalité des actions propres destinées aux salariés du Groupe Cegedim (Confère note 23), de ce fait elles sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement.

Cependant, une provision pour dépréciation d'un montant de 1 454 K€ est constatée au 31 décembre 2025 pour les actions propres non encore affectées à des plans.

Comptes clients

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire, fondée sur la probabilité de leur recouvrement, est inférieure à la valeur comptabilisée. Ainsi, les clients en redressement ou liquidation judiciaire sont systématiquement dépréciés à 100 % et les créances échues de plus de six mois sont suivies au cas par cas et, éventuellement, dépréciées à hauteur du risque estimé de non-recouvrement.

Provisions et passifs éventuels

Une provision est comptabilisée dès lors qu'il existe une obligation de la société, résultant d'événements passés, dont l'extinction devrait se traduire par une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques et dont le montant peut-être raisonnablement évalué. Le classement en provision est maintenu tant que l'échéance ou le montant de la sortie de ressources reste incertain.

Les provisions sont estimées au cas par cas ou sur des bases statistiques lorsqu'elles comprennent une population nombreuse d'éléments. Les principales provisions dans la société Cegedim (hors indemnités de départ en retraite) sont destinées à couvrir les litiges salariés, clients et fournisseurs.

Engagements de retraite

Cegedim SA applique les dispositions de la recommandation n° 2013- 02 de l'ANC du 7 novembre 2013, dans sa version modifiée le 5 novembre 2021, relative aux règles d'évaluation et de comptabilisation des engagements de retraite et avantages similaires.

L'engagement actuariel est calculé selon la méthode des unités de crédit projetées, méthode recommandée par l'IAS 19, et sur la base d'évaluations qui intègrent notamment des hypothèses de progression des salaires, d'inflation, d'espérance de vie, de rotation des effectifs et de rentabilité des placements dédiés. Les changements liés aux modifications périodiques des hypothèses actuarielles précédemment listées, relevant de la situation financière et économique générale ou des conditions démographiques, sont comptabilisés en compte de résultat.

Les engagements de retraite sont comptabilisés en provision pour charges et Cegedim SA a retenu l'option de comptabilisation des écarts actuariels en comptes de résultat.

Les engagements de Cegedim SA étaient couverts partiellement par des fonds versés à un organisme financier ; le montant de ces placements dédiés venait donc en déduction de l'engagement total, au passif du bilan.

La totalité des fonds a été remboursée à la société Cegedim SA par l'organisme financier sur l'exercice 2025.

Reconnaissance des revenus

Les revenus de Cegedim SA sont principalement constitués de prestations de services et, le cas échéant, de ventes de logiciels et de matériels.

Prestations de services

Les principales catégories de prestations de services et les modes de reconnaissance des revenus sont les suivants :

Les prestations de projets recouvrent le consulting, l'ingénierie technique et les travaux d'intégration visant à conseiller les clients et à les accompagner dans la conduite et la réalisation des changements devant intervenir dans leurs organisations et leurs environnements techniques ; le chiffre d'affaires est enregistré à l'avancement lors de la réalisation de la prestation ;

Les prestations récurrentes sont celles liées à l'utilisation des logiciels, des plateformes de flux ou d'échanges de données, et plus généralement s'apparentent à tous les services hébergés par Cegedim et accessibles par les clients en mode SaaS, ou exploités pour le compte des clients en « gestion déléguée » (BPO) ; elles font l'objet d'une facturation généralement mensuelle, à mesure de la délivrance des services ;

Les services de support (assistance, maintenance...) font l'objet d'un contrat généralement annuel, calculé sur la base d'un forfait en rapport avec les coûts et les moyens engagés par Cegedim pour assurer ces prestations, ou sur la base d'un tarif par type de prestation ; les produits relatifs à ces contrats sont enregistrés prorata temporis sur la durée du contrat et donnent lieu à la comptabilisation de produits constatés d'avance ;

Dans une moindre mesure, l'accès aux **bases de données** de Cegedim fait généralement l'objet d'un abonnement, avec une facturation périodique (mensuelle, trimestrielle ou annuelle) ; le chiffre d'affaires est reconnu linéairement sur la période considérée ; les **formations** ou les **études** standards et spécifiques fournies par Cegedim sont comptabilisées lors de leur livraison aux clients.

Ventes de logiciels et de matériels

Les ventes de licences ponctuelles «on premise» sont en pratique très rares ; le chiffre d'affaires issu des licences d'utilisation de nouveaux logiciels, à durée indéterminée ou déterminée, est comptabilisé (à condition que Cegedim n'ait pas d'autres obligations à acquitter) (1) lorsqu'il existe un accord avec le client, (2) que la livraison et l'acceptation sont intervenues, (3) que le montant du revenu et des coûts afférents peut être mesuré de façon fiable, et (4) qu'il est probable que les avantages économiques associés à la transaction reviendront à Cegedim. Si l'un des quatre critères n'est pas rempli, la comptabilisation du chiffre d'affaires issu de la licence d'utilisation du logiciel est différée jusqu'à ce que tous les critères soient remplis.

Les ventes de matériels et les activités de négoce sont reconnues à la livraison.

Opérations en devises

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur en euros à la date de l'opération.

Les dettes et créances en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de fin d'exercice. Les différences résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours sont portées au bilan en « écarts de conversion ». Les pertes latentes de change non couvertes font l'objet d'une provision pour risque.

Frais d'émission d'emprunts

Les frais d'émission d'emprunts sont répartis sur la durée restante de l'emprunt d'une manière conforme aux modalités de remboursement de l'emprunt.

Transferts de charges

L'application du nouveau règlement ANC 2022- 06 à compter du 1er janvier 2025 supprimant la technique du transfert de charges, les refacturations diverses entre les sociétés du Groupe Cegedim, anciennement enregistrées dans le compte 791 Transfert de charges, ont été comptabilisées en chiffre d'affaires sur l'exercice 2025 (comptes 708 produits des activités annexes) pour un montant de 1 785 milliers d'euros.

5.3.3 | Informations complémentaires

Note 1 | Immobilisations

En milliers d'euros	31.12.2024	Reclassement poste à poste	Acquisitions	Cessions Sorties	31.12.2025
Frais de développement ⁽¹⁾	19 377	- 19 341	17 053		17 089
Autres immobilisations incorporelles ⁽²⁾	157 327	19 341	40		176 708
Immobilisations incorporelles brutes	176 704	0	17 093	0	193 797
Constructions installations générales	3 197	-			3 197
Installations techniques, matériel informatique, outillage	11 556	-	620	- 220	11 956
Matériel de transport, matériel de bureau, mobilier	5 264	-	54	- 237	5 081
Immobilisations corporelles brutes	20 017	0	674	- 457	20 234
Autres participations	385 064	24 200	8 000		417 264
Prêts, autres immobilisations financières ⁽³⁾	45 369	- 24 200	21 138	- 2 924	39 383
Immobilisations financières brutes	430 433	0	29 138	- 2 924	456 647
Total immobilisations brutes	627 154	0	46 905	- 3 381	670 678

⁽¹⁾ Au cours de l'exercice 2025 Cegedim SA a mis en service pour 19 341 milliers d'euros de projets issus de développements réalisés en interne et enregistre à la clôture un total de 17 089 milliers d'euros de développements capitalisés. Le principal projet à visée commerciale concerne les plateformes de dématérialisation support des offres de la division e-business. La durée d'amortissement moyenne des projets développés pour cette division est de 5 ans.

⁽²⁾ Le poste « Autres immobilisations incorporelles » est principalement composé de :

- 17 044 milliers d'euros de fonds commerciaux comptabilisés au coût d'acquisition et qui font l'objet de tests de dépréciations annuels ;
- 152 049 milliers d'euros de logiciels issus des projets de développement réalisés en interne ;
- 6 749 milliers d'euros de logiciels acquis à des sociétés externes.

⁽³⁾ Le poste « Prêts, autres immobilisations financières » est composé pour 2 850 milliers d'euros de dépôts de garantie, 32 340 milliers d'euros de prêts aux filiales et 4 193 milliers d'euros de prêts pour l'effort construction. Les caractéristiques généralement utilisées dans le cadre des prêts accordés aux filiales sont :

- Un taux d'intérêt annuel de 5 % pour les prêts aux filiales étrangères (à l'exception de la filiale Cegedim Outsourcing Maroc dont le taux a été fixé à 2.74 % en 2025 ;
- Une durée variable ;
- L'absence d'une clause de tacite reconduction et autres clauses spécifiques.

Note 2 | Amortissements

En milliers d'euros	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	31.12.2024	Dotations	Reprises	31.12.2025
Frais de développement						
Autres immobilisations incorporelles ⁽¹⁾	3 à 13 ans	Linéaire	104 361	16 127		120 488
Amortissement immobilisations incorporelles			104 361	16 127		120 488
Constructions installations générales			3 197			3 197
Installations techniques, matériel informatique, outillage	3 à 10 ans	Linéaire	8 116	1 060	- 220	8 956
Matériel de transport, matériel de bureau, mobilier	4 à 8 ans	Linéaire	1 545	700	- 45	2 200
Amortissement immobilisations corporelles			12 858	1 760	- 265	14 353
Total amortissements			117 219	17 887	- 265	134 841

⁽¹⁾ Le montant des amortissements sur les logiciels internes est de 112 467

Note 3 | Provisions

En milliers d'euros	31.12.2024	Reclassement poste à poste	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31.12.2025
Amortissements dérogatoires	0					0
Provisions réglementées	0		0	0	0	0
Provisions pour litiges	239		358	- 95	- 75	427
Provisions pour pertes de change	31		6		- 31	6
Provisions pour pensions et obligations similaires ⁽¹⁾	8 328	984	349	- 82		9 579
Provisions actions attribuées aux salariés	1 715		1 088	- 1 162		1 641
Autres provisions pour risques et charges	6			- 6		0
Provisions pour risques sur titres de participation	0					0
Provisions pour risques et charges	10 318	984	1 801	- 1 345	- 106	11 652
Titres de participation	91 205		15 105		- 775	105 535
Autres immobilisations financières	6 303					6 303
Provisions sur stocks et en cours	0					0
Provisions pour dépréciation de créances clients	1 894		1 227	- 30	- 1 188	1 903
Autres provisions pour dépréciation	3 496		1 743		- 2 583	2 656
Provisions pour dépréciation de logiciels développés en interne	0					0
Provisions pour dépréciation	102 898	0	18 075	- 30	- 4 546	116 397
Total Provisions	113 216	984	19 876	- 1 375	- 4 652	128 049
Dotations et reprises d'exploitation		984	3 022	- 1 375	- 1 263	
Dotations et reprises financières			16 854		- 3 389	
Dotations et reprises exceptionnelles						

⁽¹⁾ IDR : actifs de couverture remboursés dans l'exercice pour 984 K€

Note 4 | Echéances des créances et dettes

En milliers d'euros	Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts	36 533		36 533
Autres immobilisations financières	2 850		2 850
Clients douteux ou litigieux	909	909	
Autres créances clients	66 155	66 155	
Personnel et comptes rattachés	42	42	
Sécurité Sociale, autres organismes sociaux	268	268	
État : impôt sur les bénéfices	20 049	4 107	15 942
État : taxe sur la valeur ajoutée	1 865	1 865	
État : créances diverses			
Groupe et associés	161	161	
Débiteurs divers	2 203	2 203	
Charges constatées d'avance	1 863	1 863	
Total créances	132 899	77 574	55 325
Prêts accordés en cours d'exercice	18 922		
Remboursements obtenus en cours d'exercice	2 712		

⁽¹⁾ La créance d'impôt sur l'administration s'élève à 15.9 millions d'euros à la clôture 2025 contre 23.3 millions d'euros à la clôture 2024 (Confère note 31)

En milliers d'euros	Montant brut	À 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans
Autres emprunts obligataires				
Concours bancaires courants	38 604	38 604		
Emprunts à plus d'1 an à l'origine	175 835	7 835	78 000	90 000
Emprunts et dettes financières divers	54 583	556	4 253	49 774
Fournisseurs et comptes rattachés	24 253	24 253		
Personnel et comptes rattachés	22 463	22 463		
Sécurité Sociale, autres organismes sociaux	5 656	5 656		
État : impôt sur les bénéfices				
État : taxe sur la valeur ajoutée	13 311	13 311		
État : autres impôts, taxes assimilées	1 309	1 309		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	182	182		
Groupe et associés	20 974	20 974		
Autres dettes	532	532		
Produits constatés d'avance	1 641	1 641		
Total dettes	359 343	137 316	82 253	139 774
Emprunts souscrits en cours d'exercice	3 898			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	8 711			

Note 5 | Endettement financier

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme (> 5 ans)	139 774	195 093
Emprunts et dettes financières à moyen et long terme (> 1 an, < 5 ans)	82 253	28 223
Emprunts et dettes financières à court terme (> 6 mois, < 1 an)	3 000	3 000
Emprunts et dettes financières à court terme (> 1 mois, < 6 mois)	2 390	5 545
Emprunts et dettes financières à court terme (< 1 mois)	3 000	
Concours bancaires courants	38 604	59 095
Total dettes financières	269 021	290 955
Trésorerie active	173	42
Endettement Financier Net	268 848	290 913

Financement

Prêt d'actionnaire subordonné (prêt FCB)

Depuis mai 2007, Cegedim a contracté un prêt auprès de son principal actionnaire FCB, (le prêt FCB). Dans le cadre du refinancement des dettes du Groupe **en date du 31 juillet 2024**, le prêt FCB qui s'élevait à **45,1 millions d'euros**, a été amendé afin de le subordonner au nouveau crédit syndiqué et à la nouvelle facilité de crédit revolving (RCF). Sa durée a été prolongée de telle sorte que son échéance soit postérieure de 3 mois à la tranche C du crédit syndiqué, ou juste postérieure à la date d'un remboursement anticipé intégral du crédit. Il porte intérêt à des conditions identiques à la tranche C du crédit syndiqué mais n'est pas amortissable et **les intérêts courus sont capitalisés** tous les 6 mois et payables in fine avec le capital. Ce prêt s'élève à 49,8 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Crédit syndiqué

Le 31 juillet 2024, Cegedim a mis en place une nouvelle structure de financement sous la forme d'un **crédit syndiqué** d'un montant total de **230 millions d'euros**, venue refinancer l'intégralité de l'endettement existant du Groupe (RCF de 65 millions d'euros et EURO PP de 135 millions d'euros, arrivant respectivement à maturité en octobre 2024 et octobre 2025).

Cette nouvelle structure de financement comprend :

- un **crédit syndiqué de 180 millions d'euros** structuré de la manière suivante :
 - une tranche A de 30 millions d'euros de maturité 5 ans (au 31/07/2029) amortissable à raison de 3 millions d'euros par semestre, (dont 24 millions d'euros restent dus au 31 décembre 2025) ;
 - une tranche B de 60 millions d'euros de maturité 6 ans (au 31/07/2030) amortissable in fine,
 - une tranche C de 90 millions d'euros de maturité 7 ans (au 31/07/2031) amortissable in fine.
- ainsi qu'une **facilité de crédit revolving (RCF) de 50,0 millions d'euros**, non tirée au closing (également non tirée au 31 décembre 2025), de maturité 5 ans, avec l'option de la prolonger d'une année supplémentaire, permettant de sécuriser des financements additionnels pour le Groupe.

Ce nouveau crédit syndiqué, à l'instar des précédents financements, est régi par les clauses standards d'engagement et de défaut habituellement incluses dans ce type de contrat et soumis aux **covenants** des ratios financiers : le Groupe doit veiller à ce que son **ratio de levier soit inférieur à 2,50** et son **ratio de couverture des intérêts soit supérieur à 4,50**.

Au 31 décembre 2025 le Groupe respecte l'ensemble de ses covenants.

Dans le cadre de cette opération, le Groupe a procédé au **nantissement** des titres de ses filiales Cegedim Media, Cegedim Activ, GERS et partiellement de Cegedim.cloud. Le Groupe s'est interdit de céder, sans l'autorisation des prêteurs, les titres qu'il détient dans Cegedim Santé, Resip et Cetip.

Le Groupe a négocié avec l'ensemble des prêteurs de sa facilité de crédit, un **avenant signé le 16 juin 2025**, introduisant des clauses de performance en rapport avec ses engagements ESG à horizon 2030, faisant de cette facilité un **financement à impact durable (sustainability-linked loan)**. Le respect de la trajectoire annuelle de décarbonation validée par le SBTi sur les scopes 1&2 et sur le scope 3, ainsi que la progression de la mixité des organes de direction, permettra au Groupe de bénéficier d'allègements de marge sur ses taux d'intérêt pouvant atteindre 0,05 % sur les tranches bancaires et 0,10 % à 0,40 % sur les tranches non bancaires. A contrario, le non respect de ces engagements alourdirait d'autant les marges. La première application concernera les comptes 2026 sur la base des performances ESG 2025.

La charge d'intérêts versés et courus (emprunt et prêt d'actionnaire) s'élève à 14,3 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Synthèse des financements

Au 31 décembre 2025, les financements en place dont dispose le Groupe se composent de la façon suivante :

En milliers d'euros	Montant autorisé 31/12/2025	Utilisation au 31/12/2025	Devise	Taux contractuel	Date d'émission	Date d'échéance	Type de facilité
Tranche A	24 000	24 000	EUR	Euribor 3 mois + marge 2,25 %	31/07/2024	31/07/2029	Amortissable
Tranche B	60 000	60 000	EUR	Euribor 3 mois + marge 3,50 %	31/07/2024	31/07/2030	In fine
Tranche C	90 000	90 000	EUR	Euribor 3 mois + marge 4,50 %	31/07/2024	31/07/2031	In fine
prêt subordonné (prêt FCB)	49 774	49 774	EUR	Euribor 3 mois + marge 4,50 %	31/07/2024	31/10/2031	In fine
Facilité de crédit revolver (RCF)	50 000	0	EUR	Euribor 1 mois + marge 1,85 %	31/07/2024	31/07/2029 avec possibilité prolonger 1an	
Facilité de découvert	27 500	0	EUR			N/A	
Total	301 274	223 774					

Taux et Couvertures de taux

L'ensemble des dettes du Groupe a initialement été négocié à taux variable, fondé sur l'Euribor 3 mois plus une marge.

Le Groupe a mis en place des opérations de swap taux fixe contre taux variable avec plusieurs banques de son pool bancaire, démarrant le 31 octobre 2024 afin de couvrir les tranches non amortissables du crédit, soit un notionnel couvert de 150 millions d'euros. La tranche A du crédit syndiqué, le RCF (non tiré) et le prêt FCB, également à taux variables, ne font pas l'objet de couvertures de taux, ce qui représente un total tiré non couvert de 73,8 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Le risque traité est celui portant sur le taux d'intérêt sans risque c'est-à-dire sur l'Euribor 3 mois hors marge de crédit.

S'agissant d'instruments dérivés fermes, il n'y a pas eu de coût à la mise en place (aucune écriture, la juste valeur étant nulle).

Notionnel couvert en milliers d'euros	Taux fixe	date de départ	date de fin	durée
25 000	2,30 %	31/10/2024	31/07/2029	4 ans et 9 mois
20 000	2,28 %	31/10/2024	31/10/2029	5 ans
30 000	2,25 %	31/10/2024	31/10/2029	5 ans
20 000	2,21 %	31/10/2024	31/10/2029	5 ans
35 000	2,12 %	31/10/2024	31/10/2029	5 ans
20 000	2,16 %	31/10/2024	31/10/2029	5 ans
150 000	2,22 % en moyenne			

En l'application du règlement ANC 2015- 05 du 2 juillet 2015, le résultat de couverture est reconnu, de manière symétrique, en charge financière au même rythme que les flux d'intérêts générés par l'emprunt couvert. Il s'élève à 139 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

Note 6 | Frais d'émission d'emprunts

En milliers d'euros	31.12.2024	Augmentation	Dotations	31.12.2025
Frais d'émission d'emprunts	3 948		717	3 231

En 2024, les frais d'émission des nouveaux emprunts de 180 millions d'euros et du RCF de 50 millions d'euros, soit 4 249 milliers d'euros, ont été étalés sur la durée restante des emprunts d'une manière conforme aux modalités de remboursement des emprunts.

À ce titre, le montant étalé sur l'exercice 2025 s'élève à 717 milliers d'euros.

Application du nouveau règlement ANC 2022-06 :

les amortissements relatifs aux frais d'émission d'emprunt (515 milliers d'euros en 2024) étaient présentés sur la ligne « Dotations aux amortissements sur immobilisations » d'exploitation. Ils sont désormais présentés sur la ligne « Dotations financières aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions ».

Note 7 | Retraite

En milliers d'euros	Par un fonds d'assurance	Par une provision pour charge
Engagement de retraite couvert		9 579

Les salariés bénéficient, lors de leur départ à la retraite, du versement d'une indemnité de départ à la retraite telle que définie dans la convention collective.

Afin de financer les engagements liés à ces indemnités, un régime d'évaluation actuarielle a été mis en place. Le montant total de l'engagement s'élève à 9 579 007 euros.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes:

Hypothèses économiques

Taux d'intérêt net : 3,96 %

Augmentation des salaires : 2,5 % inflation comprise.

Hypothèses démographiques

Mortalité : Tables H/F Insee HF 2022

Mobilité:

- 6,9 % par an jusqu'à 35 ans
- 3,7 % jusqu'à 45 ans
- 1,9 % jusqu'à 55 ans
- 0,45 % jusqu'à 60 ans
- 0 % au-delà de 61 ans

Âge de départ à la retraite : départ volontaire à la retraite à 65 ans pour les cadres et les non-cadres.

Convention collective

A compter du 1er janvier 2024, la société Cegedim est rattachée à la convention collective Syntec.

Note 8 | Tableau de variation des capitaux propres

En milliers euros	Capital	Primes	Réserves légal	Réserves réglementées	Autres réserves	Report à nouveau	Résultat de l'exercice	Provisions réglementées	Total
Au 31/12/2022	13 337	29 992	1 334	8 682	28 746	1 206	16 298	0	99 595
Augmentation du capital									0
Réduction du capital									0
Résultat 2022						16 298	- 16 298		0
Dividendes									0
Report à nouveau									0
Reclassement réserves				389	- 389				0
Impact IFRIC									0
Provisions réglementées									0
Résultat 2023							1 697		1 697
Au 31/12/2023	13 337	29 992	1 334	9 071	28 357	17 504	1 697	0	101 292
Augmentation du capital	95	889							984
Réduction du capital									0
Résultat 2023					1 697		- 1 697		0
Dividendes									0
Report à nouveau									0
Reclassement réserves				- 1 035	1 035				0
Impact IFRIC									0
Provisions réglementées									0
Résultat 2024							38 437		38 437
Au 31/12/2024	13 432	30 881	1 334	8 036	31 089	17 504	38 437	0	140 713
Augmentation du capital									0
Réduction du capital									0
Résultat 2024					38 437		- 38 437		0
Dividendes									0
Report à nouveau									0
Reclassement réserves				- 712	712				0
Impact IFRIC									0
Provisions réglementées									0
Résultat 2025							12 680		12 680
Au 31/12/2025	13 432	30 881	1 334	7 324	70 237	17 504	12 680		153 393

Note 9 | Éléments relevant de plusieurs postes de bilan et compte de résultat

En milliers euros	Entreprises consolidées	Participations	Entreprises liées
Actif immobilisé			
Dividendes à recevoir			
Participations	413 691	3	
Prêts	26 283		
Actif circulant			
Créances clients, comptes rattachés	5 538	5 314	220
Autres créances	161		
Dettes			
Dettes financières	- 800		- 49 784
Dettes fournisseurs, comptes rattachés	- 8 207	- 1 456	- 198
Dettes sur immobilisations, comptes rattachés			
Autres dettes	- 21 015		- 7 688
Financiers			
Charges financières	- 2 589	- 29	- 3 185
Produits financiers	2 651		
Exploitation			
Management fees	- 53		- 2 016
Loyers	- 730		- 9 305

Note 10 | Ventilation du chiffre d'affaires

En milliers d'euros	Chiffre d'affaires France	Chiffre d'affaires hors France	Total chiffre d'affaires 31.12.2025
Ventes de marchandises	890	27	917
Production vendue (biens et services)	234 233	5 200	239 433
Total chiffre d'affaires	235 123	5 227	240 350

Note 11 | Détail des produits à recevoir

En milliers d'euros	31.12.2025
Dividendes à recevoir	-
Créances rattachées à des participations	-
Clients, factures à établir	12 486
Clients et comptes rattachés	12 486
Fournisseurs, avoir à recevoir	210
Personnel, produits à recevoir	-
Etat, TVA et produits à recevoir	-
Autres créances	210
Total produits à recevoir	12 696

Note 12 | Détail des charges à payer

En milliers d'euros	31.12.2025
Intérêts courus à payer sur emprunts	1 835
Intérêts courus à payer sur dette FCB	1 312
Intérêts courus à payer sur participation	71
Emprunts et dettes financières	3 218
Fournisseurs, factures à recevoir	8 632
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 632
Provision pour congés payés	9 408
Provision RTT	2 257
Provision congés CET	838
Provision prime vacances	549
Provision Percol	9
Personnel, autres charges à payer	6 049
Charges sociales à payer	670
Etat, TVA et charges à payer	824
Agefiph charges à payer	226
Dettes fiscales et sociales	20 830
CE charges à payer	174
Clients, avoirs à établir	119
Total	32 973

Note 13 | Détail des charges et produits constatés d'avance

En milliers d'euros	31.12.2025
Sous-traitance	230
Loyers & charges locatives	132
Locations diverses	30
Assurances	210
Redevance logiciels	696
Maintenance logiciels, matériel	145
Entretien locaux	17
Abonnements	74
Publicité	73
Commissions sur emprunt	26
Frais de recrutement	39
Frais de personnel	42
Autres	149
Total charges constatées d'avance	1 863
Prestation de services	1 641
Produits financiers	-
Total produits constatés d'avance	1 641

Note 14 | Charges et produits exceptionnels

Le nouveau règlement 2022- 6 du 4 novembre 2022 appliqué par la société Cegedim SA à compter du 1er janvier 2025 modifie la définition du résultat exceptionnel qui se limite désormais aux produits et charges directement liés à un évènement majeur et inhabituel, et à leur suivi dans le temps.

Les cessions d'immobilisations ne sont plus reportées en résultat exceptionnel.

Le résultat exceptionnel constaté par Cegedim SA sur l'exercice 2025 concerne des honoraires en rapport avec les litiges au long cours qui sont suivis par le siège du Groupe (101 milliers d'euros), ainsi que les coûts en rapport avec les opérations de liquidation de sa filiale INPS, déconsolidée depuis le 10 décembre 2024 (295 milliers d'euros).

En milliers d'euros	31.12.2025
Produits exceptionnels	-
Charges exceptionnelles	- 396
Résultat exceptionnel	- 396

Note 15 | Résultat financier

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Dotations / Reprises financières ⁽¹⁾	- 14 183	- 11 065
Charges et produits d'intérêt financiers	- 13 958	- 14 513
Dividendes reçus	15 731	14 592
Autre résultat financier (dont gains et pertes de change)	- 4	- 102
Boni / Mali de TUP / Liquidation ⁽²⁾	-	37 528
Résultat financier	- 12 414	26 440

⁽¹⁾ Concerne essentiellement des dotations et reprises pour dépréciation des titres de participation comme indiqué en note 3.

⁽²⁾ Concerne essentiellement le boni de TUP de la société Cegedim SRH pour un montant de 37 728 milliers d'euros en 2024.

Note 16 | Périmètre d'intégration fiscale

Cegedim SA est la société mère tête de Groupe.

Les sociétés suivantes sont intégrées fiscalement en qualité de membre :

Smart RX, Cegedim Activ, Cegedim Cloud, Cetip, GERS SAS, Incams, Medexact, Pharmastock, CMedia, Mérito.

Le groupe d'intégration fiscale génère un bénéfice fiscal d'ensemble de 16 880 milliers d'euros au 31 décembre 2025.

Les charges d'impôt sont supportées par les sociétés intégrées bénéficiaires et s'élèvent à 9 653 milliers d'euros.

La société mère Cegedim comptabilise un profit d'impôt égal à 9 653 milliers d'euros correspondant au profit d'impôt sur les filiales intégrées déficitaires, plafonné à la charge d'impôt des sociétés.

La société Cegedim SA a opté pour le régime dit "IP BOX" rétroactivement à compter de l'exercice 2021.

Le taux d'imposition 2025 est donc de 10 %.

Note 17 | Répartition de l'impôt sur les bénéfices

En milliers d'euros	Résultat avant impôt	Impôt dû	Résultat net après impôt
Résultat courant	575	- 1 759	- 1 184
Profit d'impôt		9 653	9 653
Crédits d'impôt		1 803	1 803
Résultat exceptionnel	- 396	40	- 356
Participation des salariés aux résultats	- 1 648		- 1 648
Impôt lié à des exercices antérieurs ⁽¹⁾		4 419	4 419
Retenu à la source		- 8	- 8
Résultat comptable	- 1 469	14 149	12 680

⁽¹⁾ L'impôt lié à des exercices antérieurs correspond essentiellement au remboursement d'impôt société reçu par Cegedim SA du fait de sa prise d'option pour le régime fiscal dit "IPBOX"

Crédits d'impôts du Groupe intégré Cegedim :

Les crédits d'impôts du groupe se décomposent de la façon suivante pour l'exercice 2025 :

- crédit impôt recherche : 2 549 milliers d'euros (dont 1 559 milliers d'euros sur Cegedim SA)
- crédit impôt famille : 222 milliers d'euros (dont 122 milliers d'euros sur Cegedim SA)
- crédit mécénat : 300 milliers d'euros (dont 122 milliers d'euros sur Cegedim SA)

Note 18 | Situation fiscale différée et latente

L'exercice 2025 génère les charges suivantes déductibles sur exercices ultérieurs:

- Organic: 357 milliers d'euros;
- Participation: 1 648 milliers d'euros;
- Provision départ en retraite : 349 milliers d'euros ;
- Autres provisions non déductibles: 719 milliers d'euros.

L'impôt différé correspondant s'élève à 317 milliers d'euros (avec un taux d'IS de 10,33 %).

Note 19 | Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, il est à signaler que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 862 685 euros, correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement. Par conséquent, l'impôt correspondant auxdites dépenses et charges s'élève à 89 115 euros.

Note 20 | Avance aux dirigeants

Conformément à l'article L. 225- 43 du Code de commerce, il n'a été alloué aux dirigeants de la société ni avance, ni crédit.

Note 21 | Rémunération des organes de direction et d'administration

Le montant des rétributions des Administrateurs s'est élevé à 198 milliers d'euros en 2025 et est comptabilisé dans le poste «Autres charges» du compte de résultat.

En milliers d'euros	31.12.2025	31.12.2024
Avantages à court terme (salaires, primes, etc.)	- 1 158	- 1 125
Avantages postérieurs à l'emploi	Néant	Néant
Indemnités de rupture de travail	Néant	Néant
Avantages comptabilisés	- 1 158	- 1 125
Indemnités de rupture de contrat de travail	néant	néant
Avantages non comptabilisés	Néant	Néant

Note 22 | Composition du capital social

Actionnaires	Nb actions détenues	% détenu	Nb de votes simples	Nb de votes doubles actions	Nb de votes doubles voix	Total voix	% droits de vote
FCB	8 255 138	58,56 %	716 499	7 538 639	15 077 278	15 793 777	72,92 %
Bpifrance (ex FSI)	287 221	2,04 %	0	287 221	574 442	574 442	2,65 %
Public	5 188 579	36,81 %	5 087 638	100 941	201 882	5 289 520	24,42 %
Cegedim ⁽¹⁾	366 217	2,60 %	0	0	0	0	0 %
Totaux	14 097 155	100.00 %	5 804 137	7 926 801	15 853 602	21 657 739	100.00 %

⁽¹⁾ Y compris le contrat de liquidité

Catégorie de titre	Nb. de titres			Valeur nominal		
	À la clôture d'exercice	Créés pendant l'exercice	Créés par division du nominal	En début d'exercice	À la clôture d'exercice	En début d'exercice
Actions ordinaires	14 097 155			14 097 155	0.9528	0.9528

Note 23 | Actions propres

Sortie de plans sur l'exercice 2025 :

2 462 actions propres ont été attribuées définitivement au cours du mois de janvier 2025, au titre du plan du 27 janvier 2022, pour un montant de 75 milliers d'euros.

42 256 actions propres ont été attribuées définitivement au cours du mois de janvier 2025, au titre du plan du 26 janvier 2023, pour un montant de 1 137 milliers d'euros.

Achat d'actions sur l'exercice 2025 :

46 910 actions propres ont été achetées au cours de l'année 2025 pour un montant global de 500 milliers d'euros.

Note 24 | Identité de la société mère de Cegedim: FCB

Identité de la société mère consolidant les comptes de la société Cegedim SA

Entité établissant les états financiers consolidés de l'ensemble le plus grand d'entités dont l'entité fait partie en tant qu'entité filiale

Dénomination et siège social	Forme juridique	SIREN	% de détention
FCB ⁽¹⁾ 137, Rue d'aguesseau - 92100 Boulogne-Billancourt	SA	340 651 132	58,56 %

⁽¹⁾ SA détenue principalement par M. Labrune, sa famille et par certains membres du Conseil d'Administration de Cegedim SA.

Note 25 | Attributions d'actions gratuites

Les conseils du 26 janvier 2023 et 19 septembre 2023 ont été autorisés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 17 juin 2021 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10 % du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim

Le conseil du 25 janvier 2024 a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 16 juin 2023 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10 % du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim.

Le conseil du 30 janvier 2025 a été autorisé par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 14 juin 2024 à attribuer gratuitement un nombre total d'actions ne dépassant pas 10 % du nombre total d'actions composant le capital aux dirigeants et salariés du Groupe Cegedim.

Les principales caractéristiques sont les suivantes :

- Les actions attribuées gratuitement donneront droit aux dividendes dont la distribution aura été décidée à compter de la date d'attribution.
- Le plan du 26 janvier 2023 a autorisé une attribution maximum de 47 970 actions gratuites.
- Le plan du 25 janvier 2024 a autorisé une attribution maximum de 59 244 actions gratuites.
- Le plan du 30 janvier 2025 a autorisé une attribution maximum de 63 024 actions gratuites.
- Pour les plans 2023, 2024 et 2025 l'attribution desdites actions à leurs bénéficiaires deviendra définitive au terme d'une période d'acquisition de deux ans pour les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France à la date d'attribution, et de trois ans pour les bénéficiaires n'ayant pas leur résidence fiscale en France à la date d'attribution.
- Les actions seront définitivement attribuées à leurs bénéficiaires sous la seule condition : absence de démission, révocation ou licenciement.
- A compter de la date d'attribution définitive, les bénéficiaires ayant leur résidence fiscale en France à la date d'attribution devront conserver les-dites actions pendant une durée de 1 an.

La charge mesurant «l'avantage» offert aux salariés est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits par les bénéficiaires.

À la clôture du 31 décembre 2025, Cegedim SA a dans ses comptes une provision de 1 641 milliers d'euros

Note 26 | Effectif

Effectif moyen employé pendant l'exercice par catégorie	31.12.2025
Ouvriers	0
Employés, techniciens, agents de maîtrise	425
Cadres et ingénieurs	1 011
Total personnel salarié	1 436

Note 27 | Engagements hors bilan

27.1. Nantissements

Dans le cadre de son crédit syndiqué (Confère note 5), le Groupe a nanti les titres de ses filiales Cegedim Media, Cegedim Activ, GERS et partiellement de Cegedim-Cloud. Le Groupe s'est interdit de céder, sans l'autorisation des prêteurs, les titres qu'il détient dans Cegedim Santé, Resip et Cetip.

27.2. Garanties

Suite au changement de marché de cotation, les actions CEGEDIM ne sont plus admises aux négociations sur un marché réglementé européen au sens de l'article L.3332- 17 du Code du Travail. En conséquence, et conformément à ce même texte, l'actif du FCPE doit comporter un tiers de titres liquides ou, à défaut doit être instauré un mécanisme garantissant la liquidité des titres dans les conditions prévues par la partie réglementaire du Code Monétaire et Financier de façon à offrir au FCPE une liquidité au moins équivalente à celle dont il bénéficierait s'il détenait en permanence au moins un tiers de titres liquides. Le montant de la Garantie est égal à un montant représentant 50 % des actifs du FCPE à la date de signature de la Garantie.

Cegedim s'est engagé le 03/09/2025 sur deux garanties auprès du CIC d'un montant respectif de 407 milliers d'euros et 486 milliers d'euros valables jusqu'au 04/09/2027.

27.3. Cautions de Cegedim à ses filiales

Toutes filiales

- Le conseil d'administration du 27 mars 2025 a autorisé la société Cegedim, pour une durée d'un an, à donner à ses filiales les cautions, avals et autres garanties pour un montant global de 20 millions d'euros sous réserve que chaque engagement ne dépasse pas le montant de 6 millions d'euros.

Filiale GERS

- Cegedim s'est engagée conjointement et solidairement avec sa filiale GERS SAS à garantir, sans limite de montant, le GIE GERS du paiement de toutes les sommes de nature indemnitaire (pénalités, indemnités, intérêts de retard ...) réclamées au GIE GERS par Datapharm au titre des engagements contractuels et/ou d'une quelconque indemnisation du fait de la remise par le GIE GERS au bénéfice de la future GERS SAS, des données fournies par Datapharm (Assemblée du 17/06/2020).

Filiale CETIP

- Garantie donnée à sa filiale CETIP dans le cadre du contrat de services de longue durée en matière de délégation de gestion administrative de contrats d'assurance santé et prévoyance des sociétés Allianz IARD et Allianz Vie. La société CEGEDIM s'engage à donner à sa filiale CETIP les moyens nécessaires à l'exécution des prestations qu'elle effectuera dans le cadre du partenariat et à couvrir les conséquences financières attachées aux manquements éventuels de CETIP dans l'exécution des engagements pris par cette dernière dans le cadre du partenariat (CA 20/09/2022).

Note 28 | Autres Produits

Les autres produits sont composés essentiellement de produits divers de gestion courante pour un montant de 55 milliers d'euros.

A compter du 1er janvier 2025, la facturation des actions gratuites de la société Cegedim à ses filiales comptabilisée en "Autres produits" sur les exercices antérieurs est comptabilisée en chiffres d'affaires (comptes 708 produits des activités annexes).

L'impact sur l'exercice 2025 représente un montant de 702 milliers d'euros.

Note 29 | Honoraires des Commissaires aux comptes

En milliers d'euros	ACA NEXIA	KPMG
Honoraires afférents à la certification des comptes	111	115
Honoraires afférents à la certification du rapport de durabilité	40	
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et du rapport de durabilité	6	9
Total	157	124

Note 30 | Litiges

30.1. Litige avec la société Euris

Cegedim a reçu conjointement avec IQVIA (ex IMS Health) en février 2017 une assignation de la société Euris pour pratiques anticoncurrentielles. Cegedim a demandé à ce que le tribunal acte que Cegedim devait être mise hors de cause. Le tribunal de commerce de Paris a fait droit à la demande de Cegedim par un jugement favorable du 17 décembre 2018 dont IQVIA a interjeté appel de la décision. La Cour d'Appel a confirmé le jugement favorable à Cegedim en date du 8 décembre 2021. Le dossier a fait l'objet d'un pourvoi en Cassation, à l'issue duquel la Cour de Cassation, par un jugement en date du 20 mars 2024, a cassé l'arrêt de la Cour d'Appel qui avait mis hors de cause Cegedim. L'affaire a donc été renvoyée devant la Cour d'Appel de Paris autrement composée. Dans un jugement du 26 mars 2025, la Cour d'Appel a décidé de remettre la Société Cegedim dans la cause. La procédure concernant Cegedim n'avait jusqu'à présent pas porté sur le fond du litige, mais sur le fait de savoir quelles parties pouvaient être poursuivies. Cegedim va désormais entrer dans l'examen approfondi du dossier en rentrant dans la procédure dont elle avait été écartée depuis 2018. En parallèle, Cegedim a assigné à toutes fins utiles IQVIA en garantie. Compte tenu de ce qui précède, aucune provision n'a été constatée à la clôture.

30.2. Fiscalité

Cegedim est en contentieux depuis plusieurs années avec l'Administration fiscale sur l'utilisation de ses déficits reportables. En concertation avec ses avocats, Cegedim estime que les redressements sont infondés au regard des dispositions fiscales applicables et de la jurisprudence. La Société a saisi le tribunal administratif fin 2023. Ce litige se poursuit et le Groupe estime que l'issue ne sera pas connue avant encore plusieurs années.

Dans ce contentieux, Cegedim a reversé à l'Administration fiscale les impôts successivement redressés, et enregistre en contrepartie de ces versements une créance sur l'Administration.

La créance sur l'Administration s'élève à 15,9 millions d'euros à la clôture 2025, contre 23,3 millions d'euros à la clôture 2024. La réduction de 7,4 millions d'euros s'explique par le fait que le Groupe a déjà récupéré un gain fiscal en trésorerie portant sur des années où il utilisait ses déficits, grâce aux 11,1 millions d'euros perçus en 2025 au titre de l'application rétroactive du régime IP Box (cf. faits marquants). Si l'issue du contentieux est favorable à Cegedim, ces 7,4 M€ ne seront pas « perdus » pour autant : ils seront restitués sous forme de déficits à utiliser dans le futur, et non pas sous forme d'un versement en trésorerie.

La dernière tranche d'impôts redressés au titre de l'utilisation des déficits contestés a été reversée au fisc postérieurement à la clôture, en janvier 2026, pour un montant de 4,1 millions d'euros. La créance sur l'Administration s'en trouve rehaussée d'autant, pour s'établir à 20 millions d'euros fin janvier 2026.

Plus aucune sortie de cash n'interviendra désormais au titre de ce contentieux.

En cas d'issue favorable, le Groupe percevra le règlement de cette créance majorée d'intérêts de retard, et disposera d'un reliquat supplémentaire de déficits de 7,5 millions d'euros. En cas d'issue défavorable, le Groupe n'aura rien à verser mais constatera en charge d'impôts la perte sur créance de 20 millions d'euros.

Note 31 | Evénements post-clôture

A la connaissance de la Société, en dehors de ce qui précède sur la fiscalité, aucun événement postérieur significatif n'est intervenu entre le 31 décembre 2025 et la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration le 26 mars 2026. Cegedim n'a pas d'activité en Iran ou dans les pays directement concernés par ce nouveau conflit et n'a pas d'actifs exposés dans ces pays. On rappelle également que Cegedim n'a pas d'activité en Russie, ni en Ukraine et n'a pas d'actifs exposés dans ces pays, et que la Société n'est pas exposée aux droits de douanes, que ce soit directement ou dans sa chaîne de valeur.

Note 32 | Comptes sociaux arrêtés et publiés au 31 décembre 2024

Bilan Actif

En milliers euros	31.12.2024 Net
Immobilisations Incorporelles	
Frais de développement	19 377
Concessions, brevets et droits similaires	2
Fonds commercial	16 572
Autres Immobilisations incorporelles	36 392
Immobilisations corporelles	-
Constructions	-
Installations techniques, outillage	3 440
Autres immobilisations corporelles	3 719
Immobilisations en cours	-
Immobilisations financières	-
Autres participations	293 859
Créances rattachées à participations	-
Prêts	36 184
Autres immobilisations financières	2 882
Actif immobilisé	412 427
Stocks et en-cours	-
Stocks de marchandises et matières premières	84
En-cours de production de services	-
Marchandises	-
Avances, acomptes versés sur commandes	61
Créances	-
Créances clients et comptes rattachés	72 165
Autres créances	31 369
Capital souscrit et appelé, non versé	-
Valeur mobilière de placement	6 053
Disponibilité	42
Comptes de régularisation	-
Charges constatées d'avance	2 295
Actif circulant	112 069
Frais émission d'emprunt à étaler	3 948
Ecart de conversion actif	31
TOTAL Actif	528 475

Bilan Passif et capitaux propres

En milliers euros	31.12.2024
Capital social	13 432
Prime d'émission de fusion, d'apport	30 881
Réserve légale	1 334
Réserves réglementées	8 036
Autres réserves	31 089
Report à nouveau	17 505
Résultat de l'exercice	38 437
Provisions réglementées	-
Capitaux propres	140 713
Provisions pour risques	275
Provisions pour charges	10 043
Intérêts minoritaires	
Provisions pour risques et charges	10 318
Dettes financières	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	241 023
Emprunts et dettes financières divers	49 932
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	191
Dettes d'exploitation	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	28 439
Dettes fiscales et sociales	43 644
Dettes divers	
Dettes s/immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	11 823
Produits constatés d'avance	2 384
Dettes	377 437
Écarts de conversion passif	6
TOTAL Passif	528 475

Compte de résultat

Partie 1

En milliers euros	31.12.2024
Ventes de marchandises France	1 733
Ventes de marchandises Hors France	8
Production vendue de biens France	178
Production vendue de biens Hors France	4
Production vendue de services France	222 661
Production vendue de services Hors France	5 850
Chiffre d'affaires net	230 434
Production stockée	
Production immobilisée	19 223
Reprises s/amortissements-provisions et transfert de charges	10 635
Autres produits	772
Produits d'exploitation	261 064
Achats de marchandises	- 1 621
Variation de stocks de marchandises et matières premières	10
Achats de matières premières et approvisionnements	-
Autres achats et charges externes	- 107 779
Impôts, taxes et versements assimilés	- 2 657
Salaires et traitements	- 79 403
Charges sociales	- 36 054
Dotations aux amortissements sur immobilisations	- 16 223
Dotations aux provisions sur actif circulant	- 2 320
Dotations aux provisions pour risques et charges	- 2 330
Autres charges	- 930
Charges d'exploitation	- 249 307
Résultat d'exploitation	11 757

Partie 2

En milliers euros	31.12.2024
Produits financiers de participations	14 592
Autres intérêts et produits assimilés	41 296
Reprises sur provisions et transferts de charges	4 242
Différences positives de change	6
Produits nets sur cessions de VMP	-
Produits financiers	60 136
Dotations financières aux amortissements et provisions	- 15 307
Intérêts et charges assimilées	- 18 282
Différences négatives de change	- 108
Charges financières	- 33 697
Résultat financier	26 440
Résultat courant avant impôts	38 197
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 225
Reprises sur provisions et transferts de charges	-
Produits exceptionnels	1 225
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	-
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	- 7 568
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	-
Charges exceptionnelles	- 7 568
Résultat exceptionnel	- 6 343
Participation des salariés aux fruits de l'expansion	- 1 602
Impôt sur les bénéfices	8 185
Total des produits	322 426
Total des charges	- 283 989
Résultat net	38 437
Résultat net par action (en euros)	2,73
Résultat avant impôt par action (en euros)	2,15
Résultat courant avant impôt par action (en euros)	2,71

5.3.4 | Inventaire des titres de participation et des valeurs mobilières au 31 décembre 2025

Société	Nombre d'actions ou de parts	% participation	Valeurs nettes d'inventaires
Titres de participation sociétés françaises (en euros)			233 528 153
Smart RX	8 161	100,00 %	53 747 377
Cegedim Activ	873 900	100,00 %	48 366 000
Cegedim Cloud	799 276	92,00 %	7 000 100
Cetip	39 340	99,74 %	1 288 404
Edipharm	200	20,00 %	3 049
Gers SAS	50	100,00 %	1 871 428
Incams	2 500	100,00 %	8 522 182
Isiakle GIE	833	16,66 %	8 330
Medexact	6 549	100,00 %	654 900
Merito	8 221	100,00 %	2 788 932
Pharmastock	5 000	100,00 %	174 367
C-Media	26 000	100,00 %	29 964 694
Cegedim Santé	11 000 000	81,99 %	78 291 650
SCI 2000	159	68,83 %	846 739
Clamae	7 255	40,81 %	0
Phealing	13 558	72,09 %	0
Titres de participation sociétés étrangères (en euros)			78 200 993
Activus (Angleterre)	4 300 000	100,00 %	8 963 597
In Practice Systems (Angleterre)	17 000 000	100,00 %	0
Thin (Angleterre)	765 500	100,00 %	13 564
Cegedim Internal Services Ltd (Irlande)	60 000 000	100,00 %	60 000 000
Cegedim Belgique	2 999	99,97 %	8 607 641
Cegedim Outsourcing Maroc	23 000	100,00 %	213 855
Cegedim Egypte	999	99,90 %	4 807
Cegedim Ebusiness GmbH(ex Ximantix Software GmbH)	550 000	100,00 %	217 925
Cegedim SRH Suisse	1 000	100,00 %	179 603
Total titres de participation valeur nette (en euros)			311 729 146
Autre titres immobilisés	II		
Société françaises			
Titres cotés			Néant
Société étrangères			Néant
Valeurs mobilières de placement	III		
Actions attribuées aux salariés			5 870 351
Contrat liquidité Kepler Cheuvreux			310 623
Autres			247 433
Total général (en euros)	I + II + III		318 157 553

5.3.5 | Tableau des filiales et des participations détenues à plus de 50 %

Filiales	Capital social ⁽¹⁾	Capitaux propres autres que capital social ⁽¹⁾	% de contrôle	Valeur comptable des titres détenus valeur brute	Provision pour dépréciation sur titres	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis non remboursés valeur nette	Provision pour risque	Chiffre d'affaires HT ⁽²⁾	Résultat net ⁽²⁾	Dividendes reçus
Gers SAS	50	13 753	100	1 871	-	1 871	-	-	62 434	8 079	7 500
Cetip	749	57 652	99,74	1 288	-	1 288	-	-	107 572	9 159	1 575
SCI 2000	4	1 058	68,83	847	-	847	-	-	615	268	145
Incams	8 038	84	100	10 626	2 103	8 522	-	-	464	16	400
Pharmastock	576	- 402	100	576	402	174	-	-	1 133	- 91	-
C-Media	28 030	17 748	100	29 965	-	29 965	-	-	57 470	5 844	5 200
Cegedm Santé	94 317	32 111	81,99	78 292	-	78 292	-	-	64 033	- 3 596	-
Medexact	37	2 543	100	655	-	655	-	-	5 429	623	786
Merito	8	625	100	2 789	-	2 789	-	-	479	265	-
Cegedim Activ	31 689	43 634	100	48 366	-	48 366	-	-	73 791	3 212	-
Smart RX	1 000	- 10 036	100	126 313	72 566	53 747	-	-	26 160	- 27 373	-
Cegedim Cloud	8 688	8 785	92,00	7 000	-	7 000	17 850	-	60 985	2 050	-
Phealing	19	- 1 325	72,09	1 600	1 600	-	1 354	-	219	- 965	-
Activus	4 928	- 3 782	100	16 373	7 409	8 964	-	-	8 217	362	-
Cegedim Belgique	8 022	588	99,97	9 000	392	8 608	-	-	5	- 359	-
Cegedim Internal Services Ltd	60 000	6 250	100,00	60 000	-	60 000	2 424	-	-	1 590	-
Cegedim Outsourcing Maroc	215	1 450	100	214	-	214	1 009	-	11 507	446	-
Cegedim SRH Suisse	107	509	100	180	-	180	-	-	234	29	-
Thin	877	- 864	100	1 097	1 084	13	-	-	517	-	-
INPS			100	3 570	3 570	-	-	-	-	-	-
Cegedim Egypte	2	1 955	99,9	5	-	5	-	-	4 734	1 088	-
Cegedim Ebusiness GMBH	550 000	- 493	100	8 626	8 408	218	-	-	2 532	5	-
Total des filiales détenues à plus de 50 %				409 253	97 534	311 718	22 637	0	488 530	652	15 606

5.3.6 | Tableau des filiales et des participations détenues à moins de 50 %

Filiales	Capital social ⁽¹⁾	Capitaux propres autres que capital social ⁽¹⁾	% de contrôle	Valeur comptable des titres détenus valeur brute	Provision pour dépréciation sur titres	Valeur nette des titres détenus	Prêt et avances consentis non remboursés provision	Provision risque	Chiffre d'affaires HT ⁽²⁾	Résultat net ⁽²⁾	Dividendes reçus
Ediphar	15	641	20	3	-	3	-	-	16 380	587	126
ISIAKLE	50	-	16,66	8	-	8	-	-	-	-	-
Clamae	18	- 4 195	40,81	8 000	8 000	0	3 400	-	8 945	- 505	-
Total filiales détenues à moins de 50 %				8 011	8 000	11	3 400	0	25 325	82	126
Total				417 264	105 535	311 729	26 037	0	513 855	734	15 732

⁽¹⁾ Le capital et les capitaux propres des filiales hors zone euro sont indiqués pour leurs contre-valeurs en milliers euros au cours de clôture de l'exercice 2025.

⁽¹³⁾ Les chiffres d'affaires et résultats nets des filiales hors zone euro sont indiqués pour leurs contre-valeurs en milliers euros au cours moyen annuel de l'exercice 2025.

5.4 | Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Société Cegedim

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée générale de la société Cegedim S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société CEGEDIM S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la partie « 5.3.2. Principes et méthodes comptables », paragraphe « Changement de méthode comptable » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application du règlement ANC n° 2022- 06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821- 53 et R.821- 180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des frais de développement et logiciels issus des projets de développement réalisés en interne

Les frais de développement, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2025 s'établit à 56 671 milliers d'euros, sont dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la partie « 5.3.2. Principes et méthodes comptables », paragraphe « Immobilisations incorporelles » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à :

- vérifier le bien-fondé des méthodes comptables appliquées ;
- prendre connaissance et apprécier le caractère raisonnable des données et hypothèses retenues par la Direction pour établir les prévisions de flux de trésorerie sur une sélection de projets, parmi lesquelles la durée de commercialisation, la durée d'amortissement pratiquée, les ventes, le taux de marge et le taux d'actualisation, en nous entretenant avec la Direction et en comparant les flux de trésorerie futurs aux réalisations passées ;
- réaliser nos propres calculs de sensibilité ;
- apprécier le caractère approprié des informations fournies dans les paragraphes 5.3.2 et 5.3.3 : Notes 1, 2 et 3 de l'annexe aux comptes annuels.

Evaluation des titres de participation

Les titres de participation, dont le montant net figurant au bilan au 31 décembre 2025 s'établit à 311 729 milliers d'euros, sont évalués à leur coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'utilité selon les modalités décrites dans la partie « 5.3.2. Principes et méthodes comptables », paragraphe « Participations et autres titres » de l'annexe.

Sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté à

- vérifier le bien-fondé des méthodes comptables appliquées ;
- comparer la valeur des immobilisations financières avec leur valeur recouvrable ;
- apprécier le caractère raisonnable des hypothèses clés retenues pour la détermination de la valeur recouvrable estimée, parmi lesquelles la croissance de l'activité, les prévisions de flux de trésorerie et le taux d'actualisation ;
- apprécier le caractère approprié des informations fournies dans les parties 5.3.2 et 5.3.3 : Notes 1 et 3 de l'annexe aux comptes annuels.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441- 6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225- 37- 4 du code de commerce.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821- 55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Les commissaires aux comptes

ACA NEXIA
Paris, le 16 avril 2026
Sandrine Gimat
Associée

KPMG S.A.
Paris La Défense, le 16 avril 2026
Vincent de Becquevort
Associé

6

Rapport de durabilité

Sommaire

6.1

Informations
générales
à publier
(ESRS 2)

6.1.1	Stratégie et modèle d'affaires	210
6.1.1.1	Panorama, Cegedim c'est...	210
6.1.1.2	Modèle d'affaires (SBM- 1)	219
6.1.1.3	Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM- 2)	222
6.1.2	Gouvernance (GOV- 1/ GOV- 2/ GOV- 3/ GOV- 4)	225
6.1.2.1	Le Conseil d'Administration	225
6.1.2.2	Rôles et responsabilités pour gérer et superviser les enjeux de durabilité	229
6.1.3	Management des Impacts, Risques et Opportunités (SBM- 3/ IRO- 1)	230
6.1.3.1	Analyse de double matérialité (IRO- 1)	230
6.1.3.2	Description des Impacts, Risques et Opportunités matériels (SBM- 3)	233
6.1.3.3	Synthèse des enjeux matériels (SBM- 3)	236
6.1.3.4	Liens entre les IRO matériels, la stratégie et le modèle d'affaires de l'entreprise (SBM- 3)	237
6.1.4	Enjeux majeurs de Cegedim, résultats et cibles	238

6.2

Informations
environnementales

6.2.1	Impacts, Risques et Opportunités liés à l'environnement	241
6.2.1.1	Processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat (ESRS 2 IRO- 1)	241
6.2.1.2	Processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la pollution (ESRS 2 IRO- 1)	242
6.2.1.3	Processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés aux ressources hydriques et marines (ESRS 2 IRO- 1)	242
6.2.1.4	Processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques, dépendances et opportunités matériels liés à la biodiversité et aux écosystèmes (ESRS 2 IRO- 1)	243
6.2.1.5	Processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (ESRS 2 IRO- 1)	245
6.2.2	Politique Environnementale (E1- 2 / E5- 1)	246
6.2.3	Contribuer à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique (E1) ...	246
6.2.3.1	Plan de transition (E1- 1)	247
6.2.3.2	Plan d'actions et cibles (E1- 3/ E1- 4)	248
6.2.3.3	Résultats (E1-4 / E1-6)	251
6.2.4	Réduire notre empreinte environnementale (E5)	255
6.2.4.1	Plan d'actions, résultats et cibles (E5- 2/ E5- 3/ E5- 5)	255
6.2.4.2	Déchets (E5-2/ E5-3/ E5-5)	258
6.2.5	Taxinomie verte	259
6.2.5.1	Analyse d'éligibilité des activités	260
6.2.5.2	Analyse d'alignement des activités	261
6.2.5.3	Indicateurs clés de performance	267
6.2.6	Tableaux récapitulatifs des données environnementales	271

6.3

Informations
sociales

6.3.1	Impacts, Risques et Opportunités relatifs aux ressources humaines (SBM-3).....	273
6.3.2	Développer le capital humain de Cegedim (S1)	274
6.3.2.1	Organisation et politique de Ressources Humaines (S1- 1)	274
6.3.2.2	Dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants (S1- 2)	275
6.3.2.3	Caractéristiques et autres informations sur les salariés de l'entreprise (S1- 6)	277
6.3.2.4	Assurer la santé et la sécurité des employés et la qualité de vie au travail	279
6.3.2.5	Recruter et conserver les talents	282
6.3.2.6	Former et développer les compétences	284
6.3.2.7	Veiller à l'égalité de traitement et à l'égalité des chances pour tous	285
6.3.2.8	Evolution de notre environnement externe (IROs spécifiques à l'entreprise)	288
6.3.2.9	Respects des droits humains et fondamentaux (S1- 17)	289
6.3.3	Engagés sur la qualité et la sécurité des données de nos parties prenantes (S4)	291
6.3.3.1	Impacts, Risques et Opportunités relatifs aux utilisateurs finaux (SBM- 3)	291
6.3.3.2	Assurer la sécurité de nos infrastructures, de notre système d'information et de nos produits et services	292
6.3.3.3	Assurer la protection et la sécurité des données personnelles	296
6.3.3.4	Développer l'accessibilité numérique	297
6.3.3.5	Innover pour améliorer l'accès à la santé	298
6.3.4	Tableaux récapitulatifs des données sociales	300

6.4

Gouvernance

6.4.1	Processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la gouvernance (IRO- 1)	303
6.4.2	Prévention de la corruption (G1- 1/ G1- 3/ G1- 4)	306
6.4.3	Transparence et lutte contre l'évasion fiscale	308

6.5

Note
méthodologique
et tableaux de
correspondance

6.5.1	Note méthodologique : base de préparation (BP- 1/ BP- 2)	309
6.5.2	Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par le rapport de durabilité (IRO- 2)	311
6.5.3	Liste des informations dans les normes requises par d'autres actes législatifs de l'Union Européenne (IRO- 2)	314

6.6

Rapport
d'assurance du
cabinet d'audit
sur l'information
en matière
de durabilité

6.1 | Informations générales à publier (ESRS 2)

6.1.1 | Stratégie et modèle d'affaires

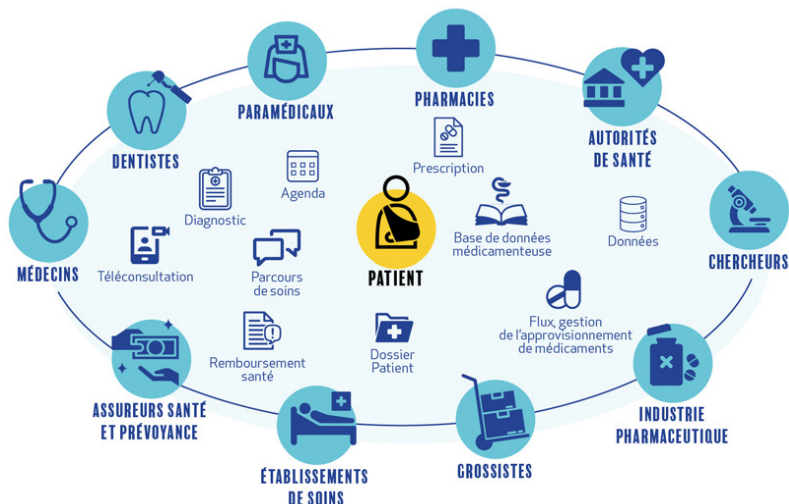
6.1.1.1 | Panorama, Cegedim c'est...

Fondé en 1969, Cegedim est un Groupe innovant de technologies et de services spécialisé dans la gestion des flux numériques de l'écosystème santé et BtoB, ainsi que dans la conception de logiciels métier destinés aux professionnels de santé et de l'assurance. Cegedim compte près de 6 500 collaborateurs dans plus de 10 pays et a réalisé un chiffre d'affaires de plus de 649,2 millions d'euros en 2025. Cegedim SA est cotée en bourse à Paris (EURONEXT : CGM).

Une présence européenne forte



Un acteur de premier plan avec un écosystème unique dans le monde de la santé



Panorama | Nos activités en 2025



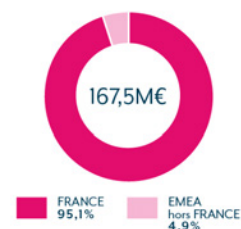
Assurance Santé-Prévoyance

Voir section 1.2 du DEU

Logiciels de gestion pour les assureurs complémentaires santé et prévoyance.
Flux de tiers payant.
Gestion déléguée (BPO) et autres services

26 %
CA Groupe 2025
Croissance du CA
+ 3,0 %
Publiée
+ 3,0 %
Organique⁽¹⁾

167,5 M€
Chiffre d'affaires
—
14,6 M€
ROA⁽¹⁾
—
8,7 %
marge ROA



Par zone géographique



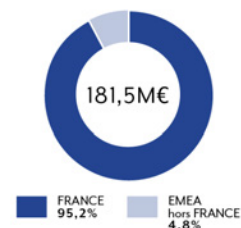
Business Services

Voir section 1.2 du DEU

Digitalisation des processus & workflow d'achat et de facturation.
Dématérialisation des flux de produits de santé.
Logiciels, services et BPO pour les **Ressources Humaines**.

28 %
CA Groupe 2025
Croissance du CA
+ 6,9 %
Publiée
+ 6,9 %
Organique⁽¹⁾

181,5 M€
Chiffre d'affaires
—
26,0 M€
ROA⁽¹⁾
—
14,3 %
marge ROA



Par zone géographique



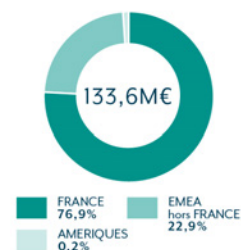
Professionnels de Santé

Voir section 1.2 du DEU

Logiciels pour médecins, dentistes, paramédicaux, pharmaciens.
Téléconsultation, agenda et prise de RDV en ligne.
Base de données scientifique sur les médicaments et produits de santé.

20 %
CA Groupe 2025
Croissance du CA
-15,6 %
Publiée
-7,7 %
Organique⁽¹⁾

133,6 M€
Chiffre d'affaires
—
-9,3 M€
ROA⁽¹⁾
—
-7,0 %
marge ROA



Par zone géographique



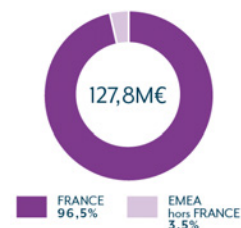
Data & Marketing

Voir section 1.2 du DEU

Données et analyses pour le secteur de la santé.
Communication print et digitale en points de vente.
E-promotion.

20 %
CA Groupe 2025
Croissance du CA
+ 1,5 %
Publiée
+ 1,5 %
Organique⁽¹⁾

127,8 M€
Chiffre d'affaires
—
17,2 M€
ROA⁽¹⁾
—
13,5 %
marge ROA



Par zone géographique

Cloud & Support

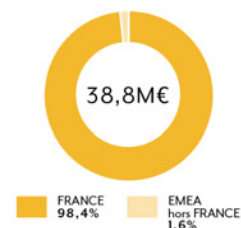


Voir section 1.2 du DEU

Hébergement d'applications critiques et de **données de santé**.
Services IT et **cybersécurité**.
Support offshore et nearshore.

6 %
CA Groupe 2025
Croissance du CA
+ 2,6 %
Publiée
+ 2,6 %
Organique⁽¹⁾

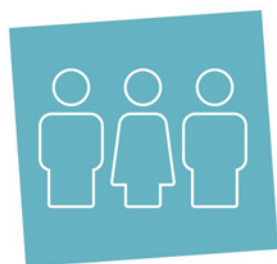
38,8 M€
Chiffre d'affaires
—
0,9 M€
ROA⁽¹⁾
—
2,3 %
marge ROA



Par zone géographique

(1) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance et Note 6 « Information sectorielle » du DEU.

Panorama | Nos collaborateurs



6 487

Collaborateurs



50,3 %

de collaboratrices



71,6 %

de salariés
en onshore

28,4 %

de salariés
en offshore

6 487 | -2,58 %

 Assurance
Santé
Prévoyance
1 193

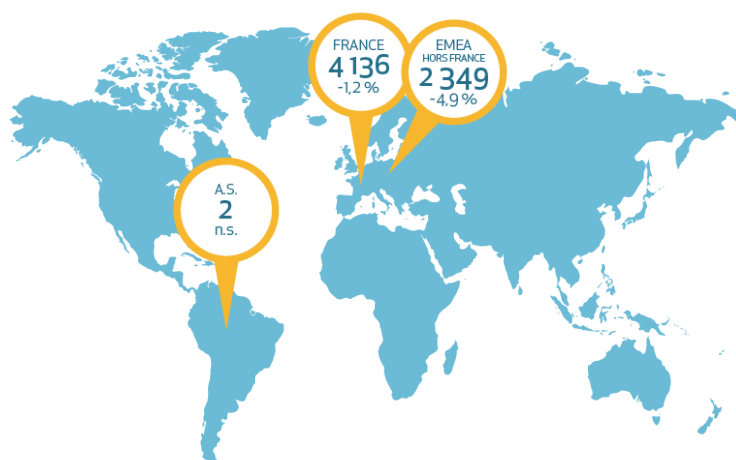
 Business
Services
1 135

 Professionnels
de Santé
1 291

 Data
& Marketing
426

 Cloud
& Support
2 442

Collaborateurs par division



Collaborateurs par pays

Panorama | Les grandes tendances affectant nos marchés



Vieillesse de la population et maladies chroniques

Demande croissante de services de santé due au vieillissement de la population et à la croissance des maladies chroniques.



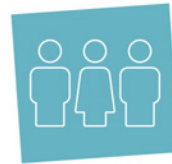
Passage aux soins ambulatoires

Demande en hausse pour des traitements au domicile du patient plutôt qu'à l'hôpital dont le coût est supérieur.



Passage à des soins axés sur les résultats

Incitation à utiliser l'informatique pour accroître l'efficacité.



Pénurie de personnel

La pénurie mondiale de personnel de santé, qui devrait encore augmenter dans les décennies à venir, crée des déserts médicaux.



Offres de soins fragmentées

Un patient – multiples situations – de nombreux médecins.



Pression sur les coûts

D'un point de vue financier les différents systèmes de santé sont à bout de souffle.



Une implication des patients croissante

Les patients s'impliquent de plus en plus pour leur santé en sélectionnant et organisant leurs équipes de soins.



Digitalisation

- Changement dans la dispensation des soins et des modes de paiement
- Réforme de la facturation électronique
- Intelligence Artificielle.



Une réglementation plus stricte

- Les normes de qualité sont de plus en plus strictes en raison des nouvelles réglementations.
- Accroissement obligatoire des investissements pour être conforme aux nouvelles réglementations.
- Logiciel certifié CE, considéré comme un dispositif médical.



Pandémie

La pandémie de Covid- 19 a accéléré les tendances de fond.

Panorama | Innovation



Innovation



14,3 %
Effort de R&D*



49,0 M€
R&D Capitalisée



1 528
Collaborateurs R&D

Nos capacités d'innovation reposent sur :

Software factory

- Organisation R&D rationalisée et agile
- Industrialisation
- Collaborateurs talentueux
- Plateforme offshore

Qualité et conformité

- RGPD
- HDS
- ISO 27001, ISO 20000- 1, ISO 27017, ISO 27018, ISO 50001
ISAE 3402 Type II, ISO 14001 et SecNumCloud
- Réglementation

Collaboration

- Développement de produits et services axés sur le client

Plateforme technologique

- Cloud
- Web et mobile
- Datacenter Cegedim
- Intelligence Artificielle

* % des frais liés au personnel de Recherche et Développement rapporté au chiffre d'affaires consolidé.

Panorama | Modèle d'entreprise et stratégie de croissance



Panorama | Notre modèle d'entreprise et stratégie de croissance

1

Anticiper les besoins de nos clients

Notre position unique dans l'écosystème de la santé, nous permet d'avoir une relation extrêmement étroite avec nos clients. Ceci nous permet d'anticiper et de comprendre les futures évolutions de la santé, de la digitalisation des processus et de la gestion des ressources humaines. Cette position s'est construite sur des années d'expérience à servir nos marchés.

Cette connaissance des marchés nous permet de faire correspondre les attentes des clients avec les évolutions de marché en anticipant les tendances. De plus, nous pouvons identifier les opportunités et menaces et nous y adapter.

4

Créer des synergies entre nos différentes offres

Nous libérons le formidable potentiel du Groupe en créant des synergies entre nos différentes offres.

2

Développer une innovation de pointe

En 2025, nos équipes R&D comptaient 1 528 collaborateurs et nous avons capitalisé 49,0 millions d'euros de R&D. Depuis 2015, Cegedim s'est lancé dans un programme de redéveloppement majeur pour transformer l'ensemble de sa suite de produits en une série d'applications SaaS modernes interopérables.

Pour plus de détails sur nos capacités d'innovation, se référer au chapitre 1, point 1.2 les activités du Groupe, et au chapitre 3 point 3.3.2 « Investissements opérationnels », section « R&D au niveau du Groupe Cegedim » et point 3.9 « Recherche et développement au niveau de Cegedim SA ».

5

Accroître notre base installée et gagner de nouveaux clients

Pour développer notre base installée, nous bénéficions des grandes tendances de marché qui créent des opportunités significatives, de la transition SaaS, de nos solutions de pointe et de la commercialisation de nouveaux modules et produits complémentaires.

Les acquisitions offrent également des opportunités, entre autres, en nous donnant accès à de nouveaux clients, technologies ou produits.

Nous pouvons ensuite commercialiser nos produits existants à nos clients nouvellement acquis ou commercialiser les technologies ou produits acquis à nos clients existants.

3

Concevoir des solutions

À partir de nos technologies de pointe, nous concevons des solutions à forte valeur pour nos clients. Ceci s'appuie sur notre équipe de R&D, la software factory, la connaissance du marché et l'excellence opérationnelle.

6

Générer de la valeur pour nos parties prenantes

Nos activités sont globales, complexes et touchent une grande variété de parties prenantes.

Nous visons à créer des relations de confiance avec nos investisseurs, collaborateurs, clients, fournisseurs et partenaires, ainsi qu'avec la société civile, nos communautés, les autorités locales / nationales et les organismes de réglementation.

Pour construire une activité résiliente, nous devons comprendre les besoins de toutes nos parties prenantes et continuer à créer de la valeur.

Panorama | Notre contribution économique

Création de valeur



649,2 M€

Chiffre d'affaires 2025



2,8 M€

Produits financiers et autres

652,0 M€

Création de valeur totale

Distribution de valeur

163,7 M€



Fournisseurs : Achat de biens et services

17,5 M€



Prêteurs de fonds : Coûts financiers

-7,6 M€



Société civile et communauté :
Impôt sur les sociétés, taxes et droits

346,1 M€



Collaborateurs :
Salaires, pensions, etc.

73,9 M€



Réinvesti dans Cegedim : création de valeur future

Les activités du Groupe

Le Groupe Cegedim propose une large gamme de solutions et services innovants à destination des professionnels de santé, des chercheurs, des entreprises et autorités de santé, des acteurs de l'assurance santé et prévoyance, et des entreprises de tous secteurs intéressées par les problématiques d'externalisation, d'hébergement sécurisé et d'échanges dématérialisés.

Le Groupe présente désormais ses résultats financiers en fonction de ses activités / Business Units opérationnelles :

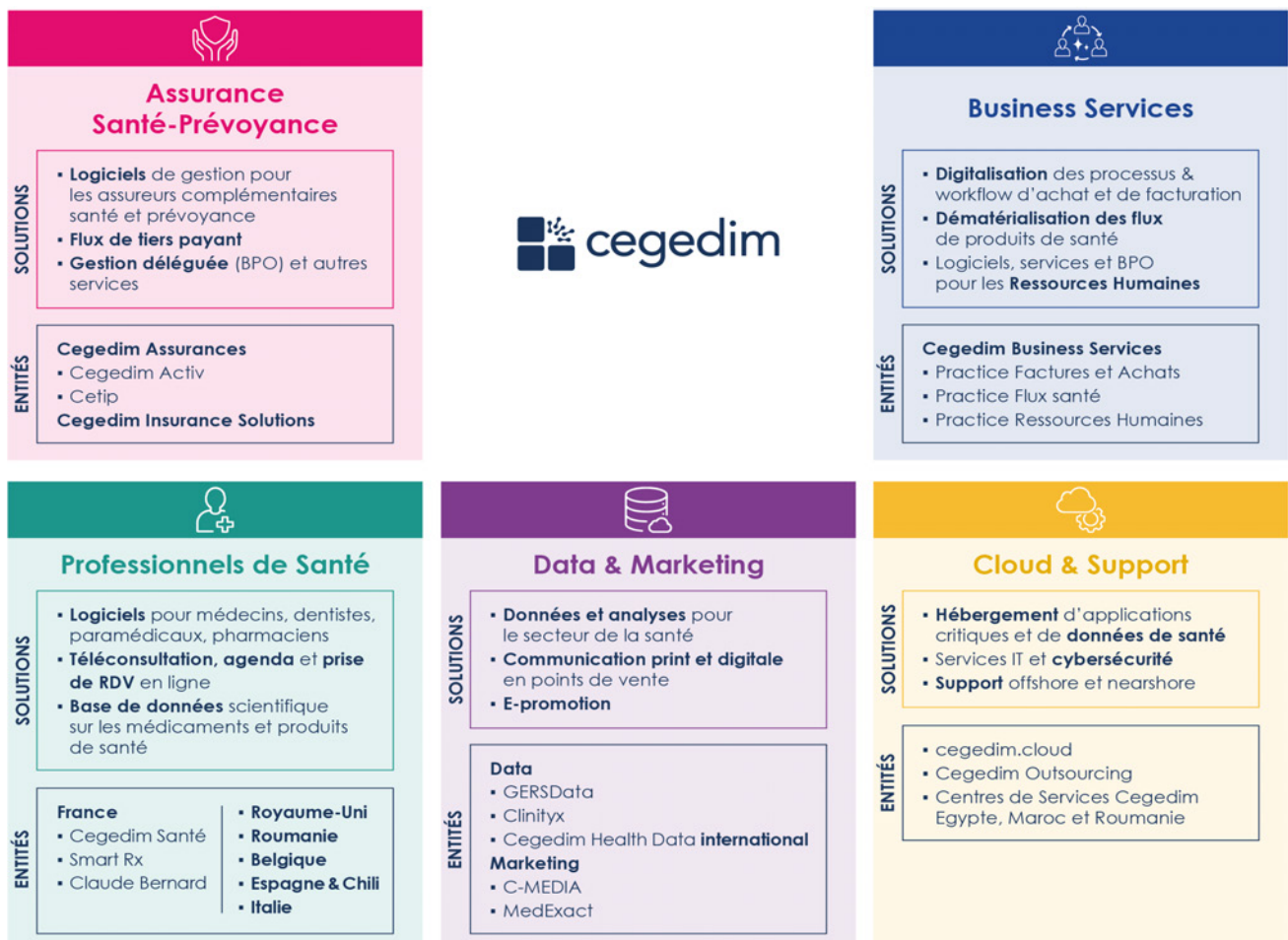


et non plus des typologies de métiers (Logiciels & Services, Flux, Data & Marketing, BPO, Cloud & Support).

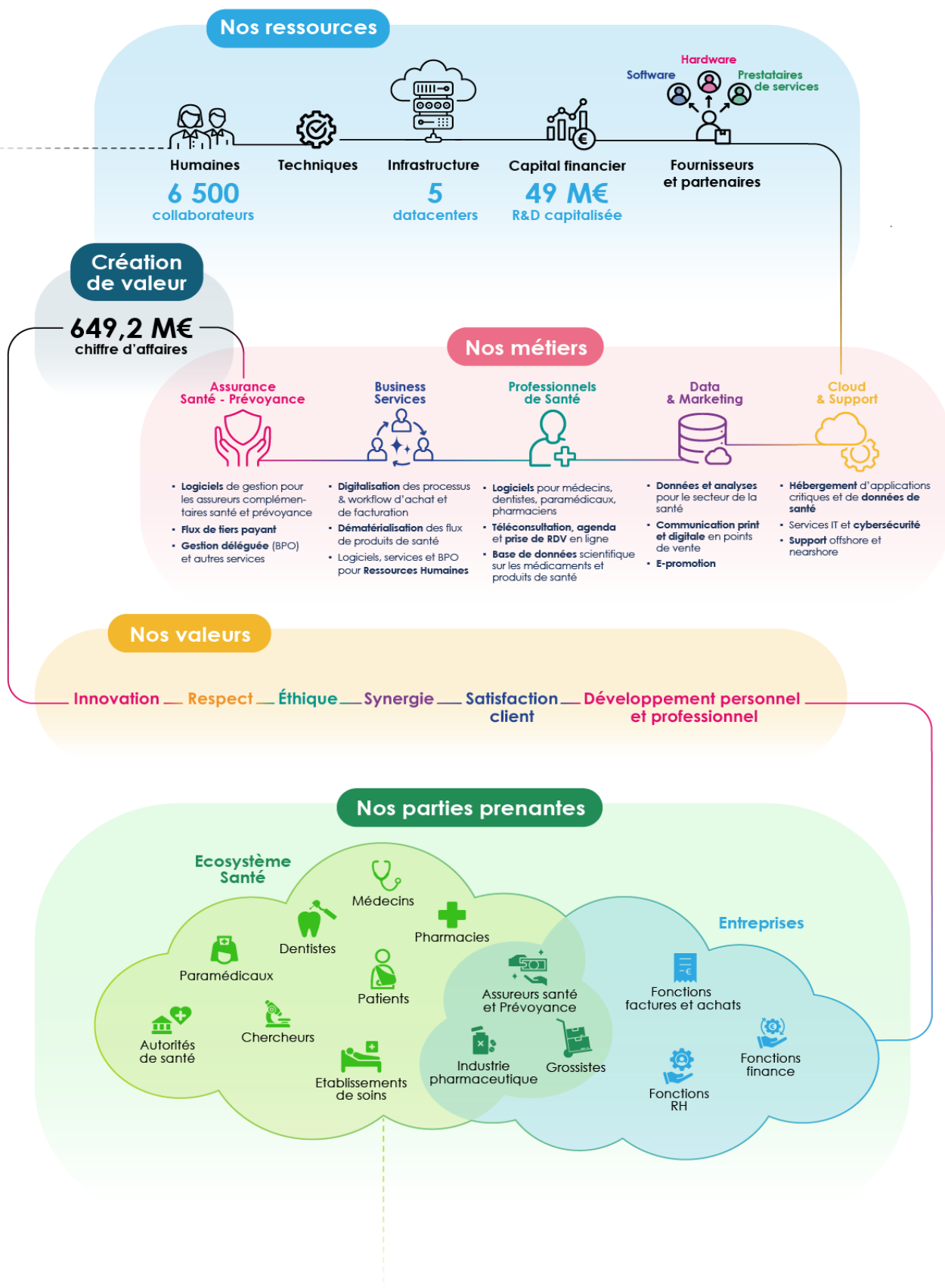
Un rappel de la typologie de métiers sous forme de pictogramme figure ci-après au début de chaque présentation d'activité.



Activités du Groupe selon les typologies de clients :



6.1.1.2 | Modèle d'affaires (SBM- 1)



Principaux aspects de la stratégie du Groupe portant ou influant sur des enjeux de durabilité

Innover dans l'écosystème de la santé et contribuer à améliorer l'accès aux soins

Le numérique en santé est un levier majeur pour répondre aux enjeux liés à l'accroissement de la démographie médicale, à l'accroissement de la demande de soins liée au vieillissement de la population et à la hausse des maladies chroniques. Il permet de simplifier l'organisation des professionnels de santé, faciliter les logiques de parcours de soins, favoriser la coordination autour du patient, libérer du temps médical pour améliorer l'accès aux soins.

En France, Cegedim Santé propose des solutions de gestion de patientèle, de facturation, d'agenda et de prise de rendez-vous en ligne, de télésanté, de coordination et de télésecrétariat. Le respect du cadre d'interopérabilité et les labels (e-santé, Ségur, LAP) permettent également aux professionnels de santé d'accéder aux financements des pouvoirs publics pour leur équipement numérique.

Au Royaume-Uni, en Espagne, Belgique, Roumanie, Italie, les filiales du Groupe éditent et distribuent des solutions logicielles pour les professionnels de santé.

La Base Claude Bernard (BCB) est une base de données de référence en matière d'information sur le médicament et les produits de santé. Intégrée à de nombreux logiciels utilisés notamment par les médecins et pharmaciens, elle est reconnue par les autorités sanitaires pour son rôle dans l'amélioration de la prise en charge des patients et d'aide à la sécurisation des prescriptions. Base de données de plus de 300 000 médicaments et produits de santé, elle aide à sécuriser le circuit du médicament jusqu'à sa dispensation. Ces services de prévention, d'aide au diagnostic et de prise en charge du patient, sont directement interfacés aux logiciels d'aide à la prescription et à la délivrance utilisés par plus de 150 000 professionnels de santé en officine, en cabinet médical, dans les maisons de santé pluridisciplinaires et les établissements de soins : hôpitaux, cliniques et Ehpad...

Les bases de données de vie réelle THIN® (The Health Improvement Network), proposées par Cegedim Health Data, font partie de l'un des plus larges réseaux de bases de données santé en Europe avec plusieurs dizaines de millions de dossiers de santé. Les bases de données de vie réelle THIN® sont utilisées dans le cadre de nombreux travaux de recherche scientifiques : plus de 2 000 publications scientifiques ont ainsi été réalisées grâce à elles, au profit de la qualité des soins dans un intérêt de santé publique. Les bases THIN® sont référencées par les institutions académiques et par les autorités de santé en France (HAS, CEPS & ANSM), au Royaume-Uni (NHS & NICE) et en Europe (EMA / ENCePP).

Digitalisation de l'économie

Cegedim Business Services accompagne toutes les entreprises, dont les acteurs de l'écosystème santé, dans leurs enjeux grâce à des solutions digitales d'optimisation des processus de facturation, achats, vente, paie et performance RH.

À travers sa practice Factures et Achats, Cegedim Business Services accompagne les entreprises dans leur transformation digitale à travers une solution collaborative de digitalisation, de la signature du contrat à la transmission et au paiement de la facture. Cette activité développe et commercialise la solution SY business.

À travers sa practice Flux de Santé, Cegedim Business Services se positionne comme un acteur majeur de la digitalisation des flux opérationnels et administratifs dans le secteur de la santé. Grâce à sa double expertise technologique et sectorielle, elle accompagne une large diversité de professionnels, notamment les établissements de santé et médico-sociaux, les officines, les fournisseurs de produits de santé, les grossistes répartiteurs et autres intervenants du domaine.

cegedim.cloud, pôle IT du Groupe Cegedim, dédié tant à l'interne qu'à ses clients externes, propose une palette unique de services Cloud pour l'hébergement d'applications critiques et de données sensibles : infogérance (externalisation complète), plateformes « managées » ou PaaS (Platform as a Service), serveurs virtuels à la demande ou IaaS (Infrastructure as a Service), colocation (surface privative au sein des datacenters de Cegedim). cegedim.cloud s'appuie sur quatre datacenters en France, regroupés en 2 campus régionaux, certifiés HDS, ISO/IEC 27001, ISO/IEC 20000-1, ISO 50001, ISO 27017, ISO 27018 et SecNumCloud, sur plus de 300 clouds privatifs et sur l'expertise informatique de plus de 200 collaborateurs, pour assurer à ses clients la disponibilité de leurs applications critiques et la confidentialité de leurs données sensibles.

Les ressources transverses et partagées rendent difficile la catégorisation des effectifs. On peut cependant estimer que 70 % des collaborateurs du Groupe travaillent sur ces enjeux, dont plus de la moitié en France.

Nos objectifs en matière de durabilité

Cegedim prend en compte l'importance croissante des enjeux de durabilité, tant pour ses activités propres que pour ses produits et services. Afin de contribuer à la réduction de l'empreinte environnementale de nos clients, nous intégrons ces aspects dès la conception et tout au long du cycle de vie de nos offres. Engagés dans une démarche d'amélioration continue, nous avons défini nos principaux axes de progrès, portant notamment sur l'allongement de la durée de vie des équipements informatiques et la réduction des déchets électroniques. Pour y parvenir, nous mettons en place des actions concrètes telles que des pratiques d'achats responsables, le développement du reconditionnement et l'amélioration des programmes de recyclage.

Au service d'un large éventail de secteurs d'activités et de clients, nous opérons principalement en Europe, où les réglementations en matière de développement durable comptent parmi les plus strictes. L'innovation étant au cœur de notre Groupe, nous suivons de près les tendances émergentes de nos industries, et explorons de nouvelles solutions conformes aux exigences réglementaires.

Les principaux enjeux de durabilité liés à notre stratégie d'entreprise sont le changement climatique (E1), l'économie circulaire (E5), notre personnel (S1), les utilisateurs finaux (S4) et les pratiques commerciales éthiques (G1). Les défis majeurs ainsi que les actions mises en place sont détaillés dans les chapitres thématiques correspondants.

Au regard des activités du Groupe, des métiers et des zones géographiques où sont exercées ces activités, le risque relatif au travail forcé, au travail obligatoire ou au travail des enfants est faible. Cegedim ne commercialise pas de produits ou services interdits sur certains marchés, n'a pas d'activités relatives à :

- La prospection, l'exploitation minière, l'extraction, la production, la transformation, le stockage, le raffinage ou la distribution, y compris le transport, l'entreposage et le commerce de combustibles fossiles ;
- La production de produits chimiques au regard de l'annexe I, Division 20.2, du règlement (CE) no 1893/2006 ;
- Des armes controversées ;
- La culture et la production de tabac.

6.1.1.3 | Intérêts et points de vue des parties prenantes (SBM- 2)

Les parties prenantes regroupent l'ensemble des personnes, partenaires, entités et communautés dont les intérêts pourraient être affectés par les décisions et activités de Cegedim, ou qui peuvent les impacter en retour.

Nous consultons régulièrement l'ensemble de nos parties prenantes, tant internes qu'externes, afin de connaître et prendre en compte leurs points de vue et intérêts. Cette consultation se fait sous diverses formes et périodicités, que ce soit lors d'échanges avec nos clients et partenaires, de Clubs Utilisateurs, d'événements commerciaux tant au niveau local que global, de rencontres avec les investisseurs et roadshows, dans le cadre du dialogue social... Chaque partie prenante a un interlocuteur interne dédié, selon la thématique et la méthode de consultation.

Cette écoute active, associée à une ouverture constante au dialogue avec nos parties prenantes, nous permettent de comprendre leurs attentes, et d'ajuster de façon continue et proactive notre stratégie. Sur le plan de la durabilité, cette capacité à faire évoluer notre modèle économique se traduit notamment par la construction d'un nouveau datacenter mettant en œuvre les dernières technologies disponibles en vue de réduire son empreinte environnementale, par le développement d'un calculateur carbone de nos produits et services à l'intention de nos clients, ou par l'introduction de critères de durabilité dans la documentation crédit.

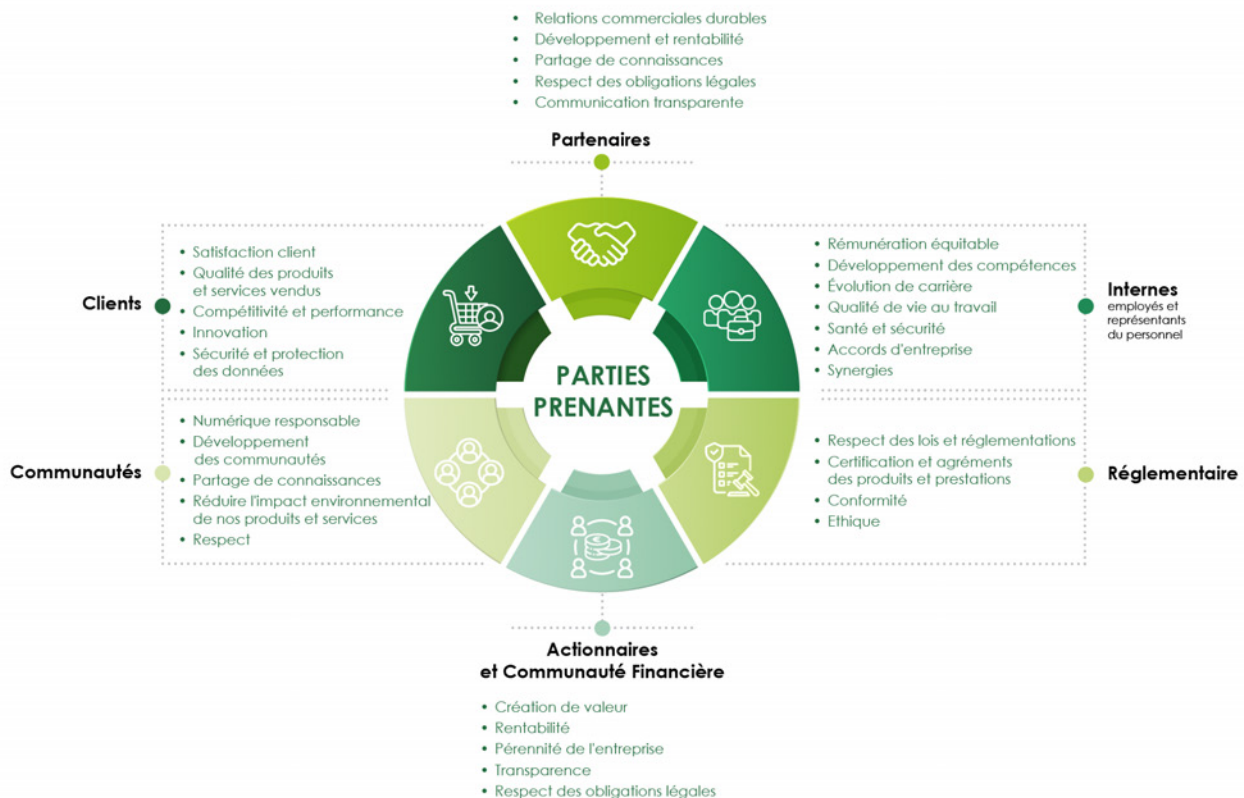
Cartographie des parties prenantes

La cartographie des parties prenantes permet une visualisation de l'écosystème et des interlocuteurs liés aux activités du Groupe, s'assurant que leurs attentes sont identifiées et prises en compte. Elle a été réalisée suivant les directives de la norme ISO 26000, les bonnes pratiques du secteur et les exigences de la CSRD.

Dans un premier temps, une liste exhaustive des parties prenantes ainsi que des modalités de consultation a été établie par chaque entité du Groupe, en recueillant les informations suivantes :

- Parties prenantes consultées ;
- Interlocuteurs internes ;
- Sujets, modalités et fréquence de consultation ;
- Prise en compte de leurs attentes dans le processus de décision de la filiale ou entité concernée.

Une fois ce recensement réalisé, les parties prenantes ont été regroupées en six catégories, analysées au regard de leur importance et de leur influence sur les décisions du Groupe. La synthèse de cette analyse présentée dans l'infographie et le tableau ci-dessous a été approuvée par le Club RSE et le Comité RSE.



CARTOGRAPHIE DES PARTIES PRENANTES DE CEGEDIM

Parties prenantes	Attentes	Réponses de l'entreprise	Modalités de dialogue
Internes	Employés : Rémunération équitable Développement des compétences Opportunités d'évolution de carrière Qualité de vie au travail Santé et sécurité au travail Création de valeur pour l'entreprise et les collaborateurs Représentants du personnel : Négociation et signature d'accords d'entreprise visant la satisfaction et le développement des employés Création de valeur pour l'entreprise et les employés	Politique de rémunération Accords d'entreprise Groupes de travail Outils de gestion des Ressources Humaines Formations Mobilité interne CSE CSST et actions visant à préserver la santé et la sécurité au travail Stratégie de croissance associant les employés et leurs représentants Politique et feuille de route RSE	Information Communication Consultation Concertation Négociation
Actionnaires et Communauté financière	Création de valeur, rentabilité Développement et pérennité de l'entreprise Transparence et véracité des informations publiées Respect des obligations réglementaires et contractuelles	Publication des résultats financiers chaque trimestre et du DEU chaque année Réunions d'information, communication financière Stratégie de développement Innovation et R&D Veille réglementaire Suivi de la conformité par le Comité d'Audit et le Contrôle Interne Charte Éthique Politique RSE	Information Communication Consultation Concertation* Codécision*
Clients	Qualité et innovation des produits et services vendus Facilité d'usage des produits et solutions Certifications, agréments et conformité des produits et services Compétitivité et performance des produits et services proposés Développement de nouveaux produits et solutions permettant d'informatiser et optimiser les processus Informations sur les nouvelles solutions proposées par l'entreprise Haut niveau de sécurité et de protection des données Satisfaction client Respect des obligations légales et contractuelles	Innovation et R&D Certifications et agréments des produits et services de l'entreprise Information sur les produits et services Aide au déploiement, service après-vente Système de Management Intégré de la Sécurité de l'Information Enquêtes client Événements professionnels Veille réglementaire Politique RSE	Information Communication Consultation Négociation Coopération
Communautés	Contribution au développement des communautés en tenant compte des enjeux sociaux, sociétaux et environnementaux Contribution à l'avancement et l'amélioration des services de santé à travers de nouveaux outils technologiques Partage de connaissances et mise en place de partenariats Innovation Contribution à un numérique plus responsable Réduction de l'impact environnemental de nos produits et services	Implication dans les communautés dans lesquelles l'entreprise opère Implication dans des organismes et associations locaux ou professionnels Politique numérique responsable Politique et transition environnementale Politique Éthique et territoires	Information Communication

Parties prenantes	Attentes	Réponses de l'entreprise	Modalités de dialogue
Partenaires commerciaux	Relations commerciales durables Développement de l'activité et rentabilité des contrats Partage de connaissances Respect des obligations légales et contractuelles Communication transparente	Contrats équilibrés et profitables à l'ensemble des parties Charte Achats Responsables Charte Éthique Partage d'information sur les marchés	Information Communication Consultation Négociation Coopération
Réglementaires	Respect des lois et réglementations applicables Certifications, obligatoires ou volontaires Conformité des produits et prestations du Groupe Conformité des processus et documents produits par le Groupe	Veille réglementaire Agréments et/ou certifications des produits et prestations de l'entreprise Charte Éthique Communication financière et réglementée	Information Communication

* Pour les actionnaires majoritaires

Le modèle d'affaires de Cegedim ainsi que sa stratégie s'appuient sur la prise en compte permanente des attentes de ses parties prenantes. Maintenir avec celles-ci un dialogue transparent et des échanges réguliers nous permet de capter rapidement leurs attentes et d'identifier nos enjeux majeurs, en faisant progresser la qualité de nos prestations, en innovant en phase avec leurs attentes, et en nous adaptant à des contextes économiques et réglementaires en constante évolution.

Les employés, une partie prenante clé

Au regard des activités de Cegedim, ses employés constituent un capital humain essentiel, qui joue un rôle déterminant dans l'élaboration de sa stratégie et de son modèle économique. Prendre en compte leurs préoccupations et investir dans le développement de leurs compétences sont des leviers essentiels pour assurer la performance et la pérennité de l'entreprise.

La stratégie et le modèle économique de l'entreprise ont des répercussions directes et indirectes sur son personnel. C'est pourquoi la Direction des Ressources Humaines réalise une analyse approfondie pour évaluer comment ces facteurs peuvent générer, amplifier ou atténuer les impacts matériels sur les employés, et prendre les mesures appropriées en réponse. Pour ce faire, elle s'appuie notamment sur le dialogue social, sur la formation et le développement des compétences, ainsi que sur différentes initiatives visant à améliorer la qualité de vie au travail (voir chapitre 6.3.2).

Intérêts des utilisateurs finaux

L'entreprise évalue l'impact de sa stratégie et de son modèle économique sur les utilisateurs finaux, en identifiant les risques et opportunités liés à ses activités. Cette évaluation repose sur des études d'impact, des analyses de marché, ainsi que sur les échanges avec nos clients, notamment lorsque nous sommes en position de sous-traitant au sens du RGPD. Nous nous conformons aux normes et certifications en vigueur pour assurer la fiabilité de nos solutions, et veillons à communiquer de façon claire et transparente sur les caractéristiques de nos produits et services, les conditions d'utilisation et la protection des données.

6.1.2 | Gouvernance (GOV- 1/ GOV- 2/ GOV- 3/ GOV- 4)

6.1.2.1 | Le Conseil d'Administration



Le Conseil à la date de publication du présent Rapport de Durabilité est composé de 10 membres, dont :

- 6 sont exécutifs et 4 sont non exécutifs ;
- 3 sont indépendants, soit un taux de 30 % ;
- 4 femmes, soit un taux de 40 %.

Sans préjudice des attributions spécifiques qui lui sont dévolues par la loi, le Conseil examine et approuve préalablement à leur mise en œuvre, les opérations significatives suivantes :

- Les propositions de modifications des statuts ;
- Les projets d'émission de titres pouvant donner accès au capital de la Société ou de l'une de ses filiales pour un montant supérieur à 20 millions d'euros ;
- Les projets d'acquisition ou de cession de sociétés ou d'activités par la Société ou l'une de ses filiales pour un montant supérieur à 20 millions d'euros ;
- Les propositions portant sur toute dépense d'investissement hors budget par la Société ou l'une de ses filiales pour un montant supérieur à 10 millions d'euros ;
- Les propositions portant sur tout engagement financier ou toute opération d'endettement ayant pour effet d'augmenter le ratio dette nette / EBITDA du Groupe au-delà de 3,5 ;
- Les propositions relatives à la détermination du budget annuel indicatif ;
- L'approbation de données prévisionnelles à court et moyen termes ; et
- Les opérations significatives hors de la stratégie annoncée de l'entreprise.

Le Conseil peut également se saisir de toute question relative à la communication financière de la Société.

Expérience acquise des Administrateurs

Administrateurs	Leadership 	Finance & Compta- bilité 	Technologie & Numérique 	Santé 	Marketing & Data 	RSE 	Gestion du risque 	Règles de Gouver- nance
Jean-Claude Labrune	✓	✓	✓	✓	✓	-	✓	✓
Pierre Marucchi (FCB)	✓	✓	✓	-	-	✓	✓	✓
Nicolas Giraud (GIE GERS)	✓	✓	✓	✓	✓	-	✓	✓
Marcel Khan	✓	✓	-	✓	✓	✓	✓	✓
Laurent Labrune	✓	✓	✓	✓	✓	-	✓	✓
Aude Labrune	✓	✓	✓	-	✓	✓	✓	✓
Catherine Abiven	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Sandrine Debroise	✓	✓	-	-	-	✓	✓	✓
Jean-Pierre Cassan	✓	✓	-	✓	✓	✓	✓	✓
Béatrice Saunier	✓	-	-	-	✓	-	-	-
TOTAL %⁽¹⁾	100 %	90 %	60 %	60 %	80 %	60 %	90 %	90 %

Les administrateurs du Groupe, attestent tous les ans de leurs expertises et compétences dans les différents domaines mentionnés. Ils précisent le cas échéant les heures de formations reçues en matière d'enjeux de durabilité et leur souhait de participer à une formation initiale ou complémentaire. Ces compétences et expertises sont présentées dans le tableau synthétique ci-dessus. Elles sont en adéquation avec les impacts, risques et opportunités matériels de l'entreprise.

Enjeux matériels de Cegedim	Compétences et expertises
Assurer la santé et la sécurité des employés	Gestion du risque
Contribuer à l'atténuation du changement climatique	Gestion du risque / RSE
S'adapter au changement climatique	Gestion du risque / RSE
Sécuriser nos infrastructures	Technologie & Numérique / Gestion du risque
Développer l'accessibilité numérique	Technologie & Numérique / RSE
Veiller à l'égalité de traitement et à l'égalité des chances pour tous	RSE / Gestion du risque/ Règles de Gouvernance
Protéger les données de nos parties prenantes	Gestion du risque / Technologie & Numérique
Former et développer les compétences	Gestion du risque / RSE
Réduire notre empreinte environnementale	Gestion du risque / RSE
Promouvoir l'éthique et les pratiques commerciales équitables	Règles de Gouvernance / Gestion des risques / RSE
Innover dans l'écosystème de la santé	Santé / Technologie & Numérique
Saisir les opportunités de la digitalisation de l'économie	Technologie & Numérique
Saisir les opportunités relatives à l'IA	Technologie & Numérique
Anticiper les enjeux sociaux et environnementaux liés à l'IA	Technologie & Numérique / Gestion du risque / RSE
Recruter et conserver les salariés hautement qualifiés	Gestion du risque / Leadership

À ce jour, l'entreprise n'a pas mis en place de mécanisme d'incitation ou de politique de rémunération liés à des considérations relatives au climat ou à des enjeux de durabilité pour les membres des organes d'administration et de direction. Ayant établi un plan de réduction de ses émissions de gaz à effet de serre en ligne avec l'Accord de Paris, Cegedim pourrait à terme considérer la mise en place de telles incitations.

(1) Ratio du nombre d'administrateurs détenant la compétence sur le nombre total d'administrateurs.

Les comités du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est doté de quatre comités spécialisés permanents qui ont pour objectif d'améliorer le fonctionnement du Conseil d'Administration et de faciliter ses prises de décision par la revue en amont de sujets spécifiques.

Ces comités sont :

- Le Comité Stratégique ;
- Le Comité d'Audit ;
- Le Comité des Nominations / Rémunérations ;
- Le Comité RSE.



Le Comité Stratégique

Composition

Le Comité Stratégique est composé au minimum deux administrateurs. Le Président du Conseil préside le Comité Stratégique. Au moins un Directeur Général Délégué assiste aux réunions du Comité Stratégique. Le secrétariat est assuré par un des membres du Comité Stratégique ou par toute autre personne désignée par le président du Comité Stratégique.

Mission

Le Comité Stratégique propose au Conseil des axes de développement de la Société et identifie les cibles potentielles.

Le Comité d'Audit

Composition

Le Comité d'Audit est composé de quatre administrateurs dont au moins un administrateur indépendant, qui doivent avoir des compétences financières ou comptables. Le Comité d'Audit est présidé par un administrateur indépendant.

Le Directeur Général Délégué et le Directeur Financier assistent aux réunions du Comité d'Audit. Les Commissaires aux comptes de la Société ainsi que le Responsable du Contrôle Interne sont également conviés aux réunions aussi souvent que nécessaire. Le secrétariat est assuré par un des membres du Comité d'Audit ou par toute autre personne désignée par le Président du Comité d'Audit.

Mission

Le Comité d'Audit aide le Conseil à veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de la Société et à la qualité de l'information délivrée.

Le Comité d'Audit :

- Procède à l'examen des comptes et s'assure de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de la Société ;
- S'assure de la pertinence du processus d'élaboration de l'information financière ;
- S'assure de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques ; à ce titre, il est consulté sur la feuille de route du Groupe en matière de contrôle interne et de gestion des risques ; et
- S'assure du respect des règles d'indépendance et d'objectivité des commissaires aux comptes.

Le Comité des Nominations / Rémunérations

Composition

Le Comité des Nominations / Rémunérations est composé de trois administrateurs dont un administrateur indépendant qui en est le Président.

Mission

Le Comité des Nominations / Rémunérations :

- Propose au Conseil les conditions de rémunération des mandataires sociaux de la Société. Il a pour mission d'examiner et de faire des propositions au Conseil en matière de rémunération des administrateurs, du Président, du Directeur Général et du Directeur Général Délégué de la Société et d'examiner les politiques d'attribution gratuite d'actions et de rémunérations variables, et d'examiner toute proposition d'augmentation du capital de la Société sous la forme d'une offre exclusive aux salariés ;
- Formule des propositions sur la sélection des administrateurs au vu de la composition et de l'évolution de l'actionnariat de la Société ;
- Formule des propositions sur la sélection des administrateurs indépendants en réalisant ses propres études sur les candidats potentiels avant qu'aucune démarche n'ait été faite auprès de ces derniers ;
- Établit un plan de succession des dirigeants mandataires sociaux pour être en situation de proposer au Conseil des solutions de succession en cas de vacance imprévisible.

Le Comité RSE

Composition

Le Comité RSE est composé de quatre administrateurs dont au moins un administrateur indépendant qui en est le Président. Les membres du Comité RSE doivent avoir des compétences en matière de Responsabilité Sociale/sociétale et Environnementale des Entreprises (RSE).

Du fait de la forte interaction entre les sujets traités par les deux comités, au moins 3 des administrateurs membres du Comité RSE sont choisis parmi les administrateurs membres du comité d'Audit, afin de prendre en compte les éléments de durabilité susceptibles d'avoir une incidence dans les comptes.

Le Directeur en charge de la RSE Groupe assiste aux réunions du Comité RSE. Le secrétariat est assuré par un des membres du Comité RSE ou par toute autre personne désignée par le Président du Comité RSE.

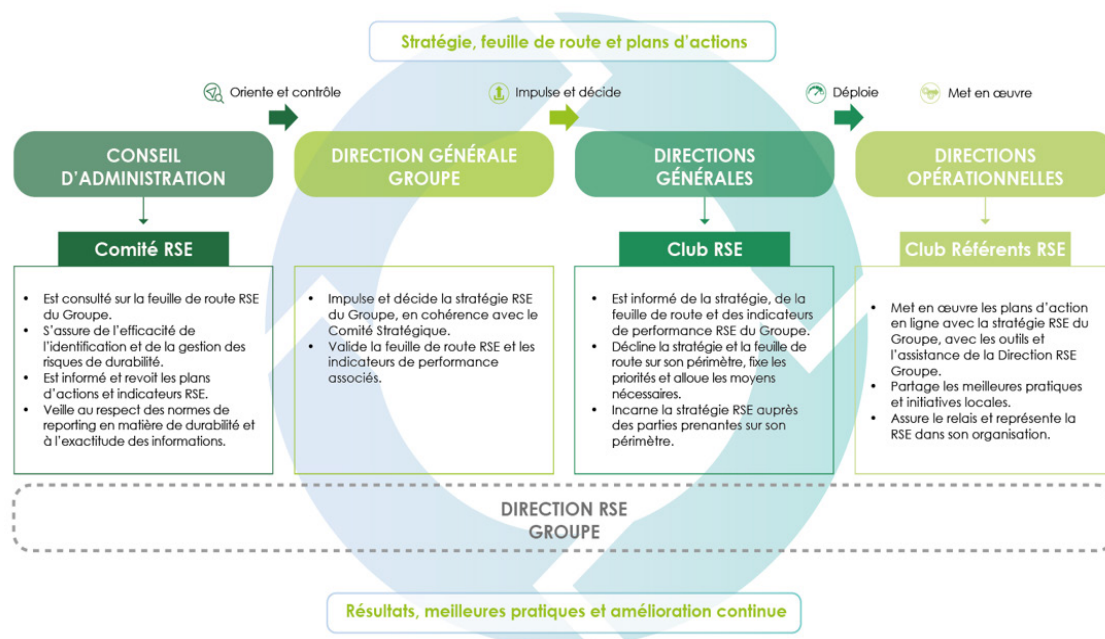
Mission

Le Comité RSE :

- S'assure que le Groupe prend en considération la Responsabilité Sociale/sociétale et Environnementale des Entreprises dans son modèle d'affaires et l'élaboration de sa stratégie ;
- S'assure de l'efficacité de l'identification et de la gestion des impacts, risques et opportunités en matière de durabilité ;
- Est consulté sur la feuille de route RSE du Groupe ;
- Est informé et revoit les plans d'actions RSE, les indicateurs et tableaux de bord permettant leur suivi ;
- Veille au respect des normes de reporting en matière de durabilité, à l'exactitude des informations, et émet si nécessaire des recommandations pour en garantir l'intégrité.

Le Comité RSE, en fonction des sujets, travaille en lien avec les autres comités.

6.1.2.2 | Rôles et responsabilités pour gérer et superviser les enjeux de durabilité



En complément du suivi de la feuille de route RSE, en 2025 la Direction Générale et le Comité RSE ont été particulièrement impliqués sur :

- La détermination des enjeux matériels et la fixation des cibles correspondantes ;
- La synthèse de l'analyse des risques climatiques auxquels le Groupe est exposé ;
- L'approbation du premier Rapport de durabilité ;
- La trajectoire de réduction des émissions du Groupe validée par le SBTi ;
- La transformation du contrat de crédit en Sustainability-linked loan (SLL) ;
- La mise à jour du plan de prévention de la corruption.

Comme cela est décrit dans l'infographie ci-dessus, ces travaux sont menés par la Direction RSE Groupe en coopération avec les directions métier concernées et soumis à la validation de la Direction Générale. Ils sont ensuite présentés en Club RSE, avant consultation du Comité RSE.

Afin de piloter la progression des résultats, l'ensemble de ces cibles font l'objet d'un reporting régulier par la Direction RSE Groupe, à destination des différentes instances de direction et d'administration du Groupe.

En 2025, le Comité RSE et le Club RSE se sont réunis quatre fois, et deux nouveaux Club Référents ont vu le jour, l'un portant sur les sites, le second sur la gestion des achats en coopération avec les équipes Finance.

Éléments essentiels de la vigilance raisonnable	Paragraphes dans le rapport de durabilité	Impacts relatifs à la population et/ou l'environnement
a) Intégrer la vigilance raisonnable dans la gouvernance, la stratégie et le modèle économique	ESRS 2 GOV- 1 chapitre 6.1.2.1 ESRS 2 GOV- 2 chapitre 6.1.2.2	Population et environnement
b) Dialoguer avec les parties prenantes affectées à toutes les étapes du processus de vigilance raisonnable	ESRS 2 SBM- 2 chapitre 6.1.1.3	Population et environnement
c) Identifier et évaluer les impacts négatifs	IRO 1 chapitre 6.1.3	Population et environnement
d) Agir pour remédier à ces impacts négatifs	ESRS E1 chapitre 6.2.3	Environnement
	ESRS E5 chapitre 6.2.4	Environnement
	ESRS S1 chapitre 6.3.2	Population
	ESRS S4 chapitre 6.3.3	Population
e) Suivre l'efficacité de ces efforts et communiquer	ESRS G1 chapitre 6.4.2	Population et environnement
	ESRS E1 chapitre 6.2.3	
	ESRS E5 chapitre 6.2.4	
	ESRS S1 chapitre 6.3.2	
	ESRS S4 chapitre 6.3.3	

Par ailleurs l'identification et la gestion des impacts, risques et opportunités en matière de durabilité sont pris en compte et consolidés dans la Politique de gestion des risques du Groupe, sous la responsabilité de la Direction du Contrôle Interne.

6.1.3 | Management des Impacts, Risques et Opportunités (SBM- 3/ IRO- 1)

6.1.3.1 | Analyse de double matérialité (IRO- 1)

Étape majeure de la CSRD, l'analyse de double matérialité a pour objectif d'évaluer et de hiérarchiser les impacts, risques et opportunités (IRO) de Cegedim sous deux perspectives : la matérialité d'impact et la matérialité financière.

La matérialité d'impact permet de considérer les impacts des activités de l'entreprise et de sa chaîne de valeur sur l'environnement et la société (« *Inside-out* »), tandis que la matérialité financière permet de considérer comment les facteurs externes influencent ou sont susceptibles d'influencer la performance financière de l'entreprise (« *Outside-in* »).

En intégrant ces deux dimensions, l'analyse de double matérialité apporte une mise en perspective nous permettant de déterminer de manière robuste les enjeux majeurs du Groupe, fondement de notre stratégie de développement durable, ainsi que les sujets à traiter dans le Rapport de durabilité.

Méthodologie

Nous avons établi notre méthodologie d'analyse de double matérialité en tenant compte des préconisations de l'ESRS 1 selon le processus suivant :

- Contexte et périmètre ;
- Identification des IRO potentiels ;
- Évaluation des IRO en vue de déterminer les sujets matériels ;
- Résultats de l'analyse et validation de la liste finale des sujets matériels.

Contexte et périmètre de l'analyse

L'analyse a porté sur l'ensemble du Groupe, pour chacun de nos cinq domaines d'activités : Assurance Santé-Prévoyance, Business Services, Professionnels de Santé, Data & Marketing, et Cloud & Support.

Nous avons identifié et évalué les impacts, risques et opportunités (IRO) pour nos propres activités et autant que possible dans notre chaîne de valeur, dans la limite de nos fournisseurs de rang 1 pour la partie amont. Nous avons pris en compte les impacts positifs et négatifs, avérés et potentiels, sur les personnes, l'environnement et les relations d'affaires de l'entreprise, sur les horizons de temps suivants :

- Court terme : année de reporting ;
- Moyen terme : période courant du prochain exercice jusqu'à 2030 ;
- Long terme : au-delà de 2030.

Identification des impacts, risques, dépendances et opportunités potentiels

Nous avons recensé les dépendances de Cegedim vis-à-vis des ressources naturelles, humaines et sociétales, et pris en considération les liens entre nos impacts et dépendances, ainsi que les risques et opportunités pouvant en découler. Nous avons pris en compte tous les secteurs d'activité du Groupe, toutes nos relations d'affaires, dans l'ensemble des pays dans lesquels Cegedim opère.

Les IRO ont été déterminés comme suit :

- **Impacts** : font référence aux effets que les opérations, les produits ou les services de l'entreprise ont ou pourraient avoir sur l'environnement et la société, classés selon leur nature (positifs ou négatifs, avérés ou potentiels), et qui est affecté.
- **Risques et Opportunités** : font référence aux événements ayant ou susceptibles d'avoir une incidence significative sur le développement de l'entreprise ou sa situation financière, classés selon leur nature, et selon qu'ils sont avérés ou potentiels.

Nous avons pris en compte l'intégralité des thèmes requis dans l'AR 16 de l'ESRS 1, que nous avons complétés avec des sujets spécifiques à nos activités en nous appuyant sur :

- La première matrice de matérialité de Cegedim réalisée en 2024, revue et mise à jour en 2025 ;
- La cartographie des parties prenantes ;
- La cartographie des risques de l'entreprise ;
- Différents rapports sectoriels ;
- Des échanges avec des experts internes.

Ce recensement nous a permis d'identifier 126 IRO.

Processus d'évaluation des IRO

Matérialité d'impact

Conformément aux dispositions de l'ESRS 1, la gravité des impacts a été analysée en fonction de leur ampleur, de leur étendue et de leur caractère irréversible, et pour les impacts potentiels, de leur probabilité.

Chaque IRO a été évalué en tenant compte :

- Pour l'ampleur, de l'importance de l'impact sur l'environnement ou les personnes ;
- Pour l'étendue, de la portée en termes d'étendue géographique et de parties prenantes concernées ;
- Pour le caractère irréversible, des coûts ou du temps nécessaires pour y pallier.

Dans le cadre de l'évaluation de la matérialité, nous avons analysé les impacts bruts, avant prise en compte des mesures d'atténuation en place.

Matérialité financière

Les IRO ont été évalués en tenant compte de leur probabilité et de leur magnitude financière.

Là encore, nous avons analysé les impacts bruts, avant prise en compte des mesures d'atténuation en place.

Prise en compte des points de vue et intérêts des parties prenantes

Lors de l'évaluation des impacts, risques et opportunités du Groupe, nous avons pris en compte les points de vue et intérêts d'un grand nombre de parties prenantes, sans toutefois les consulter directement, au travers notamment :

- Des conclusions de la cartographie des parties prenantes ;
- De la gouvernance RSE de l'entreprise (Comité RSE, Direction Générale, Club RSE et Club des Référents RSE) ;
- Des très nombreux questionnaires qui nous sont adressés par l'ensemble de nos parties prenantes à commencer par nos clients, parfois complétés par des échanges directs ;
- Des échanges avec des organismes de financement ;
- De rapports sectoriels ou émanant d'associations professionnelles ;
- Des critères d'évaluation des agences de notation ESG.

Ces travaux ont été menés par la Direction RSE Groupe en coopération avec les directions métier concernées et soumis à la validation de la Direction Générale. Ils ont ensuite été présentés en Club RSE, avant consultation du Comité RSE.

Interaction avec le processus général de gestion des risques du Groupe (IRO-1/ GOV- 5)

Identification et évaluation des risques de durabilité dans la gestion globale des risques

La gestion des risques de durabilité, y compris ceux relatifs à son personnel, est pleinement intégrée au cadre global de gestion des risques du groupe, décrit au chapitre 7 de l'URD (Le contrôle interne).

L'analyse de double matérialité, qui évalue à la fois les impacts des activités de l'entreprise sur l'environnement, la société et la gouvernance (matérialité d'impact), ainsi que les incidences des enjeux RSE sur la performance financière de l'entreprise (matérialité financière), est prise en compte lors de l'élaboration de la cartographie des risques du Groupe. En effet, cette analyse met en lumière les interdépendances entre les risques ESG et les autres risques stratégiques ou opérationnels du Groupe, permettant ainsi une vision globale des risques auxquels il est exposé.

La cartographie des risques du Groupe, en tant qu'outil central de gestion des risques, permet également d'enrichir l'analyse de double matérialité. En identifiant et en hiérarchisant les risques critiques, y compris ceux liés aux enjeux de durabilité, elle fournit une base robuste pour évaluer les impacts potentiels des activités de l'entreprise sur son écosystème et sur sa performance financière. Cette interaction bidirectionnelle entre la cartographie des risques et l'analyse de double matérialité renforce la capacité de l'organisation à anticiper, gérer et atténuer les risques, tout en alignant ses priorités stratégiques avec les attentes de ses parties prenantes et les exigences réglementaires.

Les risques RSE étant intégrés au dispositif global de gestion des risques du Groupe, ils font l'objet, au même titre que les autres catégories de risques, de plans d'action dédiés visant à leur mitigation, à la réduction de leur impact potentiel et à l'amélioration continue des pratiques et des dispositifs de maîtrise.

La gestion des risques liés à la durabilité au sein de la gestion globale des risques

Depuis l'exercice 2024, l'évaluation des risques RSE est réalisée en conformité avec la directive européenne CSRD. L'évaluation des risques en matière de durabilité repose sur une approche structurée permettant d'identifier, d'analyser et de prioriser les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). En premier lieu, l'identification des risques s'appuie sur :

- L'analyse des activités et de la chaîne de valeur de l'entreprise pour identifier les risques liés aux impacts RSE ;
- La prise en compte des attentes des parties prenantes internes et externes du Groupe ;
- Une veille réglementaire et sectorielle pour anticiper les évolutions législatives et normatives.

Pour chaque risque, les causes et conséquences potentielles sur la performance de l'entreprise sont ensuite analysées, afin d'en évaluer la criticité :

- Mesure de l'impact potentiel sur les dimensions financière, réputationnelle, opérationnelle et réglementaire ;
- Estimation de la probabilité d'occurrence des risques en se basant sur des données historiques et prospectives.

Les risques sont enfin priorisés et classés, tenant compte de leur impact (faible, modéré, élevé, critique), et de la probabilité d'occurrence (rare, peu probable, probable, très probable) :

- Risque critique (impact élevé et forte probabilité) : à traiter en priorité ;
- Risque modéré (impact modéré, mais fréquence potentielle significative) : à surveiller activement ;
- Risque faible (impact et probabilité faibles, mais pouvant évoluer dans le temps) : à suivre régulièrement.

Cette classification permet d'orienter les ressources de l'entreprise vers les risques les plus stratégiques et d'élaborer des plans d'atténuation appropriés. À l'issue de cette évaluation, une cartographie des risques RSE est établie en lien avec les activités de l'entreprise.

L'atténuation des risques RSE repose sur une démarche d'amélioration continue, avec un suivi régulier des risques et des mesures d'atténuation par le biais d'indicateurs clés de performance et un ajustement de la stratégie et des plans d'actions, tenant compte des évolutions réglementaires et des meilleures pratiques. Cette approche vise à renforcer la résilience de l'entreprise face aux défis environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Le risque d'erreur du processus de collecte des informations de durabilité est à ce jour considéré comme faible. En effet, Cegedim publie son rapport annuel RSE depuis 2015, s'appuyant sur un processus de collecte en amélioration continue, et de ce fait maîtrisé depuis plusieurs années.

L'équipe en charge du rapport procède systématiquement à des contrôles de cohérence sur les données recueillies, afin de garantir leur fiabilité et leur adéquation avec les exigences de reporting applicables. Par ailleurs, les rapports précédents n'ont pas fait objet de réserve de la part des commissaires aux comptes en charge de leur vérification, attestant de l'absence d'anomalie significative.

6.1.3.2 | Description des Impacts, Risques et Opportunités matériels (SBM- 3)

A l'issue de l'évaluation, 50 IRO ont été considérés comme matériels, parmi 126 recensés.

IRO matériel	Nature	Impact sur les personnes et/ou l'environnement	Horizon de temps	Source	Standard	Description
E1 - Changement climatique						
Adaptation au changement climatique						
Exposition aux aléas climatiques	Risques physiques (aigus et chroniques)		Court terme	Activités propres	ESRS E1	Risques liés à l'exposition de certains sites à des aléas climatiques, nécessitant la mise en place de mesures d'adaptation afin de limiter leur vulnérabilité
Perturbation des activités en raison du changement climatique	Risque de transition		Moyen terme	Activités propres et Chaîne de valeur	ESRS E1	Risques liés à la perturbation des chaînes d'approvisionnement en raison du changement climatique, avec de potentielles hausses des coûts
Atténuation du changement climatique						
Contribution au changement climatique	Impact négatif	Personnes et environnement	Court terme	Activités propres et Chaîne de valeur	ESRS E1	Impact lié aux émissions de GES générées par les activités de l'entreprise
	Impact négatif	Environnement	Court terme	Activités propres	ESRS E1	Impact lié aux émissions de GES générées par la création d'un nouveau datacenter
Augmentation du recours à l'IA	Impact négatif	Environnement	Court terme	Activités propres et chaîne de valeur	ESRS E1	Impact lié à l'augmentation du recours à l'IA, susceptible d'augmenter la consommation énergétique et les émissions de GES du Groupe
	Risque de transition technologique		Moyen terme	Activités propres et Chaîne de valeur	ESRS E1	Risque portant sur l'atteinte des objectifs de décarbonation du Groupe en raison de l'augmentation du recours à l'IA
Cibles SBTi	Risque de transition de marché		Moyen terme	Activités propres	ESRS E1	Risque lié à la non-atteinte de nos cibles de réduction de nos émissions, pouvant avoir des conséquences négatives tant sur le plan financier que réputationnel
	Opportunité de marché		Moyen terme	Activités propres	ESRS E1	Opportunité liée à l'atteinte de nos cibles de réduction de nos émissions, pouvant générer des effets positifs tant sur le plan financier que commercial
Sensibilisation et mobilisation des employés	Risque de transition		Court terme	Activités propres	ESRS E1	Risque associé aux coûts et ressources liés à la sensibilisation et la mobilisation des employés pour atteindre les objectifs de réduction de GES
Énergie						
Sources d'énergie	Impact négatif	Personnes et environnement	Moyen terme	Activités propres et Chaîne de valeur	ESRS E1	Impact lié à la consommation d'énergie de l'entreprise, la majorité provenant de sources non renouvelables
Coût de l'énergie	Risque de transition de marché		Moyen terme	Activités propres et Chaîne de valeur	ESRS E1	Risque lié à la fluctuation et à l'augmentation des prix de l'énergie
E5 - Économie circulaire						
Ressources entrantes						
Difficultés d'approvisionnement	Risque de transition de marché		Moyen terme	Activités propres et Chaîne de valeur	ESRS E5	Risque lié à des perturbations dans la chaîne d'approvisionnement et à une pénurie de ressources pouvant entraîner des difficultés d'approvisionnement et des hausses de coûts
Approvisionnement en matériels reconditionné / d'occasion	Risque de transition de marché		Court terme	Chaîne de valeur	ESRS E5	Risque lié à l'approvisionnement en matériel d'occasion/reconditionné en quantité suffisante pour atteindre les objectifs de réduction des émissions du Groupe
Déchets						
Déchets générés par les activités du Groupe	Impact négatif	Environnement	Court terme	Activités propres et Chaîne de valeur	ESRS E5	Impact lié aux déchets générés par les PLVs
	Impact négatif	Environnement	Court terme	Activités propres et Chaîne de valeur	ESRS E5	Impact lié aux DEEE générés par les activités du Groupe
Traitement des déchets	Risque de transition politique et légal		Court terme	Activités propres et Chaîne de valeur	ESRS E5	Risque relatif à l'augmentation du coût de traitement des DEEE
	Risque de transition politique et légal		Court terme	Activités propres et Chaîne de valeur	ESRS E5	Risque relatif à l'augmentation du coût de traitement des déchets (PLVs)
	Opportunité d'utilisation efficace des ressources		Court terme	Activités propres et Chaîne de valeur	ESRS E5	Opportunité relative à l'économie circulaire et la réduction de la consommation de ressources par le recours au reconditionnement et l'augmentation du cycle de vie des matériels informatiques

IRO matériel	Nature	Impact sur les personnes et/ou l'environnement	Horizon de temps	Source	Standard	Description
S1 - Effectifs de l'entreprise						
Recrutement et rétention des talents						
Recrutement et rétention des talents	Impact positif	Personnes	Court terme	Activités propres	Spécifique entreprise	Impact lié à la politique de stages et d'apprentissage, grâce à laquelle le Groupe contribue à former des étudiants
	Opportunité de marché		Court terme	Activités propres	Spécifique entreprise	Opportunité liée au recrutement des apprentis à l'issue de leur formation dans l'entreprise
	Risque de transition technologique		Moyen terme	Activités propres	Spécifique entreprise	Risque potentiel lié à la difficulté d'attirer les bons candidats et de retenir les employés qualifiés
Formation et développement des compétences						
Formation et compétences des employés	Impact négatif potentiel	Personnes	Moyen terme	Activités propres	ESRS S1	Impact lié à la perte de compétences et de chances des employés s'ils ne se forment pas régulièrement
	Risque de transition technologique		Moyen terme	Activités propres	ESRS S1	Risque potentiel sur la capacité d'innovation de l'entreprise si le développement des compétences des employés est insuffisant
Égalité de traitement et de chances pour tous						
Égalité de chances entre les genres	Impact négatif	Personnes	Moyen terme	Activités propres	ESRS S1	Impact lié à la sous-représentation des femmes occupant des postes de direction
Employés en situation de handicap	Impact négatif	Personnes	Court terme	Activités propres	ESRS S1	Impact lié à la non-atteinte du taux minimum légal d'employés en situation de handicap (France)
	Risque légal		Court terme	Activités propres	ESRS S1	Risque financier lié à la non-atteinte du pourcentage minimum légal d'employés en situation de handicap (France)
	Impact positif	Personnes	Court terme	Activités propres	ESRS S1	Impacts liés aux mesures proactives d'accompagnement dans l'emploi pour les employés en situation de handicap en France
Conditions de travail						
Équilibre entre vie professionnelle et vie privée	Impact positif	Personnes	Court terme	Activités propres	ESRS S1	Impacts liés aux mesures de qualité de vie au travail
Santé et sécurité des employés	Impact négatif potentiel	Personnes	Court terme	Activités propres	ESRS S1	Risque non nul d'accident du travail malgré l'existence de plans de prévention en matière de santé et sécurité au travail
S4 - Consommateurs et utilisateurs finaux						
Incidences liées aux informations sur les consommateurs et/ou les utilisateurs finaux						
Violation de données personnelles	Impact négatif potentiel	Personnes	Court terme	Activités propres et Chaîne de valeur	ESRS S4	Impact potentiel relatif à la violation de données personnelles, en particulier de données de santé
	Risque légal et réputationnel		Court terme	Activités propres et Chaîne de valeur	ESRS S4	Risque financier et réputationnel relatif à la violation de données personnelles, en particulier de données de santé
Datacenters souverains	Impact positif	Personnes	Court terme	Activités propres	ESRS S4	Impact positif lié à la maîtrise des procédures de sécurisation des données personnelles de nos clients
	Opportunité de marché		Court terme	Activités propres	ESRS S4	Opportunité de marché liée à la maîtrise des procédures de sécurisation des données personnelles de nos clients
Inclusion sociale des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux						
Améliorer la qualité des soins	Impact positif	Personnes	Court terme	Activités propres	ESRS S4	Impact lié à l'utilisation des données traitées par le Groupe pour la recherche médicale et aux solutions d'aide à la dispensation de traitements pour les professionnels de santé
Accès aux soins	Opportunité de marché		Court terme	Activités propres	ESRS S4	Opportunité liée à la commercialisation de solutions numériques permettant de pallier pour partie la couverture médicale insuffisante
Accès aux produits et services	Impact négatif	Personnes	Court terme	Activités propres	ESRS S4	Impact lié à l'accessibilité numérique de certains sites et applications du Groupe pour les personnes en situation de handicap
	Risque légal et de marché		Court terme	Activités propres	ESRS S4	Risque relatif aux coûts d'adaptation en vue d'améliorer l'accessibilité de certains sites et applications du Groupe

IRO matériel	Nature	Impact sur les personnes et/ou l'environnement	Horizon de temps	Source	Standard	Description
G1 - Conduite des affaires						
Corruption et versement de pots-de-vin						
Dispositif de prévention de la corruption	Risque légal et réputationnel		Moyen terme	Activités propres et Chaîne de valeur	ESRS G1	Risque lié à l'inadéquation partielle du dispositif de prévention de la corruption
	Impact négatif potentiel	Personnes	Moyen terme	Activités propres et Chaîne de valeur	ESRS G1	Impact lié aux conséquences humaines, financières et réputationnelles en cas d'inadéquation partielle du dispositif de prévention de la corruption
Manquement à la probité	Risque légal et réputationnel		Moyen terme	Activités propres et Chaîne de valeur	ESRS G1	Risque non nul d'incident malgré l'existence d'un dispositif de prévention de la corruption
	Impact négatif potentiel	Personnes	Moyen terme	Activités propres et Chaîne de valeur	ESRS G1	Impact lié aux conséquences humaines, financières et réputationnelles en cas d'incident relatif à un manquement à la probité

IRO matériel	Nature	Impact sur les personnes et/ou l'environnement	Horizon de temps	Source	Standard	Description
Cybersécurité						
Atteinte à la sécurité de données	Impact négatif potentiel	Personnes	Court terme	Activités propres	Spécifique entreprise	Impact potentiel liés aux conséquences financières, réputationnelles et humaines en cas de violation des données affectant leur disponibilité, leur intégrité et leur confidentialité
	Risque légal et réputationnel		Court terme	Activités propres et Chaîne de valeur	Spécifique entreprise	Risque financier et réputationnel et en cas de violation de données affectant leur disponibilité, leur intégrité et leur confidentialité
Rançongiciel	Impact négatif potentiel	Personnes	Court terme	Activités propres et Chaîne de valeur	Spécifique entreprise	Impact potentiel lié aux conséquences humaines, financières et réputationnelles en cas de blocage de l'accès à notre système d'information
	Risque légal et réputationnel		Court terme	Activités propres et Chaîne de valeur	Spécifique entreprise	Risque réputationnel et financier, voire d'atteinte aux personnes en cas de blocage de l'accès de certains de nos clients à leurs données
Digitalisation de l'économie						
Facturation électronique	Opportunité de marché		Court terme	Activités propres et Chaîne de valeur	Spécifique entreprise	Opportunité liée à l'évolution réglementaire permettant à l'entreprise de contribuer à la digitalisation de l'économie, source de croissance des effectifs
	Impact positif	Personnes et Environnement	Court terme	Activités propres et Chaîne de valeur	Spécifique entreprise	Impacts positifs sur l'effectif liés à l'offre de services de Cegedim, qui contribue à la digitalisation de l'économie
Intelligence artificielle (IA)						
Développement de services	Opportunité de marché		Court terme	Activités propres et Chaîne de valeur	Spécifique entreprise	Opportunité de marché liée à la commercialisation de nouveaux produits et services utilisant l'IA, source de développement d'emplois qualifiés
Compétences des employés en matière d'IA	Risque de mutation technologique et de marché		Court terme	Activités propres et Chaîne de valeur	Spécifique entreprise	Risque de perte de compétitivité de l'entreprise lié à une inadéquation entre les compétences disponibles et les besoins stratégiques de l'entreprise
Évolution des emplois et des organisations	Impact négatif potentiel	Personnes	Court terme	Activités propres et Chaîne de valeur	Spécifique entreprise	Impact potentiel lié aux mutations que le développement de l'IA va entraîner sur les emplois et les organisations

6.1.3.3 | Synthèse des enjeux matériels (SBM- 3)

Ces IRO ont ensuite été regroupés en 15 enjeux majeurs pour le Groupe, dont deux nouvelles thématiques identifiées lors de la revue 2025 :

- Saisir les opportunités relatives à l'IA,
- Anticiper les enjeux sociaux et environnementaux liés à l'IA.



Les sujets suivants, requis dans l'ESRS 1 / AR16, ont été évalués comme non matériels :

- E2 : Pollution ;
- E3 : Eau et ressources marines ;
- E4 : Biodiversité et écosystèmes ;
- E5 : Ressources sortantes liées aux produits et services ;
- S1 : Sécurité de l'emploi, Temps de travail, Salaires décents, Dialogue social, Liberté d'association, Négociation collective, Mesures de lutttes contre la violence et le harcèlement, Diversité et autres sujets relatifs aux droits au travail ;
- S2 : Travailleurs de la chaîne de valeur ;
- S3 : Communautés affectées ;
- S4 : Liberté d'expression, Accès à l'information (de qualité), Sécurité d'une personne, Protection des enfants, Non-discrimination, Pratiques de marketing responsables ;
- G1 : Culture d'entreprise, Bien-être animal, Engagement politique et activités de lobbying, Protection des lanceurs d'alerte, Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques en matière de paiement.

Processus décisionnel

La mise à jour de la matrice de matérialité en 2025 a fait l'objet d'une validation par la Direction Générale et d'une consultation du Comité RSE.

La matrice de matérialité identifie les sujets qui sont les plus importants pour notre Groupe et nos parties prenantes en termes de développement durable, car ayant ou pouvant avoir un impact sur la pérennité et la croissance de nos activités, ainsi que sur notre situation financière. Il s'agit des sujets sur lesquels nos parties prenantes attendent des informations ou des actions de notre part.

6.1.3.4 | Liens entre les IRO matériels, la stratégie et le modèle d'affaires de l'entreprise (SBM- 3)

Cegedim veille à anticiper autant que possible les effets actuels et anticipés des IRO matériels sur son modèle économique et sa stratégie, afin d'adresser le plus en amont possible les impacts négatifs potentiels, et de saisir les opportunités émergentes. La prise en compte constante des intérêts et points de vue de nos parties prenantes ainsi que l'attention permanente portée à notre écosystème nous permettent d'ajuster de façon continue et proactive notre stratégie.

Dans cette optique, nous avons lancé depuis plusieurs années un programme et des investissements en vue de réduire l'empreinte environnementale de nos activités, en nous appuyant sur des méthodologies conformes à la science et les technologies les plus avancées.

Dans les années à venir, nous avons la volonté de poursuivre ces efforts en développant des collaborations dans notre chaîne de valeur, et en adoptant une approche globale du cycle de vie de notre matériel informatique, qu'il s'agisse de nos propres équipements ou de ceux de nos clients.

Nous n'identifions pas à ce jour :

- D'éléments qui remettent en cause la résilience de la stratégie et du modèle économique de l'entreprise, en ce qui concerne sa capacité à faire face aux impacts et aux risques matériels et à saisir des opportunités, y compris ceux relatifs au changement climatique ;
- D'effets financiers actuels des risques et opportunités matériels sur la position financière, les performances financières et les flux de trésorerie du Groupe, qui nécessiteraient un ajustement important des valeurs comptables des actifs et passifs déclarés dans les états financiers correspondants au cours de la prochaine période de reporting annuelle.

6.1.4 | Enjeux majeurs de Cegedim, résultats et cibles

Atténuation
du changement
climatique

Réduire les émissions de GES	Référence 2024 : 3 960	Sur les scopes 1 et 2 (tCO2e)	2025 : 3 246 2024 : 3 960	2030 : -42 % (-6 % / an)	ODD 8.4	ESRS E1-4 GRI 305-5
	Référence 2024 : 59 258	Sur le scope 3 (tCO2e)	2025 : 32 426 2024 : 59 258	2030 : -25 % (-3,6 % / an)		
Énergie	Référence 2021 : 1 955	Réduire la consommation énergétique par employé (kWh / collaborateur)	2025 : 1 179 2024 : 1 051	2030 : 1 000	ODD 7.3	ESRS E1-5 GRI 302-3
	Référence 2019 : 0 %	S'approvisionner intégralement en électricité d'origine renouvelable*	2025 : 81 % 2024 : 73 %	2030 : 100 %	ODD 7.2	
	Référence 2024 : 19 438 289	Réduire les kilomètres parcourus des véhicules d'entreprise	2025 : 17 471 148 2024 : 19 438 289	2030 : -20 %	ODD 3.6	
	Référence 2024 : 119	Réduire l'empreinte environnementale de nos véhicules (gCO2e moyen / km)	2025 : 118,7 2024 : 119	2030 : 100	ODD 8.4	
Réduire les déchets	Référence 2022 : 24 %	Taux de revalorisation des PLV	2025 : 62 % 2024 : 75 %	2030 : 100 %	ODD 8.4	ESRS E5-3 GRI 306-4

Ressources
humaines

Équité et égalité des chances	Référence 2024 : 32 %	Faire progresser le ratio de femmes à des postes de direction	2025 : 36 % 2024 : 32 %	2030 : 40 %	ODD 5.5	ESRS S1-1 GRI 405-1
Former et développer les compétences	Référence 2024 : 7,1 %	Faire progresser le ratio de promotions internes	2025 : 7,2 % 2024 : 7,1 %	2030 : 12 %	ODD 4.4	ESRS S1-13
	Référence 2024 : 6,6	Augmenter le nombre d'heures de formation / collaborateur	2025 : 11,3 2024 : 6,6	2030 : 14		ESRS S1-13 GRI 404-1

Numérique responsable



Réduire
l'empreinte
environne-
mentale du
numérique

Référence
2023 : 1,75

Améliorer le PUE (ET1)

2025 : 1,71
2024 : 1,73



2030 : -13 %

Référence
2019 : 1,94

Améliorer le PUE (EB4)

2025 : 1,63
2024 : 1,78



2030 : -17 %

Référence
2025 : 1,82

Améliorer le PUE (EB3)

2025 : 1,82
2024 : ND



2030 : -12 %

Référence
2025 : 2,82

Etendre la durée de vie
du matériel informatique

2025 : 2,82
2024 : ND



2030 : +1 an

Référence
2024 : 0 %

Donner une seconde vie
aux écrans de nos clients

2025 : 36,4 %
2024 : 0 %



2030 : 50 %

ODD
7.3

ESRS E1-5
GRI 302-3

ODD
8.4 et
12.4

ESRS E5-3
GRI 306-4

ODD
8.4

Conduite des affaires



Développer
nos achats
responsables

Référence
2023 : 32 349

Développer les achats
auprès d'entreprises
adaptées ou d'insertion

2025 : 44 560
2024 : 46 215



2030 : +500 %

ODD
10.2

ESRS S2-4
GRI 3-3

Les cibles ont été définies grâce à la collaboration entre l'équipe RSE et les équipes en charge de chacun de ces sujets. Elles ont ensuite été présentées et approuvées par le Club RSE et le Comité RSE. Afin de respecter le planning de publication du Document d'Enregistrement Universel du Groupe Cegedim, les sessions d'information et de consultation des CSE ont eu lieu en parallèle de la rédaction et de la vérification du présent rapport par l'organisme d'audit. Le Comité RSE, le Club RSE et les CSE sont régulièrement informés des progrès réalisés pour atteindre les cibles.

Méthodes et périmètres retenus pour l'élaboration des indicateurs et des cibles

- Sauf lorsqu'il est stipulé expressément un périmètre différent, les indicateurs et cibles couvrent le périmètre de consolidation du Groupe tel que décrit au chapitre 6.5.1.
- Concernant la réduction des émissions de carbone :
 - Le calcul a été réalisé avec l'outil de calcul ADEME-Association Bilan Carbone (ABC) dans sa version v.9.1 de novembre 2025, suivant les règles du GHG Protocol et avec un niveau d'incertitude pour chaque poste. Cet outil permet d'afficher les résultats dans plusieurs formats standards, dont celui du GHG Protocol.
 - Les facteurs d'émission sont issus de la base ADEME v23.5, sauf pour le calcul en "market-based" de la consommation d'électricité pour les pays où tout ou partie de l'électricité est associée à des garanties d'origine renouvelables.
 - Les cibles de réduction ont été validées par le SBTi (*Science-Based Target Initiative*) en 2025, en ligne avec les objectifs fixés par l'Accord de Paris.
- Concernant l'énergie :
 - Les consommations d'énergie correspondent aux relevés de consommation des différents sites du Groupe, complétés par des estimations au m² lorsque l'information n'a pas pu être obtenue auprès des bailleurs.
 - L'information relative à l'origine renouvelable de l'électricité provient de nos contrats d'approvisionnement et factures.
 - La cible pour l'approvisionnement en électricité d'origine renouvelable s'applique aux sites pour lesquels une offre est disponible et Cegedim est décisionnaire.
- Concernant la flotte automobile :
 - Le kilométrage pris en compte couvre l'ensemble des véhicules d'entreprise du Groupe.
 - Les émissions en gCO₂ / kilomètre ont été calculées sur la base du taux de gCO₂ / km indiqué par les constructeurs rapporté au kilométrage de chaque véhicule.
 - Lorsque aucun relevé kilométrique n'a pu être obtenu, le kilométrage retenu est de celui de la base ADEME 2023 pour les véhicules professionnels.
- Concernant la revalorisation des PLV :
 - L'indicateur porte sur la société Cegedim-MEDIA, seule société du Groupe à commercialiser des PLV.
 - Le ratio est calculé par le tonnage des matières revalorisées et recyclées rapporté au tonnage des matières en entrée de production.
- Concernant les ressources humaines :
 - La définition du périmètre des « instances dirigeantes » (ou postes de direction) a pris en compte les critères suivants :
 - Le positionnement en tant que niveau inférieur d'un ou deux niveaux à celui du Conseil d'Administration ;
 - Les cadres exerçant des responsabilités requérant une grande autonomie dans la gestion de leur emploi du temps et la prise de décisions ;
 - La dimension des organisations auxquelles ils sont rattachés, que ce soit en termes d'effectif ou de chiffre d'affaires.
 - Le ratio de promotions internes correspond au nombre de changements de fonction associés à une augmentation de la rémunération, rapporté à l'effectif ayant au moins 2 ans d'ancienneté.
 - Le nombre d'heures de formation par collaborateur correspond au total des heures de formation suivies rapporté à l'effectif total⁽¹⁾.
- L'objectif d'amélioration du PUE des datacenters est celui retenu dans le cadre de la certification ISO 50001 de cegedim.cloud, vérifié par un organisme de certification accrédité.
- L'objectif de donner une seconde vie aux écrans de nos clients porte sur la société Cegedim-MEDIA.
- Achats responsables : correspond au montant des achats auprès d'entreprises adaptées ou d'insertion.

Transformation de la facilité de crédit en Sustainability-Linked Loan

Le Groupe a négocié avec l'ensemble des prêteurs de sa facilité de crédit un avenant signé le 16 juin 2025, introduisant des clauses de performance en rapport avec ses engagements RSE à l'horizon 2030, faisant de cette facilité un financement à impact durable (sustainability-linked loan). Le respect de la trajectoire annuelle de décarbonation validée par le SBTi sur les scopes 1&2 et sur le scope 3, ainsi que la progression de la mixité des organes de direction, permettra au Groupe de bénéficier d'allègements de marge sur ses taux d'intérêt pouvant atteindre 0,05% sur les tranches bancaires et 0,10% à 0,40% sur les tranches non bancaires. A contrario, le non-respect de ces engagements alourdirait d'autant les marges. La première application concernera les comptes 2026 sur la base des performances RSE 2025.

⁽¹⁾ Grâce à une amélioration de la traçabilité des heures de formation mise en œuvre en 2025, la cible à 2030 a été portée à 14h de formation par an et collaborateur, vs 10h initialement.

6.2 | Informations environnementales

6.2.1 | Impacts, Risques et Opportunités liés à l'environnement

6.2.1.1 | Processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat (ESRS 2 IRO- 1)

Thèmes passés en revue lors de l'analyse de double matérialité

- Adaptation au changement climatique ;
- Atténuation du changement climatique ;
- Énergie.

Nos opérations et produits génèrent des émissions de gaz à effet de serre (GES), liées notamment à la consommation d'énergie de nos activités en propre et, indirectement, à celle de notre chaîne de valeur, exerçant ainsi un impact négatif matériel sur le changement climatique. Pour évaluer nos émissions de GES, nous réalisons un bilan carbone annuel conformément au GHG Protocol, en tenant compte des émissions des scopes 1, 2 et 3 (cf. résultat au chapitre 6.2.3.3). Compte tenu de la transition mondiale vers une économie bas en carbone et de la pression réglementaire croissante, notamment avec les objectifs du Green Deal européen et de l'Accord de Paris, la réduction des émissions est une priorité pour le Groupe. Cela s'est traduit notamment par la transformation de la facilité de crédit du Groupe en Sustainability-Linked Loan en juin 2025, introduisant des clauses de performance portant sur la réduction de nos émissions à l'horizon 2030, faisant de cette facilité un financement à impact durable (cf. chapitre 6.1.4).

Le changement climatique représente des risques physiques comme de transition pour nos opérations. Il est essentiel pour Cegedim de bien les identifier et de s'y adapter pour assurer la continuité de nos activités. Conformément à l'Appendice A de l'Annexe I du Règlement délégué (UE) 2021/2139 et à l'AR11 de l'ESRS E1, nous avons mené l'analyse sur les 27 risques physiques climatiques répertoriés dans le tableau « Classification des aléas climatiques », à l'exclusion de risques non applicables à notre Groupe (e.g. avalanche, infiltration de l'eau de mer, acidification des océans, dégel du permafrost). Nous avons pris en compte deux horizons temporels, à 10 et à 30 ans.

Pour réaliser cette analyse, nous avons utilisé des bases de données environnementales externes à partir des coordonnées géographiques de l'ensemble des sites du Groupe. Les projections ont été réalisées sur la base du scénario RCP 8.5 (*Representative Concentration Pathway*), scénario haut ou pessimiste du GIEC dans lequel les émissions de GES continuent d'augmenter fortement tout au long du XXI^e siècle sans intervention significative pour les réduire, ce qui mènerait à un réchauffement global de plus de 4 °C d'ici 2100 par rapport à l'ère préindustrielle. Cela nous a permis d'étudier la résilience des activités du Groupe dans la perspective du « pire scénario ». Lorsqu'il n'était pas disponible, nous avons retenu le scénario le plus pessimiste proposé pour chaque source de données. Un scénario compatible avec +1,5°C n'entraînant pas de conséquences substantielles sur nos activités, nous avons mené notre analyse uniquement sur le scénario RCP8.5.

À l'issue de cette analyse, nous avons fait le constat que certains de nos sites sont exposés à un risque élevé en ce qui concerne les aléas climatiques suivants :



En ce qui concerne les risques de transition, le Groupe s'est appuyé sur la typologie des risques définie par la Task Force on Climate-related Financial Disclosures (TCFD), en distinguant notamment les risques réglementaires, technologiques, de marché et de réputation. Nous considérons qu'un scénario aligné avec 1,5°C ne générerait pas d'impacts significatifs pour nos activités. Ainsi, un scénario climatique correspondant à une élévation significative des températures (RCP8.5) a été retenu comme scénario de stress, afin d'apprécier l'exposition potentielle du Groupe dans un contexte de transition tardive ou insuffisamment coordonnée au niveau mondial.

Nous anticipons, sur le moyen terme, que le changement climatique pourrait entraîner des perturbations des chaînes d'approvisionnement, une hausse des coûts et des évolutions réglementaires avec des répercussions défavorables à l'activité. Pour ces raisons également, l'adaptation au changement climatique est un enjeu matériel pour Cegedim.

À ce stade, l'analyse des IRO liés au climat a porté principalement sur les activités propres du Groupe. Il n'a pas été possible de mener l'analyse sur la chaîne de valeur, tant en amont qu'en aval, en raison notamment d'un accès limité aux données. Elle a donc été conduite à un niveau macro, en s'appuyant principalement sur des grandes tendances sectorielles et sur la connaissance du modèle d'affaires du Groupe.

6.2.1.2 | Processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la pollution (ESRS 2 IRO- 1)

Thèmes passés en revue lors de l'analyse de double matérialité :

- Rejets dans l'air ;
- Rejets dans l'eau ;
- Pollution des sols ;
- Substances préoccupantes ou extrêmement préoccupantes et microplastiques.

Les activités de Cegedim relevant essentiellement du secteur tertiaire :

- Les rejets atmosphériques du Groupe sont modérés, et résultent principalement du parc automobile ;
- Les systèmes de refroidissement des datacenters étant en circuits d'eau fermés, les rejets d'eau sont de nature domestiques uniquement ;
- Il n'y a pas de rejets dans les sols ;
- Le recours à des substances préoccupantes ou extrêmement préoccupantes est minime ;
- L'utilisation de matières plastiques est faible.

L'analyse a porté sur les activités propres de l'entreprise, le Groupe ne disposant pas à ce jour d'informations quant à de possibles IRO dans sa chaîne de valeur. Par ailleurs, aucune communauté spécifique ne pouvant être identifiée, ce sujet n'a pas fait l'objet de consultations. À l'issue de cette analyse, nous sommes parvenus à la conclusion que les IRO liés à la pollution ne sont pas matériels pour Cegedim.

6.2.1.3 | Processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés aux ressources hydriques et marines (ESRS 2 IRO- 1)

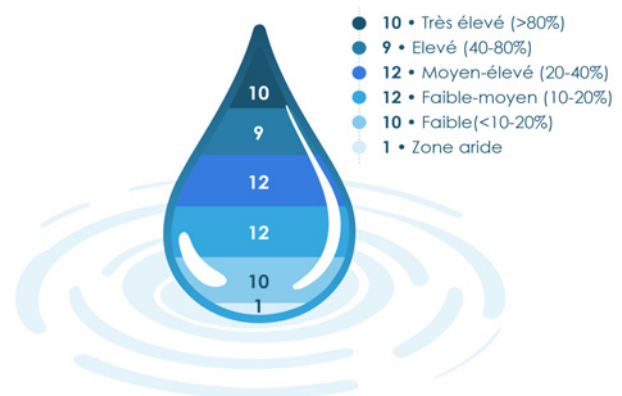
Thèmes passés en revue lors de l'analyse de double matérialité

- Consommation et prélèvements d'eau ;
- Rejets des eaux ;
- Prélèvement et utilisation des ressources marines.

Cartographie de stress hydrique

En vue d'adopter une approche proactive pour préserver les ressources hydriques et anticiper les risques qui y sont liés, Cegedim a établi une cartographie du niveau de stress hydrique des sites inclus dans le périmètre de reporting sur la base de l'atlas des risques hydriques (*Aqueduct Water Risk Atlas*) du *World Resources Institute* (WRI).

Il ressort de cette analyse que 19 sites se situent dans une zone à risque selon l'indicateur stress hydrique de référence (*Baseline Water Stress*) : 10 dans une zone de stress hydrique très élevé, et 9 dans une zone de stress hydrique élevé. Ces sites se situent au Maroc, en Égypte, en Roumanie, en Espagne, en Belgique, dans le sud et le nord de la France.



Consommation d'eau

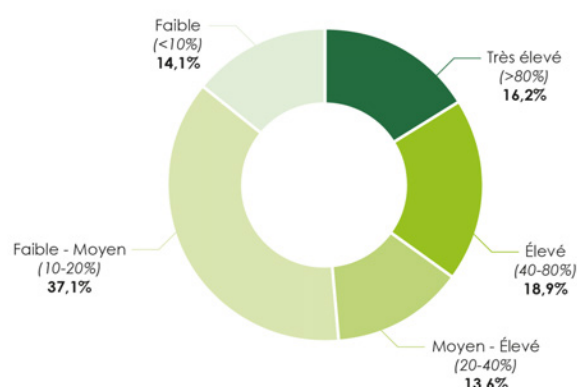
Consommation d'eau	19 783 m³
Intensité hydrique (m³ / m€ de CA)	30,4

Sur un certain nombre de sites et lorsqu'il s'agit de locaux loués, la consommation exacte d'eau ne peut être obtenue des bailleurs, ou il peut s'agir de baux consistant en un prix au m² incluant un certain nombre de prestations dont la fourniture d'eau. En conséquence, une extrapolation a été faite à partir des consommations réelles des sites constatées sur factures et couvrant 67 % de l'effectif, sur la base d'une moyenne constatée de 3,05 m³ par collaborateur.

Par ailleurs, nous n'avons pas de dispositif de stockage d'eau, et l'ensemble des eaux usées est acheminé vers les infrastructures de traitement des eaux des villes où nous sommes implantés.

Près de 35 % de la consommation totale d'eau du Groupe se trouve dans des zones dans lesquelles le risque de stress hydrique est élevé ou extrêmement élevé.

Répartition de la consommation d'eau par zone de stress hydrique



Synthèse de l'analyse

Les activités de Cegedim relevant essentiellement du secteur tertiaire, les prélèvements ainsi que les rejets d'eau liés aux opérations du Groupe sont relativement faibles :

- Le prélèvement et les rejets d'eau se limitent à un usage domestique ;
- Les systèmes de refroidissement des datacenters fonctionnent en circuits fermés ;
- Nous ne faisons pas usage d'eau de mer et n'effectuons pas de rejets marins.

Au regard de la faible intensité en eau des activités du Groupe, et compte tenu du fait que Cegedim est locataire de l'essentiel des sites situés dans des zones de stress hydrique élevé ou très élevé, les leviers d'action pour réduire substantiellement la consommation d'eau sont relativement limités. Cegedim s'attache cependant à prendre des mesures permettant de contribuer aux efforts de conservation des ressources hydriques, par exemple en réduisant la consommation d'eau, en diminuant ou en supprimant l'arrosage des espaces verts, ou en installant des dispositifs limitant le débit d'eau.

L'analyse a porté sur les activités propres de l'entreprise, le Groupe ne disposant pas à ce jour d'informations quant à de possibles IRO dans sa chaîne de valeur. Par ailleurs, au regard de ces impacts modérés, ce sujet n'a pas fait l'objet de consultations. À l'issue de cette analyse, nous sommes parvenus à la conclusion que les IRO liés aux ressources hydriques et marines ne sont pas matériels pour Cegedim.

6.2.1.4 | Processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques, dépendances et opportunités matériels liés à la biodiversité et aux écosystèmes (ESRS 2 IRO- 1)

Thèmes passés en revue lors de l'analyse de double matérialité

- Vecteurs directs de perte de biodiversité : changement climatique, changement d'affectation des terres, changement d'utilisation de l'eau douce et des mers, exploitation directe, espèces exotiques envahissantes, pollution ;
- Impacts sur l'état des espèces ;
- Impacts sur l'étendue et l'état des écosystèmes ;
- Impacts et dépendances sur les services écosystémiques.

Analyse de l'impact des sites Cegedim sur la biodiversité

Nous avons établi une cartographie de l'impact de nos sites sur la biodiversité, en nous inspirant de la méthode LEAP (Localiser, Evaluer, Analyser, Préparer) telle que décrite par la TNFD (*Taskforce on Nature-related Financial Disclosures*).

Pour dresser cette cartographie, nous avons défini un périmètre de 5 kilomètres autour de chaque site, afin de déterminer s'il se trouve à proximité d'une zone de protection de la biodiversité. Les résultats de cette analyse sont présentés dans le tableau ci-dessous :

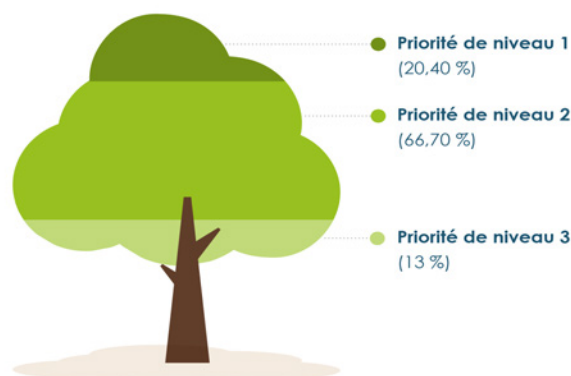
Pays	Zones protégées prises en compte	Pourcentage de sites à proximité d'une zone protégée
Allemagne	Bien inscrit sur le patrimoine mondial de l'UNESCO, Natura 2000, site Ramsar, Emerald Network, Alliance for zero extinction, Key Biodiversity Areas (KBAs), World database of protected areas (WDPA), Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)	100 %
Belgique	Bien inscrit sur le patrimoine mondial de l'UNESCO, Natura 2000, site Ramsar, Emerald Network, Alliance for zero extinction, Key Biodiversity Areas (KBAs), World Database of Protected Areas (WDPA), Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)	100 %
Égypte	Bien inscrit sur le patrimoine mondial de l'UNESCO, site Ramsar, Emerald Network, Alliance for zero extinction, Key Biodiversity Areas (KBAs), World Database of Protected Areas (WDPA), Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)	0 %
Espagne	Bien inscrit sur le patrimoine mondial de l'UNESCO, Natura 2000, site Ramsar, Emerald Network, Alliance for zero extinction, Key Biodiversity Areas (KBAs), World Database of Protected Areas (WDPA), Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)	100 %
France	Bien inscrit sur le patrimoine mondial de l'UNESCO, Natura 2000, site Ramsar, Emerald Network, Alliance for zero extinction, Key Biodiversity Areas (KBAs), World Database of Protected Areas (WDPA), Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), Zone naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique, Zone naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique marine, Zone de protection renforcée d'une réserve naturelle nationale, Réserve de biosphère, Réserve intégrale de parc national, Parcs nationaux, Réserves naturelles nationales, OSPAR, Parcs naturels marins, Terrain du conservatoire du littoral, Réserve biologique, Arrêtés de protection du biotope, Parcs naturels régionaux, Réserve naturelle régionale, Arrêtés de protection des habitats naturels, Terrain des conservatoires d'Espaces Naturels, Réserve de biodiversité, Trame écologique, Cours d'eau	100 %
Maroc	Bien inscrit sur le patrimoine mondial de l'UNESCO, site Ramsar, Emerald Network, Alliance for zero extinction, Key Biodiversity Areas (KBAs), World Database of Protected Areas (WDPA), Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)	33 %
Roumanie	Bien inscrit sur le patrimoine mondial de l'UNESCO, Natura 2000, site Ramsar, Emerald Network, Alliance for zero extinction, Key Biodiversity Areas (KBAs), World Database of Protected Areas (WDPA), Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO)	0 %
Royaume-Uni	Bien inscrit sur le patrimoine mondial de l'UNESCO, site Ramsar, Emerald Network, Alliance for zero extinction, Key Biodiversity Areas (KBAs), World Database of Protected Areas (WDPA), Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), Special protection area, Special area of conservation	100 %

Dépendances et impacts

En complément du nombre de zones protégées à proximité de nos sites, nous nous sommes appuyés sur l'outil ENCORE (*Exploring Natural Capital Opportunities, Risks and Exposure*) pour évaluer nos dépendances et impacts sur la biodiversité. Il en ressort que pour le secteur « technologies de l'information / conseil informatique et autres services », les dépendances aux services écosystémiques ont un niveau de matérialité faible.

Priorisation des plans d'action

Afin d'établir la priorisation de notre plan d'actions, nous avons par ailleurs tenu compte du niveau d'impact de chaque site, ainsi que des leviers d'action possibles. Le Groupe étant locataire de la très grande majorité de ses sites, et s'agissant essentiellement de bâtiments tertiaires situés en zone urbaine et ne disposant pas d'espaces verts, nos leviers d'action sont limités. Il ressort de cette analyse que 20 % de nos sites sont en priorité 1, 67 % en priorité 2 et 13 % en priorité 3.



Synthèse de l'analyse

Au regard de la nature des activités du Groupe, l'impact de nos opérations et sites sur la biodiversité et les écosystèmes est à un niveau relativement faible.

L'analyse a porté sur les activités propres de l'entreprise, le Groupe ne disposant pas à ce jour d'informations quant à de possibles IRO dans sa chaîne de valeur. Par ailleurs, au regard de ces impacts modérés, ce sujet n'a pas fait l'objet de consultations. À l'issue de cette analyse, nous sommes parvenus à la conclusion que les IRO et dépendances liés à la biodiversité et aux écosystèmes ne sont pas matériels pour Cegedim. S'inscrivant toutefois dans une démarche volontaire, le Groupe continuera d'étudier et d'entreprendre toute initiative permettant de préserver la biodiversité et les écosystèmes dans ses activités et à proximité de ses sites.

6.2.1.5 | Processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire (ESRS 2 IRO- 1)

Thèmes passés en revue lors de l'analyse de double matérialité

- Flux de ressources entrants et utilisation des ressources ;
- Flux de ressources sortants liés aux produits et services ;
- Déchets.

À l'issue de l'analyse de matérialité, nous avons identifié trois enjeux importants pour notre Groupe, développés au chapitre 6.2.4 :

- Concernant les flux de ressources entrants, les tensions pesant sur les chaînes d'approvisionnement, qu'elles soient liées aux conflits géopolitiques ou aux événements climatiques extrêmes, ainsi que la raréfaction de certaines ressources clés telles que les terres rares et les composants électroniques, font peser un risque sur l'approvisionnement du Groupe en matériels essentiels à ses activités ainsi que sur leur coût.
- Le Groupe fait également face à un risque de pénurie pour s'approvisionner en matériel d'occasion ou reconditionné, la demande excédant l'offre. Cette contrainte limite notre capacité à réduire notre consommation de nouvelles ressources et contribuer au développement de l'économie circulaire.
- Enfin concernant nos flux sortants, ils correspondent aux déchets générés par nos activités, tant en interne qu'au sein de notre chaîne de valeur aval. Il s'agit essentiellement de PLV, de papiers / cartons et de DEEE, susceptibles d'avoir un impact négatif sur l'environnement, et d'entraîner une augmentation des coûts de traitement des déchets.

À ce titre, les thèmes Flux de ressources entrants et déchets ont été considérés comme étant matériels. N'ayant pas identifié de communauté spécifique sur ce sujet, aucune consultation n'a été menée.

6.2.2 | Politique Environnementale (E1- 2 / E5- 1)

Dans un contexte de réchauffement climatique et de la transition écologique qui doit nécessairement l'accompagner, Cegedim a pris dans le cadre de sa Politique Environnementale des engagements visant à réduire l'impact environnemental de ses activités. En tant qu'acteur du numérique, le Groupe est conscient des enjeux liés à la croissance de l'empreinte environnementale du secteur si rien n'est fait, et souhaite contribuer, à son échelle, à en limiter les impacts.

La Politique Environnementale de Cegedim s'applique à l'ensemble de ses activités et entités, et a vocation à couvrir cinq dimensions : la lutte contre le changement climatique, la préservation de l'eau et des ressources naturelles, la protection de la biodiversité et des écosystèmes, le développement de l'économie circulaire et la prévention de la pollution.

L'enjeu prioritaire du Groupe porte sur l'atténuation du changement climatique, avec la volonté de réduire nos émissions de gaz à effet de serre sur l'ensemble de notre chaîne de valeur. À l'horizon 2030, nous nous sommes fixés des objectifs ambitieux, sur le fondement des dernières recommandations scientifiques, et en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris. L'amélioration de notre performance énergétique constitue un levier central de cette politique. Le Groupe déploie des solutions visant à réduire ses consommations d'énergie, à développer des infrastructures plus sobres, et à recourir à une électricité d'origine exclusivement renouvelable pour l'ensemble de ses activités. Cette démarche s'accompagne d'une politique de mobilité durable visant la réduction des déplacements, la transition vers des véhicules à faibles émissions, et le recours aux mobilités alternatives lorsque cela est possible.

Concernant sa chaîne de valeur, Cegedim intègre les principes d'éco-conception dans le développement de ses produits et services, afin d'en réduire l'impact environnemental tout au long de leur cycle de vie. Nous ambitionnons également de réduire la consommation de ressources nouvelles, notamment en prolongeant la durée de vie des équipements, en favorisant le réemploi, et en orientant nos déchets prioritairement vers des filières de l'économie circulaire.

En parallèle, le Groupe a engagé depuis plusieurs années différentes actions afin de s'assurer de la résilience de ses activités, en évaluant les risques climatiques et en mettant en œuvre des plans d'adaptation adaptés.

Conscient des enjeux de préservation des ressources naturelles, Cegedim veille à maîtriser sa consommation d'eau et à limiter ses impacts sur la biodiversité, bien que ceux-ci soient modérés du fait de la nature tertiaire de ses activités. Le Groupe s'inscrit néanmoins à chaque fois que possible dans une démarche de réduction de ses prélèvements, d'évaluation régulière de ses impacts, et de préservation de la biodiversité et des écosystèmes.

Enfin, Cegedim s'engage à respecter toutes les réglementations applicables en matière de prévention de la pollution, en recourant à des solutions permettant de limiter toute forme de rejets dans l'air, les sols et les eaux.

À travers cette politique, Cegedim affirme sa volonté de concilier performance économique, innovation technologique et responsabilité environnementale, dans une démarche d'amélioration continue. Portée par la Direction Générale, cette politique est mise en œuvre au niveau opérationnel par des équipes du Groupe en charge notamment de la gestion des bâtiments, de l'énergie et de la flotte automobile, ainsi que par les business units pour les enjeux propres à leurs activités.

6.2.3 | Contribuer à l'atténuation et à l'adaptation au changement climatique (E1)

IRO	Description de l'IRO matériel
Atténuation du changement climatique	
Contribution au changement climatique	Impact négatif lié aux émissions de GES générées par les activités de l'entreprise Impact négatif lié aux émissions de GES générées par la création d'un nouveau datacenter
Augmentation du recours à l'IA	Impact négatif lié à l'augmentation du recours à l'IA, susceptible d'augmenter la consommation énergétique et les émissions de GES du Groupe Risque portant sur l'atteinte des objectifs de décarbonation du Groupe en raison de l'augmentation du recours à l'IA
Sensibilisation et mobilisation des employés	Risque associé aux coûts et ressources liés à la sensibilisation et la mobilisation des employés pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de GES
Adaptation au changement climatique	
Exposition aux aléas climatiques	Risques liés à l'exposition de certains sites à des aléas climatiques, nécessitant la mise en place de mesures d'adaptation afin de limiter leur vulnérabilité
Perturbation des activités en raison du changement climatique	Risques liés à la perturbation des chaînes d'approvisionnement en raison du changement climatique, avec de potentielles hausses des coûts
Énergie	
Sources d'énergie	Impact négatif sur le changement climatique lié à l'énergie utilisée par le Groupe, une grande partie provenant encore de sources non renouvelables
Coût de l'énergie	Risque lié à la fluctuation et l'augmentation du coût de l'énergie

6.2.3.1 | Plan de transition (E1- 1)

Dans la continuité des actions engagées depuis plusieurs dernières années pour contribuer à la lutte contre le changement climatique, Cegedim a pris l'engagement fort d'aligner sa trajectoire de décarbonation sur l'Accord de Paris, visant à limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C. En vue de garantir la pertinence et la crédibilité de cette trajectoire, les objectifs de réduction des émissions de GES du Groupe Cegedim en valeur absolue ont été validés par le SBTi (Science-Based Target Initiative) en juin 2025. La cible couvre 100 % des émissions des scopes 1&2 et 68,79 % des émissions du scope 3⁽¹⁾. Ce processus a fait l'objet d'une co-construction avec les business units et a été approuvé par le Comité RSE du Groupe. Ces objectifs ambitieux traduisent notre engagement à réduire nos émissions de GES et orientent nos actions pour une transition vers une économie bas carbone, contribuant à soutenir l'atteinte des objectifs climatiques.

	Référence		Résultats	Variation	Cible à 2030 ⁽²⁾
 Scopes 1 et 2⁽³⁾	Année	Valeur	2025	2025	
	2024	3 960	3 246	-18 %	- 42 %
 Scope 3	Année	Valeur	2025	2025	
	2024	59 258	32 426	- 45 %	- 25 %

Notre plan de transition s'articule autour de six leviers principaux :

- Investissements : le Groupe mène une politique d'investissement volontariste dans des infrastructures et équipements plus performants, destinés à soutenir la croissance de nos activités tout en réduisant notre intensité énergétique et en limitant le recours à des ressources nouvelles.
- Achats : levier majeur pour l'atteinte de nos objectifs de décarbonation, nous visons d'orienter prioritairement nos décisions d'achat pour des produits et services moins carbonés.
- Mobilité responsable : nous visons à réduire l'impact carbone de notre flotte de véhicules en réduisant les déplacements, et en privilégiant les modèles hybrides et électriques (lorsqu'ils sont compatibles avec l'utilisation du véhicule).
- Efficacité énergétique : nous travaillons depuis plusieurs années à l'amélioration de l'efficacité énergétique de nos bâtiments (isolation, installation de pompes à chaleur, réduction de surfaces de bureaux), en ligne avec les objectifs du Décret Tertiaire de réduire la consommation d'énergie de nos bâtiments de 40 % d'ici à 2030.
- Énergies renouvelables : parallèlement aux efforts de sobriété énergétique, nous projetons également d'augmenter le recours à des sources d'énergie moins carbonées, avec pour cible que 100 % de l'électricité de nos sites soit d'origine renouvelable d'ici 2030, pour lesquels une offre est disponible et Cegedim est décisionnaire.
- Économie circulaire : nous veillons à réduire les déchets générés par nos activités en limitant notre consommation de matières premières, en développant nos pratiques de réutilisation, de réparation et de recyclage, et en assurant une gestion appropriée de la fin de vie de nos équipements ainsi que de ceux de nos clients.

Nos objectifs et notre trajectoire de décarbonation reposent sur l'ensemble de nos leviers d'action. Toutefois, compte tenu des incertitudes de l'environnement externe et des évolutions possibles de nos activités au cours des cinq prochaines années, qu'elles soient internes ou influencées par des facteurs externes, il ne nous paraît pas pertinent de publier la contribution individuelle de chacun de ces leviers à l'atteinte des objectifs consolidés.

Nous avons identifié le risque associé à l'augmentation du recours à l'intelligence artificielle dans les années à venir, technologie particulièrement énergivore. Cette évolution pourrait avoir un impact négatif avec une hausse de notre consommation énergétique et, par conséquent, peser sur l'atteinte des objectifs de décarbonation du Groupe, avec un impact financier potentiel sur les conditions liées à notre financement (cf. chapitre 6.2.5).

Les montants financiers alloués à notre plan de transition sont décrits au chapitre 6.2.5, certaines restrictions du Règlement (UE) 2020/852 ne permettant pas de tous les prendre en compte. Notre plan de transition climatique s'inscrit dans la stratégie du Groupe et est intégré dans nos prévisions financières. Contribuer à la lutte contre le changement climatique et la transition vers une économie bas carbone constitue un impératif stratégique à long terme, qui influence nos activités, produits et services. Les indicateurs de performance liés au climat sont intégrés aux revues de la gouvernance. Nous considérons par ailleurs que la lutte contre le changement climatique peut générer des opportunités de développement pour Cegedim, autour notamment de la digitalisation de l'économie.

Pour la première fois en 2025, nous sommes en mesure d'évaluer l'impact positif des investissements réalisés par Cegedim depuis plusieurs années en faveur de la réduction de nos émissions (cf. chapitre 6.2.5). Nous travaillons à améliorer nos processus de collecte et de consolidation des données afin d'être en mesure de communiquer dans les années à venir sur les émissions de GES verrouillées potentiellement liées aux principaux actifs et produits de l'entreprise.

Enfin, le Groupe Cegedim n'est pas exclu des indices de référence « Accord de Paris ».

(1) Toutes les catégories sont inclues dans le périmètre, les catégories 3-1 Achats des biens et services et 3-7 Déplacements domicile-travail étant couvertes partiellement.

(2) Cible établie sur le périmètre requis par le SBTi. Conformément au référentiel du GHG Protocol, Cegedim publie des émissions complémentaires relevant de catégories optionnelles du scope 3.

(3) Scope 2 pris en compte en "market-based".

6.2.3.2 | Plan d'actions et cibles (E1- 3/ E1- 4)

Des investissements majeurs pour l'avenir

Construction d'un nouveau datacenter

Dans le cadre de sa stratégie de développement responsable, le Groupe Cegedim termine la construction et mettra en service en 2026 un nouveau datacenter conçu selon des standards élevés de performance environnementale. Dès la phase de conception, l'adaptation au changement climatique, l'atténuation du changement climatique par la réduction de l'impact environnemental, l'efficacité énergétique et la préservation des ressources ont été intégrées au projet.

Le site se situant dans une zone classée Natura 2000, la préservation de la biodiversité et des écosystèmes a été intégrée dès la phase de conception du projet, tout en tenant compte des risques climatiques. L'implantation des bâtiments a été pensée de manière à préserver la grande majorité des arbres existants. Des replantations en nombre équivalent viendront compenser les arbres qui ont dû être abattus, avec des essences plus résilientes pour tenir compte du changement climatique. Une zone humide a par ailleurs été maintenue intacte, sans construction ou modification, afin de préserver ce réservoir de biodiversité.

La structure du datacenter et du bâtiment tertiaire adjacent est réalisée en bois issu de filières européennes, ce qui a permis de réduire l'intensité carbone de la construction par rapport aux méthodes de construction conventionnelles, avec un objectif d'efficacité énergétique fixé à 50 kWh/m².

Sur le plan de l'efficacité énergétique :

- Les toitures des deux bâtiments sont équipées d'installations photovoltaïques produisant de l'électricité renouvelable destinée à l'autoconsommation. Cette production permettra de réduire le recours à l'électricité provenant de sources externes, et de limiter les émissions associées à sa consommation.
- Le refroidissement du bâtiment tertiaire est assuré par un système de free cooling, qui permet de refroidir les installations en utilisant l'air extérieur jusqu'à 13°C, réduisant ainsi la consommation d'énergie et les émissions de CO₂ ;
- Le datacenter est équipé d'un système de refroidissement adiabatique par eau de pluie, présentant de nombreux avantages sur le plan environnemental :
 - Réduction de la consommation d'énergie grâce à l'utilisation de l'eau pour abaisser la température de l'air, nécessitant moins d'énergie que les systèmes de climatisation traditionnels ;
 - Amélioration de l'efficacité énergétique grâce à un meilleur rendement thermique, limitant la puissance électrique nécessaire au refroidissement ;
 - Réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce à une meilleure efficacité énergétique ;
 - Utilisation plus limitée de fluides frigorigènes, le refroidissement principalement par l'eau limitant l'usage de fluides frigorigènes ;
 - Recours à des fluides frigorigènes à plus faible potentiel de réchauffement global (PRG), contribuant à réduire l'impact climatique potentiel associé aux fuites de gaz réfrigérants.

Pour anticiper les effets du changement climatique et les risques associés, la résilience du système de réfrigération a été portée à 45°. Concernant la consommation d'eau, l'installation, prévue pour un refroidissement par eau de pluie avec un bassin de rétention, est dimensionnée de manière à pas prélever d'eau potable en fonctionnement nominal, sauf en cas de situation exceptionnelle. Enfin le site est équipé de bornes de recharge pour véhicules électriques.

Rénovation des datacenters existants

Parallèlement à la construction de cette nouvelle infrastructure, le Groupe poursuit son programme de modernisation de ses datacenters existants, visant à améliorer leur efficacité énergétique et à réduire leur empreinte environnementale.

Un site a ainsi fait l'objet d'une rénovation complète, dans le but d'optimiser sa performance énergétique. Les travaux ont notamment porté sur :

- Le renforcement de l'isolation thermique du bâtiment ;
- Le remplacement des recycleurs d'air, et l'installation de pompes à chaleur et de centrales de traitement de l'air ;
- L'installation d'un système de réfrigération en free cooling, qui permet de refroidir les installations en utilisant l'air extérieur jusqu'à 12°C, réduisant ainsi la consommation d'énergie et les émissions de CO₂ ;
- La résilience du système de réfrigération portée à 45° pour anticiper les effets du changement climatique et les risques associés ;
- L'installation de panneaux solaires photovoltaïques pour la production d'électricité renouvelable destinée à l'autoconsommation ;
- L'installation de bornes pour la recharge de véhicules électriques.

Un autre site a également fait l'objet d'un programme de rénovation visant à améliorer ses performances et son efficacité énergétique, grâce notamment :

- À la récupération et la réutilisation de la chaleur fatale produite par les équipements du datacenter pour le chauffage de la partie tertiaire du bâtiment, permettant de réduire les besoins énergétiques liés au chauffage ;
- Au remplacement des pompes primaires et secondaires.

Atténuation du changement climatique

Efficacité énergétique

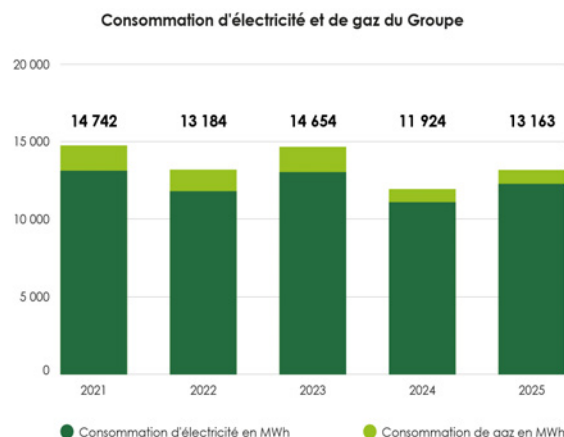
Afin de réduire la consommation d'énergie de ses activités, le Groupe Cegedim a engagé depuis plusieurs années des travaux de rénovation de ses sites, qui ont porté notamment sur l'amélioration de l'isolation thermique et l'installation de pompes à chaleur. Une très grande part des activités du Groupe étant de nature tertiaire, des actions d'amélioration sont engagées en continu comme l'extinction automatique des lumières et des climatisations dans les bureaux, la mise en place de minuteurs ou de détecteurs de présence, le déploiement d'éclairages à LED... La consommation énergétique est réduite par le recours à des systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments, ou de coupure automatique lors de l'ouverture des fenêtres ou des quais de chargement des camions en entrepôt. Depuis 2024, le Groupe dispose d'un Manager Énergie afin de définir et piloter sa stratégie énergétique.

L'efficacité énergétique est également un élément clé de la démarche Green IT du Groupe. Depuis 2023, cegedim.cloud (filiale en charge de l'ensemble de l'infrastructure informatique du Groupe et de son exploitation) a obtenu la labellisation « EU Code of Conduct for Energy Efficiency in Data Centers » et la certification ISO 50001 pour ses datacenters détenus en propre, attestant de son engagement à réduire sa consommation d'énergie. À ce titre, cegedim.cloud est engagé dans une démarche d'amélioration continue et évalue régulièrement sa performance énergétique à l'aide d'indicateurs clés pour s'assurer de l'atteinte de ses objectifs. Parmi ces actions, on peut citer notamment le recours à des technologies et des pratiques innovantes telles que la virtualisation, la gestion dynamique de l'alimentation et l'utilisation de systèmes de refroidissement écoénergétiques. Les datacenters en propre sont complétés par des sites en colocation gérés avec le même niveau d'exigences, attesté par les certifications ISO 14001 et 50001.

Cegedim.cloud a également développé en interne et lancé en 2024 l'application Enercare, dédiée au calcul et au pilotage de l'empreinte carbone des services cloud, en interne comme pour nos clients. Face à l'accélération des usages numériques et au renforcement des exigences réglementaires, Enercare permet d'aller au-delà du reporting environnemental pour offrir une vision claire, granulaire et actionnable de l'impact carbone des infrastructures cloud.

En 2025, la consommation d'électricité et de gaz du Groupe a augmenté de 10,4 % par rapport à 2024⁽¹⁾. Ce résultat s'explique principalement par la remise en service de l'un des datacenters du Groupe mis à l'arrêt en 2024 pour des travaux de rénovation de grande ampleur.

Catégories	Consommation en MWh ⁽²⁾		Scope
	2025	2024	
Fioul	46,09	31,28	1
Carburant diesel sources mobiles	2 757,4	3 922,46	1
Carburant essence sources mobiles	5 465,87	5 242,11	1
Electricité sources mobiles	87,46	55,57	1
Gaz de ville chauffage	897,53	846,96	1
Électricité	12 265,06	11 077,39	2
Dont part électricité renouvelable	10 457,2	8 057,39	2



Afin de poursuivre la réduction de l'intensité énergétique de ses activités, Cegedim s'est fixé un objectif de réduction de la consommation énergétique par employé :

Référer	Référence		Résultats		Cible à 2030
	Année	Valeur	2024	2025	
⚡ Réduire la consommation énergétique par employé (kWh/collaborateur)	2021	1 955	1 051	1 179	1 000

Le suivi de cet indicateur permet de constater les progrès déjà réalisés grâce aux actions menées depuis plusieurs années, soit une baisse de 40 % par rapport à la valeur de référence en 2021. En 2025, on constate une légère augmentation par rapport à 2024, en raison pour partie d'une augmentation de la consommation d'électricité et de gaz, ainsi que de la réduction du nombre de collaborateurs. Pour le calcul de cet indicateur, les consommations d'énergie correspondent aux relevés de la consommation annuelle des différents sites du Groupe, complétés par des estimations au m² lorsque l'information n'a pas pu être obtenue auprès des bailleurs.

(1) La quantité totale d'énergie et de gaz consommée a été calculée à partir des données obtenues auprès de nos fournisseurs d'électricité. Pour les sites pour lesquels ces données n'étaient pas disponibles, leur consommation a été estimée selon leur surface, en fonction du ratio de kWh par m² calculé pour les sites dont la consommation est connue.

(2) Valeurs exprimées en PCS.

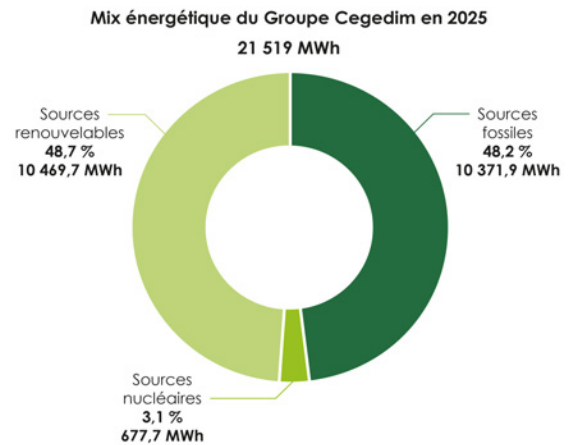
En parallèle de la réduction de consommation d'énergie de nos sites, nous travaillons également à l'amélioration du PUE de nos datacenters. L'objectif est celui retenu dans le cadre de la certification ISO 50001 de cegedim.cloud, vérifié par un organisme de certification accrédité. Il s'agit là encore d'une démarche d'amélioration continue engagée depuis plusieurs années.

	Référence		Résultats		Cible à 2030
	Année	Valeur	2024	2025	
 Améliorer le PUE (ET1)	2023	1,75	1,73	1,71	- 13 %
 Améliorer le PUE (EB3)	2025	1,82	-	1,82	-12 %
 Améliorer le PUE (EB4)	2019	1,94	1,78	1,63	- 17 %

Sources d'énergie

Cegedim s'est également engagé à réorienter sa consommation d'énergie vers des sources renouvelables afin de réduire son empreinte carbone. Depuis 2021, le Groupe Cegedim a mis en place et déploie sur ses sites en France un contrat de fourniture d'électricité issue à 100 % de la filière renouvelable. En 2025, 48,7 % de la consommation énergétique du Groupe provient de sources renouvelables⁽¹⁾, en hausse de 8 points par rapport à 2024. Cette augmentation s'explique par le passage de certains sites à des contrats d'énergie approvisionnés entièrement ou partiellement par des sources renouvelables.

La totalité de la consommation d'électricité provenant de sources renouvelables est assurée par des achats d'électricité avec garanties d'origine.



Le Groupe s'est par ailleurs fixé un objectif d'approvisionnement en électricité renouvelable :

	Référence		Résultats		Cible à 2030
	Année	Valeur	2024	2025	
 S'approvisionner intégralement en électricité d'origine renouvelable	2019	0 %	73 %	81 %	100 %

L'information relative à l'origine renouvelable de l'électricité provient de nos contrats d'approvisionnement et de nos factures.

(1) Le calcul du mix énergétique du Groupe Cegedim prend en compte l'intégralité des énergies des scopes 1 et 2, comprenant le fioul, le carburant des véhicules du parc automobile, l'électricité et le gaz de ville. En ce qui concerne l'électricité, les consommations en Allemagne, en Espagne et en France prennent en compte le mix énergétique communiqué par notre fournisseur d'électricité. Pour les sites pour lesquels les données ne sont pas disponibles, nous prenons en compte le mix énergétique national selon l'AIE.

Gestion de la flotte de véhicules

Conformément aux objectifs définis par la Loi d'Orientation des Mobilités n°2019-1428 du 24 décembre 2019, dans le but de rendre les déplacements de nos employés moins émetteurs en carbone, le Groupe renouvelle chaque année une grande partie de sa flotte automobile avec des véhicules hybrides et électriques, en tenant compte de leur compatibilité avec l'usage professionnel de nos collaborateurs. En 2025, 45 % du parc tourisme est composé de véhicules électriques ou hybrides, en augmentation de 10 points par rapport à 2024, l'offre en véhicules utilitaires ne permettant pas encore de répondre à nos besoins. Nous encourageons également les modes de déplacement alternatifs aux véhicules thermiques, en développant les places de parking dédiées aux véhicules électriques équipées de prises de recharge. Six nouvelles bornes ont été installées en 2025, ainsi que des parkings à vélo et trottinettes permettant la recharge électrique, lorsque les conditions de sécurité d'accès au site le permettent. Pour réduire l'impact carbone de son parc de véhicules d'entreprise, le Groupe s'est fixé les objectifs suivants :

	Référence		Résultats	Variation	Cible à 2030
 Réduire les kilomètres parcourus (véhicules d'entreprise)	Année	Valeur	2025		
	2024	19 438 289	17 471 148	-10 %	- 20 %
 Réduire l'empreinte environnementale de nos véhicules (gCO ₂ e moyen/ km)	Année	Valeur	2025		
	2024	119	118,7	-0,2 %	100

Pour le calcul de ces indicateurs :

- Le kilométrage pris en compte couvre l'ensemble des véhicules d'entreprise du Groupe ;
- Les émissions en gCO₂e / kilomètre ont été calculées sur la base du taux de gCO₂ / km indiqué par les constructeurs rapporté au kilométrage de chaque véhicule ;
- Lorsque aucun relevé kilométrique n'a pu être obtenu, le kilométrage retenu est de celui de la base ADEME 2023 pour les véhicules professionnels.

Limiter les déplacements

Par sa politique Voyages, le Groupe définit les règles et bonnes pratiques encadrant les réunions et déplacements associés, incitant les collaborateurs à diminuer les déplacements et à recourir à des solutions alternatives moins polluantes, sans sacrifier à la nécessaire proximité avec nos clients ainsi qu'à la qualité de nos services. Les déplacements pour des réunions internes sont notamment restreints, les exceptions nécessitant une autorisation préalable. Les moyens de travail à distance ont été déployés au sein du Groupe dès 2007 : l'usage des visioconférences, conférence téléphoniques, messagerie instantanée et plateformes d'échanges de documents est privilégié. Par ailleurs les accords d'entreprise relatifs au télétravail contribuent également à limiter les déplacements des collaborateurs.

Adaptation au changement climatique

Sur le fondement de l'analyse des risques climatiques physiques (cf. chapitre 6.2.1.1), nous avons constaté qu'un certain nombre de nos sites étaient exposés à des risques élevés. Nous avons ensuite examiné si et dans quelle mesure ces risques pourraient affecter le site et/ou les activités du Groupe. Enfin, nous avons recensé les mesures déjà mises en place pour atténuer ces risques.

A l'issue de cette étude, nous avons fait le constat que, bien que certains sites soient exposés aux risques climatiques, dans la plupart des cas, cette exposition ne générerait pas de perturbations majeures pour nos activités. Cela s'explique par le fait que le Groupe a, depuis plusieurs années, identifié les activités et sites à risques, et mis en place des mesures pour assurer la continuité des activités : systèmes de sécurité incendie, pompes d'eau dans les zones inondables, résilience des dispositifs de refroidissement des datacenters portée à 45°... Si ces risques climatiques venaient à se matérialiser, des mesures d'adaptation sont en place afin de protéger les actifs et de réduire au maximum les dommages et les coûts qui pourraient en découler.

Ce sujet demeure au cœur de la gestion des risques du Groupe, et nous mettons régulièrement à jour notre cartographie pour tenir compte de nouvelles informations, et adapter nos plans de remédiation autant que nécessaire. Au vu de la démarche et des actions engagées depuis plusieurs années, nous considérons que l'adaptation au changement climatique constitue un risque net faible.

6.2.3.3 | Résultats (E1-4 / E1-6)

En 2025, sur le périmètre du présent rapport, les émissions de gaz à effet de serre consolidées du Groupe Cegedim se sont élevées à 35 672⁽¹⁾ tonnes équivalent carbone calculées selon le standard du GHG Protocol, tenant compte des limites décrites ci-après.

(1) Résultats en "market-based".

Catégories d'émissions	Numéros	Postes d'émissions	Émissions de GES							Total (t CO ₂ e)	CO ₂ b (t CO ₂ e)	Incertitude (t CO ₂ e)
			CO ₂ (t CO ₂ e)	CH ₄ (t CO ₂ e)	N ₂ O (t CO ₂ e)	HFCs (t CO ₂ e)	PFCs (t CO ₂ e)	SF ₆ (t CO ₂ e)	Autres gaz (t CO ₂ e)			
Scope 1	1- 1	Émissions directes des sources fixes de combustion	174	0	1	0	0	0	0	175	0	12
	1- 2	Émissions directes des sources mobiles de combustion	2 615	0	0	0	0	0	0	2 615	0	1 833
	1- 3	Émissions directes des procédés	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	1- 4	Émissions directes fugitives	0	0	0	34	0	0	0	34	0	9
Total Scope 1			2 789	0	1	34	0	0	0	2 824	0	1 794
Scope 2	2- 1	Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité "market-based"	422	0	0	0	0	0	0	422	0	28
	2-1	Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité "location-based"	934	0	0	0	0	0	0	934	0	40
	2- 2	Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Scope 2 "market-based"			422	0	0	0	0	0	0	422	0	28
Total Scope 2 "location-based"			934	0	0	0	0	0	0	934	0	40
Émissions du Scope 3 amont												
Scope 3	3- 1	Produits et services achetés	18 454	0	0	0	0	0	0	18 454	0	10 932
	3- 2	Biens immobilisés	6 493	0	0	0	0	0	0	6 493	0	7 044
	3- 3	Émissions liées aux combustibles et à l'énergie (non inclus dans le scope 1 ou le scope 2) "market-based"	738	10	0	0	0	0	0	748	0	430
	3-3	Émissions liées aux combustibles et à l'énergie (non inclus dans le scope 1 ou le scope 2) "location-based"	897	10	0	0	0	0	0	907	0	408
	3- 4	Transport de marchandise amont et distribution	378	1	5	0	0	0	0	384	0	509
	3- 5	Déchets générés	565	0	4	0	0	0	0	570	0	83
	3- 6	Déplacements professionnels	1 206	0	0	0	0	0	0	1 206	0	1 064
	3- 7	Déplacements domicile travail	3 460	0	0	0	0	0	0	3 460	0	4 270
	3- 8	Actifs en leasing amont	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Autres émissions indirectes amont "market-based"	26	0	0	7	0	0	0	32	0	3
			56	0	0	7	0	0	0	63	0	6
Émissions du Scope 3 aval												
	3- 9	Transport de marchandise aval et distribution	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	3- 10	Transformation des produits vendus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	3- 11	Utilisation des produits vendus	391	0	0	0	0	0	0	391	0	244
	3- 12	Fin de vie des produits vendus	356	0	0	0	0	0	0	356	0	413
	3- 13	Actifs en leasing aval	332	0	0	0	0	0	0	332	0	508
	3- 14	Franchises	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
	3- 15	Investissements	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		Autres émissions indirectes aval	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total Scope 3 "market-based"			32 399	10	10	7	0	0	0	32 426	0	12 066
Total Scope 3 "location-based"			32 590	10	10	7	0	0	0	32 616	0	12 054
Total "market-based"			35 611	11	11	40	0	0	0	35 672	0	12 010
Total "location-based"			36 313	11	11	40	0	0	0	36 375	0	11 975

Principaux éléments de comparaison par rapport à l'année 2024 :

- Sur le scope 1, la baisse des émissions de 17 % provient essentiellement de la baisse du kilométrage parcouru par les véhicules de la flotte automobile, ainsi que du renouvellement avec des véhicules moins émissifs.
- Sur le scope 2, la baisse des émissions de 25 % s'explique par la progression de l'approvisionnement en électricité provenant de sources renouvelables.
- Sur le pilier 3-1, la baisse des émissions de 50 % résulte de l'effet conjugué de deux facteurs cumulatifs :
 - Une baisse des émissions de 16,5 % attribuable à Cegedim grâce à la réduction des achats de biens et services ;
 - La diminution d'environ 40 % des facteurs d'émissions monétaires issus de la base ADEME comparé à 2024.
- Sur le pilier 3-2, la baisse des émissions de 52 % résulte également de l'effet conjugué de deux facteurs cumulatifs :
 - Une baisse des émissions de 16 % attribuable à Cegedim en raison de la réduction du montant des biens immobilisés ;
 - La diminution d'environ 40 % des facteurs d'émissions monétaires issus de la base ADEME.

L'ensemble des données relatives au bilan carbone sont conformes au GHG Protocol Corporate Standard 2015, le calcul étant fondé sur les éléments suivants :

- Les gaz à effet de serre suivants ont été pris en compte, convertis en tonnes équivalent CO₂ (ou tCO₂e) suivant leur Potentiel de Réchauffement Global (ou Global Warming Potential) : CO₂, CH₄, N₂O, HFC, SF₆, PFC, NF₃ et CFC.
- Le calcul a été réalisé avec l'outil de calcul ADEME-Association Bilan Carbone (ABC) dans sa version v9.1 de novembre 2025, suivant les règles du GHG Protocol et avec un niveau d'incertitude pour chaque poste. Cet outil permet d'afficher les résultats dans plusieurs formats standards, dont celui du GHG Protocol.
- Les facteurs d'émission sont issus de la base ADEME v23.5, sauf pour le calcul en "market-based" de la consommation d'électricité pour les pays où tout ou partie de l'électricité est associée à des garanties d'origine renouvelables.
- Conformément aux règles du GHG Protocol, le Groupe Cegedim prend en compte les facteurs d'émissions dans leur dernière version applicable. Il est à noter que l'ADEME n'ayant pas fait évoluer les facteurs d'émission monétaires depuis plusieurs années, nous avons constaté dans la mise à jour de la version v23.5 une baisse drastique de l'ordre de 40 % comparé à 2024, impactant fortement les piliers 3-1 et 3-2 de notre bilan carbone. Les précisions apportées permettent de documenter clairement la baisse des émissions imputable au Groupe, et celle imputable à la variation des facteurs d'émission.
- 83 % des émissions du scope 2 "market-based" sont couvertes par des contrats d'électricité «verte» assortis de garanties d'origine, souscrits auprès des fournisseurs du Groupe.
- 2,3 % des émissions du scope 3 ont été calculées à partir de l'empreinte carbone communiquée directement par les fournisseurs ou d'autres partenaires de la chaîne de valeur.
- Le Groupe ne recourt pas à des projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone.

Postes	Méthode de calcul
Scope 1	
1- 1 Émissions directes des sources fixes de combustion	Relevés de consommation de gaz, extrapolation par m ² pour les surfaces dont la donnée n'était pas disponible
1- 2 Émissions directes des sources mobiles de combustion	Concernant la flotte automobile, Cegedim inclut dans la comptabilisation de ses émissions l'empreinte environnementale de l'ensemble des véhicules utilisés dans le cadre de ses activités. Les émissions de gaz à effet de serre résultant de l'usage des véhicules ont été calculées sur la base de leur kilométrage. Lorsque aucun relevé kilométrique n'a pu être obtenu, le kilométrage retenu est celui de la base « Parcours annuel moyen des véhicules particuliers » de l'ADEME (2023).
1- 3 Émissions directes des procédés hors énergie	Pas d'émission directe des procédés
1- 4 Émissions directes fugitives	Estimation des fuites à partir des kg de fluides rechargés en 2025 pour les datacenters
Scope 2	
2- 1 Émissions indirectes liées à la consommation d'électricité	Relevés de consommation électrique pour 94 % de la consommation puis extrapolation à partir des surfaces pour les 6 % restants (émissions calculées en "market-based" pour la France, Espagne, Allemagne et une partie de la Roumanie et "location-based" pour les autres pays)
2- 2 Émissions indirectes liées à la consommation de vapeur, chaleur ou froid	Pas de consommation de vapeur, de chaleur ou de froid
Scope 3	
3- 1 Produits et services achetés	Utilisation de ratios monétaires à partir des données financières du Groupe
3- 2 Biens immobilisés	Utilisation de ratios monétaires à partir des données d'achat de matériel
3- 3 Émissions liées aux combustibles et à l'énergie (non inclus dans le scope 1 ou le scope 2)	Calculé automatiquement par le calculateur ADEME à partir des données d'énergie
3- 4 Transport de marchandise amont et distribution	Prise en compte de l'impact carbone communiqué par le prestataire et, dans le cas où cette donnée n'était pas disponible, extrapolation à partir des distances parcourues

Postes	Méthode de calcul
3- 5 Déchets générés	La nature et les volumes des autres déchets ont été déterminés sur la base des relevés transmis par les prestataires de collecte et de traitement. Pour les données non disponibles, extrapolation à partir des données connues et prise en compte du ratio ADEME (guide « Écoresponsable au bureau, 2022 »). Le traitement des déchets a été estimé à partir des données de l'Union Européenne, du gouvernement britannique ou, pour les pays hors Europe, des données de la Banque Mondiale.
3- 6 Déplacements professionnels	Les émissions de CO ₂ liées aux déplacements professionnels ont été recueillies auprès du prestataire de voyages
3-7 Déplacements domicile travail	Pour les déplacements domicile-travail, en l'absence d'informations plus précises, la distance domicile-travail moyenne française (selon les données de l'étude « Le trajet médian domicile-travail augmente de moitié en vingt ans pour les habitants du rural » de l'Insee). Ces hypothèses sont appliquées à tous les collaborateurs ne disposant pas de véhicule d'entreprise, dont on considère qu'ils sont utilisés également pour ces trajets, et dont les émissions sont comptabilisées dans le Scope 1
3-8 Actifs en leasing amont	Extrapolation des émissions fugitives des serveurs externes à partir de celles des serveurs en propre et de la consommation d'énergie des serveurs
3- 9 Transport de marchandise aval et distribution	Non applicable à nos opérations. Le transport de nos produits est pris en compte dans la catégorie transport amont
3- 10 Transformation des produits vendus	Non applicable, car nos produits ne sont pas transformés après leur vente
3- 11 Utilisation des produits vendus	Prise en compte de la consommation énergétique des produits vendus
3- 12 Fin de vie des produits vendus	Prise en compte du poids moyen de chaque type de produit vendu
3- 13 Actifs en leasing aval	Prise en compte du matériel mis à disposition chez les clients
3- 14 Franchises	Non applicable, le Groupe n'a pas de franchises
3- 15 Investissements	Non applicable. Cette catégorie ne s'applique qu'aux investisseurs et aux entreprises proposant des services financiers

Intensité des GES par chiffre d'affaires net ⁽¹⁾	2025	Evolution	2024
Émissions totales de GES (« market-based ») par chiffre d'affaires net (en $\text{teqCO}_2/\text{m€}$)	54,9	-44 %	96,5
Émissions totales de GES (« location-based ») par chiffre d'affaires net (en $\text{teqCO}_2/\text{m€}$)	56	-42 %	97,5

(1) Le calcul reprenant le chiffre d'affaires présenté au chapitre 4 du Document d'Enregistrement Universel.

6.2.4 | Réduire notre empreinte environnementale (E5)

IRO	Description de l'IRO matériel
Ressources entrantes	
Difficultés d'approvisionnement	Risque lié à des perturbations dans la chaîne d'approvisionnement et à une pénurie de ressources pouvant entraîner des difficultés d'approvisionnement et des hausses de coûts
Approvisionnement en matériels reconditionnés / d'occasion	Risque lié à l'approvisionnement en matériel d'occasion / reconditionné en quantité suffisante pour atteindre les objectifs de réduction des émissions du Groupe
Déchets	
Déchets générés	Impact négatif lié aux déchets générés par les PLVs
	Impact négatif lié aux DEEE générés par les activités du Groupe
Traitement des déchets	Risque relatif au coût de traitement des déchets (PLVs)
	Risque relatif au coût de traitement des DEEE
	Opportunité relative à l'économie circulaire et la réduction de la consommation de ressources par le recours au reconditionnement et l'augmentation du cycle de vie des matériels informatiques

6.2.4.1 | Plan d'actions, résultats et cibles (E5- 2/ E5- 3/ E5- 5)

Réduire la consommation de ressources nouvelles et nos déchets

Réduire la consommation des ressources dans nos activités de production

C-Media, acteur de référence de la communication en pharmacie et parapharmacie d'enseigne, est spécialisé dans la création et la réalisation de campagnes de merchandising, d'affichage print et digital. Son site de production de Stains est dédié à la fabrication et la logistique des éléments print (prépresse, impression, façonnage, stockage et routage de PLV). Afin de réduire son empreinte environnementale, C-Media investit depuis plusieurs années dans des machines d'impression plus sobres en énergie, ne consommant plus d'eau, et utilisant de l'encre éco-solvant et la technologie ultradrop pour encrage de nano gouttes, avec séchage par des lampes à LED. Dans le prolongement de cette démarche d'amélioration continue, le renouvellement du parc machines s'est poursuivi en 2025 avec l'acquisition d'une nouvelle machine d'impression, renforçant l'efficacité et la sobriété de la production.

Toujours dans l'optique de réduire la consommation de nouvelles ressources, C-Media poursuit l'optimisation des laizes dans son processus de fabrication pour limiter la gâche à 5 %, réduisant ainsi le tonnage de matières premières imprimables et de déchets en fin de vie.

Achats de matériels reconditionnés ou de seconde main

Dans le cadre de sa politique environnementale et de la démarche en faveur de l'économie circulaire, le Groupe privilégie, autant que possible, l'achat de matériels d'occasion ou reconditionnés, dès lors que des équipements de qualité sont disponibles sur le marché. Cette approche permet de réduire la consommation de nouvelles ressources tout en prolongeant la durée de vie des équipements.

Réutiliser pour allonger la durée de vie

Dans le but de réduire la consommation de nouvelles ressources et les déchets, C-Media a mis en place un circuit de retour avec certains fabricants, et leur renvoie les flasques en plastique ainsi que les mandrins en carton des rouleaux de papier, ce qui permet la réutilisation des mandrins en carton et la valorisation des flasques en polypropylène, soit autant de ressources non consommées et de déchets évités. En 2025, cette démarche a été étendue à un troisième fournisseur.

Pour les bâches publicitaires en fin de vie, C-Media a établi un partenariat avec EcoPack Solution, une entreprise adaptée qui soutient l'emploi en zone rurale. C-Media envoie les toiles polyester usagées à EcoPack, qui leur donne une seconde vie en les transformant en colis « boomerang », des colis réutilisables destinés au e-commerce, permettant là encore de réduire la consommation de ressources et la mise en déchets.

Allonger la durée de vie des équipements informatiques

Différents programmes de réparation, reconditionnement et recyclage des équipements informatiques sont en place. Lorsqu'ils arrivent en fin de vie, les matériels équipant les datacenters du Groupe peuvent être repris par le fournisseur du nouvel équipement, ou sont confiés à des prestataires chargés de leur recyclage. Le choix peut également être fait de conserver certains matériels afin de disposer de pièces détachées, permettant d'allonger la durée de vie d'autres équipements. Les ordinateurs renouvelés peuvent être selon leur état :

- Nettoyés et reconfigurés ;
- Réparés en interne ;
- Confiés à des prestataires de reconditionnement externes ;
- Démantelés en vue de réutiliser les composants en pièces détachées, puis adressés à des organismes de traitement agréés pour ce type de déchets.

En 2025, nous avons mis en place un programme de réparation de nos équipements informatiques à usage interne en France, qui se traduit par l'objectif d'allonger d'un an leur durée de vie. Ce processus a débuté avec la réalisation d'un inventaire, qui nous a permis de déterminer la durée de vie de référence, qui s'est établie à 2,82 années en 2025. Ce programme nous permettra à court et moyen terme de réduire notre consommation de nouvelles ressources, de réduire la mise en déchets, et de contribuer à l'économie circulaire par la constitution de stocks de pièces détachées destinées au reconditionnement ou à la réparation.

Concernant le matériel informatique à usage interne, le Groupe s'est fixé l'objectif suivant :

	Référence		Résultats	Cible à 2030
 Allonger la durée de vie du matériel informatique et électronique	Année	Valeur	2025	
	2025	2,82	2,82	+ 1 an

Allonger la durée de vie du matériel de nos clients

Cegedim Media a engagé une démarche similaire, destinée à réparer les écrans de ses clients. Une négociation a été menée avec les fournisseurs d'équipements neufs afin de disposer d'un stock de pièces détachées, et un atelier dédié est désormais opérationnel afin de réparer les écrans de nos clients.

Concernant la réduction des déchets dans sa chaîne de valeur aval, Cegedim Media s'est fixé l'objectif suivant :

	Référence		Résultats	Cible 2030
 Donner une seconde vie aux écrans de nos clients	Année	Valeur	2025	
	2024	0 %	36,4 %	50 %

Sensibiliser et former les collaborateurs

La transition vers une économie bas-carbone et l'atteinte des objectifs de réduction de l'empreinte environnementale reposent en grande partie sur la compréhension, l'adhésion et la mobilisation des collaborateurs autour de ces enjeux, afin qu'ils soient intégrés dans les activités opérationnelles. Dans cette optique, plusieurs événements ont été organisés en 2025 afin de renforcer l'implication des collaborateurs et l'accompagnement du changement.

Réunion d'information du Groupe

Plus de 500 collaborateurs ont assisté à une réunion d'information du Groupe sur le thème de l'innovation responsable. Au cours de cet événement :

- La Direction RSE a exposé les enjeux climatiques de Cegedim, tant en matière d'adaptation que d'atténuation du réchauffement climatique, les impacts liés à l'empreinte carbone du numérique, et les engagements de réduction des émissions du Groupe à l'horizon 2030 ;
- C-Media a présenté ses dernières innovations pour conjuguer innovation et développement responsable ;
- Les Directions de cegedim.cloud et des Frais Généraux ont présenté les caractéristiques environnementales du nouveau datacenter actuellement en construction ;
- Cegedim Santé a fait une démonstration de ses innovations en matière d'IA, destinées à alléger la charge administrative des soignants, leur permettant ainsi de consacrer plus de temps aux patients.

Semaine Européenne du Développement Durable

Cegedim s'est associé à l'opération « Semaine Européenne du Développement Durable », en invitant ses collaborateurs à se mobiliser pour un avenir plus durable à travers des actions concrètes et conviviales, avec pour objectif de concilier le développement de nos activités, la performance et la responsabilité. Une série de vidéos courtes et pédagogiques diffusées chaque jour et totalisant plus de 3 000 vues a permis aux collaborateurs de (re)découvrir les fondamentaux de la RSE autour de cinq thématiques clés :

- Le bilan carbone ;
- La diversité et l'inclusion ;
- Les scorings RSE ;
- Les achats responsables ;
- Et les risques climatiques.

À cette occasion, une nouvelle rubrique dédiée à l'économie circulaire a été lancée sur le portail intranet du Groupe. Elle vise à renforcer la solidarité entre collègues en facilitant le partage et l'entraide : covoiturage, bons plans logement, prêt d'outils, échange ou encore don d'objets pour leur offrir une seconde vie. Cette initiative encourage des gestes simples, concrets, durables et solidaires au quotidien.

Enfin, plusieurs sites ont mis en place ou remis en avant des bibliothèques partagées accessibles à tous : une manière simple et collaborative d'offrir une seconde vie aux livres et de favoriser les échanges autour de la lecture.

Digital Cleanup Day

Pour la deuxième année consécutive, le Groupe a participé au Digital Cleanup Day, un événement mondial dédié au numérique responsable. À cette occasion, deux webinaires ont été organisés afin d'inciter les collaborateurs à trier et supprimer les données numériques inutiles (fichiers, photos, applications...), et à réparer ou recycler les équipements électroniques.

Sessions de formation à la RSE

Au cours de l'exercice 2025, quatre sessions de formation dédiée à la RSE ont été organisées à destination de certaines fonctions clés. L'objectif était de renforcer la compréhension des principaux enjeux en matière de RSE, et de présenter comment ils sont intégrés dans la stratégie et les opérations de notre Groupe. Dans un premier temps, ces formations ont été proposées en priorité aux équipes Commerce, Achat, Finance, Communication et Marketing.

Les principales thématiques abordées lors de ces sessions sont les suivantes :

- Le changement climatique et les leviers d'atténuation ;
- Les méthodologies de mesure des émissions de GES, notamment le bilan carbone, ainsi que la trajectoire de décarbonation ;
- Les principes de la finance durable ;
- Les enjeux liés aux droits humains et à l'éthique des affaires ;
- Le Rapport de durabilité.

Une session spécifique destinée aux équipes de communication et marketing comprenait également un module consacré au greenwashing et aux bonnes pratiques en matière de communication responsable. Au total, 57 collaborateurs ont été formés en 2025.

Programme de sensibilisation cegedim.cloud

En tant que porteur et gestionnaire de l'infrastructure informatique pour l'ensemble du Groupe, l'atteinte des objectifs environnementaux et énergétiques de cegedim.cloud repose en grande partie sur l'engagement de ses collaborateurs. Dans ce contexte, les sessions de sensibilisation sont obligatoires pour tout nouvel arrivant :

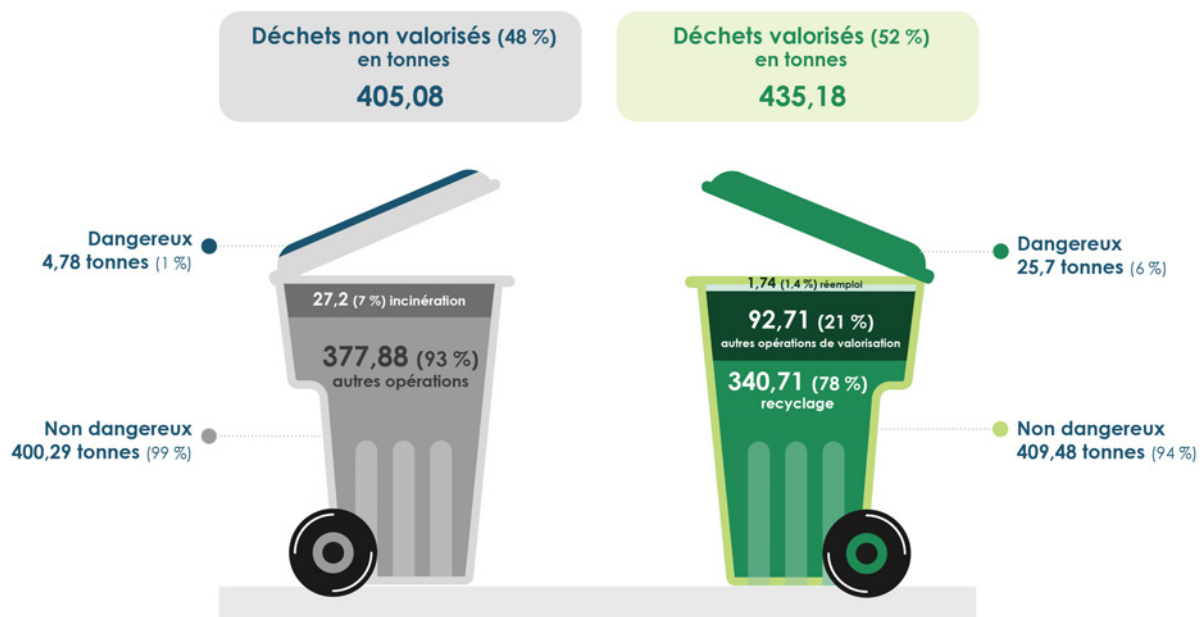
- 6 sessions de la Fresque du Climat et de la Fresque du Numérique ont été organisées, réunissant 49 collaborateurs ;
- 235 collaborateurs ont suivi le module de sensibilisation à l'environnement et 286 collaborateurs le module de sensibilisation à l'énergie.

6.2.4.2 | Déchets (E5-2/ E5-3/ E5-5)

Tenant en compte les activités du Groupe, les déchets générés sont composés de trois flux principaux : les déchets de bureau, les PLVs en fin de vie (papier/ carton et plastique), et les DEEE⁽¹⁾.

Les activités de Cegedim étant pour une très grande part de nature tertiaire, les déchets issus de nos activités sont pour l'essentiel des déchets non dangereux, qui sont pour partie triés sur sites et orientés vers des filières de recyclage, les autres étant collectés sous forme d'ordures ménagères par les collectivités locales. Nous mettons en œuvre toutes les diligences nécessaires pour que les déchets générés par nos activités soient triés, afin de permettre le recyclage ou la valorisation autant que le permettent les filières de traitement locales. Des dispositifs de prévention et de gestion des déchets tertiaires sont en place sur de nombreux sites, et le Groupe travaille à une uniformisation des dispositifs pour étendre les bonnes pratiques, comme les contrats de collecte, de tri et de recyclage confiés à des entreprises adaptées, contribuant ainsi à l'économie sociale et solidaire.

Enfin les déchets dangereux, presque exclusivement des DEEE, font l'objet d'un suivi spécifique, dans le respect des législations locales applicables. En France, ils sont dirigés exclusivement vers des organismes de traitement agréés et tracés par le biais de bordereaux de suivi.



Par ailleurs, Cegedim Media poursuit ses efforts de collecte des PLV en fin de leur cycle d'affichage, et vise à valoriser de l'intégralité des PLV après leur usage. Les éléments en carton sont destinés à refabriquer du carton ondulé que Cegedim Media réutilise sous forme d'emballages, les autres matériaux composés de différents plastiques sont valorisés sous forme de production d'énergie.

Concernant la réduction des déchets dans sa chaîne de valeur aval, Cegedim Media s'est fixé pour cible d'atteindre un taux de revalorisation de 100 % des PLV produites d'ici à 2030 :

	Référence	Résultats		Cible à 2030
		Année	Valeur	
 Taux de revalorisation des PLV⁽³⁾	2022	2024	2025	100 %
		75 %⁽²⁾	62 %	

L'indicateur porte uniquement sur la société C-Media, seule société du Groupe à commercialiser des PLV. Le ratio est calculé par le tonnage des matières revalorisées et recyclées, rapporté au tonnage des matières en entrée de production.

La baisse du ratio de PLV revalorisées observée en 2025 s'explique principalement par deux facteurs :

- D'une part, la forte croissance des activités de C-Media, le tonnage des PLV collectées étant resté stable ;
- D'autre part, des contraintes opérationnelles et logistiques liées à cette croissance ont limité la capacité de collecte et de stockage des PLV en fin de vie, réduisant de fait les volumes revalorisables.

Des réflexions sont en cours afin de lever ces freins, et permettre de traiter des flux plus importants.

(1) La méthodologie de calcul des déchets produits est détaillée dans le chapitre 6.5 (BP-2).

(2) Chiffre 2024 initialement publié de 63 %, recalculé à 75 % suite à erreur.

(3) Correspond aux niveaux 3 et 4 de la hiérarchie des déchets. La revalorisation des PLVs inclut le recyclage ainsi que la valorisation énergétique.

6.2.5 | Taxinomie verte

Contexte

Le Règlement Taxinomie (UE) 2020/852 s'inscrit dans le plan Finance Durable du Pacte Vert de la Commission Européenne, et définit six objectifs climatiques et environnementaux :

- (1) L'atténuation du changement climatique ;
- (2) L'adaptation au changement climatique ;
- (3) L'utilisation durable de l'eau et des ressources aquatiques marines ;
- (4) La transition vers une économie circulaire ;
- (5) La prévention et le contrôle de la pollution ;
- (6) La protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Il vise d'une part à encourager les entreprises à développer des activités durables et respectueuses des enjeux environnementaux européens, et d'autre part à inciter les investisseurs à financer de tels projets entrepris dans une vision de long terme. Dans cette perspective, il établit un système de classification permettant d'identifier les activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental et définit des indicateurs permettant d'évaluer dans quelle mesure les entreprises y contribuent.

La classification des activités procède d'une démarche en cinq étapes :

- Identifier les activités dites « éligibles » à la Taxinomie, en se fondant sur les actes délégués (UE) 2021/2139 du 4 juin 2021, (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022, (UE) 2023/2485 du 27 juin 2023, (UE) 2023/2486 du 27 juin 2023 et (UE) 2026/73 du 4 juillet 2025;
- Qualifier la contribution substantielle de l'activité à l'objectif environnemental ;
- S'assurer que l'activité ne cause de préjudice important à aucun des objectifs ;
- S'assurer du respect des principes directeurs de l'OCDE et des Nations Unies relatifs aux entreprises, en particulier concernant les droits fondamentaux au travail et les droits de l'homme ;
- Calculer les indicateurs attendus en rapportant les activités alignées au total des activités.

Le pourcentage de l'alignement est mesuré sur les trois indicateurs suivants :

- Le chiffre d'affaires ;
- Les dépenses d'investissements (ou CapEx) ;
- Les dépenses d'exploitation (ou OpEx).

6.2.5.1 | Analyse d'éligibilité des activités

Identification des activités éligibles

Le Groupe Cegedim a procédé à une analyse d'éligibilité en comparant ses activités avec la description donnée par le Règlement Taxinomie des activités dites éligibles, et qui sont susceptibles d'apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux. L'analyse des activités économiques du Groupe Cegedim a porté sur le périmètre consolidé, à l'exclusion des entités mises en équivalence, c'est-à-dire sur lesquelles le Groupe n'exerce pas de contrôle. Elle s'est effectuée sous forme de groupes de travail impliquant la Direction Financière, la Direction des Services Généraux, la Direction de cegedim.cloud et la Direction RSE.

Une nouvelle revue de l'éligibilité des activités a été menée au titre de l'année 2025 afin d'identifier d'éventuelles évolutions par rapport à 2024. Les conclusions de cette nouvelle revue sont les suivantes :

Les activités économiques suivantes de Cegedim ont été identifiées comme éligibles au titre du Règlement Taxinomie :

- « Traitement de données, hébergement et activités connexes », pour les objectifs 1 et 2 Atténuation et Adaptation au changement climatique (activités CCM et CCA 8.1 des annexes I et II du Règlement Délégué UE 2023/2485) ;
- « Programmation, conseil et autres activités informatiques », pour l'objectif 2 Adaptation au changement climatique (activité CCA 8.2 de l'annexe II du Règlement Délégué UE 2023/2485) ;
- « Solutions fondées sur les données en vue de réduction des émissions de GES » pour l'objectif 1 Atténuation du changement climatique (activité CCM 8.2 de l'annexe I du Règlement Délégué UE 2023/2485) ;
- « Fourniture de solutions informatiques / opérationnelles fondées sur les données », pour l'objectif 4 Transition vers une économie circulaire (activité CEY 4.1 de l'annexe II du Règlement Délégué UE 2023/2486).

De plus, conformément au Règlement Taxinomie, Cegedim reporte également son positionnement au titre de deux activités qui ne contribuent pas au chiffre d'affaires du Groupe, mais qui ont trait à des services utilisés par le Groupe, de nature éligible au titre des mesures individuelles :

- « Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires » (activités CCM et CCA 6.5 des annexes I et II du Règlement Délégué UE 2023/2485), en tant qu'activité transitoire à l'objectif d'Atténuation du changement climatique et activité contribuant substantiellement à l'objectif d'Adaptation au changement climatique ;
- « Acquisition et propriété de bâtiments » (activités CCM et CCA 7.7 des annexes I et II du Règlement Délégué UE 2023/2485), en tant qu'activité substantielle pour les objectifs 1 et 2 Atténuation et Adaptation au changement climatique.

Mesure des indicateurs d'éligibilité

L'activité de traitement et d'hébergement de données du Groupe est portée par la société cegedim.cloud, entité qui agit en tant que pourvoyeuse centralisée de « l'énergie informatique » permettant à l'ensemble des sociétés du Groupe de réaliser leurs activités de traitement de données (CCM et CCA 8.1), de programmation (CCA 8.2) et de fourniture de solutions informatiques fondées sur les données (CEY 4.1). C'est en remontant au niveau de ce centre névralgique qu'il a été possible de mesurer les indicateurs de CA, CapEx et OpEx requis, en matière d'éligibilité (et d'alignement).

S'agissant de l'activité CCA 8.2 « Programmation, conseil et autres activités informatiques », celle-ci n'est pas considérée comme habilitante par la réglementation taxinomie. Elle ne peut, par conséquent, pas générer de chiffre d'affaires éligible ou aligné. De plus les indicateurs de CapEx et d'OpEx pertinents pour l'objectif 2 Adaptation au changement climatique sont ceux visant à répondre aux risques de vulnérabilité. L'ensemble des actions engagées prend ce risque en considération, mais celui-ci ne peut pas être mesuré de manière isolée, ce qui ne permet pas de fournir de données spécifiques au titre des indicateurs de CapEx et d'OpEx pertinents.

S'agissant de l'activité CEY 4.1 « Fourniture de solutions informatiques / opérationnelles fondées sur les données », pour l'objectif 4 Transition vers une économie circulaire, il a été déterminé que cegedim.cloud intègre dans son offre d'hébergement de données un système informatique de maintenance à distance visant à :

- Éviter les défaillances opérationnelles ;
- Maintenir les infrastructures dans des conditions de fonctionnement optimales ;
- Prolonger leur durée de vie utile ;
- Réduire l'utilisation de ressources.

Ces fonctionnalités font partie intégrante de l'offre d'hébergement de données de cegedim.cloud et ne sont pas commercialisées de manière distincte. Les indicateurs de chiffre d'affaires, de CapEx et d'OpEx devant porter uniquement sur ces services spécifiques, aucune valorisation n'est donc possible pour mesurer l'éligibilité (ou l'alignement).

S'agissant des mesures individuelles en matière de véhicules au titre des activités CCM et CCA 6.5, le Groupe a inventorié l'ensemble de sa flotte : voitures particulières et véhicules utilitaires et a pris des engagements en vue de réduire le taux de CO₂ moyen de sa flotte. Le Groupe ayant fortement réduit ses investissements de véhicules en 2025, le montant des CapEx n'atteint pas le seuil de significativité de 10%. Par ailleurs, cette activité ne faisant pas partie des services vendus par le Groupe, les OpEx sont également négligeables. Aucune information chiffrée ne sera donc publiée.

S'agissant des mesures individuelles en matière de bâtiments au titre des activités CCM et CCA 7.7, le Groupe a inventorié l'ensemble de ses sites. Tous sont en location. La contribution de ces activités a été évaluée en CapEx au regard des investissements de l'exercice reflétés dans les droits d'usage résultant du retraitement IFRS 16.

6.2.5.2 | Analyse d'alignement des activités

Les activités identifiées comme éligibles ont ensuite fait l'objet d'une seconde analyse afin de déterminer si elles sont durables au sens de l'article 3 du Règlement, c'est-à-dire alignées avec un ou plusieurs des 6 objectifs environnementaux car respectant les critères suivants :

- Contribuer substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux énoncés à l'article 9, en respectant les critères techniques d'alignement définis pour chaque activité ;
- Ne pas causer de préjudice important à aucun des cinq autres objectifs conformément à l'article 17 ;
- Respecter les garanties minimales prévues à l'article 18.

Objectif 1 : Atténuation du changement climatique

Activité CCM 8.1 : Traitement de données, hébergement et activités connexes

Analyse des critères d'examen techniques

Le premier critère technique porte sur la mise en œuvre de l'ensemble des pratiques pertinentes énumérées en tant que pratiques attendues dans la version la plus récente du code de conduite européen relatif au rendement énergétique des centres de données, ou dans le document CLC TR50600-99-1 du CEN/CENELEC intitulé « Installations et infrastructures de centres de traitement de données - Partie 99-1 : Pratiques recommandées relatives à la gestion énergétique ». Les datacenters du Groupe Cegedim sont opérés à 100 % par cegedim.cloud, qui travaille à un programme d'amélioration continue. En 2023, cegedim.cloud a obtenu la labellisation "EU Code of Conduct for Energy Efficiency in Data Centers" et la certification ISO 50001 pour ses datacenters détenus en propre qui attestent de son engagement à réduire effectivement sa consommation d'énergie.

Le second critère technique concerne le Potentiel de Réchauffement du Globe (PRG) des fluides frigorigènes utilisés dans les systèmes de refroidissement des datacenters, qui ne doit pas dépasser 675. Pour ce critère, l'un de nos datacenters a fait l'objet d'une rénovation majeure permettant d'être en deçà de ce seuil, de même que le nouveau datacenter en cours de construction. Pour les autres datacenters, les gaz utilisés, bien que répondant aux normes européennes en vigueur, ont un PRG supérieur à ce niveau. Ceci est caractéristique du secteur, les équipements capables de satisfaire les exigences de refroidissement et de performance énergétique, tout en ayant un PRG inférieur ou égal à ce seuil, étant récents. Cegedim tient compte de ce critère pour ses nouveaux investissements.

Analyse des critères de préjudices aux autres objectifs

Ne pas causer de préjudice à L'adaptation au changement climatique (objectif 2) :

Conformément à l'Appendice A de l'Annexe I du Règlement délégué (UE) 2021/2139 :

- Les risques climatiques physiques importants pour l'activité ont été identifiés, sur le fondement des techniques scientifiques disponibles sur la base du scénario RCP 8.5⁽¹⁾.
- Une analyse a été menée afin de déterminer ceux qui pourraient influencer sur le déroulement de l'activité pendant sa durée escomptée (10 à 30 ans pour les grands investissements).
- Lorsque l'activité est exposée à un ou plusieurs risques physiques climatiques, une évaluation de la vulnérabilité a été réalisée afin de déterminer leur importance.
- Des solutions d'adaptation sont recensées et pour certaines d'ores et déjà mises en œuvre :
 - Pour les activités existantes ou les nouvelles activités utilisant des actifs physiques existants, un plan d'adaptation visant à réduire les risques les plus significatifs sera établi sur une période jusqu'à 5 ans.
 - Pour les activités existantes ou les nouvelles activités utilisant des actifs physiques nouvellement construits, les solutions d'adaptation visant à réduire les risques les plus significatifs sont intégrées à la conception et la construction, et mises en œuvre avant le début des opérations.
- Ces solutions d'adaptation n'ont pas d'incidence négative sur les efforts d'adaptation d'autres populations, de la nature, du patrimoine culturel ou des biens ou d'autres activités économiques.

Ne pas causer de préjudice à L'utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines (objectif 3)

Les datacenters disposant de dispositifs de refroidissement fonctionnant en circuit fermé, une situation de stress hydrique n'impacterait pas la continuité de l'activité. Par ailleurs, aucune eau n'étant rejetée, les systèmes de réfrigération des datacenters de cegedim.cloud n'impactent pas le bon état écologique des eaux tel que défini à l'article 2, points 22) et 23), du règlement (UE) 2020/852, conformément à la Directive européenne 2000/60/CE.

Ne pas causer de préjudice à La transition vers une économie circulaire (objectif 4)

Tous les équipements utilisés suivent la réglementation européenne en vigueur. Ils satisfont aux exigences établies par la directive 2009/125/CE pour les serveurs et les produits de stockage de données. Les équipements ne contiennent pas de substances soumises à limitation visées à l'annexe II de la directive 2011/65/EU du Parlement européen et du Conseil dans des concentrations dépassant les valeurs maximales énoncées dans cette annexe.

(1) Le RCP 8.5 (Representative Concentration Pathway) est un scénario utilisé par le GIEC pour modéliser les émissions de GES et leurs impacts. Il représente un scénario "haut" ou pessimiste, où les émissions de GES continuent d'augmenter fortement tout au long du XXI^e siècle sans intervention significative pour les réduire, ce qui mènerait à un réchauffement global de plus de 4 °C d'ici 2100 par rapport à l'ère préindustrielle.

Un plan de gestion des déchets est en place afin d'optimiser le recyclage des équipements électriques et électroniques. Les équipements en fin de vie sont envoyés à des sociétés spécialisées et agréées pour la collecte, le réemploi ou le traitement de ce type de matériels.

Au regard de ces éléments, l'un des critères d'examen technique n'étant pas atteint sur certaines de nos installations, l'activité CCM 8.1 - Traitement de données, hébergement et activités connexes ne peut être alignée à l'objectif « Atténuation du changement climatique ».

Activité CCM 6.5 : Transport par voitures particulières et véhicules utilitaires

Compte tenu de sa complexité, le critère technique portant sur les pneumatiques n'a pas pu être vérifié. Le Groupe considère donc que l'ensemble de ses investissements de l'exercice et ses dépenses de location de l'exercice ne sont pas alignés.

Le Groupe est engagé dans une démarche volontaire de réduction des émissions de sa flotte automobile et utilitaire, dans le cadre du renouvellement progressif de ce parc.

Activité CCM 7.7 : Acquisition et propriété de bâtiments

Les bâtiments occupés par le Groupe sont tous en location et le droit d'usage correspondant est reflété dans les investissements de l'exercice. Compte tenu des informations à recueillir auprès des bailleurs, le Groupe n'est pas à ce jour en mesure d'analyser l'ensemble des critères techniques nécessaires à l'évaluation de l'alignement. Il s'agit d'un point d'action identifié dans le cadre de la trajectoire de réduction des émissions du Groupe.

Objectif 2 : Adaptation au changement climatique

Activité CCA 8.1 : Traitement de données, hébergement et activités connexes

Analyse des critères d'examen techniques

Cf. l'analyse des risques climatiques physiques décrite pour l'objectif 1.

Analyse des critères de préjudices aux autres objectifs

Ne pas causer de préjudice à L'atténuation du changement climatique : cegedim.cloud a obtenu la labellisation "EU Code of Conduct for Energy Efficiency in Data Centers" et la certification ISO 50001 pour ses datacenters détenus en propre.

Ne pas causer de préjudice à L'utilisation durable et protection des ressources hydrologiques et marines (objectif 3), et à La transition vers une économie circulaire (objectif 4) : cf. l'analyse décrite pour l'objectif 1.

Au regard de ces éléments, l'activité Traitement de données, hébergement et activités connexes est alignée à l'objectif « Adaptation au changement climatique ».

Activité CCA 8.2 : Programmation, conseil et autres activités informatiques

Analyse des critères d'examen techniques

Cf. l'analyse des risques climatiques physiques décrite pour l'objectif 1.

Au regard de ces éléments, l'activité Programmation, conseil et autres activités informatiques est alignée à l'objectif « Adaptation au changement climatique ».

On rappelle cependant qu'aucun indicateur ne sera délivré pour cette activité, qui n'est pas habilitante donc ne génère pas de chiffre d'affaires éligible ou aligné, et pour laquelle le Groupe n'est pas en mesure d'isoler les CapEx ou OpEx visant à répondre aux risques de vulnérabilité.

Activité CCA 6.5 : Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers

Pour les mêmes raisons que celles décrites pour l'objectif d'atténuation du changement climatique, le Groupe ne reporte pas de chiffre pour l'objectif d'adaptation au changement climatique.

Activité CCA 7.7 : Acquisition et propriété de bâtiments

Le Groupe répond aux deux critères techniques pour l'objectif d'adaptation au changement climatique :

- La mise en place de solutions réduisant les risques climatiques physiques les plus significatifs, notamment le risque d'inondation par l'installation de pompes, et le risque de modification des températures par la prise en compte d'une température de 45° pour les systèmes de réfrigération des datacenters.
- Nos bâtiments ne sont pas destinés à l'extraction, au stockage ou au transport de combustibles fossiles.

Respect des garanties minimales

Le respect des garanties minimales est mis en œuvre par le Groupe Cegedim au travers de politiques, chartes, procédures et bonnes pratiques selon les principes et les réglementations applicables, et notamment :

- L'ensemble des lois nationales des pays d'activité de Cegedim et de ses fournisseurs ainsi que les Directives Européennes en lien avec les thématiques sociales et environnementales ;
- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 ;
- Les principes du Pacte Mondial des Nations Unies ;
- Les principes directeurs de l'OCDE ;
- La convention internationale des Droits de l'Enfant ;
- La convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ;
- Les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et notamment les 8 conventions fondamentales :
 - Convention n° 29 sur le travail forcé ;
 - Convention n° 87 sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical ;
 - Convention n° 98 sur le droit d'organisation et de négociation collective ;
 - Convention n° 100 sur l'égalité de rémunération ;
 - Convention n° 105 sur l'abolition du travail forcé ;
 - Convention n° 111 sur la discrimination ;
 - Convention n° 138 sur l'âge minimum d'admission à l'emploi ;
 - Convention n° 182 sur les pires formes de travail des enfants.

Garanties minimales	
Thématiques	Respect et mise en application par Cegedim
Droits de l'Homme	- Charte Éthique - Dispositif de recueil des signalements / ligne d'alerte - Politique et Charte Achats responsables - Référents conformité - Veille réglementaire
Corruption	- Charte Éthique - Cartographie des risques Sapin II - Formations des collaborateurs à la Charte Éthique - Dispositif d'alerte conforme à la loi n° 2022- 401 du 21 mars 2022 - Dispositif de contrôle prévu à la loi n° 2016- 1691 du 9 décembre 2016 - Politique et Charte Achats responsables - Référents conformité - Veille réglementaire
Fiscalité	- Charte Éthique - Formations des collaborateurs en charge des opérations de nature fiscale - Recours à des experts externes dans le cadre d'un abonnement continu et de contrats ponctuels - Veille réglementaire - Le Groupe s'acquitte des impôts et taxes dans les pays où ses activités sont implantées et où de la valeur est créée
Concurrence loyale	- Charte Éthique - Formations des collaborateurs relatives à la concurrence - Référents conformité - Veille réglementaire

Le Groupe Cegedim ne fait pas l'objet de condamnation majeure au titre des garanties minimales du Règlement Taxinomie. Dans la publication du 16 juin 2023 de la Communication sur l'interprétation et la mise en œuvre de certaines dispositions juridiques du règlement de l'UE sur la Taxinomie et ses liens avec le règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (2023/C 211/01), la Commission a indiqué aux entreprises de prendre en considération « les indicateurs relatifs aux principales incidences négatives prévus par le SFDR » en ce qui concerne les questions sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption :

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité ⁽¹⁾	Élément de mesure	Cegedim
Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Aucun investissement
Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations	Aucun investissement
Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	Il existe un processus systématique de mise à niveau des politiques salariales et des acquis sociaux lorsque le Groupe réalise l'intégration des nouvelles filiales dans lesquelles il a investi
Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	Le Conseil d'administration de Cegedim SA respecte un ratio de 40 % de femmes
Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	Aucun investissement

(1) Cf tableau 1 de l'annexe I du règlement délégué (UE) 2022/1288.

Synthèse de l'analyse de l'alignement

Activité 8.1 : Traitement de données, hébergement et activités connexes

1) Contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique

Critères d'examen techniques :	EU Code of Conduct et ISO 50 0001	
	PRG des fluides frigorigènes ≤ 675	

Ne pas causer de préjudice important :

2) Adaptation au changement climatique	Analyse de risques climatiques physiques	
3) Utilisation durable des ressources hydrologiques	Oui	
4) Transition vers une économie circulaire	Oui	
5) Prévention et contrôle de la pollution	NA	
6) Protection de la biodiversité	NA	

2) Contribution substantielle à l'adaptation au changement climatique

Critères d'examen techniques :	Analyse de risques climatiques physiques	

Ne pas causer de préjudice important :

1) Atténuation du changement climatique	EU Code of Conduct et ISO 50 0001	
3) Utilisation durable des ressources hydrologiques	Oui	
4) Transition vers une économie circulaire	Oui	
5) Prévention et contrôle de la pollution	NA	
6) Protection de la biodiversité	NA	

Activité 8.2 : Programmation, conseil et autres activités informatiques

2) Contribution substantielle à l'adaptation au changement climatique

Critères d'examen techniques :	Analyse de risques climatiques physiques	

Ne pas causer de préjudice important :

1) Atténuation du changement climatique	NA	
3) Utilisation durable des ressources hydrologiques	NA	
4) Transition vers une économie circulaire	NA	
5) Prévention et contrôle de la pollution	NA	
6) Protection de la biodiversité	NA	

Activité 6.5 : Transport par motos, voitures particulières et véhicules utilitaires légers

1) Contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique

Critères d'examen techniques :	Emissions de CO ₂ < 50g CO ₂ /km	

Ne pas causer de préjudice important :

2) Adaptation au changement climatique	Analyse de risques climatiques physiques	
3) Utilisation durable des ressources hydrologiques	NA	
4) Transition vers une économie circulaire	Oui	
5) Prévention et contrôle de la pollution	Non	
6) Protection de la biodiversité	NA	

2) Contribution substantielle à l'adaptation au changement climatique

Critères d'examen techniques :	Analyse de risques climatiques physiques	

Ne pas causer de préjudice important :

1) Atténuation du changement climatique	Emissions VP < 93,6g CO ₂ /km; VU < 153,9g CO ₂ /km	
3) Utilisation durable des ressources hydrologiques	NA	
4) Transition vers une économie circulaire	Oui	
5) Prévention et contrôle de la pollution	Non	
6) Protection de la biodiversité	NA	

	Conforme au critère
	Conforme au critère (selon les sites)
	Non conforme au critère
	Non applicable

Synthèse de l'analyse de l'alignement

Activité 7.7 : Acquisition et propriété de bâtiments

1) Contribution substantielle à l'atténuation du changement climatique

Critères d'examen techniques :	Certificat de performance énergétique de la classe A	
Ne pas causer de préjudice important :		
2) Adaptation au changement climatique	Analyse de risques climatiques physiques	
3) Utilisation durable des ressources hydrologiques	NA	
4) Transition vers une économie circulaire	NA	
5) Prévention et contrôle de la pollution	NA	
6) Protection de la biodiversité	NA	

2) Contribution substantielle à l'adaptation au changement climatique

Critères d'examen techniques :	Solutions réduisant les risques climatiques physiques les plus significatifs	
Ne pas causer de préjudice important :		
1) Atténuation du changement climatique	Bâtiment ≠ extraction, stockage ou transport combustibles fossiles	
3) Utilisation durable des ressources hydrologiques	NA	
4) Transition vers une économie circulaire	NA	
5) Prévention et contrôle de la pollution	NA	
6) Protection de la biodiversité	NA	

	Conforme au critère
	Conforme au critère (selon les sites)
	Non conforme au critère
	Non applicable

6.2.5.3 | Indicateurs clés de performance

La Direction Financière a établi la méthodologie de calcul et de production des indicateurs d'éligibilité et d'alignement. Cette méthodologie a fait l'objet d'échanges avec les contrôleurs de l'information financière.

Indicateur de chiffre d'affaires

Part du Chiffre d'Affaires éligible

L'indicateur de CA des activités éligibles est défini comme le ratio entre la somme du CA des activités économiques éligibles et le CA net total tel que présenté dans les états financiers consolidés.

Indicateur d'éligibilité = CA des activités éligibles / CA net total = 9,3 %. Il est quasi stable par rapport à l'exercice précédent (8,3 % en 2024).

La part du CA éligible est faible, du fait du modèle d'affaires du Groupe qui est peu susceptible d'avoir un impact environnemental significatif. Comme indiqué précédemment, la mesure de l'éligibilité est conduite au niveau de l'entité cegedim.cloud et consiste à mesurer la fourniture de « l'énergie informatique » qui permet à l'ensemble des filiales du Groupe de réaliser des activités de traitement des données (CCM et CCA 8.1), de programmation (CCA 8.2), et de fourniture de solutions informatiques / opérationnelles fondées sur les données (CEY 4.1).

L'activité CCA 8.2 n'étant pas habilitante, elle n'est pas incluse dans l'indicateur de chiffre d'affaires. L'activité CEY 4.1 n'étant pas commercialisée de manière distincte de l'offre d'hébergement, aucun chiffre d'affaires n'est mesuré.

Les activités CCM et CCA 6.5 ainsi que CCM et CCA 7.7 étant réalisées par le Groupe pour son propre compte, elles ne génèrent pas de chiffre d'affaires.

Part du Chiffre d'Affaires aligné

L'indicateur des activités alignées suit la même définition, en faisant le ratio des activités alignées sur le même total. Comme indiqué précédemment, les activités éligibles ne satisfaisant pas en 2025 à l'ensemble des critères d'alignement, le chiffre d'affaires de ces activités est reporté en activités éligibles non alignées dans le tableau de restitution ci-dessous.

Taxinomie – Indicateur chiffre d'affaires

ICP déclaré : chiffre d'affaires											
2025											
Activités économiques	Code	ICP éligible à la taxinomie (part du chiffre d'affaires éligible à la taxinomie) (%)	ICP aligné sur la taxinomie (valeur monétaire du chiffre d'affaires) (m\$)	ICP aligné sur la taxinomie (part du chiffre d'affaires aligné sur la taxinomie) (%)	Objectif environnemental des activités alignées sur la taxinomie					Activité habilitante	Part de la taxinomie alignée par rapport à la taxinomie éligible
					Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité	
Traitement de données, hébergement et activités connexes	CCM 8.1 CCA 8.1	9,3 %	0	0 %	0 %	0 %					0 %
Somme des alignements par objectif					0 %	0 %					
ICP total : chiffre d'affaires		9,3 %	0	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %

Indicateur de CapEx

Part des investissements (CapEx) éligibles

Les dépenses d'investissement éligibles sont celles :

- Liées aux activités durables ;
- Faisant partie d'un plan visant à rendre ou à étendre une activité durable ;
- Liées à des activités économiques dites « mesures individuelles éligibles » visant à diminuer l'empreinte environnementale de l'entreprise, telles que les dépenses liées aux locaux, aux véhicules et à l'hébergement de données.

Les CapEx à considérer correspondent aux nouvelles acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles de l'exercice en rapport avec les activités éligibles, avant dépréciation, amortissement ou réévaluation. Ces CapEx incluent les nouveaux droits d'utilisation des biens pris en location dès la signature des contrats de location, et non les modalités de financement. Les dépenses d'investissement intègrent également, le cas échéant, les nouveaux actifs issus de regroupements d'entreprises effectués au cours de l'exercice (aucun en 2025).

Indicateur d'éligibilité = CapEx des activités éligibles / CapEx total = 34,2 %. Il est en augmentation significative par rapport à l'exercice précédent (26,6 % en 2024), du fait de l'accroissement des investissements résultant de mesures individuelles éligibles visant à diminuer l'empreinte environnementale des datacenters du Groupe.

S'agissant des activités CCM et CCA 8.1 d'hébergement et de traitement des données, les CapEx des activités éligibles correspondent aux investissements de capacité, portés par l'entité cegedim.cloud, visant à accompagner l'évolution des besoins du Groupe en matière d'hébergement et de traitement de données, et visant à mettre à disposition des filiales les outils informatiques nécessaires aux activités de programmation et informatiques connexes.

Part des investissements (CapEx) alignés

L'indicateur des activités alignées suit la même définition, en faisant le ratio des activités alignées sur le même total.

Comme indiqué précédemment, les activités éligibles ne satisfaisant pas en 2025 à l'ensemble des critères d'alignement, les dépenses d'investissements 2025 de ces activités sont donc reportées en quasi-totalité en activités éligibles non alignées dans le tableau de restitution ci-dessous.

En revanche, le Groupe a inventorié les dépenses d'investissement relevant de mesures individuelles qui visent à développer des activités durables et respectueuses des enjeux environnementaux européens. Il a reporté celles-ci au sein des activités alignées, pour un montant total de 11,4 M€ en 2025. Il s'agit des investissements relatifs à la construction du nouveau datacenter du Groupe, détenu en propre, conçu pour être durable, responsable et résilient au changement climatique, et dont la mise en production est prévue mi-2026. Les travaux réalisés en 2025 concernent essentiellement la construction des bâtiments (datacenter et bureaux), ainsi que la maîtrise d'œuvre du projet et l'installation des équipements de gestion du bâtiment. La phase d'équipement intérieur de la partie datacenter est prévue sur 2026 pour une mise en service de ce nouveau site à la fin du premier semestre 2026.

Taxinomie – Indicateur CapEx

ICP déclaré : CapEx												
2025												
Activités économiques	Code	ICP éligible à la taxinomie (part des CapEx éligibles à la taxinomie) (%)	ICP aligné sur la taxinomie (valeur monétaire des CapEx) (m€)	ICP aligné sur la taxinomie (part des CapEx alignés sur la taxinomie) (%)	Objectif environnemental des activités alignées sur la taxinomie					Activité habilitante	Activité transitoire	Part de la taxinomie alignée par rapport à la taxinomie éligible
					Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité		
Traitement de données, hébergement et activités connexes	CCM 8.1 CCA 8.1	18,9 %	11 381	11,5 %	11,5 %	11,5 %						61,0 %
Acquisition et propriété de bâtiments	CCA 7.7	15,2 %	0	0,0 %		0,0 %						0,0 %
Somme des alignements par objectif					11,5 %	11,5 %						
ICP total : CapEx		34,2 %	11 381	11,5 %	11,5 %	0,0 %	0 %	0 %	0 %	0 %		61,0 %

Indicateur de OpEx

Part des charges opérationnelles (OpEx) éligibles

Les dépenses opérationnelles éligibles sont celles :

- Liées aux activités durables ;
- Faisant partie d'un plan visant à rendre ou à étendre une activité durable ;
- Liées à des activités économiques dites « mesures individuelles éligibles » visant à diminuer l'empreinte environnementale de l'entreprise.

L'indicateur OpEx des activités éligibles est défini comme le ratio entre la somme des dépenses opérationnelles des activités économiques éligibles et les dépenses opérationnelles totales telles que présentées dans les états financiers. Toutes les dépenses d'exploitation ne sont pas à prendre en compte : seules sont à considérer les coûts de recherche et développement, les frais de rénovation des bâtiments, les charges des contrats de location à court terme, les frais de maintenance, d'entretien et de réparation des actifs nécessaires à leur bon fonctionnement.

Indicateur d'éligibilité = OpEx des activités éligibles / OpEx total = 18,2 %. Il reste stable par rapport à l'exercice précédent (18,6 % en 2024).

S'agissant des activités CCM et CCA 8.1 d'hébergement et de traitement des données, les OpEx des activités éligibles représentent la part des coûts directs, non capitalisés, correspondant à l'activité de maintenance informatique conduite par cegedim.cloud afin de garantir que le Groupe dispose de moyens informatiques et d'infrastructure, notamment dans ses datacenters, en parfaite condition de fonctionnement.

Part des charges opérationnelles (OpEx) alignées

L'indicateur des activités alignées suit la même définition, en faisant le ratio des activités alignées sur le même total. Le Groupe a inventorié quelques dépenses liées à un plan de maintenance visant à rendre alignée une partie des activités d'hébergement pour un montant de 0,5 M€. L'essentiel des dépenses opérationnelles 2025 est donc reporté en activités éligibles non alignées.

Taxinomie – Indicateur OpEx

ICP déclaré : OpEx											
2025											
Activités économiques	Code	ICP éligible à la taxinomie (part des OpEx éligibles à la taxinomie) (%)	ICP aligné sur la taxinomie (valeur monétaire des OpEx) (m\$)	ICP aligné sur la taxinomie (part des OpEx alignées sur la taxinomie) (%)	Objectif environnemental des activités alignées sur la taxinomie						Part de la taxinomie alignée par rapport à la taxinomie éligible
					Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité	
Traitement de données, hébergement et activités connexes	CCM 8.1 CCA 8.1	18,2 %	456	0,4 %	0,4 %	0,4 %					2,0 %
Somme des alignements par objectif					0,4 %	0,4 %					
ICP total : OpEx		18,2 %	456	0,4 %	0,4 %	0,0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	2,0 %

ICP récapitulatifs

Exercice 2025															
ICP	Total (m\$)	Part d'activités éligibles à la taxinomie	Activités alignées sur la taxinomie	Part d'activités alignées sur la taxinomie	Ventilation par objectif environnemental des activités alignées sur la taxinomie						Part d'activités habilitantes	Part d'activités transitoires	Activités non évaluées considérées comme non significatives	Activités alignées sur la taxinomie au cours de l'exercice précédent (N – 1)	Part d'activités alignées sur la taxinomie au cours de l'exercice précédent (N – 1)
					Atténuation du changement climatique	Adaptation au changement climatique	Eau	Économie circulaire	Pollution	Biodiversité					
Chiffre d'affaires	649 174	9,3 %	0	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0	0 %
CapEx	98 576	34,2 %	11 381	11,5 %	11,5 %	0,0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	2,1 %	3 739	3,1 %
OpEx	124 511	18,2 %	456	0,4 %	0,4 %	0,0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	1,8 %	262	0,2 %

6.2.6 | Tableaux récapitulatifs des données environnementales

Indicateur	2025	2024
Bilan carbone		
Émissions scope 1 (tCO ₂ e)	2 824	3 396
Émissions scope 2 – « market-based » (tCO ₂ e)	422	564
Émissions scope 2 – « location-based » (tCO ₂ e)	934	1 221
Émissions scope 3 - 1 Biens et services achetés (tCO ₂ e)	18 454	36 904
Émissions scope 3 - 2 Biens immobilisés (tCO ₂ e)	6 493	13 523
Émissions scope 3 - 3 Émissions liées aux combustibles et à l'énergie (non inclus dans le scope 1 ou le scope 2) (tCO ₂ e) – « market-based »	748	-
Émissions scope 3 - 3 Émissions liées aux combustibles et à l'énergie (non inclus dans le scope 1 ou le scope 2) (tCO ₂ e) – « location-based »	907	902
Émissions scope 3 - 4 Transport de marchandise amont et distribution (tCO ₂ e)	384	287
Émissions scope 3 - 5 Déchets générés (tCO ₂ e)	570	820
Émissions scope 3 - 6 Déplacements professionnels (tCO ₂ e)	1 206	1 262
Émissions scope 3 - 7 Déplacements domicile travail (tCO ₂ e)	3 460	3 341
Émissions scope 3 - Autres émissions indirectes amont (tCO ₂ e) « market-based »	32	50
Émissions scope 3 - Autres émissions indirectes amont (tCO ₂ e) « location-based »	63	-
Émissions scope 3 - 11 Utilisation des produits vendus (tCO ₂ e)	391	863
Émissions scope 3 - 12 Fin de vie des produits vendus (tCO ₂ e)	356	637
Émissions scope 3 - 13 Actifs en leasing aval (tCO ₂ e)	332	668
Total des émissions scope 3 (tCO ₂ e) – « market-based »	32 426	59 258
Total des émissions scope 3 (tCO ₂ e) – « location-based »	32 616	59 258

Énergie	2025	2024
Consommation totale d'énergie (MWh)	21 519,43	21 175,80
Consommation totale d'énergie provenant de sources non renouvelables (MWh)	11 049,68	12 620,71
Pourcentage de la consommation totale d'énergie provenant de sources non renouvelables	51,3 %	59,6 %
Consommation totale d'énergie provenant de sources renouvelables (MWh)	10 469,75	8 555,09
Pourcentage de la consommation totale d'énergie provenant de sources renouvelables	48,7 %	40,4 %

Consommation d'énergie selon les catégories :	2025	2024
Fioul (MWh)	46,10	31,29
Carburant diesel sources mobiles (MWh)	2 757,41	3 922,47
Carburant essence sources mobiles (MWh)	5 465,87	5 242,11
Électricité sources mobiles (MWh)	87,47	55,58
Gaz de ville chauffage (MWh)	897,53	846,96
Électricité (MWh)	12 265,06	11 077,40
Dont part électricité renouvelable (MWh)	10 457,20	8 057,39

Indicateur	2025	2024
Déchets		
Quantité totale de déchets produits (tonnes)	840,3	883,3
Quantité totale de déchets non dangereux produits (tonnes)	809,8	856
Quantité totale de déchets dangereux produits (tonnes)	30,5	27,3
Traitement des déchets (tous types)		
Déchets valorisés (tonnes)	435,2	433,8
Part des déchets valorisés	51,8 %	49,1 %
Déchets valorisés, dont recyclage et réutilisation/réemploi (tonnes)	342,5	371,8
Déchets valorisés, dont autres opérations de valorisation (tonnes)	92,7	62
Déchets non valorisés (tonnes)	405,1	449,5
Part des déchets non valorisés	48,2 %	50,9 %
Déchets non valorisés, dont incinération (tonnes)	27,2	75,8
Déchets non valorisés, dont autres opérations d'élimination (tonnes)	377,9	373,7
Déchets dangereux		
Déchets dangereux valorisés (tonnes)	25,7	26,8
Déchets dangereux non valorisés (tonnes)	4,8	0,5
Déchets dangereux non valorisés, dont incinération (tonnes)	0,3	0,4
Déchets dangereux non valorisés, dont autres opérations d'élimination (tonnes)	4,5	0,6
Déchets non dangereux		
Déchets non dangereux valorisés (tonnes)	409,5	407,04
Déchets non dangereux non valorisés (tonnes)	400,3	449,04
Déchets non dangereux non valorisés, dont incinération (tonnes)	26,9	75,3
Déchets non dangereux non valorisés, dont autres opérations d'élimination (tonnes)	373,4	373,6
Eau		
Prélèvements totaux d'eau (m³)	19 783	21 762
Intensité hydrique (m³/ m€ de CA)	30,4	33,2

6.3 | Informations sociales

6.3.1 | Impacts, Risques et Opportunités relatifs aux ressources humaines (SBM- 3)

Les risques et opportunités liés aux impacts sur le personnel sont intrinsèquement liés à la stratégie et au modèle économique de l'entreprise et leur gestion proactive est essentielle pour assurer la pérennité de l'entreprise. Ces impacts réels et potentiels influent sur les décisions stratégiques, et peuvent mener à des ajustements dans les processus internes et les politiques de gestion des ressources humaines.

Par ailleurs :

- Tous les membres du personnel susceptibles d'être affectés matériellement par l'entreprise sont pris en compte.
- Nous n'avons pas identifié de groupes spécifiques de personnes présentant certaines caractéristiques, travaillant dans certains contextes, ou exerçant certaines activités qui, au sein du personnel, sont davantage exposées à des impacts négatifs.
- Les impacts négatifs sont étendus à l'ensemble des activités de l'entreprise.
- La réussite d'une entreprise du numérique repose en grande partie sur son personnel, socle essentiel de toutes ses activités. Dans ce contexte, attirer et retenir les talents représente un enjeu majeur, en raison de l'évolution rapide du secteur et d'un contexte de recrutement compétitif. Grâce à son programme de formation d'apprentis et d'alternants, l'entreprise a l'opportunité de retenir les meilleurs talents, qui sont déjà familiarisés avec la culture et les opérations du Groupe.
- Le Groupe est exposé à un risque financier s'il ne parvient pas à respecter le seuil légal minimum d'employés en situation de handicap.
- Tous les plans d'action décrits ci-après étant engagés depuis plusieurs années dans une démarche d'amélioration continue, ils ne nécessitent pas l'engagement de montants financiers significatifs.
- Nous n'avons pas identifié d'impact matériel sur le personnel résultant de plans de transition de l'entreprise visant à réduire nos impacts négatifs sur l'environnement, à rendre nos activités plus écologiques et neutres pour le climat, ou à réduire nos émissions de carbone conformément aux accords internationaux.
- Cegedim n'exerce pas en propre d'activités pour lesquelles il existe un risque non négligeable de travail forcé, de travail obligatoire ou de travail des enfants, y compris dans les pays pouvant être considérés comme à risque.

6.3.2 | Développer le capital humain de Cegedim (S1)

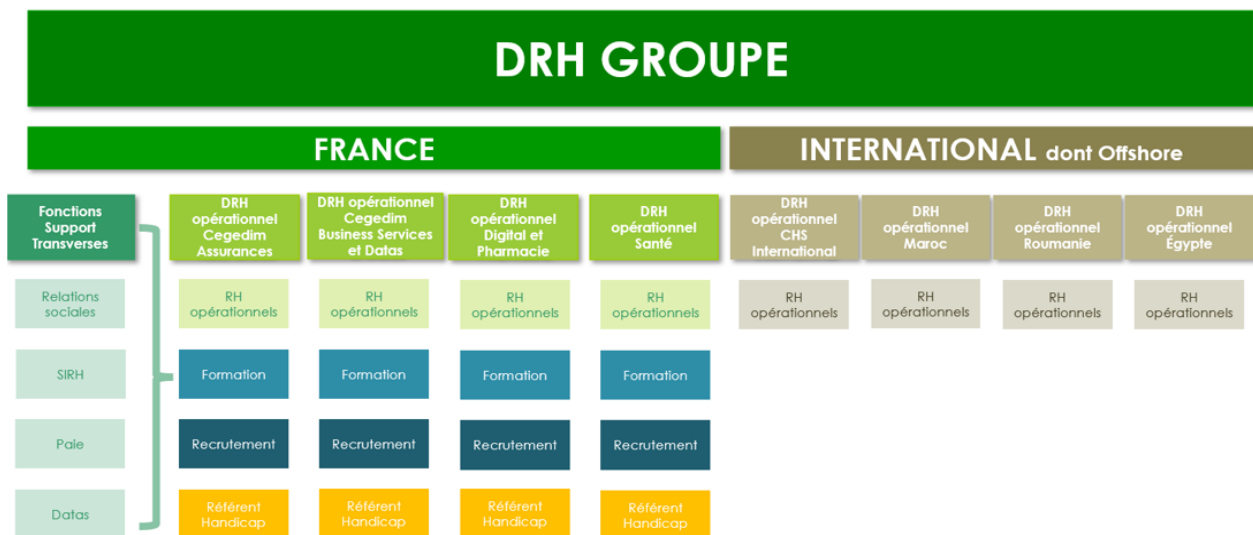
6.3.2.1 | Organisation et politique de Ressources Humaines (S1- 1)

Organisation des Ressources Humaines

Positionnée en réel business partner, la Direction des Ressources Humaines du Groupe définit la stratégie RH et sociale du Groupe pour accompagner les entités dans leurs enjeux opérationnels. Soucieuse des enjeux sociaux et d'inclusion, la fonction RH s'attache à effectuer un suivi de proximité des collaborateurs et encourage leur évolution, tout en soutenant l'amélioration continue et la croissance de Cegedim.

Composée d'une quarantaine de collaborateurs en France et d'une quinzaine à l'international, la Direction des Ressources Humaines est pilotée par la Directrice des Ressources Humaines Groupe, accompagnée par quatre Directeurs des Ressources Humaines (DRH) opérationnels dédiés aux divisions que sont Cegedim Assurances, Cegedim Business Services et Datas, Digital et Pharmacie, Santé.

Au sein des activités, les équipes sont composées de Responsables RH de proximité, de responsables recrutement, de responsables formation et de référents handicap, tous experts dans leur métier :



Les équipes RH transverses apportent des moyens et outils mutualisés et accompagnent les équipes RH opérationnelles grâce à leur expertise en matière de SIRH, de paie, de data et de relations sociales. À l'international, les équipes RH sont parfois amenées à gérer l'ensemble des activités RH allant du recrutement à la paie.

Les équipes transverses et opérationnelles collaborent et partagent les bonnes pratiques sur des projets comme le catalogue de formation, la qualité de vie au travail, les événements de recrutement, la conduite du changement... Des ateliers sont régulièrement organisés pour passer en revue les processus ou en cas de nouveauté sur des thèmes spécifiques, portant notamment sur le SIRH et les relations sociales (changements règlementaires, temps de travail, maladie...).

Au quotidien, les équipes RH utilisent et mettent en œuvre les solutions développées par la filiale Cegedim Business Services, spécialiste pour la transformation digitale et la performance de la fonction RH, qui propose des outils et services allant de la paie jusqu'à la gestion externalisée des ressources humaines. L'outil Teams RH, complet et personnalisable, est constitué de modules permettant d'apporter une réponse à chaque organisation en termes de paie, de gestion administrative, de portail RH, de formation, et de Gestion des Temps et des Activités (GTA). Cet outil constitue une aide à la décision. La filiale Cegedim Business Services propose par ailleurs des solutions de dématérialisation et de signature électronique, largement utilisées au sein du Groupe.

La DRH joue un rôle actif au sein du Club RSE : elle contribue directement à l'élaboration de la stratégie et de la feuille de route de durabilité du Groupe sur les enjeux relevant de sa compétence, et apporte son expertise métier sur les autres thématiques.

Politique de Ressources Humaines

La Direction des Ressources Humaines a pour mission de déployer une politique en phase avec la stratégie du Groupe, les enjeux des business units, dans le respect de la réglementation et des spécificités du Groupe.

En complément de sa croissance organique, le Groupe Cegedim se développe également pour partie grâce à de la croissance externe pouvant impliquer des reprises de personnel. La fonction RH a développé un savoir-faire à tous les niveaux (RH, SIRH, Relations sociales, Direction) pour accompagner les business units dès la phase préliminaire, afin de sécuriser et fiabiliser l'intégration de nouveaux collaborateurs dans ce contexte spécifique.

Après plusieurs années marquées par un marché de l'emploi sous tension, le recrutement reste une mission clef, à laquelle s'ajoutent la montée en compétences des collaborateurs et la fidélisation des talents. Les enjeux de croissance de Cegedim et les refontes organisationnelles qui l'accompagnent nécessitent une agilité et une adaptabilité des collaborateurs, auxquelles la fonction RH s'attache.

Lorsque l'entreprise est amenée à mettre fin à une relation d'affaires, notamment pour des impératifs économiques, elle tient compte des impacts réels et potentiels sur son personnel dans ses décisions, et analyse les conséquences sociales et économiques qui peuvent en découler. Une communication transparente est alors engagée avec les employés et, si applicable, avec leurs représentants, et l'entreprise recherche des solutions en vue de limiter les effets négatifs.

Depuis 2024, la Direction des Ressources Humaines a mis en place un statut social harmonisé garantissant les mêmes avantages à tous ses collaborateurs en France : application de la même convention collective, harmonisation des assureurs prévoyance et des caisses de retraite complémentaire, ... Ce statut est étendu à chaque nouvelle entité qui rejoint le Groupe et est mis à jour régulièrement avec les partenaires sociaux.

6.3.2.2 | Dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants (S1 - 2)

Dialogue social

Le dialogue social de proximité s'est poursuivi en 2025, et de nombreuses actions sociales sont mises en place au niveau local, portant notamment sur l'aide au logement, des subventions à des activités sportives ou de loisirs, aux vacances...

Au sein des filiales françaises, le dialogue social s'est poursuivi avec les instances représentatives du personnel élues par les salariés, qui sont au nombre de quatre : UES Boulogne, Cegedim Santé, Cegedim Activ et Smart Rx. Il n'est pas possible de rendre compte en détail ici de l'activité de ces Comités Sociaux et Économiques. Au sein de la Direction des Ressources Humaines, une personne est entièrement dédiée aux relations sociales, qui assure également la coordination avec les autres membres de la direction en fonction des sujets traités.

Dans le cadre des négociations annuelles obligatoires, les délégués syndicaux et la Direction des Ressources Humaines se réunissent pour réaliser un inventaire des sujets de négociation et conclure des accords collectifs le cas échéant.

Du fait de la variété des effectifs de nos entités internationales, le dialogue social peut prendre une forme différente. Ainsi, en Roumanie, il existe au sein de Cegedim Customer Information un représentant des travailleurs qui agit au nom des salariés en cas de discussions ou de négociations.

Quel que soit le pays, le Groupe s'appuie sur un dialogue régulier avec les représentants des collaborateurs afin de créer un environnement dans lequel les collaborateurs peuvent développer leurs compétences tout en contribuant activement à la performance de l'entreprise.

L'équité sociale est au cœur des préoccupations du Groupe. Pour promouvoir l'évolution équitable des carrières et l'égalité des chances, Cegedim s'appuie notamment sur l'index de l'égalité professionnelle, un indicateur dont le niveau systématiquement le seuil de 75, fixé par loi, témoigne de la mise en œuvre de la politique d'amélioration continue.

Par ailleurs Cegedim se mobilise en faveur de l'inclusion des travailleurs handicapés. En France, ces derniers sont accompagnés, informés et conseillés par la Cellule Handicap qui compte 6 membres de la Direction des Ressources Humaines ayant la qualité de Référent Handicap et une Commission rassemblant des élus de toutes les sociétés qui se réunit tous les 2 mois.

Nous tenons les collaborateurs de l'entreprise et leurs représentants régulièrement informés de l'empreinte environnementale de nos activités, et les associons aux ambitions et actions qui sont engagées afin de réduire les émissions de carbone du Groupe. Il s'agit d'une démarche d'amélioration continue engagée depuis plusieurs années, qui s'effectue dans la continuité et sur le long terme (cf. chapitre 6.2.4.1)

Accords collectifs

Au sein des filiales françaises et dans l'ensemble du Groupe, les accords collectifs sont très nombreux et de ce fait ne sont pas tous mentionnés dans ce document. Il est à noter qu'aucun des accords mis en place en France n'a jusqu'ici été dénoncé par les représentants des salariés ou des organisations syndicales, illustrant la pertinence du dialogue social.

Les nouveaux accords collectifs signés en 2025 en France ont notamment porté sur les thèmes suivants :

- Accord relatif à l'Égalité professionnelle et la Parentalité ;
- Accord relatif aux astreintes ;
- Avenants aux accords d'Intéressement ;
- Avenant à l'accord relatif aux Séniors.

Des commissions de suivi sont organisées tout au long de l'année et concernent l'ensemble des accords applicables.

Lors du CSE mensuel, les élus du personnel et la Direction des Ressources Humaines se réunissent pour évoquer et traiter les sujets de nature économique, financière et sociale conjointement établis à l'ordre du jour. En cas de projet ayant un impact sur l'organisation ou les conditions de travail, l'avis des élus est sollicité lors d'une information-consultation, puis remis à la Direction. Les salariés sont informés des décisions prises notamment grâce aux procès-verbaux de la réunion.

Les questions portant sur la santé et la sécurité des collaborateurs sont examinées au moins trimestriellement lors de Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail (CSSCT) et restituées en CSE. Les thématiques de la formation, l'égalité professionnelle et l'aide au logement sont abordées une fois par an au cours de commissions dédiées.

Moyens mis à disposition des collaborateurs pour exprimer leurs préoccupations (S1- 2/ S1- 3)

Cegedim propose à ses collaborateurs différents moyens de communication pour exprimer leurs préoccupations ou attentes. Ils ont la possibilité de s'adresser à leur ligne managériale, au Responsable RH de leur entité, ou à un représentant du personnel. Le soutien du Responsable RH vise pour les salariés à être écoutés, informés et conseillés sur les moyens à leur disposition pour traverser les éventuelles difficultés rencontrées sur un plan personnel ou professionnel. Une fois les difficultés identifiées, un plan d'actions est élaboré avec le manager, voire avec d'autres intervenants (médecin du travail, assistante sociale, ...).

En complément, ils peuvent saisir la ligne d'alerte ou le Comité Éthique du Groupe, qui permet de répondre à toute question liée à l'éthique, de traiter tout signalement en toute confidentialité, et de protéger les lanceurs d'alerte contre d'éventuelles représailles. En France, ils peuvent également contacter un Référent Harcèlement pour toute question sur ce sujet : un nouveau guide sur la procédure de signalement d'un harcèlement sexuel, moral ou agissements sexistes a été diffusé en 2024.

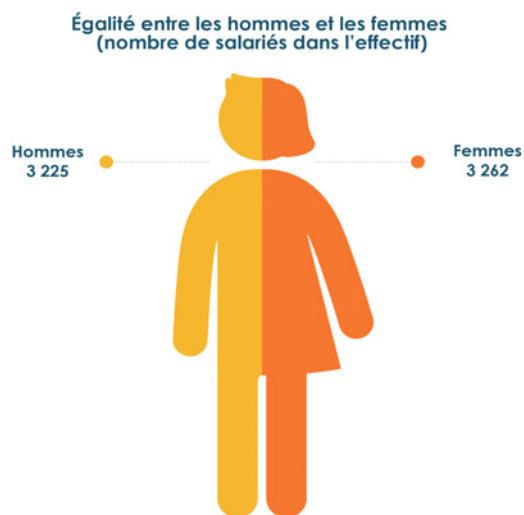
Le Comité Éthique se réunit aussi fréquemment que nécessaire pour examiner les questions ou signalements reçus, et en assure le suivi jusqu'à leur résolution complète.

Nous mesurons l'efficacité de nos canaux de communication à travers les retours reçus, y compris les réclamations ou signalements éventuels. La capacité de nos employés à exprimer leurs opinions ou à signaler des problèmes témoigne de l'accessibilité et du bon fonctionnement de ces canaux.

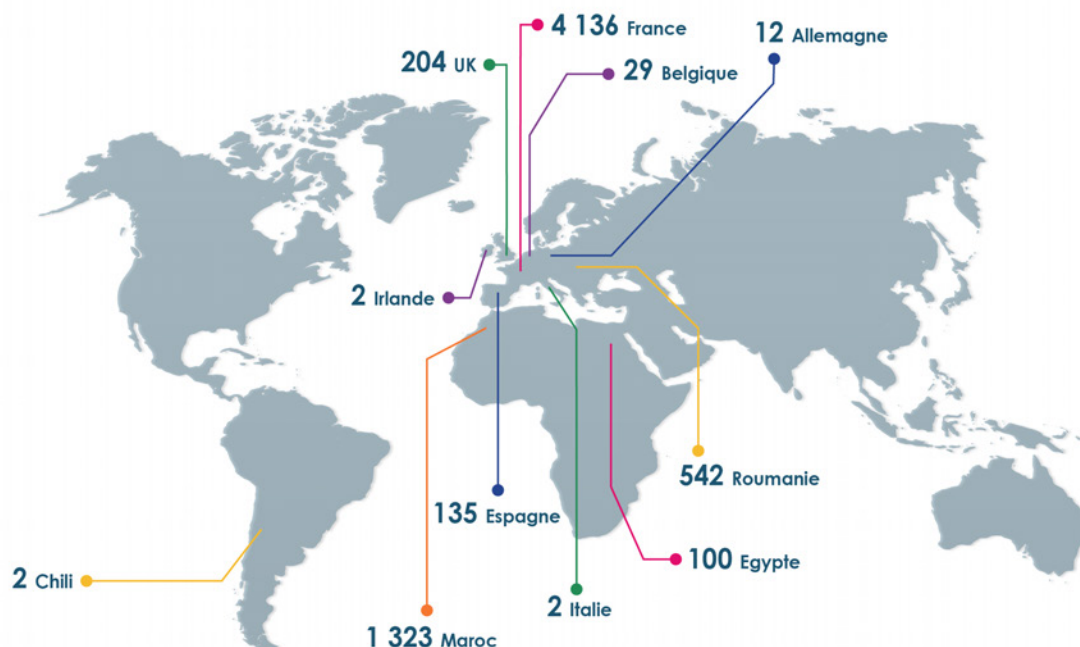
6.3.2.3 | Caractéristiques et autres informations sur les salariés de l'entreprise⁽¹⁾ (S1- 6)

À fin 2025, l'effectif est en légère baisse et atteint 6 487 collaborateurs⁽²⁾, en très grande majorité en contrat à durée indéterminée (95,9 %) et à temps plein (95,6 %), sans évolution notable par rapport à 2024, avec une quasi-parité entre les femmes et les hommes.

Égalité entre les hommes et les femmes ⁽³⁾	Nombre de salariés (effectif)
Masculin	3 225
Féminin	3 262
Autres	0
Non-déclaré	0
Total salariés	6 487



L'effectif Groupe par pays

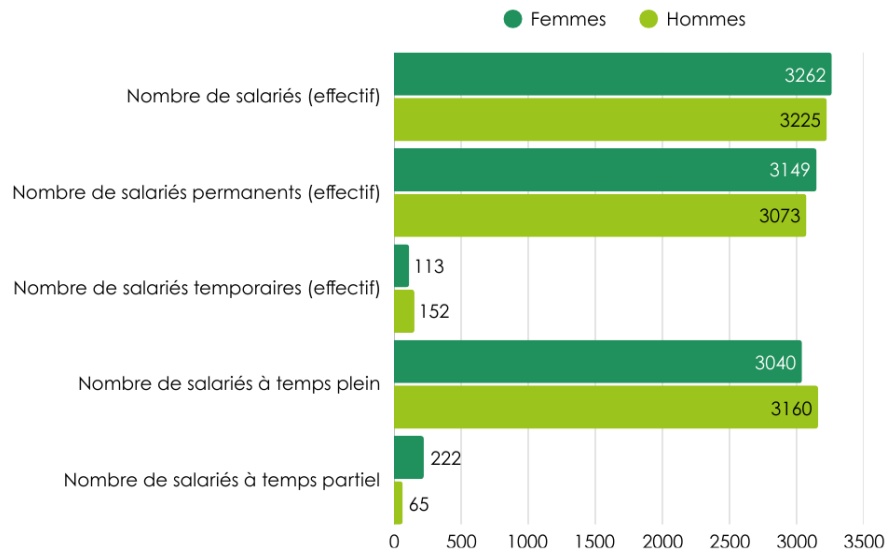


(1) Tous les résultats figurant dans cette section sont rapportés à l'effectif complet du Groupe au 31/12/2025.

(2) Cf. Note 8 du chapitre 4 – Comptes consolidés du Document d'Enregistrement Universel.

(3) Genres tels que déclarés par les collaborateurs, aucun d'entre eux n'ayant eu recours aux mentions « autre » ou « non communiqué ».

Caractéristiques des salariés de l'entreprise



EMEA	Amérique Latine	Total
Nombre de salariés		
6 485	2	6 487
Nombre de salariés permanents		
6 220	2	6 222
Nombre de salariés temporaires		
265	0	265
Nombre de salariés à temps plein		
6 198	2	6 200
Nombre de salariés à temps partiel		
287	0	287

Le Groupe ne compte aucun salarié avec un contrat au nombre d'heures non garanti.

923 collaborateurs ont quitté le Groupe en 2025, représentant un turnover de 14,2 %⁽¹⁾ vs 14 % en 2024, couvrant les départs en retraite, les départs volontaires et involontaires.

Par ailleurs, aucun collaborateur n'a sollicité l'entreprise concernant le dispositif de réserviste salarié faisant référence au lien Nation-armée⁽²⁾.

(1) Le calcul du turnover prend en compte les départs volontaires (démissions, fin de période d'essai demandé par l'employé), involontaires (licenciements, décès, fin de période d'essai demandé par l'employeur), en commun accord (rupture conventionnelle) et les départs à la retraite rapportés à l'effectif au 31/12/2025.

(2) Information volontaire en référence à l'ordonnance n° 2023- 1142 du 6 décembre 2023.

6.3.2.4 | Assurer la santé et la sécurité des employés et la qualité de vie au travail

IRO matériel défini dans l'analyse de double matérialité	Description de l'IRO matériel
Santé et sécurité des employés	Impact négatif potentiel lié au risque non nul d'accident du travail malgré l'existence de plans de prévention en matière de santé et sécurité au travail.
Équilibre entre vie professionnelle et vie privée	Impacts positifs liés aux mesures de qualité de vie au travail

Politique

Supervisées par la Directrice des Ressources Humaines du Groupe, la santé et la sécurité sont des axes majeurs de la politique de Ressources Humaines du Groupe Cegedim, visant à garantir un environnement de travail sûr, sain et respectueux, conforme aux normes de santé et de sécurité en vigueur dans l'ensemble de nos entités. Le Groupe cherche à adopter une démarche proactive de prévention des risques professionnels, visant à réduire les accidents de travail, les maladies professionnelles et à favoriser la qualité de vie au travail de l'ensemble de ses employés. Plus de détails sur la politique Ressources Humaines du Groupe sont disponibles dans la section 6.3.2.1 de ce chapitre.

Actions et résultats

Prévention

La prévention est un élément fondamental de notre politique de santé et de sécurité, car elle joue un rôle essentiel dans la réduction des risques sur le lieu de travail et dans la préservation du bien-être de nos employés. En identifiant de manière proactive les risques potentiels et en mettant en œuvre des mesures préventives, nous essayons de réduire la fréquence et la gravité des accidents, et de créer un environnement de travail plus sécurisé.

Chaque année, Cegedim met à jour l'intégralité des Documents Uniques d'Évaluation des Risques professionnels (DUERP) couvrant tous ses sites en France. Un groupe de travail RH pilote la mise en œuvre des mesures et des plans d'action et suit périodiquement les indicateurs d'avancement et de résultats. Ces documents sont présentés en CSSCT.

En France, des fiches pratiques de prévention ont été développées et mises à la disposition des collaborateurs portant sur les gestes et postures, le télétravail, les bonnes pratiques à adopter en open space, et le risque routier. À l'occasion de la Semaine Européenne de la Sécurité et Santé au travail, la Direction des Ressources Humaines a organisé un jeu-concours permettant aux collaborateurs de tester leurs connaissances en matière de sécurité routière au travers d'un quiz, s'appuyant sur les bonnes pratiques et consignes de sécurité disponibles sur l'intranet.

En complément de ces fiches, des modules d'e-learning ont été élaborés en interne avec des salariés experts des thèmes abordés (pompier volontaire, médecin), portant sur la sécurité incendie, la manipulation des extincteurs et les gestes de premier secours.

Par ailleurs, Cegedim a une nouvelle fois relayé l'opération Octobre Rose auprès de ses collaborateurs, afin de contribuer à la sensibilisation sur le cancer du sein.

Au Royaume-Uni, des secouristes ont été formés aux gestes de premiers secours et à la sécurité incendie.

Couverture santé

Dans tous les pays dans lesquels Cegedim opère, les collaborateurs bénéficient d'une couverture pour leurs frais de santé, qui peut être complétée par des dispositifs de prévoyance.

En France, des dispositifs de prévoyance Décès, Incapacité et Invalidité couvrent tous les collaborateurs, et un dispositif optionnel de maintien de la garantie Frais de santé est proposé aux anciens salariés. En 2023, le Groupe a décidé d'améliorer l'indemnisation des arrêts maladie au-delà des dispositions de la convention collective applicable en France, en alignant la couverture santé du personnel non-cadre sur celle des cadres. Les garanties relatives aux frais de santé ont par ailleurs été améliorées sans surcoût en 2025, avec notamment l'augmentation du forfait annuel pour les médecines douces.

Le Groupe s'attache à étendre progressivement les dispositifs de prévoyance et de couverture retraite à l'ensemble de ses collaborateurs dans le monde.

Qualité de vie au travail

En France, une démarche Qualité de Vie au Travail (QVT) est déployée avec des groupes de travail dédiés, dont les travaux sont restitués en Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail. Dans certaines filiales comme Cegedim Santé, des ambassadeurs Qualité de Vie au Travail sont nommés pour accompagner les collaborateurs, mettre en place des événements et créer un nouvel axe de communication en complément des échanges avec le management et les équipes RH.

Dans le cadre de la Journée mondiale de la Santé et de la Semaine pour la Qualité de Vie et des Conditions de Travail 2025, la Direction des Ressources Humaines a proposé à l'ensemble des collaborateurs une série de mini-webinaires autour du bien-être au travail pour relâcher la pression, préserver sa santé physique et recharger les batteries. L'opération a pris la forme d'une session par jour de 30 minutes, avec chaque jour une nouvelle thématique, portant notamment sur la gestion du stress, la fatigue liée aux écrans, la posture... proposant des exercices simples et accessibles à faire. Par ailleurs le site de production de Stains met à la disposition de ses employés pour les pauses un espace de lecture, de sieste et d'étirements.

À l'international, différentes initiatives sont également déployées, telles que des dispositifs encourageant les trajets domicile-travail à vélo en Allemagne et en Grande-Bretagne, des sessions de bien-être au travail en Égypte, ainsi qu'en Grande-Bretagne une séance mensuelle d'une heure dédiée au bien-être au travail, la prise en charge pouvant aller jusqu'à 400 £ pour des activités liées à la santé et au bien-être, et des interventions de spécialistes en santé mentale. D'autres mesures visent à alléger la charge mentale des collaborateurs, telles que la prise en charge d'heures de ménage à domicile en Allemagne, ou une assistance pour les soins et le transport en cas d'enfant malade en Espagne.

Activités physiques et sportives, un axe important de la qualité de vie au travail

Dans le cadre de notre engagement en faveur de la santé et du bien-être et des employés, Cegedim encourage activement la participation à des activités physiques et sportives. Des courses solidaires sont régulièrement proposées aux collaborateurs, et certains CSE proposent des cours de sport ou prennent en charge une partie des frais d'inscription à des clubs de sport. Voici quelques-uns des événements organisés en France en 2025 :

- Cegedim a proposé à ses collaborateurs de participer au Marathon de Paris avec un dossard solidaire au profit de Gustave Roussy, premier centre de lutte contre le cancer en Europe. L'entreprise a pris en charge les frais d'inscription, et a versé un don de 5 000 euros pour chaque participant au profit de Gustave Roussy, proposant ainsi d'allier challenge sportif et contribution au financement de la recherche contre le cancer.
- La deuxième édition de la Cegedim Football Cup a également été organisée, une occasion de partager un moment sportif et convivial entre collègues, avec pour 2025 une grande nouveauté : un second tournoi 100 % féminin. Cet événement est ouvert à tous les collaborateurs, qu'ils(elles) soient des joueurs(es) expérimentés(es) ou simplement des passionnés(es) de football.
- Au mois de septembre 2025, Cegedim s'est une nouvelle fois engagé aux côtés de l'association Imagine for Margo pour lutter contre le cancer des enfants. Depuis 13 ans, cette association organise des courses solidaires pour collecter des fonds et accélérer la mise en place de traitements innovants. Cegedim a pris en charge les frais d'inscription de l'ensemble des collaborateurs qui ont souhaité y participer ainsi que de leurs proches, et a versé un don de 200 € à l'association pour chaque participant.
- Cette année encore, la BU Cegedim Assurances a proposé aux collaborateurs du Groupe de participer aux Foulées de l'Assurance, événement sportif convivial dont elle est partenaire, qui met l'accent sur l'activité physique au profit de la santé cardiaque. Les frais d'inscription des collaborateurs sont pris en charge, et pour chaque inscription 6 € ont été reversés à ADICARE, association ayant pour objectif de soutenir et de faire connaître la recherche en cardiologie et chirurgie cardiaque. Elle participe notamment à la création, la mise en place, l'équipement et le fonctionnement de centres de recherche.

Les sociétés à l'international proposent également différentes opérations à leurs collaborateurs en faveur du sport, comme la prise en charge partielle des abonnements à des clubs de sport en Allemagne et en Égypte, la location de terrains et l'organisation de tournois au Maroc, ou encore des clubs de vélo et de marche au Royaume-Uni. En Roumanie, les employés disposent d'un terrain qui leur est réservé pour jouer au football chaque semaine, et en mai, Cegedim Service Center a organisé un grand événement de team building en extérieur, avec de multiples activités sportives comme le football, le volley ou le badminton.

Résultats (S1- 14)

Grâce à la démarche d'amélioration continue et aux actions menées depuis de nombreuses années, la qualité de vie au travail constitue un impact positif sur les collaborateurs, et, au regard des résultats obtenus avec un taux de fréquence et un taux de gravité très en deçà de la moyenne notamment en France, la santé et la sécurité représente un risque net faible pour Cegedim. À ce titre, ces enjeux ne font pas l'objet de cibles quantitatives. Le Groupe poursuit ses initiatives afin d'améliorer en continu la santé et la sécurité ainsi que la qualité de vie au travail des collaborateurs.

Résultats pour la santé et sécurité des employés (S1- 14)

Proportion d'employés couverts par le système de santé et sécurité du Groupe	99,4 %
Nombre de décès résultant d'accidents du travail et de maladies professionnelles	0
Nombre d'accidents	38
Taux de fréquence des accidents ⁽¹⁾	3,17
Nombre de cas de maladies professionnelles	0
Nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail et de décès dus à des accidents du travail, de maladies professionnelles et de décès dus à des maladies professionnelles	2 434
Taux de gravité des accidents ⁽²⁾	0,20

Nous considérons que la protection sociale et l'accès aux congés familiaux sont essentiels pour soutenir la santé et le bien-être des employés. Ces dispositifs leur garantissent l'accès aux soins de santé, une sécurité financière en cas d'événements imprévus et un meilleur équilibre entre vie professionnelle et personnelle.

Pourcentage de salariés ayant droit à des congés familiaux (S1-15)⁽³⁾

Proportion des salariés ayant droit aux congés familiaux	99,9 %
Proportion des salariés ayant pris des congés familiaux, dont :	3,96 %
Femmes	69 %
Hommes	31 %

(1) Pour le calcul des taux de fréquence et de gravité, nous avons pris en compte le nombre d'heures travaillées théorique, sans retraiter les absences et heures supplémentaires.

(2) Indicateur volontaire non requis par la CSRD.

(3) Ce pourcentage recouvre des obligations légales ou des dispositifs volontaires mis en place par le Groupe Cegedim. Ce pourcentage recouvre les collaborateurs dans les pays suivants : Espagne, Égypte, France, Grande-Bretagne, Maroc, et Roumanie.

6.3.2.5 | Recruter et conserver les talents

IRO matériel défini dans l'analyse de double matérialité	Description de l'IRO matériel
Recrutement et rétention des salariés hautement qualifiés	Impact positif lié à la politique de stages et d'apprentissage, grâce auquel le Groupe contribue à former des étudiants
	Risque potentiel lié à la difficulté d'attirer les bons candidats et de retenir les employés qualifiés
	Opportunité liée au recrutement des stagiaires et apprentis à l'issue de leur formation dans l'entreprise

Politique

Le Groupe Cegedim mène une politique de l'emploi active, avec une démarche renforcée ces dernières années pour répondre aux enjeux de fidélisation des collaborateurs, en particulier pour les métiers en tension ou spécialisés tels que la R&D, ainsi que les experts métiers de la paie et de l'assurance. Cette politique s'inscrit dans une vision à long terme, visant à soutenir la croissance du Groupe tout en valorisant et en développant les talents au sein de l'entreprise.

La politique de recrutement couvre toutes les activités et tous les pays du Groupe dans lesquels Cegedim opère, tout en veillant à contenir l'évolution de la masse salariale à un niveau de croissance raisonnable. Elle porte aussi bien sur le recrutement des nouveaux talents que sur le processus de mobilité interne, en vue de favoriser l'évolution professionnelle des collaborateurs au sein du Groupe. La politique de recrutement et de gestion des talents est portée par la Directrice des Ressources Humaines Groupe, qui supervise les équipes de recrutement et de management de proximité, responsables de sa mise en œuvre.

La diminution des émissions de carbone et la transition vers une empreinte environnementale réduite étant engagées depuis plusieurs années dans une optique à moyen et long terme, elles n'ont pas d'impact significatif sur la politique de l'emploi du Groupe.

Actions et résultats en matière d'attractivité

Cellule RH dédiée

Afin de répondre aux enjeux ambitieux de recrutement des business units, la Direction des Ressources Humaines a mis en place une cellule dédiée au niveau du Groupe, composée de la Directrice RH Groupe, d'une personne de l'équipe SIRH, et du référent métier recrutement. La cellule expérimente de nouvelles solutions et partenariats, tels que la multiplication des bourses à l'emploi, des partenariats portant sur la recherche de profils en R&D, la réflexion autour de nouveaux dispositifs notamment liés à l'intelligence artificielle, la veille technologique et la recherche de solutions innovantes. Cette démarche d'amélioration continue a pour objectif d'identifier des opportunités d'amélioration, qu'il s'agisse d'adapter les outils existants ou d'en introduire de nouveaux, afin de faire évoluer et d'optimiser le processus de recrutement du Groupe.

Cooptation

Cegedim a mis en place depuis plusieurs années une politique de cooptation. Son objectif est de gratifier les collaborateurs qui transmettent des candidatures dont les profils répondent aux besoins opérationnels et se reconnaissant dans les valeurs du Groupe.

Depuis 2023, un nouvel outil de cooptation a été mis en place en France permettant :

- Pour les collaborateurs, de coopter encore plus facilement sur des offres existantes ou en candidature spontanée ;
- Pour l'équipe RH, de suivre le nombre de cooptations réalisées dans le Groupe et leur état d'avancement, et d'encourager la cooptation avec des challenges spécifiques.

En complément de ce dispositif permanent, des campagnes exceptionnelles sont parfois organisées pour les postes en pénurie avec des montants de prime renforcés. Cette politique a porté ses fruits avec 73 embauches cooptées et confirmées en France en 2025.

Développement des partenariats

Afin de développer la visibilité et la marque employeur de Cegedim, tout en facilitant l'accueil et la formation des étudiants, les sociétés du Groupe ont établi des partenariats avec plusieurs organismes de formation. Ainsi, en 2025, des collaborations ont été mises en place ou poursuivies avec une quinzaine d'institutions en France, au Maroc en Égypte et en Roumanie, parmi lesquelles on peut citer :

- Cegedim Service Center collabore avec la Faculty of Business Administration in Foreign Languages (FABIZ-ASE) et la Faculté d'Ingénierie en Langues Étrangères au sein de l'Université POLITEHNICA de Bucarest.
- Cegedim Maroc a conclu trois partenariats avec la Faculté des Sciences de Gestion ISIAM-Agadir, avec l'École Polytechnique à Agadir pour le recrutement dans les domaines du développement et de la sécurité informatique, et l'EMAA Business School à Agadir pour le recrutement de gestionnaires d'assurance YOUCODE.

Ces partenariats se traduisent principalement par une participation aux événements organisés par ces établissements, nous donnant l'opportunité de présenter le Groupe, ses filiales et ses activités. Nous proposons aux étudiants de ces organismes des stages, des contrats en alternance ou en apprentissage, ainsi que des opportunités d'embauche en contrat à durée indéterminée.

Accueil et intégration des stagiaires et alternants

Le Groupe propose en France et à l'international des stages aux étudiants ou jeunes diplômés, qui constituent chez Cegedim des tremplins vers l'embauche destinés à être transformés en postes pérennes dans les entreprises du Groupe.

En parallèle, depuis 2020, le Groupe Cegedim a mis en place en France une Communauté Alternants afin de favoriser les échanges et de faciliter leur intégration dans l'entreprise, animée toute l'année par l'équipe RH avec des temps d'échange, des jeux-concours, afterworks... En 2025, le taux de conversion des stagiaires et alternants en CDI était de 30 %, vs 37 % en 2024⁽¹⁾.

Actions et résultats en matière de rétention

Évolution professionnelle et mobilités internes

Cegedim considère l'évolution professionnelle comme l'un des vecteurs essentiels de motivation et de réussite de ses collaborateurs. C'est la raison pour laquelle Cegedim a souhaité faire de ce sujet prioritaire un objectif suivi au plus haut niveau de l'entreprise. Lorsqu'un poste est vacant, la priorité est donnée à la recherche de candidats en interne. Les possibilités de mobilité interne, qu'elle soit géographique, transversale ou hiérarchique, permettent aux salariés d'élargir leur expérience et leurs compétences, et contribuent au transfert des connaissances entre les différentes entités du Groupe. Au niveau du Comité de Direction des Ressources Humaines Groupe, une commission mobilité promeut l'évolution professionnelle et étudie les demandes de mobilité interne. En 2025, 734 mobilités internes ont été réalisées dans le Groupe.

En Roumanie, Cegedim Service Center propose un accompagnement individuel assuré par la communauté « CSC Coaching », à destination des collaborateurs expérimentés souhaitant faire évoluer leur parcours professionnel. Huit collaborateurs ont bénéficié de ce dispositif en 2025, et deux personnes sont actuellement en cours de certification en accompagnement du développement et de la transformation des compétences afin de répondre à ces demandes.

Partage de la valeur

En France, Cegedim a mis en place un accord de participation ainsi que des accords d'intéressement spécifiques aux activités et business units. Ces accords font l'objet d'échanges et d'évolutions chaque année. En 2025, plus de 8,3 millions d'euros ont été versés aux collaborateurs Cegedim France au titre de l'épargne salariale.

Les supports de placement offrent plusieurs options de placement solidaire et les collaborateurs ont la possibilité d'investir dans un FCPE composé à plus de 90 % d'actions Cegedim.

En 2024, pour la première fois depuis la création du Groupe, Cegedim a ouvert son capital à l'ensemble des collaborateurs français. Ce programme d'actionnariat salarié « Cegedim en actions » a permis aux employés d'acquérir des actions Cegedim avec une décote de 30 % par rapport au prix du marché. Cette opération a été un succès, avec plusieurs centaines de collaborateurs bénéficiaires qui ont souscrit un total de 100 000 titres.

Cible

Cegedim a souhaité établir un objectif en matière de promotion interne, permettant de s'assurer que le développement professionnel au sein du Groupe demeure un levier de fidélisation des collaborateurs.

		Référence	Résultats	Cible à 2030
	Faire progresser le ratio de promotions internes	Année	Valeur	2025
		2024	7,1 % ⁽²⁾	7,2 %

Le ratio de promotions internes correspond au nombre de changements de fonction associés à une augmentation de la rémunération, rapporté à l'effectif ayant au moins 2 ans d'ancienneté.

(1) Chiffre 2024 initialement publié de 84 %, recalculé à 37 % suite à erreur.

(2) Chiffre 2024 initialement publié de 8 %, recalculé à 7,1 % suite à erreur.

6.3.2.6 | Former et développer les compétences

IRO matériel défini dans l'analyse de double matérialité	Description de l'IRO matériel
Formation et développement des compétences	Impact négatif potentiel lié à la perte de compétences et de chances des employés s'ils ne se forment pas régulièrement
	Risque potentiel sur la capacité d'innovation de l'entreprise si le développement des compétences des employés est insuffisant

Politique

Cegedim est conscient que la formation des collaborateurs et le développement de leurs compétences sont primordiaux pour la pérennité de ses activités. C'est la raison pour laquelle la formation et la mobilité interne sont des axes majeurs de la politique de Ressources Humaines, considérant l'évolution professionnelle comme l'un des vecteurs de motivation et de réussite des collaborateurs. À ce titre, ces sujets font l'objet de suivis au plus haut niveau de l'entreprise. La formation et le développement des compétences dans le Groupe Cegedim visent, ainsi, à assurer l'acquisition des compétences clés nécessaires pour répondre aux besoins stratégiques et opérationnels de l'entreprise, en favorisant également l'évolution individuelle de ses collaborateurs et le développement de l'expertise interne. Portée par la Directrice des Ressources Humaines du Groupe depuis plusieurs années déjà, cette politique qui couvre l'ensemble des employés du Groupe s'inscrit sur le long terme, et n'a pas fait l'objet de changements majeurs en 2025.

Actions et résultats

Formation

Les plans de formation sont établis chaque année par chaque Business Unit du Groupe en fonction de leurs priorités et enjeux stratégiques, ainsi que du développement des compétences des collaborateurs. En France, le catalogue de formations a fait l'objet d'une refonte en 2024 et répertorie par thématique toutes les formations disponibles. Depuis 2024, certaines équipes RH se sont également appuyées sur une cellule offshore de formation en Roumanie pour accompagner le déploiement des plans de formation. En France, le bilan des formations est présenté chaque année aux Comités Sociaux et Économiques.

E-learning

Cegedim a développé une plateforme interne d'e-learning permettant à tous ses collaborateurs d'accéder à de nombreux modules couvrant une large gamme de formations spécifiques au Groupe et ses activités. De nouveaux modules ont été mis en ligne en 2025, portant notamment sur l'IA Act.

Une plateforme d'e-learning externe proposant des modules de formation technique est également mise à la disposition des collaborateurs pour leur permettre de mettre à jour leurs connaissances sur les évolutions et nouvelles technologies liées à leur métier.

Au total, en 2025 nos collaborateurs ont suivi 23 992 heures de formation en e-learning.

Évaluation annuelle (S1-13)

Le Groupe s'assure que chaque employé soit accompagné dans son parcours professionnel et progresse vers les objectifs souhaités, en mettant en place une campagne d'évaluation annuelle. Les entretiens annuels d'évaluation sont menés par l'ensemble des managers, et permettent de dresser un bilan avec chaque collaborateur sur ses besoins de formation ainsi que son parcours d'évolution professionnelle. En 2025, 82 % des employés du Groupe ont participé à des entretiens d'évaluation de leurs performances et d'évolution de carrière, sans écart significatif entre les hommes (81 %) et les femmes (83 %).

Nombre de collaborateurs éligibles à un entretien annuel d'évaluation ⁽¹⁾	6 030
Proportion d'évaluations réalisées par rapport au nombre convenu par l'encadrement	87 %

Transmission des compétences

Enjeu fort pour le Groupe Cegedim, la transmission des compétences permet de garantir le partage des connaissances et de l'expertise au sein des équipes. Dans cette optique, certaines entités mettent en place des formations sur mesure en s'appuyant sur leurs propres collaborateurs, afin de répondre aux besoins spécifiques des métiers, de partager les bonnes pratiques et de transmettre les savoir-faire. C'est le cas en Roumanie, où Cegedim Service Center a mis en place le programme « Leadership CSC », avec 29 Team Lead ou référents formés.

(1) Collaborateurs en CDI ayant à minima un an d'ancienneté ou dont la période d'essai est validée lors de la campagne d'évaluation annuelle.

Des dispositifs de tutorat et de parrainage sont également déployés pour accompagner les mobilités internes ou l'intégration de nouveaux collaborateurs, transmettre les connaissances propres aux postes (processus, procédures, outils, organisation, etc.) ou à certains métiers, en France, au Royaume-Uni et en Roumanie. À titre d'exemple, Cegedim Business Services propose un tutorat de deux mois rémunérés pour chaque nouvel entrant, qui s'accompagne d'un parcours d'intégration d'une durée de plusieurs semaines alternant période de formation et mise en pratique, ainsi que des campus pour sensibiliser les collaborateurs sur des thèmes spécifiques comme le paramétrage de la paie. En Roumanie, Cegedim Service Center a organisé pour la 7^{ème} édition la Cegedim Academy, avec deux programmes de stages d'été ouverts aux étudiants et aux jeunes diplômés, ainsi que la Summer School qui a accueilli 6 étudiants en fin de cycle. À l'issue de ce dispositif, 4 stagiaires ont été recrutés en CDI.

Cible

Afin de s'assurer que les compétences de nos employés correspondent aux besoins opérationnels et stratégiques de l'entreprise, et favorisent leur évolution professionnelle, Cegedim a défini un objectif en ligne avec la politique de formation et de développement des compétences. Nota : grâce à une amélioration de la traçabilité des heures de formation mise en œuvre en 2025, la cible à 2030 a été portée à 14h de formation par an et collaborateur, vs 10h initialement.

	Augmenter le nombre d'heures de formation par collaborateur	Référence		Résultats	Cible à 2030
		Année	Valeur	2025	14
		2024	6,6	11,3	

Le nombre d'heures de formation par collaborateur correspond au total des heures de formation suivies rapporté à l'effectif total⁽¹⁾. La répartition femmes/hommes du nombre d'heures de formation par employé n'étant pas disponible pour l'ensemble du périmètre, le Groupe poursuit ses efforts pour améliorer la collecte des données.

6.3.2.7 | Veiller à l'égalité de traitement et à l'égalité des chances pour tous

IRO matériel défini dans l'analyse de double matérialité	Description de l'IRO matériel
Égalité de traitement et égalité des chances	Impact négatif lié à la sous-représentation des femmes occupant des postes de direction
Handicap	Impact négatif lié à la non-atteinte du taux minimum légal d'employés en situation de handicap (France)
	Risque financier lié à la non-atteinte du pourcentage minimum légal d'employés en situation de handicap (France)
	Impacts liés aux mesures proactives d'accompagnement dans l'emploi pour les employés en situation de handicap en France

Politique

Cegedim considère que la diversité sous toutes ses formes est source de richesse. Sous la supervision de la Directrice des Ressources Humaines du Groupe, la politique déployée par les Ressources Humaines vise à promouvoir un environnement de travail respectueux, équitable et inclusif, et à garantir que tous les employés du Groupe, indépendamment de leurs caractéristiques personnelles, aient les mêmes opportunités de développement professionnel et de progression. La Charte Éthique de Cegedim bannit toute discrimination ou harcèlement pour des raisons liées au genre, au handicap, à la situation familiale, aux préférences sexuelles, à l'âge, aux opinions politiques et philosophiques, aux convictions religieuses, à l'activité syndicale, aux origines ethniques, sociales, culturelles ou nationales.

(1) Le nombre d'heures de formation pour les collaborateurs en Roumanie a été comptabilisé en nombre d'heures « prévues » et non d'heures réellement suivies.

Actions et résultats

Égalité des chances et politique de rémunération

Le Groupe a une politique de recrutement équitable, qui veut ne laisser aucune place à la discrimination : la rémunération à l'embauche est basée uniquement sur les compétences et l'expérience, et par la suite son évolution s'appuie sur des critères objectifs liés à la performance et aux compétences de chacun. De ce fait, Cegedim ne prend pas d'engagements spécifiques portant sur des politiques d'inclusion ou d'action positive en faveur de membres de son personnel appartenant à des groupes particulièrement vulnérables. Chaque année, les managers mènent un entretien individuel avec chacun de leurs collaborateurs, afin notamment d'évaluer l'atteinte des objectifs fixés. Par ailleurs le Groupe acquiert tous les ans des études de rémunération afin de s'assurer que sa politique de rémunération est en phase avec le marché.

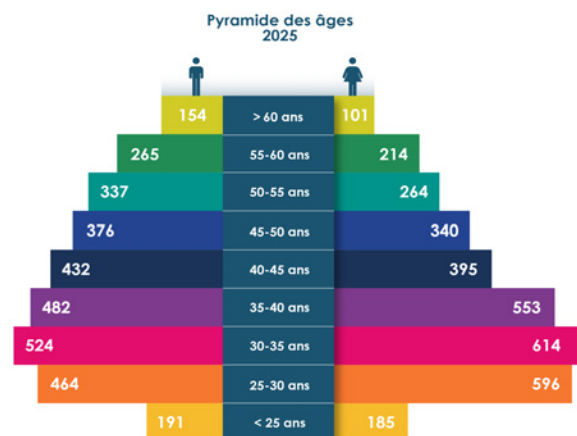
En France, un accord d'entreprise a été conclu portant sur l'accompagnement des représentants du personnel visant à mettre en place des garanties d'évolution de leur rémunération, et le Groupe est attentif à ce que les femmes de retour de congé maternité bénéficient d'une augmentation correspondant à la moyenne de leur statut.

Écarts de rémunération

Écart de rémunération entre femmes et hommes (S1- 16) ⁽¹⁾	25 %
Écart de rémunération annuelle totale entre la personne la mieux payée et la rémunération annuelle totale médiane de tous les employés (S1- 16)	25,9

Ces écarts de rémunération ont été calculés sur la base de la rémunération contractuelle fixe et variable pour l'ensemble des salariés du Groupe⁽²⁾.

La répartition de l'effectif du Groupe par tranches d'âge et genres est le résultat d'une politique RH active en matière de recrutement, de diversité et de gestion des carrières. Cegedim donne leur chance aux jeunes collaborateurs avec 26 % des collaborateurs âgés de 30 ans ou moins, et veille à l'employabilité de ses collaborateurs les plus expérimentés avec 20,6 % de collaborateurs âgés de 50 ans ou plus.



Handicap

Le Groupe Cegedim combat toute forme de discrimination et a la volonté de faciliter l'intégration des personnes en situation de handicap.

En France, une Cellule Handicap de 6 personnes a été mise en place et compte un membre de l'équipe RH dans chaque business unit ainsi que des membres de l'équipe RH Groupe, afin de traiter les questions liées au handicap au plus près du collaborateur. Elle accompagne les employés reconnus travailleurs handicapés, effectue un suivi régulier de leur dossier administratif, ainsi qu'un aménagement du poste et des horaires de travail si besoin. Dans ce cadre, Cegedim travaille étroitement avec l'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées (Agefiph) et Cap emploi.

Cegedim accorde cinq jours de congés payés supplémentaires aux travailleurs en situation de handicap afin de leur permettre d'accomplir leurs formalités administratives et de se rendre aux rendez-vous médicaux, ainsi qu'un accès prioritaire aux places de parking et aux places en crèche.

(1) Écart entre le salaire annuel contractuel brut moyen des hommes et des femmes, selon la formule figurant dans l'AR 98b de la CSRD.

(2) Un plan d'amélioration est en cours afin d'être en mesure de collecter les données des rémunérations réellement versées.

En 2025, de nombreuses opérations ont été engagées afin de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, et sensibiliser l'ensemble des collaborateurs :

- Sessions sur site de sensibilisation sur le handicap au travail et d'information sur la politique handicap du Groupe ;
- Pour la 29^e Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées, participation pour la 4^e année consécutive à DuoDay, un dispositif consistant à accueillir pour la journée une personne en situation de handicap afin de lui faire découvrir un environnement de travail ou un métier ;
- Participation pour la deuxième année consécutive au Festival Regards Croisés, un évènement mettant en lumière l'inclusion des personnes en situation de handicap à travers le cinéma ayant rassemblé plus de 1 200 participants et 51 films ;
- Visioconférence Sport et Handicap avec Martin Baron, joueur de cécifoot médaillé d'or aux Jeux Paralympiques en 2024, qui a partagé son parcours en tant que sportif de haut niveau et ingénieur informatique ;
- Participation l'Activ' Challenge organisé par l'Agefiph visant à promouvoir l'inclusion des personnes en situation de handicap, au cours duquel les collaborateurs ont été invités à relever des défis numériques pour tester leurs connaissances sur le handicap ;
- Organisation par Cegedim Business Services d'une journée de sensibilisation de ses étudiants au handicap, qui leur a permis de se confronter aux défis du quotidien liés à la cécité ou la surdité grâce à des ateliers immersifs.

La proportion d'employés en situation de handicap dans le Groupe est de 2,71 %, stable comparée à 2024 (S1- 12)⁽¹⁾. Bien que le Groupe n'ait pas fixé d'objectif quantitatif en la matière, il continuera à favoriser un environnement inclusif pour ses employés avec handicap, tout en travaillant à augmenter le pourcentage d'employés en situation de handicap reconnu afin d'atteindre le pourcentage requis par la loi.

Cible

Afin de soutenir notre engagement en faveur de l'équité et de l'égalité des chances, le Groupe s'est fixé un objectif visant à porter le pourcentage de femmes au sein des instances dirigeantes à 40 %.

		Référence		Résultats		Cible
		2024		2025		2030
	Faire progresser le ratio de femmes à des postes de direction (S1- 9)	Femmes	31 31,6 %	35 36 %	40 %	
		Hommes	67 68,4 %	63 64 %	60 %	

Dans le calcul de la cible, la définition du périmètre des « instances dirigeantes » (ou postes de direction) a pris en compte les critères suivants :

- Le positionnement en tant que niveau inférieur d'un ou deux niveaux à celui du Conseil d'Administration ;
- Les cadres exerçant des responsabilités requérant une grande autonomie dans la gestion de leur emploi du temps et la prise de décisions ;
- La dimension des organisations auxquelles ils sont rattachés, que ce soit en termes d'effectif ou de chiffre d'affaires.

En ce qui concerne le pourcentage de collaborateurs en situation de handicap, la politique de recrutement s'appuyant uniquement sur les compétences et l'expérience des candidats, Cegedim n'est pas en mesure de prendre d'engagements chiffrés sur l'évolution de ce pourcentage. C'est la raison pour laquelle cet enjeu ne fait pas l'objet d'une cible quantitative. Le Groupe poursuit ses initiatives afin d'améliorer en continu l'inclusion des personnes en situation de handicap.

⁽¹⁾ Le calcul de la proportion des salariés en situation de handicap a pris en compte le nombre de salariés ayant le statut légalement reconnu de travailleur avec un handicap rapporté à l'effectif total.

6.3.2.8 | Evolution de notre environnement externe (IROs spécifiques à l'entreprise)

IRO matériel défini dans l'analyse de double matérialité	Description de l'IRO matériel
Digitalisation de l'économie	
Facturation électronique	Opportunité de marché liée à l'évolution réglementaire permettant à l'entreprise de contribuer à la digitalisation de l'économie, source de croissance des effectifs Impact positif sur l'effectif, lié à l'offre de services de Cegedim, qui contribue à la digitalisation de l'économie
Intelligence artificielle (IA)	
Développement de services	Opportunité de marché liée à la commercialisation de nouveaux produits et services utilisant l'IA, source de développement des emplois qualifiés
Compétences des employés en matière d'IA	Risque de perte de compétitivité de l'entreprise lié à une inadéquation entre les compétences disponibles et les besoins stratégiques de l'entreprise
Evolution des emplois et des organisations	Impact potentiel lié aux mutations que le développement de l'IA va entraîner sur les emplois et les organisations

Digitalisation de l'économie : un levier de croissance pour Cegedim

La digitalisation de l'économie représente une opportunité majeure pour les entreprises du secteur de la Tech, accélérant ou ouvrant de nouveaux marchés pour Cegedim. L'entrée en vigueur de la facturation électronique en est une illustration, avec les solutions SY proposées par Cegedim Business Services. La digitalisation favorise également le développement de processus basés sur le traitement et l'automatisation des données, qui constituent des savoir-faire historiques de Cegedim. En accompagnant ses clients dans leur transition numérique, le Groupe met l'innovation au service de la création de valeur économique, tout en générant un impact positif pour ses parties prenantes.

Ces opportunités de marché contribuent à la croissance du Groupe et génèrent un impact positif pour ses collaborateurs, en favorisant l'emploi, l'évolution des compétences et les parcours de promotion interne.

Les informations relatives aux faits marquants et aux perspectives du Groupe Cegedim sont décrites au chapitre 3 du Document d'Enregistrement Universel.

Essor de l'intelligence artificielle (IA)

Le développement accéléré de l'IA représente une opportunité pour les entreprises qui sauront s'en saisir, mais également un risque de perdre en compétitivité si les compétences disponibles ne correspondent pas aux besoins stratégiques émergents.

Sur le plan social, l'IA aura probablement un impact significatif en termes de transformation des métiers, des processus et des organisations. Ces mutations devraient entraîner une évolution des compétences attendues pour certains emplois. Le Groupe Cegedim s'attache activement à anticiper et accompagner ces mutations, afin de faire de l'IA un accélérateur de la performance opérationnelle et de la capacité d'innovation. Le Groupe se mobilise à tous les niveaux pour prendre le virage de l'IA et rester à la pointe du marché dans son écosystème concurrentiel. Dans ce contexte, l'identification des besoins en compétences, le renforcement de la formation continue et la poursuite de la dynamique de mobilités internes constituent, entre autres, des leviers essentiels mis en œuvre par la Direction des Ressources Humaines pour sécuriser les parcours professionnels, préserver la capacité d'innovation et la compétitivité de l'entreprise. Pour des raisons de confidentialité, les plans d'action associés ne peuvent pas être rendus publics.

Les équipes R&D des différentes sociétés du Groupe sont mobilisées pour se saisir de l'IA comme d'un accélérateur d'innovation. Plusieurs évolutions ou sorties de nouveaux produits en 2025 en sont l'illustration :

- L'assistant de consultation du logiciel Maïia lancé par Cegedim Santé offre aux médecins de ville un gain de temps médical, grâce notamment à la retranscription de la consultation en écoute active et sélective, la génération d'un compte-rendu structuré automatisé et un enregistrement automatique des informations dans le dossier médical.
- Nouvelle solution proposée par Claude Bernard, éditeur de la base de médicaments éponyme et du moteur de facturation jFSE (300 000 professionnels utilisateurs), Claude Bernard IA offre aux professionnels de santé des recommandations fiables, sécurisées et directement exploitables dans leur pratique quotidienne. Une nouvelle étape a été franchie avec le lancement de Senior+ by Claude Bernard IA, un assistant IA spécifiquement conçu pour accompagner les médecins généralistes lors des consultations les plus complexes, en particulier celles concernant les patients âgés. Intégrée directement au logiciel métier du médecin généraliste, cette nouvelle solution affiche automatiquement des informations médicales fiables, contextualisées et à forte valeur ajoutée, offrant ainsi une aide précieuse au médecin pour renforcer la qualité de la consultation et gagner du temps médical.

Le Groupe Cegedim reste également très vigilant aux influences négatives possibles de l'IA, et à la disruption des modèles économiques existants, afin de les anticiper au mieux et d'être en mesure d'y faire face dans les meilleures conditions.

6.3.2.9 | Respects des droits humains et fondamentaux (S1- 17)

Politique relative au respect des droits humains

Dans tous les pays où Cegedim opère, le Groupe s'engage à respecter l'ensemble des législations applicables, ainsi que la Déclaration universelle des droits de l'homme, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, et les Conventions de l'Organisation Internationale du Travail, portant notamment sur la liberté syndicale, l'interdiction du travail des enfants, l'élimination du travail forcé et de toute forme de discrimination. Ces engagements sont explicitement repris dans la Charte Éthique, elle-même annexée aux règlements Intérieurs. Les équipes de la Direction des Ressources Humaines veillent au respect de ces engagements.

Le Groupe réalise pratiquement l'intégralité de son chiffre d'affaires dans l'Union Européenne, zone dans laquelle le risque de violation des droits humains est relativement faible. Pour les activités offshore, l'emploi direct par Cegedim constitue la norme, ce qui nous permet de garantir le respect des réglementations locales ainsi que des standards internationaux mentionnés précédemment.

Par ailleurs, afin de limiter le risque de violation des droits humains dans le cadre de nos relations commerciales, nous avons mis en place depuis 2021 une Charte des Achats Responsables, qui décrit les normes minimales auxquelles Cegedim adhère, et qu'il attend en retour de la part de ses partenaires commerciaux, quel que soit leur rang. Elle fait référence à la Déclaration universelle des droits de l'homme et aux Conventions de l'OIT, et couvre notamment les aspects relatifs :

- Aux droits de l'homme ;
- À l'âge minimum d'admission à l'emploi ;
- Au travail forcé et à l'esclavage ;
- Au droit d'organisation et de négociation collective ;
- À la liberté syndicale ;
- À la discrimination ;
- Aux conditions de rémunération ;
- À la sécurité des travailleurs ;
- À l'éthique des affaires et la lutte contre la corruption ;
- Au respect de l'environnement.

Au regard de ces éléments, l'analyse de double matérialité a conclu que les impacts, risques et opportunités en matière de droits humains ne sont pas matériels pour le Groupe. Nous demeurons pleinement engagés pour identifier d'éventuels risques de violations, tant au sein de nos activités que dans notre chaîne de valeur - incluant les utilisateurs finaux – et à prendre les mesures nécessaires pour les prévenir, les atténuer et y remédier le cas échéant.

Cas, plaintes en matière de droits humains

En 2025 :

- Aucun incident grave en matière de droits de l'homme affectant le personnel de l'entreprise, ou de cas de non-respect des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, de la déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, n'a été relevé.
- Aucun incident grave en matière de droits de l'homme affectant les utilisateurs finaux des produits et services du Groupe n'a été relevé.

En conséquence, le Groupe n'a encouru aucune sanction, amende, pénalité ni obligation d'indemnisation des dommages en découlant.

Salaire décent (S1- 10) ⁽¹⁾

En 2024, 97,5 % des employés du Groupe ont perçu un salaire décent. Les quelques employés en dessous de ce seuil sont principalement des stagiaires, des alternants ou des apprentis.

(1) Résultat publié volontairement, cette information étant considérée comme non matérielle au sens de la CSRD.

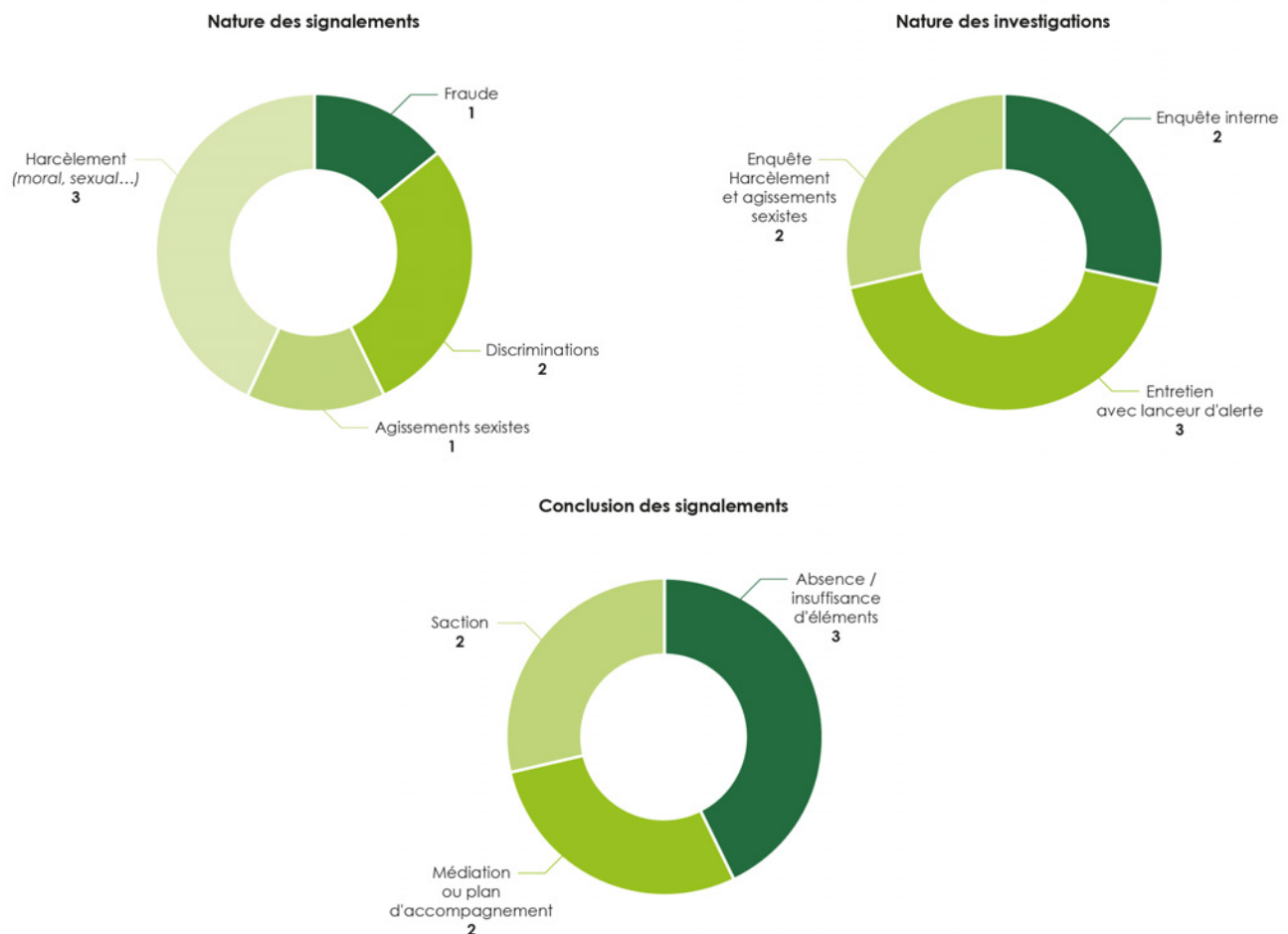
Autres natures de signalements

Conformément à la loi dite Sapin II du 9 décembre 2016 relative à la lutte contre la corruption, et à la loi du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte, les collaborateurs de l'entreprise peuvent librement choisir le canal par lequel ils souhaitent adresser un signalement relatif à :

- Un crime, délit, toute violation du droit ou tentative de dissimulation d'une violation ;
- Une menace ou un préjudice grave pour l'intérêt général ;
- Un comportement illicite ou contraire à la Charte Ethique du Groupe.

En 2025, un signalement a été adressé par l'intermédiaire de canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations (y compris les mécanismes de réclamation) et, le cas échéant, auprès des points de contact nationaux pour les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (cf. chapitre 6.4.1).

D'autres signalements ont été transmis directement aux managers, à la Direction des Ressources Humaines, aux Référénts harcèlement ou aux Représentants du personnel, reflétant la confiance des collaborateurs que leur signalement soit traité en toute confidentialité, avec neutralité et la plus grande rigueur. Chaque signalement fait systématiquement l'objet d'une enquête. À l'issue de celle-ci, et selon la nature des faits constatés, différentes mesures peuvent être mises en œuvre : renforcement des dispositifs de contrôle interne, médiation ou accompagnement spécifique, actions de communication et de sensibilisation, voire engagement de procédures disciplinaires. En 2025, la Direction des Ressources Humaines du Groupe a recensé sept signalements, tous clôturés à la date de publication du présent rapport.



En France, en complément des dispositifs légaux, la Direction des Ressources Humaines a mis en place en coopération avec le CSE et la CSSCT une procédure spécifique pour lutter contre le harcèlement, avec des référents internes et externes que les collaborateurs peuvent saisir s'ils font face à un agissement sexiste ou à une situation de harcèlement. En interne, il s'agit de référents de l'entreprise et du CSE. En externe, le collaborateur peut s'adresser à un psychologue, à des organismes spécialisés, à la médecine du travail, à l'inspection du travail... En fonction de la gravité du signalement, la procédure prévoit que la CSSCT et le CSE soient impliqués dans la conduite de l'enquête.

6.3.3 | Engagés sur la qualité et la sécurité des données de nos parties prenantes (S4)

6.3.3.1 | Impacts, Risques et Opportunités relatifs aux utilisateurs finaux (SBM- 3)

Compte tenu de la diversité des activités du Groupe, les utilisateurs finaux de nos produits et services ont des profils très variés : employés d'une entreprise multinationale, patients de professionnels de santé, adhérents d'une mutuelle ou d'une compagnie d'assurance à titre d'exemple. Les utilisateurs finaux susceptibles d'être concernés par les IRO matériels sont, ainsi, les personnes dont les données personnelles sont traitées ou stockées au moyen de l'une de nos solutions. Les IRO matériels ayant un impact sur les personnes portent sur l'ensemble de ces utilisateurs finaux, à l'exception de l'accessibilité, qui ne concerne que ceux en situation de handicap.

Bien que les IRO liés à la protection des données personnelles et à la cybersécurité soient un enjeu majeur pour un grand nombre d'entreprises, ils le sont particulièrement pour notre Groupe, qui opère notamment dans le secteur de la santé et peut traiter des données sensibles. La protection des données personnelles et la cybersécurité sont donc au cœur de notre stratégie et de nos activités. Le Groupe a adopté de nombreuses mesures (décrites dans le chapitre qui suit) pour avoir un haut niveau de protection des données de nos parties prenantes, en suivant les protocoles de sécurité les plus rigoureux et en observant l'ensemble des réglementations applicables. Néanmoins, il est important de préciser que le risque d'un incident de sécurité ne peut jamais être complètement éliminé, avec des menaces liées à la cybersécurité qui évoluent constamment.

L'opportunité de marché liée à la maîtrise des procédures de sécurisation des données personnelles concerne les utilisateurs finaux de nos solutions en Europe, tandis que la commercialisation de solutions numériques permettant de pallier pour partie à une couverture médicale insuffisante porte sur les utilisateurs finaux français uniquement.

IRO matériel défini dans l'analyse de double matérialité	Standard	Description de l'IRO matériel
Violation des données personnelles	ESRS S4	Impact négatif potentiel relatif à la violation de données personnelles, en particulier de données de santé Risque financier et réputationnel relatif à la violation de données personnelles, en particulier de données de santé
Rançongiciel	Spécifique à l'entreprise	Risque réputationnel et financier en cas de blocage de l'accès de certains de nos clients à leurs données Impact négatif potentiel lié aux conséquences humaines, financières et réputationnelles en cas de blocage de l'accès à notre système d'information
Atteinte à la sécurité des données	Spécifique à l'entreprise	Impacts potentiels négatifs liés aux conséquences financières, réputationnelles et humaines en cas de violation des données affectant leur disponibilité, leur intégrité et leur confidentialité Risque financier et réputationnel et en cas de violation de données affectant leur disponibilité, leur intégrité et leur confidentialité
Datacenters souverains	ESRS S4	Impact positif lié à la maîtrise des procédures de sécurisation des données personnelles de nos clients Opportunité de marché liée à la maîtrise des procédures de sécurisation des données personnelles de nos clients

Ces sujets, au cœur du modèle d'affaires et des enjeux de Cegedim, font l'objet de politiques et d'indicateurs en interne, qui ne peuvent être publiés par souci de confidentialité :

- Les indicateurs relatifs à la sécurité des infrastructures et des systèmes d'information sont intégrés au système de management intégré mis en place par cegedim.cloud dans le cadre de ses certifications, avec pour objectif de maintenir le programme au meilleur niveau. Pour des raisons de confidentialité, ces informations ne peuvent être rendues publiques. Le Groupe poursuit ses initiatives afin d'améliorer en continu la sécurité de ses systèmes d'information.
- Conformément au RGPD, la protection des données personnelles est soumise à une obligation de moyen et non de résultat.

6.3.3.2 | Assurer la sécurité de nos infrastructures, de notre système d'information et de nos produits et services

Assurer la sécurité de notre système d'information

Politique de management du système de sécurité de l'information et organisation

Le management du système d'information du Groupe Cegedim s'articule autour de :

- La Politique de Sécurité des Systèmes d'Information (PSSI), qui décrit les règles de sécurité à appliquer au sein du Groupe en accord avec les objectifs de sécurité ;
- La Charte de Sécurité des Systèmes d'Information, qui récapitule les mesures pratiques d'utilisation des ressources du SI.

Applicables à l'ensemble des entités du Groupe Cegedim, sans restriction d'activité, de site géographique, de personnel, d'actif ou d'information, ces documents sont signés par les utilisateurs et annexés au contrat de travail. La Politique de Sécurité des Systèmes d'Information est portée par le Directeur Cybersécurité du Groupe, qui supervise le Responsable Sécurité des Systèmes d'Information du Groupe et les Responsables de la Sécurité informatique (RSI), ainsi que les Référents Sécurité des business units dans la mise en œuvre de la politique.

Les règles et recommandations qui sont définies dans la politique de sécurité visent à protéger l'information sous toutes ses formes - orale, papier, électronique - et notamment à en préserver la confidentialité, l'intégrité, la disponibilité et l'auditabilité. Elles concernent le système d'information (réseaux, ordinateurs, logiciels, données, moyens de communication et de reproduction), ainsi que les informations échangées par oral, par écrit et leur protection physique dans les locaux de l'entreprise ou à l'extérieur. Les filiales du Groupe Cegedim déclinent et précisent les règles de cette politique en un corpus documentaire encadrant la sécurité sur le périmètre de leurs activités métiers, la PSSI du Groupe représentant le minimum obligatoire de règles à appliquer. Des clauses spécifiques sont ajoutées au contrat de travail des collaborateurs opérant dans des périmètres sensibles relatifs aux données, à la confidentialité, et à la propriété intellectuelle.

Mise en œuvre depuis plusieurs années, cette politique s'inscrit dans une perspective de long terme et n'a pas connu de changement majeur en 2025.

Management du système de sécurité de l'information

Cegedim.cloud, société du Groupe en charge de l'ensemble de ses systèmes d'information, que ce soit en termes d'infrastructure comme de ressources humaines, a mis en place un Système de Management Intégré (qualité, sécurité, énergie et environnement) certifié ISO 20000-1:2018, ISO 27001:2022, ISO 27017:2015, ISO 27018:2019 et HDS, ISO 14001 :2015 et ISO 50001:2018, couvrant la fourniture de services cloud : IaaS, PaaS, infogérance système et applicative, services managés de cybersécurité, colocation.

La société cegedim.cloud a également obtenu la certification HDS v2, mettant en avant son engagement pour une gouvernance de sécurité de l'information solide, avec des protocoles avancés de gestion des risques, de contrôles d'accès et de traçabilité. Depuis 2024, cegedim.cloud dispose également de la qualification SecNumCloud version 3.2 pour son offre CegNumCloud Secured IaaS, démontrant un niveau de sécurité parmi les plus élevés du marché.

En phase projet, nous identifions et intégrons les exigences de sécurité au lancement de chaque nouveau projet informatique, métier ou de développement de logiciel. En l'absence d'exigences spécifiques à la demande de l'équipe projet ou du client, les exigences de sécurité standards du Groupe et de la filiale concernée s'appliquent.

Analyses de risques

Les stratégies d'analyses de risques se basent sur des référentiels et méthodologies reconnues (EBIOS Risk Manager ou COSO ERM selon les métiers), les Business Impact Analysis (BIA) pour la continuité, ainsi que les Analyses d'Impact relatives à la Protection des Données (AIPD) et les Analyses d'Impact sur le Transfert des Données (AITD) concernant le RGPD. Les analyses de risques sécurité visent à identifier et évaluer les risques sur les données en termes de disponibilité, d'intégrité, de confidentialité et d'auditabilité, et à définir un plan de traitement des risques piloté au niveau de chaque filiale concernée. Elles sont également menées au niveau des projets au sein des différentes filiales, leur granularité ainsi que les méthodes utilisées étant fonction de la sensibilité et des besoins de sécurité identifiés à l'initialisation du projet.

Contrôle interne et gestion des fournisseurs

Cegedim a adopté depuis 2012 une démarche de contrôle interne conforme à la norme internationale ISAE 3402 de Type II (*International Standard on Assurance Engagements*). Cette norme, issue de la réglementation américaine Sarbanes Oxley (SOX), implique que les fournisseurs des entreprises qui y sont soumises doivent également être audités relativement aux risques financiers. L'évaluation est réalisée annuellement par un auditeur tiers reconnu par l'*Auditing Standards Board of the American Institute of Certified Public Accountants*.

Les sociétés et activités couvertes par ce référentiel sont les suivantes :

Référentiel	Sociétés et périmètre d'activité
ISAE 3402 Type II	cegedim.cloud sur l'intégralité de ses activités
	Cegedim Business Services pour les pratiques RH et Paie, Dématérialisation fiscale de factures et documents, et Transparency Process Outsourcing
	CETIP sur l'intégralité de ses activités
	Cegedim Activ' pour la réalisation de prestations de services en mode SaaS, en infogérance ou en hébergement technique

La gestion des fournisseurs informatiques est un processus du Système de Management Intégré mis en place par cegedim.cloud, qui a pour objectif de piloter la relation, de mesurer les performances des fournisseurs et de garantir que les documents contractuels entre les parties sont en adéquation avec les exigences de sécurité de cegedim.cloud, tout au long de la relation et du cycle de vie. Les fournisseurs sont évalués sur la qualité, l'innovation, la sécurité et le coût du service délivré.

Audits de sécurité des systèmes d'information

Le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information du Groupe définit annuellement les objectifs de sécurité des systèmes d'information pour le Groupe et ses filiales en accord avec la Direction Générale. Le déploiement des actions nécessaires à l'atteinte de ces objectifs est suivi mensuellement lors de Comités Sécurité Groupe, auxquels participent les Référents Sécurité de chaque entité. Un programme d'audits réguliers de la sécurité du système d'information est établi et mis en œuvre chaque année, constitué d'audits première, seconde et tierce partie, de scans de vulnérabilité, ainsi que de tests d'intrusion.

Certifications, labels, qualifications et attestations de conformité

Société	Périmètre	Certifications
Cegedim.cloud (FR) ⁽¹⁾	Fourniture de services cloud : IaaS, PaaS, infogérance système et applicative, services managés de cybersécurité, colocation	ISO 20000-1:2018 ISO 27001:2022 ISO 27017:2015 ISO 27018 : 2019 ISO 14001:2015 ISO 50001:2018
	Hébergeur d'infrastructure Physique et Hébergeur Infogéreur pour les activités de 1 à 6 1. La mise à disposition et le maintien en condition opérationnelle des sites physiques permettant d'héberger l'infrastructure matérielle du système d'information utilisé pour le traitement des données de santé. 2. La mise à disposition et le maintien en condition opérationnelle de l'infrastructure matérielle du système d'information utilisé pour le traitement de données de santé. 3. La mise à disposition et le maintien en condition opérationnelle de l'infrastructure virtuelle du système d'information utilisé pour le traitement des données de santé. 4. La mise à disposition et le maintien en condition opérationnelle de la plateforme d'hébergement d'applications du système d'information. 5. L'administration et l'exploitation du système d'information contenant les données de santé. 6. La sauvegarde de données de santé.	HDS V2
	Datacenters localisés au 114 et 137 rue d'Aguesseau à Boulogne Billancourt, et au 323 rue Pierre-Gilles de Gennes à Labège	European Code of Conduct for Energy Efficiency in Data Centres
	Offre CegNumCloud Secured IaaS	SecNumCloud version 3.2
Cegedim Santé (FR)		ISO 27001:2022 HDS v2
Cegedim Activ (FR)	Réalisation de prestations de services en mode SaaS, en infogérance ou en hébergement technique Label Dora Trust	ISO 20000-1:2018 ISO 22301:2019 ISO 27001:2022 ISO 27701:2019
Cegedim SA	Dématérialisation fiscale des factures et documents Cegedim Business Services sous la marque Sy Business	ISO 27001:2017
Cegedim SA	E-Trust : tiers de confiance numérique accrédité par l'ANSSI	eIDAS
Cegedim Rx (UK)	Fourniture du support, de la maintenance des systèmes d'information pour les pharmacies ainsi que Cyber Essentials+	ISO 27001:2017
RESIP (FR)	Catégorie « recherche et développement, conception et fabrication des logiciels d'aide à la prescription et à la dispensation médicale » pour la mise en œuvre du Système de Management de la Qualité de la Base Claude Bernard Label Dora Trust	ISO 13485
	Agrément de la Haute Autorité de Santé (HAS) et marquage dispositif CE classe I pour la Base Claude Bernard	

(1) cegedim.cloud agit en tant que pourvoyeuse centralisée de « l'énergie informatique » du Groupe, permettant ainsi à l'ensemble des sociétés du Groupe de mener leurs activités numériques. Par conséquent, les certifications de cegedim.cloud couvrent de facto l'ensemble des sociétés du Groupe.

Assurer la sécurité de notre infrastructure

Une infrastructure sûre, résiliente et durable

Nous nous appliquons à mettre en œuvre une sécurité robuste pour nos sites et datacenters. Agissant dans le secteur des technologies et services liés à l'information, Cegedim a pour priorité d'apporter à ses clients et partenaires une entière satisfaction concernant la sécurité des systèmes et des données. La sécurité est une préoccupation constante et primordiale du Groupe afin de limiter les effets d'évènements pouvant affecter les actifs, produits et infrastructures. Ceci se traduit par une politique de maîtrise des risques, qu'ils soient de nature physique (incendies, inondations ou autres catastrophes naturelles, pannes d'électricité), ou de cybersécurité (ransomware, intrusion, etc.).

Architectures à très haute disponibilité

Le Groupe possède une large expertise dans les activités d'infogérance, de gestion de flux financiers et de documents dématérialisés. Ces activités, du fait de leur caractère hautement stratégique et sensible, ont conduit les équipes informatiques du Groupe à concevoir et à mettre en œuvre des moyens et des architectures à très haute disponibilité répondant à des exigences de sécurité élevées, notamment aux normes d'hébergement des données de santé à caractère personnel. Nous proposons ainsi à nos clients une prestation complète en cloud privatif, que ce soit en mode IaaS (*Infrastructure as a Service*), PaaS (*Platform as a Service*) ou SaaS (*Software as a Service*), en s'appuyant sur ses capacités d'hébergement et la mise en œuvre de Plans de Continuité et de Reprise d'Activité (PCA/PRA).

Continuité d'activité et de service

Le Groupe met en œuvre des stratégies de continuité d'activité et de service, exploitant la répartition géographique de ses centres et l'état de l'art des technologies informatiques. Certains risques industriels sont également couverts par des polices d'assurance adéquates. Malgré l'augmentation des menaces de cybercriminalité, nous maintenons notre niveau de qualité de service auprès de nos clients. Une équipe sécurité dédiée, expérimentée dans l'hébergement de données critiques, est en charge de la sécurité opérationnelle, en conjonction avec un SOC (*Security Operation Center*) en 24/7. Les filiales du Groupe Cegedim disposent d'une organisation sécurité interne propre à chacune, coordonnée au niveau central. Dans une démarche d'amélioration continue de la sécurité de ses systèmes d'information, nous nous engageons à investiguer toute vulnérabilité remontée par les collaborateurs, les clients ou les tiers via une adresse mail dédiée.

Sensibilisation des collaborateurs

L'ensemble des collaborateurs du Groupe Cegedim sont régulièrement sensibilisés aux règles et bonnes pratiques en matière de sécurité des systèmes d'information, et si applicable aux réglementations ou dispositions spécifiques pour leur périmètre d'activité. Ces sensibilisations peuvent être réalisées en présentiel ou par le biais d'e-learning, qui font l'objet d'un suivi managérial. Lorsque cela est approprié, les différentes entités peuvent définir un plan de sensibilisation spécifique applicable à leur périmètre, complémentaire aux actions dispensées au niveau du Groupe. En 2025, l'ensemble des collaborateurs du Groupe ont suivi 2 352 heures de formation sur la sécurité du système d'information.

Par ailleurs, lors de la mise au rebut des matériels, des dispositions permettent d'assurer que les données sont préalablement supprimées. L'échange standard de médias non soumis à destruction physique est conditionné à l'exécution d'un formatage de haute sécurité. Enfin les documents papier classifiés interne, confidentiel ou secret sont passés au broyeur pour destruction.

Assurer la qualité et la sécurité de nos produits

Certifications produits

Les produits et solutions du Groupe Cegedim respectent des standards stricts et leur qualité se voit reconnue par des certifications et agréments :

France	Belgique	Royaume-Uni
SesamVitale	Ehealth	NHS
HAS	MyCareNet	EMIS
DMP	Hub et coffre-fort	TPP
LAP	Recip-e	MHRA
TLSi	VIDIS	Research Ethics Approval
e-santé (CDS/MSP)	SAM V2	
e-Prescription	BelRAI	
e-Carte Vitale		
ANSM		
Séguir		
Certification Système de caisse		

6.3.3.3 | Assurer la protection et la sécurité des données personnelles

Politique de protection des données personnelles

Définie avec la Direction Juridique du Groupe sous l'égide de la Direction Générale et avec le soutien de la DSSI (Direction de la Sécurité des Systèmes d'Information), la Politique de protection des données personnelles décrit les mesures mises en œuvre par le Groupe Cegedim en vue d'une protection adéquate des données personnelles qu'il peut être amené à traiter, que ce soit en tant que responsable de traitement ou sous-traitant. Elle a vocation à s'appliquer à toutes les filiales du Groupe, en France comme à l'international, ainsi qu'à toutes les activités de traitement qu'il réalise. Intégrée à la Charte Éthique du Groupe, cette politique rappelle les grands principes directeurs en matière de traitement des données :

- Respect des finalités ;
- Proportionnalité et loyauté ;
- Pertinence et minimisation ;
- Conservation ;
- Sécurité ;
- Responsabilité ;
- Droit d'accès et de rectification ;
- Respect des bases légales des traitements.

Afin de tenir compte de la diversité de ses métiers et d'être au plus près des opérations et des clients, Cegedim a fait le choix de nommer des Délégués à la Protection des Données ou Data Protection Officers (DPO) dans ses différentes business units. Leur mission consiste à :

- Informer, sensibiliser et conseiller le responsable de traitement ou le sous-traitant ainsi que les collaborateurs qui procèdent à un traitement de données ;
- Contrôler le respect du RGPD et des règles internes ;
- Conseiller pour la réalisation des analyses d'impact et vérifier leur bonne mise en œuvre ;
- Être le point de contact notamment quand il s'agit de coopérer avec la CNIL.

La veille réglementaire menée par la Direction Juridique du Groupe ainsi que par les DPO sur leurs secteurs d'activités respectifs permet de s'assurer de la prise en compte des évolutions légales de manière continue. Mise en œuvre depuis de très nombreuses années, cette politique s'inscrit dans une perspective de long terme et n'a pas connu de changement majeur en 2025.

Prise en compte des impacts potentiels relatifs aux utilisateurs finaux

Les produits et services de Cegedim étant principalement destinés aux professionnels, nos principaux enjeux en matière de protection des données personnelles découlent généralement de notre rôle de sous-traitant au sens du RGPD, mais Cegedim peut également être responsable de traitement pour certaines de ses solutions. À ce titre, nous collaborons et dialoguons régulièrement avec nos clients afin de tenir compte dans nos décisions des impacts réels et potentiels sur les personnes dont ils traitent les données. Ce dialogue est mené conjointement par le responsable commercial en charge du client associé au DPO de l'entité à laquelle il appartient. La gestion des données personnelles est systématiquement intégrée aux clauses contractuelles, avec nos clients comme nos fournisseurs, et peut faire l'objet d'avenants autant que nécessaire tout au long de la vie du contrat.

Conformément au RGPD, lorsque cela est requis, nous menons une Analyse d'Impact sur la Protection des Données (AIPD).

Les canaux mis à la disposition des utilisateurs finaux pour soumettre leurs questions ou faire valoir leurs droits concernant le traitement de leurs données personnelles varient en fonction du rôle de Cegedim au regard du RGPD :

- Lorsque Cegedim agit en tant que responsable de traitement, les utilisateurs finaux peuvent adresser leurs demandes via une adresse e-mail ou postale indiquée sur le site internet ou l'application correspondante, ou sur les documents contractuels précisant les mentions légales relatives à la protection des données personnelles. Les utilisateurs peuvent également saisir la ligne d'alerte éthique (cf. chapitre 6.4.1).
- Lorsque Cegedim intervient en tant que sous-traitant, il revient au responsable de traitement de définir et de communiquer aux utilisateurs finaux les canaux appropriés pour toute question relative à leurs données personnelles. Celui-ci peut ensuite transmettre les demandes à Cegedim si notre intervention s'avère nécessaire ou si des demandes nous sont adressées directement.

En cas d'impact négatif matériel sur des utilisateurs finaux, le processus est géré par le DPO de l'entité concernée, en collaboration avec la Direction Juridique du Groupe, la DSSI, et en lien avec la Direction de la Communication si une approche transverse s'avère nécessaire. Selon la nature de l'incident, le RGPD et la Loi informatique et Libertés en France définissent des mesures graduées, incluant les canaux de communication associés, auxquelles Cegedim se conforme. Un suivi est assuré pour garantir que chaque situation soit traitée jusqu'à sa résolution.

Actions et résultats

Le choix d'un cloud interne et souverain

La grande majorité des données de Cegedim et de ses clients sont hébergées et infogérées en interne, bénéficiant ainsi de la sécurité des infrastructures, de l'organisation et des processus de cegedim.cloud. Cette approche internalisée et souveraine constitue une opportunité en matière de protection des données personnelles :

- Les données restent strictement localisées au sein de l'Union Européenne, éliminant ainsi le risque de transfert vers des pays tiers ;
- En maîtrisant la sécurité et la performance de son système d'information, le Groupe conserve une totale autonomie dans la mise en œuvre des mesures nécessaires pour atteindre le plus haut niveau de sécurité du marché, et de réduire ainsi les risques liés à la protection des données.

En 2025, aucun incident grave en matière de droits de l'homme liés aux utilisateurs finaux de nos solutions n'a été relevé.

Sensibilisation des collaborateurs

L'ensemble des collaborateurs du Groupe Cegedim sont régulièrement sensibilisés aux règles et bonnes pratiques en matière de protection des données personnelles, et si applicable aux réglementations ou dispositions spécifiques pour leur périmètre d'activité. Ces actions de sensibilisation menées à travers des sessions animées par la Direction Juridiques, les RSSI, les DPOs, ainsi que par le biais de parcours d'e-learning obligatoires, font l'objet d'un suivi managérial. Lorsque cela est approprié, les différentes entités peuvent définir un plan de sensibilisation spécifique applicable à leur périmètre, complémentaire aux actions dispensées au niveau du Groupe. En 2025, l'ensemble des collaborateurs du Groupe ont suivi 2 805 heures de formation sur la protection des données personnelles.

Les RSSI organisent par ailleurs régulièrement des exercices de simulation de gestion de crise pour les différentes entités du Groupe afin de tester la robustesse du dispositif mis en place. Ces exercices impliquent la participation des équipes opérationnelles des entités et des services supports concernés.

6.3.3.4 | Développer l'accessibilité numérique

IRO matériel défini dans l'analyse de double matérialité	Description de l'IRO matériel
Accessibilité des produits et services pour les personnes en situation de handicap	Impact négatif potentiel lié à l'accessibilité numérique de certains sites et applications du Groupe Risque relatif aux coûts d'adaptation en vue d'améliorer l'accessibilité de certains sites et applications du Groupe

Dans notre engagement en faveur de la durabilité et de l'inclusion, nous attachons une importance particulière à l'amélioration de l'accessibilité numérique pour les utilisateurs de nos solutions.

Ce sujet implique pour notre Groupe des situations très diverses, allant de quelques centaines d'utilisateurs sur certains sites, à plusieurs milliers lorsqu'il s'agit d'applications utilisées par nos clients ou les adhérents de nos clients. S'agissant d'une obligation réglementaire, il fait l'objet de points d'avancement réguliers avec certains de nos clients, mais ne donne pas lieu à une consultation formelle des parties prenantes. Les canaux mis à la disposition des utilisateurs finaux pour soumettre leurs questions ou faire valoir leurs droits varient en fonction du rôle de Cegedim :

- Lorsqu'il s'agit d'un site web, un logiciel ou une application propre à Cegedim, les utilisateurs finaux peuvent adresser leurs demandes directement sur la page de contact du site internet ou du logiciel correspondant.
- Lorsqu'il s'agit d'un logiciel ou d'une application commercialisée auprès de nos clients pour l'exercice de leurs activités, ce sont eux qui déterminent alors les modalités de contact avec les utilisateurs finaux.

Au regard du très grand nombre de solutions numériques proposées par nos différentes entités, ce sujet est adressé et piloté par chacune d'entre elles, afin d'être intégré au plan de travail des personnes concernées. Comme indiqué dans la loi n° 2023-171 du 9 mars 2023, le plan d'action consiste à :

- Recenser les sites et applications existants ;
- Identifier ceux devant être exclus du dispositif, lorsque la technologie, parfois ancienne, ne permet pas une mise en conformité, ou en cas de charge disproportionnée ;
- Pour les autres, réaliser un audit permettant de déterminer, déployer et suivre un plan de mise en conformité ;
- Former les développeurs aux attendus en matière d'accessibilité numérique, afin de les prendre en compte dans les développements en cours et à venir.

S'agissant d'une obligation réglementaire, ce sujet, piloté par le Comité de direction de chaque entité, ne fait pas l'objet de cibles au niveau Groupe pour la gestion des impacts, risques et opportunités matériels.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la Politique numérique responsable du Groupe et dans une démarche d'amélioration continue et n'a, de ce fait, pas connu de changement majeur en 2025. Par ailleurs, aucun problème ou incident grave en matière de droits de l'homme liés aux utilisateurs finaux de nos solutions n'a été signalé.

6.3.3.5 | Innover pour améliorer l'accès à la santé

IRO matériel défini dans l'analyse de double matérialité	Description de l'IRO matériel
Contribuer à faciliter l'accès aux soins	Opportunité de marché liée à la commercialisation de solutions numériques permettant de pallier pour partie à la couverture médicale insuffisante
Contribuer à améliorer la qualité des soins	Impact positif lié à l'utilisation des données traitées par le Groupe pour la recherche médicale et aux solutions d'aide à la dispensation de traitement pour les professionnels de santé

Contribuer à améliorer l'accès à la santé

En France, la désertification médicale continue de s'intensifier, avec près d'un quart de la population résidant dans une zone dite prioritaire, où la pénurie de médecins atteint un niveau critique. Parallèlement, le nombre de médecins généralistes en activité continue de diminuer. Face à cette préoccupation sociétale d'ampleur, Cegedim se positionne comme un acteur de référence, en proposant des solutions adaptées et de qualité pour répondre à ces enjeux.

Certaines des solutions développées par Cegedim Santé constituent une réponse pour pallier le manque de personnel médical et les difficultés d'accès aux soins liées à l'éloignement des patients. En facilitant la prise en charge, elles contribuent à améliorer la couverture des territoires confrontés à une pénurie de professionnels et de structures de santé. Par ailleurs, la digitalisation des opérations optimise la coordination des soins grâce à une transmission sécurisée des documents nécessaires, garantissant ainsi un parcours patient plus fluide. En réduisant les déplacements, ces solutions améliorent le confort des patients et bénéficient à l'ensemble de la communauté, en diminuant l'empreinte environnementale conséquence de l'éloignement géographique.

Maiia, plateforme de services en ligne pour les professionnels de santé

Cegedim Santé est un acteur majeur du numérique en santé, qui propose un écosystème de solutions aux professions médicales et paramédicales pour la gestion de leur activité, leur pratique au quotidien et la coordination des parcours de soins. Plateforme de services en ligne de Cegedim Santé, Maiia propose aux professionnels de santé un agenda et la prise de rendez-vous en ligne pour leurs patients, la téléconsultation et le télésoin, la téléexpertise, ainsi qu'une messagerie instantanée sécurisée pour faciliter la coordination pluriprofessionnelle. Avec ses solutions utilisées par plus de 25 000 professionnels de santé, Maiia a pour vocation de les aider à se concentrer sur le soin de leurs patients, d'améliorer l'accès à la santé pour tous, et de fluidifier les parcours de soins.

En 2024, Cegedim Santé a été référencé Ségur pour la connexion de Maiia à la plateforme numérique du Service d'Accès aux Soins (SAS), en cours de déploiement sur l'ensemble du territoire français. Cette plateforme, mise en place par les pouvoirs publics, vise à faciliter l'orientation des patients par les régulateurs vers des professionnels de santé en ville lorsque leur situation ne relève pas d'une urgence médicale. L'objectif est d'améliorer la prise en charge des soins non programmés pour participer au désengorgement des services d'urgences. Ainsi, les créneaux disponibles sur Maiia des professionnels de santé qui l'autorisent sont visibles sur la plateforme par les régulateurs/opérateurs de soins non programmés du SAS, qui peuvent les utiliser pour orienter un patient.

Depuis 2024, Cegedim Santé a également noué un partenariat avec Médecins Solidaires, dont l'objectif principal est de redonner un accès aux soins de santé primaires aux populations en zones rurales sous-denses. À travers Maiia Médecin, sa nouvelle solution numérique de gestion de cabinet, Cegedim Santé a apporté à l'association le soutien organisationnel nécessaire au fonctionnement optimum des centres de santé solidaires, en simplifiant l'organisation des consultations médicales pour les médecins solidaires et en dégageant du temps de soins pour les patients.

L'assistant de consultation Maiia lancé en 2025 offre par ailleurs aux médecins de ville un véritable gain de temps médical. Cet assistant propose par exemple une retranscription de la consultation en écoute active et sélective, la génération d'un compte-rendu structuré automatisé, un enregistrement automatique des informations dans le dossier médical, permettant aux professionnels de santé de se concentrer davantage sur l'écoute, l'observation et l'interaction avec les patients pendant les consultations.

Par ailleurs, afin de favoriser le développement de la téléexpertise auprès des professionnels de santé, Cegedim Santé et Omnidoc ont noué un partenariat pour rendre leurs solutions interopérables. La téléexpertise, qui permet à un professionnel de santé requérant de solliciter, pour un patient, l'avis d'un professionnel médical à distance et de manière asynchrone, se développe. Elle améliore, sécurise et valorise les avis médicaux qui se faisaient auparavant par des canaux non sécurisés. Elle facilite l'accès à l'expertise médicale pour les requérants et leur permet d'optimiser le parcours de leurs patients.

Un partenariat a également été noué entre Maiia et deuxiemeavis.fr, visant à faciliter l'expertise médicale pour tous, un service qui permet aux médecins et à leurs patients d'obtenir en moins de 7 jours l'avis complémentaire d'un médecin spécialiste. Cette alliance permet d'apporter aux professionnels de santé un accès facilité à l'expertise dans les situations médicales complexes, tout en rendant les patients acteurs de leurs parcours de soins. Le service d'avis spécialisé sur dossier proposé par deuxiemeavis.fr est un service complémentaire de la téléexpertise, recommandé par le professionnel de santé à ses patients dans des situations médicales complexes. Toutes les spécialités médicales sont couvertes. Grâce aux partenariats que la société à mission deuxiemeavis.fr a noué avec le monde assurantiel santé et le monde associatif, les avis spécialisés sont gratuits pour les patients.

Améliorer la prise en charge des patients et contribuer à la sécurisation des prescriptions

Figurant parmi les bases de données médicales les plus utilisées en France, la Base Claude Bernard est une référence en matière d'information sur le médicament et les produits de santé. Intégrée à de nombreux logiciels utilisés notamment par les médecins et pharmaciens, elle est reconnue par les autorités sanitaires pour son rôle dans l'amélioration de la prise en charge des patients et d'aide à la sécurisation des prescriptions.

Les dispositifs médicaux de Claude Bernard permettent d'aider à analyser les prescriptions, à détecter les interactions médicamenteuses et les contre-indications, et à optimiser la dispensation des traitements. Ces services de prévention, d'aide au diagnostic et de prise en charge du patient, sont interfacés aux logiciels d'aide à la prescription et à la délivrance utilisés par plus de 150 000 professionnels de santé en officine, en cabinet médical, dans les maisons de santé pluridisciplinaires et les établissements de soins : hôpitaux, cliniques et Ehpad...

Claude Bernard a obtenu en 2025 le marquage CE classe IIb pour ses API, Dispositifs Médicaux d'aide à la sécurisation des prescriptions et des dispensations.

Contribuer à la recherche médicale

Dans un environnement scientifique, technique et réglementaire fort, Clinityx est une société spécialisée dans la recherche sur les données de vie réelle en santé, qui a pour vocation d'aider les acteurs académiques et industriels (laboratoires pharmaceutiques, medtech) à exploiter et sécuriser les données de santé pour la conduite d'études scientifiques.

Pour cela, les équipes de Clinityx :

- Déploient des Entrepôts de Données de Santé (EDS) appariés au SNDS (Système National des Données de Santé), afin de collecter, sécuriser, traiter et enrichir des données de santé cliniques, biologiques, génomiques, radiologiques... ;
- Développent des solutions pour collecter et exploiter les données permettant d'identifier des motifs récurrents, des profils de patients à risque ou des facteurs causaux d'événements clés (décès, AVC, hospitalisations...) ;
- Réalisent des études de vie réelle de la protocolisation à la production du rapport final, en utilisant ses entrepôts ou toute autre base de données, afin de répondre à des questions portant sur les facteurs de risque, le fardeau de la maladie, parcours de soins...

L'ensemble de ces thématiques occupent une place centrale dans les activités de Cegedim, orientant sa stratégie ainsi que ses décisions. Pour des raisons de confidentialité, la stratégie, les plans d'action et les objectifs associés ne peuvent pas être rendus publics.

6.3.4 | Tableaux récapitulatifs des données sociales

Indicateur	2025	2024
Effectif Groupe		
Effectif total au 31/12/2025	6 487	6 659
Répartition de l'effectif par pays		
Allemagne	12	13
Belgique	29	28
Chili	2	2
Egypte	100	140
Espagne	135	112
France	4 136	4 186
Irlande	2	2
Italie	2	2
Maroc	1 323	1 386
Roumanie	542	583
Royaume-Uni	204	205
Répartition de l'effectif par type de contrat		
Salariés en CDI, dont :	6 222	6 396
Femmes	3 149	3 227
Hommes	3 073	3 169
EMEA	6 220	6 394
Amérique Latine	2	2
Proportion de salariés en CDI	95,9 %	96,1 %
Salariés en CDD, dont :	265	263
Femmes	113	114
Hommes	152	149
EMEA	265	263
Amérique Latine	-	-
Proportion de salariés en CDD	4,1 %	3,9 %
Répartition de l'effectif par temps de travail		
Salariés à temps plein, dont :	6 200	6 366
Femmes	3 040	3 113
Hommes	3 160	3 253
EMEA	6 198	6 364
Amérique Latine	2	2
Proportion de salariés à temps plein	95,6 %	95,6 %
Salariés à temps partiel, dont :	287	293
Femmes	222	228
Hommes	65	65
EMEA	287	293
Amérique Latine	-	-
Proportion de salariés à temps partiel	4,4 %	4,4 %
Âge moyen de l'effectif		
Âge moyen*	39,7	39,2
Ancienneté moyenne de l'effectif		
Ancienneté moyenne Groupe* (années)	7,5	7,1

Indicateur	2025	2024
Embauches		
Embauches Groupe*	1 119	1 571
Embauches cooptées		
Embauches cooptées (France uniquement)*	73	107
Taux de conversion des stagiaires et alternants en CDI		
Taux de conversion des stagiaires et alternants en CDI *	30 %	37 %
Mobilités internes		
Nombre de mobilités internes réalisées*	734	766
Départs		
Départs, dont :	923	924
Volontaires ⁽¹⁾	70,3 %	77,9 %
Involontaires ⁽²⁾	24,8 %	15,9 %
Retraite	4,9 %	6,2 %
Turnover		
Turnover Groupe	14,2 %	14 %
Santé et sécurité		
Proportion d'employés couverts par le système de santé et sécurité du Groupe	99,4 %	99,4 %
Nombre d'accidents	38	31
Taux de fréquence des accidents	3,17	2,59
Taux de gravité des accidents*	0,20	0,13
Nombre de cas de maladies professionnelles	0	0
Nombre de jours perdus en raison d'accidents du travail et de décès dus à des accidents du travail, de maladies professionnelles et de décès dus à des maladies professionnelles	2 434	2 033
Nombre de décès résultant d'accidents du travail et de maladies professionnelles	0	0
Protection sociale		
Proportion de collaborateurs bénéficiant d'une couverture pour* :		
La maladie*	100 %	100 %
Le chômage*	95 %	89 %
Les accidents du travail et handicaps pouvant en découler*	100 %	93 %
Les congés parentaux*	100 %	100 %
La retraite*	97 %	97 %
Congés familiaux		
Proportion de salariés ayant droit à des congés familiaux	99,9 %	100 %
Proportion de salariés ayant pris des congés familiaux, dont :	3,96 %	Donnée non disponible
Femmes	69 %	Donnée non disponible
Hommes	31 %	Donnée non disponible
Dialogue social		
Proportion de collaborateurs couverts par des représentants du personnel*	84,2 %	83,7 %
Proportion de collaborateurs couverts par des conventions collectives*	66,3 %	65 %

(1) Les départs volontaires comprennent : les démissions, les fins de période d'essai à l'initiative de l'employé et les ruptures conventionnelles.

(2) Les départs involontaires comprennent : les licenciements et les fins de période d'essai à l'initiative de l'employeur.

Indicateur	2025	2024
Parité des genres		
Collaborateurs femmes	3 262	3 341
Proportion de collaborateurs femmes	50,3 %	50,2 %
Collaborateurs hommes	3 225	3 318
Proportion de salariés hommes	49,7 %	49,8 %
Représentation des femmes dans la gouvernance et le management		
Proportion de femmes au Conseil d'Administration	40 %	40 %
Proportion de femmes occupant des postes de direction	36 %	31,6 %
Proportion de femmes managers*	44 %	41 %
Handicap		
Proportion d'employés en situation de handicap dans le Groupe	2,71 %	2,55 %
Égalité des chances		
Écart de rémunération entre femmes et hommes	25 %	26,6 %
Écart de rémunération annuelle totale entre la personne la mieux payée et la rémunération annuelle totale médiane de tous les employés	25,9	26,7
Index égalité professionnelle		
Index d'égalité professionnelle du Groupe (France uniquement) *	97	91
Formation et développement de compétences		
Nombre d'heures total de formation	76 137	40 047
Nombre d'heures de formation en e-learning	23 992	24 578
Nombre d'heures de formation en e-learning cybersécurité	2 352	3 765
Nombre d'heures de formation en e-learning protection des données personnelles	2 805	6 168
Proportion d'employés ayant bénéficié d'une formation*	32,6 %	35,3 %
Nombre moyen d'heures de formation par employé	11,3	6,6
Évaluation annuelle		
Proportion des employés du Groupe ayant participé à des entretiens d'évaluation de leurs performances et d'évolution de carrière, ventilée par :	82 %	76 %
Femmes	83 %	75 %
Hommes	81 %	77 %
Nombre de collaborateurs éligibles à un entretien annuel d'évaluation	6 030	5 699
Proportion d'évaluations réalisées par rapport au nombre convenu par l'encadrement	87,1 %	87,9 %
Salaire décent		
Proportion des employés du Groupe ayant perçu un salaire décent*	97,5 %	97,5 %
Cas, plaintes en matière de droits humains		
Nombre d'incidents en matière des droits humains	0	0
Nombre de signalements en matière de discrimination ou de harcèlement	5	Non disponible

* Informations non matérielles au titre de la CSRD, publiées volontairement.

6.4 | Gouvernance

6.4.1 | Processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à la gouvernance (IRO- 1)

Thèmes passés en revue lors de l'analyse de double matérialité :

- Culture d'entreprise ;
- Protection des lanceurs d'alerte ;
- Bien-être animal (non applicable) ;
- Dialogue politique et activités de lobbying ;
- Gestion des relations avec les fournisseurs et pratiques de paiement ;
- Corruption et pots-de-vin.

Culture d'entreprise et valeurs du Groupe Cegedim



Afin de faire vivre et de partager sa culture d'entreprise et ses valeurs, Cegedim recourt à différents canaux de communication :

- En interne auprès de ses collaborateurs, grâce au site intranet, à des newsletters au niveau du Groupe ou des business units, ou par le biais d'affichage sur site.
- En externe, le Groupe fait connaître et promeut ses valeurs grâce à son site internet, aux contenus partagés sur les réseaux sociaux, aux documents publiés, et lors d'événements.

Au début de l'année 2026, Cegedim a été reconnu parmi les meilleurs employeurs de France, figurant dans le Top 500 des meilleurs employeurs dévoilé par le Capital Magazine en partenariat avec Statista, atteignant la 20ème place du secteur high-tech. Cette distinction reflète la culture d'entreprise de notre Groupe, l'engagement pour l'égalité et le respect, et la volonté d'offrir à chacun la possibilité de se former, progresser et réussir collectivement. Au sein du Groupe, la réussite se construit ensemble : managers et collaborateurs unissent leurs forces pour créer un environnement où l'innovation et le talent de chacun sont valorisés.

Sur le fondement de ces valeurs, nous considérons que la culture d'entreprise du Groupe a un impact positif sur nos parties prenantes, sans pour autant que cela constitue un enjeu matériel selon les critères d'évaluation de l'analyse de double matérialité.

Protection des lanceurs d'alerte

Dans le respect de la loi dite Sapin II du 9 décembre 2016 relative à la lutte contre la corruption, et de la loi du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte, Cegedim a mis en place une ligne d'alerte éthique, qui permet à tout employé ou personne extérieure de faire part de manière confidentielle et sécurisée de toute préoccupation relative à :

- Un crime, délit, toute violation du droit ou tentative de dissimulation d'une violation ;
- Une menace ou un préjudice grave pour l'intérêt général ;
- Un comportement illicite ou contraire à la Charte Éthique.

La Charte Éthique du Groupe est signée par tous les nouveaux employés au moment de leur embauche et annexée aux règlements intérieurs. Elle est également accessible à toute partie prenante interne ou externe sur le site internet du Groupe, et décrit :

- Les différents canaux pouvant être utilisés pour adresser un signalement ;
- L'organisation et le traitement des signalements par le Comité Éthique ;
- La protection des lanceurs d'alerte contre toute forme de représailles.

Les collaborateurs peuvent faire part de leurs préoccupations à leurs managers, à leur Responsable RH, à un représentant du personnel, au Comité Éthique du Groupe ou à une autorité compétente. En France, ils peuvent également s'adresser à un Référént Harcèlement pour toute question relative à ce sujet.

Le Comité Éthique est composé de 4 membres permanents :

- La Directrice de la Communication Groupe et Membre du Conseil d'Administration, Présidente du Comité ;
- La Directrice Financière Groupe et Membre du Conseil d'Administration ;
- La Directrice des Ressources Humaines Groupe ;
- La Directrice Juridique Groupe.

En cas d'enquête du Comité Éthique, les principes de confidentialité et de présomption d'innocence sont respectés. Toute mesure de représailles directe ou indirecte à l'encontre d'un collaborateur qui effectue un signalement ne saurait être tolérée, et peut donner lieu à des sanctions disciplinaires telles que définies dans le règlement intérieur. Selon la nature et l'urgence du signalement, le Comité Éthique peut faire appel à tout dispositif approprié, y compris externe, afin d'en assurer le traitement le plus adapté, notamment pour les situations pouvant relever de corruption ou d'un manquement à la probité. Le Comité Éthique tient informé le Comité RSE a minima une fois par an du nombre de signalements reçus, et le cas échéant des suites qui y ont été données.

En 2025, un signalement a été adressé au Comité Éthique via la ligne d'alerte éthique, relatif à une potentielle escroquerie. Une enquête interne a été conduite et a conclu au respect des procédures internes, sans mise en évidence de collusion interne. Un plan de remédiation a été déployé afin de limiter l'exposition à ce type de risque, et l'entité concernée a déposé une plainte auprès du Procureur de la République.

À l'issue de l'analyse de double matérialité, nous sommes parvenus à la conclusion que les IRO relatifs à la protection des lanceurs d'alerte ne sont pas matériels pour Cegedim.

Engagement politique et activités de lobbying

Le Groupe Cegedim ne mène aucune activité ni ne prend aucun engagement visant à exercer une influence politique, y compris à travers des actions de lobbying. De manière très ponctuelle, certains collaborateurs peuvent être amenés à contribuer à des réunions de travail ou des travaux au sein d'organisations professionnelles, un seul exerçant cette activité à temps partiel.

Par ailleurs, aucun membre du Conseil d'administration de Cegedim n'a été membre d'une instance dirigeante au sein d'une administration publique (y compris d'un organisme de régulation) au cours de l'exercice écoulé ni au cours des cinq années précédentes.

À l'issue de l'analyse de double matérialité, nous sommes parvenus à la conclusion que les IRO relatifs à l'engagement politique et aux activités de lobbying ne sont pas matériels pour Cegedim.

Gestion des relations avec les fournisseurs et pratiques de paiement

Cegedim met en œuvre des pratiques de paiement responsables, transparentes et conformes aux exigences légales et réglementaires applicables. Le Groupe veille à respecter les dispositions légales relatives aux délais de paiement, notamment celles issues du Code de commerce et des réglementations nationales et européennes applicables dans les pays où il opère :

- Les délais de paiement sont clairement définis dans les contrats et conformes à la réglementation en vigueur ;
- Les workflows d'approbation et de paiement des factures sont sécurisés afin d'éviter les blocages ;
- Des outils de gestion dématérialisée permettent un suivi en temps réel des factures et des échéances.

Cegedim s'applique à respecter la législation applicable en matière de délai de règlement pour tous ses partenaires commerciaux, et ce, sans faire de distinction en fonction de leur taille ou de leur typologie. Afin de s'en assurer de façon robuste, l'entreprise a réalisé différents paramétrages directement dans l'ERP⁽¹⁾ :

- Mise en place d'un délai de règlement standard de 60 jours à compter de la date de facture ;
- Identification des dispositions légales différant de ce délai standard, avec une prise en compte aussi automatisée que possible afin de limiter le risque de retard ;
- Suivi du délai de règlement par société.

À fin décembre 2025, le DPO constaté (délai moyen paiement des fournisseurs) est de 56 jours (vs. 44,6 jours en 2024), calculé sur la moyenne des quatre derniers mois l'année. Le délai de règlement standard de Cegedim est de 60 jours à compter de la date de facture. En-dehors de ce délai standard, des traitements spécifiques sont mis en place dans l'ERP pour tenir compte de dispositions légales ou contractuelles :

- Lorsqu'il s'agit d'une disposition légale, les délais spécifiques sont déterminés en fonction du code APE ou du compte comptable correspondant. Ces délais sont ensuite programmés pour l'ensemble des fournisseurs concernés.
- Lorsqu'il s'agit de conditions contractuelles particulières, la personne en charge du contrat en informe le service Comptabilité, afin d'affecter le délai de règlement correspondant au fournisseur.

La mise en œuvre de cette politique et de ces mesures fait l'objet d'un suivi régulier, ne nécessitant pas de ce fait un plan d'action particulier. Aucune société du Groupe ne fait l'objet d'une procédure judiciaire en cours concernant des retards de paiement.

Le Groupe entretient un dialogue régulier avec ses fournisseurs et prestataires afin d'identifier les difficultés éventuelles et d'améliorer en continu ses pratiques, et, le cas échéant, de mettre en place les actions correctives qui s'avèreraient nécessaires. Ces engagements sont repris dans notre Politique Achats Responsables, accessible en ligne à nos parties prenantes sur le site internet du Groupe.

A l'issue de l'analyse de double matérialité revue en 2025, nous sommes parvenus à la conclusion que les IRO relatifs aux pratiques de paiement des fournisseurs ne sont plus matériels pour Cegedim.

Toutefois, de manière volontaire, Cegedim a fait le choix de formaliser un engagement concrétisant notre volonté de développer nos relations d'affaires avec les entreprises du secteur de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). C'est dans ce cadre qu'en 2024, le Groupe s'est engagé à multiplier par cinq ses achats auprès des entreprises adaptées ou d'insertion.

		Référence		Résultats			Cible à 2030
	Développer les achats auprès des entreprises adaptées ou d'insertion	Année	Valeur	2024	2025	Évolution vs année de référence	
		2023	32 349 €	46 215 €	44 560 €	+ 38 %	+ 500 %

Corruption et pots-de-vin

Cegedim est engagé dans la lutte contre la corruption sous toutes ses formes. Dans le respect de la Convention des Nations Unies contre la corruption, de la Convention de l'OCDE sur la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales et de la loi dite Sapin II du 9 décembre 2016 relative à la lutte contre la corruption, le Groupe a mis en place un dispositif de lutte contre la corruption et le versement de pots-de-vin. Celui-ci s'appuie sur une cartographie des risques, tenant compte des pays dans lesquels le Groupe opère, de nos secteurs d'activité, de la typologie de clients, ainsi que des volumes et des montants des transactions.

Un incident en matière de corruption pouvant avoir des conséquences négatives significatives pour Cegedim, nous avons conclu qu'il s'agit d'un enjeu matériel pour l'entreprise.

(1) Pour des raisons de disponibilité et de significativité des données, ces informations ainsi que le calcul du DPO portent sur les achats réalisés par les sociétés du Groupe en France, qui représentent plus de 90% des achats du Groupe en 2025.

6.4.2 | Prévention de la corruption (G1- 1/ G1- 3/ G1- 4)

IRO matériel défini dans l'analyse de double matérialité	Description de l'IRO matériel
Dispositif de prévention de la corruption	Risque lié à l'inadéquation partielle du dispositif de prévention de la corruption
	Impact négatif potentiel lié aux conséquences humaines, financières et réputationnelles en cas d'inadéquation partielle du dispositif de prévention de la corruption
Manquement à la probité	Risque non nul d'incident malgré l'existence d'un dispositif de prévention de la corruption
	Impact négatif potentiel lié aux conséquences humaines, financières et réputationnelles en cas d'incident relatif à un manquement à la probité

Politique de lutte contre la corruption

Cegedim est engagé dans la lutte contre la corruption sous toutes ses formes, dans tous les pays dans lesquels le Groupe est présent.

Dans ce cadre, Cegedim a mis en place un dispositif de prévention de la corruption conforme à la loi Sapin II, ayant pour objectif de prévenir, détecter et sanctionner toute forme de corruption, de manquement à la probité ou comportement contraire à l'éthique, piloté par la Direction Générale du Groupe.

Ce dispositif s'applique :

- Aux membres de la gouvernance et aux dirigeants ;
- À tous les collaborateurs ;
- À tous nos partenaires commerciaux, qu'il s'agisse de nos clients, fournisseurs, prestataires de services, sous-traitants, consultants, intermédiaires et distributeurs ;
- À toute personne agissant pour le compte du Groupe.

La Charte Éthique du Groupe traduit l'engagement de Cegedim en matière d'éthique et de conduite des affaires : aucun avantage indu (financier ou non) ne peut être offert, promis, sollicité ou accepté dans le but d'influencer une décision ou d'obtenir un avantage injustifié. Elle est signée par tous les nouveaux employés, annexée au contrat de travail, et accessible à toute partie prenante externe sur le site internet du Groupe. En cas de mise à jour, elle est présentée en CSE puis adressée par voie électronique à chaque collaborateur. Elle se veut pragmatique et didactique avec des exemples concrets, afin de faciliter sa compréhension et prise en compte au quotidien.

À ce titre, le Groupe s'engage à :

- Agir avec intégrité, transparence et équité ;
- Refuser toute pratique illicite ou contraire à l'éthique ;
- Mettre en place des mécanismes de prévention, de détection et de contrôle adéquats.

Un dispositif d'alerte interne confidentiel est en place, permettant à toute partie prenante interne ou externe de signaler, de bonne foi, tout comportement suspect ou contraire à la présente politique. Les signalements peuvent être effectués en toute confidentialité, et aucune mesure de représailles ne peut être prise à l'encontre d'une personne ayant effectué un signalement de bonne foi (cf. chapitre 6.4.1).

Des contrôles internes réguliers sont menés par la Direction du Contrôle Interne et des Risques Groupe afin de :

- Vérifier le respect de la Charte Éthique du Groupe ;
- Identifier les zones de risque ;
- Évaluer l'efficacité des dispositifs mis en place ;
- Demander la mise en œuvre des actions correctives si nécessaire.

La politique est une tolérance zéro envers toute forme de corruption, qu'elle soit active ou passive, publique ou privée. Toute violation de la Charte Éthique peut entraîner :

- Des sanctions disciplinaires proportionnées à la gravité des manquements constatés ;
- La résiliation si nécessaire de contrats avec les partenaires concernés ;
- Des poursuites judiciaires si les faits le justifient.

S'agissant d'une obligation réglementaire, la lutte contre la corruption ne fait pas l'objet de cibles définies au niveau du Groupe pour la gestion des impacts, risques et opportunités matériels, dès lors que, conformément à la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016, elle relève d'une obligation de moyens et non de résultat.

Plan d'action et résultats

Cartographie des risques

Dans le cadre de son dispositif de conformité et conformément à ses engagements en matière d'éthique des affaires, le Groupe a établi et mis à jour depuis plusieurs années une cartographie des risques de corruption couvrant l'ensemble de ses activités, visant à identifier, analyser et hiérarchiser les situations d'exposition potentielles.

Régulièrement mise à jour, cette cartographie a fait l'objet en 2025 d'une refonte complète afin de tenir compte de l'évolution des activités du Groupe, de son organisation, et de son environnement réglementaire et concurrentiel. Cette démarche a permis d'actualiser les scénarios de risques et de revoir la hiérarchisation des risques dans un premier temps bruts, puis nets au regard des dispositifs de maîtrise en place. En ligne avec les meilleures pratiques, la refonte de la cartographie a été menée de concert avec la Direction des Risques et du Contrôle interne, afin d'assurer la cohérence avec la cartographie générale des risques du Groupe (cf. DEU chapitre 7).

Suivant les dispositions légales ainsi que les recommandations et guides de l'Agence Française Anti-corruption (AFA), la méthodologie mise en œuvre vise à adopter une approche structurée et documentée de l'identification et de l'évaluation des risques, constituant le fondement du dispositif de prévention de la corruption du Groupe Cegedim. Elle repose notamment sur :

- Le recensement des activités, des processus opérationnels et des zones géographiques d'intervention ;
- La conduite d'entretiens avec les directions opérationnelles et fonctionnelles ;
- L'examen des différents facteurs de risque, qu'ils soient sectoriels ou propres au Groupe.

Chaque risque identifié fait l'objet d'une évaluation selon sa probabilité, la gravité de ses impacts potentiels (financiers, juridiques, réputationnels et opérationnels), et la prise en compte de facteurs aggravants, permettant d'établir dans un premier temps la hiérarchisation des risques bruts. Dans un second temps, l'évaluation de l'efficacité des dispositifs de maîtrise existants permet de hiérarchiser les risques nets, et de mettre à jour les plans d'actions en fonction des niveaux d'exposition constatés.

À l'issue de ce processus, la cartographie mise à jour a été présentée et validée par les instances de direction et de gouvernance, et permet de poursuivre la démarche d'amélioration continue du dispositif de prévention et de détection de la corruption.

Sensibilisation et formation

Le Groupe a mis en place un dispositif de sensibilisation et de formation destiné à ses instances de gouvernance, à ses dirigeants et à l'ensemble de ses collaborateurs, adapté aux responsabilités et aux fonctions exercées.

- En premier lieu, une formation a été dispensée à l'ensemble des membres du conseil d'Administration et des dirigeants du Groupe.
- Par ailleurs, un module de sensibilisation s'impose à chaque collaborateur dès son arrivée, afin de promouvoir une culture et des comportements éthiques, avec une attention particulière portée à la prévention de la corruption.
- Suite à la refonte de la cartographie des risques, un nouveau module de formation a été élaboré pour les collaborateurs les plus exposés aux risques de corruption et de trafic d'influence, ciblant spécifiquement les risques identifiés et les métiers concernés. Les fonctions concernées concernent notamment les achats, le commerce, la finance, le juridique, le marketing et la communication, les systèmes d'information, les ressources humaines et la gestion de projet. La nouvelle cartographie ayant été définitivement approuvée par le Comité RSE en début d'année 2026, l'identification des collaborateurs exerçant des fonctions à risque par leurs responsabilités ou leurs missions, ainsi que le déploiement des sessions de formation, ont débuté en février 2026 et se poursuivent actuellement. Lorsque les contraintes logistiques le permettent, les sessions en présentiel et en petits groupes sont privilégiées, afin de favoriser les échanges et les questions face aux situations rencontrées. En date de publication du rapport :
 - 299 collaborateurs ont été identifiés comme devant suivre ce module de formation renforcée ;
 - 225 collaborateurs ont reçu une invitation pour participer à une session ;
 - 183 collaborateurs ont d'ores et déjà suivi ce nouveau module.
- Enfin une veille réglementaire est assurée en continu, et des newsletters traitent régulièrement des thématiques liées à l'éthique des affaires, contribuant ainsi à renforcer la culture d'intégrité au sein du Groupe.

Autres dispositions

Autres dispositions instaurées pour prévenir et détecter les manquements à la probité :

- Dans le cadre de notre démarche d'amélioration continue et de la mise à jour de la cartographie des risques intervenue en 2025, la procédure ainsi que les outils d'évaluation des tiers sont en cours de mise à jour ;
- La Direction Juridique du Groupe est systématiquement impliquée dans la revue de tous les contrats, et en particulier pour toute acquisition ;
- Le Groupe dispose également d'une Charte Achats Responsables, diffusée auprès des fournisseurs et accessible sur le site Internet du Groupe.

Résultats

En 2025, Cegedim n'a constaté aucun des faits suivants :

- Aucune condamnation ni amende pour infraction aux lois relatives à la lutte contre la corruption ;
- Aucun cas avéré de corruption ou de versement de pots-de-vin ;
- Aucun contrat résilié ou non renouvelé avec des partenaires commerciaux en raison d'infractions liées à la corruption ou aux pots-de-vin ;
- Aucune procédure judiciaire publique ouverte à l'encontre de l'entreprise et de ses employés pour corruption ou versement de pots-de-vin ;
- Aucune procédure antérieure pour des faits de corruption ou de versement de pots-de-vin dont l'issue aurait été connue en 2025.

6.4.3 | Transparence et lutte contre l'évasion fiscale⁽¹⁾

Cegedim traduit fidèlement ses opérations dans ses comptes et communique en toute indépendance et en toute transparence sur ses performances. Le Groupe s'engage à réaliser la diffusion simultanée, effective et intégrale d'informations financières pertinentes, exactes, précises et sincères, diffusées à temps et de manière cohérente par rapport aux publications antérieures. Cegedim a mis en place des procédures internes visant à s'assurer de travailler avec des clients, des partenaires et fournisseurs ayant des activités légitimes et dont l'argent ne provient pas d'activités criminelles. Le Groupe Cegedim a également fait le choix d'être accompagné par un cabinet spécialisé en fiscalité qui le conseille sur les aspects complexes, notamment en matière de prix de transferts et de taux de marge conformes aux principes de l'OCDE, afin de s'assurer du respect des bonnes pratiques et de la réglementation fiscale en vigueur. Le Groupe Cegedim ne dispose pas d'implantation juridique (société, succursale ou bureau de représentation) dans un territoire inscrit dans la liste en vigueur au 31 décembre 2025 des états et territoires non coopératifs en matière fiscale publiée par le Ministère de l'Économie et des Finances.

(1) Information volontaire non requise par la CSRD en référence à l'ordonnance n° 2023- 1142 du 6 décembre 2023.

6.5 | Note méthodologique et tableaux de correspondance

6.5.1 | Note méthodologique : base de préparation (BP- 1/ BP- 2)

Le Groupe Cegedim étant coté sur Euronext Growth depuis le 4 septembre 2025, il n'est plus soumis à l'obligation de réaliser un rapport de développement durable au titre de l'exercice 2025. Le Groupe a cependant décidé de publier, sur une base volontaire, dans son Document d'Enregistrement Universel son Rapport de durabilité, qui a pour vocation de rendre compte de la manière dont le Groupe prend en compte les conséquences sociales, sociétales, environnementales et de gouvernance de ses activités, au sens de la directive (UE) 2022/2464 CSRD (*Corporate Sustainability Reporting Directive*) en application du règlement délégué (UE) 2023/2772 de la Commission du 31 juillet 2023. Ce rapport ne fait plus partie du Rapport de Gestion. Il reste néanmoins audité par le Commissaire aux comptes en charge de la certification des informations en matière de durabilité, selon les mêmes standards que ceux prévus par la CSRD.

Dans un souci de transparence et afin de répondre aux questions émises par différentes parties prenantes, parmi lesquelles des organismes de financement et de scoring, Cegedim a fait le choix d'intégrer dans ce rapport certaines informations sociales, environnementales et sociétales complémentaires à la réglementation précitée, identifiées avec une étoile et en italique ou par une note de bas de page.

Périmètre de consolidation

Sauf lorsqu'il est stipulé expressément un périmètre différent, le périmètre de consolidation du présent rapport est identique à celui des états financiers, couvrant la société mère Cegedim SA et toutes ses filiales consolidées en intégration globale contrôlées au 31/12/2025, à l'exception, pour des raisons de représentativité, des sociétés basées en Irlande, en Italie, en Suisse et au Chili, qui totalisent 0,13 % du chiffre d'affaires et 6 employés.

Dans un souci de cohérence avec les autres chapitres du Document d'Enregistrement Universel, tous les ratios comprenant des données sociales prennent en compte la totalité de l'effectif du Groupe, soit 6 487 personnes au 31/12/2025.

Le rapport ainsi que l'analyse des impacts, risques et opportunités (IRO) portent sur Cegedim et ses relations d'affaires directes, dans la limite des informations que nous avons pu collecter. Dans une démarche d'amélioration continue, nous échangeons régulièrement avec nos partenaires commerciaux afin d'identifier et d'enrichir progressivement les informations pertinentes liées à nos activités au sein de notre chaîne de valeur amont et aval.

Informations méthodologiques sur les indicateurs

Période de reporting

Les informations couvrent une période de douze mois, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, à l'identique du Rapport de gestion, et les projections de temps sont définies selon les intervalles suivants :

- Court terme : année de reporting ;
- Moyen terme : période courant du prochain exercice jusqu'à 2030 ;
- Long terme : au-delà de 2030.

Par exception, des extrapolations ont été réalisées lorsque les données disponibles ne couvraient pas l'intégralité de la période.

Sources d'information et processus de collecte

Afin d'assurer l'homogénéité et la fiabilité des indicateurs, le Groupe a élaboré des outils de reporting social et environnemental, accompagnés d'instructions méthodologiques et de définitions permettant de clarifier les requêtes formulées, et d'assurer la cohérence des données collectées.

La majorité des données quantitatives à caractère social a été collectée au travers du logiciel TeamsRH, développé par le Groupe. Cette base permet de suivre les effectifs ainsi que les informations sociales dans chaque pays. Elle répond aux exigences de sécurité et de confidentialité et plus généralement aux contraintes légales propres à chaque pays, et est tenue à jour quotidiennement par les équipes des Ressources Humaines dans les différentes filiales.

Les données quantitatives relatives à l'infrastructure IT, aux serveurs et datacenters, ont été collectées auprès des équipes de cegedim.cloud, et proviennent de ses outils de monitoring et de gestion des réseaux.

Nous nous appuyons sur les factures de nos fournisseurs d'énergie et d'eau, ainsi que sur les données relatives aux émissions de CO₂ des produits et prestations que nous achetons lorsque ces informations présentent un niveau de fiabilité élevé, attesté par exemple par un bilan carbone complet audité par un organisme accrédité, ou par la validation de la trajectoire de réduction des émissions par le SBTi.

Les informations qualitatives ont été rédigées en étroite collaboration avec les responsables en charge des sujets traités, au siège ou dans les filiales du Groupe, et notamment avec le concours des directions des Ressources Humaines, Financière, de cegedim.cloud, de la Communication et des Services Généraux. Un questionnaire a été adressé à tous les pays où le Groupe est implanté, renseigné sous la responsabilité du Directeur Financier ou du DRH local. Il permet de collecter les informations disponibles uniquement au niveau local, et de recenser les pratiques et actions des filiales internationales en matière sociale, environnementale, sociétale et éthique.

Précisions et limites méthodologiques

L'effectif comprend tous les types de salariés, incluant les stagiaires, alternants, apprentis.

Nous n'avons pas omis d'informations particulières relatives à la propriété intellectuelle, au savoir-faire ou aux résultats d'innovations tels que prévus à l'ESRS 1 section 5.1. Nous n'avons pas fait usage de l'exemption de publication d'informations portant sur des évolutions imminentes ou des affaires en cours de négociation, conformément à l'article 19 bis, paragraphe 3, et à l'article 29 bis, paragraphe 3, de la directive 2013/34/UE.

Lorsque possible, les indicateurs et informations du présent rapport sont rédigés conformément aux Lignes directrices du Global Reporting Index (GRI), selon les versions les plus récentes des normes disponibles au 31 janvier 2025. Le recours au référentiel du GRI est identifié par la mention « GRI-xx ».

Sources d'incertitude quant aux estimations et aux résultats

Les quantités de déchets non dangereux générés par nos activités est soumise à un niveau d'incertitude élevé. Le Groupe occupe des sites pour la plupart en location, où la collecte des déchets, assurée par les collectivités locales et comprise dans les charges, n'est pas suivie de manière quantitative, ce qui ne permet pas de mesurer précisément ce type de déchets.

La quantité totale de papier/carton générée par notre activité tertiaire a été estimée à partir des données des sites de Boulogne-Billancourt et Labège, pour lesquels des données réelles sont disponibles. Ces informations ne représentent toutefois que 23,3 % de l'effectif total du Groupe, ce qui ne constitue pas un échantillon suffisamment représentatif pour garantir un degré plus élevé de fiabilité des données. La quantité restante de déchets non dangereux produits (ordures ménagères) a été estimée à partir des données de l'ADEME (Guide "Eco-responsable au bureau", 2022).

6.5.2 | Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par le rapport de durabilité (IRO- 2)

Liste des DR matériels				
ESRS 2	Informations générales	Chapitre	GRI	ODD
BP-1	Base générale pour la préparation des états de durabilité	6.5.1	2-2	ODD 16
BP-2	Publication d'informations relatives à des circonstances particulières	6.5.1	2-4	
GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	6.1.2.1	2-9	
			2-12	
			2-13	
			2-14	
			2-17	
GOV-2	Informations transmises aux organes d'administration, de direction et de surveillance de l'entreprise et enjeux de durabilité traités par ces organes	6.1.2.2	2-12 2-13 2-16	
GOV-3	Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	6.1.2.1	2-19 2-20	
GOV-4	Déclaration sur la vigilance raisonnable	6.1.2.2	2-23	
GOV-5	Gestion des risques et contrôles internes de l'information en matière de durabilité	6.1.3.1	-	
SBM-1	Stratégie, modèle économique et chaîne de valeur	6.1.1.1	2-1	
		6.1.1.2	2-6	
			2-22	
SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	6.1.1.3	2-29	
SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur lien avec la stratégie et le modèle conomique	6.1.3.2	3-2	
		6.1.3.3	201-2	
IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels	6.1.3	3-1	
IRO-2	Exigences de publication au titre des ESRS couvertes par le rapport de durabilité de l'entreprise	6.1.3	-	
		6.5.2		

Liste des DR matériels				
E1	Changement climatique	Chapitre	GRI	ODD
ESRS 2 GOV-3	Intégration des performances en matière de durabilité dans les mécanismes d'incitation	6.1.2.1	2-19 2-20	ODD 13
E1-1	Plan de transition pour l'atténuation du changement climatique	6.2.3.1 6.2.5	102-1	
ESRS 2 SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	6.1.3.2	3-2	
		6.1.3.3	201-2	
ESRS 2 IRO-1	Description des processus permettant d'identifier et d'évaluer les impacts, risques et opportunités matériels liés au climat	6.2.1.1	3-1	
E1-2	Politiques liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	6.2.2	3-3	
E1-3	Actions et ressources en rapport avec les politiques en matière de changement climatique	6.2.3.2	3-3	
E1-4	Cibles liées à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation à celui-ci	6.2.3.1	102-4	
E1-5	Consommation d'énergie et mix énergétique	6.2.3.2	302-1	
			302-3	
			302-4	
			102-5	
E1-6	Émissions brutes de GES des scopes 1, 2, 3 et émissions totales de GES	6.2.3.3	102-6	
			102-7	
			102-8	
E1-7	Projets d'absorption et d'atténuation des GES financés au moyen de crédits carbone	6.2.3.3	102-10	

Liste des DR matériels				
E5	Utilisation des ressources et économie circulaire	Chapitre	GRI	ODD
ESRS 2 IRO-1	Description des processus d'identification et d'évaluation des impacts, risques et opportunités matériels liés à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	6.2.1.5	3-1	ODD 12
E5-1	Politiques en matière d'utilisation des ressources et d'économie circulaire	6.2.2	3-3	
E5-2	Actions et ressources relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	6.2.4.1	3-3 306-2	
E5-3	Cibles relatives à l'utilisation des ressources et à l'économie circulaire	6.2.4.1 6.2.4.2	3-3	
E5-4	Flux de ressources entrants	6.2.4.1	3-3	
E5-5	Flux de ressources sortants	6.2.4.2	306-1	
			306-2	
			306-3	
			306-4	
			306-5	

Liste des DR matériels				
S1	Personnel de l'entreprise	Chapitre	GRI	ODD
ESRS 2 SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	6.1.1.3	2-29	ODD 5
ESRS 2 SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	6.3.1	3-2 201-2	
S1-1	Politiques concernant le personnel de l'entreprise	6.3.2.1	2-23 2-25	
S1-2	Processus de dialogue avec le personnel de l'entreprise et ses représentants au sujet des impacts	6.3.2.2	2-29 3-3	
S1-3	Processus de réparation des impacts négatifs et canaux permettant au personnel de l'entreprise de faire part de ses préoccupations	6.3.2.2	2-25 2-26	
S1-4	Actions concernant les impacts matériels sur le personnel de l'entreprise, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant le personnel de l'entreprise, et efficacité de ces actions	6.3.2.4	2-24	
		6.3.2.5		
		6.3.2.6		
		6.3.2.7 6.3.2.8		
S1-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	6.3.2.5 6.3.2.6 6.3.2.7	3-3	
S1-6	Caractéristiques des salariés de l'entreprise	6.3.2.3 6.3.4	2-7 405-1	
S1-8	Couverture des négociations collectives et dialogue social	6.3.2.2 6.3.4	2-30	
S1-9	Indicateurs de diversité	6.3.2.7 6.3.4	405-1	
S1-10	Salaires décents*	6.3.2.8 6.3.4	-	
S1-11	Protection sociale*	6.3.4	-	
S1-12	Personnes handicapées	6.3.2.7 6.3.4	405-1	
S1-13	Indicateurs de formation et de développement des compétences	6.3.2.6 6.3.4	404-1 404-3	ODD 4
S1-14	Indicateurs de santé et de sécurité	6.3.2.4 6.3.4	403-9 403-10	
S1-15	Indicateurs d'équilibre entre vie professionnelle et vie privée*	6.3.2.4 6.3.4	401-3	
S1-16	Indicateurs de rémunération (écart de rémunération et rémunération totale)	6.3.2.7 6.3.4	2-21 405-2	ODD 5
S1-17	Cas, plaintes et impacts graves sur les droits de l'homme	6.3.2.8 6.3.4	2-27 406-1	

Liste des DR matériels				
S4	Consommateurs et utilisateurs finaux	Chapitre	GRI	ODD
ESRS 2 SBM-2	Intérêts et points de vue des parties prenantes	6.1.1.3	2-29	
ESRS 2 SBM-3	Impacts, risques et opportunités matériels et leur interaction avec la stratégie et le modèle économique	6.3.3.1	3-2 201-2	
S4-1	Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux	6.3.3.2 6.3.3.3	2-23	
S4-2	Processus de dialogue avec les consommateurs et utilisateurs finaux au sujet des impacts	6.3.3.2 6.3.3.3	2-29 3-3	
S4-3	Processus visant à remédier aux impacts négatifs et canaux permettant aux consommateurs et utilisateurs finaux de faire part de leurs préoccupations	6.3.3.2 6.3.3.3 6.3.3.4 6.3.3.5	2-26	
S4-4	Actions concernant les impacts matériels sur les consommateurs et utilisateurs finaux, approches visant à gérer les risques matériels et à saisir les opportunités matérielles concernant les consommateurs et utilisateurs finaux, et efficacité de ces actions	6.3.3.2 6.3.3.3 6.3.3.4 6.3.3.5	2-24 2-25	ODD 3
S4-5	Cibles liées à la gestion des impacts négatifs matériels, à la promotion des impacts positifs et à la gestion des risques et opportunités matériels	6.3.3.1	3-3	

Liste des DR matériels				
G1	Conduite des affaires	Chapitre	GRI	ODD
			2-9 2-12 2-13 2-14 2-17	
ESRS 2 GOV-1	Le rôle des organes d'administration, de direction et de surveillance	6.1.2.1	2-13	
ESRS 2 IRO-1	Description des processus d'identification et d'analyse des impacts, risques et opportunités matériels	6.4.1	3-1	
G1-1	Politiques en matière de conduite des affaires et culture d'entreprise	6.4.1 6.4.2 6.4.3	2-23	ODD 16
G1-3	Prévention et détection de la corruption et des pots-de-vin	6.4.2	205-2	
G1-4	Cas de corruption ou de versement de pots-de-vin	6.4.2	205-3	

6.5.3 | Liste des informations dans les normes requises par d'autres actes législatifs de l'Union Européenne (IRO- 2)

Exigence de publication et point de données y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE Loi européenne sur le climat	Matériel / Non-matériel	Chapitre
ESRS 2 GOV- 1 Mixité au sein des organes de gouvernance paragraphe 21, point d)	Indicateur n°13, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission (5) ;		Matériel	6.1.2.1
ESRS 2 GOV- 1 Pourcentage d'administrateurs indépendants paragraphe 21, point e)			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Matériel	6.1.2.1
ESRS 2 GOV- 4 Déclaration sur la vigilance raisonnable paragraphe 30	Indicateur n°10, tableau 3, annexe I				Matériel	6.1.2.2
ESRS 2 SBM- 1 Participation à des activités liées aux combustibles fossiles paragraphe 40, point d) i)	Indicateur n°4, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) n°575/2013 ; Règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission (6), tableau 1 : Informations qualitatives sur le risque environnemental et tableau 2 : Informations qualitatives sur le risque social	Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Non-matériel	
ESRS 2 SBM- 1 Participation à des activités liées à la fabrication de produits chimiques paragraphe 40, point d) ii)	Indicateur n°9, tableau 2, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Non-matériel	6.1.1.2
ESRS 2 SBM- 1 Participation à des activités liées à des armes controversées paragraphe 40, point d) iii)	Indicateur n°14, tableau 1, annexe I		Article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818 (7), annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Non-matériel	6.1.1.2
ESRS 2 SBM- 1 Participation à des activités liées à la culture et à la production de tabac paragraphe 40, point d) iv)			Règlement délégué (UE) 2020/1818, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1816, annexe II.		Non-matériel	6.1.1.2
ESRS E1- 1 Plan de transition pour atteindre la neutralité climatique d'ici à 2050 paragraphe 14				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	Matériel	6.2.3.1
ESRS E1- 1 Entreprises exclues des indices de référence « accord de Paris » paragraphe 16, point g)		Article 449 bis Règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1 : Portefeuille bancaire - Risque de transition lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 12, paragraphe 1, points d) à g), et article 12, paragraphe 2, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Non-Matériel	6.2.3.1
ESRS E1- 4 Cibles de réduction des émissions de GES paragraphe 34	Indicateur n°4, tableau 2, annexe I	Article 449 bis Règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3 : Portefeuille bancaire - Risque de transition lié au changement climatique : indicateurs d'alignement	Article 6 du règlement délégué (UE) 2020/1818		Matériel	6.2.3.1

Exigence de publication et point de données y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE Loi européenne sur le climat	Matériel / Non-matériel	Chapitre
ESRS E1- 5 Consommation d'énergie produite à partir de combustibles fossiles ventilée par source d'énergie (uniquement les secteurs ayant un fort impact sur le climat) paragraphe 38	Indicateur n°5, tableau 1, et indicateur n°5, tableau 2, annexe I				Non-matériel	
ESRS E1- 5 Consommation d'énergie et mix énergétique paragraphe 37	Indicateur n°5, tableau 1, annexe I				Matériel	6.2.3.2
ESRS E1- 5 Intensité énergétique des activités dans les secteurs à fort impact climatique paragraphes 40 à 43	Indicateur n°6, tableau 1, annexe I				Non-matériel	
ESRS E1- 6 Émissions brutes de GES des scopes 1, 2 ou 3 et émissions totales de GES paragraphe 44	Indicateurs n°1 et n°2, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 1 : Portefeuille bancaire - Risque de transition lié au changement climatique : Qualité de crédit des expositions par secteur, émissions et échéance résiduelle	Article 5, paragraphe 1, article 6 et article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Matériel	6.2.3.3
ESRS E1- 6 Intensité des émissions de GES brutes paragraphes 53 à 55	Indicateur n°3, tableau 1, annexe I	Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, modèle 3 : Portefeuille bancaire - Risque de transition lié au changement climatique : indicateurs d'alignement	Article 8, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Matériel	6.2.3.3
ESRS E1- 7 Absorptions de GES et crédits carbone paragraphe 56				Article 2, paragraphe 1, du règlement (UE) 2021/1119	Non-matériel	
ESRS E1- 9 Exposition du portefeuille de l'indice de référence à des risques physiques liés au climat paragraphe 66			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818, annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Matériel	Utilisation des dispositions phase-in
ESRS E1-9 Désagrégation des montants monétaires par risque physique aigu et chronique paragraphe 66, point a) ESRS E1- 9 Localisation des actifs importants exposés à un risque physique matériel paragraphe 66, point c)		Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphes 46 et 47, modèle 5 : Portefeuille bancaire - Risque physique lié au changement climatique : expositions soumises à un risque physique.			Matériel	Utilisation des dispositions phase-in
ESRS E1- 9 Ventilation de la valeur comptable des actifs immobiliers de l'entreprise par classe d'efficacité énergétique paragraphe 67, point c)		Article 449 bis du règlement (UE) n° 575/2013, règlement d'exécution (UE) 2022/2453 de la Commission, paragraphe 34, modèle 2 : Portefeuille bancaire - Risque de transition lié au changement climatique : Prêts garantis par des biens immobiliers - Efficacité énergétique des sûretés			Matériel	Utilisation des dispositions phase-in

Exigence de publication et point de données y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE Loi européenne sur le climat	Matériel / Non-matériel	Chapitre
ESRS E1- 9 Degré d'exposition du portefeuille aux opportunités liées au climat paragraphe 69			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1818 de la Commission		Matériel	Utilisation des dispositions phase-in
ESRS E2- 4 Quantité de chaque polluant énuméré dans l'annexe II du règlement E-PRTR (registre européen des rejets et des transferts de polluants) rejetés dans l'air, l'eau et le sol, paragraphe 28	Indicateur n°8, tableau 1, annexe I ; indicateur n°2, tableau 2, annexe I, indicateur n°1, tableau 2, annexe I ; indicateur n°3, tableau 2, annexe I				Non-matériel	
ESRS E3- 1 Ressources hydriques et marines, paragraphe 9	Indicateur n°7, tableau 2, annexe I				Non-matériel	
ESRS E3- 1 Politique en la matière paragraphe 13	Indicateur n°8, tableau 2, annexe I				Non-matériel	
ESRS E3- 1 Pratiques durables en ce qui concerne les océans et les mers paragraphe 14	Indicateur n°12, tableau 2, annexe I				Non-matériel	
ESRS E3- 4 Pourcentage total d'eau recyclée et réutilisée paragraphe 28, point c)	Indicateur n°6.2, tableau 2, annexe I				Non-matériel	
ESRS E3- 4 Consommation d'eau totale en m3 par rapport au chiffre d'affaires généré par les propres activités de l'entreprise paragraphe 29	Indicateur n°6.1, tableau 2, annexe I				Non-matériel	
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point a) i	Indicateur n°7, tableau 1, annexe I				Non-matériel	
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point b)	Indicateur n°10, tableau 2, annexe I				Non-matériel	
ESRS 2- SBM 3 - E4 paragraphe 16, point c)	Indicateur n°14, tableau 2, annexe I				Non-matériel	
ESRS E4- 2 Pratiques ou politiques foncières/agricoles durables paragraphe 24, point b)	Indicateur n°11, tableau 2, annexe I				Non-matériel	
ESRS E4- 2 Pratiques ou politiques durables en ce qui concerne les océans/ mers paragraphe 24, point c)	Indicateur n°12, tableau 2, annexe I				Non-matériel	
ESRS E4- 2 Politiques de lutte contre la déforestation paragraphe 24, point d)	Indicateur n°15, tableau 2, annexe I				Non matériel	
ESRS E5- 5 Déchets non recyclés paragraphe 37, point d)	Indicateur n°13, tableau 2, annexe I				Matériel	6.2.4.2
ESRS E5- 5 Déchets dangereux et déchets radioactifs paragraphe 39	Indicateur n°9, tableau 1, annexe I				Non-matériel	
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque de travail forcé paragraphe 14, point f)	Indicateur n°13, tableau 3, annexe I				Matériel	6.3.1

Exigence de publication et point de données y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE Loi européenne sur le climat	Matériel / Non-matériel	Chapitre
ESRS 2- SBM3 - S1 Risque d'exploitation d'enfants par le travail paragraphe 14, point g)	Indicateur n°12, tableau 3, annexe I				Matériel	6.3.1
ESRS S1- 1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 20	Indicateur n°9, tableau 3, et indicateur n°11, tableau 1, annexe I				Matériel	6.3.2.1
ESRS S1- 1 Politiques de vigilance raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 21			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Matériel	6.3.2.1
ESRS S1- 1 Processus et mesures de prévention de la traite des êtres humains paragraphe 22	Indicateur n°11, tableau 3, annexe I				Matériel	6.3.2.1
ESRS S1- 1 Politique de prévention ou système de gestion des accidents du travail paragraphe 23	Indicateur n°1, tableau 3, annexe I				Matériel	6.3.2.1 6.3.2.4
ESRS S1- 3 Mécanismes de traitement des différends ou des plaintes paragraphe 32, point c)	Indicateur n°5, tableau 3, annexe I				Matériel	6.3.2.2
ESRS S1- 14 Nombre de décès et nombre et taux d'accidents liés au travail paragraphe 88, points b) et c)	Indicateur n°2, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816 de la Commission		Matériel	6.3.2.4
ESRS S1- 14 Nombre de jours perdus pour cause de blessures, d'accidents, de décès ou de maladies paragraphe 88, point e)	Indicateur n°3, tableau 3, annexe I				Matériel	6.3.2.4
ESRS S1- 16 Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé paragraphe 97, point a)	Indicateur n°12, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Matériel	6.3.2.7
ESRS S1- 16 Ratio de rémunération excessif du directeur général paragraphe 97, point b)	Indicateur n°8, tableau 3, annexe I				Matériel	6.3.2.7
ESRS S1- 17 Cas de discrimination paragraphe 103, point a)	Indicateur n°7, tableau 3, annexe I				Matériel	6.3.2.9
ESRS S1- 17 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 104, point a)	Indicateur n°10, tableau 1, et indicateur n°14, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Matériel	6.3.2.9
ESRS 2- SBM3 — S2 Risque important d'exploitation d'enfants par le travail ou de travail forcé dans la chaîne de valeur paragraphe 11, point b)	Indicateurs n°12 et n°13, Tableau 3, annexe I				Non-matériel	

Exigence de publication et point de données y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE Loi européenne sur le climat	Matériel / Non-matériel	Chapitre
ESRS S2- 1 Engagements à mener une politique en matière des droits de l'homme paragraphe 17	Indicateur n°9, tableau 3, et indicateur n°11, tableau 1, annexe I				Non-matériel	
ESRS S2- 1 Politiques relatives aux travailleurs de la chaîne de valeur paragraphe 18	Indicateurs n°11 et n°4, tableau 3, annexe I				Non-matériel	
ESRS S2- 1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 19	Indicateur n°10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Non-matériel	
ESRS S2- 1 Politiques de vigilance raisonnable sur les questions visées par les conventions fondamentales 1 à 8 de l'Organisation internationale du travail, paragraphe 19			Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Non-matériel	
ESRS S2- 4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme* liés à la chaîne de valeur en amont ou en aval paragraphe 36	Indicateur n°14, tableau 3, annexe I				Non-matériel	
ESRS S3- 1 Engagements à mener une politique en matière de droits de l'homme paragraphe 16	Indicateur n°9, tableau 3, annexe I, et indicateur n°11, tableau 1, annexe I				Non-matériel	
ESRS S3- 1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, des principes de l'OIT ou des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	Indicateur n°10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Non-matériel	
ESRS S3- 4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 36	Indicateur n°14, tableau 3, annexe I				Non-matériel	
ESRS S4- 1 Politiques relatives aux consommateurs et aux utilisateurs finaux paragraphe 16	Indicateur n°9, tableau 3, et indicateur n°11, tableau 1, annexe I				Matériel	6.3.3.3 6.3.3.4
ESRS S4- 1 Non-respect des principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et des principes directeurs de l'OCDE paragraphe 17	Indicateur n°10, tableau 1, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816, article 12, paragraphe 1, du règlement délégué (UE) 2020/1818		Matériel	6.3.3.3 6.3.3.4
ESRS S4- 4 Problèmes et incidents en matière de droits de l'homme paragraphe 35	Indicateur n°14, tableau 3, annexe I				Matériel	6.3.3.2 6.3.3.3 6.3.3.4 6.3.3.5

Exigence de publication et point de données y relatif	Référence SFDR	Référence pilier 3	Référence règlement sur les indices de référence	UE Loi européenne sur le climat	Matériel / Non-matériel	Chapitre
ESRS G1- 1 Convention des Nations unies contre la corruption paragraphe 10, point b)	Indicateur n°15, tableau 3, annexe I				Matériel	6.4.2
ESRS G1- 1 Protection des lanceurs d'alerte paragraphe 10, point d)	Indicateur n°6, tableau 3, annexe I				Matériel	6.4.1
ESRS G1- 4 Amendes pour infraction à la législation sur la lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point a)	Indicateur n°17, tableau 3, annexe I		Annexe II du règlement délégué (UE) 2020/1816		Matériel	6.4.2
ESRS G1- 4 Normes de lutte contre la corruption et les actes de corruption paragraphe 24, point b)	Indicateur n°16, tableau 3, annexe I				Matériel	6.4.2

6.6 | Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 publiées volontairement

A l'assemblée générale des actionnaires,

Le présent rapport est émis en notre qualité de commissaire aux comptes de Cegedim. Il porte sur les informations en matière de durabilité publiées volontairement et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2025 et incluses dans la section 6 du Document d'Enregistrement Universel (ci-après le « Rapport de durabilité »).

Nos travaux, qui portent sur ces informations, ont été réalisés dans un contexte évolutif caractérisé par des incertitudes sur l'interprétation des textes et le développement de pratiques de place.

Cegedim publie de manière volontaire des informations en matière de durabilité, selon le référentiel des normes ESRS, et les soumet volontairement à un audit, en anticipation des dispositions prévues par l'article L. 233-28-4 du code de commerce. A ce titre, nous attirons votre attention sur le fait que le Rapport de durabilité figure dans le Document d'Enregistrement Universel, mais pas dans le rapport de gestion. Cela ne constitue pas une non-conformité, dans la mesure où le groupe Cegedim n'est pas soumis aux dispositions de l'article L. 233-28-4 du code de commerce au titre de l'exercice 2025.

Ces informations permettent de comprendre les impacts de l'activité de Cegedim sur les enjeux de durabilité, ainsi que la manière dont ces enjeux influent sur l'évolution de ses affaires, de ses résultats et de sa situation. Les enjeux de durabilité comprennent les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernement d'entreprise.

Dans le cadre de cette démarche d'audit volontaire, notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :

- la conformité aux exigences découlant des normes d'information en matière de durabilité adoptées par la Commission européenne en vertu de l'article 29 ter de la directive (UE) 2013/34 du Parlement européen et du Conseil du 26 juin 2013, telle que modifiée par la directive (UE) 2022/2464 du Parlement européen et du Conseil du 14 décembre 2022 (ci-après ESRS pour *European Sustainability Reporting Standards*) du processus mis en œuvre par Cegedim pour déterminer les informations publiées ;
- la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité avec les ESRS ; et
- le respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

L'exercice de cette mission est réalisé en conformité avec les règles déontologiques, y compris d'indépendance, et les règles de qualité prescrites par le code de commerce.

Il est également régi par les lignes directrices de la Haute Autorité de l'Audit « *Mission de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852* ».

Dans les trois parties distinctes du rapport qui suivent, nous présentons, pour chacun des axes de notre mission, la nature des vérifications que nous avons opérées, les conclusions que nous en avons tirées, et, à l'appui de ces conclusions, les éléments qui ont fait l'objet, de notre part, d'une attention particulière et les diligences que nous avons mises en œuvre au titre de ces éléments. Nous attirons votre attention sur le fait que nous n'exprimons pas de conclusion sur ces éléments pris isolément et qu'il convient de considérer que les diligences explicitées s'inscrivent dans le contexte global de la formation des conclusions émises sur chacun des trois axes de notre mission.

Enfin, lorsqu'il nous semble nécessaire d'attirer votre attention sur une ou plusieurs informations en matière de durabilité fournies par Cegedim dans son Rapport de durabilité, nous formulons un paragraphe d'observations.

Limites de notre mission

Notre mission ayant pour objectif d'exprimer une assurance limitée, la nature (choix des techniques de contrôle) des travaux, leur étendue (amplitude), et leur durée, sont moindres que ceux nécessaires à l'obtention d'une assurance raisonnable.

Cette mission ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de Cegedim, notamment à porter une appréciation, qui dépasserait la conformité aux prescriptions d'information des ESRS sur la pertinence des choix opérés par Cegedim en termes de plans d'action, de cibles, de politiques, d'analyses de scénarios et de plans de transition.

En outre, s'agissant des informations prospectives, qui présentent par nature un caractère incertain, leurs réalisations futures différeront parfois de manière significative des informations prospectives présentées dans le Document d'Enregistrement Universel.

Notre mission permet cependant d'exprimer des conclusions concernant le processus de détermination des informations en matière de durabilité publiées, les informations elles-mêmes, et les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, quant à l'absence d'identification ou, au contraire, l'identification, d'erreurs, omissions ou incohérences d'une importance telle qu'elles seraient susceptibles d'influencer les décisions que pourraient prendre les lecteurs des informations objet de nos vérifications.

Les informations en matière de durabilité et les informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 peuvent être sujettes à une incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques et à la qualité des données externes utilisées. Certaines informations sont sensibles aux choix méthodologiques, hypothèses et/ou estimations retenus pour leur établissement et présentés dans le Rapport de durabilité.

Conformité aux exigences découlant des normes ESRS du processus mis en œuvre par Cegedim pour déterminer les informations publiées

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que :

- le processus défini et mis en œuvre par Cegedim lui a permis, conformément aux ESRS, d'identifier et d'évaluer ses impacts, risques et opportunités liés aux enjeux de durabilité, et d'identifier ceux de ces impacts, risques et opportunités matériels qui ont conduit à la publication des informations en matière de durabilité dans le Rapport de durabilité ; et
- les informations fournies sur ce processus sont également conformes aux ESRS.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par Cegedim avec les ESRS.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par Cegedim pour déterminer les informations publiées.

Les informations relatives à la manière dont l'entité conclut qu'il n'y a pas de changements significatifs ayant eu lieu au cours de l'exercice nécessitant une révision du processus de DMA sont mentionnées à la section 6.1.3.1 du Rapport de Durabilité.

Nous avons, par entretien avec la direction RSE et par inspection de la documentation disponible, pris connaissance :

- des analyses menées par l'entité, en particulier l'évaluation des facteurs internes et externes considérés pour justifier l'absence de révision du processus de DMA. Ceux-ci incluent notamment les modifications du périmètre de reporting, les évolutions de ses implantations géographiques, et les évolutions des intérêts et points de vue des parties prenantes ;
- des évolutions du processus décisionnel et le cas échéant des procédures de contrôle interne mis en place par l'entité au cours de l'exercice ;
- Sur la base de notre jugement professionnel, nos diligences ont notamment consisté à :
 - exercer notre esprit critique sur la documentation des analyses menées par l'entité ainsi que sur la démarche mise en œuvre par cette dernière pour identifier les facteurs internes et externes à considérer ;
 - apprécier le caractère approprié des facteurs internes et externes considérés par l'entité avec notre connaissance des faits et circonstances propres à l'entité ;
 - apprécier si les analyses sectorielles et benchmark concurrentiels disponibles que nous avons jugés pertinents ne remettent pas en cause les impacts, risques et opportunités réels et potentiels identifiés par l'entité ;
 - apprécier le caractère approprié du processus d'évaluation de la matérialité d'impact et financière mis en œuvre par l'entité pour déterminer les informations matérielles publiées (y compris la fixation de seuils) avec notre connaissance des faits et circonstances propres à l'entité ;
 - apprécier le caractère approprié de la description donnée à ce titre dans la note 6.1.3.1 Analyse de Double Matérialité du Rapport de durabilité.

Conformité des informations en matière de durabilité incluses dans la section 6 du document d'enregistrement universel avec les ESRS.

Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier que, conformément aux prescriptions légales et réglementaires, y compris aux ESRS :

- les renseignements fournis permettent de comprendre les modalités de préparation et de gouvernance des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité, y compris les modalités de détermination des informations relatives à la chaîne de valeur et les exemptions de divulgation retenues ;
- la présentation de ces informations en garantit la lisibilité et la compréhensibilité ;
- le périmètre retenu par Cegedim relativement à ces informations est approprié ; et
- sur la base d'une sélection, fondée sur notre analyse des risques de non-conformité des informations fournies et des attentes de leurs utilisateurs, que ces informations ne présentent pas d'erreurs, omissions, incohérences importantes, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions, incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité incluses dans le Rapport de durabilité avec les ESRS.

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

- Informations fournies en application des normes environnementales (ESRS E1 à E5)

Les informations publiées au titre du changement climatique (ESRS E1) sont mentionnées au 6.2.3 du Rapport de durabilité. Nous vous présentons ci-après les éléments ayant fait l'objet d'une attention particulière de notre part concernant la conformité aux ESRS de ces informations.

Nos diligences ont notamment consisté à :

- sur la base des entretiens menés avec la direction ou les personnes concernées, en particulier, la direction RSE, nous avons apprécié si la description des politiques, actions et cibles mises en place par l'entité couvre les domaines suivants : atténuation du changement climatique, adaptation au changement climatique, efficacité énergétique, énergies renouvelables ;
- apprécier le caractère approprié de l'information présentée et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance de l'entité.

En ce qui concerne les informations publiées au titre du bilan d'émission gaz à effet de serre :

- Nous avons pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité visant à la conformité des informations publiées ;
- Nous avons apprécié la cohérence du périmètre considéré pour l'évaluation du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec le périmètre des états financiers consolidés, les activités sous contrôle opérationnel, et la chaîne de valeur amont et aval ;
- Nous avons pris connaissance du protocole d'établissement de l'inventaire des émissions de gaz à effet de serre utilisé par l'entité pour établir le bilan d'émissions de gaz à effet de serre et apprécié ses modalités d'application, sur une sélection de catégories d'émissions et de sites, sur le scope 1 et le scope 2.
- Concernant les émissions relatives au scope 3, nous avons apprécié :
 - La justification des inclusions et exclusions des différentes catégories et la transparence des informations données à ce titre,
 - Le processus de collecte d'informations,
- Nous avons apprécié le caractère approprié des facteurs d'émission utilisés et le calcul des conversions afférentes ainsi que les hypothèses de calcul et d'extrapolation, compte tenu de l'incertitude inhérente à l'état des connaissances scientifiques ou économiques et à la qualité des données externes utilisées ;
- Nous nous sommes entretenus avec la direction pour comprendre les principaux changements dans les activités, intervenus dans l'exercice, et susceptibles d'avoir une incidence sur le bilan d'émissions de gaz à effet de serre ;
- Pour les données physiques (telles que la consommation d'énergie), nous avons rapproché, sur la base de sondages, les données sous-jacentes servant à l'élaboration du bilan d'émissions de gaz à effet de serre avec les pièces justificatives ;
- Nous avons mis en œuvre des procédures analytiques ;
- En ce qui concerne les estimations que nous avons jugé structurantes auxquelles l'entité a eu recours, pour l'élaboration de son bilan d'émission de gaz à effet de serre :
 - Par entretien avec la direction, nous avons pris connaissance de la méthodologie de calcul des données estimées et des sources d'informations sur lesquelles reposent ces estimations ;
 - Nous avons apprécié si les méthodes ont été appliquées de manière cohérente ou s'il y a eu des changements depuis la période précédente, et si ces changements sont appropriés ;
- Nous avons vérifié l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations.

> Informations fournies en application des normes sociales (ESRS S1 à S4)

Les informations publiées au titre du personnel du groupe (ESRS S1) figurent dans la section 6.3.2 du Rapport de Durabilité.

Sur la base des entretiens menés avec la direction de l'analyse des données des ressources humaines, nous avons :

- pris connaissance du processus de collecte et de compilation pour le traitement des informations qualitatives et quantitatives visant à la publication des informations matérielles dans le Rapport de durabilité,
- examiné la documentation sous-jacente disponible ;
- mis en œuvre des procédures consistant à vérifier la correcte consolidation de ces données ;
- pris connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par le groupe, étant précisé que nous n'avons pas testé la conception et l'efficacité opérationnelle de ces contrôles ;

A partir d'informations sélectionnées, sur la base de sondages, nous avons :

- examiné le périmètre géographique et juridique sur lequel les informations ont été établies ;
- apprécié si les méthodes et hypothèses utilisées par l'entité pour déterminer les informations publiées sont appropriées au regard de ESRS S1 ;
- défini et mis en œuvre des procédures analytiques adaptées à l'information examinée en lien avec les évolutions de l'activité ;
- examiné, sur la base de sondage, les justificatifs avec les informations correspondantes,
- vérifié l'exactitude arithmétique des calculs servant à établir ces informations le cas échéant, après application de règles d'arrondis.

Nous avons enfin apprécié le caractère approprié de l'information présentée dans la section 6.3.2 du Rapport de durabilité et sa cohérence d'ensemble avec notre connaissance du groupe.

Respect des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852Nature des vérifications opérées

Nos travaux ont consisté à vérifier le processus mis en œuvre par Cegedim pour déterminer le caractère éligible et aligné des activités des entités comprises dans la consolidation.

Ils ont également consisté à vérifier les informations publiées en application de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852, ce qui implique la vérification :

- de la conformité aux règles de présentation de ces informations qui en garantissent la lisibilité et la compréhensibilité ;
- sur la base d'une sélection, de l'absence d'erreurs, omissions, incohérences importantes dans les informations fournies, c'est-à-dire susceptibles d'influencer le jugement ou les décisions des utilisateurs de ces informations.

Conclusion des vérifications opérées

Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

Éléments qui ont fait l'objet d'une attention particulière

- Concernant le caractère éligible des activités

Une information sur les activités éligibles figure en partie 6.2.5 du Rapport de durabilité.

Nous avons apprécié, par entretien et par inspection de la documentation afférente, la conformité de l'analyse de l'entité sur le caractère non éligible de l'ensemble de ses activités au regard des critères définis par les annexes des actes délégués complétant le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du conseil.

- Concernant le caractère aligné des activités éligibles

Une information concernant l'alignement des activités figure en partie 6.2.5 du Rapport de durabilité.

Dans le cadre de nos vérifications, nous avons notamment :

- apprécié les choix opérés par l'entité quant à la prise en compte des communications de la Commission européenne sur l'interprétation et la mise en œuvre de certaines dispositions du Référentiel Taxonomie ;
- consulté, par sondage, les sources documentaires utilisées, y compris externes le cas échéant, et mené des entretiens avec les personnes concernées ;
- analysé, par sondage, les éléments sur lesquels la direction a fondé son jugement lorsqu'elle a apprécié si les activités économiques éligibles répondaient aux conditions cumulatives, issues du Référentiel Taxonomie, nécessaires pour être qualifiées d'alignées, notamment le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » à aucun des autres objectifs environnementaux ;
- apprécié l'analyse réalisée au titre du respect des garanties minimales, principalement au regard des éléments collectés dans le cadre de la prise de connaissance de l'entité et de son environnement.

- Concernant les indicateurs clés de performance et les informations qui les accompagnent

Les indicateurs clés de performance et les informations qui les accompagnent figurent dans la section 6.2.5 du Rapport de durabilité. S'agissant des totaux de chiffre d'affaires, CapEx et OpEx (les dénominateurs), présentés dans les tableaux réglementaires, nous avons vérifié les rapprochements réalisés par l'entité avec les données issues de la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des états financiers et/ou les données en lien avec la comptabilité telles que notamment, la comptabilité analytique ou des états de gestion.

S'agissant des autres montants composant les différents indicateurs d'activités éligibles et/ou alignées (les numérateurs), nous avons :

- mis en œuvre des procédures analytiques ;
- apprécié ces montants sur la base d'une sélection d'activités, d'opérations ou projets représentatifs que nous avons déterminée en fonction de leur contribution aux indicateurs.

Enfin, nous avons apprécié la cohérence des informations figurant dans la partie 6.2.5 du Rapport de durabilité avec les autres informations en matière de durabilité de ce rapport.

Paris, le 16 avril 2026

Le commissaire aux comptes

Aca Nexia
représenté par
Sandrine Gimat



Gestion des risques

7.1 | Politique de gestion des risques

Chez Cegedim, nous comprenons que dans la conduite de nos activités, nous sommes confrontés à différents types de risques susceptibles d'évoluer en permanence. La prise de risques est une condition du maintien d'une rentabilité soutenue. Notre succès, et celui de nos partenaires, dépendent de l'identification et de l'atténuation de ces risques le plus précocement possible, ainsi que de la saisie des opportunités afférentes. Notre processus de gestion des risques tend à réduire l'incertitude et à nous permettre d'être en mesure de réaliser nos ambitions et de créer de la valeur pour l'ensemble de nos parties prenantes.

Définir le risque

Le risque est défini comme la possibilité qu'un événement survienne et dont les conséquences seraient susceptibles d'affecter les personnes, les actifs, l'environnement, les objectifs de la société ou sa réputation. Il découle des incertitudes concernant la survenance d'un événement, et est caractérisé par sa probabilité d'occurrence et son impact. Les incertitudes peuvent être dues à des événements dans le monde, peuvent affecter les industries et les marchés, et ainsi avoir un impact sur les aspirations ou la vision de l'organisation, ainsi que ses prévisions. Ces incertitudes peuvent également offrir des opportunités qui seront saisies dans la stratégie. Dans certains cas, l'organisation peut influencer la probabilité que le risque produise ses effets. Dans d'autres cas, lorsque la probabilité de survenance de tels événements échappe au contrôle de l'organisation, celle-ci s'efforce d'en minimiser leur impact.

Organiser la gestion des risques

Cegedim évolue dans un environnement qui l'expose à des risques qui, s'ils se matérialisaient, pourraient avoir un impact défavorable sur ses activités, son développement, sa discipline financière, ses parties prenantes, sa réputation. Les différents types de risques auxquels Cegedim est confronté peuvent être divisés en risques stratégiques - exogènes - et risques métiers - endogènes. Les risques stratégiques sont liés à la stratégie du Groupe et sont induits par l'environnement externe, tout comme les risques financiers détaillés dans ce chapitre, tandis que les risques métiers comprennent les risques opérationnels internes à l'entreprise et à ses activités. Une gestion active des risques est essentielle à la réussite de Cegedim et, en conséquence, le Groupe surveille et minimise les impacts potentiels de ses risques clefs de manière structurée et proactive.

La gestion des risques est un dispositif global permettant d'identifier, d'évaluer et de gérer les risques quelle que soit leur nature. L'analyse des causes et des conséquences des risques, de leur impact, leur probabilité d'occurrence, ainsi que du dispositif de contrôle en place, permet de définir, après arbitrage de la Direction Générale et du Comité d'Audit, les plans d'action adéquats correspondant au niveau de risque jugé acceptable par l'organisation, et en permettant la maîtrise.

Cegedim effectue une revue régulière des risques auxquels elle est soumise, les évalue et actualise sa cartographie des risques au moins annuellement. Cette revue permet l'identification des risques majeurs et spécifiques au Groupe Cegedim, leur hiérarchisation, et leur présentation dans le Document d'Enregistrement Universel conformément aux orientations de l'AMF relatives à la mise en œuvre du Règlement (UE) n° 2017/1129 du 14 juin 2017 concernant la description des facteurs de risques.

Identifier et gérer nos risques

Sous la responsabilité de la Direction du Contrôle Interne en charge des risques et de la conformité, la cartographie des risques est élaborée en déployant un processus itératif et global au sein du Groupe qui se déroule en plusieurs étapes :

- Identifier les risques majeurs par consultation de la Direction Générale, des Divisions opérationnelles et des filiales. Ceux-ci sont consolidés dans une synthèse permettant une vision globale pour le Groupe, en lien avec les plans stratégiques annuels, prenant en compte de manière rétrospective l'exercice passé et prospective les exercices à venir et les évolutions attendues des marchés.
- Réaliser un recensement annuel et élaborer une cartographie détaillée des risques réglementaires, opérationnels et métiers. À cet effet, la Direction du Contrôle Interne réalise avec les responsables et sponsors des risques une évaluation de ceux-ci, qu'ils soient stratégiques, réglementaires, opérationnels ou financiers, selon les critères détaillés dans ce chapitre ;
- Les Directions Générales valident et arbitrent les résultats de ce processus complet, dont la consolidation permet de produire l'expression de nos principaux risques, comme indiqués ci-après. Les risques sont évalués sur la base d'un système de cartographie bidimensionnelle prenant en compte l'impact du risque, y compris sur les finances ou la réputation, et sa probabilité de réalisation ;
- Les risques les plus importants sont examinés par le Comité d'Audit, le Comité RSE, et le Conseil d'Administration, et une synthèse de la cartographie globale complète ou de la matrice de matérialité des risques RSE leur sont également présentées ;
- Le responsable du Contrôle Interne est responsable du processus et s'assure que la Direction Générale encourage la sensibilisation, l'implication et l'appropriation des risques par l'ensemble du Groupe ;
- L'évaluation des risques climatiques, requise par le Règlement (UE) 2020/852 du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables, dit Règlement Taxinomie, a été mise en œuvre depuis l'exercice 2022, et, est intégrée au processus annuel décrit ici.

La gestion des risques du Groupe s'inscrit dans le cadre recommandé par l'AMF. Ce chapitre inclut la description des risques retenus pour le rapport de durabilité du Groupe, établie conformément à l'article L. 232- 6- 3 du Code de commerce. Les politiques de gestion de ces risques sont décrites au chapitre 6 du présent document.

Évaluer et hiérarchiser les risques

L'évaluation des risques est effectuée selon trois dimensions : les deux axes de la cartographie, impact et probabilité d'occurrence de quatre niveaux chacun, pondérés par le niveau de maîtrise constitué par le dispositif de contrôle en place.

L'impact (Mineur / Modéré / Majeur / Critique) se caractérise par les conséquences du risque, incluant une graduation des sanctions ainsi que sa nature principale : Financier, Opérationnel, Règlementaire, Réputationnel, Humain.

La probabilité d'occurrence (Très rare / Rare / Probable / Très probable) se caractérise par un nombre d'événements passés, la possibilité d'évolution de leur fréquence à venir, ou la durée d'exposition au risque.

Le niveau de maîtrise d'un risque se caractérise par le dispositif en place et les actions appliquées permettant de minimiser l'impact potentiel et / ou de réduire les probabilités d'occurrence du risque.

En ce qui concerne les risques climatiques, nous avons suivi les préconisations du Règlement Taxinomie et de la CSRD. Le détail et les conclusions de cette analyse sont disponibles dans le chapitre 6.2.1.1 du présent document.

Ce chapitre présente les facteurs de risques majeurs et spécifiques identifiés par le Groupe, qui ont été hiérarchisés en fonction de leur degré de criticité, lui-même défini par la probabilité d'occurrence et l'impact négatif potentiel net, c'est-à-dire en prenant en compte les plans d'action de maîtrise déjà mis en place par Cegedim. Dans chaque catégorie, seuls les principaux risques ont été classés par ordre d'importance décroissante, de 1 à 3, les autres étant de criticité moindre (nc. - non classés).

Risques Stratégiques

1. Environnement réglementaire
2. Concurrence et consolidation du marché
3. Changement climatique, risques naturels et sanitaires

Risques Opérationnels

1. Criticité des systèmes IT et cyber sécurité
 2. Protection des données
 3. Ressources humaines : attirer, retenir et développer les talents
- nc. Attractivité commerciale et innovation
nc. Acquisitions, cessions et investissements
nc. Contentieux
nc. Éthique des affaires

Risques Financiers

1. Dépréciation des goodwill et dépréciation des actifs incorporels
 2. Taux d'intérêts
- nc. Liquidité
nc. Change
nc. Conformité aux normes fiscales nationales et internationales

Cegedim peut être exposé à d'autres risques non spécifiques, ou dont le Groupe n'a pas connaissance à ce jour, ou qu'il ne considère pas comme significatifs à la date du présent Document d'Enregistrement Universel, et qui pourraient également affecter ses activités, sa situation financière, ses objectifs ou sa réputation.

7.2 | Facteurs de risques

7.2.1 | Risques Stratégiques

RISQUES STRATÉGIQUES

Environnement réglementaire

Quel est le risque

Cegedim doit se conformer à une multitude de lois nationales et internationales ainsi qu'à des réglementations spécifiques, comprenant les exigences de certification des produits et services, la protection et la sécurité des données et notamment des données personnelles, le droit de la concurrence, la lutte contre la corruption, la lutte contre le blanchiment, Solvabilité II et les enjeux de l'intelligence artificielle.

Les activités du Groupe sont soumises à un nombre croissant de réglementations, notamment dans le domaine de la santé. Les évolutions réglementaires et les décisions juridiques pourraient avoir une incidence significative et défavorable sur nos activités, nos opérations, nos procédures et notre rentabilité. De tels changements peuvent ne pas être anticipés ou, lorsqu'ils sont anticipés, notre évaluation de leurs impacts peut ne pas être correcte.

L'environnement réglementaire régissant le monde de la santé - et plus particulièrement le secteur de l'assurance maladie et des données de santé - évolue régulièrement de façon significative et contraignante. Par exemple, le renforcement des réglementations sur la protection des données personnelles, notamment le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), son interprétation et l'imprévisibilité parfois associée augmente les risques associés à la non-conformité. Voir le chapitre 1, point 1.2.3 « Division Data & Marketing », ainsi que le risque « Protection des données » de ce chapitre.

L'évolution rapide et dense des réglementations européennes dites RSE ou ESG dans le cadre du Pacte vert, et notamment la publication des directives (UE) 2024/825 pour donner aux consommateurs les moyens d'agir en faveur de la transition verte grâce à une meilleure protection contre les pratiques déloyales et grâce à une meilleure information et (UE) 2024/1760 sur le devoir de vigilance des entreprises en matière de durabilité, pourraient accroître le risque.

Des changements du cadre réglementaire pourraient accroître le coût des mises à jour ou de développement d'un nouveau service, restreindre ou entraver la façon dont nous fournissons nos services, ou altérer la perception qu'ont les clients de nos opérations.

Une part significative des revenus de Cegedim est issue de la vente de ses produits et services à des entreprises de santé et à des professionnels de santé. De plus, Cegedim Santé aborde notamment avec Maïia de nouveaux domaines d'activité, tels que la téléconsultation, qui sont moins prévisibles du point de vue des évolutions réglementaires. Ces marchés peuvent être réglementés différemment dans certains pays et peuvent faire l'objet d'interventions politiques.

Comment nous le gérons

- Nous veillons à nous conformer aux lois et réglementations applicables sur tous nos marchés. Voir risque « Éthique des affaires » ;
- Nous nous dotons d'experts internes au sein de nos équipes juridiques et réglementaires et externes, au niveau local et au niveau du Groupe, et d'une politique de conformité solide ;
- Cegedim participe activement à la réflexion en présentant ses positions et ses solutions à l'industrie et aux autres parties prenantes, qu'il s'agisse de décideurs locaux ou à la demande des législateurs ;
- Nous participons activement au groupe de travail RSE Middenext qui effectue la veille réglementaire, l'étude, les échanges et les réflexions relatives au corpus normatif publié par les instances européennes afin de nous assurer de notre correcte interprétation des textes et leur mise en application appropriée ;
- Nous veillons à traiter les données personnelles honnêtement, éthiquement, avec intégrité et en conformité avec les lois applicables et avec nos valeurs. Voir risque « Protection des données » et « Éthique des affaires » ;
- Notre programme de sensibilisation forme nos collaborateurs à l'environnement réglementaire, à son interprétation et l'imprévisibilité parfois associée aux divers aspects de la bonne conduite des affaires. Ce programme déploie notre culture éthique à travers l'organisation afin que les employés comprennent leur rôle en matière de conformité.

RISQUES STRATÉGIQUES**Concurrence et consolidation du marché****Quel est le risque**

Les marchés sur lesquels Cegedim est présent sont sensibles à des facteurs tels que les évolutions réglementaires, les ruptures technologiques ou les changements de modèle d'affaires. Rien ne garantit que nos concurrents actuels ou futurs ne fourniront pas des services supérieurs aux nôtres ou à des prix inférieurs, ne s'adapteront pas plus rapidement aux nouvelles tendances et/ou exigences du marché, aux besoins des clients, n'entreront pas sur les marchés dans lesquels nous opérons ou ne développeront pas des prestations de service concurrentes. N'importe lequel de ces facteurs pourrait accentuer ou introduire un taux de désabonnement à nos services, réduire notre part de marché ou nos revenus.

La consolidation entre concurrents et clients a le potentiel de rendre le marché plus stable. Cela pourrait accroître la solidité financière et le pouvoir de négociation de nos concurrents et de nos clients.

Comment nous le gérons

- Nous effectuons une veille concurrentielle de l'ensemble des marchés ;
- Nous investissons continuellement dans l'innovation pour nous assurer que notre portefeuille de produits intègre les dernières nouveautés ;
- La diversité des activités du Groupe, la profondeur de son portefeuille technologique et son ouverture à l'innovation renforcent sa capacité à s'adapter aux évolutions de ses marchés ;
- Comme toute entreprise, Cegedim dispose de ressources limitées et nous devons à tout moment sélectionner et investir dans les nouvelles technologies qui, selon nous, offrent le meilleur potentiel pour nos clients.

RISQUES STRATÉGIQUES**Changement climatique, risques naturels et sanitaires****Quel est le risque**

Les risques environnementaux et les effets du changement climatique pourraient impacter négativement les activités du Groupe s'ils sont mal anticipés ou si les actions visant à l'adaptation et à l'atténuation des risques climatiques ne sont pas engagées.

Le Groupe pourrait rencontrer des difficultés relatives à l'approvisionnement et la disponibilité d'équipements essentiels à son fonctionnement ou à celui de ses clients : augmentation des aléas météorologiques perturbant la chaîne d'approvisionnement, augmentation des prix, rareté des matières premières notamment pour les équipements informatiques. Les locaux, les matériels et les collaborateurs pourraient souffrir de la matérialisation de risques naturels accrus du fait du changement climatique tels que les vagues de chaleur, les inondations, ou d'autres événements météorologiques extrêmes.

Par ailleurs, la stabilité sociale dans certains pays pourrait être fortement touchée par les effets du changement climatique ou des catastrophes naturelles.

Une réglementation et des normes environnementales plus strictes mises en place pour répondre aux enjeux de la lutte contre le changement climatique pourraient avoir une incidence sur nos activités en modifiant les coûts de production et la flexibilité des opérations. En outre, les textes réglementaires en lien avec le changement climatique, et notamment le paquet "Fit for 55" dans le cadre du Pacte Vert européen, sont sujet à des évolutions rapides, contraignant le Groupe à s'adapter au fur et à mesure de leurs publications.

La survenance de crises sanitaires, en lien ou non avec les aléas climatiques, peut impacter les activités du Groupe et de ses clients. Ainsi, en 2020 et en 2021, l'activité du Groupe a été partiellement affectée par les effets de la pandémie mondiale de Covid-19.

Comment nous le gérons

- Nous avons mis en oeuvre une analyse des risques climatiques auxquels le Groupe est soumis, tant par ses activités que ses implantations géographiques multiples, telle que décrite au chapitre 6 de l'URD au sein du Rapport de durabilité.
- Dans la continuité des actions engagées depuis plusieurs années pour contribuer à la lutte contre le changement climatique, Cegedim a pris l'engagement fort d'aligner sa trajectoire de décarbonation sur l'Accord de Paris, visant à limiter le réchauffement de la planète à 1,5 °C. En vue de garantir la pertinence et la crédibilité de cette trajectoire, les objectifs de réduction des émissions du Groupe en valeur absolue ont été validés en 2025 par le SBTi (Science Based Target Initiative).
- Nous mesurons l'empreinte carbone de Cegedim portant sur l'ensemble de nos émissions de gaz à effet de serre, en publiant un bilan carbone annuel dans notre Rapport de durabilité (cf. chapitre 6 de l'URD). Le Groupe, en tant que prestataire de services, délivre des activités essentiellement de nature tertiaire. Ses émissions de CO2 sont caractéristiques de ces activités, et Cegedim n'est pas soumis aux réglementations relatives au marché des quotas d'émission de CO2 ;
- Comme décrit au chapitre 6 de l'URD, nos émissions de scope 1 sont principalement liées à la flotte de véhicules d'entreprise. Les émissions de scope 2 sont relatives à la consommation d'énergie du Groupe, et celles de scope 3 aux produits et services achetés ainsi qu'aux biens immobilisés ; des objectifs de réduction des émissions sont définis pour chacun de ces postes ;
- Nous disposons de nos propres centres d'hébergement informatique (datacenters) en France, qui contribuent très largement à la consommation électrique du Groupe. Depuis 2018, Cegedim s'est mis en capacité de mesurer l'empreinte carbone de ces infrastructures, qui est suivie et pilotée dans une démarche d'amélioration continue dans le cadre de son système de management énergétique certifié ISO 50001 ;
- Cegedim a mis en place un Comité RSE depuis fin 2021, visant à s'assurer que les principaux enjeux de durabilité du Groupe sont adressés, avec notamment la mise en place de politiques, plans d'actions et indicateurs RSE, et la prise en compte des risques et enjeux RSE dans la stratégie du Groupe. Des Clubs RSE ont également été mis en place, impliquant les organes de Direction Générale ainsi que les différentes fonctions support et les Directions opérationnelles, afin de déployer la feuille de route RSE et l'atteinte de ses objectifs à l'horizon 2030. Des Clubs Référents s'ajoutent à ce dispositif, l'un portant sur les sites, le second sur la gestion des achats en coopération avec les équipes Finance ;
- Nous avons témoigné en 2020 et 2021, d'une bonne capacité de résilience dans un environnement économique fortement perturbé par la grave crise sanitaire mondiale ;
- Nous avons effectué un retour d'expérience sur notre gestion de crise de la pandémie de Covid-19 et ses effets sur l'économie européenne, qui ont été source d'enseignement pour le Groupe qui reste vigilant quant à la survenance possible d'événements similaires ;
- Enfin, Cegedim maintient et pilote ses plans de continuité, en adaptant une gestion dynamique dans un contexte parfois incertain et pouvant évoluer très rapidement. Cegedim accompagne ses clients, partenaires et collaborateurs, en s'assurant de protéger la santé et la sécurité de ses employés en appliquant rigoureusement les recommandations des autorités locales et de l'Organisation Mondiale de la Santé (arrêt partiel des opérations, généralisation du télétravail pour le personnel, rotation des équipes, etc.) ;

7.2.2 | Risques Métier

7.2.2.1 | Risques Opérationnels

RISQUES OPÉRATIONNELS

Criticité des systèmes IT et Cyber sécurité

Quel est le risque

Le Groupe exploite des systèmes et infrastructures informatiques complexes qui sont indispensables au bon déroulement de son activité, de ses processus commerciaux et financiers. Ces systèmes d'information comprennent des systèmes de gestion, de développement et d'ingénierie, des plates-formes exploitées pour le compte de ses clients ainsi que des datacenters qui doivent être protégés contre les dysfonctionnements, actes malveillants, erreurs humaines ou cyberattaques.

Une interruption de nos systèmes, réseaux et infrastructures peut nous empêcher de délivrer la qualité de service attendue, avoir un impact sur nos activités, nos logiciels et nos services web, permettre l'interception, la destruction, l'utilisation ou la diffusion non autorisées de nos données ou des informations de nos clients, avec la chaîne de répercussions potentielles qui en résulterait.

Une telle perturbation ou un accès non autorisé aux données et informations pourrait nous faire perdre des clients ou du chiffre d'affaires, générer des coûts et impacter notre réputation. Cela pourrait également nous exposer à des litiges, des enquêtes ou des sanctions. Les coûts de tels événements peuvent inclure la responsabilité de la perte d'informations, les coûts de réparation de l'infrastructure et des systèmes, ainsi que la mise en place d'initiatives de rétention de nos clients et partenaires commerciaux. Notre assurance peut ne pas couvrir ou nous rembourser intégralement ces coûts et pertes.

Si nos réseaux ou composants clefs du réseau tombent en panne, cela pourrait, dans certaines circonstances, entraîner une perte de service pour nos clients pendant une certaine durée et avoir un effet défavorable sur nos résultats et notre situation financière.

Au-delà des enjeux liés à la disponibilité et à la sécurité des systèmes d'information, le Groupe est exposé à un risque de dépendance technologique vis-à-vis de certains fournisseurs incontournables, par exemple dans le domaine de la virtualisation et de la gestion de projet. La concentration du marché autour d'acteurs dominants peut limiter la capacité du Groupe à diversifier ses partenaires, accroître les situations de verrouillage technologique (« vendor lock-in ») et réduire la réversibilité des solutions déployées. Cette dépendance peut entraîner des risques opérationnels, financiers et stratégiques, notamment en cas d'évolution défavorable des conditions contractuelles, de hausse tarifaire, de rupture de service, de contraintes réglementaires ou de difficultés à migrer vers des solutions alternatives.

Comment nous le gérons

- Nous sommes engagés à fournir un cadre numérique sécurisé pour nos clients : le Groupe et ses entités disposent de Plans de Continuité et de Reprise d'Activité permettant une réaction rapide en cas d'incident, et de continuer à assurer les activités critiques, tant internes qu'externes.
- Nous nous attachons à renforcer la sécurité des infrastructures du Groupe, de ses Logiciels & Services, de ses sites Internet et de ses réseaux. La surveillance et la gestion des infrastructures sont effectuées en permanence. Des audits informatiques et de sécurité sont réalisés pour évaluer si le niveau de sécurité est adéquat ; ils donnent au Groupe une bonne évaluation de la fiabilité de ses systèmes informatiques. Des campagnes de sensibilisation sont régulièrement menées. Enfin, des exercices de simulation et des tests sont effectués sur la récupération des systèmes informatiques du Groupe à la suite d'une hypothétique cyberattaque, et des plans visant à permettre la récupération des données le plus efficacement possible ont été élaborés.

- Notre démarche qualité s'appuie sur des référentiels internationaux tels l'ISO 27001 pour la sécurité de l'information et l'ISO 20000- 1/ ITIL en matière de management des services informatiques. Les périmètres suivants sont couverts par ces certifications et qualifications :
 - ISO 27001:2022, ISO 20000-1:2018 pour les services managés d'hébergement physique et virtuel et infogérance associée de cegedim.cloud sur les datacenters en France, ainsi que la conformité ISO 27017:2015 et ISO 27018:2019 ;
 - SecNumCloud v3.2 pour l'offre CegNumCloud Secured IaaS de cegedim.cloud ;
 - eIDAS du système de génération de cachets et de certificats qualifiés de signature électronique de Cegedim en sa qualité de PSCO (Prestataire de Services de Confiance) ;
 - ISO 27001:2022, ISO 27701:2019, ISO 22301:2019 et ISO 20000-1:2018 sur le périmètre de la réalisation de prestations d'infogérance des applications clients dans le secteur assurantiel et hébergement associé pour Cegedim Activ (France) ;
 - ISO 27001:2022 sur le périmètre de la commercialisation, du développement, de la mise en œuvre et du maintien en conditions de sécurité et opérationnelles du service de dématérialisation fiscale de factures et de documents de Cegedim Business Services
 - ISO 27001:2022 sur le périmètre de la fourniture, du support, de la maintenance des systèmes d'information pour les pharmacies ainsi que Cyber Essentials+ pour Cegedim Rx (UK) ;
 - ISO 13485 dans la catégorie « recherche et développement, conception et fabrication des logiciels d'aide à la prescription et à la dispensation médicale » pour la mise en œuvre du Système de Management de la Qualité de la Base Claude Bernard de RESIP (France).
- Cegedim dispose d'agréments et certifications lui permettant d'héberger des données de santé à caractère personnel :
 - Certification HDS d'Hébergeur de Données de Santé à caractère personnel (France) pour cegedim.cloud : Hébergeur d'Infrastructure Physique et Hébergeur Infogéreur, couvrant les activités 1 à 6 du référentiel HDS v2 ;
 - Agrément de la Haute Autorité de Santé (HAS) et marquage dispositif CE classe IIb pour la Base Claude Bernard de RESIP (France).
- Cegedim dispose également d'une assurance spécifique cyber risques.
- Enfin, le Groupe s'efforce de réduire les zones de dépendance avec certains fournisseurs incontournables identifiés.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Protection des données

Quel est le risque

Nous exploitons des datacenters, nous collectons et gérons des données pour nous-même et nos clients, y compris des informations de santé sensibles. Cegedim ou ses partenaires peuvent être soumis à des dysfonctionnements de logiciel, de l'équipement ou d'autres systèmes, à des vols ou à d'autres actes illégaux entraînant un accès non autorisé aux données, ou la modification, la perte ou la destruction de nos données. Il existe un risque que de tels dysfonctionnements ou actes illégaux compromettent la vie privée des individus, y compris de nos clients, employés et fournisseurs.

Malgré nos meilleurs efforts pour mettre en œuvre des contrôles dans nos opérations et dans les opérations de nos partenaires, l'accès non autorisé aux données pourrait entraîner la perte, la compromission ou l'utilisation de données à des fins inappropriées qui pourraient, à leur tour, entraîner une perte financière (perte de clients ou nuire à notre capacité d'en attirer de nouveaux), nuire à notre réputation et à notre marque, nous exposer à des réclamations de dommages et intérêts de la part des clients et des employés, et affecter la capacité de nos clients à maintenir des activités commerciales normales et à fournir des services essentiels.

Enfin, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) encadre le traitement des données personnelles, et son non-respect éventuel, même non intentionnel lié à son interprétabilité notamment, pourrait entraîner des amendes substantielles.

Comment nous le gérons

- Nous disposons de certifications et hauts standards de qualité, et notamment la certification HDS Hébergeur de Données de Santé (France) ;
- Nous renforçons en permanence la sécurité informatique et déployons des actions de sensibilisation des collaborateurs en mettant en place un grand nombre de mesures de contrôle et de protection, en établissant des processus et des procédures et en développant des systèmes de sécurité informatique ciblés. Pour plus de détails, voir le risque « Dépendance à l'égard des systèmes informatiques et cyber sécurité » ;
- Nous avons mis en place, pour nous assurer de la conformité RGPD, un réseau de Délégués à la Protection des Données (DPO) dans les différentes entités du Groupe, animé par la Direction Juridique, ainsi qu'un réseau de Référents Sécurité coordonnés et animés par la Direction de la Sécurité des Systèmes d'Information (DSSI). Nous avons également recours à des experts conseils externes.
- Nous formons tous les collaborateurs, via le parcours d'intégration et la formation continue (e-learning notamment) ;
- Nous mettons en place conseil et expertise sur la protection des données, veille juridique et newsletters, via les DPO, les Référents Sécurité, et la Direction Juridique.

RISQUES OPÉRATIONNELS

Ressources humaines : attirer, retenir et développer les talents

Quel est le risque

Le Groupe pourrait se trouver dans l'incapacité à identifier, attirer, motiver et retenir ses collaborateurs et ne pas être en mesure de développer leurs compétences, pouvant entraîner pour le Groupe une perte de savoir-faire et d'agilité de ses équipes, et des difficultés à accompagner sa croissance avec les ressources humaines requises.

Cegedim doit être en mesure de pouvoir recruter des collaborateurs compétents et motivés au moment opportun et de disposer de managers compétents pour atteindre ses objectifs stratégiques et opérationnels.

Dans certains domaines spécialisés, il peut être plus difficile d'embaucher ou de pourvoir des postes vacants avec du personnel qualifié, entraînant des risques tels que le manque de transfert de savoir-faire. Dans le même temps, Cegedim doit recruter annuellement un nombre relativement élevé de nouveaux collaborateurs. Cette tension sur le marché des talents est accentuée par la recherche de compétences rares ou pointues (par exemple les emplois en lien avec la cybersécurité ou l'IA), et par l'évolution des aspirations des nouvelles générations.

Le recours à l'Intelligence Artificielle pourrait avoir un impact significatif en termes de transformation des métiers, des processus et des organisations. Ces mutations devraient entraîner une évolution des compétences attendues pour certains emplois.

Comment nous le gérons

- Nos employés sont la première richesse du Groupe. En tant qu'entreprise de technologie présente à l'international, nous devons nous assurer, aujourd'hui et dans le futur, de la loyauté et de la qualification de nos collaborateurs, et ceci dans le monde entier. Nous réduisons les risques en développant une politique active de gestion des ressources humaines visant à rendre nos emplois plus attractifs, à favoriser l'intégration et à développer les talents.
- Nos nouveaux collaborateurs créent de la diversité, ce qui peut conduire à plus de créativité et de productivité s'il y a un important transfert de connaissances et une bonne gestion de cette diversité. Les jeunes employés apportent des idées et concepts nouveaux par rapport aux habitudes de travail. Les collaborateurs plus âgés ont une expérience variée et étendue et transmettent leurs connaissances à de nouveaux groupes de collaborateurs. De plus, au sein d'équipes mixtes, de nouvelles perspectives et points de vue contribuent au processus de recherche de solutions. À long terme, nous visons un impact positif sur la capacité d'innovation et les performances du Groupe Cegedim.
- Nous visons à attirer et à retenir des employés clefs grâce à des politiques salariales et non salariales. Notre plan de rémunération et d'avantages sociaux est conçu pour soutenir notre culture de l'excellence et tient compte à la fois du marché et des performances individuelles.
- Nous mettons en œuvre lorsque nécessaire des solutions de rétention ciblées pour les collaborateurs ayant des expertises rares sur le marché. Nous avons également un plan de succession permettant d'identifier et accompagner les personnels clefs. De plus, nous nous efforçons d'améliorer continuellement l'engagement de nos employés, et avons étendu notre programme de cooptation.
- Le Groupe a également mis en place une politique ambitieuse de développement des compétences facilitant une gestion dynamique des carrières. À ce titre, des processus et outils partagés ont été développés pour permettre à toutes les entités d'optimiser l'évaluation des compétences et des performances, de formaliser la détection des collaborateurs à potentiels et d'encourager la mobilité interne.
- Cegedim facilite le télétravail, encourage les mesures liées à la qualité de vie au travail et la modernisation de ses espaces.
- Le Groupe Cegedim s'attache activement à anticiper et accompagner les mutations induites par l'Intelligence Artificielle afin d'en faire un accélérateur de la performance opérationnelle et de la capacité d'innovation. Le Groupe se mobilise à tous les niveaux pour prendre le virage de l'IA et rester à la pointe du marché dans son écosystème concurrentiel. Dans ce contexte, l'identification des besoins en compétences, le renforcement de la formation continue et la poursuite de la dynamique de mobilités internes constituent, entre autres, des leviers essentiels mis en œuvre par la Direction des Ressources Humaines pour sécuriser les parcours professionnels, préserver la capacité d'innovation et la compétitivité de l'entreprise.

RISQUES OPÉRATIONNELS**Attractivité commerciale et innovation****Quel est le risque**

Nous opérons sur des marchés qui sont à différents stades de développement et qui ont différents niveaux d'attractivité. Nous devons être suffisamment agiles pour développer et fournir des produits et services qui répondent aux besoins des marchés, sans quoi nous risquons de céder un avantage à nos concurrents et ne pas atteindre nos objectifs de croissance, de rentabilité et de chiffre d'affaires.

Si nous ne sommes pas suffisamment flexibles, agiles ou innovants pour nous adapter aux besoins de nos clients, ceux-ci peuvent choisir de ne pas renouveler les contrats ou exercer une pression sur les prix, ce qui peut avoir un impact négatif sur notre capacité à maintenir ou accroître les marges, et sur la génération de trésorerie.

Comment nous le gérons

- En 2025, Cegedim a consacré environ 14,3 % de son chiffre d'affaires aux salaires des équipes de R&D ;
- Nous investissons dans des plateformes SaaS pour nos activités existantes et dans de nouveaux services numériques ;
- Nous enrichissons et améliorons constamment notre offre pour qu'elle reste à la pointe de l'état de l'art ;
- Nous regroupons en une seule plateforme, lorsque cela est possible, les offres pour améliorer leur visibilité, la satisfaction des clients et l'efficacité opérationnelle ;
- Nous réalisons des acquisitions qui sont en forte adéquation avec notre stratégie et notre modèle de service, et qui soutiennent la croissance ;
- Nous pouvons céder les entreprises qui ne sont pas rentables et / ou qui se sont éloignées de notre cœur de métier, par exemple Pulse Inc (USA) en 2019 ou INPS (UK) en 2024 ;
- Nous réalisons des investissements ciblés dans l'innovation pour soutenir des concepts novateurs et à forte valeur ajoutée afin de répondre aux besoins du marché, de la réglementation, et lutter contre la banalisation ;
- Nous réorganisons les équipes commerciales pour accroître la lisibilité des marques du Groupe et améliorer la qualité du service délivré à nos clients ;
- Nous regroupons les métiers présentant à la fois de fortes complémentarités et de fortes synergies afin de rassembler les expertises et de contribuer à l'innovation dans une organisation agile, favorisant l'esprit d'entreprise et offrant une approche globale aux clients (création de Cegedim Santé en 2021 et de Cegedim Business Services en 2023).

RISQUES OPÉRATIONNELS**Acquisitions, cessions et investissements****Quel est le risque**

Afin d'optimiser sa stratégie, le Groupe peut recourir à des alliances stratégiques ou céder des activités.

Les opérations d'acquisitions comportent des risques liés au choix de la cible et à sa valorisation potentielle ainsi qu'au processus d'acquisition en lui-même.

L'intégration des entreprises acquises peut en outre être un processus complexe et exigeant. Dans le cadre de l'intégration, la recherche de synergies et une transformation de l'entité acquise peuvent s'avérer inefficaces. Les services, technologies, personnels clefs, le respect des normes réglementaires, ou les sociétés que nous acquérons peuvent ne pas être efficacement intégrées dans nos activités ou nos offres de services, ou nos alliances peuvent ne pas réussir, ce qui peut avoir un impact négatif sur la croissance, la rentabilité et les flux de trésorerie.

La performance financière des sociétés acquises pourrait ne pas correspondre aux hypothèses sur lesquelles se fondait leur évaluation et la décision d'investir. Un écart important pourrait entraîner une dépréciation du goodwill et des immobilisations incorporelles, affectant ainsi négativement les résultats et le bilan de Cegedim.

Certaines activités voient leurs technologies évoluer rapidement ainsi que l'usage des clients et leurs demandes. Il est possible que nous ne puissions pas prévoir correctement les demandes des clients ou mésestimer les risques liés à des technologies concurrentes ou émergentes. Cela entraînerait des évaluations plus élevées pour les acquisitions ou nous ferait manquer des opportunités. Nous pourrions également ne pas être en mesure de mener à bien certaines opérations de cession à des conditions satisfaisantes, voire ne pas être en mesure de les mener. Pour plus d'informations, voir Chapitre 3 point 3.3.1 « Investissements Financiers ».

Enfin l'évolution du cadre réglementaire ainsi que le contexte international avec ses risques de sanctions ou embargos peuvent compromettre une opération ou entraîner une mauvaise estimation des risques liés.

Comment nous le gérons

- Nous menons des audits et des due diligences avant d'envisager toute acquisition, en impliquant la Direction Générale du Groupe, la Direction Financière, la Direction Juridique et la Direction RSE et Compliance afin d'analyser les fondamentaux de l'entreprise cible et d'évaluer les risques encourus. Nous nous entourons de conseillers spécialisés autant que de besoin. Pour les acquisitions et scissions les plus importantes, le Groupe met en place une équipe projet dédiée. Les procédures de due diligence sont plus limitées lorsque la société cible est cotée, en raison de la réglementation applicable.
- Nous réalisons une revue à chaque étape clef du processus d'acquisition afin de confirmer l'intérêt pour Cegedim et de fixer les conditions et paramètres nécessaires à la réussite. Le Groupe peut mettre en place des compléments de prix différés afin d'atténuer le risque de transaction.
- Nous effectuons, une fois l'acquisition réalisée, des tests de dépréciation annuels sur les goodwill. Voir également le risque "Dépréciation des goodwill".

RISQUES OPÉRATIONNELS**Contentieux****Quel est le risque**

Les activités commerciales de Cegedim sont soumises à de nombreuses lois et réglementations ainsi qu'à des accords commerciaux et financiers avec nos clients, fournisseurs et autres contreparties, ainsi qu'à des accords de licences ou portant sur d'autres droits de propriété incorporelle et intellectuelle.

À ce titre, nous sommes soumis au risque de poursuites judiciaires principalement liées à l'exécution des contrats, d'enquêtes et de conformité. Des litiges majeurs de toute nature pourraient avoir un impact défavorable sur la situation financière du Groupe (en cas de sanctions ou de dommages), ou sur l'image et la réputation du Groupe du fait de la couverture médiatique et / ou sur les réseaux sociaux, qui pourraient entraîner une perte de chiffre d'affaires.

Cegedim a quelques contentieux ouverts liés à la conduite normale des affaires. Les contentieux les plus significatifs sont exposés dans la section Litiges et Fiscalité des comptes consolidés (cf. chapitre 4, Notes 21.4 et 21.5). À la connaissance de la Société et à la date de publication du présent Document d'Enregistrement Universel, aucun litige n'est suffisamment important pour avoir un impact significatif sur la situation financière ou la rentabilité de la Société, en dehors de ce qui est déjà exposé dans ses comptes.

Comment nous le gérons

- Nous identifions l'ensemble des litiges et risques juridiques significatifs pour toutes les sociétés du Groupe (type, montant, procédure, niveau de risque). La Direction Juridique les suit et les contrôle régulièrement en s'assurant qu'ils sont en ligne avec les informations dont dispose la Direction Financière du Groupe. La Direction Générale est systématiquement tenue informée des faits nouveaux significatifs, et ces sujets sont reportés à minima semestriellement au Comité d'Audit et aux Commissaires aux Comptes.
- Notre politique juridique vise à prévenir les litiges ou en limiter l'impact, notamment par les moyens suivants :
 - Nous recherchons systématiquement des mécanismes alternatifs de règlement des litiges, tels que la médiation, la transaction ;
 - Nous avons mis en place des mesures préventives : les équipes opérationnelles sont régulièrement sensibilisées aux enjeux juridiques, des accords-types sont mis à disposition, les équipes juridiques sont impliquées dès le début des projets ;
 - Nos équipes juridiques effectuent un suivi hebdomadaire transmis à la Direction Générale.
- Nous constituons, le cas échéant, des provisions adéquates pour couvrir les risques de litiges généraux ou spécifiques auxquels le Groupe peut être exposé.
- Nous avons mis en place au sein du Groupe une politique de prévention des risques de non-conformité qui seraient dus à une méconnaissance des évolutions législatives ou réglementaires, Cegedim met à la disposition des filiales du Groupe un service de veille réglementaire qui fournit des conseils sur les lois et réglementations, notamment en matière de conformité, ainsi qu'un accompagnement lors de l'élaboration de contrats.

RISQUES OPÉRATIONNELS**Éthique des affaires****Quel est le risque**

Le non-respect des lois et réglementations applicables à l'éthique des affaires et notamment à la loi Sapin II du 9 décembre 2016 pour lutter contre la corruption et le trafic d'influence peuvent avoir de graves conséquences juridiques et financières pour le Groupe et porter gravement atteinte à sa réputation.

Comment nous le gérons

- Nous effectuons une veille réglementaire au sein de la Direction Juridique, la Direction de la Sécurité des Systèmes d'Information et la Direction du Contrôle Interne, et animons les communautés de référents afin de diffuser les évolutions, bonnes pratiques et obligations. Des newsletters thématiques régulières sont également diffusées au top management ainsi qu'aux référents ;
- Notre Charte Éthique du Groupe prend en compte les dernières évolutions législatives et réglementaires, notamment celles résultant de la loi Sapin II et de la protection des lanceurs d'alerte. Elle est diffusée à tous les collaborateurs et fait l'objet d'une introduction par la Président Directeur Général. Elle est librement accessible pour toutes nos parties prenantes internes comme externes ;
- Nous impliquons la Direction Juridique du Groupe dans toutes les acquisitions, entre autres sur les aspects risques et réglementaires ;
- Le Comité Éthique se réunit au moins une fois par an et autant que nécessaire pour effectuer une revue active de l'ensemble des thématiques éthiques ;
- Nous annexons la Charte Éthique aux contrats de travail, à signature obligatoire, doublée d'une formation e-learning visant à promouvoir une culture et des comportements éthiques, notamment la lutte contre la corruption ;
- Nous menons une politique de tolérance zéro à la corruption, y compris les paiements de facilitation ;
- Nous soutenons une concurrence loyale et le Groupe interdit les discussions ou accords avec les concurrents concernant la tarification ou le partage du marché ;
- Nous recensons et évaluons les risques de corruption et de trafic d'influence. La cartographie des risques Sapin II couvre l'ensemble des activités du Groupe et a permis d'élaborer des plans d'actions appropriés. Les résultats du processus de cartographie des risques de corruption sont présentés annuellement par le Directeur RSE et Compliance du Groupe à la Direction Générale, au Comité RSE, au Comité d'Audit et au Comité Éthique, ainsi que l'avancement des plans d'actions ;
- Nous avons mis en place une procédure d'alerte élargie permettant de signaler notamment tout manquement à la Charte Éthique ;
- Nous disposons d'une Charte Achats Responsables, largement diffusée en interne et auprès de nos fournisseurs, également disponible sur notre site Internet ;
- Le Rapport de Durabilité (cf. chapitre 6 de l'URD) met en évidence les engagements du Groupe en matière d'éthique des affaires.

7.2.2.2 | Risques Financiers

RISQUES FINANCIERS

Dépréciation des goodwill

Quel est le risque

Les activités du Groupe concernent la fourniture de services et ne nécessitent que peu d'actifs corporels. Lors des opérations de croissance externe, une part importante du prix d'acquisition se trouve donc reflétée dans des goodwill, qui incluent notamment des éléments de fonds de commerce non affectables, dont l'évaluation suppose de faire appel au jugement et à des prévisions.

Au 31 décembre 2025, 23,4 % du total bilan actif correspond à des goodwill (23,9 % en 2024).

Les goodwill ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de dépréciation afin d'identifier une éventuelle perte de valeur. Ces tests de dépréciation (impairment tests) sont conduits à hauteur des unités génératrices de trésorerie (UGT) qui sont des groupes identifiables d'actifs opérant en synergie sur un même secteur d'activité. Ces UGT incluent non seulement les goodwill mais également l'ensemble des actifs d'exploitation nécessaires à la conduite des affaires dans l'UGT. Les tests visent à s'assurer que les flux futurs de trésorerie font plus que couvrir l'ensemble des actifs testés.

Une évolution défavorable des prévisions et hypothèses d'activité utilisées dans la projection des flux de trésorerie pourrait entraîner la comptabilisation de dépréciations, qui seraient prioritairement allouées sur les goodwill. Ces dépréciations pourraient avoir un effet significatif sur les résultats du Groupe.

En lien avec les acquisitions passées et futures, une partie significative des prix d'acquisition a été et pourrait continuer à être allouée en goodwill.

Comment nous le gérons

- Nous vérifions annuellement, ou plus fréquemment si nécessaire, la valeur des goodwill et des actifs nécessaires à l'exploitation de nos UGT ;
- En cas d'indice de perte de valeur ou de révision significative des plans d'affaires, une mise à jour des tests d'impairment est réalisée ;
- Nous complétons ces tests par des analyses de sensibilité, dont les paramètres sont définis en fonction des aléas probables auxquels le Groupe est exposé, notamment quant à la réalisation des plans d'affaires.

Pour plus d'informations, voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » partie 4.6 « Notes annexes aux états financiers consolidés » Notes 10.1 « Goodwill » et 7.3 « Autres produits et charges opérationnels non courants⁽¹⁾ ».

RISQUES FINANCIERS

Dépréciation des actifs incorporels

Quel est le risque

Les activités du Groupe Cegedim reposent sur une forte capacité à lancer régulièrement sur le marché des produits innovants, à la pointe de l'état de l'art technologique. Le Groupe Cegedim est concepteur de l'ensemble des offres qu'il commercialise, qui sont capitalisées dans ses actifs incorporels (essentiellement en logiciels), et consacre chaque année des investissements élevés en recherche et développement.

Au 31 décembre 2025, 18,3 % du total bilan correspond aux immobilisations incorporelles (19,4 % en 2024).

Ces actifs incorporels font l'objet d'un amortissement à compter de leur lancement commercial, sur leur durée prévisible d'exploitation.

Une évolution défavorable des prévisions et hypothèses d'activité pour ces différentes offres pourrait conduire à accélérer les plans d'amortissement initiaux ou à constater des dépréciations en cas d'obsolescence technologique plus rapide qu'initialement prévue. Ces amortissements exceptionnels ou dépréciations pourraient avoir un impact significatif sur les résultats du Groupe.

Comment nous le gérons

- Nous nous assurons annuellement, ou plus fréquemment si nécessaire, que la valeur nette des actifs issus de la R&D est justifiée au regard des flux de trésorerie attendus sur leur durée d'exploitation probable ;
- Nous revoyons annuellement les durées des plans d'amortissement afin, le cas échéant, de les aligner sur l'horizon des perspectives commerciales et sur un rythme pertinent d'obsolescence.

Pour plus d'informations, voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » partie 4.6 « Notes annexes aux états financiers consolidés » Notes 10.2 « Immobilisations incorporelles » et 7.3 « Autres produits et charges opérationnels non courants⁽¹⁾ ».

(1) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les indicateurs alternatifs de performance.

RISQUES FINANCIERS**Taux d'intérêt****Quel est le risque**

Le risque de taux d'intérêt fait référence aux effets défavorables des variations des taux d'intérêt sur les résultats du Groupe.

L'exposition du Groupe au risque de taux d'intérêt peut être appréciée au regard du montant de sa dette financière nette consolidée, qui s'élève à 129,5 millions d'euros au 31 décembre 2025 (hors dette IFRS16 et dette de participation des salariés, cf. chapitre 4 « Comptes consolidés » point 4.6, Note 11.1 Endettement financier net). L'endettement financier du Groupe s'appuie sur des financements externes qui sont intégralement à taux variable, ainsi que sur un prêt d'actionnaire subordonné, également à taux variable. Le Groupe dispose en outre d'une facilité de crédit revolving (RCF), non utilisée à la clôture 2025, également à taux variable, et n'utilise pas ses facilités de découvert.

Une analyse des emprunts par échéance et par type de taux est présentée au Chapitre 3, point 3.2.2.2. « Commentaires sur l'endettement financier net au 31 décembre 2025 », ainsi qu'au chapitre 4, point 4.6, Note 11 « Financement et instruments financiers ».

En dehors du coût de la dette, la hausse des taux d'intérêt est susceptible d'avoir des impacts sur les taux d'actualisation retenus pour l'évaluation de certains postes du bilan. En particulier, une hausse des taux se traduit mécaniquement par une diminution de l'engagement du Groupe en matière d'indemnités de départ à la retraite (avec la constatation d'un écart actuariel favorable dans les capitaux propres consolidés, sans impact immédiat dans les résultats). A l'inverse, une hausse des taux d'intérêt se traduit mécaniquement dans le taux d'actualisation applicable aux tests d'impairment, avec pour effet de minorer les flux actualisés des plans d'affaires, et donc de réduire la valeur recouvrable des actifs testés. Les actifs incorporels au bilan (goodwill, frais de développements ou logiciels) et les actifs nécessaires à l'exploitation des UGT pourraient ne plus être intégralement couverts et nécessiter une dépréciation (voir ci-avant le risque « Dépréciation des goodwill »).

Comment nous le gérons

- Notre dette financière est contractée au niveau de la société mère - Cegedim SA - et répercutée aux filiales en besoin de trésorerie par des prêts internes ou des augmentations de capital. Dans la mesure du possible, la trésorerie disponible du Groupe Cegedim est centralisée et placée par Cegedim SA ;
- Notre politique financière est définie de telle sorte que Cegedim limite le risque de taux d'intérêt convertissant à taux fixe une partie significative de sa dette financière. La Société a donc recours à des instruments dérivés, tels que les swaps de taux d'intérêt, pour gérer le risque de taux d'intérêt en rendant fixes les intérêts variables et a ainsi couvert sur 5 ans l'ensemble des tranches in fine de son crédit syndiqué soit 150 millions d'euros ;
- Nous avons fait le choix raisonné d'avoir une partie des prêts à un taux d'intérêt variable afin de profiter de la baisse probable des taux d'intérêt. Ainsi la tranche A amortissable du crédit syndiqué, initialement de 30 millions d'euros (et s'élevant à 24 millions d'euros à la clôture 2025), n'est pas couverte de même que le RCF non tiré à la date de clôture. Cette position pourrait être revue dans le futur en cas de nécessité ;
- Une hausse ou une baisse de 50 points de base des taux d'intérêt entraînerait une augmentation ou une diminution de 0,369 million d'euros du coût de l'endettement financier net sur 12 mois, à structure de financement inchangée (RCF non tiré) ;
- L'impact des variations des taux d'intérêts sur l'évaluation des engagements ou des actifs du Groupe est appréhendé par la réalisation de tests de sensibilité. S'agissant des goodwill, les tests de sensibilité conduits à la clôture 2025, simulant une hausse ou une baisse de 50 points de base du taux d'actualisation (WACC) sur les calculs d'impairment, n'entraîneraient pas de dépréciation. S'agissant de la provision pour indemnités de départ à la retraite, l'écart actuariel fait l'objet d'un ajustement annuel (avec un impact dans les capitaux propres mais sans incidence sur les résultats) à chaque clôture.

RISQUES FINANCIERS**Liquidité****Quel est le risque**

Le risque de liquidité du Groupe correspond au risque que celui-ci ne soit pas en mesure de mobiliser ses ressources financières pour faire face à ses engagements financiers et ainsi assurer la continuité de l'activité. Il dépend du niveau d'exposition du Groupe aux tendances du marché pouvant entraîner une augmentation du coût du crédit ou une restriction temporaire de l'accès à des sources de financement externes.

Comment nous le gérons

- Nous surveillons étroitement et évaluons périodiquement le risque de liquidité du Groupe et de chacune de ses filiales, sur la base du reporting financier. Cegedim veille à anticiper ses besoins de trésorerie en s'assurant que ceux-ci sont couverts par ses ressources financières, en trésorerie, fonds propres ou fonds externes, à court et long terme ;
- La politique de financement du Groupe vise à optimiser son échéancier et le coût de la dette afin de gérer le risque de liquidité pouvant survenir à l'échéance de ses dettes. Cegedim cherche également à diversifier ses sources de financement et de prêteurs. Une attention particulière est en outre portée à l'exposition vis-à-vis des contreparties bancaires, à leurs risques souverains et financiers ainsi qu'à leurs notations de crédit, qui doivent toujours figurer dans les catégories les plus élevées ;
- Le 31 juillet 2024 Cegedim a mis en place une nouvelle structure de financement sous la forme d'un crédit syndiqué d'un montant total de 230 millions d'euros, venue refinancer l'intégralité de l'endettement existant du Groupe (RCF de 65 millions d'euros et EURO PP de 135 millions d'euros, arrivant respectivement à maturité en octobre 2024 et octobre 2025). Cette opération a eu pour effet de porter la maturité de ses dettes à 5, 6 et 7 ans (entre le 31 juillet 2029 et le 31 juillet 2031) ; le risque de liquidité est donc considéré comme très faible ;
- La nouvelle structure de financement se compose d'un crédit syndiqué de 180 millions d'euros, structuré en une tranche A de 30 millions d'euros de maturité 5 ans amortissable à raison de 3 millions d'euros par semestre (s'élevant à 24 millions d'euros à la clôture 2025), une tranche B de 60 millions d'euros de maturité 6 ans amortissable in fine, et une tranche C de 90 millions d'euros de maturité 7 ans amortissable in fine ; s'y ajoute une facilité de crédit revolving (RCF) de 50,0 millions d'euros, non tirée, de maturité 5 ans, avec l'option de la prolonger d'une année supplémentaire ; Cegedim dispose en outre d'un prêt subordonné d'actionnaire (prêt FCB) de 49,8 millions d'euros à la clôture 2025 (Voir chapitre 4, point 4.6, Note 11 « Financement et instruments financiers » pour plus de détails sur la structure de la dette et la ventilation par échéances ainsi que le chapitre 3, section 3.7 « Contrats importants ») ;
- Le crédit syndiqué comprend les clauses standards d'engagement et de défaut habituellement incluses dans ce type de contrat ainsi que les principales clauses spécifiques suivantes, visant à limiter le risque de liquidité :
 - Covenants des ratios financiers : le Groupe doit veiller à ce que son ratio de levier soit inférieur à 2,50 et son ratio de couverture des intérêts soit supérieur à 4,50. Au 31 décembre 2025, Cegedim respecte l'ensemble de ses covenants et il n'y a pas de risque de défaut prévisible.
 - Dividendes : Cegedim est soumis à une clause de dividende limitant sa distribution à un maximum de 50 % du résultat net consolidé si le ratio de levier est inférieur à 1,00 et à un maximum de 30 % si le ratio de levier est supérieur à 1,00 et inférieur à 2,50 ;
 - Acquisitions autorisées : si le ratio de levier est supérieur à 2,00 l'accord du pool de prêteurs est requis dès lors que le total des opérations réalisées ou à réaliser au cours d'un exercice dépasse 25 millions d'euros ; le Groupe ne peut pas non plus acquérir d'entreprise ou de fonds de commerce dont les EBITDA⁽¹⁸⁾ cumulés depuis la mise en place du crédit seraient en perte de plus de 15 millions d'euros ;

RISQUES FINANCIERS**Change****Quel est le risque**

L'expansion des activités internationales expose Cegedim aux risques de change au titre des activités exercées par des filiales présentes en dehors de la zone Euro. Ce risque est cependant limité puisque le chiffre d'affaires consolidé réalisé dans une autre devise que l'euro est faible : 5,6 % en 2025. De plus, les filiales étrangères du Groupe opèrent principalement dans leurs monnaies nationales (coûts et chiffre d'affaires dans la même devise), ce qui les expose peu à des fluctuations de leur marge opérationnelle du seul fait des évolutions des taux de change.

Les effets de change ont eu un impact positif limité de 0,1 % sur le chiffre d'affaires en 2025. Ceci est principalement dû à l'impact négatif de 0,3 million d'euros de la livre sterling, qui représente 4,3 % du chiffre d'affaires du Groupe.

Le risque de change est donc essentiellement limité au risque dit de translation, matérialisé lors de la conversion des comptes des filiales pour les intégrer dans la consolidation dans la devise d'établissement de ces comptes, qui est l'euro.

La répartition du bilan consolidé du Groupe par devise d'origine des filiales faisant partie du périmètre de consolidation, au 31 décembre 2025, est la suivante :

Total bilan consolidé au 31/12/2025	EUR	GBP	Autres	Total
Montant (en millions d'euros)	948,2	39,8	13,2	1 001,2
Part en %	94,7 %	4,0 %	1,3 %	100,0 %

Sur la base de l'exercice 2025, dans l'hypothèse d'une évolution défavorable et uniforme de 1 % de l'Euro (devise d'établissement des comptes) contre la Livre sterling (devise la plus significative en dehors de l'Euro), toutes les autres devises restant au même niveau par rapport à la livre sterling, le total bilan consolidé serait réduit de 394 milliers d'euros. Le chiffre d'affaires serait impacté négativement de 279 milliers d'euros et le résultat opérationnel de Cegedim positivement de 41 milliers d'euros.

Les taux des devises utilisés sont les taux de clôture pour le bilan et les taux moyens de l'exercice pour les résultats.

Comment nous le gérons

Ce risque étant actuellement limité, le Groupe n'a pas de politique de couverture de change. Cette position pourrait être revue dans le futur en cas de nécessité.

RISQUES OPÉRATIONNELS**Conformité aux normes fiscales nationales et internationales****Quel est le risque**

Nous opérons dans de nombreuses juridictions fiscales et sommes soumis à des contrôles fiscaux périodiques qui, parfois, peuvent remettre en cause les bases de calcul des impôts ou des retenues. Les remises en causes par les autorités fiscales locales peuvent avoir un impact négatif sur notre rentabilité et nos flux de trésorerie.

Le Groupe pourrait ne pas respecter des lois fiscales nationales et des normes internationales applicables à ses entités, entraînant des enquêtes fiscales et des litiges résultant du cours normal des affaires.

Comment nous le gérons

- Nous nous engageons fermement, en tant qu'entreprise citoyenne responsable, à respecter et à faire en sorte que toutes les entités du Groupe dans le monde respectent les lois fiscales nationales et les normes internationales applicables. Cegedim s'engage également à ce que toutes les entités du Groupe paient tous les impôts dus dans chacun des pays où elles opèrent ;
- Nous nous faisons accompagner, le cas échéant, par des conseils fiscaux de renom sur des sujets ponctuels pouvant présenter une complexité particulière pour le Groupe ;
- Nous pratiquons une veille réglementaire active sur l'ensemble des normes fiscales nationales et internationales ;
- Nous communiquons de façon transparente et détaillée sur les litiges fiscaux en cours, le cas échéant. Pour plus d'informations voir également le chapitre 4 "Comptes consolidés" partie 4.6 "Notes annexes aux états financiers consolidés" Notes 21.5 "Fiscalité".

7.2.3 | Risques particuliers

Un certain nombre de risques a été identifié dont l'impact sur le Groupe peut être estimé comme très limité, cependant il semble nécessaire de porter à la connaissance du lecteur leur existence. Il s'agit des impacts potentiels du contexte géopolitique, du risque de saisonnalité, de l'actionnariat de contrôle, et des investissements minoritaires détaillés ci-après.

Géopolitique

Quel est le risque

Les risques géopolitiques actuels se déclinent en plusieurs dimensions qui complexifient durablement l'environnement international. Tout d'abord, les guerres en Ukraine et au Moyen-Orient ont mené à des perturbations sur les chaînes d'approvisionnement, à un renchérissement des prix de l'énergie et à une instabilité accrue, qui sont autant de facteurs inflationnistes. De plus, les tensions entre grandes puissances, notamment dans le contexte des rivalités sino-américaines, prédisposent à des sanctions économiques et des mesures protectionnistes, comme avec l'instauration de droits de douanes, renforçant l'incertitude. En Europe, certaines tendances plus centrées sur les économies nationales, dans la continuité du Brexit, sont susceptibles d'avoir des répercussions sur le commerce et l'équilibre politique et contribuent à une complexité supplémentaire.

Comment nous le gérons

Le Groupe Cegedim opérant essentiellement en France, l'impact direct de ces perturbations internationales se trouve naturellement atténué, bien qu'une veille constante demeure indispensable pour anticiper toute évolution majeure. Le Groupe n'a pas d'activité ni d'actifs exposés en Russie, en Ukraine ou en Iran, ni dans les pays directement concernés par ce conflit. Il a jusqu'ici contenu ses dépenses d'électricité, qui est la principale ressource énergétique, par une gestion active de ses consommations et de ses contrats d'approvisionnement. (Voir également Chapitre 4 « Comptes consolidés » partie 4.6 « Notes annexes aux états financiers consolidés » Notes 4 « Contexte d'arrêté des comptes »).

Saisonnalité

Quel est le risque

Les activités du Groupe sont marquées par certains effets de saisonnalité, caractéristiques chez la plupart des acteurs du logiciel ainsi que dans les activités impliquant la fourniture de données. Ceci est largement dû à la nature saisonnière des processus de décision des clients de Cegedim. Certains clients investissent dans les bases de données du Groupe à la fin de l'année afin d'en tirer pleinement parti au moment des budgets annuels, pour bénéficier d'une vision rétrospective complète. D'autres offres nécessitent une étape de projet de mise en œuvre, généralement réalisée en fin d'exercice, pour permettre le démarrage des prestations récurrentes en début d'année suivante.

La proportion de chiffre d'affaires générée au second semestre est généralement légèrement supérieure à celle générée au premier semestre.

% trimestriel du chiffre d'affaires publié	2025	2024	2023
1 ^{er} trimestre	24,8 %	23,8 %	23,7 %
2 ^{ème} trimestre	24,8 %	24,9 %	25,2 %
3 ^{ème} trimestre	23,7 %	24,0 %	24,1 %
4 ^{ème} trimestre	26,7 %	27,3 %	27,0 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %

La proportion d'EBITDA⁽¹⁾ générée au second semestre est généralement largement supérieure à celle générée au premier semestre.

% semestriel d'EBITDA ajusté ⁽²⁾	2025	2024	2023
1 ^{er} semestre	45,5 %	42,2 %	44,9 %
2 nd semestre	54,5 %	57,8 %	55,1 %
Total	100,0 %	100,0 %	100,0 %

(1) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les indicateurs alternatifs de performance.

(2) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les indicateurs alternatifs de performance.

Comment nous le gérons

- Nous élaborons les budgets et les reportings mensuels en tenant compte de ces effets saisonniers. Le management prend en compte ces effets dans le pilotage des activités au cours de l'année ainsi que dans ses estimations prévisionnelles ;
- Nous rappelons systématiquement la saisonnalité sur 2 ans dans les publications financières, afin d'assurer une information pertinente des investisseurs.

Actionnariat de contrôle**Quel est le risque**

Cegedim est une entreprise familiale. La société FCB contrôle les votes de Cegedim. Elle est détenue par un petit nombre de membres de la famille Labrune, dont plusieurs sont également administrateurs.

Au 31 décembre 2025, FCB détenait 58,56 % des actions en circulation (2024 : 56,46 %) et 72,92 % des droits de vote (2024 : 70,30 %). En conséquence, FCB est en mesure de nommer l'ensemble des membres du Conseil d'Administration et de contrôler le vote sur la plupart des questions soumises au vote des actionnaires.

Comment nous le gérons

- Nous nous assurons d'exercer de bonnes pratiques de gouvernance, tout en tenant compte des spécificités de Cegedim : le 19 mars 2020, le Groupe a adopté le Code de gouvernance Middlednext. La mise à jour de ce code en septembre 2021 a été adoptée par le Groupe le 28 octobre 2021 ;
- Le Conseil d'administration est composé notamment de trois administrateurs indépendants ;
- Le Conseil d'administration compte quatre comités permanents, dont le Comité des nominations / rémunérations. Il a pour mission principale d'examiner et de faire des propositions au Conseil d'Administration concernant la création d'un plan de succession des mandataires sociaux y compris en cas de vacance imprévue.

Investissement minoritaire**Quel est le risque**

Cegedim exerce certaines de ses activités par le biais de sociétés dans lesquelles le contrôle est partagé ou exercé par d'autres partenaires. En 2025, la quote-part du résultat net des participations ne donnant pas le contrôle représentait environ 5 % du Résultat Opérationnel Ajusté du Groupe⁽¹⁾ (5 % en 2024). La cession d'une de ces participations, ou une détérioration de la performance de ces sociétés pourrait affecter les résultats et la situation financière du Groupe. Cegedim pourrait également faire l'objet de décisions préjudiciables à ses intérêts. Par ailleurs, l'application des règles et principes de gestion dans ces entités peut différer de celles adoptées par Cegedim pour les entités sur lesquelles est exercé un contrôle exclusif. L'accès aux données financières ou opérationnelles pourrait être plus limité que dans les entités où Cegedim exerce un contrôle exclusif.

Comment nous le gérons

- Nous visons à définir des modes de gouvernance appropriés en cherchant à être représenté au Conseil d'administration (ou à un organe décisionnel similaire), et plus généralement à négocier des dispositions contractuelles ou de gouvernance qui sont dans le meilleur intérêt de Cegedim ;
- Lorsqu'il le juge opportun, le Groupe peut décider de se désengager de ces participations.

(1) Voir Chapitre 4 « Comptes consolidés » Point 4.6 Note 2 sur les Indicateurs alternatifs de performance.

7.3 | Assurance et couverture des risques

Police d'assurance

La politique Groupe de transfert des risques significatifs aux compagnies d'assurance repose sur :

- l'atteinte du meilleur équilibre économique entre la couverture des risques et les primes versées ;
- les assurances disponibles, les contraintes du marché de l'assurance et les réglementations locales.

La couverture d'assurance est estimée en évaluant le niveau de couverture nécessaire pour faire face à des occurrences potentielles de divers risques.

Les risques non assurés sont des expositions pour lesquelles aucune couverture d'assurance n'est offerte sur le marché de l'assurance ou pour lesquelles le coût de l'assurance disponible est disproportionné par rapport aux avantages potentiels de la couverture.

Les programmes d'assurance sont régulièrement revus et peuvent être ajustés afin de tenir compte de l'évolution des activités, du périmètre, ou de la couverture des risques des différentes entités du Groupe.

Assurance

Cegedim et toutes les sociétés du Groupe sont assurées contre les risques inhérents à leur responsabilité civile tant professionnelle que d'exploitation.

Cegedim a également souscrit une assurance spécifique Cyber.

Une assurance responsabilité civile a été mise en place pour les mandataires sociaux.

Cegedim a souscrit par ailleurs des couvertures spécifiques pour répondre aux exigences particulières de certains risques ou projets.

7.4 | Le contrôle interne

Objectifs

Le contrôle interne a pour but de donner une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs stratégiques et financiers que se fixe la Société et d'en retranscrire les effets de façon sincère et fidèle dans les chiffres publiés. Le Groupe met en place les conditions nécessaires à l'exercice d'un contrôle interne efficace, en veillant, notamment, à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que le comportement des personnes, s'inscrivent dans le cadre défini par les lois et règlements applicables et s'exécutent dans le respect des valeurs décrites dans la Charte éthique et des règles internes du Groupe. D'autre part, il découle de son dispositif de contrôle interne que les informations comptables et financières soient régulières et établies conformément aux normes et règlements en vigueur.

Les enjeux du contrôle interne au sein du Groupe Cegedim

Les enjeux du contrôle interne se déclinent autour des thématiques suivantes qui s'appliquent à l'ensemble du Groupe Cegedim :

La coordination de ses activités

Le développement de Cegedim repose notamment sur sa capacité à anticiper les besoins de ses clients et à y répondre en conjuguant un grand nombre de compétences dites métier.

La réussite de ce modèle requiert la coordination des actes de gestion et des comportements des collaborateurs. Elle implique que ceux-ci s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités du Groupe par ses organes sociaux, par les lois et règlements en vigueur, et par les normes internes du Groupe.

Le contrôle et la transparence de ses informations comptables et financières

Les procédures de contrôle interne régissent l'élaboration et la communication des informations comptables et financières du Groupe. Elles sont établies de façon à en garantir la disponibilité, l'intégrité, la conformité et l'auditabilité.

À la suite de la mise à jour en janvier 2021 des recommandations de l'Agence Française Anticorruption relatives à la loi Sapin II, le dispositif de contrôle interne a pris en compte les modifications relatives aux contrôles comptables et intégré ceux-ci dans ses travaux, en complément des contrôles comptables standards menés par les équipes métier en niveau 1, ainsi que des travaux récurrents de contrôle interne de niveau 2, entrant dans le programme d'audit annuel financier et informatique des commissaires aux comptes.

L'accompagnement de sa croissance

L'expansion du Groupe Cegedim, notamment par voie de croissance externe, s'appuie sur sa capacité à identifier les relais externes de croissance. Dans ce domaine, les mesures prises par Cegedim visent à accélérer l'intégration des nouvelles activités, maîtriser les risques inhérents aux opérations de croissance et en suivre la performance.

La sécurité de ses opérations de traitement de l'information

Leader dans le secteur des technologies et des services liés à l'information médicale, le Groupe Cegedim a pour priorité d'apporter à ses clients et partenaires toute satisfaction concernant la sécurité des données. Le Groupe Cegedim applique les législations de protection des données et de la vie privée dans l'ensemble des pays où il opère.

L'acquisition de compétences de pointe

Le Groupe Cegedim considère la formation de ses équipes comme un facteur clé de succès, permettant d'assurer la satisfaction de ses clients et la motivation de ses collaborateurs.

La politique générale de formation pratiquée chez Cegedim consiste principalement à adapter en permanence les compétences de ses équipes, tant celles en charge de la recherche et développement que des opérations et des fonctions support, et à accompagner tous ses collaborateurs dans l'acquisition de compétences nouvelles nécessaires à leur pratique professionnelle.

L'engagement éthique

Les valeurs fondamentales de Cegedim, basées sur l'équité, le respect d'autrui, la préservation de l'environnement et l'efficacité économique, guident les principes d'action des hommes et les femmes qui contribuent aux activités du Groupe. Ils sont détaillés dans la Charte Éthique du Groupe, qui s'est engagé à suivre les dix principes du Pacte Mondial des Nations Unies, les principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948 et les conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail, notamment l'interdiction du travail des enfants et du travail forcé, la santé et la sécurité au travail, la lutte contre les discriminations et le harcèlement, la mixité, la parité et la diversité, y compris l'intégration et l'accompagnement des collaborateurs porteurs de handicap. Cegedim respecte les lois et les réglementations relatives à la vie économique et conduit l'ensemble de ses activités avec honnêteté et intégrité, en conformité avec les normes éthiques les plus rigoureuses.

Jean-Claude Labrune, le Président Directeur Général de Cegedim est convaincu que l'engagement éthique de chacun est nécessaire pour assurer une croissance durable et un développement harmonieux.

Organisation du dispositif de contrôle interne Cegedim et ses acteurs

Le dispositif de contrôle interne du Groupe Cegedim vise à s'assurer que les enjeux exposés précédemment puissent être atteints en se fondant sur des pratiques, des process et un cadre d'intervention maîtrisés et répondant aux meilleures exigences de qualité – définissant ainsi l'environnement de contrôle interne.

Il est caractérisé par un fort niveau d'interaction entre Conseil d'Administration, Direction Générale et Directions des Activités, favorisant ainsi la transparence des stratégies, des risques et des actions mises en œuvre au sein du Groupe. Dans leurs domaines respectifs, la mission de ces organes de direction et de contrôle consiste à réguler le fonctionnement du Groupe, et, dans le même temps, à mettre leurs compétences spécialisées au service de la conduite des opérations.

Le positionnement du contrôle interne dans la hiérarchie des organes de gouvernance du Groupe et ses interactions avec les principales directions fonctionnelles sont exposés ci-après :

Direction Générale

La Direction Générale de Cegedim s'est dotée d'organes centraux de direction et de contrôle, comprenant les directions fonctionnelles du siège : Direction Financière et des Investissements, Direction Comptable et du Contrôle de Gestion, Direction des Ressources Humaines, Direction Juridique, Direction de la Communication, Direction de la Sécurité des Systèmes d'Information, Direction du Contrôle Interne et Direction RSE et Compliance. Les Directions Générales des entités opérationnelles, également rattachées à la Direction Générale, déclinent aussi la politique de contrôle interne et de gestion des risques du Groupe, adaptée également en fonction des spécificités de leurs activités.

Comité d'Audit

Le Conseil d'Administration de Cegedim s'est doté en 2010 d'un Comité d'Audit afin de veiller à l'exactitude, à la sincérité des comptes et à la qualité de l'information délivrée. Il effectue notamment le suivi de l'efficacité des systèmes et dispositifs de contrôle interne, commande des audits ou missions d'inspections ponctuelles, et s'assure de la fiabilité des processus de gestion des risques notamment en contribuant aux arbitrages des Directions Générales sur les plans de traitement des risques.

Direction du Contrôle Interne

La Direction du Contrôle Interne est rattachée fonctionnellement à la Direction Générale et reporte au Comité d'Audit, qui définit sa feuille de route et auquel elle rend compte de ses travaux.

La Direction Générale du Groupe a d'abord créé, début 2008, un pôle OPEX (Operational Excellence), devenu Qualité en 2019 et rattaché par la suite à la DSSI (Direction de la Sécurité et des Systèmes d'Information). En 2018, elle a spécifiquement créé une Direction du Contrôle Interne, ayant pour missions d'assurer la mise en œuvre de l'environnement de contrôle interne du Groupe ainsi que l'optimisation des opérations conformément au référentiel COSO sur lequel elle s'appuie. Dès l'origine, la Direction du Contrôle interne s'est résolument tournée vers un rôle concret en se voulant toujours utile et en soutien aux opérations. Elle s'attache à optimiser l'organisation et les circuits d'information, ainsi qu'à renforcer la culture Groupe orientée clients dans le but de générer des économies ou de la performance par le jeu des synergies, de la rationalisation des processus et des outils, et de l'amélioration de la productivité des équipes.

La Direction du Contrôle Interne compte une équipe centrale et s'appuie sur des équipes dédiées au contrôle interne ou à la qualité dans certaines filiales du Groupe, afin de répondre au mieux aux spécificités opérationnelles et aux enjeux propres à leurs activités.

De manière constante, le Groupe a aussi souhaité renforcer les équipes dédiées au contrôle et à la coordination des opérations internationales. La Direction du Contrôle Interne est partie prenante de cet objectif avec les autres directions fonctionnelles, notamment la Direction de la Sécurité des Systèmes Informatiques et la Direction Juridique. Elles ont pour mission commune de formaliser puis mettre en place des procédures communes aux filiales du Groupe, veillant ainsi à renforcer l'uniformité des méthodes de travail et de l'environnement de contrôle. Le contrôle interne repose également sur la responsabilisation des Directions d'Activité matérialisée par des délégations de pouvoirs adéquates.

Direction de la Sécurité et des Systèmes d'Information

De manière similaire, la DSSI créée début 2021, chapeautée par le Directeur Cybersécurité et le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information, a renforcé son réseau de Responsables Sécurité Informatique et de Référents Sécurité dans toutes les entités afin d'accompagner le Groupe et les filiales dans la réalisation des objectifs de sécurité de l'information, contribuant ainsi à la sécurisation de l'environnement général de contrôle interne de Cegedim.

Direction Juridique

Les procédures du Groupe Cegedim prévoient la consultation de la Direction Juridique préalablement à la conclusion des contrats avec des tiers, selon leur objet, les déclarations et les engagements qu'ils contiennent, et le cas échéant, le caractère transnational des opérations qu'ils régissent. La Direction Juridique organise par ailleurs la centralisation des informations relatives à certains contrats clefs, et vérifie que les opérations sont conduites en conformité avec les réglementations auxquelles le Groupe est soumis.

La Direction Juridique développe et opère le programme de conformité dédié à la protection des données personnelles en application notamment du Règlement Général sur la Protection des Données. Elle anime une équipe transverse de Délégués à la Protection des Données (DPO) dans les différentes entités du Groupe, chargés de prendre en considération les exigences de conformité aux lois de protection des données personnelles, tant en interne qu'avec les parties prenantes externes du Groupe, partenaires et clients.

Des délégations de pouvoir sont mises en place au titre des procédures formelles déployées par la Direction Juridique, définissant précisément le niveau de décision et d'engagement des Directeurs opérationnels, à partir des pouvoirs du Président et des Directeurs Généraux Délégués.

Direction Financière

Le réseau des Directeurs Financiers, des Responsables ou des Contrôleurs Financiers, dans les pays ou en régions, a en charge de relayer au niveau local la politique centrale du Groupe en rapport avec la production de l'information financière et de gestion. Il s'assure au niveau local du reporting financier périodique ainsi que du contrôle financier des opérations dans le cadre de la gestion courante et à l'occasion de toute situation plus ponctuelle, afin d'intégrer la composante financière au plus près de la conduite des affaires. Il veille au respect de la réglementation en vigueur dans l'ensemble des juridictions où les différentes filiales arrêtent leurs comptes, et s'assure de leur correcte consolidation en particulier pour les besoins de la communication financière du Groupe en lien avec son statut de société cotée sur le marché Euronext Growth. Voir également le point 7.5 ci-après.

Direction RSE et Compliance

La Direction RSE et Compliance est rattachée fonctionnellement à la Direction Générale et reporte au Comité RSE (le pendant du Comité d'Audit pour le contrôle interne), qui définit sa feuille de route et auquel elle rend compte de ses travaux.

Elle travaille en complète cohérence avec la Direction du Contrôle Interne et s'assure d'identifier les risques et de déployer les actions nécessaires dans les domaines de la Responsabilité Sociétale et Environnementale, ainsi que de la Conformité du Groupe. Elle met en place des plans d'actions et s'assure de la correcte communication, associés à la politique de développement durable du Groupe et accompagne la transformation nécessaire à tout niveau dans l'organisation. Elle s'assure de la conformité aux réglementations applicables, notamment en rapport avec la CSRD, la loi Sapin II, le Décret tertiaire, le plan de sobriété, et veille au respect des bonnes pratiques et des recommandations de place pertinentes pour les activités. Voir également le point 7.6 ci-après.

Les missions ponctuelles d'inspection

Des missions ponctuelles d'inspection sont décidées par la Direction Générale. Les autres organes de contrôle contribuent à orienter le choix et le contenu de ces missions et interviennent pour en faciliter l'exécution. Ce sont notamment les départements Contrôle Interne, DSSI ou Contrôle de gestion qui sont les plus souvent sollicités pour réaliser ces missions. Le champ d'investigation de ces travaux s'étend à l'ensemble des domaines de l'audit et du contrôle interne, dans un processus d'amélioration continue et des plans d'actions permettant de maintenir le niveau d'exigence voulu de contrôle interne.

Contrôle de la sécurité interne

Cegedim s'est doté d'une structure de gouvernance de la sécurité, qui implique la prise en compte de la sécurité de l'ensemble des activités de l'entreprise et la mise en place de toutes les mesures de protection appropriées.

La Direction de la Sécurité des Systèmes d'Information, directement rattachée à la Direction Générale, définit la politique sécurité du Groupe en s'appuyant sur l'analyse des risques, et contrôle par des audits internes réguliers que la politique est appliquée conformément au niveau et besoins de sécurité exprimés par la Direction.

Le Directeur des Systèmes d'Information (DSI) s'assure que les décisions de mise en œuvre des systèmes d'information et en particulier des moyens relatifs à la sécurité des données tiennent compte des priorités stratégiques de Cegedim.

Le DSI, le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information ainsi que le Responsable de la sécurité physique (Services Généraux) mettent en application la stratégie de l'entreprise. Ils sont responsables de la mise en place des procédures de sécurité techniques.

Les RSI et référents sécurité s'assurent, par un suivi quotidien, que toutes les activités fournissent le niveau de sécurité en adéquation avec les décisions stratégiques de Cegedim.

Politique de sécurité interne du système d'information

La politique de sécurité du système d'information, approuvée par la Direction Générale, couvre en particulier :

- La sécurité du personnel : réduire les risques d'erreur humaine, de vol, de fraude ou d'utilisation abusive des infrastructures ;
- La sécurité physique : contrôler l'accès, les dommages et les perturbations aux actifs du Groupe ;
- La sécurité des accès informatiques : contrôler l'accès aux informations ;
- La sécurité des informations et la cybersécurité des systèmes d'information : assurer un niveau de protection approprié des informations et infrastructures ;
- La sécurité de l'administration des systèmes et des réseaux : assurer le fonctionnement correct et sûr des infrastructures de traitement de l'information ;
- La sécurité des développements informatiques : intégrer la sécurité dans les développements et assurer l'exécution sécurisée des activités de soutien ;
- La prévention, la détection et la gestion de crise ;
- La continuité d'activité ;
- La conformité à la législation : assurer la veille légale et normative et déployer les dispositifs requis.

Les principaux clients du Groupe Cegedim s'appuient sur des normes internationales reconnues, intégrant les plus hautes exigences en matière d'audit et de contrôle des systèmes d'information des entreprises.

Cegedim s'est engagé depuis 2012 dans une démarche de qualité et de contrôle interne via la norme ISAE 3402 (International Standard on Assurance Engagements) de type 2, revue annuellement. Cette norme, issue de la réglementation américaine Sarbanes Oxley (SOX), implique que les fournisseurs des entreprises qui y sont soumises doivent eux-aussi être audités relativement aux risques financiers. L'évaluation est réalisée annuellement par un auditeur tiers reconnu par l'Auditing Standards Board of the American Institute of Certified Public Accountants.

Les sociétés et activités suivantes sont couvertes par le référentiel ISAE 3402 type II sur le périmètre d'activité :

- cegedim.cloud pour les activités d'hébergement et de maintenance ;
- Cegedim Business Services pour les activités de sa practice RH, pour les activités de sa practice Factures et Achats et pour l'activité TPO ;
- CETIP pour les activités de tiers payant et pour les activités de gestion déléguée ;
- Cegedim Activ' pour la réalisation de prestations de services en mode SaaS, en infogérance ou en hébergement technique.

Cegedim s'appuie sur des référentiels internationaux tels l'ISO 27001 pour la sécurité de l'information, l'ISO 20000- 1/ ITIL en matière de management des services informatiques. Les périmètres suivants sont couverts par ces certifications et qualifications :

- ISO 27001:2022, ISO 20000-1:2018 pour les services managés d'hébergement physique et virtuel et infogérance associée de cegedim.cloud sur les datacenters en France, ainsi que la conformité ISO 27017:2015 et ISO 27018:2019 ;
- SecNumCloud v3.2 pour l'offre CegNumCloud Secured IaaS de cegedim.cloud ;
- eIDAS du système de génération de cachets et de certificats qualifiés de signature électronique de Cegedim en sa qualité de PSCO (Prestataire de Services de Confiance) ;
- ISO 27001:2022, ISO 27701:2019, ISO 22301:2019 et ISO 20000-1:2018 sur le périmètre de la réalisation de prestations d'infogérance des applications clients dans le secteur assurantiel et hébergement associé pour Cegedim Activ (France) ;
- ISO 27001:2022 sur le périmètre de la commercialisation, le développement, la mise en œuvre et le maintien en conditions de sécurité et opérationnelles du service de dématérialisation fiscale de factures et de documents de Cegedim Business Services
- ISO 27001:2022 sur le périmètre de la fourniture, du support, de la maintenance des systèmes d'information pour les pharmacies ainsi que Cyber Essentials+ pour Cegedim Rx (UK) ;
- ISO 13485 dans la catégorie « recherche et développement, conception et fabrication des logiciels d'aide à la prescription et à la dispensation médicale » pour la mise en œuvre du Système de Management de la Qualité de la Base Claude Bernard de RESIP (France).

Cegedim dispose d'agréments et certifications lui permettant d'héberger des données de santé à caractère personnel :

- Certification HDS d'Hébergeur de Données de Santé à caractère personnel (France) pour cegedim.cloud : Hébergeur d'Infrastructure Physique et Hébergeur Infogéreur, couvrant les activités 1 à 6 du référentiel HDS v2 ;
- Agrément de la Haute Autorité de Santé (HAS) et marquage dispositif CE classe IIb pour la Base Claude Bernard de RESIP (France).

7.5 | Processus clés pour l'information comptable et financière

Élaboration des comptes du Groupe

Centralisation de la comptabilité des sociétés du Groupe Cegedim

La Direction Comptable de Cegedim établit les comptes sociaux des filiales constituant le périmètre français du Groupe et dirige l'ensemble du processus d'élaboration des comptes consolidés. S'agissant de la tenue de la comptabilité des filiales étrangères, la Direction Comptable s'appuie sur les équipes locales des filiales ou sur des prestataires externes. S'agissant des sociétés nouvellement acquises, soit les équipes comptables en place sont intégrées dans l'organisation précédemment décrite, soit la comptabilité est reprise par les équipes de Cegedim.

La création dès 2005 d'un service centralisé spécifiquement dédié à la consolidation a permis à la Société de contribuer à fiabiliser les informations financières provenant des filiales étrangères, tout en veillant à la correcte application des nouvelles réglementations comptables. Par ailleurs, ce processus centralisé de consolidation a permis de réduire sensiblement les délais de remontée des informations internationales. Une procédure normée de remontée de liasses de consolidation est organisée chaque trimestre.

Revue des informations financières clés

Les processus présentés ci-après contribuent au renforcement du contrôle interne relatif au traitement de l'information comptable et financière publiée par le Groupe Cegedim, ou servant de base aux décisions de gestion et de pilotage des activités.

Consolidation et Rapports financiers semestriel et annuel : les comptes consolidés du Groupe et les Rapports financiers sont élaborés selon les normes comptables internationales (IFRS) à partir des données comptables produites sous la responsabilité de la Direction Comptable et de la Direction Financière. Les normes IFRS et interprétations IFRIC utilisées sont celles adoptées dans l'Union Européenne. Les principaux points d'attention faisant appel au jugement dans le Rapport Financier font l'objet de procédures spécifiques. Celles-ci incluent notamment les tests de perte de valeur des actifs détenus par la Société au cours de chaque exercice, l'appréciation du risque financier de liquidité, la valorisation des avantages accordés aux salariés, les impôts et taxes et les engagements non enregistrés au bilan. Les comptes consolidés sont revus par le Comité d'Audit et arrêtés par le Conseil d'Administration. Les comptes du Groupe sont publiés semestriellement, le chiffre d'affaires consolidé est publié chaque trimestre. Les comptes font l'objet d'un audit annuel par les Commissaires aux comptes du Groupe.

Budget, Contrôle de gestion : chaque entité opérationnelle présente annuellement à la Direction Générale sa stratégie et le budget annuel de l'année suivante, ainsi qu'une prévision sur 3 ans. Après validation, ces éléments sont intégrés aux plans d'affaires présentés au Comité d'Audit et à la Direction Générale du Groupe. Des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont ensuite assignés aux dirigeants des entités opérationnelles et servent de base à l'évaluation de leur performance annuelle. Le budget fait l'objet d'un point de suivi régulier.

Investissements/cessions : toutes les opérations d'investissement et de cession (prises de participation, lancement de nouvelles activités ainsi que tout autre engagement financier, achat de droits, contrat immobilier, etc.) sont soumises à une autorisation préalable par la Direction Générale. Celles supérieures à 20 millions d'euros sont soumises au Comité d'Audit. L'instruction des dossiers et la préparation des comptes rendus sont assurées par la Direction Financière et la Direction Juridique.

Outils informatiques utilisés pour l'élaboration de l'information financière et comptable

Cegedim mène une politique visant à faire évoluer ses outils informatiques pour assurer au mieux la disponibilité, l'intégrité, la conformité et l'auditabilité de ses données financières et comptables.

Afin d'assurer une nécessaire cohérence interne ainsi qu'une parfaite adéquation avec les besoins de pilotage du Groupe, les outils utilisés pour l'élaboration de l'information financière et comptable sont mis en place et font l'objet d'évolutions régulières sous la responsabilité directe du Directeur Général Délégué auquel reportent les Directions Financière, Comptable et la Direction Technique des Systèmes d'Information. Les entités françaises du Groupe utilisent toutes les mêmes outils informatiques : ERP comptable, transactions financières, déclarations fiscales. Les outils communs à l'ensemble des entités du Groupe sont l'outil de consolidation statutaire et l'outil de reporting international. Ils sont complétés par un outil de business intelligence permettant d'analyser plus finement les informations analytiques.

Ces outils et leurs évolutions font l'objet de contrôles et de revues régulières par la Direction du Contrôle Interne, partagés et validés avec la Direction Financière et la Direction Technique. Cette approche est basée sur les principes SOX, notamment en ce qui concerne les contrôles généraux (ITGC) et les contrôles applicatifs (ITAC). Un audit externe annuel permet de garantir ces standards.

Liens avec le Contrôle juridique et le contrôle des engagements

Les principaux contentieux sont suivis directement par la Direction Juridique Groupe. La Direction Générale suit également les litiges les plus sensibles et est tenue informée à tout moment par la Direction Juridique Groupe de l'avancement des principaux contentieux. Des points réguliers sont organisés avec la Direction Comptable afin de s'assurer d'une retranscription correcte dans les comptes.

Le Comité d'Audit est également tenu régulièrement informé.

Le Secrétariat Général et la Direction Juridique Groupe assurent la supervision centrale des autorisations et délégations et veillent, dès leur création, à leur limitation conformément aux règles internes du Groupe en matière d'engagements.

Le Contrôle de gestion opérationnel

Un Contrôle de Gestion décentralisé, orchestré par le siège

Le Contrôle de Gestion est exercé au plus près des opérationnels, avec des équipes dédiées au sein de chaque branche d'activité.

Le contrôle de la gestion des opérations du Groupe comporte différents volets :

- Le processus d'élaboration du budget annuel ;
- Le reporting mensuel de gestion et la mise à jour des projections annuelles ;
- Le déploiement d'indicateurs de pilotage ciblés au sein de chaque branche d'activité, en fonction des besoins spécifiques exprimés par les opérationnels, et le support quotidien aux opérationnels dans les aspects financiers ;
- Les missions d'inspection effectuées ponctuellement au sein des filiales du Groupe, sur demande des opérationnels, du Contrôle de Gestion central, de la Direction Financière ou de la Direction du Contrôle interne.

Le Contrôle de Gestion central, basé au siège, s'assure de l'homogénéité des process et des outils au sein des filiales, veille à la remontée mensuelle des données financières et opérationnelles clefs et pilote la campagne budgétaire.

Il produit un reporting mensuel consolidé à destination de la Direction Générale du Groupe. Ce reporting permet d'identifier les tendances de fonds relatives aux performances de chaque entité et d'orienter, le cas échéant, les mesures correctrices.

Processus d'élaboration du budget

Chaque année, les Directeurs d'Activité présentent à la Direction Générale le budget annuel des activités placées sous leur responsabilité. Pour la préparation de ces budgets, le Contrôle de gestion est chargé de fournir toute assistance nécessaire aux responsables opérationnels, et d'orienter leurs travaux, afin d'en garantir la cohérence globale et d'en consigner les hypothèses clés en vue de leur suivi au cours de l'année.

Fiabilisation et cohérence des informations

Les données fournies par la Direction Comptable sont systématiquement rapprochées des travaux menés par la Direction du Contrôle de Gestion, qu'il s'agisse du suivi analytique régulier des activités, du contrôle budgétaire, ou des comptes rendus d'inspection. Ces informations sont la base des tableaux de bord élaborés par le Contrôle de gestion, permettant le suivi régulier d'indicateurs clés.

Lors de nouvelles acquisitions, un processus d'intégration est mis en place afin d'assurer dans les plus courts délais les synergies opérationnelles et les remontées d'informations nécessaires au pilotage et au Contrôle de gestion selon les normes applicables.

7.6 | Processus clés pour l'information de Durabilité

Le Groupe Cegedim publie annuellement un Rapport de durabilité (voir chapitre 6 de l'URD) et s'est engagé publiquement sur l'atteinte de plusieurs objectifs visant à réduire son impact environnemental et à contribuer au développement durable. Le dispositif de contrôle interne applicable aux informations de durabilité est exposé ci-après.

Identification et évaluation des risques de durabilité dans la gestion globale des risques

La gestion des risques de durabilité, y compris ceux relatifs à son personnel, est pleinement intégrée au cadre global de gestion des risques du groupe, décrit au chapitre 7 de l'URD (Le contrôle interne).

L'analyse de double matérialité, qui évalue à la fois les impacts des activités de l'entreprise sur l'environnement, la société et la gouvernance (matérialité d'impact), ainsi que les incidences des enjeux ESG sur la performance financière de l'entreprise (matérialité financière), est prise en compte lors de l'élaboration de la cartographie des risques du Groupe. En effet, cette analyse met en lumière les interdépendances entre les risques ESG et les autres risques stratégiques ou opérationnels du Groupe, permettant ainsi une vision globale des risques auxquels il est exposé.

La cartographie des risques du Groupe, en tant qu'outil central de gestion des risques, permet également d'enrichir l'analyse de double matérialité. En identifiant et en hiérarchisant les risques critiques, y compris ceux liés aux enjeux de durabilité, elle fournit une base robuste pour évaluer les impacts potentiels des activités de l'entreprise sur son écosystème et sur sa performance financière. Cette interaction bidirectionnelle entre la cartographie des risques et l'analyse de double matérialité renforce la capacité de l'organisation à anticiper, gérer et atténuer les risques, tout en alignant ses priorités stratégiques avec les attentes de ses parties prenantes et les exigences réglementaires.

Les risques RSE étant intégrés au dispositif global de gestion des risques du Groupe, ils font l'objet, au même titre que les autres catégories de risques, de plans d'action dédiés visant à leur mitigation, à la réduction de leur impact potentiel et à l'amélioration continue des pratiques et des dispositifs de maîtrise.

La gestion des risques liés à la durabilité au sein de la gestion globale des risques

Depuis l'exercice 2024, l'évaluation des risques RSE est réalisée en conformité avec la directive européenne CSRD. L'évaluation des risques en matière de durabilité repose sur une approche structurée permettant d'identifier, d'analyser et de prioriser les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG). En premier lieu, l'identification des risques s'appuie sur :

- L'analyse des activités et de la chaîne de valeur de l'entreprise pour identifier les risques liés aux impacts ESG ;
- La prise en compte des attentes des parties prenantes internes et externes du Groupe ;
- Une veille réglementaire et sectorielle pour anticiper les évolutions législatives et normatives.

Pour chaque risque, les causes et conséquences potentielles sur la performance de l'entreprise sont ensuite analysées, afin d'en évaluer la criticité :

- Mesure de l'impact potentiel sur les dimensions financière, réputationnelle, opérationnelle et réglementaire ;
- Estimation de la probabilité d'occurrence des risques en se basant sur des données historiques et prospectives.

Les risques sont enfin priorisés et classés, tenant compte de leur impact (faible, modéré, élevé, critique), et de la probabilité d'occurrence (rare, peu probable, probable, très probable) :

- Risque critique (impact élevé et forte probabilité) : à traiter en priorité ;
- Risque modéré (impact modéré, mais fréquence potentielle significative) : à surveiller activement ;
- Risque faible (impact et probabilité faibles, mais pouvant évoluer dans le temps) : à suivre régulièrement.

Cette classification permet d'orienter les ressources de l'entreprise vers les risques les plus stratégiques et d'élaborer des plans d'atténuation appropriés. À l'issue de cette évaluation, une cartographie des risques ESG est établie en lien avec les activités de l'entreprise.

L'atténuation des risques ESG repose sur une démarche d'amélioration continue, avec un suivi régulier des risques et des mesures d'atténuation par le biais d'indicateurs clés de performance et un ajustement de la stratégie et des plans d'actions, tenant compte des évolutions réglementaires et des meilleures pratiques. Cette approche vise à renforcer la résilience de l'entreprise face aux défis environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Le risque d'erreur du processus de collecte des informations de durabilité est à ce jour considéré comme faible. En effet, Cegedim publie son rapport annuel RSE depuis 2015, s'appuyant sur un processus de collecte en amélioration continue, et de ce fait maîtrisé depuis plusieurs années.

L'équipe en charge du rapport procède systématiquement à des contrôles de cohérence sur les données recueillies, afin de garantir leur fiabilité et leur adéquation avec les exigences de reporting applicables. Par ailleurs, les rapports précédents n'ont pas fait objet de réserve de la part des commissaires aux comptes en charge de leur vérification, attestant de l'absence d'anomalie significative.



8

Assemblée générale

8.1 | Projets de résolutions

8.1.1 | Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 12 juin 2026

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'administration et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts qui s'élèvent à 862 685 € ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 89 115 €.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos au 31 décembre 2025 s'élevant à 12 679 635,95 € au compte « Autres Réserves ».

L'assemblée générale prend acte qu'aucun dividende n'a été versé lors des trois précédents exercices.

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
31.12.2022	Néant	Néant	Néant
31.12.2023	Néant	Néant	Néant
31.12.2024	Néant	Néant	Néant

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport des Commissaires aux comptes, sur les comptes consolidés au 31 décembre 2025, approuve les comptes consolidés dudit exercice, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport sur la gestion du groupe.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions relevant de l'article L 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve ledit rapport, prend acte des informations relatives aux conventions conclues au cours d'exercices antérieurs visées dans ce rapport et constate l'absence de nouvelles conventions conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Cinquième résolution

Le mandat de censeur de Monsieur Philippe SIMON arrivant à son terme, l'assemblée générale examinera le renouvellement de son mandat.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide de fixer le montant des rémunérations à répartir entre les administrateurs et censeurs en 2025 à 198 000 €.

Septième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L 22-10-62 et suivants du Code de commerce, à acheter des actions de la Société.

Les achats d'actions, qui ne pourront représenter plus de 10 % du capital social de la Société, pourront être réalisés à tout moment et par tous moyens sur le marché, hors marché, de gré à gré ou par utilisation de mécanismes optionnels, éventuellement par tous tiers agissant pour le compte de l'entreprise, y compris par un prestataire de service d'investissement intervenant sur les actions de la Société, dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers, conformément aux dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-206 du Code de commerce.

Cette autorisation permettrait d'attribuer des actions de la Société aux membres du personnel salarié du Groupe CEGEDIM conformément aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce. La Société devra, conformément aux dispositions légales, disposer en permanence de réserves indisponibles, autres que la réserve légale, d'un montant au moins égal à la valeur de l'ensemble des actions qu'elle possède en propre. Le prix unitaire d'achat maximum est fixé à 75 €.

Huitième résolution

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes conformément aux dispositions de l'article L 225-197-1 et suivants du Code de commerce prenant acte du fait que l'autorisation donnée lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date du 14 juin 2024 arrivera à échéance en août 2027, décide de renouveler l'autorisation donnée au Conseil d'administration aux fins de :

1. procéder à des attributions gratuites d'actions existantes de la Société qui seront acquises en vertu des autorisations données de rachats d'actions propres ;
2. décider, sans préjudice de l'incidence éventuelle des ajustements visés ci-après, que le nombre total d'actions attribuées en vertu de cette autorisation ne pourra pas représenter plus de 2 114 573 actions du capital social, et ne pourra excéder les plafonds prévus à l'article L. 225-197-1 du Code de commerce, étant précisé que le nombre d'actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux ne pourra pas dépasser 20 % du nombre total d'actions attribuées ;
3. décide que les bénéficiaires des attributions continueront d'être les membres du personnel salarié et/ou les dirigeants mandataires sociaux visés à l'article L 225-197-1 II du Code de commerce, tant de la Société que des sociétés ou groupements qui lui sont liés directement ou indirectement, dans les conditions prévues aux articles L 225-197-1 et L 225-197-2 dudit Code, ou certaines catégories d'entre eux ;
4. prend acte que l'ensemble des conditions du présent renouvellement d'autorisation d'attribution gratuite d'actions seront strictement identiques à celles fixées par le Conseil d'administration lors de sa séance du 28 janvier 2016 notamment pour ;
 - arrêter la ou les listes des bénéficiaires des attributions ;
 - fixer les conditions, notamment de présence et de performance, et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
 - fixer la durée de conservation des actions sachant qu'il appartiendra au Conseil d'administration pour les actions qui seraient, le cas échéant, attribuées aux dirigeants mandataires sociaux visés à l'article L 225-197-1, II al. 4 du Code de commerce, soit de décider que ces actions ne pourront être cédées par les intéressés avant la cessation de leurs fonctions, soit de fixer la quantité de ces actions qu'ils seront tenus de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de leurs fonctions ;
 - arrêter un règlement de plan d'attribution d'actions gratuites ;
 - décider, s'il y a lieu, en cas d'opérations sur le capital social qui interviendraient pendant la période d'acquisition des actions attribuées, de procéder à un ajustement du nombre des actions attribuées à l'effet de préserver les droits des bénéficiaires et, dans cette hypothèse, déterminer les modalités de cet ajustement ;
 - apprécier, à l'expiration de la période d'acquisition, la réunion des conditions d'attribution définitive et des critères d'attribution des actions ;
 - statuer, à l'expiration de la période d'acquisition, sur le caractère définitif des attributions antérieurement consenties ;
 - plus généralement, accomplir toutes formalités utiles et faire tout ce qui sera utile et nécessaire dans le cadre des lois et règlements en vigueur.
5. prend acte que le règlement du plan d'attribution gratuite d'actions de la Société mis en place par le Conseil d'administration du 28 janvier 2016 continuera de s'appliquer dans toutes ses dispositions, notamment l'attribution définitive à l'issue de la période d'acquisition sous les conditions suivantes : absence de démission, révocation ou licenciement pour faute grave ou lourde du bénéficiaire, ces notions étant appréciées au regard de la jurisprudence du droit du travail français.
6. prend acte que, dans l'hypothèse où le Conseil d'administration viendrait à faire usage de la présente autorisation, il informera chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L 225-197-1 à L 225-197-3 du Code de commerce, dans les conditions prévues par l'article L 225-197-4 dudit Code ;
7. décide que la présente autorisation est donnée pour une période de trente-huit (38) mois à compter de ce jour.

Neuvième résolution

L'Assemblée générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes donne, au Conseil d'administration, l'autorisation :

- de réduire le capital social, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital social calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, par annulation de toute quantité d'actions que la société détient ou pourra détenir par suite des rachats réalisés dans le cadre de l'article L.22-10-62 du Code de commerce ainsi que de réduire le capital social à due concurrence conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,
- de fixer à 24 mois à compter de la présente assemblée la durée de validité de la présente autorisation,
- de donner tous pouvoirs au Conseil d'administration, avec faculté de subdélégation, pour réaliser les opérations nécessaires à de telles annulations et aux réductions corrélatives du capital social, d'en fixer les modalités, en constater la réalisation, imputer la différence entre la valeur comptable des actions annulées et leur montant nominal sur tous postes de réserves et primes, de modifier en conséquence les statuts de la société et accomplir toutes les formalités requises.
- de décider que l'autorisation priverait d'effet, toute délégation antérieure ayant le même objet.

Dixième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

8.2 | Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

À l'Assemblée générale de la société Cegedim S.A.,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagement dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'Assemblée générale

Conventions et engagements autorisés et conclus au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L225-38 du code de commerce.

Conventions déjà approuvées par l'Assemblée générale

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'Assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

1. Avec la société FCB S.A. - Convention de subordination

Nature et modalités :

Convention de Subordination limitant le remboursement à FCB des sommes en capital dues au titre du Prêt d'Actionnaire Subordonné suite à la mise en place d'un crédit renouvelable.

Personnes concernées :

Monsieur Jean-Claude LABRUNE (Président Directeur Général de votre société et Président du Conseil de surveillance et actionnaire de FCB S.A.), Madame Aude LABRUNE (Administratrice de votre société et Présidente du directoire et actionnaire de FCB S.A.), Monsieur Laurent LABRUNE (Directeur général délégué et administrateur de votre société et Membre du Directoire et actionnaires de FCB S.A.), et Monsieur Pierre MARUCCHI (Directeur général délégué de votre société et représentant de la société FCB S.A. dont il est vice-président du conseil de surveillance).

Motif :

Convention entre FCB et CEGEDIM S.A. limitant le remboursement à FCB des sommes dues par CEGEDIM S.A. au titre du Prêt d'Actionnaire Subordonné permettant d'améliorer les conditions de financement du crédit renouvelable mis en place en 2024 qui annule et remplace celle de 2018.

2. Avec la société GERS SAS,

Nature, motif et modalités :

Convention de garantie : CEGEDIM s'est engagée conjointement et solidairement avec sa filiale GERS SAS à garantir, sans limite de montant, le GIE GERS du paiement de toutes les sommes de nature indemnitaire (pénalités, indemnités, intérêts de retard, ...) réclamées au GIE GERS par DATAPHARM au titre des engagements contractuels et/ou d'une quelconque indemnisation du fait de la remise par le GIE GERS au bénéfice de la future GERS SAS, des données fournies par DATAPHARM.

Personne concernée :

Monsieur Jean-Claude LABRUNE, (Président de GERS SAS et Président directeur Général et Administrateur de votre société)

3. Avec la société CETIP,Nature, motif et objet :

Convention de garantie : CEGEDIM S.A. s'est engagée à donner à sa filiale CETIP les moyens nécessaires à l'exécution des prestations qu'elle effectuera dans le cadre du partenariat avec la société ALLIANZ IARD et ALLIANZ VIE et à couvrir les conséquences financières attachées aux manquements éventuels de CETIP dans l'exécution des engagements pris par cette dernière dans le cadre du Partenariat.

Personnes concernées :

Monsieur Jean-Claude LABRUNE (Président Directeur Général et administrateur de votre société et Président de CETIP), Madame Aude LABRUNE (Administratrice de votre société et de CETIP), Monsieur Laurent LABRUNE (Directeur Général Délégué et administrateur de votre société et administrateur de CETIP), Monsieur Pierre MARUCCHI (Directeur Général Délégué de votre société et administrateur de CETIP), Madame Catherine ABIVEN (Directrice générale de CETIP et administratrice de votre société)

Les Commissaires aux comptes

ACA NEXIA S.A.S
Paris, le 16 avril 2026

Sandrine Gimat
Associée

KPMG S.A.
Paris La Défense, le 16 avril 2026

Vincent de Becquevort
Associé

9

Informations complémentaires

9.1 | Informations concernant Cegedim

Raison sociale et nom commercial de l'émetteur

La raison sociale de l'émetteur est : Cegedim

Lieu et numéro d'enregistrement de l'émetteur

Inscription au RCS de Nanterre sous le numéro : 350 422 622, code APE 6311Z.

Identifiant d'entité juridique (LEI : Legal Entity Identifier) : 9695002XQWX9TKCOZT86.

Date de constitution et durée de vie de l'émetteur

La date de création de Cegedim SA est le 27 août 1969.

Le 18 avril 1989, la société FCB a été créée pour une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans.

Le 26 décembre 1994, la société holding de l'époque a absorbé Cegedim SA et a repris sa dénomination sociale.

Siège social, forme juridique et législation régissant les activités de Cegedim

Cegedim SA est une Société Anonyme à Conseil d'Administration et au capital de 13 431 769,27 euros. Son siège social, depuis le 29 novembre 2016, est situé au 129- 137, rue d'Aguesseau, 92100 Boulogne-Billancourt, France. Précédemment, le siège social était situé au 127, rue d'Aguesseau, 92100 Boulogne-Billancourt, France.

Le numéro de téléphone est le : + 33 (0)1 49 09 22 00, et celui du télécopieur le + 33 (0)1 46 03 45 95. Le site internet se trouve à l'adresse www.cegedim.fr. Le pays d'origine est la France. Les activités de Cegedim sont soumises au droit français.

Consultation des documents juridiques et de l'information réglementée

Les documents relatifs à la Société, en particulier ses statuts, comptes et rapports présentés à ses Assemblées par le Conseil d'Administration ou les Commissaires aux comptes, peuvent être consultés au siège social.

Objet social

Selon l'article 2 des statuts, la Société a pour objet :

- La prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés ou entreprises ayant une activité de traitement de l'information, d'études et de marketing ;
- Les prestations de services sous leurs divers aspects et dans les divers domaines ;
- Les études économiques et sociales de tous genres sous leurs divers aspects et dans leurs divers domaines, notamment les études statistiques, financières, commerciales et juridiques, les études de marchés, les sondages d'opinions, les enquêtes de tous genres et en tous domaines, la constitution et l'exploitation de panels, les relations publiques, la publicité, les calculs de toutes sortes ;
- L'organisation, la gestion des entreprises et l'information de celles-ci par tous moyens les plus divers ;
- La documentation par tous les moyens et dans tous les domaines notamment scientifique, économique, social, statistique, etc. ;
- Le marketing, notamment la pénétration des divers marchés avec toutes les activités qu'une telle pénétration requiert ;
- Toute activité intéressant l'information et son traitement, l'informatique, la mécanographie sous tous les aspects de leur conception et de leur exploitation dans les divers domaines ;
- Toutes prestations de services en matières administrative, financière, comptable ou de gestion au profit des filiales de la Société ou de toutes autres sociétés dans lesquelles elle détiendrait une participation, ou de toute entreprise tierce ;
- L'acquisition, la souscription et la gestion de toutes valeurs mobilières ;
- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes.

La participation de la Société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apports, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation, ou groupement d'intérêt économique, ou location-gérance.

Responsables du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

Cabinet ACA NEXIA

Représenté par Mme Sandrine Gimat,

31 rue Henri Rochefort – 75017 Paris.

Nomination lors de l'Assemblée Générale de 2025 approuvant les comptes 2024 pour une durée de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale de 2031 approuvant les comptes 2030.

KPMG

Représenté par M. Vincent de Becquevort,

Tour EQHO – 2, avenue Gambetta 92066 Paris La Défense.

Renouvellement lors de l'Assemblée Générale de 2025 approuvant les comptes 2024 pour une durée de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale de 2031 approuvant les comptes 2030.

9.2 | Informations concernant le capital

9.2.1 | Capital

Nombre d'actions

Montant du capital au 31 décembre 2025.

Le capital social de Cegedim SA est fixé à la somme de 13 431 769,27 euros, divisé en 14 097 155 actions entièrement libérées. Les actions ont une valeur nominale de 0,9528 euros.

Modification du capital et des droits attaché aux actions

Actions non représentatives du capital.

Il n'existe pas de titre non représentatif du capital.

Montant des valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription.

Il n'existe pas d'obligation convertible, échangeable, remboursable en actions, ni de bon de souscription d'actions ou toute autre valeur mobilière susceptible d'augmenter le capital.

Conditions régissant tout droit d'acquisition et toute obligation attachés au capital souscrit, mais non libérées, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital.

Néant.

Information sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel ou inconditionnel prévoyant de le placer sous option.

Néant.

Contrôle de Cegedim

Cegedim est contrôlé par FCB et M. Jean-Claude Labrune, comme indiqué dans le présent Document d'Enregistrement Universel. Les mécanismes suivants sont mis en place pour s'assurer que le contrôle n'est pas exercé de manière abusive : voir Chapitre 7 « Gestion des risques » point 7.4 « Le contrôle interne » section « Organisation des organes de direction participant au dispositif du Contrôle interne », Chapitre 2 « Gouvernance » point 2.2.4 « Indépendance des administrateurs » et point 2.2.2 « Organisation et fonctionnement des Comités » sur l'existence des comités d'Audit, Stratégique et des Nominations /Rémunérations.

Changement de contrôle

Accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de contrôle

À la date de publication du présent Document d'Enregistrement Universel et à la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.

Pacte d'actionnaires

Il n'existe pas de pacte d'actionnaire.

9.2.2 | Evolution du capital

Date	Opération	Nombre de titre		Primes (en euros)	Capital (en euros)	Nominal (en euros)
		Créés	Après opérations			
	Nombre de titres initial	488 300	-	-	-	15,24
12/1994	Absorption de Cegedim ⁽¹⁾	6 594	494 894	3 308 684,72	7 544 610,39	15,24
	Division du nominal par 4	1 484 682	1 979 576	-	7 544 610,39	3,81
	Augmentation de capital	120 000	2 099 576	7 090 892,39 ⁽²⁾	8 001 957,45	3,81
04/1998	Division du nominal par 4	6 298 728	8 398 304	-	8 001 957,45	0,9528063
12/2000	Conversion du capital en euros ⁽³⁾	-	8 398 304	-	8 001 904,05	0,9528
12/2000	Augmentation de capital par apport en nature	891 112	9 289 416	70 900 927,60 ⁽⁴⁾	8 891 004,61	0,9528
12/2000	Augmentation de capital en numéraire	42 033	9 331 449	73 910 793,03 ⁽⁵⁾	8 891 004,61	0,9528
12/2009	Augmentation de capital en numéraire	4 665 724	13 997 173	-	13 336 506,43	0,9528
05/2024	Augmentation de capital en numéraire réservée	99 982	14 097 155	889 559,85 ⁽⁶⁾	13 431 769,27	0,9528

⁽¹⁾ FCB, qui détenait, depuis sa création en 1989, 98,61 % de Cegedim, a absorbé Cegedim le 26 décembre 1994 et a repris sa dénomination. Cette opération à caractère interne s'est faite sur la base de la valeur comptable des sociétés.

⁽²⁾ Cumul de la prime de fusion de 1994, et de 3 782 207,67 euros de prime d'émission.

⁽³⁾ Lors de la conversion du capital en euros, il a été décidé de fixer le nominal de l'action à 0,9528 euro. L'arrondi de conversion sur la base de 8 398 304 actions (soit 53,40 euros) a donné lieu à une réduction de capital affectée en compte de réserves indisponibles.

⁽⁴⁾ Le cumul des primes mentionnées en (2) est majoré de la prime d'apport de 63 810 035,21 euros.

⁽⁵⁾ Le cumul des primes mentionnées en (3) est majoré de la prime d'émission de 3 009 865,44 euros.

⁽⁶⁾ Prime d'émission

Actionnaires détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote

À la connaissance de la Société,

- **À la date du dépôt du Document d'Enregistrement Universel**, les actionnaires détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote sont : FCB et Amiral Gestion. FCB détient 60,59 % du capital et 74,04 % des droits de vote de Cegedim. La détention exacte d'Amiral Gestion n'est pas connue à cette date.
- **Au 31 décembre 2025**, les actionnaires détenant plus de 5 % du capital ou des droits de vote sont : FCB et Amiral Gestion. FCB détient 58,56 % du capital et 72,92 % des droits de vote de Cegedim. La détention exacte d'Amiral Gestion n'est pas connue au 31 décembre 2025.

FCB est une SA à conseil de surveillance et directoire au capital de 475 560 euros (RCS Nanterre 340 651 132) détenue majoritairement par Jean-Claude, Laurent et Aude Labrune. Elle exerce des activités de holding animatrice.

Amiral Gestion est une société de gestion indépendante située au 103 rue de Grenelle à Paris au capital de 629 983 euros (RCS Paris 445 224 090) présidée par M. Louis d'Arvieu.

Demiers franchissements de seuil déclarés

Le 5 novembre 2025, Amiral Gestion (103 rue de Grenelle, 75007 Paris)

Amiral Gestion a déclaré avoir franchi à la hausse, pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, le seuil de 5 % des droits de vote. A cette date, elle détenait, pour le compte desdits fonds, 1 102 731 actions Cegedim représentant 7,82 % du capital et 5,01 % des droits de vote de la société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions Cegedim sur le marché.

Le 8 janvier 2025, Amiral Gestion (103 rue de Grenelle, 75007 Paris)

Amiral Gestion a déclaré avoir franchi à la baisse, pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, le seuil de 5 % des droits de vote. A cette date, elle détenait, pour le compte desdits fonds, 1 087 282 actions Cegedim représentant 7,71 % du capital et 4,95 % des droits de vote de la société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions Cegedim sur le marché.

Le 7 mars 2022, Amiral Gestion (103 rue de Grenelle, 75007 Paris)

Amiral Gestion a déclaré avoir franchi à la hausse, pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, le seuil de 5 % des droits de vote. A cette date, elle détenait, pour le compte desdits fonds, 1 063 525 actions Cegedim représentant 7,60 % du capital et 5,04 % des droits de vote de la société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions Cegedim sur le marché.

Le 3 mai 2021, La Caisse des dépôts et Consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75007 Paris)

La Caisse des dépôts et Consignations (CDC), par l'intermédiaire de CDC Croissance et Bpifrance Participations SA a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 5 % du capital et détenir indirectement 698 290 actions Cegedim représentant 4,99 % du capital et 4,53 % de droits de vote répartis de la façon suivante

	% capital	% droits de vote
CDC en direct	0,00 %	0,00 %
Bpifrance Participations	2,05 %	2,64 %
CDC Croissance	2,94 %	1,89 %
Total CDC	4,99 %	4,53 %

Le 28 avril 2021, Amiral Gestion (103 rue de Grenelle, 75007 Paris)

Amiral Gestion a déclaré avoir franchi à la hausse, pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, le seuil de 5 % du capital. A cette date, elle détenait, pour le compte desdits fonds, 712 089 actions Cegedim représentant 5,09 % du capital et 3,28 % des droits de vote de la société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions Cegedim sur le marché.

Le 19 février 2021, FMR LLC (Wilmington, Delaware, Etats-Unis)

FMR LLC a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, par l'intermédiaire de la société Fidelity Management & Research Company LLC qu'elle contrôle, le seuil de 5 % du capital. A cette date, elle détenait indirectement 635 696 actions Cegedim représentant 4,54 % du capital et 2,92 % des droits de vote de la société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions Cegedim sur le marché.

A cette occasion, la société Fidelity Management & Research Company LLC a franchi individuellement en baisse le même seuil.

Le 9 novembre 2020, FMR LLC (Wilmington, Delaware, Etats-Unis)

FMR LLC a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, par l'intermédiaire de la société Fidelity Management & Research Company LLC qu'elle contrôle, le seuil de 5 % du capital. A cette date, elle détenait indirectement 1 070 555 actions Cegedim représentant 7,65 % du capital et 4,92 % des droits de vote de la société.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions Cegedim sur le marché.

A cette occasion, la société Fidelity Management & Research Company LLC a franchi individuellement en baisse le même seuil.

Le 6 février 2020, Fidelity Management & Research Company LLC (Wilmington, Delaware, Etats-Unis), contrôlée par la société FMR LLC

Fidelity Management & Research Company LLC (Wilmington, Delaware, Etats-Unis), contrôlée par la société FMR LLC a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 5 % des droits de vote et détenir individuellement 1 101 749 actions Cegedim représentant 7,87 % du capital et 5,04 % des droits de vote. Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions Cegedim sur le marché.

À cette occasion, la société FMR LLC (Wilmington, Delaware, Etats-Unis) n'a franchi aucun seuil et détient, au 6 février 2020, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 1.232.432 actions Cegedim représentant autant de droits de vote, soit 8,80 % du capital et 5,64 % des droits de vote de cette société.

Le 13 septembre 2019, Caisse des dépôts (CDC), par l'intermédiaire de CDC Croissance (ex CDC EVM)

Caisse des dépôts (CDC), par l'intermédiaire de CDC Croissance (ex CDC EVM) a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 5 % du capital à la suite de l'acquisition de titre par CDC Croissance et indirectement par l'intermédiaire de la détention de titre par Bpifrance participations. CDC déclare détenir 5,01 % du capital et 5,12 % des droits de vote répartis de la façon suivante :

	% capital	% droits de vote
CDC en direct	0,00 %	0,00 %
Bpifrance Participations	2,99 %	3,84 %
CDC Croissance	2,02 %	1,28 %
Total CDC	5,01 %	5,12 %

Le 10 septembre 2019, Caisse des dépôts (CDC), par l'intermédiaire de CDC Croissance (ex CDC EVM)

Caisse des dépôts (CDC), par l'intermédiaire de CDC Croissance (ex CDC EVM) a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 5 % des droits de vote à la suite de l'acquisition de titre par CDC Croissance et indirectement par l'intermédiaire de la détention de titre par Bpifrance participations. CDC déclare détenir 4,85 % du capital et 5,03 % des droits de vote répartis de la façon suivante :

	% capital	% droits de vote
CDC en direct	0,00 %	0,00 %
Bpifrance Participations	2,99 %	3,84 %
CDC Croissance	1,86 %	1,19 %
Total CDC	4,85 %	5,03 %

Le 22 mars 2019 DNCA Investments

DNCA Investments a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 5 % du capital à la suite de cession de titres sur le marché. DNCA Investments déclare détenir 4,99 % du capital et 3,2 % des droits de vote.

Le 24 mai 2018 DNCA Investments

DNCA Investments a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 6 % du capital à la suite de cession de titres sur le marché. DNCA Investments déclare détenir 5,8 % du capital.

Le 15 février 2018 Bpifrance Participations

Bpifrance Participations déclare avoir franchi à la baisse le seuil des 15 %, 10 % et 5 % du capital et les seuils de 15 %, 10 % et 5 % des droits de vote à la suite de l'opération de reclassement de Bpifrance Participations du 13 février 2018. Bpifrance Participations déclare détenir 3,0 % du capital et 3,85 % des droits de vote. Bpifrance Participations s'est engagé à conserver 3 % du capital de Cegedim jusqu'au 28 octobre 2019.

Le 15 février 2018, le concert FCB, Jean-Claude Labrune et Bpifrance Participation

Le concert FCB, Jean-Claude Labrune et Bpifrance Participations déclare avoir franchis en baisse le seuil des 2/3 du capital et avoir résilié le pacte d'actionnaire du 28 octobre 2009 à la suite de l'opération de cession de 12 % de titres Cegedim par Bpifrance Participations dans le cadre de la construction accélérée d'un livre d'ordre le 13 février 2018.

Le 15 février 2018 FCB

FCB déclare avoir franchi à la hausse le seuil des 66 % des droits de vote. FCB n'a pas modifié sa participation mais déclare le franchissement de seuil à la baisse du concert et le franchissement de seuil à la hausse des droits de vote individuel résultant de la disparition des droits de vote doubles qui étaient attachés aux actions cédées par Bpifrance participations le 13 février 2018, la relation en droits de vote étant mécanique. FCB détient après l'opération 52,7 % du capital et 67,5 % des droits de vote.

Le 14 février 2018 DNCA Investments

DNCA Investments a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 5 % du capital et le seuil de 3 % des droits de vote à la suite de l'opération de cession de titres Cegedim par Bpifrance Participations dans le cadre de la construction accélérée d'un livre d'ordre le 13 février 2018. DNCA Investments déclare détenir 6,1 % du capital et 3,9 % des droits de vote.

9.2.3 | Actionnariat du Groupe

Composition de l'actionnariat

Conformément aux dispositions de l'article L. 233- 13 du Code de Commerce, et compte tenu des informations et notifications reçues en application des articles L. 233- 7 et L. 233- 12 dudit Code, l'identité, la composition du capital et des droits de vote des actionnaires (personnes physiques ou morales) possédant directement ou indirectement plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital social ou des droits de vote au 31 décembre 2025 et à la date de publication de ce document sont indiquées ci-dessous.

Situation au 31 mars 2026

Il n'y a pas eu de variation significative dans la composition du capital entre le 31 mars 2026 et la date de dépôt du présent Document d'Enregistrement Universel.

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% détenu	Nombre de votes simples	Nombre de votes doubles		Total droits de vote exerçables ⁽³⁾	% droits de vote exerçables
				Actions	Voix		
FCB	8 542 145	60,59 %	1 003 506	7 538 639	15 077 278	16 080 784	74,04 %
Bpifrance participations	287 221	2,04 %	0	287 221	574 442	574 442	2,64 %
Public ⁽¹⁾	4 939 416	35,04 %	4 815 053	124 363	248 726	5 063 779	23,31 %
Cegedim ⁽²⁾	328 373	2,33 %	-	-	-	-	-
Total	14 097 155	100,00 %	5 818 559	7 950 223	15 900 446	21 719 005	100,00 %

⁽¹⁾ La part « Public » comprend les détentions des dirigeants et des administrateurs (Jean-Pierre Cassan, Sandrine Debroise, Marcel Kahn, Aude Labrune, Jean-Claude Labrune, Laurent Labrune, Pierre Marucchi, Nicolas Giraud, Béatrice Saunier et Catherine Abiven) soit 57 872 actions soit encore 0,41 % du capital. Le détail des participations des dirigeants et administrateurs est indiqué au Chapitre 2 point 2.2 section « Autres informations sur les mandataires sociaux » du présent document.

⁽²⁾ Y compris le contrat de liquidité.

⁽³⁾ Hors droits de votes des actions détenues par le Groupe qui sont privées du droit de vote (art. L225- 210 du Code de Commerce). Total des droits de vote théoriques (art. 223.11 du règlement général de l'AMF) : 22 047 378

Au 31 décembre 2025

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% détenu	Nombre de votes simples	Nombre de votes doubles		Total droits de vote exerçables ⁽³⁾	% droits de vote exerçables
				Actions	Voix		
FCB	8 255 138	58,56 %	716 499	7 538 639	15 077 278	15 793 777	72,92 %
Bpifrance participations	287 221	2,04 %	0	287 221	574 442	574 442	2,65 %
Public ⁽¹⁾	5 188 579	36,81 %	5 087 638	100 941	201 882	5 289 520	24,42 %
Cegedim ⁽²⁾	366 217	2,60 %	-	-	-	-	-
Total	14 097 155	100,00 %	5 804 137	7 926 801	15 853 602	21 657 739	100,0 %

⁽¹⁾ La part « Public » comprend les détentions des dirigeants et des administrateurs (Jean-Pierre Cassan, Sandrine Debroise, Marcel Kahn, Aude Labrune, Jean-Claude Labrune, Laurent Labrune, Pierre Marucchi, Nicolas Giraud, Béatrice Saunier et Catherine Abiven) soit 54 890 actions soit encore 0,39 % du capital. Le détail des participations des dirigeants et administrateurs est indiqué au Chapitre 2 point 2.2 section « Autres informations sur les mandataires sociaux » du Document d'Enregistrement Universel 2025.

⁽²⁾ Y compris le contrat de liquidité.

⁽³⁾ Hors droits de votes des actions détenues par le Groupe qui sont privées du droit de vote (art. L225- 210 du Code de Commerce). Total des droits de vote théoriques (art. 223.11 du règlement général de l'AMF) : 22 023 956

Au 31 décembre 2024

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% détenu	Nombre de votes simples	Nombre de votes doubles		Total droits de vote exerçables ⁽³⁾	% droits de vote exerçables
				Actions	Voix		
FCB	7 959 852	56,46 %	492 131	7 467 721	14 935 442	15 427 573	71,55 %
Bpifrance participations	287 221	2,04 %	0	287 221	574 442	574 442	2,66 %
Public ⁽¹⁾	5 467 111	38,78 %	5 373 185	93 926	187 852	5 561 037	25,79 %
Cegedim ⁽²⁾	382 971	2,72 %	-	-	-	-	-
Total	14 097 155	100,00 %	5 865 316	7 848 868	15 697 736	21563052	100 %

⁽¹⁾ La part « Public » comprend les détentions des dirigeants et des administrateurs (Jean-Pierre Cassan, Sandrine Debroise, Marcel Kahn, Aude Labrune, Jean-Claude Labrune, Laurent Labrune, Pierre Marucchi, Nicolas Giraud, Béatrice Saunier et Catherine Abiven) soit 52 250 actions soit encore 0,37 % du capital. Le détail des participations des dirigeants et administrateurs est indiqué au Chapitre 2 point 2.2 section « Autres informations sur les mandataires sociaux » du Document d'Enregistrement Universel 2024.

⁽²⁾ Y compris le contrat de liquidité

⁽³⁾ Hors droits de votes des actions détenues par le Groupe qui sont privées du droit de vote (art. L225- 210 du Code de Commerce). Total des droits de vote théoriques (art. 223.11 du règlement général de l'AMF) : 21 946 023

Au 31 décembre 2023

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	% détenu	Nombre de votes simples	Nombre de votes doubles		Total droits de vote exerçables ⁽³⁾	% droits de vote exerçables
				Actions	Voix		
FCB	7 631 723	54,52 %	201 355	7 430 368	14 860 736	15 062 091	70,46 %
Bpifrance participations	287 221	2,05 %	0	287 221	574 442	574 442	2,69 %
Public ⁽¹⁾	5 658 611	40,43 %	5 576 366	82 245	164 490	5 740 856	26,85 %
Cegedim ⁽²⁾	419 618	3,00 %	-	-	-	-	-
Total	13 997 173	100,00 %	5 777 721	7 799 834	15 599 668	21 377 389	100 %

⁽¹⁾ La part « Public » comprend les détentions des dirigeants et des administrateurs (Jean-Pierre Cassan, Sandrine Debroise, Marcel Kahn, Aude Labrune, Jean-Claude Labrune, Laurent Labrune, Pierre Marucchi, Nicolas Giraud, Béatrice Saunier et Catherine Abiven) soit 36 443 actions soit encore 0,26 % du capital. Le détail des participations des dirigeants et administrateurs est indiqué au Chapitre 2 point 2.2 section « Autres informations sur les mandataires sociaux » du Document d'Enregistrement Universel 2023.

⁽²⁾ Y compris le contrat de liquidité.

⁽³⁾ Hors droits de votes des actions détenues par le Groupe qui sont privées du droit de vote (art. L225- 210 du Code de Commerce). Total des droits de vote théoriques (art. 223.11 du règlement général de l'AMF) : 21 797 007

Actions auto détenues de contrôle

À la fin de l'exercice 2025, la Société détenait 366 217 actions Cegedim. Au cours de l'exercice 2025, hors opération réalisée dans le cadre du contrat de liquidité, la Société a acquis 46 910 actions sur le marché dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuite. La Société a transféré, en 2025, 44 718 actions Cegedim, dans le cadre des plans d'actions gratuites. La Société n'a procédé à aucune autre opération de cession et n'a procédé à aucune opération d'annulation d'actions propres en 2025.

Il est à noter que la Société a mis en place un contrat de liquidité auprès de Rothschild Martin Maurel doté de 64 287 euros et de 19 478 titres. Au 31 décembre 2025, le contrat dispose de 0 action Cegedim et 310 623 euros de trésorerie.

La Société a transféré, le 21 janvier 2026, 44 644 actions Cegedim, dans le cadre des plans d'actions gratuites. La Société n'a procédé à aucune autre opération de cession et n'a procédé à aucune annulation d'actions propres sur cette période.

9.2.4 | Marché des titres Cegedim

Indicateurs boursiers

L'action Cegedim

Cotée sur Euronext Growth Paris.

Code ISIN : FR0000053506

Ticker Reuters : ALCGM.PA

Ticker Bloomberg : ALCGM FP

Le cours de Cegedim est consultable avec une mise à jour différée de quelques minutes sur le site Cegedim.fr.

Performance boursière au 31 décembre 2025

L'action Cegedim a progressé de 6,3 % en 2025.

Le cours de clôture à fin décembre 2025 était de 13,55 €.

Le 16 septembre 2025, le cours a atteint son plus bas niveau à 9,82 € et son plus haut niveau le 10 janvier 2025 à 13,75 €.



Performance boursière sur les quatre dernières années

janvier - décembre	2022	2023	2024	2025
Cours de clôture	€ 14,6	17,9	12,8	13,6
Moyenne sur la période	€ 20,9	19	13,8	11,7
Plus haut sur la période	€ 28,5	23,6	18,8	13,8
Plus bas sur la période	€ 13,9	14,8	10,6	9,8
Capitalisation boursière	M€ 203,8	250,0	179,7	191,0
Nombre de titre émis	M 14,0	14,0	14,1	14,1

Contact actionnaire

Damien Buffet

Responsable de la communication financière

Tel : + 33 (0) 7 64 63 55 73

Email : damien.buffet@cegedim.com

Relations avec la communauté financière

La politique de Cegedim en matière de communication financière est de délivrer rapidement aux investisseurs et au marché une information pertinente et opportune sur les performances de l'entreprise.

Un des éléments clés de la communication avec le marché est la publication des résultats, tel que rapport annuel et semestriel.

À la suite de la publication des communiqués de presse financiers Cegedim organise un webcast.

Cegedim rencontre régulièrement les investisseurs institutionnels au travers de réunions et de roadshows en présentiel ou en virtuel selon les conditions sanitaires.

Politique en matière de communication financière

Simplicité, transparence, clarté.

Agenda 2026

23 avril après bourse : Chiffre d'affaires du T1 2026

12 juin : Assemblée Générale

23 juillet après bourse : Chiffre d'affaires du T2 2026

24 septembre après bourse : Résultats du S1 2026

22 octobre après bourse : Chiffre d'affaires du T3 2026

9.2.5 | Opérations avec les apparentés

Conventions règlementées

Les conventions règlementées ayant été soumises à l'autorisation préalable du Conseil d'Administration sont détaillées dans le Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes figurant au chapitre 8 point 8.2 du présent Document d'Enregistrement Universel.

La note 19 du point 4.6 du chapitre 4 du présent Document d'Enregistrement Universel, fournit un détail chiffré des opérations avec les parties liées.

À ce jour, il n'a pas été autorisé des conventions nouvelles.

9.3 | Personnes responsables

Responsable du Document d'Enregistrement Universel

Pierre Marucchi,

Directeur Général Délégué de Cegedim SA.

Responsable de l'information

Damien Buffet,

Responsable de la communication financière

Attestation du responsable du Document d'enregistrement universel

J'atteste que les informations contenues dans le présent Document d'Enregistrement Universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes consolidés et annuels de Cegedim SA clos le 31 décembre sont établis conformément au corps de normes comptables applicable et donnent une image fidèle et honnête des éléments d'actif et de passif, de la situation financière et des profits ou pertes de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion, dont la table de concordance figure à la section 9.6.2 du chapitre 9, présente un tableau fidèle de l'évolution et des résultats de l'entreprise et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés et qu'il a été établi conformément aux normes d'information en matière de durabilité applicables.

Fait à Boulogne-Billancourt, le 17 avril 2026.

Pierre Marucchi | Directeur Général Délégué | Cegedim SA

9.4 | Documents accessibles au public

Documents accessibles au public

Les documents sociaux relatifs aux trois derniers exercices (compte annuels, procès-verbaux des Assemblées Générales, feuille de présence aux Assemblées Générales, liste des Administrateurs, rapports des Commissaires aux Comptes, statuts, etc.) peuvent être consultés au siège social de Cegedim 129- 137 rue d'Aguesseau 92100 Boulogne-Billancourt.

La rubrique « informations réglementées » du site Internet de la Société est disponible à l'adresse suivante :

<https://www.cegedim.fr/finance/documentation/reglementation/Pages/default.aspx>

Cet espace regroupe l'ensemble de l'information réglementée diffusée par Cegedim en application des dispositions des articles 221- 1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Modalités de diffusion de l'information réglementée

Conformément à l'application, depuis le 20 janvier 2007, des obligations de diffusion de l'information réglementée issues de la transposition de la Directive Transparence dans le règlement général de l'AMF, la Direction de la Communication Financière de Cegedim s'assure de la diffusion effective et intégrale de l'information réglementée. Celle-ci est, au moment de sa diffusion, déposée auprès de l'AMF et archivée sur le site internet de Cegedim.

La diffusion effective et intégrale est réalisée par voie électronique en respectant les critères définis par le règlement général qui impose une diffusion auprès d'un large public au sein de l'Union européenne et selon des modalités garantissant la sécurité de la diffusion et de l'information. Pour ce faire, la Direction de la Communication Financière de Cegedim a choisi d'utiliser les services d'un diffuseur professionnel qui satisfait aux critères de diffusion fixés par le Règlement (UE) 596/2014 relatif aux abus de marché et par le Règlement général de l'AMF. Le diffuseur figure sur la liste publiée par l'AMF et bénéficie par ce biais d'une présomption de diffusion effective et intégrale.

9.5 | Informations financières historiques

Rapport 2025

Les comptes sociaux arrêtés aux 31 décembre 2025 (et leur comparatif) et les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2025 (et leur comparatif conforme au référentiel IFRS) ont été audités par les Commissaires aux Comptes. Leurs rapports relatifs à l'exercice 2025 sont présentés respectivement au chapitre 5 point 5.4 et au chapitre 4 point 4.7 du présent Document d'Enregistrement Universel.

Rapport 2024

Les rapports relatifs à l'exercice 2024 sont présentés dans le Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 7 avril 2025 sous le numéro D.25- 0233.

Rapport 2023

Les rapports relatifs à l'exercice 2023 sont présentés dans le Document d'Enregistrement Universel déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 3 avril 2024 sous le numéro D.24- 0233.

Les rapports pour 2023 et 2024 et les comptes qui leur sont annexés sont incorporés par référence dans le présent Document d'Enregistrement Universel.

9.6 | Tables de concordance

9.6.1 | Document d'Enregistrement Universel

La présente table de concordance reprend les rubriques prévues par les Annexes I et II du Règlement délégué (UE) 2019/980 de la Commission du 14 mars 2019 et renvoie aux pages du présent document d'enregistrement universel où sont mentionnées les informations relatives à chacune de ces rubriques.

N° de chapitre et Rubrique	Section
1. Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente	9.3
2. Contrôleurs légaux des comptes	9.1
3. Facteurs de risques	3.1 / 3.6 / 4.6 note 3, 4, 8.1, 8.2.8.3, 12 / 5.3.3 note 30 / 6.2 / 7.2
4. Informations concernant l'émetteur	9.1
5. Aperçu des activités	
5.1 Principales activités	Panorama / 1.2 / 6.2
5.2 Principaux marchés	1.2
5.3 Événements importants dans le développement des activités	1.2 / 3.6 / 3.7 / 4.6 note 3 et 4 et 20.4
5.4 Stratégie et objectifs	Panorama / 1.2 / 3.6 / 6.1
5.5 Dépendance à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveau procédé de fabrications	N/A
5.6 Position concurrentielle	1.2
5.7 Investissements	3.3 / 4.6 note 5.2, 5.3, 10.1, 10.2, 10.3 et 10.4 / 5.3.3 note 1 / 6.2.3.2 / 6.2.4.1
6. Structure organisationnelle	
6.1 Description sommaire du groupe	1.1 / 1.2
6.2 Liste des filiales importantes de l'émetteur	1.1 / 1.2 / 5.3.4 / 5.3.5 / 5.3.6
7. Examen de la situation financière et du résultat	
7.1 Situation financière	Panorama / 3.2 / chapitre 4 et 5
7.2 Résultat d'exploitation	Panorama / 3.2 / Chapitre 4 et 5
8. Trésorerie et capitaux	
8.1 Informations sur les capitaux de l'émetteur	3.2.2 / 4.1 / 4.4
8.2 Source et montant des flux de trésorerie	3.2.3 / 4.5 / 4.6
8.3 Informations sur les besoins de financement et la structure de financement	3.2.2.2 / 3.3 / 4.6 note 11
8.4 Restriction à l'utilisation des capitaux	2.5 / 3.7
8.5 Sources de financement attendues	3.2.2.2 / 3.2.3 / 4.6 note 11
9. Environnement réglementaire	1.2 / 7.2.1
10. Informations sur les tendances	3.6
11. Prévisions ou estimations du bénéfice	3.6
12. Organes d'administration, de direction et de surveillance et direction générale	
12.1 Conseil d'administration et Direction générale	2.2 / 2.2.6
12.2 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'Administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	2.2.6
13. Rémunération et avantages	
13.1 Rémunération et avantages en nature	2.3
13.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	2.3 / 4.6 note 8.3 et 19.1
14. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
14.1 Date d'expiration des mandats actuels	2.2.2
14.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration à l'émetteur ou à l'une de ses filiales	2.3 / 4.6 note 19.1
14.3 Informations sur le comité d'audit et le comité des nominations / rémunérations	2.2.2 / 2.2.3
14.4 Déclaration relative à la Conformité aux régimes de gouvernement d'entreprise applicables	2.1
14.5 Incidence significatives potentielles sur le gouvernement d'entreprise	2.3 / 2.5

N° de chapitre et Rubrique	Section
15. Salariés	
15.1 Nombre de salariés et répartition des effectifs	Panorama / 4.6 note 8.2 / 5.3.3 note 26 / 6.3
15.2 Participations et stock-options des Administrateurs	2.2.7 / 2.3.1
15.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital	2.4 / 4.6 note 8.3
16. Principaux actionnaires	
16.1 Franchissements de seuils	9.2.2
16.2 Existence de droits de vote différents des actionnaires	2.5 / 5.3.3 note 22 / 9.2.3
16.3 Contrôle de l'émetteur	5.3.3 note 22 / 9.2.3
16.4 Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait entraîner un changement de son contrôle	2.5 / 3.7 / 4.6 note 19 / 9.2.1
17. Transactions avec les parties liées	2.2.6 / 4.6 note 19
18. Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
18.1 Informations financières historiques	3.2 / 3.2.2 / Chapitre 4 / 5.5 / 9.5
18.2 Informations financières intermédiaires et autres	N/A
18.3 Audit des informations financières annuelles historiques	4.7 / 5.4
18.4 Informations financière pro forma	N/A
18.5 Politique en matière de dividendes	3.10 / 4.6 note 17
18.6 Procédure judiciaire et arbitrage	3.1 / 4.6 note 20.4
18.7 Changement significatif de la situation financière	N/A
19. Informations complémentaires	
19.1 Capital social	9.2.1
19.1.1 Capital souscrit	9.2.1
19.1.2 Autres actions	9.2.1
19.1.3 Actions autodétenues	9.2.3
19.1.4 Valeurs mobilières	5.3.4
19.1.5 Conditions d'acquisition	9.2.2
19.1.6 Options ou accords	2.3 tableau 4 à 9 / 2.5 / 4.6 note 8.3 / 9.2.1
19.1.7 Historique du capital	9.2.2
19.2 Acte constitutif et statuts	2.2.1 / 9.1
19.2.1 Object social	9.1
19.2.2 Droits et privilèges des actions	2.5
19.2.3 Eléments de changement de contrôle	2.5
20. Contrats importants	3.7 / 4.6 note 20.3
21. Documents disponibles	9.4

9.6.2 | Rapport de gestion

Le présent document d'enregistrement universel comprend tous les éléments du rapport de gestion tels qu'exigés aux termes des articles L. 225- 100 et suivants, L. 232- 1, II et R. 225- 102 et suivants du Code de commerce.

Information	Section
Situation et activité de la Société au cours de l'exercice écoulé	3.8
Analyse objective et exhaustive de l'évolution des affaires, des résultats, de la situation financière de la Société (notamment de sa situation d'endettement) et des indicateurs de performance de nature non financière (notamment environnement, personnel)	3.2
Indicateurs clefs de performance de nature financière	Panorma / 3.2
Indicateurs clés de performance de nature non financière ayant trait à l'activité spécifique de la Société et du Groupe,	Panorama / 6.1.4
Événements importants survenus entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport de gestion a été établi	5.3.3 note 31
Évolution prévisible de la situation de la Société et perspectives	3.6
Identité des principaux actionnaires et détenteurs des droits de vote aux assemblées générales, et modifications intervenues au cours de l'exercice	9.2.3
Activité des filiales de la Société	1.2 / 5.3.4 / 5.3.5 / 5.3.6
Prises de participation significatives dans des sociétés ayant leur siège en France	5.3.5 / 5.3.4 / 5.3.3 note 30
Aliénations d'actions intervenues à l'effet de régulariser les participations croisées	N/A
Évolution prévisible de la situation de la Société et perspectives	3.6
Activités en matière de Recherche et de Développement	3.9
Tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices	3.11
Informations sur les délais de paiement prévues à l'article L. 441- 6- 1 du Code de commerce dans sa rédaction du décret n° 2015- 1553 au 27 novembre 2015, mis en œuvre par arrêté du 6 avril 2016	3.9.1
Informations sur les ressources incorporelles essentielles de la Société	6.3.2 / 4.6 note 10 / 3.3.2
Incidences des activités quant à la lutte contre l'évasion fiscale	6.4.4 / 7.2.2.1
Informations sur les actions visant à promouvoir le lien entre la Nation et ses forces armées	6.3.2.3
Contrôle interne	
Description des principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée et indications sur l'utilisation des instruments financiers par la Société, lorsque cela est pertinent pour l'évaluation de son actif, de son passif, de sa situation financière et de ses pertes et profits	7.2
Indications sur les objectifs et la politique concernant la couverture de chaque catégorie principale de transactions et sur l'exposition aux risques de prix, de crédit, de liquidité et de trésorerie, ce qui inclut l'utilisation des instruments financiers	4.6 note 4 / 7.2.2.2
Dispositif anticorruption	7.2.2.1
Plan de vigilance et compte rendu de sa mise en oeuvre effective	chapitre 7
Actionariat et capital	
Structure et évolution du capital de la Société et franchissement des seuils	9.2.1 / 9.2.2
Acquisition et cession par la Société de ses propres actions	9.2.3
Compte rendu de l'état de la participation des salariés (et éventuellement des Dirigeants), des opérations réalisées au titre des options d'achat ou de souscription d'actions réservées au personnel salarié et aux Dirigeants, des opérations réalisées au titre de l'attribution d'actions gratuites au personnel salarié et aux Dirigeants	2.3 / 2.4 / 4.6 note 8.3 / 5.3.3 note 20, 21 et 25
Opérations réalisées par les Dirigeants sur leurs titres	2.2.7
Montant des dividendes distribués au cours des trois derniers exercices	3.10
Informations en matière de durabilité	Chapitre 6
Autres informations	
Informations fiscales complémentaires	5.3.3 note 19
Injonctions ou sanctions pécuniaires pour pratiques anticoncurrentielles	N/A

9.6.3 | Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Le présent document de référence comprend tous les éléments du rapport sur le gouvernement d'entreprise tels qu'exigés aux termes des articles L. 225- 37 et suivants du Code de commerce.

Information	Section
Politique de rémunération des mandataires sociaux	2.3.1
Rémunérations et avantages de toute nature de chacun des Mandataires Sociaux	2.3.2
Proportion relative de la rémunération fixe et variable	2.3.2
Conventions réglementées	8.2
Liste des mandats ou fonctions exercés dans toute société par chacun des Mandataires Sociaux	2.2.5
Tableau et rapport sur les délégations en matière d'augmentation de capital	N/A
Organe choisi pour exercer la Direction Générale de la Société (si le mode de direction est modifié)	2.1 / 2.2
Composition, conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil	2.2
Description de la politique, objectifs et résultats de la diversité appliquée aux membres du Conseil	2.2.1
Procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière	7.1
Modalités particulières de participation des actionnaires à l'assemblée générale	2.6



2025

Ce présent document a été imprimé sur du papier 100 % FSC recyclé. Cette mesure concrète s'inscrit dans le cadre du programme de Développement Durable du Groupe Cegedim.

Conception & réalisation par la Direction de la Communication Financière de Cegedim.



www.cegedim.fr/finance



Société anonyme au capital de 13 431 769,27 € | 137 rue d'Aguesseau 92100 Boulogne-Billancourt
R.C.S Nanterre : 350 422 622 - Code NAF : 6311 Z | Téléphone : + 33 (0)1 49 09 22 00 | Email : investor.relations@cegedim.com